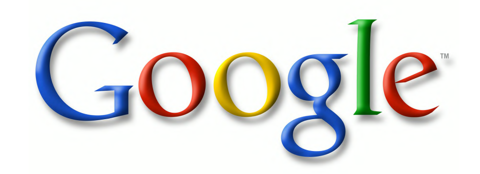


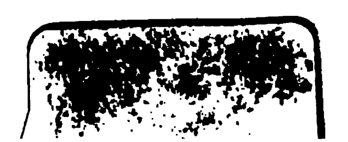



600031494R

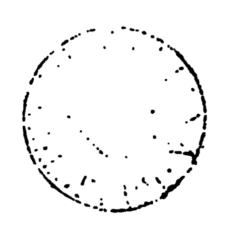





600031494R




600031494R



DOCUMENTS INÉDITS

TIRÉS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS.



Tiré à 100 exemplaires sur papier vergé.

CORRESPONDANCE

DU

DUC DE MAYENNE

publiée sur le

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

PAR E. HENRY

Membre honoraire de l'Académie de cette Ville

ET CH. LORIQUET

Bibliothécaire de la Ville et secrétaire général de l'Académie.

TOME Ier.

Publication de l'Académie Impériale de Reims.

REIMS,

P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Rue de l'Arbalète, 9.

1860.

AVANT-PROPOS.

Charles de Lorraine, duc de Mayenne (1), deuxième fils de François de Lorraine, duc de Guise, et d'Anne d'Est, naquit le 26 Mars 1554, au château de Meudon. Il y fut baptisé le 12 Avril, et eut pour marraine la royale maîtresse, Madame de Valentinois; pour parrains, ses oncles, le duc de Ferrare et le cardinal de Lorraine. Ce dernier, qui célébrait joyeusement cette fête de famille dans sa splendide demeure, donna son nom à l'enfant, et trois jours après le baptême, annonçant la bonne nouvelle à la reine d'Ecosse, sa sœur, il lui disait : « Le petit fils que Dieu nous a donné est bien de la meilleure nourriture et le plus joly qu'il est possible de veoir (2). »

L'enfant devenu homme n'avait pas dégénéré. Il était beau, grand, bien fait ; l'élégance de ses ma-

(1) A sa naissance, il reçut le titre de marquis du Maine. En 1573, le roi érigea le marquisat en duché-pairie.

(2) Labanoff, *Correspondance de Marie Stuart.*

nières, sa douceur et sa prudence le distinguaient entre tous les princes de sa famille. Ses goûts et ses instincts le portaient volontiers aux plaisirs de la paix : il aimait *à prendre ses aises*, préférant la musique à la chasse (1), le bien-être dans un bel hôtel à la vie des camps. Mais, destiné aux armes et aux affaires par la volonté des siens et par les circonstances, il devait, dès l'âge de quinze ans, intervenir activement dans les guerres civiles qui déchiraient son pays et décimaient ses parents.

Pendant près de trente années, par la force des choses plus que par sa volonté, il joua un rôle actif dans ce drame sanglant, d'abord à la suite et à l'ombre de son frère aîné, puis seul et sans guide, comme chef de son parti et de sa famille. Dans ces deux positions si différentes, il resta constamment le même, prenant pour devise, pour règle unique de sa conduite, de sa parole et de ses actes, la modération et la sagesse, la haine de l'injustice et du désordre, ou plutôt l'amour de la religion et de la patrie.

L'ordre de primogéniture, conforme à ses passions et à ses goûts, prédestinait Mayenne au second rang : il s'y complut, fut un cadet résigné, heureux, très-satisfait du poste où le sort l'avait placé, faisant profession *d'être une même personne* avec son aîné, n'approuvant pas toujours les entreprises de celui dont la France *était folle*, mais ne s'en séparant jamais. Ses autres qualités, le courage réfléchi, la franchise sans hauteur, la fidélité à tenir ses promesses, servirent encore les intérêts et les ambitions de sa famille. A la cour et dans les camps, amis et

(1) R. de Bouillé, *Histoire des ducs de Guise*.

ennemis l'avaient surnommé *prince de foy et de vertu*.

Quand les assassinats de Blois le portèrent sans transition du second rang au premier, il ne put faire violence à son tempérament ni à ses habitudes. Accoutumé à prendre le mot d'ordre, au lieu de le demander à son frère, il le demanda aux événements, marchant à leur suite avec une lenteur et une prudence excessives. Il n'eut ni initiative féconde, ni direction puissante, ni influence souveraine : né sujet, il ne sut devenir maître.

Au début, que voulait la grande majorité de la France insurgée ou prête à la révolte ? La déchéance *du tyran Henry de Valois*, l'avènement d'un roi franchement catholique. Pour emporter cette haute position, plus heureux que le Balafré, Mayenne n'avait qu'à vouloir : aussitôt une grande manifestation nationale aurait enfin accompli la révolution dynastique. Mais il ne trouvait en son courage ni la confiance que donne le droit, ni l'audace que stimule l'ambition. Ajournant toute usurpation du pouvoir, tout appel à la nation, il attendit.

Il ne fut alors que le chef d'un gouvernement provisoire, chargé d'une immense responsabilité, en butte aux attaques de l'envie et de la haine, sans obtenir, comme compensation, une autorité réelle, générale, complète. Au-dedans et au-dehors, amis et alliés traitèrent avec lui comme avec tout pouvoir temporaire et de circonstance, sans abandon, sans confiance. On marchanda le plus faible secours, on voulut de solides garanties.

Charles de Lorraine était trop honnête, trop patriote, pour se livrer et livrer son pays aux déma-

gogues et aux étrangers. Delà des tiraillements inévitables. Les factieux portèrent ailleurs leurs vœux et leurs espérances. Les étrangers, par leurs interventions intéressées, se bornèrent à nourrir la guerre, ou plutôt à affaiblir la France.

Enfin, toutes les qualités supérieures, toutes les vertus vraiment royales, tous les droits primordiaux faisant défaut au duc de Mayenne, se rencontraient dans son royal adversaire. Dans le cours de cette lutte mémorable, Henri IV se fit surtout remarquer par l'activité et l'élan, par l'audace qui force et domine la fortune, le génie qui fixe la victoire. Douze ou quinze mois lui suffisent pour triompher des plus grands obstacles, pour doubler, tripler ses forces, et les rendre au moins égales à celles de son ennemi. Déjà, en Novembre 1590, l'armée ligueuse, unie à l'armée espagnole, refuse une bataille rangée, et le duc de Parme, le premier tacticien du temps, opère une retraite assez pénible, après une expédition sans gloire.

Sur cette retraite et sur les événements qui suivent, nous avons trouvé des documents inédits dans un manuscrit de la bibliothèque de Reims : on pourrait l'intituler : *Lettres missives du duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat et couronne de France, pendant six mois de son gouvernement*, du 11 Novembre 1590 au 1er Juin 1591.

Ce manuscrit est un grand in-folio de 170 pages (M $\frac{136}{127}$), couvert en vélin, bien conservé, d'une belle écriture du XVIe siècle, ronde, à longues lignes, tout d'une même main ; presque sans ratures, addition, correction, [illegible] on le prendrait [illegible]

[illegible] comme inéd[illegible].

[illegible] les partisans et agents de la L[illegible]
[illegible], les lettres de Mayenne [illegible]
[illegible] par jour, aux intentions [illegible]
[illegible] du grand parti qui r[illegible]
[illegible]ique ; elles révèlent plus[illegible]
[illegible]quent ou rectifient d'au[illegible]
[illegible] de Lorraine sous [illegible]

physionomie assez originale d'ambition personnelle tempérée par un patriotisme véritable.

Plusieurs de nos historiens ont méconnu cette face du caractère et du rôle de Mayenne; ils disent et répètent que ce prince ambitieux, comme tous les siens, s'était fait le très-humble serviteur des étrangers et aurait volontiers rendu la France leur esclave. Sa correspondance nous le montre animé de sentiments entièrement opposés à ces odieuses assertions. Quelques traits en fourniront la preuve.

Le chef de la Ligue cherche tout naturellement à s'appuyer sur les puissances catholiques; cependant il ne veut pas rompre les vieilles relations de la France avec les Turcs et les protestants d'Allemagne. S'il dit aux gouvernements conservateurs : « Je déteste les novalités, chancres des républiques et des monarchies, » il ne rejette pas pour cela les alliances révolutionnaires.

D'un autre côté, en devenant l'ami intime des états catholiques, le prince français n'entend pas abdiquer ni pour la patrie, ni pour lui-même. Il ne songe à sacrifier aucune portion de l'héritage national, ni liberté religieuse, ni indépendance politique. Enfin, quand il parle au nom de la France, il traite toujours d'égal à égal, ou de premier entre égaux.

Mayenne demande très-souvent, très-instamment des secours à ses alliés, en hommes et en argent; mais, préférant des avances pécuniaires, il rejette, autant que possible, l'intervention des étrangers dans nos affaires. Les Espagnols, « ces antiques ennemis, » lui paraissent trop dangereux dans l'avenir, trop insolents dans le présent. Les Italiens, « ayant joui d'un long repos, ne peuvent être de longtemps expé-

rimentés en nos guerres ; ils arriveront si harrassez qu'ils auront plus besoin d'une bonne garnison pour se rafreschir que pour se présenter à un combat. Les levées françoises doivent être nos principales forces ; car plus nous embarquerons de noblesse et de soldats, plus nous diminuerons les forces et pratiques de l'ennemi. L'expérience du passé nous a fait voir que notre nation estoit plus propre que nulle autre à l'effet de cette guerre. *Aussi n'ay-je de reproches de la France, et n'ay rien qui m'empêche plus d'attirer la noblesse autour de moi*, que de ce que je me sers principallement d'estrangers. Mieux vaudroient des levées françoises, que d'*armer tant de différentes nations dedans nos propres entrailles.* »

Dans une autre circonstance, nous retrouvons Mayenne avec les mêmes dispositions. Il s'agit du commandement en chef des troupes envoyées par l'Italie et par l'Espagne. Le prince français a demandé lui-même la formation d'une ligue catholique européenne qui doit avoir pour chef le Saint-Père, ou plutôt un capitaine du choix de ce dernier. Mais quel sera ce capitaine ? Mayenne entend que ce sera lui. Il écrit à son ambassadeur à Rome : « Ayant le rang que je tiens, reconnu de toute la France, après avoir tant employé de services et de moyens pour la cause, il ne seroit raisonnable qu'un autre prince me vînt lever l'honneur du commandement des armées. » Puis, répondant aux attaques et aux insinuations de plusieurs cardinaux : « Et ne m'étonne point si, pour bien faire, je suis payé en ingratitudes et calomnies, qui est le loyer assez fréquent et ordinaire des grands princes et capitaines qui servent au public. » Enfin, apprenant qu'Hercule Sfondrat, neveu du pape,

entré en France avec quelques troupes italiennes, a demandé des ordres au duc de Parme, au lieu de s'adresser au lieutenant général du royaume, celui-ci proteste amèrement contre cette atteinte portée *à son autorité et la dignité de l'Etat.*

Voilà ce que Mayenne appelle *de la rondeur* sans fard. Il est encore plus intraitable quand il s'agit des libertés de l'Eglise gallicane et du concordat. La cour romaine n'est pas fâchée de la circonstance pour empiéter un peu sur le temporel et se payer elle-même de ses avances. D'abord elle obtient pour les cardinaux amis de la cause « de bonnes et grasses » abbayes, puis, sans nomination ou présentation, elle donne des bulles à quelques particuliers. Le conseil d'Etat, le parlement de Paris, tous les parlements de France jettent les hauts cris, et Mayenne écrit à son ambassadeur, écrit au pape, comme un homme déterminé à ne rien céder. « Il y va de mon honneur, de ce que je dois à la France qui se repose sur mon autorité. Je ne veux que l'on me puisse imputer, ni à ma postérité, à l'avenir, que pendant le temps de ma charge, j'ai souffert aucune innovation, ni diminution préjudiciable à la couronne. Dorénavant, si les bulles ne sont obtenues à ma nomination ou présentation, pour qui que ce soit, tant que j'auray cet honneur de représenter la personne et dignité royale, je n'en puis consentir l'exécution. Je suis si jaloux de conserver mon autorité, que je ne puis souffrir qu'il y soit rien altéré. J'y suis obligé par le serment solennel que j'ai prêté au parlement. Nos ennemis se serviroient de ce sujet pour mal interpréter les saintes intentions du Saint-Siége et faire croire qu'il s'essaye sur l'Etat

et veut le dépouiller de son autorité. » Et il ajoute pour l'ambassadeur : « Vous savez, Monsieur le commandeur, *combien les esprits de nos François sont chatouilleux. C'est pourquoi vous vous y devrez roidir, et en tout ce qui regardera la dignité de cette couronne, n'étant raisonnable que pour ses afflictions, elle reçoive aucune diminution de ses privilèges.* »

Nous convenons volontiers que les calculs d'une ambition inquiète, les rancunes de l'amour-propre blessé, et l'expérience d'une lutte de trente ans, dirigent particulièrement la conduite du duc de Mayenne et lui dictent ces fières paroles. Mais on doit convenir aussi qu'elles annoncent la révolte d'un cœur vraiment français, dans lequel l'ambition n'a étouffé ni la voix de la nature, ni l'amour de la patrie.

Indépendamment de ce jour nouveau que nos lettres jettent sur le caractère du chef, nous y trouvons une foule de particularités inconnues sur les hommes qui, dans des positions diverses, ont agi sous ses ordres ou du moins dans le même sens. La correspondance avec Tavannes, par exemple, est le complément et même le correctif nécessaire des Mémoires de ce dernier, rédigés, comme on sait, sous Henry IV, et dont l'auteur se garde bien de dire qu'il a servi Mayenne. Enfin, on ne trouvera pas moins curieuses les lettres adressées aux Parisiens, leurs appréhensions et l'intervention de Mesdames de Lorraine dans leurs conseils; non plus que les lettres adressées à Rome, le discours envoyé au duc de Parme et le mémoire préparé pour l'assemblée des états de Reims.

Nous avons dit que notre manuscrit présentait quelques doubles emplois. On nous saura gré d'avoir supprimé ceux dont la reproduction eût grossi inutilement le volume. Nous avons, au contraire, conservé à leur place un petit nombre de lettres émanées d'autres personnes et ayant trait aux mêmes affaires.

Quant à l'orthographe, nous l'avons respectée autant que le permettait l'intérêt du lecteur, qu'arrêterait à chaque pas et rebuterait certainement l'exacte reproduction d'un texte fréquemment incorrect et, pour ainsi dire, rempli d'étourderies. Le même intérêt nous a commandé d'y introduire, dans une certaine mesure, les accents et les signes de ponctuation usités de nos jours, dont l'emploi sobre et modéré n'est pas moins nécessaire pour faciliter l'intelligence des vieux écrivains, qu'il les défigurerait tout-à-fait, s'il tendait à l'abus.

Toutes les fois qu'il nous arrivera de corriger un mot mal écrit, nous le ferons connaître en note. Il en sera de même des mots douteux. Ceux qui manquent et que nous croirons pouvoir suppléer, seront placés entre [ ].

CORRESPONDANCE

DU

DUC DE MAYENNE



I.

Du XI[e] Novembre 1590 (1).

A M. le marquis de Saint-Sorlin (2).

Monsieur, J'estime que devant que vous receviez ceste dépesche, vous aurez remis Monsieur de Chevrières (3) en liberté, suivant la prière que Monsieur de Nemours (4) mon frére et moy, vous en faisions, et sur l'asseurance que vous aurez peu prendre de sa volunté à nous continuer l'affection dont il a rendu tesmoignage icy devant en ces affaires; veu mesmes que tant d'honnestes gens de ses amys et parens s'y sont employez, qui ne voudroient engager leur honneur et leur réputation en voz mains pour en recevoir à l'advenir quelque blasme. Et si vous cognoissez que ce malheur ne procéde, comme il y a quelque apparence, que de la jalousie qui s'est

(1) Cette lettre et la suivante sont écrites de Paris.

(2) Henri I[er] de Savoie, gouverneur du Dauphiné, frère du duc de Nemours; tous deux sont frères utérins du duc de Mayenne.

(3) Jean de la Croix, comte de Saint-Vallier, depuis évêque de Grenoble. Son père, Félix de la Croix, conseiller d'État, maître des requêtes, avait acquis, en 1560, de Diane de Poitiers, la seigneurie de Chevrières en Dauphiné.

(4) Emmanuel de Savoie, duc de Nemours, défenseur de Paris en 1590, gouverneur général du Lyonnais.

mise entre luy et d'aultres, sur l'opinion qu'ils ont de mériter égallement, je ne doubte point que vous ne scachiez si sagement remédier à cela, les entretenant tous en la dévotion que nous devons désirer qu'ils soient pour le bien de noz affaires, que vous ne soyez, possible par mesme moien, autheur de leur réconciliation. Monsieur de Nemours mon frère sera bien tost par delà, duquel vous sçaurez plus particulièrement ce qui s'est passé icy depuis mes dernières lettres, qui m'empeschera de vous faire celle cy plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

II.

A M. de Lyon (1).

Monsieur, Je n'ay peu depuis ma dernière dépesche vous escrire comme j'ai désiré, bien au long tout le succez de nos affaires qui ont jusques icy continué par la grâce de Dieu à se porter de bien en mieulx, par ce que je n'ay voulu confier ce que j'avoys à vous en mander qu'à une commodité bien asseurée qui ne s'est poinct encore présentée jusques à maintenant. Vous n'aurez laissé d'estre adverty par d'autres de la prise de Corbeil (2), après laquelle, n'ayant peu conclure ce que je désirois avecque ces Messieurs, je me suis disposé de venir en ceste ville (3), où j'ay faict plus de séjour que je ne m'estois promis,

(1) Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, ami particulier des princes lorrains.

(2) Le 16 Octobre 1590, après un siége de six semaines.

(3) Paris.

pour devant que de m'en eslongner davantage donner tel ordre à sa seureté, que si l'ennemy y vouloit entreprendre quelque chose en mon absence, j'aye quelque subject de me reposer sur le bon nombre des forces que j'y laisse commandées par Monsieur le comte de Belin (1) soubz mon fils (2). Ayant si bien pourveu, pour ce qui est de leurs vivres, solde et service, que je leur en lerray dès icy toute satisfaction pour trois moys, je m'en retourne demain en l'armée, où je me délibère bien de presser de telle façon noz Messieurs que je verrai plus clair, et en tirerai plus d'asseurance que je n'ay peu encore faire, par une bonne résolution que je prendray avec eulx pour le bien de noz affaires. Ilz font contenance de s'en vouloir retourner hiverner en leur pays, quelque instance que je leur aye peu faire de nous assister davantage, leur faisant bien particulièrement juger la conséquence qu'aporteroit leur esloignement à la disposition en laquelle sont à présent nosdites affaires, et y adjoustant mesmes ce que je pensois avoir plus de force pour les arrester. Je croy touteffois que quelque démonstration qu'ilz facent, qu'ilz n'ont eu congé de leur maistre dont je sçauray bien tost la vérité. Ce pendant, ilz offrent de me laisser bonne partie de leurs forces de cavallerie et d'infanterie, et me promectent de se tenir le plus prez qu'ils pourront de la frontière, pour à une nécessité estre d'autant plus proches de nostre secours, et avec toute asseurance d'estre icy de retour dans le moys d'Avril

(1) François de Faudoas d'Averton, petit-neveu du maréchal de Montluc, capitaine de 50 hommes d'armes.
(2) Henry, duc d'Aiguillon, né en 1578.

avecque telle quantité de forces, artillerie, provisions et munitions de guerre, qu'avec celles que nous aurons dans ce royaume nous puissions faire deux armées fortes et puissantes pour ruiner tout d'un temps nostre ennemy. C'est où nous sommes demourez ; je vous ferai entendre le reste si tost que nous aurons conclud.

J'attends en bonne dévotion quelle sera la création du pape (1). Vous estes en lieu pour en avoir des premières nouvelles, desquelles je vous prie faire toute la diligence que vous pourrez de m'advertir plustost par diverses voyes; et estendez, s'il vous plaît, bien amplement vostre opinion sur ce subject, à la sagesse et prudence de laquelle vous sçavez combien j'apporte de créance, et qu'il n'y a personne au monde de qui j'honore et estime tant les jugemens et les conseils ny à qui je défère davantage.

L'on tient que le roy de Navarre est après à remettre sus quelques forces, pour en envoyer partie au secours de Sainte Menehoust (2) que Monsieur de Lorraine (3) a investi. Et afin de luy rompre ce coup, je faictz estat d'envoyer Monsieur de la Chastre (4) avec bon nombre de forces du long de la rivière de Loire, affin d'essayer avec Monsieur de Mercure (5). qui a desja joinct les Espagnolz, à practiquer

(1) Pendant la vacance qui suivit la mort de Sixte-Quint.

(2) Sainte-Menehould.

(3) Charles III, duc de Lorraine.

(4) Claude de la Châtre, baron de Maisonfort, gouverneur de Berry et Orléanais, fait maréchal de France par la Ligue en 1593.

(5) Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de Louise, reine douairière de France. Il venait de recevoir en Bretagne un renfort d Espagnols.

quelque chose pour la délivrance de Monsieur de Guyse (1) mon nepveu, ou pour le moins divertir ses forces et eslargir d'autant davantage ceste ville (2), où je vous puis dire qu'il arrive tous les jours si grande quantité de vivres, qu'il n'y a plus d'occasion de craindre qu'ilz en puissent avoir besoing de longtemps ; Monsieur de la Chastre ayant encores fraischement faict ung fort grant convoy pour ceulx d'Orléans, que l'ennemy a veu et recogneu sans auser rien entreprendre, et au mesmes temps Monsieur de la Bourdaisière (3), ung aultre de Chartres et du pays d'alentour.

Cependant, nous n'avons pas laissé d'envoyer Monsieur de Villeroy (4) vers le roy de Navarre, pour traicter de la liberté du commerce et du labour ; à quoy mesmes se sont disposez nos Messieurs et l'évesque de Plaisance (5), quelque difficulté qu'ilz en fissent du commencement, vaincus de la nécessité qui nous y force tous égallement. L'ennemy vouloit entrer en recherche d'aultre chose et passer plus avant : à quoy je n'ay peu me disposer d'entendre, que je n'y voie plus de lumière et que ce ne soit de l'advis général de tous noz amys.

Je fais estat que Monsieur de Nemours, mon frère, partira bien tost et le fut desja, sans ce que je l'ay arresté pour prendre une bonne résolution en toutes

(1) Charles de Lorraine, prisonnier à Tours, depuis la mort de son père.

(2) Paris.

(3) Georges Babou, gouverneur de Chartres, tué en duel en 1615.

(4) Nicolas de Neufville, sieur de Villeroy et d'Alincourt, secrétaire d'État. (Voir ses Mémoires.)

(5) Philippe Séga, évêque de Plaisance en Espagne, succéda comme légat au cardinal Caëtan.

nos affaires, qu'il vous portera, si plus tost il ne se présente occasion de vous en donner advis. Je vous supplye et conjure, en l'attendant, d'employer vostre faveur et authorité autant qu'il vous sera possible pour maintenir la noblesse de vostre quartier et tous noz amys en leur bonne dévotion. J'escris à Monsieur de Saint Vidal (1) que j'eusse fort désiré de s'estre trouvé en Auvergne avec la noblesse qui y est, lors qu'il (2) s'essaya de leur y donner des affaires. Touteffois, il est tellement utile par tout où il se trouve que je m'asseure qu'il sera demeuré où il est pour le mieulx. Si j'eusse peu sçavoir quel estat il faict des forces qu'il a, ce m'eust esté beaucoup de contentement. Vous l'asseurerez, s'il vous plaist, pour son regard, [que] je l'honore et estime comme mon père et que je n'auray jamais tant de moien de l'obliger que je désire.

Je ne vous particularise rien pour vostre nepveu Monsieur de Chazeul (3) sur l'asseurance que j'ay de son entière affection au bien de noz affaires. Je luy escris ung mot que vous luy ferez tenir, s'il vous plaist, et prendrez asseurance pour tous deulx que vous n'avez personne qui désire plus vous rendre tesmoignage du ressentiment que j'ay de debvoir infiniement à vostre affection, pour chercher autant que je pourrai les moyens de la recognoistre, avec l'honneur et le contentement que je vous souhaitte.

J'ay escrit à Monsieur de Chevrières pour le maintenir en telle volunté que je me suis tousjours promise

(1) Claude de Rochefort, marié, en 1582, à Claire de la Tour-Saint-Vidal.

(2) L'ennemi.

(3) Il venait de s'emparer de Vichi.

de la démonstration qu'il en a faicte par le passé. Je suis bien fasché que le peu d'accord qu'il y a entre luy et Monsieur le marquis d'Urfé (1) leur serve de subject de telle division qu'il semble mesmes que le général y soit meslé. Mais je sçay que vostre prudence se scaura tellement comporter à leur faire reprendre ce qui sera du bien de cez affaires, que possible, en conservant le droict du principal, vous serez moien de réconciliation. De quoy je me remectz à vous, comme de toutes aultres choses que vous jugerez pour le bien de ces affaires, et prie Dieu, en cest endroict, qu'il vous donne, etc.

III.

Du XIII[e] Novembre 1590.

A Messieurs de Rouen.

J'ay tousjours cru que vous aviez la conservation du viel palais (2) en telle recommandation que je m'en pouvois reposer sur le soing que vous prendriez de pourveoir au contentement de ceulx qui en ont pris la charge, pendant que je donnerois ordre aux aultres affaires ausquelles je suis appellé pour ceste saincte cause et qui me peuvent arriver de jour à aultre. Touteffoys, ayant entendu le peu de satisfaction qu'en reçoivent les sieurs du Mesnil (3) et de Voully, qui y commandent, j'ay bien voullu vous faire

(1) Anne d'Urfé, gouverneur du Forez, frère d'Honoré, auteur de l'*Astrée*.

(2) Forteresse située à l'angle des anciens murs de Rouen, sur la Seine, et qui avait son gouverneur particulier.

(3) *Alias :* Du Mesnil Banguemare.

ce mot en leur faveur pour vous remonstrer le mal qui en pourroit arriver, s'il n'y estoit pourveu suivant ce qu'ilz désirent et aultant que vous estimerez le pouvoir faire, pour essayer à me soulager en cest endroict, jusques à ce que je trouve moyen d'ailleurs de vous tesmoigner et à eulx le contentement que j'ay de ce qu'ilz s'en sont si dignement acquictez. C'est chose qui vous regarde, et à laquelle je désire apporter comme à tout ce qui vous touche la mesme affection que vous pouvez attendre de la personne du monde qui désire autant vostre conservation que ma propre vie. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

IV.

A M. du Mesnil.

Monsieur du Mesnil, Si les continuelles affaires que j'ay eues sur les bras depuis quelque temps m'ont diverty de vous faire entendre de mes nouvelles toutes les fois que je l'eusse bien désiré, vous pouvez croire qu'il s'en est passé beaucoup d'aultres dont la seule faulte des porteurs a esté cause que vous n'avez esté advisé de mon intention; vous ayant par plusieurs fois escript pour vous tesmoigner que je ne puis ny oublier les bons offices ausquelz je scay que vous vous employez pour moy et pour le bien de ces affaires, ny en estre mécognoissant. Et si le long temps qui se passe en attendant le fruict que je me suis promis vous faire cueillir de vostre bonne volunté vous ennuye, croyez que c'est avec plus de regret de ma part que vous n'en scauriez avoir pour vous mesmes, et que je n'ay rien tant à cueur que

de vous faire cognoistre, par quelque bon effect, combien j'honore et estime le soing que vous avez rendu à la conservation de vostre place et à tout ce que vous avez pensé pouvoir pour le bien et advancement de ceste cause; ce que je vous prie de continuer de bien en mieulx et vous asseurer que, pour ce que vous désirez de moy, je n'aurai point de repos que je n'y aye pourveu avec vostre contentement. Je n'ay poinct veu l'estat que vous m'escrivez m'avoir envoyé. Je vous prie de faire diligence de m'en faire tenir ung aultre le plus tost que vous pourrez. J'escris à Monsieur de Tavannes pour vostre regard; je m'asseure qu'il scaura juger vostre mérite pour vous donner en ce qui dépendra de luy toute la satisfaction que vous en scauriez désirer. L'ennemy a surpris Corbeil (1) comme je le faisois demantheler. Je me suis advancé pour l'en chastier sur le champ, comme j'espère faire de telle façon qu'après celle-cy, il songera deux fois devant que de faire une telle entreprise. Je prie Dieu, etc.

V.

A M. de Voully.

Monsieur de Voully, J'ay veu par vostre lettre du quatriesme de ce moys le manquement de payement pour l'entretenement de la garnison du viel palais, à quoy je m'estois jusques icy promis qu'il seroit satisfaict par Messieurs de Rouen, ainsy qu'ilz ont faict par le passé, et pour ce je m'en reposois sur

(1) Dans la nuit du 10 Novembre 1590.

eulx. Mais puisqu'ilz n'y donnent autre ordre, j'adviseray d'y pourveoir de telle sorte que vous en aurez tout contentement, ainsy que je l'escris à Monsieur du Mesnil Banguemare. Cependant, je désirerois scavoir ce qui vous est deu pour ledit entretenement jusques à huy, à fin d'en faire dresser l'estat en mon conseil. Et vous asseurez, au reste, que là où j'auray moien de recognoistre vos bons services, je vous feray tousjours paroistre que je vous tiens au nombre des plus affectionnez à ce party, la conservation duquel je vous prie d'embrasser comme vous avez faict par le passé. Je prieray Dieu, etc....

VI.

A M. l'évesque de Rose (1).

Monsieur, J'ay tant de tesmoignage de vostre bonne volûnté au bien de ces affaires et de vostre mérite par tout que je ne scaurez rien désirer davantage que de vous en donner toute satisfaction, comme je le vous feray tousjours cognoistre en ce qui deppendra de moy pour vostre contentement. Pour ce je vous prie de m'envoyer le mémoire de ce que vous désirez, affin que je vous en face faire toutes les expéditions qui vous seront nécessaires, et que je vous tesmoigne en cela, comme je feray en toute aultre chose, l'estat que je fais de vostre vertu : vous priant de continuer tousjours de la rendre utile au bien de ceste saincte

(1) *Sic*. Peut-être un évêque écossais ou irlandais, de Rose (Rosse, Roose). Dans le comté de Coork, il y a un évêché de Rose suffragant de Cashel.

querelle, en laquelle je supplye le Créateur de vous assister et vous donner, etc.

VII.

A M. le viconte de Tavannes (1).

Monsieur le viconte, Je scay que vous scavez si bien faire estat de ceulx qui rendent preuve de leur bonne volunté à l'advançement de ces affaires, comme j'en ay de bons tesmoignages de Monsieur du Mesnil qu'il ne vous fault poinct d'aultre recommendation pour le gratiffier de tout ce qui deppendra de vous que ses propres mérites. Je ne lerrai touteffois de vous prier de l'entretenir autant que vous jugerez le pouvoir faire, jusques à ce que j'aye donné ordre à ce qu'il désire de moy pour son contentement.

L'ennemy a surpris Corbeil comme j'estois après à le faire demantheler. Cela m'a faict advancer pour leur en donner tel chastiment qu'ilz y pensent une aultre fois devant que de faire de telles parties. Je vous tiendrai adverti, par toutes les occasions, de ce qui se passera icy, comme je vous prie de vostre costé me mander en quel estat sont les affaires en vostre quartier, et y continuer la dévotion et la diligence que vous y avez tousjours apportée, avec asseurance que je n'aurai jamais moien de la recognoistre que je ne vous en donne toute la satisfaction que vous scauriez désirer. Je prie Dieu, etc.

(1) Jean de Saulx, sieur de Lugny, marié à Gabrielle de Montpezat, gouverneur de Normandie, frère du comte de Tavannes, partisan d'Henry IV. Tous deux étaient fils de la comtesse de Saulx dont nous parlerons plus loin.

VIII.

Du XVIe Novembre 1590 (1).

A Messieurs les prevost des marchans (2) et eschevins de la ville de Paris.

Messieurs, Je ne doubte poinct que les mal affectionnez en ceste saincte cause, continuantz en leur mauvaise volunté, ne facent tout ce qu'ilz pourront se prévaloir de l'eslongnement de Monsieur le duc de Parme (3) au préjudice de nos affaires. C'est pourquoy j'ay bien voullu vous asseurer que S. A. ne s'i est résolue que pour le bien du général, s'en allant pour remettre sus dans peu de temps une si puissante armée qu'avec ce que je pourrai faire d'aillieurs nous puissions espérer de l'ung et de l'aultre secours l'entière ruyne de nos ennemys. Ce pendant, il me laisse la meilleure partie de ses trouppes, ne menant avec luy que ce qui sera nécessaire pour son escorte. Nous nous sommes arrestez icy exprez pour en tirer le plus que nous pourrons de vivres et les faire couler en vostre ville ; tant pour tousjours ayder à la munir, que pour la nourriture des forces que nous y laisserons, ausquelles je donnerai si bon ordre qu'ilz auront toute occasion de contentement. Mais, parce que, en attendant, ce que vous avez desja de soldatz en pourroit avoir faulte, et que cela les contraindroit à faire des excez qui n'aporteroient

(1) Doit avoir été écrite du camp de la Ferté-sous-Jouarre.

(2) Charles Boucher, sieur d'Orsay, président au grand conseil. Il avait eu pour prédécesseur La Chapelle-Morseau ; son successeur fut L'Huillier, maitre des comptes.

(3) Alexandre Farnèse, venu en France pour délivrer Paris.

qu'aultant d'altération à vos concitoyens, je vous prie pourveoir à ce qu'ilz puissent estre fourniz de pain, vous aydant plustost de moiens que vous m'avez proposez, jusques à ce que j'aye satisfaict, comme je ferai dans peu de temps, à ce que vous en attendez. Pour le regard des forces qu'il me laisse, je m'asseure que je les employerai de telle sorte que chacun jugera que je n'y espargne ny soing ny diligence quelconque. Je croy que vous emploierez pareillement la vostre, en ce qui vous regarde, comme je me suis tousjours promis de vostre vigilance. Vous me ferez beaucoup de plaisir de m'advertir sur tout de l'estat auquel vous serez, de quoy me reposant sur vous, je prierai Dieu, etc.

IX.

A M. l'évesque de Plaisance.

Monsieur, Je croy que, par la responce que Monsieur le duc de Parme vous faict, il vous aura peu faire entendre son acheminement au Pays Bas; je ne doubte poinct que nos ennemys ne s'en servent pour estimer nos affaires plus défavorisées, ce que je n'ay voullu faillir de vous représenter de mon costé; S. A. s'i estant resolue pour le bien général de nos dites affaires, et ayant délibéré pour beaucoup de bonnes considérations tendantes à mesme fin de s'en aller composer une grosse et puissante armée, pour avec ce que j'y pourrai adjouster luy faire perdre toute espérance, et le ruyner s'il est possible tout d'un temps. Cependant, il me laisse la meilleure partie de ses forces, ne menant avec luy que ce qu'il luy est nécessaire pour son escorte. Il a voulu passer

par icy, afin de pourveoir à la nourriture des soldatz que nous laissons pour la conservation de la ville de Paris; en laquelle sachant combien peult vostre prudence et bon advis, je vous supplye, Monsieur, l'en vouloir assister et me faire ceste honneur de m'en departir par toutes les occasions qui s'en présenteront, vous asseurant que je les honorerai et estimerai autant que je m'y suis obligé.

En ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

X.

Du XXe Novembre 1590 (1).

Au grand seigneur (2).

Très hault, très puissant, très excellent, très magnanime et invincible prince, le grand empereur des Montzsulmens, Sultan Amurat, en qui tout honneur et vertu habonde, Dieu veille augmenter Vostre Grandeur et Haultesse avec fin très heureuse.

Vostre Haultesse aura peu entendre les diverses afflictions desquelles ce pauvre royaume a esté misérablement maltraicté, depuis le cruel et détestable massacre faict à Blois en la plaine assemblée des estatz, en présence des ambassadeurs de tous les princes chrestiens et en la face de toutes les provinces, dont les principaulx membres estoient convocquez en ce lieu pour pourveoir au désordre et déreiglement

(1) Nota que la présente depesche a esté envoyé du XXVIIIe jour de Décembre 1590, encores qu'elle soit dattée du XXe Novembre, d'aultant qu'elle avoit esté retardée. (*Note de notre manuscrit.*)
(2) Amurath III, fils de Sélim II.

de toutes choses, lequel menaçoit cest Estat des malheurs qui s'en sont finalement ensuiviz. Et encores qu'à mon grand regret je n'aye peu donner tel advis à Vostre Grandeur que j'eusse bien désiré, tant à cause de la grande charge qui m'est dès lors demeurée sur les bras de la protection de tous les vraiz et fidelles Françoys catholicques qui m'ont appellé à leur secours contre le roy de Navarre, qui veult injustement usurper la domination sur eulx, que pour ce que j'espérois que Dieu nous regarderoit des yeux de sa miséricorde et nous donneroit un roy selon sa saincte volunté, qui s'acquicteroit de ce debvoir à l'endroict de Vostre Grandeur, pour entretenir la mesme bienveillance et bonne intelligence que vostre empire a de tout temps eue avec ceste couronne. Mais, feu Monseigneur le cardinal de Bourbon (1), à qui par droict de succession et du consentement général de tous les estatz de la France appartenoit la couronne, n'ayant peu supporter longuement les indignitez et mauvais traictements de ses ennemys, desquelz il estoit détenu en prison, est mort entre leurs mains devant que, quelque diligence que j'aye peu faire, je me sois trouvé des forces et des moiens bastans pour le délivrer, comme s'estoit mon intention, et le rendre à son peuple qui ne respiroit rien plus que de le recognoistre et luy faire démonstration de sa fidélité et de son obéissance. Mesmes il advint que, comme j'estois en ce desseing avec quelque nombre de mes forces tant estrangières que fran-

(1) Charles, cinquième fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, archevêque de Rouen, reconnu roi par la Ligue sous le nom de Charles X, mort à Fontenai, le 9 Mai 1590.

çoyses, je fis rencontre du roy de Navarre où il pleust à Dieu, possible pour le punir plus rudement quelque jour, luy donner quelque advantage pour lors, dont je ne doubte pas qu'il n'aye pris occasion de se prévaloir à l'endroit de Vostre Grandeur, encore que la vérité soit, dont je la supplye très-humblement de prendre toute asseurance, qu'il ne s'en est acquis ny villes ny places que de bien petite importance dans le royaume ; et qu'il n'a sceu mesmes ployer en faveur de ceste espérance, ou forcer par la contrainte de ses armes l'amour et la dévotion du peuple à le désirer ny à se soubzmectre davantage à ce qu'il prétend ; encores qu'il se soit depuis ce temps addressé à la principalle et capitalle ville du royaume, pensant que l'extrême nécessité en laquelle il la reduiroit, par ung long siége de cinq mois entiers, la rangeroit à sa domination. Ce que tant sen fault qu'il soit arrivé selon son desseing, qu'au contraire, tout le peuple, ayant mis son espérance en Dieu, pour lequel il souffroit volontairement tant d'adversitez, et receu enfin le secours de sa grace, est demeuré ferme en sa première résolution.

En quoy ayant eu advis qu'il a prévenu le debvoir et respect que, sans ces empeschemens qui m'ont tenu continuellement tendu à la conservation de cest Estat, je delibérois tesmoigner à Vostre Grandeur pour luy faire entendre tout ce qui s'estoit passé, et qu'il a mesme, avec l'ayde de la royne d'Angleterre et aultres ses partisans, essayé de surprendre Vostre Haultesse par ses artifices acoustumez, luy faisant croire qu'il se seroit en fin rendu maistre de la France, en laquelle depuis la délivrance de ceste ville, à sa honte et confusion, il a moings de part que jamais,

toutes les provinces de ce royaume s'estant de nouveau liées et réunyes avec elle en ce consentement général de ne recevoir jamais aultre roy sur elles que très catholicques et de leur nation, et tel qu'ont esté tous ceulx desquelz il a esté gouverné depuis douze cens ans et plus: je n'ay voullu différer plus longuement de faire remonstrer tout le succez de cest affaire à Vostre Grandeur par ledict de Lancosme (1), ambassadeur de France à la Porte de Vostre Haultesse, auquel je la supplye très-humblement vouloir donner ceste faveur et permission; m'asseurant que, comme vous estes prince très-grand, très-magnanime et équitable, vous louerez la fidélité de ceulx qui ne se veulent pour rien que ce soit départir de la constante et ferme obéissance qu'ilz ont jurée à leurs princes, résoluz d'employer tout ce qu'ilz ont de moyens, jusques au dernier souspir de leur vie, devant que consentir qu'on change la religion, les lois et les establissemens par lesquelz cest Estat a esté soustenu et conservé en sa splendeur de si longtemps; et qui sont plus prestz de mourir que de souffrir injustement entrer à la couronne, au préjudice des loix fondamentalles du royaume, celuy qui, bastissant de longue main son usurpation contre les statutz d'icelles, a esté tenu, de noz roys derniers morts et par tous les estatz du royaulme légitimement assemblez, pour leur cappital et mortel ennemy, indigne de toute prétention et contre lequel leurs armes ont esté tousjours levées depuis vingt ans et davantage; qu'au contraire Vostre

(1) Jacques de Savari-Lancosme, mestre de camp d'infanterie, ambassadeur de Henry III à Constantinople, dès 1582, y mourut en 1591.

Grandeur, recognoissant ledit roy de Navarre pour usurpateur, rejectera bien loing d'elle les malicieux artifices dont il est coustumier de circonvenir les princes, et dont mesmes il s'est voullu ayder à l'endroict de Vostre Grandeur, pour luy faire perdre toute la volunté qu'elle a de couvrir de la protection de sa grâce les peuples fidelles et leurs princes qui refugient soubz l'ombre favorable des esles de Vostre Haultesse, ausquelz leur ennemy propre ne scauroit objecter aultre chose, dont il les puisse accuser que d'estre religieux observateurs du debvoir de fidélité qu'ilz ont voué à leur prince et de la promesse qu'ilz ont faicte à Dieu de ne contrevenir jamais à la loy et créance qui a esté donnée de toute ancienneté à leurs pères, et qui de main en main a esté tousjours inviolablement conservée jusques à eulx.

C'est pourquoy, ayant esté adverty que, sur le faulx rapport qui luy auroit esté faict de l'estat des affaires de ce royaume, Vostre Grandeur auroit donné permission à tous ses subjectz de courre sus aux François des villes unyes de cest estat qui se trouveront traffiquans et passans par les mers, portz et havres de Vostre Haultesse, j'ai donné charge audit sieur de Lanscome de luy faire présenter (1), gentilhomme marsillois, et faire ensemblement très humble remonstrance à Vostre Grandeur de ce que dessus, à ce qu'il luy plaise permettre comme auparavant le trafficq libre entre ses subjectz tous vrays catholicques françois, et commander à tous sesdictz subjectz de rendre et délivrer ceulx qui auroient esté prins depuis quelque temps sur ce prétexte; s'asseurant que, si

(1) En blanc.

tost que l'élection sera faicte de leur roy, du consentement de tout le peuple catholicque, Vostre Grandeur n'a point receu plus de bienveillance des précédens qu'en recognoissance de tant de grâce et debonnaireté ceulx qui viendront après seront promptz à chercher tous les moyens de vous rendre tesmoignage de pareille volunté et de continuer la grande correspondance et amitié qui a de tout temps esté entre ces deux couronnes et empire. A quoy je m'estimeray très heureux de pouvoir donner quelque commencement par le très-humble service que je cognois debvoir à Vostre Haultesse. A tant, je prie Dieu, etc., très-hault, etc.

XI.

Au premier bassa.

Très illustre et magnificque Seigneur, Comme noz royz ont tousjours eu recours et reffuge asseuré à la faveur de Sa Haultesse en toutes les occasions qui se sont présentées de la rechercher tant pour eulx et leurs subjectz que pour leurs amyz, aussi ay-je espéré que Sa mesme Grandeur receveroit avec pareille bienveillance les très humbles remonstrances qui luy seront faictes par moy au nom de tout cest Estat; en quoy si d'aultres qui s'honorent du tiltre de roy absolu m'ont prévenu, comme on m'a faict entendre, j'ay estimé tant de vostre prudence et vertu singulière qu'elle scaura par longue expérience et cognoissance des affaires de la France très bien considérer que les royz de cest Estat ont esté tousjours tellement révérez et adorez de leur peuple, qu'ilz n'ont jamais empesché les oreilles des princes estrangers des plainctes

que faict cestuy cy de n'estre pas recogneu et de n'en pas tirer l'obéissance à laquelle il les veult injustement contraindre : que les loix de cest Estat sont trop confirmées par la succession de tant d'années durant lesquelles ce royaume a esté si florissant soubz le bon gouvernement des roys qui y ont esté receuz selon l'establissement desdites loix, pour les changer et renverser maintenant et en recevoir d'aultres toutes nouvelles, à l'occasion d'un homme que tous les estatz de la France légitimement convocquez ont déclaré, d'un commun consentement, incapable d'y pouvoir jamais rien prétendre d'auctorité, et contre lequel, au contraire, ont esté de mesme advis et consentement bandées toutes les armes et toutes les forces de ce royaulme, à cause de la rebellion qu'il y a plantée, s'estant faict le chef de ceulx qui se sont opposez à l'obéissance de noz derniers roys et l'ayant peu à peu conduit à l'extrémité à laquelle il est maintenant. Ce que j'ay bien voulu représenter à Vostre Excellence, m'asseurant que, oultre la permission que je supplye Sa Grandeur de donner au sieur de Lancome, pour cest effect, vostre prudence scaura prendre le temps et l'occasion de rendre Sa Haultesse esclarcye de la justice de ceste cause, pour obtenir d'elle la liberté de ceulx ausquelz, soubz prétexte de désobéissance, elle auroit donné permission de courre sus, et de leur restituer, comme à tous aultres bons et naturelz François, la franchise du trafficq et passage accoustumé es mers, portz et havres de son obéissance ; comme, au nom desdictz François et de tout ce royaume, je supplye Vostre Excellence d'employer sa faveur et d'obtenir de Sa Haultesse qu'il luy plaise escrire au vice-roy

d'Arger (1) et aultres ses subjectz, à ceste mesme fin. Priant Dieu, etc.

XII.

A M. de Lancome.

Monsieur de Lancome, Ayant sceu par vostre homme et par les plaintes de Messieurs de Marseille les artifices dont on a usé pour traverser noz affaires où vous estes, jusques à circonvenir la bonté du grand seigneur pour nous rendre odieux à Sa Grandeur, et sur ceste occasion practiquer vostre eslongnement et absence de sa Porte, j'ay faict toute la diligence qui m'a esté possible, après avoir satisfaict aux aultres choses qui nous pressoient infiniement par deça, de vous renvoyer ce porteur avec les dépesches dont je l'ay chargé sur ce subject, pour supplier très humblement Sa Haultesse de vous vouloir recepvoir aux remonstrances que, suivant les lettres que je luy en escris, je vous prie de faire à Sa Grandeur avec (2), gentilhomme marsillois, que j'ay aussi prié mesdictz sieurs de Marseille choisir entre ceulx qu'ilz jugeront plus dignes et plus capables de ceste négociation, pour avecques vous faire les présens dont il sera chargé de la part de Messieurs de Marseille, afin de pouvoir estre plus aisément receu à représenter à Sa Grandeur l'estat des affaires de ce party et la justice de cette cause.

A quoy, oultre l'instruction que je vous en envoye particulièrement, vous pourrez encore vous servir de la déclaration que j'ay de naguères faicte et dont je

(1) Alger.
(2) En blanc.

vous envoye copie, pour faire clairement cognoistre à Sa Grandeur la netteté et sincérité de nostre intention au seul restablissement de nostre ancienne religion et observance des loix et coustumes selon lesquelles ce royaume a tousjours esté gouverné jusques à cest heure; à fin que, recognoissant le tort que l'on veult faire à cest Estat et les faulses calomnies et impostures dont on nous a chargés et renduz odieux à Sa Haultesse, elle lève la mauvaise impression qu'elle avoit prise de nous, vous recevant doresnavant auprès d'elle pour y continuer vostre charge, dont j'ay, avec tous les gens de bien, toute occasion de très grand contentement; et restitue la liberté et franchise du traficq acoustumé entre les subjectz de la France et les siens, escrivant pour cest effect au viceroi d'Arger et aultres ses subjectz, et pour la délivrance de ceulx qui auroient esté desja pris soubz couleur de la désobéissance dont ilz ont esté calomnieusement accusez. En quoy je me promectz tant de sa bonté acoustumée qu'elle recevra nosdites remonstrances de bonne part, et nous octroyera, moyennant la bonne et diligente poursuitte que je vous prie d'en faire, toute la gratification que nous scaurions désirer de Sa Grandeur. Je vous prie doncq de vous y employer comme vous avez acoustumé, et ayder audict gentilhomme de tout ce que vous pourrez pour luy faciliter le moien de s'acquicter de sadicte charge et en rapporter le bien et le contentement que j'en espère, moyennant la grâce de Dieu, que je prie, etc.

XIII.

A Messieurs de Marseille.

Messieurs, Je vous envoye le double de la depesche que je faictz au grand seigneur et au sieur de Lancome en vostre faveur, pour obtenir la liberté du commerce et faire délivrer ceulx des vostres qui, par les artifices de noz ennemys, ont esté arrestez, comme j'ay esté adverty de vostre part et de celle dudit Lancome. Mais parce que, comme vous scavez, nous avons à faire à gens à l'endroict desquelz les présens ont plus d'effect que les remonstrances, je serois d'advis que vous choisissiez entre vous quelque gentilhomme propre à ceste négotiation, que vous envoyrez avec présens à Sa Grandeur, au premier bassa et aultres à qui ilz ont acoustumé d'estre faictz; lequel, avec ledict Lancome, face les remonstrances que vous estimerez pouvoir adjouster à celles que je luy faictz par madicte depesche que vous verrez à cest effect et communicquerez audict gentilhomme à fin qu'elle luy serve d'instruction. Je croy que, par ce moien, nous éviterons la disgrâce de ce costé là que noz ennemyz se sont essayez de practiquer pour desfavoriser autant noz affaires, et que vous en receverez le fruict que vous avez si longtemps désiré : à quoy j'ay beaucoup de regret que je n'ay peu pourveoir plustost, ayant esté tousjours pressé d'aultres affaires qui m'en ont du tout empesché, comme vous pouvez avoir entendu par d'aultres, et par les dernières que je vous ay escrites, où je vous mandois amplement ce qui s'i estoit passé par deça. Pour ce, je vous prie, autant que vostre bien et vostre repos m'est cher, et recom-

mande de dépescher ledict gentilhomme après les présentes receues, en la plus grande diligence que vous le pourrez faire, et donner ordre que toutes divisions et partialitez qui peuvent naistre entre voz concitoyens par la suscitation de ceulx qui nous sont mal affectionnez demeurent estinctes et assopies soubz vostre sage et advisée conduitte, recognoissantz que noz propres ennemys ne cherchent aultre moien plus propre à nostre ruine, et que cela vient de leur part. A quoy m'asseurant que vous scaurez donner si bon ordre que chascun aura occasion de s'en louer et que vous en recevrez vous mesmes le bien et le contentement, je me recommendray, en cest endroict, à voz bonnes graces, et prierai Dieu, etc.

XIV.

Du XVI[e] Novembre 1590.

Aux gentilzhommes de Languedoc (1).

Monsieur, Comme vous scavez quel est le mérite de Monsieur le mareschal de Joyeuse (2) en ceste saincte cause, aussi m'a il faict croire que vous y avez tant de part par la bonne et continuelle assistance qu'il a receue de vous en toutes les occasions qui s'en sont présentées, que je ne scaurois assez à mon gré vous en remercier par lettres, ny vous tesmoigner le contentement que j'ay de cognoistre que Dieu favorise sa querelle par l'eslection qu'il a faicte de si dignes instrumens de sa gloire. C'est pourquoy j'ay

(1) Les deux lettres qui suivent, confiées au même porteur, ont le même objet; on y trouvera peu de différences.

(2) Guillaume II, vicomte de Joyeuse, lieutenant général au gouvernement de Languedoc.

prié le sieur de Sisoignes (1), présent porteur, de vous représenter plus vivement l'obligation que je vous en ay pour mon particulier, et vous prier, de ma part, de continuer ceste vertueuse affection au bien et advancement de ces affaires, jusques à la ruyne totalle de noz ennemys, vous asseurant que, oultre ce que de mon costé je n'oublieray rien de ce que je penseray y pouvoir apporter, je n'auray jamais plus de contentement que de pouvoir moyenner le vostre par quelque recognoissance digne de vostre vertu. En ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

XV.

Auxdits gentilzhommes.

Monsieur, Je scai qu'entre les gentilzhommes qui ont assisté Messieurs les mareschal et duc de Joyeuse (2) en leurs principaulx effectz contre les ennemys de ceste saincte cause, vous avez par leur propre tesmoignage telle part à la réputation qu'ilz y ont acquise, que je ne puis vous faire assez de démonstration du désir que j'ay de recognoistre vostre mérite comme m'y sentant particulièrement obligé. C'est pourquoy, j'ay donné charge expresse au sieur de Sissoine, présent porteur, de le vous faire entendre, et vous représenter le plus vivement qu'il pourra le ressentiment que j'ay de telles obligations à l'endroit de tous ceulx qui vous ressemblent, vous asseurant

(1) Charles de Roucy, seigneur de Sissonne, depuis gentilhomme de la chambre du roi.

(2) Henry, troisième fils du précédent, duc de Joyeuse après la mort de son frère aîné, depuis maréchal de France. Il servait la Ligue dans le Languedoc avec son père.

que je n'aurai jamais de satisfaction en mon ame que Dieu ne m'aye faict la grace de vous pouvoir tesmoigner, par effect, l'estat et l'estime que je fais de vostre vertu, laquelle je vous supplye continuer de plus en plus au bien et advancement de ceste saincte querelle, à fin que vous participiez à la gloire de ceulx qu'on cognoistra quelque jour pour les principaulx instrumens de la ruine de nostre ennemy et de l'establissement dé la religion et de l'estat de la France; au bien et repos de laquelle m'asseurant qu'on ne scauroit désirer davantage d'affection que celle que vous y apportez, je ne vous ferai ceste plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous tienne, etc.

XVI.

Aux gentilzhommes de Languedoc.

Monsieur, Vous avez tant de part à la réputation des principaulx exploictz de Monsieur le mareschal de Joyeuse, entre tous ceulx qui portent le tiltre de gentilhomme en voz quartiers, pour la bonne assistance qu'il tesmoigne luy mesme y avoir receue de vous, que, désirant le faire visiter de ma part par le sieur de Sissoignes, présent porteur, je luy ay encores donné particulièrement charge de vous voir et vous asseurer de l'estat et estime que je fais de tous ceulx qui vous ressemblent; vous priant de tout mon cueur de continuer les beaux effectz d'une si saincte affection de bien en mieulx, en toutes les occasions que vous jugerez les pouvoir faire réussir au contentement de mondict sieur le mareschal, et au bien et advantage de ces affaires, vous asseurant que je n'aurai jamais plus de contentement que quant je me verrai le moien

de le pouvoir recognoistre, selon que vous le méritez. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

XVII.

A M. de Belin.

Monsieur de Belin, J'escris aux prévost des marchans et eschevins l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas, à quoy il s'est résolu pour beaucoup de considérations et d'un commung advis et consentement, mesmes à fin qu'ayant composé comme il se délibère une forte et puissante armée, nous nous puissions revoir dans peu de temps, qu'avec ce que je pourrai faire d'ailleurs nous voyons nostre ennemy entièrement ruiné. Ce pendant, il me laisse la meilleure partie de ses forces, ne menant avec luy que ce qui est plus nécessaire pour son escorte, il a voulu passer par icy à fin de pourveoir à la nourriture des forces que nous vous envoyrons, ausquelles je donnerai aussi bon ordre pour leur entretenement qu'ilz n'auront point d'occasion de se plaindre. En attendant, je vous prie d'adviser avec lesdictz prévost et eschevins de faire fournir quelque quantité de pains pour ce que vous avez maintenant de forces, à fin d'éviter au désordre qui en pourroit aultrement arriver. Ce sera chose qui leur sera fort aysée, s'ilz se veulent ayder des moiens qu'ilz m'ont proposé et que je leur ay accordé. Je fais estat de vous envoyer de la cavallerie, à l'entretenement de laquelle on pourvoira par ung mesme moien : de façon que cela estant avec la conduitte et bon ordre que vous y scavez donner, je ne voy point que l'ennemy puisse rien entreprendre contre vous. Sur qui me

reposant plus que sur tout aultre chose, je ne vous en dirai rien davantage. C'est du camp de la Ferté soubz Jouarre.

XVIII.

Du XVIIIe Novembre 1590.

A Messieurs de la Court de Rouen.

Messieurs, Je m'estois promis que par voz prudences vous pourvoiriez à la liberté du commerce du sel, mettans en considération combien il est non seulement utile, mais très nécessaire au bien général des affaires et pour la commodité du peuple, et particulièrement en la nécessité où Paris en est réduit. Il n'est point de besoing vous représenter en quelle recommendation vous doibt estre la ville capitale du royaume, à laquelle tous les gens de bien ont infinye obligation pour en sa faveur surmonter toutes les difficultez ; et je m'asseure que vous spécialement, qui estes appellez au souverain magistrat et avez les yeulx ouvertz sur le bien général des affaires, jugerez les mérites de ladicte ville et de quelle conséquence est sa conservation. C'est pourquoy, j'estimois qu'après avoir ouy Messieurs de Masparault (1) et du Saulsay (2), conseillers au conseil d'Estat, et Rolland, grand audiencier de France et premier eschevin de Paris, l'exécution de mon intention touchant la liberté dudict commerce

(1) Etienne de Masparault, sire de Chenevières en Brie, maître des requêtes de l'hôtel.

(2) Charles de Pellevé, frère du cardinal, député au conseil de l'Union.

ne recevroit plus aucune longueur ny remise, attendu l'importance qui vous est assez cogneue. Toutesfois depuis, ayant entendu par le rapport dudict Roland, qu'avez ordonné par vostre arrest du neufviesme de ce présent moys que remonstrances me seroient faictes sur ce subject, qui seroit remettre les premières difficultez, j'ay faict, par l'advis de Messieurs du conseil d'Estat, expédier mes lettres de déclaration à vous addressantes, à l'entherinement desquelles je vous supplye de vouloir promptement procéder, suivant l'instance que vous en feront lesdictz sieurs depputez, ensemble Monsieur le procureur général, auquel j'en escris bien expressement. Et m'asseurant, Messieurs, qu'en ceste occasion, comme en toutes aultres, vous ferez paroistre le soing qu'avez du bien public et la singulière affection que vous y avez tousjours apportée, je ne vous feray plus longue lettre, que pour me recommander bien humblement à voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

XIX.

Au procureur du roy.

Monsieur le procureur, Après avoir essayé beaucoup de moyens les ungs après les aultres, pour parvenir à ce qui est tant nécessaire pour la liberté et négociation généralle du commerce du sel, afin de pouvoir lever les difficultez et empeschemens qui y estoient donnez par Messieurs de la Court de parlement, et voyant le peu ou point de fruict qui en estoit encores réussy, je depeschay Messieurs de Masparault et du Saulsay, conseillers au conseil d'Estat, avec lesquelz Messieurs de Paris dep-

putèrent le sieur Roland, leur premier eschevin, estimant que vous esclaircissant de mon intention et sur l'instance et poursuitte qu'ilz feroient, l'on y auroit tel esgard qu'au mesme temps l'on donneroit plaine et entière mainlevée aux marchans. Mais tant s'en fault que cela ayt esté suivy ny que leurs remonstrances et raisons ayent eu aucune force ny vertu, qu'au contraire ladicte Court a ordonné, par son arrest du neufviesme de ce mois, que ledict sel demeureroit arresté jusques à ce que remonstrances m'en eussent esté faictes ; qui est par ce moien oster toute l'espérance que l'on en pouvoit avoir, veu la difficulté qu'il y a que leurs depputez me puissent venir trouver si tost, et reduire en ung mesme temps ladicte ville de Paris et les aultres de l'Unyon en une extresme nécessité. Qui me faict penser que telles remises et longueurs ne peuvent procéder que des artifices ordinaires de noz ennemys et possible, à la suscitation de ceulx qui sont en vostre ville mal affectionnez à ceste saincte cause et non en ladicte Court, pour avoir rendu, en toutes les occasions qui se sont présentées, tant de bons et signalez tesmoignages de leur singulière affection au bien et advancement d'icelle : chose que je trouve d'autant plus estrange, estant constitué en la charge en laquelle il a pleu à Dieu m'appeller, et que je ne pourrois nullement souffrir. C'est pourquoy, après avoir ouy bien au long ledict sieur Rolland qui m'est venu trouver sur ce subject, j'ay advisé de le redépescher aussi tost avec mes lettres patentes à ladite Court, par lesquelles ils pourront estre, ceste fois pour toutes, si amplement esclairciz des raisons qui me meuvent, et ne me point départir de l'instance que lesdictz sieurs

depputez leurs ont faicte, que je veulx espérer que toutes difficultez seront à ce coup levées. A quoy je désire et prie, sur tant que vous avez en recommendation le bien et conservation de cest Estat, vous ayez toutes choses postposées à poursuivre et requérir l'entherinement et exécution desdictes lettres selon leur forme et teneur. Aultrement, j'auray subject de penser qu'il y ayt du refroidissement de vostre part en la dévotion que vous avez sy fort portée au bien de ceste dicte cause et, à cest effect, en charge vostre honneur et vostre conscience. Sur ce, je prie Dieu, etc.

XX.

A Messieurs de la ville de Rouen.

Messieurs, Je me tiens tellement satisfaict de la bonne volunté que vous m'avez faict paroistre au consentement que vous apporté à ce que je désirois pour la liberté du commerce du sel, suivant la charge que j'en avois donnée aux sieurs du Saussay et de Masparault, depputez de ma part pour cest effect, et au sieur Roland, aussi depputé de Messieurs de la ville de Paris, que je ne puis que je ne vous tesmoigne le contentement que j'en ay et que je ne vous en remercie, comme je fais, vous priant, toutesfois, que, puisque au moien des difficultez qu'en ont faictes Messieurs de la Court, j'ay esté contraint de faire expédier nouvelles lettres que je vous envoye pour ce mesme effect, vous faciez tant pour le bien général de ces affaires et pour subvenir à la nécessité publicque, que vous en moyenniez autant que vous pourrez l'exécution, faisant recognoistre que vous vous en

estes rendus poursuivans. Ce sera tousjours le bien, la grandeur et conservation de vostre ville et de celle de Paris par la bonne et mutuelle intelligence que vous ferez paroistre avoir les ungs avec les aultres, comme je vous prie faire de la mienne, qui sera tousjours très parfaicte pour vostre bien et contentement. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

XXI.

A monsieur le viconte de Tavannes.

Monsieur le viconte, Vous vistes si clairement, aux délibérations qui furent prises au conseil, devant que de partir d'avec nous, les grandes nécessitez et incommoditez qu'aporteroit le retardement du traficq et commerce libre du sel, et combien il alloit de mon authorité à en faire bailler main levée, que j'estimay que ce seroit la première chose à laquelle vous vous emploierez si tost que vous seriez arrivé en vostre gouvernement, comme très-importante pour le bien général de cest Estat; et m'en estois tellement reposé sur vous et sur ce que vous m'en promistes, que je pensois que vous ne consentiriez jamais qu'aultre que vous prist la cognoissance d'arrester ou donner passeport et saufconduit aux marchandises qui sont choses dépendantes de l'authorité de vostre charge, ny mesmes que la Court de parlement s'i entremist de ce dont elle n'a jamais cogneu : de quoy je ne puis que je ne me pleigne, veu la juste occasion que j'en ay du peu de respect et obéissance qui a esté rendue à mes lettres que j'envoyai exprès par Messieurs de Masparault et du Saulsay, que je deputay il y a quelque temps pour cest effect. Lequel ne s'en estant

ensuivy, au moien des difficultez qu'i ont trouvées Messieurs de ladite Court, j'en ay de nouveau faict expédier mes lettres de déclaration que je leur envoye par ledict sieur Roland, à l'exécution desquelles je vous supplie de vouloir vous employer si vivement et faire en sorte que l'on aye plus d'occasion de recourir à aultres provisions ou lettres plus expresses.

Je ne doubte point que vous ne soiez en peine du retardement des commoditez que je vous avois promises, mais vous croirez que le deffault ne vient de mon costé, n'ayant depuis vostre partement eu le moien de vous y pourveoir comme en a tousjours esté mon intention, et que j'ay jugé trop nécessaires pour le bien des affaires ; et toutesfois, pour vous donner quelque contentement, j'ay advisé que de l'argent provenant du pris des marchans arresté en ladicte ville, il en sera pris jusques à la somme de quatre mil escuz pour estre employez suivant vos ordonnances, et non aultrement, ayant desjà pourveu d'asseurance et remboursement ausdictz marchans sur le fonds que j'ay mis es mains du sieur Zamet (1) ; désirant aussi que, par ce moien, vous leur faciez faire promptement donner mainlevée de tout leur sel, ensemble des deniers qui se trouveront de leur pris arresté es mains de celuy qui a esté commis à la recepte, lequel j'entends estre contraint à ce faire suivant mesdictes lettres. A quoy je vous prie de rechef de tenir la main à ce que mon intention soit effectuée ; et ne souffrir plus à l'advenir qu'aucun

(1) Sébastien Zamet, Italien, naturalisé Français en 1581, d'abord cordonnier d'Henry III, puis banquier. Il prêtait volontiers aux deux partis. Il devint familier d'Henry IV, qui l'appelait *Bastien*.

aultre prenne cognoissance des passeportz et passages des marchandises, ny qu'il soit donné aultre empeschement au commerce libre du sel, qu'il ne soit plus touché au pris des marchands, ny que leurs commis soient plus troublés en l'exercice et maniement de leurs charges, et que Le Bossu, qui en a esté demis, soit restably; n'estant plus délibéré de souffrir qu'il soit contrevenu en mes mandementz en chose si juste et importante, oultre que ce seroit apporter ung désordre et une confusion à toutes choses telle qu'il s'en ensuivroit infailliblement ung renversement général de toutes noz affaires: au bien desquelles scachant combien vous aportez d'affection, je ne vous feray ceste plus longue que pour vous faire recommendations bien affectionnées, et prier Dieu, etc.

XXII.

A Messieurs du Saulsay et de Masparault.

Messieurs, J'ay sceu bien particulièrement par Monsieur Roland le bon acheminement de vostre négociation, et la diligence que vous avez apportée à l'exécution de la charge que vous en aviez prise, dont j'ay bien voulu vous tesmoigner ce que j'en reçois de contentement. Toutesfois, parce que vous y avez trouvé de l'empeschement à cause des difficultez qui ont esté faictes par Messieurs de la Court et leur arrest sur ce intervenu, à fin que, ceste fois pour toutes, vous en sortiez avec l'effect, j'ay advisé de faire expédier mes lettres de déclaration bien amples et expresses, ainsi que pourrez entendre dudict sieur Roland, vous priant de continuer et faire en sorte que ce que j'ay pour ce regard ordonné, comme juste, raisonnable

et important au général de cest Estat, soit entièrement suivy et effectué.

J'ay, oultre ce, entendu l'empeschement que l'on veult mettre au Havre de Grâce pour le passage du sel en faveur de Madame la mareschalle de Joyeuse (1), pour lever lequel et obvier aux incommoditez et conséquence qui en pourroient arriver, il seroit très nécessaire que vous prissiez la peine, comme je vous en prie et conjure, de vous acheminer, et ledit sieur Roland avec vous, jusques sur le lieu, pour en conférer bien au long avec ladicte dame de Joyeuse et Monsieur de Villars (2). Lesquelz je m'asseure se rendront sur voz remonstrances capables de ce qui sera du bien de nos affaires, mesmes sur l'asseurance que je vous prie de leur donner de ma part, que l'on pourvoira au plustost au desdommagement de ladicte dame par les moiens qui vous seront ouvers par ledict sieur Roland, ou aultres expédiens dont vous pourrez ensemblement adviser. De quoy me remectant sur voz prudences, je ne vous en ferai plus longue lettre, sinon pour vous tesmoigner que je désire, autant qu'il me sera possible, donner tout contentement à ladicte dame de Joyeuse, tant pour le respect de la mémoire de deffunct Monsieur le duc de Joyeuse, son filz (3), que pour les mérites de Monsieur le mareschal, son mary, auquel tous les gens de bien ont de très grandes obligations. Sur ce, je prie Dieu,

(1) Marie de Bastarnay, femme du maréchal dont il a été parlé plus haut.

(2) André-Baptiste de Brancas, seigneur de Villars, lieutenant général pour le roi aux bailliages de Rouen et de Caux, gouverneur de Rouen, du Havre, etc.

(3) Anne, son fils aîné, en faveur de qui Joyeuse fut érigé en duché-pairie, tué à Coutras, en 1581.

après m'estre affectueusement recommandé à voz bonnes graces, qu'il vous donne, etc.

XXIII.

A Monsieur de Villars.

Monsieur de Villars, Ayant entendu qu'il y avoit arrest et empeschement sur le passage du sel, dont je poursuis la délivrance avec la liberté du commerce à l'advenir, il y a si longtemps, j'en ay receu beaucoup de déplaisir pour les plaintes ordinaires et fréquentes qui viennent à mes oreilles tant de la part de toutes les villes de ce royaulme qui en sont en extresme nécessité, que des marchans fournissantz les greniers, ausquelz la marchandise apartient en propre fond, qui nous menacent à ceste occasion de renoncer au contract du fournissement, que recognoissant l'extreme desordre et la misérable confusion qui est toute proche d'en arriver, j'ay prié les sieurs du Saulsay et de Masparault, conseillers au conseil d'Estat, et Rolland, grand audiencier de la chancelerie de France et premier eschevin de la ville de Paris, deputez à Rouen pour ce mesme subject, tant de ma part que de la ville de Paris, de vous aller trouver et vous représenter en quel desordre sont desja les affaires pour ce regard; vous en ayant voulu, oultre ce, faire ce mot pour vous prier de considérer à quelle extrémité nous nous réduirons nous mesmes, si nous nous denions les ungs aux aultres le secours de tous le plus nécessaire. En quoy ilz vous pourront faire entendre davantage, comme c'est la vérité, que l'assignation que l'on peult prétendre n'est pas sur le corps dudict sel et pris

apartenant aux marchands, mais seulement sur les droictz de gabelle qui se lèvent en chascun des greniers particuliers de ce royaulme ; au moien de quoy, si l'on arreste le fond principal, cela seroit cause que chacun se plaindra justement de moy, et qu'une maison (1) tant aymée et honorée en ce royaulme jusques icy, et qui me touche de si près, sera rendue odieuse à tous les gens de bien, dont vous seriez, en vostre particulier, autant marry que nul aultre. Chose à laquelle m'asseurant que vous vouldrez remédier, j'ay bien voulu vous en esclaircir, oultre la charge que j'ay donnée ausdictz deputez d'en conférer avecq vous, et veoir les moiens qu'il y aura de contenter madame de Joyeuse et luy donner pour ce qu'il luy est deu telles seuretez qu'elle pourroit désirer, et que le peuple et les marchands soient satisfaictz de ce qu'ilz en attendent pour leur bien et conservation. A laquelle, m'asseurant que vous ne vous voudrez opposer, je ne vous ferai ceste plus longue, que pour prier Dieu, etc.

XXIV.

A Madame la mareschalle de Joyeuse.

Madame, L'extreme confusion que je voy naistre par tout de la grande nécessité que souffrent toutes les villes du secours de la vie le plus nécessaire de tous, par l'arrest qui a esté faict du sel qui descend ordinairement du Havre, et les plaintes trop ordinaires que je reçoys tous les jours à ceste occasion m'ont faict vous escrire ce mot, pour accompagner

(1) De Joyeuse.

les remonstrances et considérations que j'ay prié les sieurs de Masparault et du Saussay, conseillers du conseil d'Estat, et le sieur Roland, grand audiencier de la chancelerie de France et premier eschevin de la ville de Paris, de vous faire sur ce subject dont ilz cognoissent l'importance. Et ne lerrai de vous faire entendre, Madame, que l'assignation que vous y avez n'est poinct sur le corps de ceste marchandise, mais sur les deniers qui se lèvent des gabelles en chasques greniers particuliers de ce royaulme, comme ilz vous scauront plus clairement desduire et vous mesmes le considérer; vous suppliant bien humblement d'en vouloir communicquer avec eulx, de telle sorte qu'ayant pourveu à tout ce que vous jugerez estre de vos seuretez, ce que je ne désire moings que vous, vous ne donniez, s'il vous plaist, aucun empeschement audict passage : qui est cause que, me rapportant à ce que vous pourront faire entendre de ma part lesdictz députez, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser, en cest endroict, bien humblement les mains, et prier Dieu qu'il vous donne, etc.

XXV.

Du XIXe Novembre 1590.

A M. le conte de Suze (1).

Monsieur le conte, Le sieur de Sissoignes s'en allant en voz quartiers, j'ay bien voullu l'accompagner de ce mot pour vous visiter de ma part et

(1) Rossang de la Baume, comte de Suze, marié à Madeleine de Montpezat.

vous faire entendre l'estat de noz affaires, desquelles je me remettray sur luy, pour vous supplier d'employer à ce coup l'affection que vous avez tousjours eue au bien de ceste saincte cause et la créance que vous avez dans le pays, à faire avancer autant qu'il sera possible la deputation de ceulx qui seront nommez pour les estatz, lesquelz j'ay resolu, de l'advis de tous ceulx qui désirent quelque establissement en ce royaulme, [réunir] pour le XXme du mois de Janvier prochain, en la ville d'Orléans, ne voyant, pour le présent, remède plus propre à noz maulx que celuy là. J'en escris à toutes les villes. Vous pourrez, pour celles qui vous sont voysines, moyenner que, puisque Dieu nous a faict la grace de quelque respit davantage que nous n'avons eu, elles choisissent, selon les coustumes et formes dont elles ont acoustumé d'user en pareilles occasions, quelques personnages de l'assemblée desquelz, avec ceulx qui seront deputez d'ailleurs, on puisse espérer quelque fruict au salut de ce royaulme et restablissement de nostre saincte religion. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

XXVI.

A monsieur de Chevreuse (1).

Monsieur, J'ai entendu que le chateau de Chappiton, où le sieur de Dampierre (2) a laissé quelques soldatz, vous importe pour la levée des tailles et mesmes pour faire la guerre aux ennemys; à cause de quoy

(1) Claude de Lorraine, troisième fils du Balafré.

(2) Hervé II de Longaunai, seigneur de Dampierre, lieutenant général de la Basse-Normandie, capitaine de cinquante hommes d'armes. Il était mort à la bataille d'Ivry.

il seroit expédient d'y entretenir jusques au nombre de trente hommes de guerre, pour en tirer le service que la commodité du lieu vous peult apporter ; ce que j'ay bien voullu remettre à la cognoissance que vous en pourrez avoir du conseil qui vous assiste, pour, selon que vous trouverez par leur advis estre à propos, laisser garnison suffisante audict château, qui soit paiée et entretenue de mois en mois sur les deniers qui se leveront desdictes tailles, dont vous leur pourrez faire dresser l'estat, et suivant icellui donner bonnes assignations pour obvier au désordre que les soldatz ont acoustumé de faire n'estans point payez : à quoy je vous supplie vouloir prendre garde. Et n'estant ceste à aultre fin, je prierai Dieu, après vous avoir bien humblement baisé les mains, mon nepveu, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

XXVII.

A Monsieur de Selincourt.

Monsieur de Selincourt (1), S'en allant Monsieur de la Chastre avecq les forces que je luy ay baillées pour les exploiter selon qu'il cognoistra et jugera pour le bien de ceste saincte cause, j'ai advisé de luy faire délivrer deux moiennes ou deux bastardes de celles qui sont dans vostre arcenac. C'est pourquoy je vous prie de luy faire au plus tost que vous pourrez bailler deux desdictes pièces, soit de la fonte et marque de France, s'il y en a de montées et armées, sinon deux des fontes estrangères, ainsy que vous verrez le pouvoir

(1) Antoine de Sacquespée, seigneur de Selincourt, lieutenant général de l'artillerie en Picardie.

plus aisément et comodément faire, avec des munitions pour tirer jusques à cinquante ou soixante coups. Vous en retirerez dudict sieur de la Chastre la descharge qui vous sera nécessaire, avecq asseurance de les rendre et le faire reconduire audict arcenac. Et n'estant ceste à aultre fin, etc.

XXVIII.

A Monsieur Rondinelli (1).

Monsieur, La preuve que vous avez rendue de vostre affection, tant au général de ces affaires que particulièrement pour le bien et conservation de la ville de Paris, m'a faict vous escrire ce mot pour vous supplier en continuant ceste mesme bonne volunté, d'employer ce que vous avez de créance et de faveur à l'endroict de Monsieur le conte de Collatte (2), à ce qu'il trouve bon comme j'ai advisé pour le plus expédient de separer son regiment, dont il lairra jusques au nombre de mil soldatz dans Paris, à l'entretenement, pains et services desquelz j'ay pourveu, afin d'éviter toute occasion de plainte ; et donnera le reste à Monsieur de la Chastre, avec lequel ilz auront aussi bon appoinctement, et iront en païs où ilz ne pourront manquer de chose quelconque pour leur rafraichissement. Quant à ce qu'il désire pour son regard, je vous supplye l'asseurer que je ferai tout ce qui sera en ma puissance pour le rendre content ; mais vous ferez aussi, s'il vous plaist, qu'il considère l'estat auquel sont les

(1) Ambassadeur du duc de Ferrare près la cour de France, accrédité près de la Ligue.

(2) Colonel des lansquenets au service de l'Espagne, en garnison à Paris, d'après P. Mathieu.

affaires à présent, et que ne s'i accomodant, ce seroit me gesner à des choses qui me sont du tout pour le présent impossible. Croyez que ce m'est ung extreme desplaisir de ne luy pouvoir donner telle satisfaction que je désirerois, et que je n'en aurai jamais de moien que je ne luy face paroistre la volunté que j'en ay. Sur ce, etc.

XXIX.

A M. l'ambassadeur d'Espaigne (1).

Monsieur, Encore que vous ayez ja peu entendre la résolution qu'a prise Monsieur le duc de Parme de faire, pendant cest hyver, ung voiage au Pais Bas pour le service de Sa Majesté catholicque, je n'ai voullu, toutesfois, manquer à vous donner advis de mon costé du bien que j'espère de la promesse qu'il m'a faicte de retourner dans peu de temps avec une plus puissante armée, pour cependant, avec les forces qu'il me laisse et avec celles que je pourrai lever, m'opposer aux entreprises que noz ennemys pourroient faire, se servantz de l'occasion de son absence; avec lesquelles je tascherai à les emploier de sorte qu'elles ne seront inutiles, mesmement pour la conservation de Paris, où j'en envoye autant que j'estime estre nécessaire et que j'y puis entretenir, à quoy j'ay pourveu à fin d'éviter le désordre qui en pourroit naistre aultrement. Vous avez tant de part à la gloire de la conservation jusques à cest heure, que je ne pense point qu'il soit besoing de la vous recommander pour accroistre l'affection dont

(1) Bernard de Mendoza.

les tesmoignages que vous avez renduz sont si grands et remarquables qu'il ne s'i peult rien désirer davantage. Toutesfois, je ne lerrai de vous supplier bien humblement, Monsieur, d'y voulloir tousjours avoir l'œil avec Monsieur l'évesque de Plaisance, favorisant mesmes de voz bons advis Messieurs de la ville et ceulx qui en ont la charge, autant que vous jugerez leur bien et commoditez. A quoy vous m'obligerez de plus en plus à vous rendre, par tout ailleurs où j'en aurai moien, tous les services que vous pouvez souhaitter de la personne du monde qui vous honore et estime le plus. En ceste volunté, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

XXX.

A M. le commandeur de Dion (1).

Parce que je sçai que vous pourrez avoir esté adverty de la reprise de Corbeil par l'ennemy par la trahison de l'ung des quatre cappitaines et de quatre sergens et ung caporal qui estoient dedans, et que ceulx qui nous sont mal affectionnez ne fauldront pas de conjoindre ce subject à l'eslognement du duc de Parme, qui, aprés toutes les considérations que je luy ay peu mettre en avant pour l'en divertir, s'est enfin résolu de se retirer pour cest hyver au Pays Bas, j'en ay bien voullu donner advis à Messieurs les cardinaulx de Caietan (2) et de Pellevé (3) et vous en faire ce mot

(1) Jacques de Dion, Espagnol, commandeur de l'ordre de Malte, confident du duc de Mayenne et son ambassadeur à Rome.

(2) Henri Caëtan, de la maison de Sermoneto, naguère légat en France.

(3) Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens, puis de Reims, agent de la Ligue à Rome.

pour vous asseurer de la vérité de ce qui en est, contre les artifices dont on pourroit user pour se prevaloir de ceste occasion à la deffence de noz affaires. Vous scaurez doncq que Son Altesse n'a esté meue à s'en aller que pour le peu d'apparence qu'elle a veu de se promettre de grands effectz de ses forces pour cest hyver, luy manquant le principal attirail de son armée, qu'il fut contraint de laisser derrière luy pour s'avancer d'autant plus tost au secours de Paris, et faulte de ce, oultre que les entreprises demeurent, le payement manque pareillement, qui affoibliroit à la longue les meilleures forces du monde ; c'est pourquoy il s'est résolu de s'en retourner, pour après avoir donné quelque ordre aux affaires qui l'appellent audict pays pour le service de Sa Majesté Catholicque, et avoir composé une forte et puissante armée, revenir, comme il m'a promis, dans le printemps, affin de pourveoir ensemblement, avec les forces que je pourrai faire en attendant, ouvrir les passages des villes et presser l'ennemy, de sorte que nous le puissions obliger à son desadvantage. Ce pendant, il me laisse bon nombre de ses trouppes pour, avec ce que je puis avoir de françoyses, m'opposer aux entreprises de nostre ennemy et faire quelque effect dans les provinces.

J'en donne une partie à Monsieur de la Chastre pour se joindre à ce que Monsieur de Mercure peult avoir, et les emploier du long de la rivière de Loire, m'asseurant que ce sera pour le moins ung moien de divertir les forces qui sont à l'entour de Paris, oultre ce qu'il plaira à Dieu nous favoriser possible autant comme il a faict en Auvergne, Guyenne et Languedoc, où noz affaires ont très bien succedé de

sa grâce, les entreprises de noz ennemys leur estant tournées à tant de confusion en toutes les provinces, qu'ilz n'auront de longtemps moien d'y en faire de nouvelles. Monsieur le duc de Nemours, mon frère, Messieurs les mareschal et duc de Joyeuse, avec bon nombre de noblesse, ne se rendront point inutilz d'ung aultre costé ; et j'espère oultre cela veoir Monsieur de Lorraine qui s'aproche avec de très belles forces, ce que vous pouvez asseurer. Quant à Corbeil, j'espère le reserrer de telle façon qu'ilz n'y auront pas tant d'avantage qu'ilz se font accroire.

J'attends tousjours nouvelles de la création du pape, dont je vous prie faire toute la diligence que vous pourrez de m'advertir, me donnant bien particulièrement advis de la façon dont vous cognoistrez que je debvrai user en son endroict, et entretenir noz amys de l'espérance qu'ilz peuvent prendre que, sur ce printemps, nous ferons, moiennant la grace de Dieu, changer de face à noz affaires, à quoy leur assistance et celle du sainct siége nous peult profiter infiniement. Pour ce, je vous recommande sur tout la continuation de leurs bonnes voluntez, et pour vostre particulier vous asseurer de la mienne, en vostre endroict, autant que vous le sçauriez désirer. C'est du camp de la Ferté soubz Jouarre.

XXXI.

Du duc de Parme à Messieurs de Paris (1).

Messieurs, Voyant l'hyver s'aprocher et mes trouppes

(1) C'est la réponse du duc de Parme à une dernière députation des Parisiens.

en tel estat à faulte de l'équipage que je fus contraint de laisser derrière pour venir plus promptement à vostre secours, que je ne m'en scaurois, ainsy qu'elles sont, promettre les effectz que je désirerois pour vostre bien et contentement, et estant appellé aux terres du roy mon seigneur pour y donner l'ordre qui est nécessaire, je n'ay voulu m'advancer davantage sans vous faire entendre le subject de mon eslognement et le soing que j'ai eu devant que de m'y résouldre de pourveoir tellement à vostre seureté par le moien de mes principales forces que je laisse à Monsieur de Mayenne, que l'on pourra résister aux entreprises des ennemys. Ce pendant, je remettrai sus une forte et puissante armée pour revenir joindre ledict sieur de Mayenne dans peu de temps, et selon l'affection particulière dont je suis poussé au bien et repos général de ce royaulme, conforme à l'intention de Sadicte Majesté, vous assister de tous les moiens que j'aurai pour le vous acquerir, et pour vous conserver, avec la grace de Dieu, la saincte religion de noz pères contre les effortz desdictz ennemys; qui est le premier et principal subject qui m'y convie avec le commandement de Sadicte Majesté, pour lequel je n'espargnerai ny mon sang ny ma propre vie, tant que je la pourrai rendre utile à l'accomplissement de si sainctes intentions, et au repos que vous vous en pouvez promettre. Sur ce, je prie Dieu, etc.

XXXII.

A Monsieur de Belin.

J'ay advisé de séparer le régiment de Collatte, affin d'en donner une partie à Monsieur de la Chastre,

laissant seulement mil lansquenetz à Paris avec le régiment de Tremblecourt (1), que j'entendz estre réduit soubz cinq compagnies seulement, pour estre plus remplies. Vous m'envoyrez le surplus de ses cappitaines, ausquelz je donnerai des moyens pour relever leurs compagnies; et en ferez entrer, oultre celles là, quatre du régiment de Picardie, en attendant que Jauge (2) ayt mis le sien en estat de pouvoir servir comme nous avons advisé : et lors vous ferez sortir lesdictes compagnyes de Picardie et les envoyerez où il leur sera commandé. J'ay ordonné deux pains et neuf solz par jour pour chasque soldat, affin de leur donner plus de moien de se pouvoir entretenir et leur oster le subject de ravager. Je feray incontinant partir une des compagnies de cavallerie que Son Altesse me laisse, et ay mandé au sieur de Sesseval (3) de se tenir prest avecq sa trouppe [pour] vous aller trouver. Faictes moy servir de vos nouvelles et n'oubliez sur tout la démolition de Conflant (4), car cela vous importe trop.

XXXIII.

Du XXe Novembre 1590.

A M. le prévost des marchans de la ville de Paris.

Monsieur le prévost, Le soing que j'ay de vostre

(1) Louis de Beauvau, élevé avec le marquis de Pont-à-Mousson, fils du duc de Lorraine; il commandait alors un régiment de Lorrains au service de la Ligue.

(2) François de Beaujeu, seigneur de Jauge, chevalier de l'ordre du roi, capitaine au service de la Ligue.

(3) François de Senicourt, sieur de Sesseval.

(4) Probablement Conflans-Sainte-Honorine, bourg de l'Ile-de-France, près du confluent de l'Oise avec la Seine.

ville me sollicite de si près, que je n'ay point laissé passer de deux jours l'un sans vous avoir escript ; et fault, ou que les lettres ne vous ayent encores esté rendues, ou qu'il en soit arrivé faulte par les chemins : dont je serois bien marry, parce que je vous esclaircissois si particulièrement de mon intention pour la conservation de vostre dicte ville, et de la résolution du duc de Parme à se retirer au Pays Bas, que vous seriez en peine maintenant d'attendre la responce de voz lettres que j'ay receues du XIII[e] et XVII[e] de ce mois, pour vous résouldre à ce que désirez sçavoir de moy touchant le voiage qui a esté deliberé vers Son Altesse ; lequel vous seroit du tout inutile, ne pouvant changer la résolution qu'elle a prise de s'en aller, pour le bien général de noz affaires, me laissant à ceste fin la meilleure partie de ses forces et n'en menant avec elle que ce qui luy est simplement nécessaire pour son escorte, à fin de pouvoir, après avoir mis ordre audict pays, composer une forte et puissante armée pour retourner à ce printemps et faire en sorte, avec celles que je pourrai y adjouster, que nous contraignons nostre ennemy ou de venir à ung combat desadvantageux, ou de passer honteusement la rivière. J'en ay autant escript à Monsieur le conte de Belin, duquel je croi que l'intelligence est telle avecq vous qu'il vous aura peu communiquer ce que je luy en mande, comme de l'ordre que j'ay donné pour les forces et munitions que je vous envoye ; lesquelles je n'ai voullu faire partir les unes sans les aultres, pour empescher le désordre qui pourroit arriver, si les soldatz ne trouvoient les vivres et leur paye asscurée. Cela estant, je croi que l'ennemy n'entreprendra pas tout ce qu'il

se promect ; oultre ce que je luy taillerai de la besongne d'ailleurs, où il aura assez d'affaire de pourveoir. C'est pourquoy, il ne fault pas recepvoir toutes les appréhensions qu'il s'essaie de mettre en avant selon ses artifices acoustumez. J'escris à Messieurs de la Court, ausquelz je vous prie de communicquer ce que je vous en mande.

J'ai veu aussy ce que m'escrit Monsieur de Villeroy pour le faict du commerce, et ce que le roy de Navarre en a proposé ; à quoy je ne me puis aucunement accorder que le bled n'y soit compris, et que ce ne soit autant pour le hault que pour le bas de la rivière. Aussi ne sçaurois-je estre d'accord des impositions et charges telles qu'il les demande, qui seroient si extraordinairement à la foulle du peuple qu'il y auroit plus de guain de s'en passer du tout pour quelque temps ; au bout duquel Dieu nous feroit possible la grace d'y donner ung aultre ordre et plus à nostre contentement. J'ai esté bien ayse de sçavoir que vous ayez appellé les marchands au conseil pour en communiquer, d'autant qu'ilz en ont plus de cognoissance, et qu'il y va de leur intérest, en ce qu'ilz advancent le leur avant que de pouvoir le répéter sur le général. Je trouve bon aussi que Monsieur de Videville (1) aille trouver Monsieur de Villeroy ; je luy en escris à ceste fin et m'asseure qu'on en doibt attendre tout ce que l'on pourra souhaitter d'une personne qui ayme le bien de sa patrie. Je ne veulx oublier de vous dire que Monsieur de Rosne (2) a sçeu que

(1) Nicolas Bertrand, seigneur de Videville, petit-fils du garde-des-sceaux Jean Bertrand.

(2) Chrétien de Savigny, sieur de Rosne en Barrois. Mayenne le nomma maréchal de France en 1592.

Givry (1) a obtenu permission du roy de Navarre, pour laisser passer telle quantité de bois et de vin à Paris qu'il vouldra. Il demande qu'on luy envoye quelqu'un de vostre ville à cest effect, et semble qu'il désire que ce soit plustost le cappitaine Auberj (2) qu'ung aultre. Il est icy et ay donné charge audict sieur de Rosne de luy en parler. Cela estant, je voy vostre ville ung peu plus fournie ; de mon costé, vous pouvez vous asseurer que je n'oublierai rien de ce que je pourrai faire pour vostre soulagement. J'ay esté aussi bien ayse de sçavoir ce qui s'est passé pour le faict des deux Espagnols et du seigneur Nicolo : ses services méritent bien qu'il ne souffre pas pour ses soldatz, si ilz peuvent estre représentez. Toutesfois, je suis bien content que vous suiviez ce qui en sera advisé avec la justice, et ne vouldrois m'y opposer : je désire trop vostre bien en général et en particulier. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

XXXIV.

A Monsieur le président Brisson (3).

Monsieur le président, J'escris à Messieurs de la Court et n'ai voullu passer ceste occasion sans vous advertir particulièrement de l'acheminement aux Pays Bas, auquel s'est résolu Monsieur le duc de Parme

(1) Anne d'Anglure, baron de Givry, lieutenant pour le roi en Brie, surnommé le Brave.

(2) Probablement Benjamin Auberi, depuis seigneur du Maurier et ambassadeur près les Etats des provinces-unies des Pays-Bas.

(3) Barnabé Brisson, président au parlement de Paris, arrêté et pendu comme politique le 15 Novembre 1591.

pour le bien général de ces affaires, m'ayant laissé la meilleure partie de ses forces, en attendant qu'il nous revienne veoir avecq une plus puissante armée; ce qui sera, si Dieu plaist, bien tost. Il s'est arresté icy pour m'aider à vous faire couler les vivres que j'avois délibéré de vous envoyer devant que de faire entrer dans Paris les forces que j'y veulx entretenir pour la conservation de la ville, afin que les soldatz ne se licencient à chose qui puisse apporter des plainctes de leur part. J'ai veu aussi ce que le roy de Navarre propose pour le commerce et liberté de labourage, où je trouve tant de charge sur le peuple que je ne le pourrois consentir à de si rudes conditions. Vous verrez ce que c'est et jugerez s'il y a apparence. Pour le reste, qui importe à la conservation de Paris, vous vous asseurerez, s'il vous plaist, que j'y donnerai tel ordre que chascun cognoistra que je n'y espargne aucune diligence, et pourrez sçavoir de Monsieur le prévost des marchands, à qui j'en escris particulièrement, l'ordre que j'ai advisé de donner. A quoi me remettant, je ne vous ferai ceste plus longue, que pour me recommander, etc.

XXXV.

A Monsieur le cardinal de Pelevé.

Monsieur, Je ne doubte point que l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas ne donne assez de matière à ceulx qui nous sont mal affectionnez pour s'en prévaloir au préjudice de noz affaires, et tacher à les en rendre plus defavorisées : qui est occasion que je n'ai voullu faillir de vous escrire ce mot, oultre celuy que j'escris à Monsieur le cardinal

Caëtan, pour vous asseurer que Son Altesse ne s'y est résolue qu'avec toutes les considérations qu'il a peu apporter tendantes au bien général de ces affaires, n'ayant jugé que son séjour durant l'hyver en ce païs peust estre de grand effect à l'advantage de ceste cause, avec le deffault du principal attirail de son armée qu'il fut contraint de laisser derière luy pour s'advancer plus légèrement au secours de Paris, qui ne pouvoit attendre davantage, comme vous aurez peu sçavoir depuis; oultre qu'il ne s'en va point de telle façon qu'il ne me laisse une bonne partie de ses forces, pour, avec les trouppes françoyses que je pourrai avoir, m'opposer aux ennemys et faire quelque effect à l'eslargissement des passages dans les provinces, en attendant son retour, dont il m'a donné asseurance, avecq une plus forte et plus puissante armée dans le printemps; à fin qu'avec ce que je pourrai avoir de mon costé, nous puissions plus aisément entreprendre contre nostre ennemy, et le ruiner tout d'un temps, s'il plaist à Dieu de le permettre ainsy pour sa gloire. A quoy sçachant combien peult profiter l'assistance du sainct siége, je vous supplye très humblement de nous y continuer l'affection qu'il vous a tousjours pleu d'aporter au bien de ceste saincte cause, vous asseurant que je n'aurai jamais tant de moien de vous en rendre le service que je vous doibs comme je le désire. En ceste asseurance, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

XXXVI.

A Monsieur l'archevesque de Glasco (1).

Monsieur, J'ay escript à Monsieur de Plaisance sur ung bruit qui nous est venu par deça de la création du pape, dont n'ayant rien que je puisse encore tenir asseuré, je vous supplie de le voir, et me faire ceste faveur avec le plus de diligence que vous pourrez, quelque part de ce que vous en aurez appris, mesmes des bons advis que sur ceste occasion j'attens de lui et de vous, pour ce que j'en puis espérer et de la façon que je me doibs comporter, pour dépescher au plus tost et rechercher sa bonne assistance vers Sa Saincteté en ceste saincte cause. Vous sçaurez aussi de lui l'ordre que j'ai donné pour la garde et conservation de Paris, pendant qu'avec les forces que me laisse Monsieur le duc de Parme, je m'essaierai de faire quelques bons effectz dans les provinces et l'eslargissement des passages, ou à m'opposer autant que je pourrai aux desseings que l'ennemy pourroit entreprendre sur l'occasion de son absence. Je ne vous recommande point ce que j'espère de vostre bonne affection et vigilance en cest endroit, pour le tesmoignage que vous avez rendu à tout le monde qu'on ne la sçauroit désirer plus grande; je vous supplierai bien toutesfois de la continuer, et de me tenir en voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

(1) L'Ecossais Béthunius, évêque de Glascow, ancien ambassadeur d'Ecosse en France, ancien serviteur de Marie Stuart.

XXXVII.

A Monsieur le cardinal Caëtan.

Monsieur, Accompagnant Monsieur le duc de Parme en son acheminement au Pays Bas, où il s'est résolu de faire ung tour pour donner ordre aux affaires qu'il y peult avoir pour le service de Sa Majesté Catholicque, je n'ai voullu perdre ceste occasion de vous en donner advis, et m'acquicter de ce debvoir en vostre endroit comme de chose dont je m'asseure que ceulx qui sont mal affectionnez à ceste cause ne fauldront pas de prendre subject de se prévaloir, encore que la résolution qu'il en a prise soit accompagnée de toutes les considérations qui se peuvent rapporter au bien général de ces affaires, n'ayant peu faire estat d'employer beaucoup ses forces durant cest hyver à faulte du principal attirail de ceste armée qu'il fut contraint de laisser derrière luy, pour s'advancer plus légèrement au secours de Paris, duquel vous sçavez quelle estoit la nécessité. Il m'en laisse toutesfois quelque partie, pour, avecq ce que je pourrai avoir de trouppes françoyses, m'opposer aux entreprises des ennemys et faire quelque effect dans les provinces; en attendant que, comme il m'a promis, il vienne, sur ce printemps, se rejoindre à ce que j'aurai avec une plus forte et plus puissante armée, à fin de contraindre nostre ennemy à ung combat desadvantageux, ou de passer honteusement la rivière de Loire, et le ruyner, s'il est possible, tout d'un temps. A quoy sçachant combien la grace de Dieu

et l'assistance du sainct siége nous peult profiter, je ne puis que je ne vous supplie très humblement, Monsieur, de nous y continuer la faveur dont il vous a pleu nous obliger par deça; encore que vous nous ayez donné tant de preuve de l'asseurance que nous en debvons prendre, que c'est quasi péché de penser que le soing que vous avez de nostre salut, en la conservation de la religion en ce royaulme, aye besoing d'aucune recommendation en vostre endroict. J'attens en très bonne dévotion les nouvelles de la création du pape, lequel j'espère que Dieu nous fera la grace de nous donner pour l'advancement de sa gloire, dont je le prie de tout mon cueur; et aprés vous avoir baisé bien humblement les mains, qu'il lui plaise vous donner, etc.

XXXVIII.

Du XXI[e] dudict moys de Novembre 1590.

Aux baillis et séneschaux pour la convocation des estatz.

Monsieur le bailly, Es grands troubles et dereiglementz qui ont requis ung prompt et puissant remède, l'on a eu de tout temps recours à l'assemblée et tenue des estatz généraulx composez de trois ordres, de chacun desquelz se faict choix et eslection de personnages sages et de singulier jugement qui de longue main soient versez au maniment des affaires et n'y apportent aucune passion ny interest que le bien publicq et la restauration de l'Estat. Noz accidens sont si sensibles qu'il n'est besoing de les vous représenter et la nécessité pressant qu'il y soit promptement pourveu, et pendant que le corps est encores en

conserve en sa saincte et digne garde. Au camp de la Ferté soubz Jouarre, ledict jour.

XL.

A la noblesse, pour la tenue des estatz.

Monsieur de........., Dès le commencement des troubles et tost après la mort du feu roy Charles dixième, nostre souverain seigneur, que Dieu absolve, je despechay mes lettres par toutes les provinces pour la convocation des estatz généraulx, afin de pourveoir aux desordres et malheurs de ce royaulme, qui est le moien ordinaire que l'on a acoustumé de tenir en pareilles occasions. Mais les divers accidans de la guerre ayans empesché l'effect et exécution de ladicte assemblée, et néantmoings ne la pouvant plus délayer, j'ay advisé d'escrire aux baillis et séneschaulx pour faire procéder promptement à l'eslection et nomination des depputez, afin qu'ilz se puissent rendre en la ville d'Orléans, dans le XX[e] jour de Janvier prochain. Je vous supplye d'interposer vostre auctorité à cet effect et à ce que le choix soit faict de personnes de quallité et d'honneur, mesmement de la noblesse, qui soient affectionnez à l'entier establissement de nostre saincte religion et au bien et salut de l'Estat. Et si desja ladicte nomination a esté faicte, suyvant mes premières lettres, il vous plaira faire partir promptement ceulx qui auront esté depputez, et donner ordre qu'ilz soient instruictz si particulièrement et avec tel pouvoir que l'on puisse tirer le fruict que nous promectons de ceste assemblée. Me recommandant en ce lieu bien humblement à voz bonnes graces, je priray Dieu,

Monsieur de........., vous avoir en sa saincte et digne garde. Au camp dudict lieu, ce jour mesme.

XLI.

Sans adresse (1).

Messieurs, Encores que Monseigneur vous face bien amplement entendre le bon succez de la rencontre qu'il a eue avec le roy de Navarre, je n'ay voulu toutesfois perdre ceste bonne occasion de m'en resjouir avecq vous, comme de chose de laquelle nous pouvons prendre espérance de l'establissement de noz affaires, à sa ruyne, soubz la bonne conduicte de mondict seigneur et l'appuy des forces qui l'assistent; autant que la fuitte honteuze à laquelle il a eu recours, après avoir menassé le ciel et la terre des effectz de sa promesse, luy fera perdre de réputation et de créance à l'endroict des siens mesmes, et augmentera le courage et la bonne volunté des nostres pour l'avoir recogneu aultre qu'ilz ne le s'estoient proposé. Chacun pensoit, à la vérité, que voulant imiter les exploictz de feu Monsieur de Guyse (2) sur la dernière armée des reistres, et ayant affaire à ung si grand corps, si mal aisé à ruyner et si embarrassé à cause de la quantité des chariotz et bagage, il deubt en fin, nous suyvant de près avec une armée légère et logeant tousjours depuis la Ferté en noz derniers logis, nous enlever quelqu'un ou prandre tel advantaige au passage des rivières que nous y demeurassions engagez avecq quelque perte. Mais la prudence de ceulx à qui

(1) Semble une lettre d'un secrétaire d'État.
(2) Henri de Lorraine, le Balafré, en 1587.

il a eu affaire a tellement sceu pourvoir à ce qui pouvoit estre de ses desseings, qu'après estre partiz de Fère (1) et de Saponet, d'où nous vinsmes tousjours en bataille jusques à Courville et Fismes, comme il y avoit apparence qu'il deust tenter quelque chose à la faveur des bois, des chasteaulx proches de là à sa dévotion, et d'ung espais brouillard qui dura quasi tout le jour ; et ayant sceu à nostre arrivée à Fismes qu'il s'estoit logé à Fère une heure après que nous en fusmes partiz, mondict seigneur pensa qu'il ne fauldroict pas de charger sur les bagages et sur ce qu'il trouveroit à l'escart, et fut d'adviz de faire passer tout leur attirail, pendant qu'il se tiendroit pour l'arrière garde, Monsieur le duc de Parme et luy, et ce pendant, ilz envoyeroient quelque cavallerye sur les advenues pour recognoistre l'ennemy. Ce qu'ayant esté faict par les sieurs de l'Espine (2) et de la Feuillade (3), ilz rapportèrent bien tost que l'ennemy avoit paru fort de XII ou XV cents chevaulx, et ce rapport fut suivy de si près, que Son Altesse s'estant ung peu advancé par delà Fismes, veid paroistre l'ennemy entre elle et la bataille. Dont mondict seigneur, estant aussy content que plain d'espoir d'en remporter l'honneur, commença à marcher droict à luy avecq l'infanterye de Son Altesse et quelque caval-

(1) Fère-en-Tardenois; Saponnay, village voisin de Fère; Courville, à 5 lieues de Reims; Fismes, à 6 lieues.

(2) Yves de Mailly, seigneur de l'Espine, cinquième fils de Jean de Mailly, dit le Boiteux, était enseigne de la compagnie des gendarmes du comte de Chaulnes, ardent ligueur, chef des processions blanches.

(3) Georges d'Aubusson, capitaine de cinquante hommes d'armes, depuis, sénéchal de la Marche et maréchal-de-camp. La baronnie de la Feuillade fut érigée en comté, en 1615, en sa faveur.

lerye des siens et de Monsieur de Saint-Paul (1), laissant le reste à Son Altesse, qui y alla pareillement avecq ung extrême désir de le veoir de si près. Mais l'espouvante fut si tost parmy eulx, que ne voyant aultre moyen de se sauver que de donner en proye aux mutinez ses arquebusiers à cheval, il leur commanda de tenir ferme à Bazoches (2), pendant qu'il gaigneroit le hault. Et fut si bien servy qu'il en demeura grande partye sur la place après avoir faict tout le debvoir qu'il eust sceu desirer, toutesfoys sans perte d'ung des nostres, qui commencèrent alors à luy chausser les esperons de plus près et le poursuivre à pied et à cheval jusques au Pont-Arsy (3), comme si le chemin n'eust esté non plus fascheux aux ungs qu'aux aultres. Mais l'ennemy fuyant tousjours davantage sans tourner tant soit peu la teste jusques à Coussy (4), qui est à six grandes lieues de là, et la nuict s'approchant bien fort, les nostres feurent contrainctz de les laisser jusques à une aultre fois plus chargez de honte et d'infamye que de coups, se contentans de ce qui demeura sur la place, jusque au nombre de sept ou huict vingtz et treize prisonniers.

(1) Soldat de fortune, fils d'un serviteur de la maison Beauvais-Nangis, favori du duc de Guise, fait maréchal par le duc de Mayenne.
(2) Sur la Vesle, dans le Soissonnais.
(3) Pont-Arcy (Aisne). On y voit encore, sur l'Aisne, une tour provenant de l'ancien château.
(4) Coucy-le-Château (Aisne).

XLII.

Dudict XXIe Novembre.

A Messieurs de la noblesse de Bourbonnois.

Monsieur (1), Les nouveles que j'ay receues du bon succez de vostre résistance aux dessins des ennemys m'ont esté si agréables, que je n'ay peu que je ne le vous aye tesmoigné par ce mot que je vous en ay faict exprès, et pour vous prier de continuer à vous en acquerir de l'honneur en toutes les occasions qui s'en présenteront, comme vous avez faict à celle là, vous asseurant que je n'aurai jamais moyen de cognoistre ce que vous en avez mérité, ny de vous loger en lieu plus advantageux que je ne le face d'aussi bon cueur que je prie Dieu, etc.

De la Ferté sur Jouaire (2), ce XXIe jour de Novembre.

XLIII.

Du XXIIe Novembre.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, J'ay faict despecher les lettres aux baillis et seneschaulx des provinces pour la convocation des estatz, suivant ce que nous avions advisé, lesquelles je vous envoye pour commander, s'il vous plaist, qu'elles

(1) Nom en blanc.

(2) *Alias :* La Ferté-sous-Jouarre. C'est le nom actuel de cette ville que les ligueurs prirent à Henry IV, le 15 Mars 1589, qui retomba ensuite au pouvoir de ce roi, et fut prise de nouveau par Mayenne en 1590, puis rachetée pour la somme de 400 écus à l'officier qui y commandait, vers la fin de la même année.

soient distribuées selon leur addresse et celles de la Noblesse (1) que vous trouverez bon, il y a quant et quant, les passe portz qui ont esté obtenuz pour la seureté des députez de chasque province, qui pourront par ce moyen s'acheminer librement. Vous sçavez que ce qui nous est le plus requis pour ce regard, c'est la diligence dont je vous supplye faire procéder à la députation de ceux de vos gouvernements, à fin que nous en puissions tirer le fruit que chascun se promect pour le bien et salut de ce royaulme. Je vous ay escrit ce qui est passé durant le voyage et vous tiendray tousjours adverty de tout ce que je ferai, comme je vous supplie de vostre costé ne laisser point passer d'occasion de me mander de voz nouvelles. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

XLIV.

Dudict jour.

A Monsieur de Saint Sorlin.

Monsieur, Je vous envoye les lettres que j'escris à Messieurs du Clergé, de la Noblesse, et aus bailliz et séneschaulx de Dauphiné pour la convocation des estatz, desquelles je vous supplie commander que la distribution soit faicte à ceulx que vous adviserez et ausquelz elles peuvent estre mieux addressées, en la plus grande diligence que l'on pourra, à fin que la députation s'en face incontinant pour s'acheminer en asseurance avec les passe portz qui ont esté obtenuz à cest effect, que je vous envoye pareillement. Vous aurez de Monsieur de Nemours, mon frère, toutes nouvelles de deçà, et vous supplie de me faire sçavoir

(1) Du Lyonnais, dont le duc de Nemours était le gouverneur.

des vostres par toutes les occasions qui s'en présenteront. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

XLV.

A Monsieur de Saint Vidal.

Monsieur de Saint Vidal, Je vous manday par ma dernière dépesche le désir que j'avois de destourner, s'il m'estoit possible, la résolution en laquelle je vois Monsieur le duc de Parme de retourner en Pays Bas; sur laquelle apprès luy avoir aporté toutes les considérations qui se peuvent mettre en avant pour luy faire cognoistre le besoing que nous aurons pour plus long temps de sa présence, j'ay esté en fin contraint de recevoir les raisons qui l'y meuvent et les tesmoignages qu'il m'a donnez de son affection au bien général de cez affaires; m'ayant asseuré qu'il ne s'eslogneroit point de la frontière, où ayant donné quelque ordre aus affaires qui l'y apellent pour le service de Sa Majesté Catholicque, il faict estat de remectre sur une plus forte et plus puissante armée pour revenir dans ce printemps : et me laisse ce pendant la meilleure partie de ses forces pour les refraischir et pour les employer sellon les occasions qui s'en présenteront durant cest hyver.

Je vous avois aussy adverty de la négociation qu'avoit entreprise Monsieur de Villeroy pour la liberté du comerce et seureté du labourage ; ce qui luy a faict naistre ung aultre subject de traiter pour les députez des provinces aux estatz à Orléans, dont il y a pris occasion sur mes passe portz que luy a faict

demander Madame la princesse de Navarre (1) pour envoyer sur les terres que luy a données le roy son frère : en ayant demandé pareillement qu'il a obtenus de luy pour la seureté de l'acheminement desdictz deputez. Ce qui m'a faict résoudre à en avancer la convocation dans le XXe du moys de Janvier prochain, pour le plus long terme qu'il aye donné à sesditz passe portz, dont j'ay bien vollu vous advertir, pour l'opinion que j'ay que ceste voye ne sera pas égallement receue de tout le monde, et qu'il ne nous manquera pas de gentz qui en prennent umbrage et entrée en quelque recherche de mon intention : de laquelle je vous supplie me faire ceste faveur de rendre capables ceulx que vous estimerez s'en pouvoir bien servir, et de tenir sur tout la main à ce que pour la députation il soit faict choix, partout où vous avez créance, de personnages de la qualité requise, dont les mémoires et procurations soient emples, suffisantes et non limitées pour l'élection d'un roy qui soit bon catholicque. Je vous envoye autant des lettres que j'escris aux évesques, baillis et seneschaulx, tant pour ladicte convocation que pour ledict acheminement de Son Altesse, que je vous supplie d'addresser à ceulx de voz quartiers et interposer vostre auctorité à ce qu'il soit proceddé avec diligence à la députation de chacun des trois ordres, sellon qu'il a acoustumée de se faire en semblables occasions. Sur l'espérance que j'ay que Dieu nous en donnera bonne issue, lequel je prie, etc.

(1) Catherine de Bourbon, sœur de Henry IV, princesse de Navarre, duchesse d'Albret. Elle épousa, en 1599, Henry de Lorraine, duc de Bar. Ces terres étaient dans le Poitou.

XLVI.

Dudict jour.

A Madame la comtesse de Sault (1).

Madame, Je sçai que vous pouvez et voulez tant pour le bien de ceste saincte cause au lieu où vous estes, que ne voyant moyen plus propre pour espérer quelque soulagement en nostre mal que la convocation des estatz, et l'ayant, de l'advis de tous ceulx qui désirent le mesme bien, remise au quinziesme du mois de Janvier prochain, dans la ville d'Orléans, comme plus commode à cest effect, je n'ay vollu fallir de vous en escrire particullièrement, oultre les lettres que j'envoye pour le mesme subject par toutes les villes, à fin que joignant vostre créance à l'affection que vous avez tousjours aportée à l'establissement du salut de ce royaulme que nous poursuivons tous ensemble, vous soyez moyen, comme je vous en supplie bien humblement, de faire en la plus grande diligence qu'il se pourra, députer des personnages dignes et capables de bonnes affaires pour assister en ceste assemblée et en tirer, moyennant la grace de Dieu, le fruict que nous en désirons. Si je vous escrivois par ung aultre que par le sieur de Sissoigne que vous cognoissez, je vous ferois quelque part des nouvelles de deçà qui sont, graces à Dieu, en tel estat que nous avons occasion de l'en louer; mais le cognoissant comme vous faictes, et ayant esté depuis quelque temps en çà auprez de moy, je me remettrai à ce

(1) Chrétienne d'Aguerre, veuve de François-Louis d'Agoult, comte de Sault. Elle servit activement, en Provence, les intérêts de la Ligue, et appela à son aide le duc de Savoie; plus tard, elle se rapprocha de Henry IV.

qu'il vous en pourra dire et ne ferai ceste plus longue que pour vous asseurer de plus en plus de ma dévotion à vous honorer et servir. Sur ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

XLVII.

A Monsieur le compte de Carses (1).

Monsieur le conte, Ayant par l'advis de tous ceulx qui désirent le bien de ce royaulme résolu la convocation des estatz pour le XVme du moys de Janvier prochain, dans la ville d'Orléans, comme le plus promt et salutaire remède qui se puisse aporter à nostre mal, et escrivant à cest effect à toutes les provinces pour les convier d'avancer autant qu'il sera possible l'élection et députation des personnages qui seront nommez pour assister ausdictz estatz, j'ai bien vollu vous en escrire particullièrement et vous prier de tenir la main à ce que il y soit procédé en la plus grande diligence que faire ce pourra, et selon les formes et manières dont on a acoustumé d'user de tout temps en telles occasions. Vous remettant pour ce que vous désireriez sçavoir de l'estat des affaires de deçà sur ce porteur (2) qui vous les pourra amplement desduire, comme ayant esté despuis quelque temps continuellement auprez de moy, je ne vous ferai ceste plus longue que pour me recommander à voz bonnes graces et prier Dieu, etc.

(1) Gaspard de Pontevez, comte de Carces, sénéchal et gouverneur de Provence, marié à Eléonore de Montpezat, belle-fille de Mayenne. Son frère Antoine était gouverneur de Grasse.
(2) Sissonne.

XLVIII.

A Monsieur le prévost des marchans de Paris.

Monsieur le prévost, Je m'asseure que vous aurez maintenant toute occasion de demeurer contant et satisfaict sur tout ce que vous pouvez désirer de moy, ainsi que vous aurez peu apprendre par les lettres que je vous ay escrittes par les sieurs de Tremont et Cégard, tant pour les forces que j'ay advisé estre nécessaire pour la conservation de vostre ville, que pour le blé que je vous ay envoyé au mesme temps pour la nourriture desdictes forces: de façon qu'il ne me reste rien à vous dire sur la vostre du XIXe de ce moys, sinon que j'escritz présentement à Monsieur de Victry (1) pour le prier de ne s'arrester aux seuretez qu'il vous demandoit, mais au contraire s'efforcer à vous faire tenir jusques à cinquante ou soixante muidz de blé, de vous le faire mener et conduire jusques en vostre dicte ville ; [ce] dict, je ly fais ma promesse de luy payer en mon nom, si tost qu'il me sera avenu trouver et qu'il me rapportera certifficat de vous, de la quantité qu'il vous aura fornye, se que je me veulx promettre qu'il face, pour l'affection que je scay qu'il porte au bien de vostre ville et dont vous avez eu tant de tesmoignage par le passé. Il ne sera touteffois que bien à propos que vous l'en solicitiez et pressiez sur ce [que je] vous en escris maintenant et l'asseurance que je vous en donne. J'envoye, oultre cela, douze cens escuz pour tousjours autant comtenter lesdites forces, qu'il faudra ménager

(1) Louis de l'Hospital, sieur de Vitry, gouverneur de Meaux.

et faire couler en attendant que j'aye le moyen de en envoyer davantage, qui sera dans peu de temps ; désirans sur toutes choses pourveoir tellement à ce qui est du salut de vostre dicte ville, qu'il n'y arrive non seullement aucun inconvénient, mais que j'en oste toute l'appréhension et crainte. J'espère que Dieu m'en fera la grace, lequel je supplie, etc.

Du camp de Sapponnet.

XLIX.

Dudict jour.

A Monsieur de Victry.

Monsieur de Victry, Je pensois que vous auriez faict tenir à Messieurs de Paris les XX muidz de bled que vous m'avez promis, dont ayant eu advis qu'ilz n'ont encores rien receu et que vous ne leur en promectiez que dix muydz ; à quoy vous voulez que le prévost des marchans et les eschevins s'obligent et que j'estime qu'ilz n'y vouldront refuser ; mais désirant qu'ilz n'en ayent l'obligation entière et à fin d'eviter aus longueurs qui pourroient intervenir, je vous supplie et conjure de vouloir en faire recouvrer jusques à cinquante ou soixante muidz au plus, et le faire au plus tost et en toutes diligence mener et conduire jusques en ladicte ville, vous asseurant sur ma foy et mon honneur que pour ceste effect je vous donne et engage de vous payer contant, si tost que vous serez au près de moy, la somme à quoy montera la quantité que vous aurez fournie, me rapportant seullement avecque ce mot certificat desdictz prévost des marchans et eschevins de la réception

qu'ilz en auront faicte. Et par ce que c'est chose qui importe du tout à la conservation de Paris à la quelle vous avez aquise tant de gloire, je m'asseure que vous vouldrez encore en ceste occasion continuer la bonne volunté que vous m'avez et à eulx tousjours portée. Aussi ne serai je jamais content que je ne vous aye faict paroistre par tous bons effectz combien je désire m'en revancher en ce qui sera de vostre contentement. Sur ceste [vérité, je] prie Dieu, etc.

Du camp de Saponnet.

L.

Du XXVe Novembre.

A Monsieur de Boisdauphin (1).

Monsieur de Boisdauphin, Je vous envoye par Le Grand toute la dépesche des provinces où s'addressera vostre chemin, que je vous prie de faire distribuer sur les lieulx et recommander autant que vous pourrez qu'il soit promptement proceddé à la députation de tous les ordres, pour avancer l'assemblée des estatz dans le temps que nous avons pour la seureté des députez, au moyen des passeportz dont j'envoye pareillement ung pour chasque province. Je vous ay desjà mandé une autre fois que Le Grand vous accompagnera jusques là et vous dira les lieus ausquelz nous avons à faire pour ce regard, en quoy vous serez soulagé de luy, comme cogneu au pays. Je vous supplye d'y faire procéder en la plus grande diligence qu'il se pourra. N'estant cest à aultre fin, je prie Dieu, etc.

(1) Urbain de Laval, gouverneur d'Anjou, fils de René, sieur de Bois-Dauphin, et de Jeanne de Lenoncourt.

LI.

A Monsieur de la Bourdaisière.

Monsieur de la Bourdaisière, Je vous envoye par ce porteur les lettres que j'escris à Messieurs du Clergé et de la Noblesse de vostre quartier, avec celles du bailly de Chartre, pour les prier d'avancer le plus qu'il leur sera possible la députation de ceulx qui seront nommez, pour estre de vostre part en l'assemblée des estatz à Orléans, dont je résolu la convocation dans le XXe du moys de Janvier prochain, de l'advis de tous ceux qui désirent le bien de cest Estat. Au salut duquel sachant combien vous portez d'affection, je vous supplie, après la distribution de mesdictes lettres à ceulx que vous adviserez et du nom desquelz vous les ferez remplir, estre moyen, autant qu'il vous sera possible, qu'il y soit promptement procédé ; et avoir égard à ce que ce soient personnes de qui on puisse espérer quelque bon règlement pour la manutention et salut de ce royaulme [et] de nostre saincte religion catholicque, apostolique et romaine, affin que nous puissions espérer ung plus heureulx siècle. N'estant ceste à autre fin, je prie Dieu, etc.

Du camp de Pont-Aver (1).

LII.

Dudict jour.

A Monsieur de Mercure.

Monsieur, Je vous envoye les lettres que j'escris à Messieurs du Clergé et de la Noblesse, baillifz et

(1) Pontavert sur l'Aisne.

seneschaulx de vostre gouvernement (1) pour la convocation des estatz dans la ville d'Orléans, que j'ay esté conseillé de remettre au XXe du mois de Janvier prochain. Je vous supplie bien humblement vouloir prendre la peine de les faire distribuer et addresser à ceulx de la Noblesse, des noms desquelz vous jugerez qu'elles doibvent estre remplies, y faisant aporter la plus grande diligence qu'il vous sera possible, à fin de pourvoir d'autant plus promptement au remède que chacun peut désirer pour le salut de cest Estat. Je désirerois bien pouvoir estre si heureux que de vous veoir devant; mais les affaires nous séparantz l'ung et l'autre, je vous supplie me faire tant de bien que de me faire part de voz nouvelles le plus souvant que vous pourrez : vous asseurant que je ne lairai point passer d'occasion de vous faire entendre de celles de deçà, et que je recevrai tousjours à beaucoup d'honneur les bons conseilz et advis qu'il vous plaira me deporter. Vous baisant en ceste endroict bien humblement les mains.

Du camp de Pont-Aver.

LIII.

A Messieurs de la Court de parlement de Paris.

Messieurs, Je vous ay escrit par cy devant le succez d'une partie de nostre voyage et l'occasion de l'acheminement de Monsieur le duc de Parme aus Pays Bas. Nous avons quasi tousjours eue le roy de Navarre à nostre queue, sans ce qu'il soit advancé d'entreprendre aucune chose sur nous despuis Lon-

(1) La Bretagne.

gueral (1), s'estant mesmes recullé lors qu'il a sceu nostre séjour en ceste ville (2), où nous sommes arrivez du dernier du moys passé, en telle disposition de toutes choses que nous pouvions désirer. Monsieur le duc de Parme m'ayant confirmée la promesse qu'il m'a faicte d'estre de retour icy dans le printemps, avec une forte et puissante armée, et ayant donné ordre pour les forces qu'il me laisse, partist hier avec quelque cavallerye et troys régimens de gens de pied seullement pour son escorte, le reste de son armée estans tout demeurée au prez de moy, pour aprez quelque jours de ce fraischissement, employer où je verrai estre plus à propos et principallement à eslargir le plus qu'il me sera possible les passages de vostre ville, comme celle de laquelle je désire plus le bien et conservation; à quoy vous vous pouvez asseurer que j'aurai tousjours l'œil ouvert, pour ne laisser passer aucune occasion qui tende à vostre advantaige. Je serai aussi tousjours très aise d'estre faict participant de ce qui se passera par delà, dont je vous supplie bien humblement ne laisser perdre les occasions de m'advertir, comme de ma part je me rendrai sogneus de vous informer particulièrement de tout ce que j'estimerai vous debvoir aporter quelque contentement. En ceste volunté, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

Du camp à Guise.

(1) En Picardie.
(2) Guise en Thiérache.

LIV.

Du III[e] Décembre.

A Monsieur le commandeur de Dion.

Monsieur le commandeur, Je vous ay escrit de la Ferté-sur-Jouaire, du XX[e] du passé, la reprise de Corbeil par l'ennemy par la trahison d'aucuns des cappitaines dedans, de quatre sergens et de deulx caporaulx, ensemble l'estat de noz affaires, l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas et le succez de nostre voyage jusques là. Depuis, le roy de Navarre, qui s'estoit mis à nostre queue, vint paroistre dès le lendemain entre la bataille et l'arrière-garde, et s'avança tant que s'il ne se fut retiré plus viste qu'à la course, il eust esté en danger de ne se vanter point, comme il a faict maintenant, que c'est pour la première fois qu'il a fuy. Il y demeura en sa place ce qu'il laissa [d']har[que]buziers à cheval pour soustenir, pendant qu'il deslogeroit de Longueval et passeroit le guay au Pont-Arsi (1); et [de] ce temps là a commencé à se tenir plus eslognée de nous qui, après luy avoir offert à petites journées toutes les commoditez qu'il pouvoit désirer pour se faire veoir de plus prez, sommes arrivez en ce lieu sans qu'il aye dressé aucune entreprise, ainsy qu'il faisoit entendre par tout, pour lever quelque logis ou pour engager quelque partie de l'armée. Laquelle ayant conduite sans perte d'ung seul homme

(1) *Ms :* « Pendant qu'il passeroit le guay au pont de Longueval, Pont-Arsi logez. » Nous avons rétabli cette phrase suivant le récit très-détaillé de P. Matthieu et comme l'indiquait la position des lieux.

jusques icy, et le voyant changer de dessein et s'eslongner de quinze ou vingtz lieues tout à coup, Monsieur le duc de Parme continuant son voyage et les promesses qu'il m'a faictes de son retour dans le printemps avec une plus forte et puissante armée, partist hier avec sept compaignies de sa cavallerie légère et troys régimentz de gens de piedz wallons seullement pour son escorte, me laissant tout le reste de ses forces avec la mesme obéyssance que pourroit désirer d'eux Sa Majesté Catholicque : dont je ne puis que je ne me loue infiniment, en ce qu'il les a conduites avec tant de prudence et s'i est porté avec tant d'honneur et de respect, que ainsy que nous avons esté tousjours unis comme frères, en plaine et entière correspondation et intelligence de toutes choses, chascun, jusques aux moindres soldatz, s'i est conformé tellement à cest exemple qu'il ne s'i est trouvé une seule partialité ou devision entre nous. Ce dont noz ennemys espéroient faire le plus de proffict, qui sont au contraire tellement lassez de courir sans bagaige ne commodité quelconque, sur l'espérance dont ilz ont esté entretenus de se trouver à la bataille, laquelle il n'a jamais voulu accepter, qu'après avoir esté par tant de fois abusez sans fruict, sans honneur et sans aucun advantage, il n'y a pas grande aparence qu'ilz se puissent encore longuement maintenir ensemble, n'ayant que mille à douze centz chevaulx qui sont assisté en cez cources, avec l'incommodité que vous pouvez juger, sans leur bagaiges, et mille harquebousiers à cheval équipez de mesme; leurs Souisses commançant de longtemps à se mutiner; et le reste de l'infanterie françoise la plus misérables qui se puisse veoir, n'ayant jamais volu passer

le Pont-Arsi à faulte de payement, sans lequel il ne pourra pas si aysement disposer ny des ungs ny des aultres qu'il a faict par le passé : et j'espère que je luy en lerrai encore moins de commodité, le suivant de si prez, si tost que je pourrai avoir donné quelques jours de rafraischissement à ceste armée, qu'il pourra bien se reculler autant comme il s'est advancé jusques icy à nous suivre, sçachant que nous ne nous destournions pas de nostre chemin pour prendre garde à sa contenance.

Ce que je vous escris particullièrement pour faire cognoistre l'artifice dont j'ay eu advis qu'il a usé, à publier par tout les entreprises qu'il faisoit sur la retraicte de Monseigneur le duc de Parme, et pour vous monstrer que je prens le mesme plaisir à vous instruire de ce qui se passe par deçà que je reçoy de voz lettres et des particularitez que vous m'escrivez, dont je vous remercie : louant, entre chose, la résolution que vous avez prise de ne porter au conclave qu'avec le mesme rang et les mesmes formes dont ont acoustumée d'user ceux qui vous ont préceddé en la charge que vous avez au prez de Sa Saincteté et du sacré collége ; duquel j'ai ung extrême regret de n'avoir encores receu les lettres que vous mandez m'avoir envoyées, parce que, ne sçachant rien de leur intention, je me trouve plus empesché à leur en faire le remerciement que je doibs. Pour ce, je vous prie de m'envoyer en la plus grande diligence que vous pourrez quelques doubles, et ce pendant suppléer ainsi que vous jugerez pour le mieux au deffault de ma lettre, leur faisant cognoistre que ce n'est faulte qui proceddc de ma négligence. Je vous supplie aussy de rendre tout tesmoignage à Monsieur le

cardinal de Sens (1) de l'obligation que je cognois luy avoir plus qu'à personne du monde, l'asseurant que je n'aurai jamais contentement que je ne luy ay faict quelque bon service, et qu'il croye que je n'aye jamais portée plus de respect et d'honneur à deffunct Monsieur le cardinal mon oncle (2), que je proteste de luy en rendre par tout où j'aurai moyen de luy faire paroistre combien je sçay que je luy dois.

Je ne trouve point estrange ce que vous avez recogneu au cardinal Montalte (3), et ne fault point que vous vous estonniez qu'il tienne du naturel et de l'instruction de son oncle. Mais j'estime que l'arrivée de Monsieur le légat (4) aura apporté tant d'esclaircissement et de lumière à la vérité mesmes, que tout ce qu'on aura faict pour s'y opposer aura esté facillement dissipé par sa prudence et par son aucthorité. Je n'escris point à Desportes (5), estimant qu'il soit maintenant en chemin pour son retour. J'ay beaucoup de plaisir du contentement que vous tesmoignez avoir de ce qu'il a faict par delà et que les choses s'i soient passées avec tant d'honneur et de réputation. Je sçay combien y a aydé vostre bonne conduite, et ne puis que je ne vous accuse le regret que j'ay de ne vous avoir peu assister de moyens comme ç'a tousjours esté ma volunté. Vous avez assez de cognoissance des affaires pour juger que la seule nécessité est cause

(1) Pellevé.
(2) Le cardinal de Lorraine.
(3) Neveu de Sixte-Quint.
(4) Caëtan, retourné à Rome pour prendre part au conclave.
(5) Jacques Desportes, lieutenant au bailliage d'Alençon, envoyé à Rome par Mayenne à l'occasion de la délivrance de Paris, frère du secrétaire d'Etat Baudouin Desportes et du poète Philippe Desportes. Il sera question plus tard des deux derniers.

que vous n'en voyez point d'effectz, ayant tousjours eu en intention de vous donner tel moyen par delà que vous peussiez dignement satisfaire comme vous faictes à vostre charge et en porter plus aisément le fais et la despence : à quoy, ne voyant moyen dont vous puissiez tirer plus de secours qu'en la partie de cinq mille escuz que Monsieur le légat fit fournir durant le siége de Paris, sur les lettres de change pour Rome qui m'ont esté acquictées, et desquelles le protesté m'ayant esté envoyé, j'ay faict rendre et payer contant à Paris ladicte somme de cinq mille escuz, de sorte qu'elle m'est maintenant deue à Rome par nostre Sainct Père, ou le sagré collége me debvant tenir lieu, sur les sommes que mondict sieur le légat avait moyenné me faire fournir. Vous luy en parlerez, s'ilz vous plaist, et le supplierez en mon nom vous faire toucher et payer contant ladicte somme, estant bien raisonnable que l'ayant payée par deçà de mes deniers et en ma plus grande nécessité, elle me soit rendue par dellà entre voz mains, dont je supplie et escris exprez à Monsieur le légat, voulant tenir cela de luy avec tant d'autres bons offices, dont il a obligé à luy toute ceste saincte cause. Les lettres de change sont entre les mains de Nouvisi ou de Sanavi, à qui Monsieur de Videville les a envoyez.

L'on a surpris les lettres de Chombere (1) par lesquelles on donne asseurance au roy de N. d'une secrette assemblée des princes (2) protestans à

(1) Jean-Wolf de Schomberg, seigneur de Pulmitz; son frère, Gaspar, naturalisé Français en 1570, était devenu comte de Nanteuil. Henry IV avait donné au premier le titre et les appointements de colonel.

(2) Le texte porte : provinces.

Francfort, en laquelle ilz ont résolu de secourir le roy de Navarre, dans quatre mois, d'une très puissante armée, pour l'establir en l'Estat et en sa relligion, et que le Casmier (1) estoit passé vers le duc [de] Saxe (2), à cest effect et pour faire avancer quelques deniers de la levée. Vous le pouvez représenter à nostre Sainct Père, si desjà il est créé, et au sainct collége, et combien il importe que Sa Sainctelé unisse les princes catholicques pour la deffence de nostre relligion, laquelle est autrement en estreme peril (3), et qu'il n'est plus temps de remettre les résolutions du secours en longueur. Vous en conférerez avec Messieurs les cardinaulx Caiétan et Pellevé, principallement à fin qu'il leur plaise ambrasser ce faict avec prompte ardeur, comme des plus importants qui se soient jamais présentez, estant à craindre, si nous ne sommes bientost unis, que certaines considérations et jalousies d'Estat ne ruinent la relligion, vous priant de presser cest affaire et d'en faire toute l'instance que la nécessité le requiert.

Nous avons indict noz estatz au vingtiesme du mois prochain, en la ville d'Orléans, pour adviser à la nomination d'ung roy bon catholicque dont l'authorité nous est très nécessaire pour la seurelté de nostre saincte relligion. Si tost que j'aurai advis de la création de nostre Sainct Père, j'en escriray à Sa Sainteté, pour la supplier très humblement d'y voulloir envoyer Monsieur le légat Caiétan que j'y désire infiniment. Je vous prierai de sonder où tombera son

(1) Jean Casimir, quatrième fils de Frédéric III, duc de Bavière.
(2) Christian Ier, électeur et duc de Saxe.
(3) Le texte porte : prit.

inclination et les honneurs des princes d'Italie, et m'en donner advis à toutes les occasions. J'ay destiné Monsieur de Lion pour aller baiser les pieds de Sa Sainctelé de ma part et traiter des affaires. J'ay jugé que l'on ne pouvoit faire choix d'ung plus digne et plus capables instrument, et croy qu'il sera très agréables à ce collége.

Monsieur de Savoye m'a envoyé visiter par le sieur de la Croix, l'ung de ses conseillers d'Estat, et m'a faict beaucoup d'honnestes offres.

Continuez, je vous prie, de m'escrire bien particullièrement tout ce qui se passera de delà et croyez que je n'aurai jamais moyen de recognoistre ce que je sçai que vous méritez, que ne m'y employe de toute affection. En ceste volunté, je prie Dieu, Monsieur le commandeur, qu'il vous tienne en sa saincte garde.

Du camp, à Guise.

LV.

Dudict jour.

A Monsieur de Cosme (1).

Monsieur, J'escris à Son Altesse par le sieur Ribaud, trésorier général, pour luy ramantevoir la nécessité extrême de noz affaires et le grand besoing que j'ay des cent cinquante mil escuz qu'il luy a pleu de me promectre, affin qu'elle les luy face, s'il luy plaist, délivrer complant, sans attendre la fin de ce moys et de l'autre, d'aultant qu'ilz sont destinez pour affaires très importants et pressez, comme je feis veoir à Sadicte Altesse avant son départ d'issi, et à quoy la longueur apporteroit beaucoup d'incom-

(1) Raphaël de Maillé de la Tour-Landry, seigneur de Cosme, capitaine aux gardes.

modité et de dommaiges. Je le supplie aussi de vouloir pourveoir pour le reste des troys moys de là garnison de Paris, et de faire délivrer audict Ribaud cent mil escuz ou aultre somme qu'il luy plaira, pour employer en levées. Je vous supplie et conjure de toute mon affection de moyenner envers Son Altesse, qu'il luy plaise de commander promptement la despeche dudict Ribaud, et à son retour luy faire donner bonne et suffisante escorte, pour conduire en toute seureté l'argent qu'il vous aura pleu luy faire avoir. Je m'asseure tant de vostre amitié que vous ne vouldrez nous manquer en ceste occasion. Sur ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

Du camp de Guise.

LVI.

A Monsieur Joseph, ambassadeur (1).

Monsieur, Je honnore tant (2) la saincte affection dont vous avez assisté ceste cause, en toutes les occasions qui se sont présentez pour en rendre preuve, que je penserois pécher contre la cognoissance que j'en ay, si je perdois ceste occasion de vous tesmoigner ce que je vous en ay d'obligation en mon particullier, et le désir que j'ay de la recognoistre où j'auray quelque moyen de m'employer pour vostre service : ce que j'ay prié Monsieur le président Janin (3), conseiller de ceste Estat, de vous présenter de ma part, comme celluy qui approchant le plus

(1) Dom Joseph d'Acunia, ambassadeur d'Espagne en Savoie.
(2) Le texte porte : à la.
(3) Pierre Jeannin, président au parlement de Dijon, chargé d'une mission près de Philippe II.

près de moy vous en peut donner davantage de cognoissance et de l'estat de noz affaires, desquelles je vous supplie croire tout ce qu'il vous dira, comme moy mesmes, lui. Sur ce, vous baisant bien humblement les mains, prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LVII.

Dudict jour.

A Monsieur don Doria (1).

Monsieur, La faveur qu'il vous a pleu faire à tous ceux qui ont esté de ma part par devers vous me rend tant de preuve de vostre affection à ceste saincte cause et m'oblige si particulièrement à m'en ressentir où j'aurai le moyen de vous servir, que je penserois manquer à mon debvoir [si] je perdois ceste occasion de vous en faire rendre le tesmoignage; dont Monsieur le président Janin, conseiller de cest Estat et porteur de ceste présente, vous peut donner mesme asseurance que je ferois moy mesme, estant de si longtemps entré en ceste cognoissance et des autres particularitez qui appartiennent à l'estat de cez affaires. Vous le pouvez croire de tout ce qu'il vous dira de ma part sur ce subject, comme je vous en supplie bien humblement, me remettant sur luy de ce que je désire vous faire entendre pour remerciement de tant d'honneur que j'ay receu de vous. Je vous baiserai, en ceste endroict, bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

(1) André Doria, agent de Philippe II. Jeannin alla le trouver à Loano, près de Gênes. Là, il trouva les ambassadeurs de Savoie et de Lorraine qui devaient avec lui passer en Espagne.

LVIII.

Du IIIIe Décembre.

A Monsieur le chevallier Picard (1).

Monsieur le chevallier, Je vous escrivis dès la Ferté sur Jouaire l'advis que j'avois eu du danger que vous pouviez courir, allant en Normendie, selon la première délibération que j'en avois (2) prise, et vous manday le désir que j'avois de changer ce dessein, pour vous joindre aus trouppes que je donnois à Monsieur de la Chastre, et vous employer soubz luy aus lieus où je [l']avois prié de s'acheminer pendant que je me rendois utile à [aultre] chose: en quoy m'ayant adverty qu'il manquoit de ce qu'il attendoit de vous, vous estans excusé sur la première délibération de la Normandie, je ne peu penser que vostre faulte procédast d'ailleurs que ce que vous n'aurez receu mesdictes lettres. Au deffault desquelles je vous ay faict ceste recharge, pour vous prier de vous rendre incontinant la présente receue où sera ledict sieur de la Chastre, avec tout ce que vous pourrez faire ou avoir de gens, pour, soubz sa conduite, avoir part à ce que je me promectz de vostre valeur et de ses sages et advisez desseings. N'estant ceste à autre fin, je prie Dieu, etc.

LIX.

Dudict jour.

A Monsieur le compte de Collatte.

Monsieur le conte, Je vous escrivis de la Ferté sur

(1) Ami du marquis de Villars, a beaucoup contribué à la délivrance de Rouen en 1592.

(2) Le texte porte: envoye.

Jouaire pour vous prier de séparer vostre régiment et en donner partie à Monsieur de la Chastre que j'envoye sur la rivière de Loire, pour les employer et rafraischir en bon pays, où ilz auroient plus de commodité de toutes choses qu'ilz n'ont aveu à Paris, ayant pourveu pour la solde de ce que vous pourez retenir auprez de vous seulement. Ce que ayant sceu par le sieur de la Chastre que vous ne luy avez consenty, faulte d'avoir possible receu mesdictes lettres, je vous ay faict ceste recharge pour vous prier de ne luy en faire aucune difficulté et de luy en donner tel contentement, que vous puissiez estre par cest effect cause des bons succez qui pouront arriver de sa sage conduite en l'exécution de ce que je luy ay commis. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LX.

Dudict jour.

A Monsieur de la Chastre.

Mon père, Vostre lettre du XXVIIIe du passé m'a estonné du commancement, voyant la plaincte que vous me faictes d'une chose à laquelle vous sçavez vous mesmes que je ne puis avoir autre intention qu'à vostre contentement, et ne sçai sur qui rejetter la faulte de ce que vous m'en escriviez, ne la pouvant croire de vous qui avez peu cognoistre en cela, comme en toute autre chose, combien je défère à voz advis et à l'espérance que j'ay en vous plus qu'en personne du monde. Il est vray que j'avois destiné le régiment du chevalier Picard et Vaudargent pour la Normendie, mais si tost que vous m'eustes advisé

du service que vous en pouviez tirer et de la difficulté qu'ilz auroient de passer sans danger de se perdre, je ne veus autre tesmoing que vous mesme des lettres que je leur despechay sur le champ, selon ce que vous désiriez, et de l'estat que je commançay dès lors en faire pour estre commandez et conduict de vous. Que s'il est arrivé qu'ilz n'ayent receu mesdictes lettres, à faulte desquelles vous n'ayez eu telle satisfaction que je désire, je ne voy pas que la confusion dont vous vous plaignez procède de moy, et suis plus mari que vous mesmes de ce que mon intention n'a esté suivie et que vous n'en avez esté entièrement satisfaict. A ceste occasion j'escris de rechef audict chevallier Picart qu'il ne faille, incontinant aprez avoir eu ceste recharge, de vous aller trouver pour faire tout ce que vous luy commanderez. Je croy que le comte Collatte à qui je escris pareillemcnt ne fera difficulté de séparer sa troupe, comme je luy ay desjà mandé, et luy envoyer dans peu de jours de l'argent.

Monsieur de Lignerat (1) vous dira particullièrement ce que j'ay faict pour le subject qui l'a amené par deçà et vous tesmoignera avec quelle affection j'espouse tout ce qui vous touche, vous priant de me faire ce bien, quand telles occasions se présenteront de ne remettre jamais la faulte sur ce que je vous ay voué, qui ne peut estre subject à aucun changement et que je vous confirmerai tousjours avec autant de vérité que vostre mérite. Je fais estat de voz vertuz et mérites sur tout ce que j'estime et

(1) François Robert, baron de Lignerac, lieutenant de la Haute-Auvergne, gouverneur d'Aurillac, mort en 1613.

honnore le plus; et vous supplie, mon père, de continuer vostre desseing, dont vous ne pouvez que vous ne remportiez de la gloire et du contentement, vous asseurant que vous ne désirerez jamais rien de moy dont je vous donne toute satisfaction aus despens de ma propre vye. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

Du camp de Guise.

LXI.

Dudict jour.

A Monsieur l'archevesque de Glasco.

Monsieur, Je vous remercie infiniment du soing qu'il vous a pleu prendre de conférer avec Monsieur de Plaisance sur ce que je vous escrivis de la Ferté-Milon, sçachant combien vostre prudence conjointe à la sienne pouvoit servir à destourner les artiffices des mal affectionnez et à esteindres les apréhensions que leurs faulcetez acoustumées pourroient engendrer, sur l'occasion de l'eslongnement de Monsieur le duc de Parme. Je vous supplie bien humblement de continuer les bons offices dont vous avez obligée de longtemps toute ceste saincte cause, aydant de voz bons advis et jugement ceulx qui y servent, autant que vous verrez estre nécessaire et utile. J'ay eu à beaucoup de plaisir les particuliaritez qu'il vous a pleu me faire entendre par le sieur Hil, et tiendrai tousjours à faveur de recevoir de vous seulement les advertissementz qui me donne autant de tesmoigdage de vostre bonne affection; laquelle je n'aurai jamais plus de contentement que de pouvoir tellement recognoistre, que ce vous puisse estre quelque preuve de l'estat et

et estime que j'en fais, comme d'une personne que j'honnore et chéris infiniment. J'escris bien au long à Monsieur de Plaisance l'advis que j'ay eu d'Allemaigne. Je vous supplie le voir sur ce subject et Monsieur l'ambassadeur d'Espaigne, pour les inviter à faire sçavoir ceste nouvelle à ceux que vous jugerez s'en debvoir rendre plus animez et chercher les moyens de s'y opposer. Sur ce, je prie Dieu, etc.

LXII.

Dudict jour.

A Monsieur l'évesque de Plaisance.

Monsieur, Je vous ay escrit de la Ferté soubz Jouaire et de Fère en Tartenois ce qui s'estoit passé jusques là de nostre voyage pour l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas. Despuis vous aurez sceu comme le roy de N. nous a tousjours suivi en queue sans aucun effect, jusques icy, où estant arrivez en tel estat que nous pouvions désirer, et luy eslongné tout à coup de dix ou douze lieues, ledict sieur duc partit hier avec quelque cavallerie légère et troys régimentz de gentz de pied seullement pour son escorte, me laissant ainsy qu'il m'avoit promis tout le reste de ses forces avec autant de bonne volunté que je sçaurois désirer, et me confirmant de plus en plus la promesse de son retour avec une plus forte et mieux équipée armée, dans le printemps ; attendant lequel et après avoir faict refraichir ces troupes, j'espère ne les laisser inutiles, comme je vous ay desjà mandé. Je croy que, suivant ce que je vous avois escrit, l'occasion de l'eslognement

de l'ennemy aura peu servir à lever les apréhensions qui commançoient à naistre de mon absence, dès les premiers jours de mon départ, et que l'argent, les forces et les vivres que j'y ay envoyez auront donné ouvertures à d'autre convois, pour fournir la ville de ce qui luy peut estre le plus nécessaires. Vostre prudence servira tousjours de beaucoup à en conserver les moyens ou à les (1) rendre plus faciles à ce que vous jugerez estre pour son bien et conservation, à laquelle je vous supplie continuer l'affection que vous avez faict paroistre jusques à cest heure. J'escris à Rome sur l'eslongnement dudict sieur duc et les occasions qui se présenteront. Je vous supplie bien humblement [ne] me tenir à importunité que je vous envoye les lettres pour leur donner seure addresse et les faire tenir en dilligence avec les vostres ; m'offrant à vous servir ailleurs où j'en auray le moyen d'aussi bon cœur que vous baisant, en ceste endroict, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LXIII.

A Monsieur l'embassadeur d'Espagne.

Idem : osté seulement au commancement de la lettre « de Fère en Tretenois. »

Nota qu'aus lestres desdictz sieurs de Plaissance et embassadeur d'Espagne a esté adjoustée ce qui s'ensuit : L'on a surpris les lettres de Chumbert par lesquelles on donne asseurance au roy de Navarre d'une secrette assemblée des princes protestans à Francfort, en laquelle ilz ont résolu de le secourir

(1) Ms : leurs.

dans quatre mois d'une trés puissante armée pour l'establir en l'Estat et en sa relligion, et que le Casimir estoit passé vers le duc de Saxe à cest effect et pour faire advancer quelques deniers de la levée. Je vous supplie d'en escrire à Rome, à fin d'exciter autant que vous pourrez Messieurs du sacré collége à s'opposer à une si pernicieuse entreprise par l'union de tous les princes catholicques. J'escris à Monsieur le commandeur de Dion particullièrement pour cest effect, et sur, etc.

LXIV.

Dudict jour.

A Monsieur l'embassadeur d'Espaigne.

Monsieur, Je vous ay parcidevant escript la résolution de Monsieur le duc de Parme pour son acheminement au Pays Bas, et n'ay voulu laisser passer ceste occasion de vous donner advis du bon succez de nostre voyage jusques icy, d'où ledict sieur duc parti hier avec trois régimentz de gentz de pied seulement et quelque cavalerie pour son escorte, m'ayant laissé, ainsy qu'il m'avoit promis, tout le reste de ses forces, et confirmé l'espérance qu'il m'a donnée de son retour avec une plus grande armée et mieulx équipée dans ce printemps. Nous avons despuis son départ surpris les lettres de Chombert, par lesquelles il mande au roy de N.... que les princes protestans d'Allemaigne ont faict une assemblée secrette pour résoudre de le secourir d'une puissante armée, dans quatre mois, à fin de l'establir en ce royaulme et en sa relligion, et que le Casimir estoit passé vers le duc de Saxe pour les deniers de la levée qui s'en doibt faire. J'en escris

à Monsieur de Plaisance pour le prier d'exciter autant qu'il pourra Messieurs du sacré collége de s'opposer, avec tous les princes catholiques, à une si pernicieuse entreprise : et vous supplie de vostre costé, cognoissant le mal que cella pourroit produire, de faire diligence d'en donner advis, à fin de pourvoir aux moyens qui se trouveront estre plus à propos pour destourner ce malheur de tout la chrestienté. Je sçay quelle affection vous y portés et particullièrement à la conservation de cest Estat et de Paris, que je ne lerrai pourtant de vous recommander de plus en plus, pour, par vostre prudence, y moyenner tout le bien que vous pourrez. Dont je vous supplie bien humblement et prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LXV.

Dudict jour.

A Messieurs les prévost des marchans et eschevins de la ville de Paris.

Messieurs, Je vous ay escrit plusieurs fois sans que j'aye peu avoir aucunes nouvelles de vous, dont je suis fort en peine. Touteffois je pense que les affaires de vostre ville soient maintenant en tel estat par les forces, le bled et l'argent que je vous ay envoyez, que toute l'appréhension qui y pouvoit estre par mon eslongnement en sera du tout ostée, et que l'ennemy s'estant avansé à nous suivre, Monsieur le conte de Belin n'aura laissé perdre ceste occasion, pour, avecque les forces que Monsieur de la Chastre avoit par delà, s'ayder de celles que j'y ay mises

pour asseurer les convois de Dreux, Chartres, Dourdam et autres lieux qui vous sont proches. J'envoirai dans peu de jours de quoy contenter Monsieur le comte de Collatte et payer les forces que vous avez. Ce pendant, je vous prie de faire mesurer, si ja ne l'avez faict, tout le bled que je vous ay envoyé, n'entendant qu'il en soit employé par jour plus hault d'ung muid, ni que le garde des vivres en use à la manière acoustumée, mais par les ordonnances dudict sieur de Belin et les vostres. Je m'asseure que vous aurez l'œil ouvert à tout ce qui sera de vostre conservation, qui est cause que je ne vous recommanderai point plus particullièrement ce que vous sçavez qui vous touche de plus près qu'à personne : seulement vous donnerai-je asseurance que, si tost que j'auray faict refraischir les troupes que Monsieur le duc de Parme m'a laissées, je m'aprocherai si près de vous que j'aurai moyen de vous ouvrir les passages et vous faire conduire les commoditez qui vous sont aujourd'huy le plus nécessaires, et n'espargnerai rien de ce qui sera en moy pour vous tesmoigner combien j'affectionne le bien et repos d'ung chacun et particulièrement le vostre. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

LXVI.

A Monsieur le cardinal de Sens.

Monsieur, Je ne sçaurois assez vous tesmoigner les grandes obligations que je vous ay, tant pour mon particulier que pour le bien général de ceste Estat, pour lequel vous vous employez avec tant

d'affection en toutes les occasions que vous en pouvez faire naistre, dont je vous remercie très humblement, vous suppliant de croire que je n'auray jamais de contentement que je ne vous ay rendu tesmoignage, par quelque bon service, du ressentiment que j'ay. Nos affaires, graces à Dieu, sont en tel estat par deça que je n'y puis rien tant désirer que l'assistance du Saint Siége pour les maintenir en quelque perfection, jusques à ce que nous ayons plus d'establissement par l'authorité de celluy qu'il plaira à Dieu d'y appeller, pour y aporter le repos auquel nous aspirons, soubz la faveur et la conservation de nostre saincte relligion. J'escris bien particullièrement à Monsieur le commandeur de Dion tout ce qui c'est passé depuis la résolution que Monsieur le duc de Parme a prise de s'acheminer au Pays Bas, et les promesses qu'il m'a faictes de retourner icy dans le printemps, avec une plus forte et puissante [armée] et mieulx esquipée que la première. Ce que l'ayant prié de le vous communiquer, je n'en ferai point icy de redite, de peur de vous estre importun ; seulement, vous supplirai je très humblement, Monsieur, de continuer à m'aimer, et faire estat de mon service en tout ce que j'aurai moyen de vous faire cognoistre combien j'en ay de volunté. Et sur ce, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

LXVII.

Dudict jour.

A Messieurs les cardinaulx du sacré consistoire.

Messieurs, La faveur qu'il vous a pleu faire au sieur Desportes, envoyé de ma part, pour rendre

compte à vostre sacré consistoire de la délivrance du siége de Paris, et voz lettres pleines de tant de bienveillance et de tesmoignage d'honneur, me font assez paroistres que les travaulx et services employez pour juste cause ne demourent jamais sans gratitude et rescompance. Et Dieu vous ayant eslevez au plus hault degré de son Esglise pour préveoir les périlz qui la menassent de la ruine, et estre protecteurs de ceulx qui ne s'espargnent pour l'escuse, c'est à nous qui sommes enfants d'obédience et avons les armes et la force en main de soubsmettre noz actions et esploictz à la censure de voz jugemens, de vostre cognoissance, de en attendre et espérer la grace et loyer. Je me suis tousjours représenté devant les yeulx et l'exemple des miens (1) qui ont faict profession d'embrasser la querelle de Dieu non seullement contre les hérétiques, mais recherché au loing les conquestes contre les infidelles pour estendre et amplifier les bornes de la créance et révérance de son sainct nom : et suivant leurs traces dès mes jeunes ans, j'ay estimée estre de mon office et du droict de ma nessance de m'esposer à tous les hazarts de la guerre et m'ensepvelir avec la gloire qui m'est héréditaire, pour m'aquitter de ce que je doibs à leur très heureuse mémoire et à ma propre consience. Si en cela, Messieurs, je n'ay entièrement satisfaict à vostre espectation (2), ou que n'ay peu surmonter les malheurs du temps et cent difficultez qui naissent des oppositions de noz ennemy, je ne veus point du tout execuser les deffault qui provien-

(1) Le texte porte : mieulx.
(2) Le texte porte : esprotation.

droient de moy, encores que j'ay faict tout ce que je pouvois humainement; mais bien vous supplier très humblement de mestre en considération les divers accidens et évènementz des armes qui ne dépendent de moy et sont en la disposition de la providence de Dieu, lequel pour sa justice permect le plus souvant que les siens soient affligez et traversez en leurs entreprinses et saintes intentions.

Je dy cecy pour vous rendre compte de mes actions et vous remercier aussi très humblement de l'estime qu'il vous plaist faire de moy, vous suppliant de recepvoir de bonne part, si sur ce subject je prens argument et occasion de vous remonstrer les périls et nécessitez de ce royaulme, qui est aujourd'huy comme le théâtre de tous les pernicieus desseings des hérétiques et des ennemys communs de la chrestienté. Il y a plus de trente ans que nous en supportons les effectz et que les nostres y ont sacrifié leur sang, et le mal estant depuis accreu et les ennemyz multipliez, noz forces diminuées, les moyens entièrement taris, espuisez, c'est du faict de voz prudence et bons jugement de pourveoir aux remèdes et à la restauration de nostre langueur. J'ay escript à Monsieur le commandeur de Dion des advis que nous avons du costé d'Allemaigne et les pratiques que les hérétiques dressent en plusieurs endroictz, pour en faire très humble remonstrance à notre Sainct Père, lorsqu'il sera créé, et à vostre sacré collége, et sur ce implorer le secours, pour arrester les impétueux et pernicieus desseins des adversaires de nostre saincte relligion et du Sainct Siége appostolique. C'est chose qui dépend de vostre soing. Et je n'obmetteray, ce pendant, de tenir les affaires en tel estat que nous puissions subsister jus-

ques à ce que j'ay nouvelles de Sa Saincteté, que je supplirai très humblement de ne tenir point en longueur les résolutions et provisions qui ne peuvent plus désormais servir, sinon qu'elles soient promptes et en temps que le corps de cest Estat est encores en quelque vigueur : vous pouvant néanmoins asseurer, que si nous sommes soustenuz de Sa Saincteté, je voy les voluntez des catholiques telles et si unies à leur conservation que la cause ne peut périr, moyennant la grace de Dieu; lequel, Messieurs, vous ayant baisé très humblement les mains, je prie, etc.
De Guize.

LXVIII.

Du VI[e] Décembre.

A Monsieur Desportes (1).

J'ay veu ce que vous m'escrivez du XXV[e] du passé pour le faict de Tremblecourt. Vous pouvez asseurer Monsieur de Belin que mon intention n'a jamais esté de laisser son régiment à Paris, pour y demeurer, sinon que en attendant que celluy de Jaulge fust en estat d'y entrer, n'ayant aucun subject de rien changer de ce que j'avois arresté, avant mon partement, avecq ledict sieur de Belin. J'escris à ceste fin audict sieur de Tremblecourt, comme sur les occurrences qui se présentent, je me veus servir en ce quartier de son régiment et le prie de faire acheminer jusques à la Ferté Milon, où j'ai ordonné qu'il demeurera pour quelque temps, pandant que luy mesme

(1) Baudouin Desportes, secrétaire d'Etat.

me viendra trouver où j'espère luy donner toute sattifaction. Et quand à Jaulge, il me semble qu'il n'a point occasion de se plaindre, puisque qu'il demeurera seul avecq les lansquenetz et que j'envoierai dedans peu de jours pour les ungs et les autres de quoy les contenter. J'escris à Madame de Montpensier (1), ma seur, à fin que Beaulieu face retirer ceulx qu'il a mis dans Charenton et Saint Maur, auquel je désire que plustost Monsieur de Belin y mecte des personnes dont il puisse respondre, y allant du tout de son honneur et réputation et de la conservation de Paris, que je veus préférer à tout autre respect, désirant qu'il en use avecq l'autorité que je luy en ay donné.

Je résoudrai dans peu de temps du pouvoir de mon filz (2) et de la qualité que je luy veux donner, jugeant assez qu'il est nécessaire que je le face ainsi. J'escris au prévost des marchans sur ce qui se passe à Paris, pour les rumeurs que vous me mandez, à fin qu'avecq Monsieur de Belin et vous l'on advise de coupper chemin de bon heure à telz artifices qui ne pourroient, avecq le temps, qu'apporter du désordre et de la confusion. Il fault bien qu'en cest occasions ma femme (3) se donne de ne plus tenir langage de partir de Paris : je luy escris bien ouvertement mon intention. Vous ne laisserez d'i adjouster le tort qu'elle feroit à toutes noz affaires, et direz à Tremont qu'il se donne bien garde de ne luy offrir aucune escorte. Si l'on juge qu'il soit à propos que le prévost

(1) Catherine de Lorraine, veuve du duc de Montpensier.

(2) Henry de Lorraine, depuis duc de Mayenne et d'Aiguillon, gouverneur de Guyenne.

(3) Henriette de Savoie, marquise de Villars, comtesse de Tende et Sommerive, veuve de Melchior des Prez, seigneur de Montpezat.

des marchans luy en face instance de demeurer, vous luy en parlerez, et je croy qu'il s'i employera voluntiers. Je ne pensois pas que vous deussiez [faire] ung si long séjour par delà. Prenez la première commodité seure qui se présentera pour me venir trouver; vous jugez assez de combien vous m'estes nécessaire, etc.

De Guise.

LXIX.

Dudict jour.

A Madame de Nemours (1).

Madame, J'ay sceu par Messieurs de Paris le mescontentement que vous aviez de ce qu'ilz n'ont (2) consenty le payement de l'assignation qui avoit esté donnée sur les rentes de la ville à Monsieur de Nemours, mon frère, à fin de réserver au pauvre peuple ceste partie qui pourra soullager infinies personnes en la grande nécessité en laquelle ilz sont réduitz, et n'aporteroit pas grande commodité à mondict sieur. Ce que je vous supplie très humblement de considérer et avoir agréables que ce peu qui se trouve entre les mains des fermiers et receveurs, qui ne monte pas à beaucoup prez à ce que vous pouvez désirer, serve à soustenir aucunement l'extrême indigence de ce pauvre peuple qui vous en aura à jamais obligation et tiendra ce bien et secours de vous seule et de mondict sieur, auquel j'en escris pareillement, vous suppliant de luy faire trouver bon

(1) Anne d'Este, mère de Mayenne, veuve de François de Lorraine, duc de Guise, et de Jacques de Savoie, duc de Nemours.

(2) *Ms* : m'ont.

que nous remections à une autre occasion le contentement qu'il peut désirer des sommes dont il est assignée sur lesdictes rentes, dont je chercherai tous les moyens qui me seront possibles, comme je le supplie et vous aussi de s'en asseurer. Sur ce, je vous baise très humblement les mains, priant Dieu, etc.

LXX.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Je porte comme vous le desplaisir que vous aurez du reculleme de vostre assignation, pour le désir que j'ay de vous en voir satisfaict. Mais la nécessité des particulliers sur lesquelz doibt estre pris vostre payement estant si extrême qu'il ne se peut plus, j'ay pensé que vous en auriez compassion et ne trouveriez mauvais le refus qui vous en a esté faict par Messieurs de la ville, sur ceste seule considération que les fermiers et receveurs ne sçauroient fournir à beaucoup prez vostre partie de ce qui est entre leurs mains, et qu'elle peut infiniment servir à soulager par le menu les particulliers qui ne peuvent espérer autre secours d'ailleurs. Il se trouvera plus de moyen de vous donner contentement, dont vous pouvez vous asseurer que je chercherai toutes les occasions qu'il me sera possible, vous suppliant bien humblement d'avoir agréables que ce pendant le peuple jouisse de ce respit par vostre moyen, pour vous en avoir toute l'obligation et le joindre à ce que vous avez desja faict pour le conserver. En quoy je m'asseure que vous ne le trouverez ingrat, ce que m'asseurant qu'ils se peuvent promectre de vostre faveur, je ne vous ferai ceste plus

longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

Du camp.

LXXI.

Dudict jour.

A Monsieur de Lenoncourt (1).

Monsieur, J'ay faict expédier mes lettres de jussion à Messieurs de la Court de parlement pour la vérification de l'esdict de révocation d'ung président en la Court de parlement, en la place de feu Monsieur le président La Guesle (2). A quoy j'ay esté conseillé de l'advis de tous ceux qui désirent le bien et soulagement du peuple en l'exercice de la justice, qui ne peut autrement estre bien conduite, n'estant possible qu'une mesme personne puisse satisfaire à la Court et à la Tournelle tout ensemble : dont je vous ay bien voulu faire entendre mon intention, qui n'est de m'en départir en façon quelconque, vous priant d'y apporter de vostre part tout ce que vous jugerez pouvoir pour faciliter l'effect que j'en désire. En quoy vous ferez paroistre d'autant plus vostre bonne affection au bien de cez affaires, pour le recognoistre en toutes les occasions qui s'en présenteront, d'aussi bon cœur que je prie Dieu, etc.

(1) Robert de Lenoncourt, abbé d'Essonne, garde-des-sceaux, puis gouverneur de Château-Thierry. Il était frère de Philippe, cardinal et conseiller du roi Henry IV.

(2) Jean de la Guesle, d'abord procureur du roi, eut pour successeur dans cette charge son fils Jacques, partisan du roi de Navarre.

LXXII.

Dudict jour.

A Messieurs les gens du roy.

Messieurs, Je m'attendois que la résolution qui avoit esté prise de l'advis de tous les princes et seigneurs qui estoient au conseil aprez le siége levé, et la prière que j'avois faicte à ceulx qui me vinrent trouver de vostre part de remplir la place de Monsieur le président La Guesle par édict exprez que je vous envoye à ceste effect, vous ne ferez difficulté quelconque de la vériffication pour remplir la place d'un personnage digne de ceste qualité en l'exercice de ceste charge. A quoy ayant sceu que vous n'avez encores volu entrer par vostre arrest du XXIIIe du dernier, j'ay bien voulu vous en faire ce mot pour vous supplier de considérer le tort que nous nous faisons, sy aprez avoir meurement délibéré de ce qui semble estre plus expédient, selon l'advis des principaux conseillers de cest Estat, nous venons à rectracter toutes choses et renverser les résolutions qui ont esté prises du consentement commung, ce que je ne sçay comment entrer en la vérification pure et simple dudict édict, duquel je ne puis nullement me despartir, ayant été poussé de la considération que toutes gens de bien doibvent porter au bien général de cest Estat, duquel je sçay que la conservation vous est aussi chère qu'à nulz autres. Ce me sera tousjours plus d'occasion d'embrasser ce qui sera de vostre contentement. Sur ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

LXXIII.

A Monsieur le président Brison.

Monsieur, Je ne puis que je ne m'estonne des longueurs dont Messieurs de vostre corps ont usé pour la vériffication de l'édict que j'ay faict du conseil et consantement des princes et seigneurs de cest Estat et du vostre pour la création d'un président, au lieu de deffunct Monsieur de la Guesle, en la place duquel je disois mettre, comme vous sçavez, ung personnage capable, dont cest charge pouvoit estre bien dignement remplie. Qui me faict encore plus estonner de vous qui sçavez ce que vous m'en avez dict particullièrement et des promesses que vous m'en avez faictes. Et parceque c'est chose de laquelle je ne désire n'y entende aucunement me départir, pour ne laisser faire ce tort à une telle compaignie où il a esté délibéré, en laquelle je n'ay encores aperceu chose qui me doibve faire changer ses advis, je vous prie de tenir la main à ce que, suivant la jussion que j'en ay faicte expédier à Messieurs de la Court, il soit promptement et avant toutes choses proceddé à la vérification dudict esdict et à la satisfaction que j'en attens de vous, croyant que vous ne sçauriez en autre occasion me faire paroistre l'amitié que je me suis promise de vous, dont je m'en resentiray en toutes celles qui s'offriront pour vostre contentement, avec autant de bonne affection, que je prie Dieu, etc.

LXXIV.

Du VIe Décembre.

A Monsieur de Sanliz (1).

Monsieur, J'ay eu à beaucoup de plaisir l'occasion qui s'est présentée en peu de subject de vous tesmoigner l'estat que je fais de vostre mérite, par le rapport de tous les gens de bien et la particulière cognoissance que j'ay de longtemps, vous suppliant de croire que quand il s'en présentera davantage de moyen je n'aurai point de plus grande satiffaction en mon ame que de vous en pouvoir rendre plus d'asseurance. Ce pendant, encore que vostre zèle au bien de cez affaires n'aye point besoing de plus particulière recommandation, je ne vous lairai de vous supplier de ne laisser vaincre ny par longueur des succez que nous en attendons, ny par les incommoditez qui arrivent avec le temps. Si quelqu'un avoit besoing d'estre fortifié pour s'opposer avec la constance aus traverses qui naissent tous les jours et empeschent bien souvant les effectz que nous nous promectons de noz desseins, je voudrois recourrir à vous pour luy acquerir la persévérance qui y est requise : qui me gardera de vous faire ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LXXV.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Caiëtan, légat.

Monsieur, Je ne pouvois recevoir nouvelle plus

(1) Guillaume Rose, évêque de Senlis, prédicateur et polémiste influent dans le parti.

agréables que celle que j'ay receue de vostre arrivée à Rome en bonne disposition, tant vostre présence me sembloit nécessaire à y rabatre les coups de ceulx qui portez de la passion de noz ennemys, soubz quelques artifices dont ilz se laissent prévenir, se bandent soubz main contre l'establissement de leur propre repos et de la conservation de leur dignité, en consentant la ruine de cest Estat et la perte de la religion, en faveur de celluy qui leur est de longtemps cogneu pour ennemy déclaré de l'ung et de l'autre. Vous estes tesmoing oculaire, Monsieur, de toutes les actions de ceux qui s'opposent à ce désastre, et avez veu avec quelle affection chacun s'est uni au secours que y a porté Sa Majesté Catholicque, par la présence de Monsieur le duc de Parme. Ce qui s'est faict despuis a tousjours esté tellement à l'advantage de cez affaires, que nous ne pouvons qu'en espérer bonne issue, comme vous dira plus particulièrement Monsieur le commandeur de Dion, à qui j'escris bien au long sur le subject de l'eslongnement dudict sieur duc de Parme qui partit hier de ceste ville, accompaigné de quelque cavallerie légère et de trois régimentz de gens de pied seulement pour son escorte; m'ayant laissé le reste de ses forces, que j'espère, après leur avoir donné quelque commodité de se rafreschir, ne tenir inutiles en attendant son retour et les effectz de vostre présence et de vostre saincte affection à l'advancement de cez affaires; laquelle je vous supplirois très humblement de nous continuer, si je n'estimois que vous y este tellement meu de plus hault qu'il ne vous fault point de plus expresse recommandation.

Il vous pleust, Monsieur, suivant ceste bonne vo-

lunté, nous ayder de voz lettres de change pour Rome de la somme de cinq mille escuz qui n'ont esté acquitez et desquelz le proteste m'ayant esté envoyé, je les ay faict payer contant à Paris, non sans beaucoup d'incommodité de noz affaires, veu la nécessité que vous sçavez qui y est, la charge que j'ay maintenant des forces qui m'ont esté laissées. Je croy que vous continuez en la mesme volunté que ceste somme soit remboursé par nostre Sainct Père ou par le sacré collége, comme c'estoit vostre intention, selon laquelle je l'ay affectué au pauvre Monsieur le commandeur de Dion, pour subvenir à la nécessité que je sçai qu'il souffre par delà, vous suppliant de ne recevoir importunité [de] la très humble requeste qu'il vous en fera. Et j'ajouterai ce bienfaict avec tant d'autres dont il vous a pleu nous obliger, pour vous en rendre toute ma vie le très humble services que je vous ay voué. En ceste volunté vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

LXXVI.

Dudict jour.

A Son Altesse (1).

Monsieur, Le désir extrême que j'ay d'esteindre autant qu'il me sera possible les désordres que la nécessité a engendrez parmi nous, en la veue et à la cognoissance de Vostre Altesse, m'a faict despecher vers elle le sieur Ribault, thrésorier général, pour

(1) Le duc de Parme.

de rechef luy représenter le grand besoing que j'ay d'estre secouru des restans des centz mille escuz qu'il vous pleust ordonner estant de par deçà, cent cinquante mille escuz, pour survenir au payement des parties portés en l'estat qu'il pleust à Vostre Altesse de voir avant son partement, sans attendre pour cest effect la fin de ce mois, ny de l'autre; sçachant [com]bien le retardement en telles choses aporte d'incommodité et quelque fois de subversion des affaires. Et si elle avoit agréables de faire, oultre ce, délivrer audict sieur Ribault la somme de cent mille escuz, je la pourois asseurer de destourner les desseins et effectz de l'ennemy, par la levée et pratique que je ferois des forces françoise tant à son désadvantaige, qu'elle auroit à beaucoup de contentement ce qu'elle verroit bien tost réussir de sa bonne et favorables assistance. De quoy le suppliant très humblement, et de croire ledict sieur Ribault de ce qu'il dira de ma part à Vostre Altesse, je luy baiserai en cest endroict très humblement les mains, priant le Créateur, etc.

Du camp, à Guise.

LXXVII.

A Monsieur de Belin.

Je commance fort à m'estonner de ne recevoir autres nouvelles de vous, ny aucunes responces de toutes lettres que je vous ay escrites, n'ayant point laissé passer d'occasion de vous faire entendre le succez de nostre voyage. Et ne debviez, ce me semble, craindre d'envoyer plus tost ung homme exprez pour me faire sçavoir en quel estat vous estes de vostre

liberté, qui est ce que je désire le plus. J'estime que vous n'aurez laissé de vous servir de l'occasion que je vous mendois pour faciliter les convois de Dreus, Chartres et Dourdam, et mesmes de vous ayder des forces qui sont par delà, pour le pont Saint-Cloud, s'il est vray qu'il aye esté repris de l'ennemy, comme j'ay esté adverti par Desportes. Je pense aussi que l'argent, le bled et les forces que je vous ay envoyez despuis La Ferté auront osté une partie de l'appréhension que ceulx de la ville commançoient à prendre de noz eslongnement. Je vous prie de faire prendre garde sur tout, que le bledz que je vous ay envoyé soit tellement menagé qu'il n'en soit employé qu'ung muid par jour; et faictes prendre garde, s'il vous plaist, au garde des vivres, sur lequel il est besoing d'avoir l'œil ouvert à ce qu'il ne face chose qu'en vertu des ordonnances qui luy seront données et non autrement, comme j'entends qu'il a faict par le passé. Je ferai partir dans deus ou trois jours, tout au plus tard, l'argent pour le conte de Collate et pour vostre infanterie françoise, à fin qu'elle ayt d'autant plus d'occasion de bien et fidellement servir. Je remectz le reste à la prudence que vous y sçavez apporter, selon l'occurrence des affaires, dont vous me ferez bien plaisir de vous rendre plus sogneux doresnavant de m'advertir, comme je ferai de mon costé de tout ce qui viendra à ma cognoissance.

C'est du camp, à Guise.

Je n'adjousterai rien à ceste lettre, sinon que la réception de la vostre du XXVIe du mois passé est ung tesmoignage du contentement que je sens en mon ame que vous soiez maintenant en plaine et entière liberté. Et je donnerai ordre envoyant de

l'argent pour le conte Collate [et] pour voz forces françoises, qu'il y en aura aussi pour vostre particullier et pourvoirai d'ailleurs au remboursement de vostre partie de deux mil escuz. Je croy que vous aurez dans ceste sepmaine les quarantes muidz de bled que Monsieur de Victry m'a promis et asseuré avoir donné charge à sa femme (1) vous fère tenir; cela avecq ce que je vous ay cy devant envoyé estans bien mesnagé servira pour quelques mois : aussi que vous [n']aurez maintenant tant de gens à contanter, ayant advisé de retirer de Paris le régiment de Monsieur de Tremblecourt, pour m'en servir près de moy, et en attendant envoyer en garnison à la Ferté-Milon. J'en escris à cest effect à Monsieur de Tremblecourt et le prie, si sa santé le permect, de me venir trouver à Soissons, recognoissant combien sa présence en ses occurrences me peut estre utille, aussi que je désire luy donner contentement. Faictes, je vous supplie, que j'aye souvent de voz nouvelles.

LXXVIII.

Dudict jour.

A Monsieur le conte Collate.

Monsieur le conte, Je vous eusse plus tost faict sçavoir de mes nouvelles sans le divertissement que j'ay eu d'autres affaires, pour l'acheminement de Monsieur le duc de Parme, lequel partist hier seulement d'icy, avec quelque cavalerie légère et troys

(1) Françoise de Brichanteau, fille de Nicolas de Beauvais-Nangis et de Jeanne d'Aguerre.

voyerai dans bien peu de jours une bonne somme de deniers tant pour le conte de Collatte, pour le remboursement de la partie de Monsieur de Belin, que pour le payement des gens de guerre françois que vous avez par delà, tellement que j'estime leur oster par ce moyen toute l'occasion de mescontentement qu'ilz ont monstré avoir jusques à ceste heure. Vous pouvez leur (1) asseurer de ma part, comme je vous promectz, de n'y point faillir, non plus que je ferai d'écrire (2) bien amplement à ceulx de Meaulx pour leur faire entendre le mescontentement que j'ay qu'ilz ont retenu les bledz que je vous aurois affectez : et envoyerai incontinant à Soissons pour veoir à ce que j'en pourray tirer, à fin de le vous envoier. Ce pendant vous vous ayderez de celuy de Monsieur de Victry qui m'a asseuré vous faire tenir dans ceste mesme sepmaine, et le ménageant avec celuy qui vous reste, j'estime que vous en aurez pour quelque mois ; n'entendant et ne vollant nullement qu'il soit rien vendu dudict bled pour satisfaire aus frais, d'aultant que j'ay donné charge à Ribault de faire fonds d'ailleurs, à quoy il ne sera nullement manqué.

Pour le regard du boys et autres danrées que Monsieur de Givry a offert de laisser passer pour vostre ville, j'ai donnai charge expresse à Monsieur de Rosne d'en conclure avecq luy et de vous tenir incontinent adverti de ce qu'ilz en auront arresté, affin que promptement vous en puissiez tirer le secours nécessaire.

(1) *Ms* : vous seront asseurer.
(2) *Ms* : de croire.

J'escris à Madame ma mère et à Monsieur mon frère, touchant sa partie de unze mil escuz, et j'eusse fort désiré, s'il eust eu moyen, qu'il eusse esté satisfaict de ceste somme, sinon en tout, du moings de quelque partie, affin de luy ayder d'autant à supporter les faus frais (1) qu'il a esté contrainct de faire pour la conservation de vostre ville; aussi que c'est chose qui luy est loyaument et justement deue. Si c'estoit chose qui ce peut faire, je l'aurois à singulier plaisir, pourveu que ce feust sans que vostre peuple en receust aucune incommodité, mon intention n'ayant jamais esté de rie[illegible]rer de ce qui luy est affecté pour ses rentes, pour le payement desquelles j'apporterai tousjours tout ce que l'on sçauroit désirer et attendre de moy. Je vous prie de continuer à m'escrire et je donnerai ordre, pour ce qui est vostre particullier, à ce que vous en ayez contantement. Je croy que Ribault vous a escript ce que je luy en ay commandé.

LXXXI.

Dudict jour.

A Monsieur Zamet.

Monsieur Zamet, J'ay receu voz lettres par le sieur Balbani (2) et par le courrier de Monsieur d'Aumalle (3), suivant lesquelles je désirois de traicter avec ledict Balbani; mais il n'y a voullu entendre, disant qu'il avoit promis de délivrer à Son Altesse

(1) *Ms* : frais fais.

(2) Scipion Balbani, compatriote de Zamet, un peu plus tard agent à Rome du cardinal de Vendôme.

(3) Claude de Lorraine, duc d'Aumale, cousin germain de Mayenne.

tout l'argent qu'il avoit apporté et qu'il ne pouvoit rien faire avec moy qu'après son reffus ; et sur ce il s'en est allé avec elle, à mon desceu, encores que je l'eusse faict prier de demeurer. Sa dicte Altesse m'a dict qu'il n'estoit nécessaires de donner aulcunes expédictions pour les cent cinquante mil escuz dont je vous ay escrip, parce qu'elle entend les faire payer comptant à Anvers. J'y envoye Monsieur Ribault exprès pour cela et pour essayer de tirer des moyens pour les levées et pour la garnison de Paris. Je vous prie bien affectionnement d'y faire par ensemble tout ce que vous jugerez nécessaire pour l'acheminement de cest affaire, et pour faire conduire les deniers où je seray, en toute seureté ; avec asseurance qu'à vostre retour, je vous donneray tout subject de contentement, tant pour voz fraiz et changes que sur ce que je vous doibz de vieux, comme j'ay donné charge audict Ribault de vous faire entendre, en bonne dévotion, et prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LXXXII.

A Monsieur le conte Collatte.

Monsieur le conte, Je viens de recevoir des lettres du sieur de Gazain (1) qui se plainct n'avoir receu ce que je ly avois ordonné par Ribault. Je vous prie, s'il est à Paris, de luy faire donner quelque moyen d'y demeurer jusque à ce que j'approche de Soissons, où j'ay désir qu'il me viendra trouver en toute dili-

(1) Le texte donne ici Gagan. La Chenaye des Bois marque dans le Poitou une famille du nom de Gazen, qui a formé plusieurs branches.

gence, et là j'espère de le rendre comtant et luy faire bailler lettre de change pour la somme qui est nécessaire à son effect; et si d'aventure il estoit party, je vous prie de luy escripre et de le faire recevoir. Je vous supplie aussy de faire entendre à Monsieur Montespan (1) l'espérance que j'ay toute certaine de le faire bien tost dresser de tout ce qu'il demande. Sy ledict sieur Gazain eust esté près de moy quand j'ay despesché Monsieur le président Janin en Espagne, je l'eusse envoyé quand et luy. Et ne vous faisant ceste à autre fin et ne pouvant rien adjouster à mes précеddantes lettres, je me recommanderay très affectueusement à voz bonnes graces. Je prieray Dieu, etc.

LXXXIII.

Du VIIe Décembre.

A Messieurs de Rouan.

Messieurs, La place de vostre chasteau estant de telle importance à vostre ville qu'elle mérite bien un gentilhomme de la fidélité et suffisance duquel vous puissiez estre asseurez pour sa conservation, et ne pensant que vous puissiez faire élection de personne pour ce regard qui s'en puisse acquiter plus dignement que Monsieur de la Londe (2), que vous cognoissez de longtemps affectionné au bien de ceste saincte cause et particullièrement de voz amys, je vous en ay bien volu escrire ce mot, outre celluy que j'escris pareillement à Monsieur le vicontes de Tavanes, vostre gou-

(1) Hector de Pardaillan, seigneur de Montespan.

(2) Antoine de Bigars, sieur de la Londe, près d'Elbeuf, plus tard lieutenant général au gouvernement des bailliages de Rouen, Evreux et Gisors.

verneur, pour vous prier de le mettre dedans vostre dict chasteau, et donneray ordre à tout ce qui sera requis pour l'entretenement des gens dont il aura besoing pour le vous conserver. En quoy m'asseurant que vous serrez bien aise de luy tesmoigner l'estat que vous faictes de ses mérites, je ne vous fais ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

LXXXIV.

Dudict jour.

A Monsieur de la Londe.

Monsieur de la Londe, J'ai receu les deux vostres du mois passé par lesquelles j'ay esté bien aise d'entendre les nouvelles que m'escrivez de ce qui c'est passé par delà et de veoir l'affection que vous apportez à ce que vous jugez estre du mérite d'ung chacun. A quoy je désire me conformer pour le regard du cappitaine Graffare (1), autant que la provision de l'estat de greffier dont vous m'escrivez peult dépendre de moy et n'a esté encores accordé à ung aultre. Je n'ai pas moings de volunté à ce qui vous touche et escriz exprez à Monsieur de Tavanes et Messieurs de la ville pour vous introduire dans le chasteau et donner l'ordre que vous désirez pour vous y pouvoir entretenir. Quand à l'estat de baillif, vous sçavez que le conte de Villier qui est pourveu a tousjours esté fort affectionné à ce parti, et ne seroit raisonnable d'en disposer en son absence sans

(1) Il y avait plusieurs familles nobles de ce nom en Normandie.

autre subject, ayant mesme dernièrement faict le voyage d'Itallie pour le service de ceste cause; ce que je ferai tousjours très voluntiers, quand par sa mort ou autrement, j'aurai plus le moyen de le mectre entre les mains, sçachant que je ne sçaurois assez recognoistre les bons services ausquelz vous vous estes employé pour l'advancement de cez affaires. C'est chose dont vous pouvez vous asseurer partout où j'aurai le moyen de faire quelque chose pour vostre contentement. Ce pendant, je vous prie de continuer à m'advertir de ce que vous penserez le mériter selon les occasions qui s'en présenteront. Sur ce, je prie Dieu, etc.

LXXXV.

A Monsieur de la Salle (1).

Monsieur de la Salle, Je suis bien fasché que vous n'avez peu trouver la commodité de m'envoyer vostre filz qui eust possible eu plus de moyen par deça de se rescompenser de l'ennuy de sa prison, dont j'ay esté bien aise d'entendre qu'il aye esté délivré, comme vous pouvez croire que j'aurai tousjours beaucoup de plaisir de sçavoir chose qui puisse estre à vostre contentement, auquel j'apporterai tousjours de mon costé autant d'affection que vous sçauriez désirer. Je croy que l'eslongnement du roy de Navarre qui est par deça maintenant, où je luy pourrai donner assez d'exercice pour l'y entretenir, vous pourra faire plus d'ouverture pour m'envoyer vostre dict filz, dont je

(1) Robert de la Salle, seigneur de Montereau, lieutenant général des armées du roi.

vous prie, l'asseurant et vous aussy que ce sera avec telle satisfaction que aurez occasion de vous en contenter. Sur ce, je prie Dieu, etc.

LXXXVI.

Dudict jour.

A Monsieur du Mesnil.

Monsieur du Mesnil, J'ay esté très aise d'entendre de vous le debvoir qui se faict pour la conservation de vostre place, où je cognois assez combien vostre soing et bonne diligence est utille. Aussi pouvez vous croire que je n'oublierai point ce que je vous ay promis ny ce qui vous est deub où l'occasion se présentera de vous recognoistre, comme j'en ay très bonne volunté. Pour le regard de ce que me mandez des menées qui se font en vostre ville, je serai tousjours très content que vous m'en advertissiez, et je vous en escrirai nettement mon intention, que vous pourrez ce pendant juger générallement pour tout ce que vous cognoistrez estre du bien et conservation de vostre dicte ville et du public, et particulièrement pour ce qui sera de vostre contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

LXXXVII.

A Monsieur de Moriengal.

Monsieur de Moriengal, M'ayant faict cognoistre la bonne volunté que vous aportez à l'advancement de ceste saincte cause, je vous ay bien voulu faire ce mot par le sieur Ribault que j'envoye exprès vers

Son Altesse, avec Monsieur le président Janin, pour toucher à Anvers les sommes qu'elle a ordonnée estant par deça, et luy représenter l'extrême nécessité en laquelle sont réduites les affaires, vous suppliant particulièrement de me faire ceste faveur de vous y employer, autant que je sçai que le soing qu'il vous plaira d'en prendre pourra m'y avancer la diligence qui y est extrêmement requise. Ce me sera une obligation de me revancher du bon office que j'en attens, avec les autres que j'ay desja receus de vous, en toutes les occasions où j'aurai le moyen de vous servir, comme je ferai de très bon cueur. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guize.

LXXXVIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Belin.

J'ay eu advis que le roy de Navarre voulloit aller avec toutes ses forces vers Pontoise pour l'assiéger, d'autant que du costé de Meaulx il ne peut rien entreprendre parce que je le couvre, et parce que ceste place est de très-grande importance pour la conservation de vostre ville, je suis délibéré de n'y rien espargner les forces et moyens que je puis servir. Je m'asseure que Monsieur d'Halincourt y fera tout le debvoir que on doibt entendre de luy, pourveu qu'il soit assisté de gens de guerre, la ville estant de grande garde. Je ne puis luy en envoyer seurement d'icy, d'autant que ledict roy de Navarre estant du costé de Beaunois, est entre ledict Pontoise et moy. Et

mois prochain, je n'ay voulu touteffois perdre ceste occasion de continuer la prière bien humble que je vous faictz, de tenir la main à ce que ce soient gens de bien, et affectionnez à nostre relligion, desquelz on puisse espérer quelque bonne et saincte résolution pour le salut de ce royaulme. Je désirerois bien avoir ce bonheur de y pouvoir espérer vostre assistance, à laquelle je vous supplie rapporter la disposition qu'il deppendera de vous pour le bien que je sçai qui nous en reviendroit à tous; vous asseurant qu'il ne se présentera aucune occasion de vous donner contentement, laquelle je ne reçoive avec la mesme volonté dont vous croirez, s'il vous plaist, que je vous honnore et estime comme mon propre oncle, ce que je remectz aux tesmoignages, dont vous pouvez tirer davantaige d'asseurance. Ce pendant, je vous baiserai, en cest endroict, bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

XCIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Tavannes.

Mon grand amy, Je croy que, suivant mes dernières que vous a portez l'eschevin Rolland, vous aurez maintenant esté satisfaict des quatre mille escuz du pris du marchant qu'ilz m'avoient asseuré vous advancer, en attendant le reste de Zammet que j'ay ordonnez estre mis entre voz mains, pour vous en envoyer une plus grande somme, comme je ferai dans fort peu de jours. Je croy aussi que vous aurez moyenné ce que je désirois pour la liberté du commerce du sel. J'ay despuis receu les vostres du

VIIe et XVIIIe du passé, par lesquelles j'ay eu beaucoupt de plaisir d'entendre les divers advis que vous m'escrivez, sur lesquelz je vous puis asseurer qu'il ne fault que vous entriez en appréhension que le roy de Navarre, qui est par deça, vous retourne voir. Je luy donnerai tant d'exercice après avoir refraischi les troupes que le duc de Parme m'a laissées, qu'il aura assez de quoy s'employer où je serai, sans entreprendre davantaige. Vous ne lerrez de vous tenir en estat pour empescher et esteindre autant que vous pourrez les partialitez qui naissent parmy les peuples des divers évènementz des affaires, desquelz ilz se forment la face et les apparences, selon le jugementz qu'ilz en font, qui les porte à autant de diverses résolutions : de sorte que le moyen de le maintenir est de leur faire paroistre l'estat des affaires le meilleur que nous pouvons, assez bonnes pour espérer quelque chose de assez, la disposition en estant mieulx.

J'escris à Monsieur de la Londe pour l'estat de greffier pour la Romaine dont vous et luy m'escrirez en faveur du cappitaine Graffare, lequel, à vostre rapport, je puis faire, et en cas qu'il n'y ayt encores esté pourveu, suis très content de gratiffier, autant que vous cognoistrez que je le désire bien, aussi que ledict sieur de la Londe soit introduit au (1) chateau. Et vous prie de pourvoir à ce qui sera de besoing pour satisfaction en quant à cest endroict. J'en escris ung mot à Messieurs de la ville, à fin qu'ilz l'y facent recevoir. J'ay accordé les deus placetz que vous m'avez envoyez pour les offices de controlleur du grenier (2) à sel de Pont de l'Arche et sergent

(1) *Ms :* à.
(2) *Ms :* garnier.

traversier en la forest de Bord, comme vous pouvez vous asseurer de tout ce qui me sera recommandé de vostre part. J'ay veu aussi ce qui est arrivé pour les députez de Diepe, dont j'ay esté extrêmement marry : mais cela ne doibt passer plus outre, ny altérer la bonne intelligence et correspondance que je vous ay conjuré d'entretenir entre vous et le sieur de Villars, comme le meilleur moyen de renverser tous les desseins des ennemys dans le pays où ilz ne pourront entreprendre, si vous estes bien conjoinctz ; et au contraire ne fauldroict pas de se servir de l'occasion, s'ilz vous voyent divisez. A quoy vous pouvez obvier par vostre prudence, comme je vous en prie, cognoissant que ce qui a esté faict par les chevaliers de Grillon (1) et d'Oise (2) n'a point esté à intention de vous contrarier en façon quelconque, ny de entreprendre sur ce qui est de vostre authorité, mais par la seule faulte de n'avoir esté adverti.

Je vous prie aussi, si vous vous appercevez que l'on veille attaquer Avranches, de le secourir en tout ce que vous pourrez, les en asseurer et fortiffier Messieurs d'Avranche (3) et Saint-Taurin (4). Je vous asseure de rechef que je ne faudrai à vous envoyer dans peu de jours une bonne somme, pour soustenir les frais

(1) George de Berton, gouverneur de Honfleur, frère puiné du brave Crillon.

(2) George de Brancas, chevalier d'Oyse, frère puiné de l'amiral de Villars.

(3) François de Péricart, évêque d'Avranches, frère du secrétaire d'Etat. Il avait succédé sur le même siége à George, son aîné, mort en 1587.

(4) Guillaume de Péricart, abbé de Saint-Taurin d'Evreux, doyen du chapitre et conseiller au parlement de Rouen, frère des précédents.

que je sçai qu'il vous fault faire en vostre charge, n'ayant plus grand désir que de vous donner telle satisfaction que vous ayez subject de tout contentement. C'est du camp, à Guise.

XCIV.

A Monsieur l'ambassadeur d'Espagne à Gènes.

Monsieur, Vous avez tant rendu de tesmoignage de vostre bonne affection au bien de cest Estat et advancement de ceste saincte cause, à l'endroict de ceux qui sont passez de ma part en voz quartiers pour aller vers Sa Majesté Catholicque, que je ne puis que je ne ressente vous en avoir beaucoup d'obligation en mon particulier. Ce que j'ay prié Monsieur le président Janin, présent porteur, de vous représenter, vous suppliant, pour comble de ce qu'il vous a pleu desja me faire paroistre de vostre bonne volunté, le vouloir assister de tout ce qui dépendra de vous, en son passage; vous asseurant que je n'aurai jamais moyen de m'en revancher que je ne l'emploie voluntiers, en tout ce que vous sçauriez désirer de moy. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

XCV.

Dudict jour.

A Monsieur de la Haquierie (1).

Monsieur de la Haquierie, Faisant estat de séjourner quelque temps à Soissons pour pourvoir aux affaires qui m'y appellent, j'ay pensé que ce seroit une occasion assez commode pour me venir trouver, ce que

(1) *Alias* : Haguierie.

je vous prie de faire plus tost que vous pourrez. Ce ne sera poinct sans subject de vous employer en chose dont je m'asseure que tiendrez contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

XCVI.

A Monsieur de Savillac (1).

Monsieur de Savillac, Ayant eu advis des délibérations que faict l'ennemy de remettre sus des forces pour le printems, à fin de s'essayer de faire quelque effort, je me tiens si asseuré de ceux qui comme vous ont faict paroistre leur affection à l'avancement de ceste saincte cause, que je ne doubte point qu'en estant assisté, je ne trouve assez de moyens de m'opposer à ses desseins, avec ce que j'ay desja au prez de moy des forces qui me sont restées de l'armée de Monsieur le duc de Parme. C'est pour quoy je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous en advertir particulièrement, pour l'asseurance que j'ay que vous ne vouldrez estre des derniers à participper à l'honneur et au mérite qui nous en poura demeurer ; vous priant de vouloir bien faire le meilleur nombre que vous pourrez de voz amys, pour me venir trouver dans le mois de Febvrier au plus tard. Et adviserez, s'il vous plaist, avec Monsieur de l'Estrange (2) des moyens qu'il fauldra tenir pour lesdictes levées, affin que, l'argent arrivant, l'ung de vous deux puisse venir et amener les forces. Et croyez que j'aurai point de

(1) *Alias* : Sevillac. Il y avait alors dans le Vivarais une famille noble de ce nom.

(2) Réné de Hautefort, seigneur du Teil, puis de Lestrange, gentilhomme de la chambre de Henry III en 1582, depuis gouverneur du Puy en Velay et conseiller du roi.

moyen de vous faire paroistre l'estime et l'estat que je fais de vous, que vous n'en receviez toute la satisfaction que vous sçauriez désirer. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

XCVII.

Dudict jour.

A Monsieur de Saint Taurin.

Monsieur de Saint Taurin, Je vous ay escrit par une autre voye sur les lettres que j'ay receues par deça pour vostre frère, et ay chargé particulièrement ce porteur de la dépesche au Pays Bas de la Normandie, pour la convocation des estatz à Orléans, dans le XXe du mois prochain; laquelle je vous ay bien vollu addresser pour vous prier d'en faire faire la diligence que vous verrez estre requise, faisant remplir les lettres des gentilzhommes, des noms de ceulx que, pour la cognoissance que vous havez, vous jugerez estre plus à propos; aportant pour la députation qui en doibt estre faicte, à l'égard que se puissent estre personnes de la suffisance et capacité desquelz il y aye aparence d'espérer quelque bonne et saincte résolution pour l'establissement de cez affaires et conservation de nostre religion. A quoy, sçachant combien vous avez tousjours eu d'affection, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

LCVIII.

Dudict jour.

A Monsieur d'Avranches.

J'ay veu les lettres que vous avez escrites à vostre frère, où j'ay esté bien aise d'entendre la responce

que vous avez faicte à Monsieur de [Montpensier (1)], le bon debvoir que vous avez rendu à la conservation de vostre ville, pour laquelle encores que je n'estime que vous ayez à craindre rien de ce costé là, qui faict plus de contenance de tirer vers la Bretaigne où il trouvera de quoy s'exercer, je ne laisse touteffois, pour vous donner d'autant plus d'asseurance du soing que j'en voudrois prendre en ceste occasion, d'en escrire particullièrement à Messieurs de Saint Malo pour vous ayder de leurs poudres et munitions de guerre, dont je vous envoye les lettres à cest effect, et de prier Messieurs de Tavanes et de Médavi de se tenir prestz pour vous assister de tout ce qu'ilz pourront, ce que je m'asseure qu'ilz ne faudront de faire. Vous vous pouvez asseurer oultre ce que voyant de quelle affection vous vous y employez, je ne faudrai de vous faire tenir dans peu de jours quelque bonne somme de deniers pour subvenir à la despense qu'il vous y fault supporter. En tesmoignage de ceste volunté, j'ay accordé les deux placetz que vous avez envoyez pour Messieurs de Ponnaimille et Maronne, ayant mesme affection à tout ce qui vous touchera ou me sera recommandé de vostre part, et que je vous ayme et honnore de tout mon cœur, ce que vous croirez.

LCIX.

A Monsieur de Saint Taurin.

Monsieur de Saint Taurin, J'ay esté bien aise de sçavoir ce qui se passe en voz quartiers par ce que

(1) François de Bourbon, duc de Montpensier, gouverneur de Normandie pour le roi de Navarre. Ce nom est déplacé dans le texte.

vous en avez escrit à Péricard, vostre frère, et ay dépesché incontinent à Monsieur de Tavane et au baron de Médavi pour assister Monseigneur l'évesque d'Avranches de ce qu'ilz jugeront estre de besoing, si l'ennemy se présente, et à Messieurs de Saint Malo pour le secourir de poudres et munitions de guerre à cest effect. Je ne voy pas touteffois qu'il y ayt apparence qu'il s'arreste là, son desseing estant de tirer en Bretaigne où il aura assez de quoy s'exercer. J'ay faict expédier lettres que me demandez pour Messieurs de Ponnaimille et Maronne, ausquelz, en vostre considération, j'ay désiré faire paroistre ce que je voudrois faire pour vous mesme, que je chéris autant que personne du monde. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

C.

A Monsieur de Savoye (1).

Monsieur, Je craindrois que Vostre Altesse n'eust quelque occasion de se plaindre du séjour que le sieur de la Croix (2), son conseiller d'Etat, a faict en la ville de Lan, sinon qu'elle me fera, s'il luy plaist, cest honneur de croire que je n'oublierai jamais de rendre tout respec à ceulx qui viennent de sa part et à la qualité qu'ilz tiennent prez sa personne. Le péril des chemins empeschez par les ennemys en plusieurs lieux et l'eslongnement de mez trouppes m'ont apporté ce malheur, avec beaucoup de desplaisir, pour ne

(1) Charles-Emmanuel Ier, fils unique d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France, né en 1562, mort en 1630.
(2) Jean de Margaro, seigneur de la Croix.

pouvoir si tost que j'eusse bien désiré entendre la créance et les commandements qui luy avoit pleu de m'adresser, par le rapport qui m'en [a] esté faict, dont ledict sieur de la Croix s'est acquité très dignement. Je recognois de plus en plus avec combien de franschise et de seincère intention Vostre Altesse a embrassé la deffence de l'honneur de Dieu, y aiant employé ses moyens et ses forces en Provence et Daulphiné, qui sont les deux contrées de ce royaulme des plus travaillées et oppressées par les hérétiques, et sur lesquelz ilz ont principallement jecté les fondemens de leurs pernicieulx desseings. J'estimerois de fallir à mon debvoir et de la charge qui m'est commise, si je n'en remerciois très humblement Vostre Altesse pour tant de déclarations et de bons effectz de son sainct zèle ; et luy aiant pleu adjouster au bien général ses faveurs particulières pour ce qui me touche, ce m'est double obligation qui me lie très estroictement à son service. Je la suppliray très humblement de faire estat de ma perfaicte et entière affection, vouloir continuer son secours et appuy aux catholicques desdictes provinces qui n'en ont moins de besoing à présent que du passé, mesmes que j'ay advis que les ennemys desseignent y faire de grands efforts et le presser. Vostre Altesse fera chose digne de sa grandeur et piété, et méritoire envers Dieu et la France, allaquelle elle est joincte par tant de liens de proximité et d'alliance, et dont les gens de bien luy auront une perpétuelle obligation. Pour mon regard, je m'en sentiray de plus en plus redevable de luy continuer ma très humble servitude, me remettant sur la suffisance et fidélité de son ambassadeur de tout ce qu'il dira de ma part à Vostre

Altesse, pour luy baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CI.

A Madame la duchesse de Savoye (1).

Madame, S'en retournant le sieur de la Croix, je l'ay prié de tesmoigner à Vostre Altesse ma dévotion à son service et les infinies obligations que je recognois avoir à Sa Majesté Catholique et à ceulx qui luy attouchent de si prez. J'espère que Vostre Altesse me fera cest honneur d'en prendre asseurance de moy qui m'efforceray de luy en rendre très certaine preuve, par l'exécution des commandemens dont il luy plaira de m'honorer, ainsy que ledict sieur de la Croix m'a promis luy faire entendre; sur la suffisance duquel me remettant, je n'estenderay dadventage la présente que pour baiser très humblement les mains de Vostre Altesse et prier Dieu, etc.

CII.

A Monsieur le grand duc de Toscane (2).

Monsieur, Vostre Altesse m'a faict cest honneur que je tiens très cher d'ouir patiemment le sieur Desportes qui avoit charge de la visiter de ma part et luy rendre compte de l'estat de noz affaires. J'ay depuis advisé d'envoyer à Rome et vers les princes d'Istalie, pour mesme effectz, Monsieur l'archevesque

(1) Catherine d'Autriche, fille de Philippe II, roi d'Espagne.

(2) Ferdinand Ier, second fils de Cosme Ier et d'Eléonore de Tolède, d'abord cardinal. Il se maria, le 30 Avril 1589, avec Christine de Lorraine, fille de Charles III, duc de Lorraine.

de Lion, primat des Gaulles et garde des sceaulx de France, et prélat de très grande suffisance et dignité: auquel ayant confié tout ce que je pourrois moy mesme représenter, si j'avois cest heur de voir Vostre Altesse, qui seroit bien l'ung de mes plus grands désirs, il ne sera besoing que je luy face plus longue lettre que pour la supplier très humblement d'adjouster foy audict sieur de Lion, et recevoir mes très humbles baise mains, priant le Créateur, etc.

CIII.

A Madame la grand duchesse.

Madame, Vostre Altesse ayant cognoissance des mérites et rares qualitez de Monsieur l'archevesque de Lion, adjoustera beaucoup de foy à ce qu'il luy fera entendre de l'estat des affaires de la France et nous honnorera, s'il luy plaist, de tant que de s'employer envers Monsieur le grand duc pour le secours et assistance de noz sainctes entreprises, lesquelles sont du tout dressées à l'advancement du service de Dieu et au salut des catholiques. C'est chose, Madame, que nous sommes tenuz de procurer; et si nous estions si mal advisez de nous desvoyer de la piété de noz ancestres, nous ferions trop de préjudice à nos consciences et à la marque d'honneur que les nostres nous ont acquise au pris de leur sang. Vostre Altesse le sçaura bien considérer et de combien il importe que nous [soyons] confortez et assistez par les princes et potentatz catholiques, qui ne sont moins joincts d'intérest que de foy et créances avec nous. Et nous voulons espérer que mondict sieur le grand duc, que Dieu a doué d'un singulier juge-

ment, favorisera noz sainctes intentions, comme nous supplions très humblement Vostre Altesse de l'y vouloir disposer pour le bien de ce royaume, l'establissement de nostre religion et la réputation et seureté des siens, qui luy en rendront très humble service.

Madame, aiant baisé très humblement les mains à Vostre Altesse, je priray Dieu, etc.

De Guise.

CIV.

A Monsieur le duc de Ferarre (1).

Monsieur, J'ay tousjours faict part et communication de noz affaires à l'ambassadeur de Vostre Altesse, pour luy en donner advis, oultre ce que je luy en ay escript à toutes les principalles et importantes occasions. Et comme je suis sur le point d'y prendre une bonne et ferme résolution, avec le consentement des estatz généraulx de ce royaume, ayant jugé que c'estoit le chemin que j'y pouvois tenir, j'ay prié Monsieur l'archevesque de Lion, prélat d'honneur, de qualité et de mérites, de traicter spécialement avec Nostre Sainct Père et avec Vostre Altesse, à laquelle j'ay obligation de tout debvoir et respect, pour la supplier très humblement de me vouloir tant honorer que de croire le sieur de Lion de ce qui luy fera entendre, et me commander et conseiller de quelle façon j'aurai à me conduire en ceste convocation et

(1) Alphonse d'Este, duc de Ferrare, petit-fils de Louis XII, oncle de Mayenne. Il fut marié trois fois; sa dernière femme était Marguerite de Gonzague.

tenue d'estatz, de laquelle je veulx espérer ung très grand fruict, et d'y faire intervenir son ambassadeur ordinaire, ou tel aultre de ses ministres qu'il luy plaira choisir et députer. Monsieur, ayant supplié Vostre Altesse de me bien heurer de la continuation de ses bonnes graces, je luy baiseray très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CV.

A Madame la duchesse de Ferarre.

Madame, J'ay longuement différé d'envoier vers Voz Altesses ung personnages de qualité, pour le désir que j'avois de faire accepter ceste charge par Monsieur l'archevesque de Lion, l'ung des premiers prélatz de la France en dignité et mérites. Il sçaura trop mieulx repprésenter à Vostre Altesse tout l'estat de noz affaires que je ne luy pourois déduire par lettres, et luy sera tesmoing de l'affection que j'ay vouée à son service. Dieu me [donne], s'il luy plaist, la grace de luy en rendre autant de preuve que j'en ay de désir et volunté, et de conserver Vostre Altesse, à laquelle je baise très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CVI.

A Madame la duchesse d'Urbin (1).

Madame, Vostre Altesse ne peut estre mieulx informée du général des affaires de la France et de mon particulier que par Monsieur l'archevesque de Lion,

(1) Lucrèce Farnèse, femme de François-Marie II de la Rovère.

qui est des premiers en la conduite d'icelle et duquel le nom est de soy très recommandables, pour ses mérites et sa singulière prudence. Je suppliray très humblement Vostre Altesse de le vouloir honnoré de son audience et moy de la continuation de ses bonnes graces, ne pouvant me représenter plus heureux que quand j'aurai quelque moien de luy en rendre très humble service, selon le debvoir et obligation que je luy ay. Madame, aiant baisé très humblement les mains à Vostre Altesse, priant Dieu, etc.

CVII.

A Monsieur le duc d'Urbin.

Monsieur, Je m'estois fort resjouy de l'espérance que nous donnoit le feu pape de la venue de Vostre Excellence par deça, avec les forces de Sa Sainteté, pour le soustenement de l'Eglise et du Saint Siége, m'asseurant qu'avec la conduite d'un tel chef de valleur et d'expériance, les affaires recepvroient en peu de temps ung très grand amandement. S'il plaisoit à Nostre Sainct Père reprendre les mesmes arremens et commettre à Vostre Excellence la charge et commandement de l'armée dont nous espérons d'estre assistez et secouruz, la France luy en demeu[re]roit très obligée et je me sentirois bien heureux de m'y joindre et n'espargner ma vie, non plus à l'advenir que j'ay faict cy devant, pour une si juste querelle. Je me remettray sur ce que luy en dira Monsieur l'archevesque de Lion, qui s'en va trouver Sa Sainteté de ma part pour luy rendre compte, comme au chef de la bergerie chrestienne, de l'estat auquel nous sommes et implorer son secours et ses sainctes bé-

nédictions. Je baiseray bien humblement les mains de Vostre Excellence, priant Dieu, etc.

CVIII.

A Monsieur le duc de Mantoue (1).

Monsieur, Ne faisant point de doubte que noz ennemys n'essayent de divertir les princes catholiques de l'aide et assistance que nous espérons d'eux pour le soustenement d'une si saincte cause à laquelle ilz n'ont moins d'intérest que nous, et leur esblouir les yeulx de certains ombrages et artifices. j'ay bien voulu informer Vostre Altesse de la vérité des affaires par l'un des premiers prélatz de ce royaume, qui est Monsieur l'archevesque de Lion, lequel a tant acquise de réputation et d'authorité par ses vertus et la grandeur de ses mérites, qu'il porte sa foy et sa créance avecques soy. Je suppliray donc très humblement Vostre Altesse de le vouloir ouïr et croire, que sans aulcun fard ny desguisement il luy représentera l'estat de toutes choses, et que elle mesme jugera que la conservation des catholiques en la France n'importe de peu à la seureté et repos de noz voisins. Monsieur, je baiseray très humblement les mains de Vostre Altesse, priant Dieu, etc.

CIX.

Aus Vénisiens (2).

Messieurs, Je n'ay jamais rien tant désiré que justiffier mes droites intentions plus tost par bons

(1) Vincent Ier de Gonzague, duc de Mantoue en 1587.

(2) Le doge était Pascal Cicogna.

effectz que par desguisemens et artifices, jugeant, oultre mon naturel, que l'un estoit plus honnorable que l'aultre et plus digne des princes de ma qualité, en la face desquelz ne doibt reluire que toute rondeur et vérité. Et combien que noz ennemis se servent de moiens assez sinistres pour pallier et couvrir leurs pernicieulx desseings qui n'ont aultre but que la subvertion de nostre saincte religion et des loix et formes de ce royaume, si ay je espéré que vostre auguste sénat remply d'un si bon nombre de gentilz hommes d'honneur norriz au maniment des grands affaires, fonderoit jugement, non sur les apparences ou faulces représentations, mais sur la nue et pure vérité et sur la justice de nostre cause. Nous maintenons nostre saincte religion, et eulx s'efforcent de la ruiner et anéantir; nous combattons pour ne point perdre le dépost de la foy et créance de noz majeurs, et ilz tachent de le nous arracher des mains; nous nous opposons à l'introduction des hérésies et de celles mesmement qui ont engendré tant de troubles en toute la chrestienté et lesquelles establies la renverseroient de fondz en comble, et ilz nous veullent contraindre de les recepvoir et réduire ce très chrétien royaume soubz le joug et la dommination des hérétiques. Vous jugerez, Messieurs, de quel costé doibt tomber l'inclination de voz faveurs, qui sçavez trop mieulx considérer que, oultre le debvoir que nous avons à Dieu et à noz consciences, il nous touche à tous de ne souffrir aucune altération ny changement à l'Estat qui nous est délaissée par noz prédécesseurs, et que les novalitez sont le chancre et la peste des monarchies et républiques. Je vous en dirois d'advantaige, sinon que Monsieur l'archevesque de

Lion, primat des Gaules et garde des sceaulx de France, le sçaura trop mieulx représenter à vostre auguste sénat, auquel puis que j'ay cest honneur d'estre adepte par le droict de ma maison, je ne doibz point faire de dificulté d'y addresser mes plaintes, et implorer le secours et favorables assistance qui est deue à la conservation du service de Dieu, lequel se rend protecteur des principaultez et puissances mondaines aultant et si longuement que nous nous employons pour la deffence de son sainct nom.

Messieurs, vous ayant baisé, en général et particullier, très humblement les mains, je prieray, etc.

CX.

A Monsieur de Ligny (1).

Monsieur, Envoiant Monsieur le président Janin, présent porteur, conseiller de cest Estat, passer par voz quartiers pour aller de ma part vers Sa Majesté Catholicque, je n'ay voullu fallir de le charger de ce tesmoignage de l'affection que je vous ai vouée, en recognoissance de celle dont il vous a pleu me rendre preuve, oultre la recommandation que je luy ai faicte de vous offrir de ma part tout ce qui dependra de moy pour vostre contentement; vous suppliant de croire que je n'aurai point de moyen que je ne l'employe très volontiers à vous en donner davantage de confirmation. Vous m'obligerez encores de plus en plus, s'il vous plaist me faire ceste faveur, d'assister ledict sieur président

(1) Ministre du duc de Savoie, envoyé par le prince en Espagne, en même temps que Jeannin.

de ce qui dépendra de vostre authorité pour son dict passage. Je prie Dieu, etc.

CXI.

Dudict jour.

A Monsieur de Monréal (1).

Mon père, Je vous avois escrit par le sieur de la Rivière (2), auquel j'avois donné les responces de toutes les despesches qu'il m'avoit aportées de vostre quartier ; mais ayant eu advis que la difficulté des chemins l'avoit encore retenu à Paris, je n'ay voulu perdre ceste occasion, ce pendant qu'il pourra s'acheminer vers vous, de vous donner ce tesmoignage de l'estat et estime que je fais de la dévotion dont je sçai que vous embrassez tout ce qui est du bien de cez affaires ; laquelle vous supplie de continuer, avec asseurance que je n'auray jamais moyen de vous faire paroistre le désir que j'ay de m'en ressentir, pour l'obligation que je vous en ay en mon particulier, que ce ne soit à vostre contentement. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

CXII.

A Monsieur l'embassadeur d'Espagne en Savoye.

Monsieur, J'ay à beaucoup de plaisir l'occasion qui s'est présentée du retour de Monsieur de la Croix pour le tesmoignage qu'il vous pourra rendre du

(1) Louis Oddinet, baron de Monfort, seigneur de Montréal, chef des Ligueurs du Vivarais.

(2) D'une famille de la Normandie.

ressentiment que j'ay de vostre bonne affection en mon endroict; lequel j'ai bien voulu accompagner de ce mot, outre celuy que je vous fais pareillement par Monsieur le président Janin, pour vous donner d'autant plus d'asseurance de la volonté en laquelle je suis de m'en revancher, en toutes les occasions où j'aurai moyen de vous servir. En ceste vérité que je confirmeray davantage par les effectz, je prie Dieu, etc.

CXIII.

Dudict jour.

A Monsieur l'évesque de Grenoble (1).

Monsieur, Vous avez faict paroistre vostre saincte affection au bien de cez affaires avec tant de vertu et de mérite, que je ne puis manquer à vous rendre tesmoignage de la réputation que vous en avez acquise par toute la France et de l'obligation que je sens vous en avoir en mon particulier, pour m'en revancher en toutes les occasions qui se pourront présenter pour vostre contentement, auquel je vous supplie de croire que le mien sera tousjours de me conformer autant que vous sçauriez désirer. Je vous en avois desja donné quelque asseurance par le sieur de la Rivière que j'avois chargé de vous faire entendre toutes nouvelles de deça ; mais parce que la difficulté des chemins le peut avoir retardé, je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous en rendre ceste preuve, que je confirmerai de très bon cœur par les effectz, partout où j'en aurai le moyen. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

(1) Jean de la Croix, seigneur de Chevrière, ancien président au parlement du Dauphiné.

CXIV.

A Messieurs les depputez de Dauphiné (1).

Messieurs, J'avois devant que partir de Paris dépesché le sieur de la Rivière et satisfaict à tous les poinctz qu'il m'avoit représenté de vostre part, mais ayant sceu que la difficulté du passage l'avoit retenu à Paris, je l'ay mandé pour me venir trouver et luy donner, oultre sa dicte dépesche, cognoissance des autres choses qui se sont passées depuis, pour vous faire plus particulièrement entendre l'estat des affaires et la volunté que j'auray tousjours de me conformer à ce qui sera de vostre contentement. Je n'ay cependant laissée perdre ceste occasion de vous en donner asseurance et de la bonne disposition desdictes affaires, que je vous prie, de vostre costé, conduire en ce qui deppendera de vous le plus que vous pourrez, à la mesme fin que nous sommes tous proposez, qui est le bien et salut de cest Estat et la conservation de nostre religion. De quoy m'asseurant que vous ne manquerez à tout ce qui se peult espérer de vostre bonne affection, je ne vous feray ceste plus longue que pour me recommander très affectueusement à voz bonnes graces et prier Dieu, etc.

CXV.

A Monsieur le conte de Suze.

Monsieur le conte, Je vous escrivis dernièrement pour la convocation des estats et députation de ceulx

(1) Dans le manuscrit, cette dépêche se trouve en double, au folio suivant.

de la noblesse que vous cognoistrez avoir du zèle à l'advancement de ceste saincte cause, à quoy je m'asseure que vous tiendrez la main comme il fault; et parce que une autre occasion nous semond ce pendant à ne nous endormir point d'ailleurs, je vous supplie faire amas du plus grand nombre de voz amis que vous pourrez, selon que desja je vous ay escrit, pour me venir trouver dans la fin du mois de Febvrier prochain, à fin que, joinct aux forces que je mande d'ailleurs et celle que j'ay desja, nous puissions tous ensemble nous opposer à celles que l'ennemy faict estat de mettre sus (1) dans ce mesme temps, et rompre par quelque bon effect ses desseins, s'il est possible, à fin de donner quelque repos et aporter avec l'ayde de Dieu quelque meilleur establissement en ce pauvre royaume. Je m'asseure que vous ne vouldriez manquer à recevoir vostre part de l'honneur et du mérite que nous pourons acquérir à ung si bon [œuvre]. Je vous prie de rechef de tenir voz trouppes prestes, asseuré que je vous envoyrai l'argent pour les faire marcher; mais je désire qu'elles n'arrestent point aprez, affin qu'elles puissent estre icy dans le temps : de quoy m'asseurant, je prie Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

CXVI.

Dudict jour.

A Monsieur de Lestrange.

Monsieur de Lestrange, Vostre affection estant telle que je l'ay tousjours cogneue, il ne vous fault

(1) *Ms* : surre.

point de l'exiter dadvantaige à ce que je m'en suis de tout temps promis pour le bien et advancement de ceste saincte cause. Et pour [ce] que les ennemis se préparent à de grandes forces, tant dedans que dehors le royaume, qu'ilz délibèrent de mettre à sus pour faire ung effort dans peu de temps, à quoy désirant de m'opposer avec mes amys, autant que Dieu m'en fera la grâce, je vous supplie vouloir estre de la partie et me venir trouver avec les meilleurs nombre de voz amis, autant que vous pourrez dans la fin du mois de Febvrier prochain. Je ne faudrai point de vous faire tenir l'argent à point nommé pour voz trouppes tant de cheval que de pied : mais je désire qu'elles puissent estre en estat pour marcher incontinent, à fin que vous ou Monsieur de Salignac (1) les puissiez conduire, suivant ce que vous aviez arresté, estant par deça, avec Monsieur le seneschal; de ce que me promectant de vostre affection, je ne ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CXVII.

A Monsieur de Saint Vidal.

Mon père, Je vous ay escrit cez jours passez fort amplement de tout l'estat de noz affaires pour la convocation des estatz et pour vous tenir prest avecque bon nombre de voz amis, à fin que l'occasion se présentant de vous appeller, je peusse faire l'estat

(1) Bertrand de Salignac, vicomte de Saint-Julien, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'armes, depuis ambassadeur en Angleterre et en Espagne.

asseuré que je fais de vous, autant que de mon (1) propre père. Suivant ce dernier subject, je n'ay voulu faillir de vous advertir de rechef et supplier de tout mon cœur, d'assembler les forces que nous avions advisé par ensemble, tant de piedz que de cheval, et encores plus grandes si vous pouvez, pour me venir trouver dans le mois de Febvrier tout au plus tard, à fin de nous pouvoir opposer à bon escient à celles que l'ennemy se promect de mettre sur ce temps là, tant de trouppes françoyses qu'estrangères, et délivrer, s'il est possible, par quelque bon effect, ce pauvre royaume des calamitez qui l'affligent. Vous asseurant que, ce pendant, je feray tout ce que je pourrai pour vous secourir d'une bonne somme de deniers et que je ne lerrai de tenir tousjours par devers moy ung bon fond pour survenir à ce qui sera plus nécessaire et vous donner particulièrement toute la satisfaction que vous sçauriez désirer. Je vous supplie et conjure, encores ung coup, de vous en venir dans ledict temps et avecq la meilleure compaignie que vous pourrez. Je fais passer vers Messieurs (2) de Lyon le président Janin, qui leurs fera entendre l'estat de noz affaires pour vous en faire part, ainsy que nous l'en supplions; sur quoy me remectant, je ne vous ferai plus longue lettre. Ce qu'attendant, je prierai Dieu, etc.

Du camp, à Guise.

(1) *Ms* : nos.
(2) *Ms* : Monsieur. Voir la lettre ci-après.

CXVIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Rochefort (1).

Monsieur de Rochefort, J'ay tant de tesmoignage de voz bons offices en ce qui dépend de vous pour le bien de cez affaires, que je ne me lasse point de vous donner asseurance du désir que j'ay de les recognoistre, en chose qui vous puisse donner contentement. Je vous en escrivis dernièrement autant par le sieur de la Rivière, avec responce à tous les poinctz qu'il me proposa de vostre part. Mais ayant eu advis que, pour la difficulté du passage, il estoit demeuré à Paris, je l'ay mandé par deça, où je l'attens, pour le recharger de nouveau de ce que j'auray vous faire entendre et à Messieurs de voz quartiers, ausquelz je le renvoyerai; vous priant ce pendant de continuer de bien en mieulx, avec asseurance qu'il ne se présentera point d'occasion que je ne vous face cognoistre ce que je désire faire pour vous. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

CXIX.

A Messieurs les maire et eschevins de la ville de Lion.

Messieurs, Envoyant Monsieur le président Janin par voz quartiers pour passer oultre, je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous donner advis de l'estat des affaires qui sont, graces à Dieu, en très bonne

(1) Joachim de Rochefort, sieur de Pleuvant, servait Mayenne en Bourgogne et en Dauphiné.

disposition et telle que nous en pouvons espérer encore à l'advenir quelque meilleur establissement, ainsi que vous pourra faire entendre plus particulièrement ledict sieur président, que j'ay prié de vous tesmoigner de ma part le désir que j'ay d'avancer, autant qu'il m'est possible, le bien et le salut de cest Estat, et d'embrasser en particulier tout ce qui vous touche, pour la bonne affection que vous avez tousjours apportée à la conservation de la religion, comme de la chose que nous debvons tous avoir la plus chère, et à laquelle seulle mon intention a esté et sera tousjours dressée. Je ne vous en feray ceste plus longue, me remectant à ce que vous en poura dire ledict sieur, pour prier Dieu, etc.

CXX.

Dudict jour.

A Monsieur le conte de Collatte (1).

Les tesmoignages que vous m'avez renduz de vostre affection en la diligence dont vous avez usé pour me donner advis de ce qui se passoit par delà, au désadvantaige de ceste saincte cause, me font tant espérer du soing que vous prendrez pour vous opposer avecq noz amis à tout ce que vous pourrez cognoistre de contraire à la conservation de ceste ville, pour laquelle vous vous estes desja tant et si honnorablement employé, et pour le bien et salut du général, que, cognoissant le besoing que vous y faictes et l'exigence de ceste occasion, je loue que vous ayez retenu jusques à cest heure voz troupes pour en ayder ladicte ville

(1) Cette pièce se trouve en double, au folio suivant.

et en disposer selon l'advis de Monsieur le conte de Belin et de Messieurs de la ville, jusques à ce qu'on puisse voir plus clair en cez rumeurs, pour puis aprez les employer ailleurs à l'effect auquel elles ont esté destinées. J'envoyray incontinant [après] ce porteur ce que je pourray convertir en or pour vous faire tenir, et ferai suivre ceste somme bien tost après d'une plus grande, dont les deniers sont tous prez à Anvers, sachant que celle cy n'est pas suffisante pour vous donner la satisfaction que je désire que vous ayez de moy ; sinon qu'en attendant vous cognoissez tellement l'estat de noz affaires, que je m'asseure que vous jugerez assez que ce n'est pas faulte de bonne volunté : laquelle je ne lairré de vous tesmoigner en toutes les occasions qui s'en présenteront pour vostre contentement.

C'est du camp, à Guise.

CXXI.

A Monsieur de Rondinelli (1).

Ayant eu advis de ce qui se passe par delà en faveur de noz ennemys, j'ay escrit amplement à Messieurs de Belin et prévost des marchans mon intention pour ce regard, et vous prie de les voir et ma sœur (2), pour adviser aux moyens que vous jugerez tous ensemble plus expédientz pour vous opposer à telles praticques. J'escris aussi à Monsieur le conte Collatte, que je loue de s'estre laissé aller à retenir ses troupes pour le besoing

(1) Cette piece se trouve aussi en double, avec une seule variante ; au lieu de ces mots : et ma sœur, on lit : avec ma sœur et ma femme.

(2) Madame de Montpensier.

que la ville en pouvoit avoir, jusques à ce que ces rumeurs estant passées, on les peut puis aprez employer à l'effect auquel elles ont esté destinées, estant bien aise [qu'elles] servent en cest occasion. Je ferai partir incontinent après ce porteur ce que j'ay peu recouvrer d'argent à cest effect, tant pour ledict sieur conte que pour les aultres forces estrangères et françoises, en attendant une meilleure somme qui suivra celles là de bien prez. Je vous supplie d'y disposer autant que vous pourrez ledict sieur conte. A quoy je m'asseure que vous n'aurrez beaucoup de difficulté pour la bonne affection dont il a tousjours rendu preuve à ce qui estoit du bien de cez affaires; desquelles sachant que vous désiriez aussi l'establissement autant qu'amy que nous y ayons, je ne vous en feray aultre plus particulière recommandation, que pour y apporter tout ce que vous jugerez pouvoir despendre de vostre vigilence acoustumée.

C'est du camp, à Guise.

CXXII.

Au seigneur Cosme (1).

Monsieur, Devant que m'eslogner davantage de la province, j'ay, suivant vostre advis, despesché le sieur Ribaud, trésorier général, vers Son Altesse, pour luy rafraischir la mémoire de la nécessité extrême de noz affaires et le grand besoing que j'ay des cent cinquante mille escuz qu'il luy a pleu de me promettre, restans des deux centz mille escuz qu'elle avoit ordonnez, à fin qu'il luy plaise les luy faire délivrer contant,

(1) *Ms* : Cesme. Voir la lettre LV.

sans attendre la fin de ce mois ny de l'autre prochain, ayant esgard aux grandz deffaultz que peut produire en telles choses le retardement. Si Son Altesse avoit agréable de faire, oultre ce, fournir par avance cent autres mille escuz pour employer à la levée et pratique des forces françoises, j'espérerois dans peu de jours en avoir ung si bon nombre qu'avant que nostre ennemy se peult prévaloir des forces estrangères qu'il attend, j'aurois moyen avecq celle de Son Altesse de faire une diversion dedans les provinces et eslargir du tout les passages de Paris; et par avanture, entreprendre quelque chose de plus pour le bien et advancement de noz affaires, dont nous tiendrons le bien de la faveur de Son Altesse et de ce que vous y apporterez, comme je vous en supplie, Monsieur, d'adjouster ce bon office à tant d'autres dont vous m'avez voulu obliger et dont je ne serai jamais content que je ne m'en sois revánché, partout où vous me voudrez employer pour vous servir : qui sera d'aussi bon cueur que je vous baise bien humblement les mains.

CXXIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Vendor (1).

Monsieur, J'anvoye, suivant vostre advis, le sieur Ribaud, trésorier général, vers Son Altesse et vous, pour recepvoir les deniers qu'il vous plaira me faire délivrer. Je vous supplie représenter à Sadicte Altesse

(1) L'un des conseillers du duc de Parme, comme le précédent.

que les cent cinquante mil escuz restans des deus cent mil qu'elle m'a faict ce bien de me promectre sont entièrement assignez pour choses trez importantes et pressées, comme je luy ay faict veoir par ung estat qu'elle prit la peyne de lire dernièrement, et lequel ledict Ribaud vous monstrera, s'il vous plaist; la suppliant comme je faictz très humblement et vous aussi de les faire délivrer comptant audict Ribaud, sans attendre la fin de ce mois ny de l'autre, pour la grande perte et ruine que cela apporteroit en noz affaires. Vous sçavez de quelle importance est le payement de la garnison de Paris. Je vous supplie et conjure d'y faire pourveoir pour le reste des troys moys et de faire oultre ce délivrer audict Ribauld jusques à cent mil escuz, pour employer en levées, qui nous aporteroient ung grand advantage sur nostre ennemy; dont je tiendrai tout le bien de vous, pour le pouvoir que je sçay que vous y avez, et l'affection que m'avez tousjours faict paroistre au bien général de ceste saincte cause. Je vous supplie de croire que vous avez acquis tant de pouvoir sur moy que vous en pouvez faire estat, comme de la chose du monde qui vous est autant asseurée. Sur ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CXXIV.

A Monsieur don Doria.

Monsieur, La faveur qu'il vous a pleu faire à tous ceulx qui sont passez en voz quartiers pour aller vers Sa Majesté Catholicque me rend tant de preuve de vostre affection à ceste saincte cause et m'oblige sy

particullièrement à m'en ressentir où j'aurai le moyen de vous servir, que je penserois manquer à mon debvoir si je perdois ceste occasion de vous en faire rendre le tesmoignage, dont Monsieur le président Janin, conseiller de cest Estat et porteur de ceste présente, vous peult donner mesme asseurance que je ferois moy mesmes, luy ayant donné charge de vous visiter de ma part, en son passage vers Sadicte Majesté, auquel je vous supplie le vouloir assister et favoriser de vostre authorité de ma part. Me remectant sur luy de ce que je désire vous faire entendre pour remerciement de tant d'honneur que j'ay reçeu de vous, je vous baiseray, en cest endroict, les mains, priant Dieu, etc.

CXXV.

Du XI[e] Décembre.

A Monsieur Desportes.

Je croy que Monsieur de Lignerac qui partist il y a trois jours de Guise aura trouvé toute satisfaction tant pour l'argent que pour les autres choses qu'on attendoit de deça. Je ne puis que je ne m'estonne de ce que me mandez de Monsieur de la Chastre, pour lequel j'ay faict tout ce qu'il pouvoit désirer de moy, et veux croire que le sieur de Lignerac l'ayant veu, qu'il en demeu[re]ra comptant. J'ay aussi envoyé les dépesches pour la convocation des estatz dès le Pont-Avert, par Pierre le Grand de la rue de Saint Honnoré, et ne sçais quoy il tient qu'il ne soit là il y a longtemps. Mais au fort il a charge d'aller trouver Monsieur de Boisdauphin, qu'il rencontrera encore en la trouppes

des autres, à qui il donnera ses pacquetz. J'ay faic partir tout le reste despuis mon séjour de Guise pai divers hommes que j'ay envoyez de tous costez.

Voyez Monsieur l'évesque de Plaisance de ma part auquel j'ay escrit à toutes les occassions, et celoi l'advertissez que j'ay donné à Monsieur le présiden Janin le pacquet de Rome que je luy pensois envoyer, parce que la voye d'Anvers m'a semblé plus commode. Je loue ce que vous vous estes advisé d'escrire en mon nom selon que vous avez cogneu estre à propos, et trouverai bon qu'en pareille occasion vous suppléez au deffault que nous avons bien souvent de porteurs et à la difficulté du passage. J'espère dans peu de jours donner ordre par mon approchement que tous cez mescontentements cesseront. Ce pendant, voyez avec ma seur et Monsieur de Belin, ausquelz j'en escris, ce qui se pourra aporter; et ne laissez perdre l'occasion du retour de Monsieur de Trémont (1) pour me venir trouver, et amenez avec vous le secrétaire de Monsieur de Lancome, à fin que je puisse dépescher pour son maistre.

CXXVI.

A Monsieur Rondinelly.

Je pensois avoir respondu par la dépesche que vous porte Monsieur de Lignerac à une partie de ce que m'escrivez par la vostre dernière, et satisfaict à ce que peut désirer Monsieur le conte Collatte que je vous supplie d'entretenir tousjours, en attendant ce que j'espère faire dadvantaige. J'ay escrit à Messieurs de Belin et prévost des marchans pour laisser

(1) Marin de Trémont, sieur de Bois-Thorel, en Normandie.

les lancequenetz dans l'arsenac, jusques à ce que m'approchant de vous, comme je ferai bien tost, je les puisse faire avancer à moy pour les joindre au corps de mon armée; laquelle ayant rafraischis huict ou dix jours encore, je n'attendrai pas davantage la faire loger en pays d'ennemys et de pourveoir autant que je pourrai pour le dehors qu'il n'arrive point d'inconvénient qui rabaisse le cœur des nostres ou [remonte] celluy de noz ennemys. Vous en sçaurez par moy les nouvelles à toutes les occasions que j'aurai de vous en apprendre. Ce pendant je vous prie d'apporter tousjours ce que vous pourrez pour maintenir ce peuple. J'oubliois de vous advertir que je promectz à Monsieur de Plaisance, pour la dernière dépesche que je luy envoye, celle d'Italie, laquelle j'ay pensé envoyer plus seurement depuis par la voye de Flandres, et à cest effect l'ay donné à Monsieur le président Janin; ce que je vous mande à fin qu'il n'en soit en peine, et vous prie l'asseurer tousjours de l'estat que je fais de la prudence et bonne affection au bien de cez affaires. Je loue vostre diligence à me faire entendre particulièrement ce qui se passe par delà, que je vous supplie de continuer.

C'est du camp.

CXXVII.

Dudict jour.

A Monsieur le conte Collate (1).

Monsieur le conte, Je vous ay escrit de Guise, par Monsieur de Lignerac, ce que je désire faire pour

(1) Cette dépêche est en double, au folio suivant, sous la date du XII Décembre.

vostre contentement et l'estat que je fais de l'assis-
tance de voz trouppes pour Paris. J'escris encore
pour cest effect à Messieurs de Belin et prévost des
marchands pour les laisser dans l'arsenac jusques
ce que je m'aproche de Paris pour les joindre à mon
armée, ce que je ferai incontinent aprez que j'aurai
donné quelque temps pour le rafraischissement de
cez troupes qui sont en très bonne volunté de s'em-
ployer où je voudrai. Ce pendant, je vous supplie de
continuer la bonne affection que vous avez tousjours
faict paroistre au bien et conservation de cest ville,
vous asseurant que je chercherai les moyens de
recognoistre dans peu de temps, à vostre satisfaction
autant qu'il me sera possible. Et sur ce, je pr-
Dieu, etc.

CXXVIII.

A Messieurs les prévost et eschevins de la ville de Paris.

Messieurs, Je vous ay escrit de Guise ce qui s'es-
toit passé en nostre acheminement jusques là, et
l'ordre que j'avois donné après le département de
Monsieur le duc de Parme pour faire rafraischir les
trouppes que il m'a laissées, pour incontinent aprez
les employer auprez de vous à l'eslargissement des
passages et à vous moyenner toutes seuretez en vostre
ville. Despuis, j'ay receu celles qui vous a pleu
m'escrire [du] XXVIIe du passé, par laquelle j'ay esté
bien aise d'entendre de voz nouvelles et faché de ce que
la minutte que m'envoyez ne m'a esté aussi bien
rendue, que je vous eusse incontinent faict expédier,
comme je ferai si tost que je l'aurai receue; vous
asseurant que je rechercherai ce pendant les plus

clairs deniers dont je puisse faire estat pour vous faire dresser d'une partie de voz gaiges ; sçachant bien qu'estant assez oppressez d'ailleurs et apportant par voz prudences tant de faveur et d'autorité au bien général de cez affaires, il est trez raisonnable que vous soyez satisfaictz d'une chose qui vous est si justement acquise ; à quoy je vous rendrai preuve par effect de la bonne affection que j'ay voué à vostre compagnie et vous tesmoigner, en toutes autres occasions qui se présenteront, combien je l'honnore et estime. Laquelle je supplie et conjure, en cest recognoissance, de continuer l'affection dont elle a tousjours embrassé le bien et salut de cest Estat et particulièrement de vostre dicte ville : tenant la main par vostre authorité à ce que les défiens et partialitez qui cy ont engendré tant de malheurs puissent estre levées.

Vous aurez peu estre advertis de la surprise de Corbie par l'ennemy (1), où j'ai d'aultant plus de regret encore qu'il y ayt perdu de bons hommes, que ça esté par la négligence de ceulx de dans et faulte d'observer ce que je leur avois tant de fois recommandé pour leur conservation. J'espère luy arrester bien tost le progrez de telles praticques, avec l'ayde de Dieu, lequel je supplie vous donner, etc.

CXXIX.

Dudict jour.

A Monsieur de Selincourt.

Monsieur de Selincourt, Ayant advis des menées qui se font par delà, tant des ennemys de dehors que

(1) Voir *Lettres missives de Henry IV*, 10 Décembre 1590.

de ceulx qui ne veullent pas mieulx faire dans la ville, j'ay pensé estre pour le mieulx de laisser encore les lansquenetz pour quelque temps dans l'arsenac, ainsy que j'en escris exprez à Messieurs de Belin et prévost des marchans. Touteffois, d'aultant que je n'entends que ce soit à aucune incommodité ou dégast des bois ou autres choses servantes audict arsenac, vous prendrez le soing, s'il vous plaist, de les faire oster et serrer dans les magasins et autres lieux fermez à clef, et faisant faire défence bien expresse et sur peine de la vye d'en rien prendre ou enlever. Je les en ferai sortir si tost que je m'approcherai de la ville, qui sera dans peu de jours. Cependant, je vous recommande le soing que vous avez accoustumé d'apporter à tout ce qui est de vostre charge, et prie Dieu, etc.

CXXX.

Du XIIIe Décembre.

A Monsieur Desportes.

Vous aurez receu par Monsieur de Lignerac bien amplement de mes nouvelles, tant sur les occurences de ce qui s'est passé icy depuis le partement de Monsieur le duc de Parme que sur l'advis que j'avoys eu de ce qui se passoit par delà. Despuis, je suis venu icy pour m'avancer de faire rafreschir ces trouppes, qui ne me demandent que dix ou douze jours, pour incontinent aprez les employer où je verrai me pouvoir mieulx servir de la volunté en laquel ilz sont de bien faire. J'ay tousjours jugé estre très nécessaire d'avoir la cavallerie à Paris, et [le] sieur Tremont seul pouvoit assez servir en ceste occasion. Je ne l'y vouldrois pas seulement laisser, mais je vouldrois encore luy donner ung de

mes bras pour l'ayder à faire qu'il y peut mieulx satisfaire. Mais sa compaignie estant défaicte, il est très nécessaire qu'il la remette d'avant que d'en pouvoir tirer aucun bon effect ; et à ceste occasion, je luy ay faict réserver de l'argent par deça , pour luy faire toucher incontinent qu'il y servira , et luy donner moyen dans quinze jours aprez de pouvoir faire quelque chose. Vous sçavez que je n'ay que luy et combien il m'est nécessaire ; je vous supplie , s'il n'est parti, de le presser qu'il me vienne trouver, et commandez , s'ilz vous plaist , qu'il m'aporte mes habitz d'hyver, dont j'ay fort à faire.

Je croy que, suivant ce que je vous ay mandé, vous aurez faict retirer Beaulieu (1) des pontz de Sainct Maur et Charenton, et que en mesmes temps Monsieur de Belin y aura pourveu pour la seureté de l'ung et de l'autre. Je ne puis croire ce que l'on m'escrit de Marchault (2), veu ce que j'ay cogneu en luy d'affection à ceste cause et qu'il vous estoit particulièrement serviteur. Je vous prie de le voir et de sonder ce qui en est, auparavant que de nous laisser aller à entreprendre quelque chose ; et si vous voyez qu'il soit à propos, faictes naistre quelque occasion de me l'envoyer : je m'asseure que je luy donnerai tout subject de contentement et de mieux faire qu'il n'a encore faict par le passé.

J'avois escrit à Monsieur l'évesque de Plaisance que je luy envoye la dépesche de Rome pour la faire tenir avec les siennes, et despuis je me suis advisé de la bailler au président Janin pour la faire

(1) François de Biron, seigneur de Beaulieu.
(2) Probablement Machault, ligueur signalé, d'après de Thou.

tenir par la voye de Flandres. Je vous prie de l'en advertir et tenir pour asseuré que, comme je ne désire rien tant que lá conservation de la ville et vostre repos, je m'approcherai incontinent de vous et employerai tout ce qui dépendra de moy pour y apporter les commoditez qui manquent. Ce pendant, je prie et conjure mes amis de me donner temps et loisir d'aller à eulx avec effect.

C'est du camp.

CXXXI.

Dudict jour.

A Monsieur le prévost des marchans de la ville de Paris.

Je vous ay escrit bien au long de Guise tout ce qui s'est passé par deçà depuis le partement de Monsieur le duc de Parme, et ce que j'ay estimé estre à propos pour obvier aux désordres dont j'ay esté adverti tant par vous que par Monsieur de Belin; et parce que je ne doubte point que vous estes encore en mesmes termes, et que possible les affaires vous naissent davantage de jour à autre, au pris que l'ennemy s'efforce de vous en donner, je serois d'advis de laisser les lansquenetz dans l'arsenac, ainsy que j'ay escrit audict sieur de Belin; et pour empescher qu'ils n'y facent du dégast, retirer tous les bois et autres choses qui peuvent servir dans les hales et magasins fermez à clef, avec deffence sur peine de la vie d'en rien prendre ou enlever.

J'ay receu les lettres du sieur d'Argent (1), député de Languedoc, et suis bien mary que je n'ay peu avoir

(1) *Alias :* d'Argente. De Gauville, marquis d'Argent

aussi bien celles de Messieurs de Joyeuse qui ont esté perdues. Je vous prie de faire bailler quarante escuz de l'argent que je vous aye envoyé, et charger le premier qui viendra par deça du chiffre de Monsieur de Villeroy, que Monsieur le président Janin vous a laissé.

Je croy qu'il sera à propos pour réparer les endroictz faibles de la ville, dont l'ennemy peut estre adverty par les menées que vous voyez qui se font, de remectre sur la fortification et en faire avancer une armée, ou faire une levée de ung ou deux mois pour les valides, autant que vous jugerez que sera chose qui se puisse faire sans altérer la volunté de voz habitans, dont je vous prie me mander toutes nouvelles, comme je ferai de ma part, en attendant que je m'approche de vous, qui sera dans fort peu de temps, si Dieu plaist.

CXXXII.

Du XVe Décembre.

A Messieurs de Paris.

Messieurs, Vous aurez receu les deniers que je vous ay envoyez par le sieur de Lignerac, lesquelz je vous supplie vouloir tellement mesnager que vous puissiez attendre la commodité [où je] pouray vous en envoyer d'autres ou les faire conduire moi-mesme; et considérez, s'il vous plaist, la difficulté que j'ay d'en recouvrir et non moindre de les vous envoyer seurement. J'escris à Monsieur de la Chastre que l'on luy envoyera ses lansquenetz si tost que nous aurons veu plus clairement aux desseins du roy de Navarre,

n'ayant rien si cher que la conservation de Paris. Mais, comme vous jugerez que le péril en sera hors, il sera à propos de secourir ledict sieur de la Chastre pour les bons effectz que j'espère de son costé, qui serviront grandement à divertir les forces de noz ennemis et à ouvrir les commoditez de vostre ville. Je vous supplie de luy en escrire bien particulièrement et que vous ne fauldrez de luy envoyer lesdictes forces à la première occasion.

Je vous recommande aussi vostre bled et le faire durer le plus que vous pourrez, affin que vous me puissiez donner le loisir de vous faire ung grand envitallement, tout à ung coup, comme je suis résolu de faire. Si tost que j'aurai [fait] refraischir mes troupes estrangères et faict mes levées de forces françoises, je m'approcheray de vous peu à peu, et vous feray part souvent de mes nouvelles, comme je vous supplie faire le semblable de vostre part. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CXXXIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, J'ai ung extrême regret de ce que je ne puis maintenant donner le contentement à Monsieur de Dandelot (1) que je désirerois, pour estre personnage que j'estime et honnore beaucoup, et pour lequel je seray tousjours très aise qu'il se présente

(1) Charles de Coligny, marquis d'Andelot et de Saint-Bris, second fils de l'amiral, alors prisonnier de Mayenne, depuis maréchal de camp et lieutenant général en Champagne.

occasion pour luy rendre tesmoignage de mon amitié et de ses mérites : mais de luy bailler pour ceste faure (1) aucune assignation par le sieur Zamet seroit l'abuzer, d'aultant qu'il n'a aucun fonds entre ses mains. Mais ayant ung peu plus de loisir, j'espère luy donner contentement, dont je vous supplie le vouloir asseurer, et que très volontiers j'escriray à ceulx ausquelz il est obligé de sa rançon, de vouloir attendre. J'ay escris au sieur de Gajoin (2) pour me venir trouver à Soissons, où j'espère luy donner les contantements, ayant mandé à Messieurs de Belin et prévost des marchans luy faire fournir quelque argent pour ceste effect. J'espère vous mander bien tost de mes nouvelles ; ce pendant, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

CXXXIV.

Du XVII[e] Décembre.

Sans adresse.

Le jour que je fis la proposition de Brenne (3), le roy de Navarre s'advancea à trois lieues prez de moy, et Monsieur de Nevers (4) s'approchoit pensant que les assiégez m'arresteroient plus longuement qu'ilz n'ont faict. On m'a donné advis qu'ils s'acheminent à Saint-Denis où le maréchal de Biron (5) se doibt rendre, et pensent faire ung effort sur Paris, où je ne voy pas

(1) Compte, rôle, occasion.

(2) Voir la lettre LXXXII.

(3) Braine, près de Soissons, venait de se rendre au duc de Mayenne. Voir la lettre CXXXVIII.

(4) Louis de Gonzague, marié à la duchesse de Nevers et Rethel, gouverneur de Champagne pour le roi.

(5) Armand de Gontault-Biron, tué devant Epernay en 1592.

qu'ilz aient grand moien de rien entreprendre, et je m'asseure que vous y sçaurez bien pourveoir. J'ay plus d'opinion qu'ilz tireront en la Beausse, et pour ceste occasion je vous prie d'en donner advis à Monsieur de la Chastre et à Monsieur de la Bourdaizière, ausquelz je ne puis escrire, pour ce que le secrétaire qui a leurs chiffres n'est pas au prez de moy : je vous supplie de en faire mes excuses.

CXXXV.

Dudict jour.

A Monsieur de Mercueur.

Je vous ay escrit de Guise bien au long, par celuy qui m'y vint trouver de vostre part, et vous suppliant particulièrement de tenir la main à ce que ceux d'Avranches peussent estre secourus des munitions qu'ilz désiroient de Saint-Malo, pour la crainte qu'ilz avoient d'estre assiégez. Despuis j'ay eu advis que Monsieur de Montpensier s'y achemine avec le canon qu'il a tiré de Can ; à quoy ne [me] pouvant opposer pour estre trop eslogné et occupé en ceste province, je vous supplie d'obliger cez gens de bien et moy aussi de vostre assistance, autant que vous estimerez qu'il en sera besoing. Je sçay que vous affectionnez tant ceste province et en général le bien de cez affaires qu'il n'est besoing de les vous recommander davantaige. J'escris aux sieurs vicomte de Tavanes et Vilars qu'ilz vous allent joindre pour cest effect, avec les meilleurs troupes qu'ilz pourront faire. Je m'asseure qu'ilz en feront diligence et que vous ne vous serez point aproché que l'ennemy ne

change de dessein et que ceste place ne soit délivrée, dont l'obligation vous sera deue avec beaucoup d'autres que nous vous avons tous, et moy particulièrement, pour m'en revancher, avec autant d'affection, où j'aurai le moyen de vous servir, que je vous baise, en cest endroict, très humblement les mains.

CXXXVI.

A Monsieur de Saint Torin (1).

Saint Torin, Si je pouvois en personne faire ung tour par delà, je donnerois par moy mesme autant que je pourois ordre à tout ce qui est de besoing, et principallement au secours d'Avranches dont la conservation m'est infiniment chère; mais estant occuppé icy, j'escris à Monsieur de Mercœur pour à ce deffault assister, avec messieurs de Tavanes et Vilars à qui j'en escris pareillement : ce que je m'asseure qu'ilz feront d'affection et en diligence. Je m'estonne de la difficulté que continuent Messieurs de la Court de parlement (2) pour le scel, veu ce que vous mendiez par voz premières que ceste affaire estoit expédié et résolu ; la considération qu'ilz mettent en avant de l'advantage qu'y reçoit l'ennemy ne me semblant recevable à nostre préjudice, ayantz beaucoup [plus] de greniers et de moyen d'en faire nostre proffict que luy. Je serai bien aise d'estre adverty de toutes les occurrences de ce qui se passera par delà et vous prie de continuer à nous en donner advis, de faire tenir en diligence les lettres que

(1) *Alias*: de Saint Taurin.
(2) De Rouen.

j'escris pour le secours d'Avranches. Le maréchal de Biron est mandé pour venir trouver le roy de Navarre et ne debvez rien craindre de ce costé là.

CXXXVII.

Dudict jour.

A Messieurs d'Avranches.

Messieurs, J'ay despeché en diligence à Messieurs voz voisins pour vous assister à .temps contre les effortz de l'ennemy qui, vous voyant secouruz et avec la résolution que je m'asseure que vous apporterez de vous mesmes, sera contrainct de changer de dessein, faisant bien estat, s'il est besoing que je m'y advance, de m'y trouver en personne, selon les nouvelles que je recevrai de vous, et aymant mieux laisser pour ung temps toutes autres affaires que de manquer en telle occasion à vous faire cognoistre combien j'ay chère vostre conservation. Je m'asseure que de vostre costé vous y aporterez tout ce qui dépendra de vous et n'espargnerez rien pour m'en advertir de tout ce qui se passera auprez de vous, et prie Dieu, etc.

CXXXVIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Villars.

Je vous ay escrit à diverses fois sur l'acheminement de Monsieur le duc de Parme au Pays Bas, les forces qu'il m'a laissées et la promesse qu'il m'a confirmée d'estre de retour dans peu de temps, avec une autre

armée, équippé de tout ce qu'il fut contraint de laisser derrière luy pour estre plus promptement au secours de Paris ; mais n'ayant eu aucunes nouvelles de vous, je pense que mes lettres ne sont arrivées jusques là, comme il advient assez souvent que ceulx que je dépesche sont volez par les chemins ; et pour ce j'ay délibéré de vous envoyer incontinent ung homme exprez que j'informerai bien particulièrement de tout ce que vous pouvez désirer sçavoir de par deça. Vous ayant bien volu faire ce mot, ce pendant, sur l'advis que j'ay eu de ceulx d'Avranches, pour vous supplier et conjurer de les assister et secourir plus promptement que vous pourrez, avec Monsieur de Merceur, à qui j'en escris d'affection et qui je m'asseure ne faudra y avancer des forces, avecque ce que poura faire Monsieur le viconte de Tavanes auquel j'escris pareillement.

J'ay sceu que ce qui arriva pour le regard des députez de Dieppe a faict naistre quelque différend entre vous, que je vous supplie de composer avec la prudence que vous aportez en toutes voz actions, jugeant combien vostre désaccord peut nuire au bien de toute la province, en laquelle la bonne intelligence que je désire entre vous est le seul moyen de renverser tous les desseins des ennemys. Je m'asseure que de son costé il se conformera à ce que je luy en escris, n'y ayant autre subject qui mérite que vous oubliez ny l'ung ny l'autre le bien principal qui dépend de voz mutuelles bienveillances. Je vous dirai seullement, en passant, que Le Pecher (1) a deffect ceste

(1) Le Peschér, *alias* : du Pescher, du Peschier. Antoine de Saint-[illegible], plus tard gouverneur de Château-Thierry et de Guise.

nuit prez de Braine trois cent hommes que l'ennemy y envoyoit pour jeter dedans. J'espère dans demain l'attaquer et l'emporter au mesme temps. Faictes tousjours estat de moy comme de la personne du monde qui vous ayme et honnore le plus.

CXXXIX.

Dudict jour.

A Monsieur du Mesnil.

Encore que j'aye délibéré de dépescher bien tost homme exprès par delà pour, à faulte de ce que je n'y puis faire ung tour, comme je désirerois, satisfaire de ma part à ce qui se pourra, et particulièrement pour vous donner contentement de ce que je vous ay promis, je n'ay voulu laisser de vous faire ce mot, en attendant, pour vous en donner asseurance et vous prier de continuer à vous porter pour le bien de la ville et mesme de la province autant que vous pourrez, avec la bonne affection dont vous vous estes tousjours rendu utile. J'escris à Monsieur de Tavanes pour le secours de voz voisins; je m'asseure tant de sa bonne volunté, qu'il ne luy faudra point de plus grande recommandation que la cognoissance qu'il a du besoing que cez honnestes gentz auront d'estre assistez. Je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CXL.

Sans adresse.

Messieurs, J'ay receu voz lettres et voudrois, pour le bon tesmoignage que j'ay de voz diligences et

l'acquit de vostre debvoir à la conservation de vostre ville, faire pour vous autant que vous sçauriez désirer; mais pour le regard de ce que m'escrivez, j'ay tant d'intérest à ne laisser entreprendre contre les voyes ordinaires de la justice que je ne sçaurois consentir de m'y opposer moy mesme par une abolition telle que me demandez. Si vous me voulez envoyer les informations, je vous y apporterai toute la facilité que je pourrai, et ferai pour l'amour de vous autant de grâce et de faveur qu'il me sera possible à celluy pour lequel vous le désirez; mais de passer outre, comme se seroit contre la charge que j'ay prise de conserver l'authorité et splendeur de la justice, aussy ne ferai-je rien qui en diminue la force, estant la principalle partie de l'establissement de toutes noz affaires. A quoy, je sçai que vous ne voudriez vous mesmes contrevenir pour qui que ce fust. N'estant ceste [à] autre fin, je prie Dieu, etc.

CXLI.

Dudict jour.

A Messieurs d'Avranches (1).

J'ay dépesché en diligence à Messieurs voz voisins pour vous assister à temps contre les effortz de l'ennemy qui, vous voyant secourus, et avec la résolution que je m'asseure que vous apporterez de vous mesme, sera contrainct de changer de dessein. Si j'eusse peu faire acheminer quelques forces des miennes, je n'y eusse rien espargné, pour l'estat que je fais de vostre conservation; mais estant occuppé par deça à

(1) Double d'une dépêche précédente, avec une variante notable.

est cause qu'estant occuppé, comme je suis, par deça à donner quelque rafraischissement aux troupes que m'a laissées Monsieur le duc de Parme et à nettoyer quelques places qui troublent le repos de ceste province, je vous supplie, Madame, continuer vostre bonne affection à l'endroict de ceux d'Avranches, et faire [que], avecque les lettres que j'en escris exprez à Messieurs de Villars et Grillon, ilz puissent estre secourus à temps.

J'ay receu une lettre de Monsieur d'Argente, qui est à Paris, par laquelle il m'en accuse d'autres qu'il m'envoyoit de Monsieur le mareschal vostre mary et de Messieurs vos enfantz, que j'ay beaucoup de regret de n'avoir receues, et à faulte de ce ne pouvoir satisfaire à ce qui peut estre de vostre intention, dont je m'essayerois de leur donner tout contentement. Je leur ay dépesché Sissoine il y a quelque temps, et leur ay faict entendre par luy toutes nouvelles de deça et la volunté en laquelle je suis et serai tousjours de leur tesmoigner combien je les honnore. En ceste volunté, vous baisant bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CXLV.

Dudict jour.

A Monsieur de Tavanes.

Monsieur le viconte, Je vous advoue que vous avez beaucoup de subject de vous plaindre du peu de moyen et d'assistance que vous avez de moy et des grandes charges que vous supportez ; mais aussi, vous pui je dire avec vérité qu'il n'i a point de ma faulte

que jusques icy j'ay esté accablé de tant de nécessitez que je n'ai peu secourir noz amis, comme j'eusse bien désiré, m'ayant Zamet manqué de venir au temps qu'il m'avoit promis, tellement que j'ay esté contraint d'envoyer en Flandres Ribault avec Monsieur le président Janin, que je fais passer en Espagne, pour tirer les commoditez et sçavoir ceste fois de quoy je puis asseurer et que faire estat. Ne doubtez aucunement que je ne face ce que je pourray pour vous, et l'estime que je fais de la franche affection que monstrez au bien général de cez affaires et à mon particulier, nous obligeant, attendant que je vous secoure, tant pour les trouppes du chevalier Picart que les autres que vous avez, qui sera incontinent aprez le retourt de Ribault, vous vous servirez des quatre mil escuz que je vous ay assignez sur le scel, que je tiens pour contant, suivant la promesse et asseurance que les marchands m'en ont donné et au remplacement que je leur ay baillé.

Quant au faict de Bourgogne, je vous diray que Monsieur le baron de Senecey (1) a donné quelque espérance, par l'un de ses gens qu'il m'envoia avec Alfonce Corse (2), de venir par deça, monstrant vouloir demeurer prez de moy, qui est chose que je désire. J'ay donné charge à Monsieur le président Janin, qui le verra en passant, de l'y convier encores davantage. Estant prez de moy, vous pouvez estre asseuré que j'y feray pour vous tout ce que je pour-

(1) Nicolas de Baufremont, bailli et capitaine de Châlon-sur-Saône, lieutenant général en Bourgogne.

(2) Alphonse d'Ornano, colonel général des Corses, depuis lieutenant général en Dauphiné et en Guyenne, et maréchal de France, avait été fait prisonnier dans le Lyonnais, au siége de Toissay.

ray pour l'un de mes meilleurs et plus asseurez amis, et qu'il n'y a si grand advancement en ce royaume duquel je n'essais de vous rendre jouissant. Outre l'amitié particulière que je vous porte, je sçay que vous en estes tropt digne. Continuez, je vous supplie, à bien faire comme vous avez commancé et à faire veoir à toute la France que vous pouvez en servir et proffìcter au général, et ne doubtez point que je ne face tout ce qui dépendra de moy pour l'honneur et la récompense que vous méritez.

Pour le regard du faict de Chaallon, vous jugerez de vous mesmes qu'il n'est pas à propoz d'en rien remuer, ny donner des umbrages à L'Arthusie (1), lequel on a desja essayé ; et le peu d'intelligence qui est entre luy et les barons de Senecey et de Luz (2) le mect en des deffiances qui n'apportent rien de bon au repos de la province ; et encores que le tienne pour homme de bien et qui ne fera rien contre son honneur, si est-il besoing de le mesnager et de l'entretenir. Si par une tierce personne on pouvoit gaigner ce point de luy, et que ce fust de façon qu'il ne pense point que la praticque vint de moy, ce seroit ung très bon moien.

Vous m'obligerez infiniment de vous comporter avec Monsieur de Villars selon la prière que je vous en ay faicte et d'y user de vostre prudence acoustumée. Nous avons assez d'ennemis à combattre, sans entrer en partialité avec noz amis, lesquelz nous debvons conserver chèrement et endurer les uns des

(1) Gouverneur de Châlon-sur-Saône.

(2) Edme de Malain, baron de Lux, depuis lieutenant pour le roi en Bourgogne.

autres pour le bien général des affaires. Et je vous prie encores une bonne fois, de toute mon affection, de tenir toute bonne correspondance avec luy, jugeant que c'est le vray moien de réduire la province.

On m'a bien voulu donner quelque ombrage de ce tiers party dont m'escripvez. Il n'en fault négliger les advertissements; mais quant à ce qui touche Monsieur de Joieuse, je pense avoir beaucoup d'asseurance de son costé, ayant faict tout ce que je peu pour luy apporter contentement. Je feray suivre bien tost ceste dépesche par ung homme de créance que j'envoyerai par delà pour visiter noz amis, et par luy je vous feray rendre compte de l'estat de noz affaires. Ce pendant je me recommande bien affectueusement à voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

J'avois oublié de vous dire que ceulx d'Avranches m'ont escript pour leur envoyer secours. Je ne suis pas en lieu de le pouvoir faire des forces que j'ay avec moy et je n'ay aultre moien sinon de vostre costé et de celluy de Monsieur de Villars et de Monsieur de Mercœur. Je vous supplie et conjure tous d'y vouloir entendre et le plus promptement que vous pourrez. Je ne vous puis respondre pour les expéditions que vous désirez de vostre secrétaire et autres, d'aultant que Péricard qui en a receu le commandement n'est maintenant auprez de moy. Si tost qu'il sera au Plessis, je sçauray que c'est et ferai pour eulx, en vostre contemplation, ce que vous en pouvez désirer. Le Pescher que j'avoys ceste nuict envoyé à la guère a deffaict auprez de Brayne trois cent de noz ennemis, a

amené Cossin prisonnier et trois cappitaines. Je feray ce jourd'huy attacquer ledict Brayne, où ilz ont laissé une forte garnison, et espère l'emporter.

CXLVI.

Du XVIII[e] Décembre.

A Monsieur de Rondinelly.

J'ay receu aprez la vostre du XIII[e] de ce mois deus lettres de Monsieur de Plaisance, ainsy que j'estois à la prise [et] redition de Braines, l'une pour le faict de Monsieur de Beauvais (1), dont je luy escris bien au long ; l'autre sur l'estat des affaires de Paris, pour lesquelles il ne me semble devoir entrer en appréhension telle que je voy qu'il faict. Et vous supplie, oultre ce que je luy en mande, l'asseurer que y ayant des gaiges si précieux, oultre la dévotion que j'ay tousjours aportée à la conservation de tant de gens de bien qui sont dedans, que si j'y pouvois employer mille vies les unes aprez les autres, je n'en espargnerois pas une pour le tesmoigner combien les leurs me sont chères ; et que je ne pers pas une seule heure de temps de ce que j'estime pouvoir servir à leur bien et repos. Je vous supplie donc, suivant ce, moyenner fère autant que vous pourrez qu'il n'entre en opinion de sortir de Paris, luy donnant toute asseurance que je m'y rendrai incontinent que j'auray faict refraichir cez troupes, avec tant de moyen d'empescher tous les effectz de noz ennemys qu'il n'y aura subject de craindre de ce costé là. J'ay receu aussi

(1) Nicolas Fumée, un peu plus tard politique avoué, évêque de Beauvais.

les lettres de Monsieur le conte de Collatte sur la séparation qu'il a faicte de son régiment, dont je suis très aise qu'il aye donné la conduitte au seigneur viconte, cognoissant combien il est digne de ceste charge et le fruit qu'il poura faire auprez de Monsieur de la Chastre. Je croy que ce que je luy ay envoyé par Monsieur de Lignerac luy donnera quelque contentement, en attendant le retour de Ribault, par lequel je luy donnerai plus de tesmoignage de ce que je désire faire pour luy. Vous pouvez beaucoup ce pendant pour le maintenir en la bonne volunté qu'il a, comme je sçay que vous avez tousjours faict, continuant la dévotion à l'endroict des nepveus que vous avez voué à l'oncle.

J'escris à Monsieur le prévost des marchans pour faire loger ses gentz et leur délivrer quelques bois et chandelle pour les corps de garde, n'estant possible qu'ilz s'en puissent passer sans faire beaucoup de dommage. Vous luy en parlerez oultre ce, s'il vous plaist, et le pourrez confirmer en l'espérance qu'il peut prendre de voir bien tost changer de face à noz affaires. Mais il fault qu'il surmonte avec plus de résolution des difficultez qui se présentent, ce pendant, pour n'estre pas durables.

C'est du camp de Braine, le XVIIIe Décembre.

Depuis le billet escrit, j'ay eu advis que le roy de Navarre faisoit estat de s'en aller droict à Saint-Denis pour tacher de faire quelque effort avec Messieurs de Nevers et le mareschal de Biron qu'il a mandez à

cest effect. Ce seroit de quoy donner encores occasion à noz àmys de s'effrayer, si je ne voyois qu'avec ce que vous aurez de forces, estant advertis, vous pouvez luy montrer telle contenance, qu'il sera contrainct de changer de dessein pour passer oultre et aller rompre celluy de Monsieur de la Chastre, à quoy je sçay qu'il est assez résolu, manquant au premier, dont il faudra advertir en diligence, comme j'en escris exprez à Monsieur de Belin. Oultre ce, je ne faillairay à m'acheminer vers vous pour y estre aussi tost que luy, avec autant de forces qu'il en poura avoir ; dont vous pouvez prendre toute asseurance et la donner par tout, à fin de faire résoudre le peuple qu'il tachera d'esbranler à son arrivé. Je vous escris de toutes cez choses au long comme à celluy que je sçay qui y apportera la prudence et le zèle que j'y sçaurois désirer, vous priant de continuer à me tenir advertis, ainsy que vous avez faict, vous asseurant que je ne puis recevoir advis de personne que j'estime davantage.

J'oubliois à vous dire que les deus régimentz du conte d'Arambert et Barlemont m'ont faict advertir de leur (1) retour avec autant d'obéyssance et d'affection que je sçaurois désirer, dont j'espère que les autres se maintiendront doresnavant, avec plus de volunté de continuer ce qu'ilz ont faict jusques à cest heure, pour m'en rendre preuve, dont je suis très content. Je leur (2) donnerai lieu et temps de rafraischissement selon la commodité que j'en aurai, et puis les employerai à ce que je verrai qui nous pressera le plus.

(1) *Ms :* vostre.
(2) *Ms :* vous.

J'ay receu d'aujourdhuy nouvelles de la création du pape Nicolas (1) septième, auparavant cardinal de Crémone, l'ung des sept qui avoient esté nommez par le roy d'Espagne, fort affectionné au party, dont nous ne pouvons que beaucoup espérer pour l'appuy que nous en avons si longtemps désiré. J'en donne advis à Monsieur de Plaisance, duquel je vous supplie de sçavoir particulièrement ce qu'il jugera que je doibve et de quel façon je me conporterai à luy faire sçavoir l'estat de noz affaires.

C'est du camp, à Braynne.

CXLVII.

Dudict jour (2).

A Monsieur le prévost des marchans de Paris.

Monsieur, Je n'adjousterai rien à ce que vous escrit Monseigneur que pour vous [asseurer] de la dévotion en laquelle je le voy délaisser tout aultre desseing, pour, au cas qu'il en soit besoing, se jetter avec ses troupes au front des ennemis et n'espargner chose quelconque pour le salut de vostre ville : mais je croy que s'ilz y reçoivent tant soit peu de résistance, ilz ne s'y amuseront longuement, estant appellez ailleurs où est le principal desseing de s'employer. Vous me ferez, s'il vous plaist, ce bien de croire que vous y avez un solliciteur par deça qui n'oubliera rien de son deb-

(1) Urbain VII était mort le 27 Septembre de cette année 1590, treize jours après son élection. Les cardinaux, entrés en conclave le 8 Octobre, élurent, le 5 Décembre, Nicolas Sfondrat. Ce pape prit le titre de Grégoire XIV. Apparemment, on ne savait pas encore quel nom il prendrait.

(2) Lettre d'un secrétaire d'Etat.

voir pour ce regard. Je vous avois escrit par Monsieur Brigard et vous supplie de rechef de nous envoyer coppie des lettres qu'on a acoustumé d'escrire à la ville et au prévost des marchans de Paris pour la convocation des estats, et si l'on a acoustumé d'escrire à l'évesque et au chappitre à part; ce que je vous supplie de nous faire sçavoir, d'autant que le temps nous presse, et faire estat de ma dévotion à vostre service, pour m'y employer par tout où j'en auray moyen, d'aussi bon cœur que vous baisant, en cest endroict, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CXLVIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Belin.

Je vous ay escrit ung mot de l'advis que j'ay eu du desseing du roy de Navarre pour y donner l'ordre par dedans que vous jugerez plus nécessaire, sur l'asseurance que je vous supplie de prendre que je ne manquerai à rien du dehors. Vous avez bon nombre d'hommes pour s'y opposer, mais il est très raisonnable que Messieurs de la ville, à qui j'en escris, ayent le soing de leur faire donner le couvert et du bois pour leurs corps de garde, dont Monsieur le conte Collatte se plaint d'eux. Je vous supplie y faire pourveoir à son contentement et l'entretenir tousjours en la bonne volunté qu'il me faict paroistre avoir au bien de ceste ville. Il seroit aussy besoing de les rendre capables des raisons qui m'ont meu à faire démanteller Lagni, à fin qu'il n'en prennent alarme, n'estant place qui mérite aucune

fortification et dont touteffois parmy cez malheurs nostre ennemy se pourroit prévaloir, au desadvantage de Paris. Je vous supplie donc d'y tenir la main, et prendre la peine de donner cognoissance du bon estat de noz affaires au prévost des marchans, que j'entends estre intimidé, sans grande apparence, comme vous pouvez mieulx juger, ayant des forces auprez de moy prestes à la première occasion que j'aurai de les employer toutes ensemble, et les deux régimentz de conte d'Arember et Barlemont qui avoient faict quelque contenance de se vouloir retirer, m'ayantz mandé pour me venir retrouver avec plus d'affection et d'obéyssance que jamais.

Du costé d'Italie, je croy que vous pouvez avoir eu nouvelles de la création du pape, tant favorables à ce party qu'il ne se peut désirer davantage, estant l'ung des sept qui avoient esté proposez par le roy d'Espaigne, et dont on (1)..... Vous pouvez à cela adjouster ce que vous sçavez des autres particuliaritez qui peuvent servir à maintenir en estat ceux que l'arrivée dudict roy de Navarre pouroit estonner, s'ilz n'estoient advertis de bonne heure. Ce que je remetz à vostre prudence acoustumée, vous asseurant de rechef que je n'oublirai aucune diligence pour me rendre vers vous, si je voy tant soit peu que vous en ayez besoing. Ceste lettre servira pour Madame de Montpensier, ma seur, et pour vous.

C'est du camp dedans Braine.

(1) Le reste de la phrase manque.

CXLIX.

Du XIX[e] Décembre.

A Monsieur le prévost des marchans de Paris.

J'escris bien au long à Monsieur de Belin ce dont je vous puis advertir depuis mes dernières, qui me gardera de vous en faire icy redite. Je vous prierai seullement de donner ordre à ce que les soldatz que Monsieur le conte Collatte a retenus avec luy pour le service de vostre ville ayent le couvert, de bois et de chandelle qu'ilz demandent pour les corps de garde. Je croy que l'argent que j'ay envoyé par Monsieur de Lignerac aura servi à leur donner ung peu de contentement, en attendant le retour de Ribault. Vous aurez aussi pour le satisfaire une bonne quantité de bledz que Monsieur de Victry m'a asseuré de faire dessendre jusques à cent muidz et plus. Et avec cella et les forces que vous avez, j'espère que vous donnerez tel ordre au dedans qu'il n'y aura aucun subjet d'apréhender les intelligences que peut pratiquer l'ennemy, sans lesquelz il ne s'y avancera jamais, sçachant que toutes mes forces sont en estat et en plus grand nombre que les siennes, les régimentz des contes de Arember et Barlemont [étant] en chemin pour me venir rejoindre, et tournera tout court, selon l'advis que j'en ay, droict à Monsieur de la Chastre, qui sera ung commancement de l'effect que je m'en estois promis, pour le divertissement de ses forces vers la rivière de Loire ; et espère que ce pourra estre ung moyen de faire changer de place à noz affaires,

avec la bonne nouvelle que nous avons de la création du pape le plus favorable à ceste saincte cause que nous pouvons désirer. Il ne reste qu'à nous maintenir avec la fermeté et résolution que je m'asseure que vous y aporterez de vostre costé, surmontant les difficultez qui se présentent à la traverse, comme chose ordinaire aux grandes affaires et qui se laissent vaincre par le mespris qu'on en faict, poursuivant de mesme intention le but qu'on s'est une fois proposé, comme vous avez tousjours faict.

C'est du camp à Braine.

CL.

A Monsieur l'embassadeur d'Espaigne.

Monsieur, J'espère que le retour de Monsieur de Lignerac vous aura donné toute asseurance de l'estat de noz affaires despuis les nouvelles qui me sont arrivées du VI[e] de ce mois, que Monsieur le cardinal [de] Crémone a esté créé pape, qui est l'ung des sept que Sa Majesté Catholique avoit proposez, m'en faict espérer ung si bon acheminement, qu'encore que cela donne subject à noz ennemis de se ramasser et fortifier pour tenter quelque moyen d'en empescher le progrez, je m'attens, avecque la grace de Dieu et les bons offices que vous y pouvez faire où vous estes, par la prudence et le zèle dont vous estes tousjours conduict au bien et advancement de ceste saincte cause, que ce ne sera qu'à leur (1) confusion. J'escris bien au long à Monsieur l'évesque de Plaisance, avec lequel je m'asseure que vous pouvez

(1) *Ms:* vous.

prendre quelques bonnes et utiles résolutions à cest effect, comme je vous supplie, et de le confirmer en la bonne et saincte affection qu'il y a tousjours aportée, avec asseurance que la conservation des précieus gages que j'ay auprez de vous m'est si chère, que je n'y espargnerai jamais rien, jusques à mon propre sang, et que je me tiendrai prest avec les forces que j'ay en bon nombre, pour au premier advis que j'aurai me rendre, s'il est besoing, à la teste de l'ennemy, aussi tost que vous en aurez de nouvelles. Mais je croy que trouvant tant soit peu de résistances, son dessein est de tourner tout court vers Monsieur de la Chastre, qui est ce que je m'estois promis des forces que je luy ay laissé, pour donner autant de repos à ce pays par le divertissement des armées vers la rivière de Louère (1), où je croy que nous n'aurons moins d'avantage que ailleurs. Je vous baise, en cest endroict, bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

CLI.

Dudict jour.

A Monsieur le conte Collatte.

Je ne puis que je ne loue beaucoup la diligence et sagesse dont vous avez usé à la séparation de vostre régiment, dont il eust esté difficile de venir à bout autrement que par la prudence que vous y avez apporté, et suis très aise des quatres compaignies que vous avez envoyé à Monsieur de la Chastre, soubz la conduite du sieur viconte, qui je m'asseure s'en sçaura acquiter dignement. J'escris à Monsieur de Belin et

(1) Loire.

au prévost des marchans pour ce que vous me mandez du logis et du contentement de voz soldatz, à quoy je m'asseure qu'ilz donneront ordre. Je croy aussy que ce que j'ay envoyé par Monsieur de Lignerac pour-[ra] servir à voz cappitaines en attendant plus de commodité. J'ay envoyé Ribault exprez pour faire avancer Zamet de m'en donner quelque moyen, et faict passer Monsieur le président Janin en Espagne, pour sçavoir ce dont je pouray faire estat à l'advenir.

J'espère que nous pourons encores recevoir ayde de la part d'Italie, ayant despuis ce cinquiesme de ce moys ung pape du tout affectionné à ceste saincte cause, à laquelle je veus croire qu'il aura encore plus de dévotion. Je vous supplie doncques, Monsieur le conte, voyant l'estat de noz affaires en si bons termes, continuer la bonne volunté que vous y avez tousjours eue et vous asseurez que je ne laisserai point perdre d'occasions de vous donner contentement. J'ay mes trouppes toutes prestes pour aller vers vous à la première nécessité et attends seullement les deus régimentz des contes d'Arambère et Barlemont qui se viennent rejoindre à moy, avec protestation de plus d'affection et d'obéyssance que jamais ; avec cela et ce que j'aurai d'ailleurs, je ne doubte nullement que je ne sois aussi fort que le roy de Navarre pour m'opposer à tout ce qu'il sçauroict entreprendre. Vous luy pouvez, ce pendant, monstrer telle contenance, comme je vous en supplie, qu'il sera contraint de changer de dessein, ou poursuivre celluy qu'il a de tourner tout court vers Monsieur de la Chastre, si celluy de Paris ne réussit, dont il n'y a pas grande apparence qu'il puisse faire estat. Je sçay combien vous y pouvez, et redouble les prières que je vous

ay faictes de vous y employer d'affection, comme à la chose que j'estime qui nous importe le plus pour cez affaires et dont le mérite est infini : auquel vous avez desja si bonne part, que je m'asseure que vous ne serez pas moins curieux de la vous conserver, que d'y acquérir la gloire qui s'en peut encores espérer. En cest volunté, je vous baise bien humblement les mains.

CLII.

Dudict jour.

A Monsieur le conte de Belin (1).

Messieurs, La nouvelle qui nous est arrivée par ung courrier exprez de la création du pape Nicolas septiesme (2), auparavant cardinal de Crémone, des plus affectionnez que l'on pouvoit souhaitter à l'advancement de ceste saincte cause, est de telle concéquence que elle mérite bien que nous en facions solennelles actions de grace, comme l'une de celles que nous pouvions le plus désirer de l'assistence du Saint-Esprit et une faveur particulière du Ciel, en l'extrême confusion en laquelle sont reduictes toutes choses, auquelz il ne se pouvoit trouver remedde plus à propos que la promotion d'un tel personnage à ceste suprême dignité. C'est pourquoy je vous supplie, aprez avoir prains l'advis de Monsieur l'évesque de Plaisance, de faire mectre tout le peuple en debvoir

(1) Cette dépêche s'adresse plutôt aux prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris.

(2) Grégoire XIV.

d'en rendre les graces que nous devons à Dieu, ainsy qu'en semblables occasions on a acoustumé de faire et que desja il a esté faict en ceste ville (1) [par] le clergé et par tout le peuple d'icelle : n'en pouvant désirer une plus digne de la remercier et luy protester le sentiment que nous avons des grandz effectz de sa providence au gouvernement de son Eglise, laquelle j'espère qu'il conduira par ce moyen et cellon qu'il a ordonné de toute éternité, à la gloire qui luy est promise comme à sa fidelle espouse.

Je vous ay escript par aultres lettres ce que j'ay pensé estre à propos pour le reste des aultres affaires : celles cy n'estant pour aultres effect, je ne vous feray plus longue que pour prier Dieu, etc.

CLIII.

A Monsieur de Plaisance.

Monsieur, Les lettres qu'il vous a pleu m'escrire des vingtz six et vingt huictiesme Novembre me furent seullement hier rendues au siége de Bresnes, et vous diray que la prinse de Monsieur l'évesque de Beauvais (2) n'a esté de mon sceu ny de mon consentement, ayant tousjours empesché, quelque plaincte qu'on me fit de luy et de ses déportement, qu'il ne receust aucun desplaisir. Car j'ay en singulière recommandation de conserver le respec qui se doibt aux prélatz et pasteurs de l'Esglise, et en laisser la cor-

(1) Soissons.

(2) Nicolas Fumée. Il fut pris par les Ligueurs en Novembre 1590, dans le château de Brêle, avec Claude Govine, doyen de Beauvais, et enfermé à Noyon. Il recouvra sa liberté moyennant 900 écus, mais ne rentra pas dans son évêché.

rection à ceulx à qui elle appartient. J'ay desja escrit et ordonné aux maieur et eschevins de Beauvais de me faire entendre le subject et occasion de leur entreprise, et leur en feray de rechef une dépesche très expresse, par ung gentilhomme des miens (1), auquel je donneray charge et commandement de conduire ledict sieur évesque vers vous, à qui, s'il vous plaist, j'en remectz le jugement ; et serai très aise qu'il se puisse justiffier de façon que son innocence soit recogneue d'ung chacun, au contentement de ses amis et à l'aquit de sa conscience.

Quant au faict de Paris, je vous remercye bien humblement du soing qu'il vous plaist d'en prendre et des advis que m'a[vez] donnez, [lesquelz] je recevray avecq beaucoup d'honneur et de tesmoignage de vostre sainct zèle à l'endroict de ceste saincte cause et d'une particulière affection à ce qui me touche. Je vous supplieray bien humblement de croire que je n'ay rien si cher en ce monde que le salut de [ceste] grande ville, laquelle ayant monstré l'exemple de piesté à toutes les autres de ce royaulme, a acquiz tant d'obligation sur moy que sacrifieray tousjours très libéralement ma vye pour la garentir et préserver des desseings et entreprise de noz ennemys, dont les gaiges précieux que je luy ay laissez luy peuvent rendre assez de preuve. Je ne doubte point qu'il n'y en ayt de mal affectionnez qui ne recherchent que diviser (2) les habitans, conserver parmy eulx des deffiances, pour le but qu'ilz ont de les précipiter s'ilz pouvoient à quelque honteuse composition. Mais je

(1) *Ms* : mieulx.
(2) *Ms* : qui me recherchent de deviser.

veux aussy espérer que leur faction sera trop foible et que les gens de bien y auront la meilleure part, lesquelz, estant restenus de vostre auctorité et prudence, surmonteront toutes les difficultez ; et pour mon regard je me rendrai bien tost, Dieu aydant, en tel estat que je les pourrai secourir à point nommé, si le besoing en aychet. J'ay desja pourveu les moyens pour l'entretenement des lansquenetz et autres forces, et donnerai tel ordre à l'advenir qu'il n'y surviendra aucun deffault. Il reste, Monsieur, de conforter et unir les voluntez du peuple par les moyens qui ont esté tenus du passé de voz saiges conseilz et de la continuation du bon debvoir des prédicateurs. Si tost que j'aurai refraischi quelques jours les trouppes que j'ay et que je les auray fortiffiées de quelques nouvelles levées que je fais, je m'aprocheray encores plus prez de vous, espérant de le faire si à propos, avecq tel effect, que la ville en demourera en toute seureté et avecq les commoditez qui luy sont nécessaires. Et les deux régimentz des contes de Arembert et Barlemont, dont je vous escrivis dernièrementz, qui faisoient contenance de se mutiner, sont en chemin pour me venir trouver, et m'offrant plus d'affection et d'obéyssance que jamais, j'espère que ce me sera ung moyen de contenir mesmes les autres en leur debvoir, et que avec toutes cez forces ensemble, estantz rafraischies, je pouray non seulement garentir et asseurer Paris, mais en tirer quelques autres effects, avec contentement d'un chascun.

Je eu adviz de la promotion de Monsieur le cardinal de Crémone au pontificat, dont je me veulx bien réjouyr avecq vous, pour le bien universelle de l'Eglise et à l'advancement [que] je m'en promectz ; et ay

différé emprez d'escrire à [Sa] Sainctelé, jusques à ce qu'il vous ait pleu m'informer comme je m'y doibs conduire, celon que jugerez ce qui luy sera plus agréables. Sur quoy attendant vostre bon conseil, je vous baiseray bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CLIV.

Dudict jour.

A Monsieur de Contenant (1).

Monsieur de Contenant, Oultre ce que j'escris à Monsieur le viconte de Tavannes du regret que j'ay d'avoir receu ses lettres trop tard sur ce qu'il m'a mandé pour le gouvernement de Dreux, auquel j'avois desja pourveu quatre jours auparavant, en faveur du sieur de Vieupont (2) à qui j'avois faict promesse du premier qui viendroit à vacquer, au lieu de celluy de Meaulx que Monsieur de Rentigny (3) a eue; j'ay bien voulu vous rendre encore ce tesmoignage de la volunté que j'eusse eue de vous en gratiffier, comme de toute autre chose qui sera en ma disposition pour vostre contentement, vous priant de croire que je tascherai de faire en sorte, qu'ayant attiré ledict sieur de Vieupont en ce pays, je pourrai dans fort peu de temps vous remettre entre voz mains la mesme occa-

(1) Henri des Boves, baron de Contenan, plus tard gouverneur de Gournay, puis de Sainte-Menehould.

(2) Alexandre de Vieux-Pont, depuis baron de Neuf-Bourg, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, vice-amiral de Bretagne et conseiller d'Etat.

(3) De la famille de Ravanelles.

sion ou une meilleure, pour vous faire cognoistre combien j'honnore et estime ceulx qui vous ressemblent; vous asseurant qu'il ne s'en sçauroit présenter moyen, que je ne reçoive à beaucoup de plaisir de vous en pouvoir rendre toute telle preuve que vous sçauriez désirer, et que j'y aurai l'œil tellement ouvert que vous aurez occasion de juger que je n'ay rien en plus singulière recommandation. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CLV.

A Monsieur d'Avranches.

Monsieur, Je voùs ay par cydevant escrit la diligence que j'ay faicte de dépescher vers Monsieur de Merceur et escrire à Messieurs de Villars et de Tavannes, pour vous assister, comme je m'asseure qu'ilz feront, ayantz eu de leurs nouvelles sur ce subject; et sçavez bien les empeschement qui me retiennent par deça de ne m'y estre acheminé moy mesme, comme j'eusse bien désiré, ayant à repousser l'entreprise que font noz ennemys sur Paris, comme sur le principal but [où] ils dressent tous les effortz de leur mauvaise intention; qui poura estre ung moyen, prenant résolution de leur résister, comme je m'asseure que vous ferez, qu'ilz changeront de dessein, et tourneront du mesme costé, où le roy de Navarre a mandé toutes ses forces. Je vous supplie donc de n'entendre à aucune composition avec eulx et vous asseure [que], quelque affaire qui me retienne par deça, il n'y a rien que je ne quitte pour vous aller secourir, si je sçay qu'ilz s'y opiniastrent davantage, dont j'attendrai en ceste dévotion voz nouvelles.

Je ne veux oublier de vous advertir de la création du pape Grégoire quatorziesme, auparavant cardinal de Crémone, l'ung de ceux que nous pouvions le plus désirer, pour l'affection dont il a toujours esté poussé à favoriser le bien de ceste saincte cause. Cela nous fait espérer que Dieu nous veult faire cognoistre le soing qu'il en a, et vous supplie d'en faire rendre actions de grace, comme nous avons fait par deça et aus aultres villes où j'ay faict entendre ceste bonne nouvelle. Je prie Dieu, etc.

CLVI.

Du XXIIIIe Décembre.

A Monsieur Rondineli.

Vous aurez cogneu par toutes mes lettres l'intention que j'avois de satisfaire à M. le conte Collatte des deniers que j'ay envoyez par le sieur de Lignerac, et jugerez par là l'extrême desplaisir que j'ay de sçavoir qu'ilz ayent esté divertis ailleurs. J'en escris à Monsieur de Belin et au prévost des marchans, les conjurant de trouver ailleurs moyen de le contenter et d'y employer les deniers qui leur reste et ceulx qui se trouveront au logis du sieur de Sainct-Bonnet (1), jusques à dix mille escuz, en attendant le retour de Ribault par lequel je ne faudrai de luy envoyer une meilleure somme. Ce pendant je vous supplie de le maintenir tousjours le plus que vous pourrez en la bonne volunté qu'il nous a faict paroistre, et l'asseurez de la mienne en son endroict, autant certaine et

(1) Jean de Caylar de Saint-Bonnet, seigneur de Toiras, depuis maréchal de France.

disposée à son contentement qu'il sçauroit désirer. J'ay receu de plusieurs endroictz les advis conformes aux vostres du désir que beaucoup de noz amis ont que je m'approche de là : ce que ne pouvant si promptement pour les raisons que vous pouvez juger par mes précédentes et ce que vous pouvez plus particulièrement apprendre de Monsieur le conte de Brissac (1), je l'ay prié de faire ung tour jusques là, à fin qu'ayant recogneu de plus prez la disposition des affaires de delà, et comme il en est suffisamment instruit, vous ayant fidellement rapporté l'estat des nostres par deça, il puisse prendre par voz bons advis une certaine résolution de ce qui sera plus expédient et me la faire sçavoir incontinant. Vous sçavez combien je défère à voz bons advis. Je vous supplie juger de la conférance que vous pourrez faire avec luy et les aultres de noz amis ce qui sera besoing de faire et m'en advertir sogneusement, tenant tousjours la main, autant qu'il vous sera possible, à ce que l'on ne se lache à de légères apréhensions, sur les faux bruicts et artifices ordinaires de noz ennemis qui ont leurs partysans dans la ville pour cest effect. Il est aisé de recognoistre ce qui vient de ceste part et y résister par la résolution que le temps et la vérité confirment plus à loisir ; il ne vous fault point d'autre advertissement pour cela que celluy de vostre prudence, à laquelle je me remect du tout.

(1) Charles de Cossé, comte de Brissac, grand-pannetier et grand-fauconnier de France, depuis gouverneur de Paris en remplacement de M. de Belin, conseiller d'Etat et maréchal de France en 1595.

CLVII.

Dudict jour.

A Monsieur de la Bourdaisière.

Monsieur de la Bourdaisière, J'escrivis dernièrement à Monsieur de Belin pour vous faire entendre les praticques que faisoient les ennemis en vostre gouvernement et vous prier de ma part de vous y acheminer. J'ay le mesme advis qu'ils continuent leurs entreprises, pour vous opposer auxquelles il seroit bien de besoing que le peuple se vit plus fortifier de vostre présence, comme je vous en supplie, et de s'asseurer que, où ilz verront que l'ennemy y veulent tourner la teste de vostre costé, je n'ay rien de si recommandé que je ne quittasse pour m'employer du tout à leur conservation, sçachant combien mérite le zelle dont ilz ont estez poussez au bien de ceste saincte cause, qui faict que je les vous recommande avec plus d'affection. Et sur ce, je prie Dieu, etc.

CLVIII.

A Madame du Mayenne (1).

J'ay quasi veu que sur les advis que Monseigneur a receues diversement de l'estat des affaires de delà, il s'acheminoit pour y donner ordre et se rendre auprez de vous, sans (2) les occasions qui le retiennent icy pour y achever ce qu'il a commancé, qui importe de luy rendre cest province asseurée et de luy donner plus

(1) Dépêche d'un secrétaire d'Etat.
(2) *Ms* : sur.

de moyen de tirer service à l'advenir des forces qu'il a esté contrainct de rafraischir devant que d'en pouvoir faire estat : ayant à ce deffault despesché Monsieur le conte de Brissac pour y faire ung tour, à fin qu'ayant recogneu la disposition de toutes choses par la conférence qu'il en pourra faire, estant par delà, et ayant entière cognoissance de tout ce qui se passe encore tous les jours auprez de Monseigneur, il puisse prendre une bonne résolution, et le revenir soudain trouver pour faire que, selon vostre désir, mondict seigneur s'approche davantage. A quoy si j'ay quelque moyen de servir, vous pouvez croire, Madame, que je ne seray pas des derniers à luy persuader, à fin de vous procurer autant que je pourrai le contentement que vous recevrez de sa présence, et que par mesme moyen je me rende ce bien aucunement commung, me voyant de retour entre les miens et jouissant de la compagnie dont je me suis privé pour m'attacher à son service; en quoy je m'asseure que vous me dispenserez de me laisser porter en partie au désir que j'en puis avoir, sans m'esloigner pour cela du debvoir auquel le temps et les affaires nous obligent tous égallement d'oublier ce qui est de nous, pour aporter au général le bien et le repos que nous recherchons tous ensemble.

Je croy, Madame, que l'élection qui a esté faicte d'ung prince si affectionné à ceste saincte cause que nostre Saint-Père, qui est à présent, sera ung grand avancement au progrez que nous en pouvons désirer et ung moyen à noz ennemis de rendre leurs affaires plus desfavorisez et leur présomption plus abatue, avec le secours que dans peu de temps nous pouvons entendre de Sa Sainctelé et de Monsieur le duc de

Parme ; de l'espérance desquelz nostre pauvre ville pourra mesme se fortifier contre les assaultz qu'on luy dresse tous les jours, pour luy faire perdre le courage, aprez l'avoir conservé contre tant d'adversitez. Vous sçavez par ceste mesme voye l'arrivée de Monsieur de Villeroy en ceste court et le subject de son voyage, et celluy que faict présentement Monsieur le séneschal de Montelinard (1), pour ramener dans fort peu de jours les forces que Monsieur le duc de Parme envoye à mondict seigneur au nombre de six centz chevaulz et trois mille hommes de piedz, lesquelles estant arrivées, avec ce qui est desja tout prest, Monseigneur ne manquera pas de moyen de s'opposer aux desseins de noz ennemis. Et je ne faudray ce pendant, Madame, de vous avertir de tout ce qui se passera, par toutes les occasions que j'en pourrai avoir, avec la diligence et la fidélité d'ung serviteur qui vous est entièrement acquis, et qui, en ceste dévotion, vous baisant très-humblement les mains, prie Dieu, etc.

CLIX.

Dudict jour.

A Monsieur de Belin (2).

J'ay veu ce que m'escrivez par, quatre de voz lettres, sur lesquelles ne pouvant vous satisfaire si tost par moy mesme que je désirois, j'ay prié Monsieur

(1) Jacques Colas, né à Montélimart, d'abord avocat, puis homme de guerre. Mayenne lui avait conféré le titre de sénéchal de Montélimart et la charge de grand-prévôt.

(2) Cette dépêche est en double au folio suivant.

le conte de Brissac de faire ung tour jusque vers vous, pour vous informer plus particulièrement de la disposition de noz affaires par deça et me rapporter toutes nouvelles des vostres. L'affection qu'il a tousjours aportée à ceste cause luy a donné tant de créance que je m'asseure que chacun demeurera fort satisfaict de son voyage et qu'il ne sera point inutile, en attendant que par son retour je me puisse résoudre de m'y en aller en personne ; ce que je ferai, selon que la nécessité des affaires le poura requérir, dont je vous supplie me mander bien au vrai ce qui en sera, vous asseurant que s'il y alloit de ma vie, je suis délibéré de ne manquer en rien de ce que l'on peut désirer de moy, soit pour m'approcher ou pour entreprendre ce que je cognoistrai estre du bien de ceste ville, où vous sçavez les gaiges précieux que j'y ay, oultre ce qu'elle importe au bien général de ceste cause. Ce pendant je vous supplie d'y entretenir tous les gens de guerre en bonne volunté. Mais puisque les deniers que j'avois affectez pour le payement des lansquenetz et contentement du conte de Collatte ont esté employez ailleurs, dont j'ai esté extrêmement fasché, pour le grand mal que je prévoy en debvoir procedder s'il n'y est promptement remédié, faites en sorte qu'il luy soit fourni dix mille escuz, tant de l'argent qu'il vous sera demeuré de reste, que de celluy qui se sera trouvé chez le sieur de Sainct-Bonnet ou des moyens qu'il y aura d'en faire, ainsy que je mande plus particulièrement au prévost des marchands, avec lequel et ledict sieur conte vous pouvez adviser ce qui sera plus à propos pour faire teste et vous opposer à ce qu'on voudroit entreprendre, en attandant que j'ay plus amplement de vos nouvelles.

Je vous ay desja escrit, pour prier de ma part Monsieur de la Bourdaisière qu'il s'achemine incontinent en son gouvernement ; je vous [en] prie encore, si desja il n'a faict. Je seray bien aise que Monsieur de Tremblecourt (1) me vienne trouver avec son régiment, si il y a seureté ; vous l'asseurerez que, incontinent qu'il sera par deça, je luy donneray contentement. J'ay escrit par deus diverses fois à Monsieur de Sesseval et le presse fort ; j'en attens des nouvelles d'heure à autre. Ce pendant, vous vous ayderez de Monsieur de Trémont. Vous m'avez [fait] plaisir de retenir Monsieur de la Chevalerie (2) ; je n'oubliray jamais la diligence qu'il a faicte de tesmoigner sa bonne affection par tout où l'occasion s'en est presenté, et vous prie de luy faire bailler quelque somme de deniers, en attendant le retour de Ribault, qui sera, comme j'espère, dans ceste semaine.

CLX.

A Monsieur l'ambassadeur d'Espaigne.

Monsieur, Sur les divers advis que j'ay receu de ce qui se passe par delà, ne pouvant si tost que je désirois y apporter remède par moy mesme, j'ay prié Monsieur le conte de Brissac d'y faire ung tour pour,

(1) Dans le double de cette dépèche, on remarque, au sujet de Tremblecourt, la variante qui suit : « Je suis bien aise que M. de Tremblecourt se soit raccommodé avec le prévost des marchands et se résolve à estre des vostres Je vous supplie le maintenir en ceste bonne volunté, et asseurer que je ne faudrai point, incontinent que Ribault sera de retour, à envoyer pour l'entretènement de sa troupe. »

(2) Pierre Tabureau, Ier du nom, seigneur de la Chevalerie dans le Maine.

avec l'advis de Monsieur de Plaisance et le vostre, sur le rapport qu'il vous fera de l'estat des affaires de deça, vous preniez tous ensemble une bonne résolution de ce qui sera plus expédiant pour le bien général et pour la conservation particulièrement de la ville, de laquelle il n'est besoing de vous tesmoigner combien le salut m'est cher et recommandé, sçachant, oultre l'importance qui en est infinie, les précieux gages que j'y ay. Je vous supplie donc, Monsieur, d'apporter tout ce qui sera de vous à la recognoissance de ce que nous debvons ou pouvons faire pour le mieux, et vous asseurer que s'il y alloit de ma propre vie, je n'espargnerai chose quelconque qui soit en ma puissance pour m'en approcher, s'il est de besoing, ou pour entreprendre tout ce que vous estimerez estre nécessaire à sa conservation. Je ferois tort à la suffisance dudict sieur conte, si j'adjoustois quelque chose à la créance que son affection au bien de ceste cause luy a acquise partout et à la cognoissance qu'il a de toute la disposition de noz affaires, pour vous rendre satisfaict de tout ce que vous en sçauriez désirer sçavoir. Pour ce, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

CLXI.

Dudict jour.

A Monsieur l'évesque de Plaisance.

Monsieur, Vous pourrez voir par ma lettre du XIXe comme les vostres du XXVIe et XXVIIIe du passé ne m'ont esté rendues que le XVIIIe du présent et comme

aussitost je me résolu d'envoyer ung gentilhomm exprez à Noyon pour faire mettre Monsieur l'évesqu de Beauvais en liberté, à fin que sur sa foy et sur s parolle il vous peut aller trouver, ayant jugé la faço dont on a proceddé contre luy de si mauvais exempl que quelques plainctes et soupçons que l'on ayt e contre luy et non sens quelque apparence en effec je n'ay peu gouster telle irrévérance à l'endroict d'un homme de sa qualité et ne le sçaurois trouver bon J'ay despuis receu la vostre du XXe et bien considér tout le discours qu'il vous plaist me faire de ce qui s passe par delà. Sur quoy je advise de prier Monsieu le conte de Brissac qui est extrèmement bien volu à cause des bons offices dont il a tousjours tesmoi gné l'affection qu'il avoit au bien de ceste cause e spécialement au repos et salut de ceste ville, de s' acheminer en diligence, à fin de vous baiser bien hum blement les mains de ma part et prendre un bo advis sur l'occurrence des affaires et la conférence d la disposition en laquelle elles sont par deça, dont i est si bien instruit, que se seroit luy faire tort que de ne s'en remettre du tout à ce qu'il vous en pourra faire entendre. Je n'ay peu que trouver infiniment mauvais ce que j'ay appris du divertissement des de-niers que j'avois affectez à Monsieur le conte Collatto que je désirois sur tout satisfaire, pour la nécessité en laquelle je sçai que sont ses soldatz et l'obligation que j'ay au zèle dont il a tousjours embrassé le bien de noz affaires. J'en escris bien expressément à Mon-sieur de Belin et au prévost des marchands, pour faire en sorte qu'il puisse estre content d'ailleurs, selon mon intention, en attandant ce que je pourrai faire davantage par le retour du trésorier Ribault. Je vous

supplie ce pendant, Monsieur, le vouloir maintenir, autant qu'il vous sera possible, en la bonne volonté qu'il nous a tousjours faict paroistre, et par le bon heure de vostre présence asseurer ceux que une légère appréhension plus tost qu'autre chose pourroit induire à se retour[ner] de Paris ; dont la conservation m'est [si] chère et prétieuse que vous pouvez croire que, quand il y iroit de ma propre vie, je n'espargnerai jamais rien de ce qui sera en ma puissance, soit pour m'approcher ou pour entreprendre tout ce que vous m'adviserez estre de son bien et de son salut, comme n'ayant rien de plus recommandé en ce monde. Sur cette vérité, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

CLXII.

Dudict jour.

A Monsieur de Lenoncourt.

J'eusse fort désiré que vous et Messieurs du conseil eussiez trouvé quelque occasion assez de commodité pour vous en venir par deça, affin de prendre ensemble une bonne résolution sur les affaires qui se présentent. C'est chose que je désire encores, pourveu que les nouvelles occurences de celles qui peuvent estre par delà ne vous retienne, comme estime que vous n'y pouvez estre que fort utiles pour maintenir ceulx que les apréhensions des faux bruictz de noz ennemis, qui sont leurs artifices accoustumez, rendent mal asseurez et incertains de la résolution qu'ilz doibvent prendre. A cause de quoy ne pouvant m'y acheminer si tost, j'ay prié Monsieur le conte de

Brissac d'y faire ung tour pour recognoistre plus particulièrement l'estat et la disposition des affaires, et me rapporter soigneusement la résolution que vous en aurez prise ensemble par la conférence que vous pourrez faire les ungs et les autres ; vous asseurant ce pendant que, sitost que Ribault sera de retour, je ne faudrai de vous donner à tous le contentement que je vous ay promis. Je désirerois fort aussy que par le retour dudict sieur conte, je peusse avoir le sceau, ne m'en pouvant aucunement passer, comme je vous en supplie, et de tenir la main à ce que les dix mille escuz que je mande à Monsieur de Belin et au prévost des marchans de prendre sur les deniers qui seront trouvez chez ledict sieur de Sainct-Bonnet soient fourniz au conte Collatte, au lieu de ce que je luy avois ordonné de l'argent que j'envoyay par Monsieur de Lignerac, et qu'il n'y soit usé de retardement, veu le besoing que nous avons de ses troupes et l'affection dont il s'est tousjours employé au service de ceste cause. Je vous recommande le reste des affaires et m'en remectz sur vostre prudence, attendant voz nouvelles sur ce qui se passera, par toutes les occasions : dont je vous supplie.

C'est du camp.

CLXIII.

A Monsieur le conte Collate.

Vous pouvez avoir tellement jugé de mon intention par toutes mes lettres que, si en ceste occasion vous n'avez esté satisfaict comme je désirois, vous cognoissez assez, qu'oultre qu'il n'y a nullement de ma faulte, ce n'a pas esté sans extrême desplaisir que j'ai sceu

le divertissement qui a esté faict des deniers que j'avois affectez pour vous satisfaire, en attendant ce que j'ay délibéré de vous envoyer en meilleure somme incontinent aprez le retour de Ribault. Je m'en plains à Monsieur de Belin et au prévost des marchands et les conjure de vous donner contentement d'ailleurs, comme j'espère qu'ilz feront incontinent, et que ce pendant il se présentera plus de moyen par le retour dudict Ribault que j'attens dans cette semaine. Je vous supplie, ce pendant, ne remettre sur moy le mescontentement que vous pouvez avoir de ce deffault et vous asseurer que je ne lairray de le réparer si bien que vous en aurez toute satisfaction. C'est à cest heure plus que jamais qu'il se fault évertuer. Je m'asseure que vous ne voudrez rabattre pour cela l'affection qui vous a poussé à la conservation de ceste ville et avancement de ceste saincte cause, dont je sçai les obligations que je vous ay en mon particulier, et me manquerois à moy mesme plus tost que de faillir à la recognoissance qui vous en est deue.

CLXIV.

A Monsieur de Tremblecourt.

J'ay veu ce que vous m'avez escrit conforme à l'advis de plusieurs de mes amys qui désirent que je m'achemine par delà, ce que [je] juge de moy mesme assez nécessaire; mais estant encore retenu en ceste province pour y nettoyer quelques places et y establir les garnisons que je suis contraint de mettre aux places, pour donner rafraischissement à mes troupes et asseurer autant ce pays, j'ay advisé de prier Monsieur de Brissac d'y faire ung tour, pour, aprez avoir recogneu l'estat des affaires et rapporté la disposition

de celles de deça, prendre une résolution dont je puisse estre adverty par luy-mesme. Je me plains au prévost des marchans et m'estonne que Messieurs de la Ville n'ont encore peu s'accorder avec vostre régiment; à quoy craignant qu'ilz s'oppiniastrent davantage, je vous supplie et conjure de vous en venir par deça, où je m'essaieray de vous donner plus de contentement. Si Ribault estoit arrivé, je vous eusse envoyé de quoy jusques à Paris; mais l'attendant de jour à aultre, j'estime que vous aimerez autant de trouver icy tout prest, comme je vous asseure que je ne désire rien davantage, et que je n'oubliray jamais ce que je sçai vous estre deub, vous obligeant ce pendant mon affection, comme à celluy dont j'estime et honnore les mérites. En cest volunté, je prie Dieu, etc.

CLXV.

A Messieurs de Chartres.

Vous ne pouvez ignorer comme de tous costez nostre ennemy s'essaye plus par fraude que par force à s'opposer à l'establissement de ceste saincte cause et au repos de chacun de nous en particulier, plus par les surprises des bonnes villes que par autre effort à la descouverte. Le traitement qu'en reçoivent ceulx qui par leur nonchalance sont tombez entre leurs mains, peut servir d'exemple à ung chacun, comme je m'asseure que vous ne vous endormirez doresnavant, vous asseurant qu'il vous vouldroit attaquer; de sorteque [si] vous y eussiez besoing de ma présence, vostre conservation m'est tellement chère qu'il n'y a rien que je ne voulusse quitter pour vous tes-

moigner combien vostre salut m'est recommandé. J'escris à Monsieur de la Bourdaisière, vostre gouverneur, que je m'asseure qui aura l'œil ouvert à tout ce qui sera de besoing pour vous garentir de leurs desseins. Je prie Dieu en cest endroict, Messieurs, etc.

CLXVI.

Dudict jour.

A Monsieur Acarye (1).

Monsieur Acarye, J'ay receu à beaucoup de contentement le soing que vous avez pris de m'escrire particulièrement tout ce que je désirois sçavoir de ce qui se passe par delà, où je recognois assez le besoing que j'aurois de m'y acheminer, selon l'advis que vous et beaucoup de mez amis m'en donnent; mais ne pouvant si tost que je désirerois, j'ay prié Monsieur le conte de Brissac d'y faire ung tour, à fin de vous représenter à tous la disposition de noz affaires et de s'instruire des moyens qui se trouveront plus expédiens pour remédier à ce qui nous presse davantage. Je sçai la créance (2) qu'il a envers tous les gens de bien et ce que mérite l'affection qu'il a tousjours faict paroistre à ceste cause dès le commencement de leur liberté, qui me faict croire qu'en ceste occasion son voyage ne pourra que leur estre fort agréable. Si tost que j'aurai de ses nouvelles, je me résoudrai m'acheminer par delà, préférant le salut de vostre ville qui m'est si chaire et prétieuse à toute autre chose.

(1) Bourgeois de Paris, ligueur ardent. Il était boiteux; la *Satire Ménippée* le tourne en ridicule.
(2) *Ms :* création.

J'ay pourveu à ce que vous désirez pour Monsieur le commandeur de Dion et ne désire rien tant que son contentement. J'espère que la création de nostre Sainct Père, si affectionné à ceste saincte cause, sera ung moyen d'entretenir tous noz amys en meilleure espérance à l'advenir. Je vous prie vous y comporter comme de coustume et ne vous laisser aller aux artifices de noz ennemys. Je prie Dieu, etc.

CLXVII.

A Monsieur de Tremblecourt.

Monsieur de Tremblecourt, J'ay esté très-aise d'entendre la résolution que vous avez prise de vous accommoder encore pour quelque temps avec Messieurs de Paris et les assister pendant que l'ennemy faict contenance de s'approcher d'eux, comme vous me mandez. Je m'asseure qu'estant adverty des bons hommes de guerre qui sont dans la ville, il pourra changer de dessein; si non, je ne me tiendray guerres eslongné, pour m'opposer à tout ce qu'il pourroit entreprendre, estant bien délibéré à n'espargner rien de ce qui sera en ma puissance, jusques à ma propre vie, pour la conservation d'une chose que je tiens si chère et prétieuse. Je vous supplie, ce pendant, de continuer la bonne voluntè que vous avez tousjours aportée à son salut, et vous asseurer que si tost que Ribault sera de retour, que j'attens dans fort peu de jours, je ne faudrai d'envoyer de quoy entretenir vostre trouppe et vous donner quelque contentement. Monsieur le conte de Brissac vous dira l'estat de noz affaires. Il ne fault rien adjouster à la créance qu'il

peut avoir, et pour ce je ne ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CLXVIII.

Du XXVe Décembre.

Sans adresse.

Monsieur, Le conte Constantino de Monté s'est portè si vertueusement au service de ceste saincte cause dans les troupes de Monsieur le duc de Parme, que l'ayant remarqué en divers effectz pour personne qui mérite d'estre recogneue, et m'ayant faict entendre le désir que il avoit d'estre receu de vous au nombre de voz subjectz, et rappellé de son bannissement par la protection de vostre faveur et oubliance de ce qui s'est passé pour l'en eslogner, j'ay pensé que vous n'aurriez désagréable la requeste que je vous en fais, en son nom, vous suppliant très-humblement, Monsieur, de vouloir mettre entre les graces dont vous couvrez les faultes de ceulx qui se sont oubliez en leur debvoir, le pardon que je vous demande pour luy, à ce qu'il puisse retourner en liberté parmi les siens et vous rendre le très-humble service auquel il vous est obligé de nature. Je recognoistrai ceste faveur, comme faicte en ma considération, par tous les moyens que je pourrai avoir d'ailleurs de vous faire très humble service. En ceste volunté, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

CLXIX.

A Monsieur de la Falaize, gouverneur de Gornay.

J'ai receu voz lettres et veu tout ce que vous me mandez avec beaucoup de contentement du soing que

je voy que vous prenez de vostre place, la conservation de laquelle vous pouvez vous asseurer que je tiens si chère et recommandée que je ne manquerois pour rien à ce que j'estimeroiz estre de son salut. Pour ce, vous pouvez croire que, oultre ce que le desseing de noz ennemys tire ailleurs, en sorte que vous n'avez pour ceste heure occasion de craindre qu'ilz soient pour entreprendre rien de vostre quartier, je m'essayerai de leur donner tant de divertissement qu'ilz n'auront ny temps ny moyen de vous nuire. J'attens ce pendant de jour à aultre le retour de Ribault, lequel estant icy, je ne faudrai de vous envoyer de quoy vous puissiez estre content. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

CLXX.

A Messieurs de Chartres.

J'ay escrit cy-devant à Monsieur vostre gouverneur et à vous pour vous convier de prendre garde aux surprises, dont vous pouvez voir par l'exemple de voz voisins que noz ennemys s'aydent davantage que d'aultre force descouverte dont ilz se puissent prévaloir. Je sçay bien qu'ilz ne lerront de faire contenance de vouloir paroistre, si nostre négligence peut favoriser leurs affaires et les asseurer des places qui leur soient commodes à cest effect; comme au contraire, si nous sçavons chacun particulièrement nous maintenir contre leurs desseins, je ne doubte point qu'avec le secours que nous pouvons attendre de Sa Saincteté et ce qui nous est desja tout asseuré d'ailleurs, nous n'ayons assez moyen de nous opposer à tout ce qu'ilz peuvent prétendre. Il a pleu à Dieu me

fere la grace de nous donner ung pape autant affectionné à la manutention de son Eglise que nous pouvions désirer ; c'est à nous maintenant de nous conserver, en attendant les effectz de sa bonne volunté et de la grace qu'il plaira au Saint Esprit luy donner pour une si saincte et si juste cause. A quoy m'asseurant que vous apporterez de vostre part tout ce qui deppendra de vostre vigilance et bonne résolution pour la conservation de vostre ville, comme vous pouvez croire que de la mienne je n'espargnerai rien de ce qui sera en ma puissance pour vous maintenir, je prierai Dieu, etc.

CLXXI.

Dudict jour.

A Messieurs de Dreux.

Messieurs, Je croy que l'apparence que noz ennemys recognoissent à l'advancement de noz affaires par l'assistance que nous nous pouvons promettre du Sainct Siége despuis la création de nostre Sainct Père, oultre ce que nous avons de bien asseuré d'ailleurs, leur pourroit donner quelque subject d'entreprendre au desadvantage de ceulx qui ne seront pas soigneux de se tenir sur leurs gardes, comme ils ont desja faict, à fin de se relever de quelque surprise et donner plus de monstre à l'estat de leurs affaires : dont je m'asseure que, cognoissant comme vous faictes leurs artifices acoustumez, vous prendrez plus d'occasion de vous opposer à leurs desseins que jamais, comme je vous en prie ; vous reposantz sur moy pour le dehors, et croyants que vostre conservation m'est si

chère et recommandé que je me rendrai tousjours prez de vous avecque les forces que j'ay, pour me présenter à leur teste, si tost que vous me ferez sçavoir qu'ilz s'en veillent approcher, ce que je n'estime pas, ayantz advis de ce qu'ilz entreprennent ailleurs. Vous ne lerrez de vous résoudre sur ma parolle que je vous baille en ceste occasion, et vous y engage ma foy et mon honneur, priant Dieu, etc.

CLXXII.

A Monsieur de Pecheré (1).

Monsieur de Pecheré, J'ay ung extrême regret que les lettres que vostre laquais m'apportoit de vostre part luy ayent esté ostées, pour le désir que j'avois de sçavoir de voz nouvelles, desquelles je n'ay peu aprendre aultre chose de luy que ce que vous luy aviez donné charge de me dire sur la mort de Monsieur de Felandrez (2), pour son gouvernement, dont je n'eusse moins désiré que vous mesmes de vous rendre satisfaict, si quatre jours auparavant je n'y eusse pourveu, à la sollicitation de Monsieur de Rosne, en faveur de Vieupont, qui en a desja son expédition. Ce me sera ung moyen de m'en ressouvenir à la première occasion, où je ne faudrai de faire pour vous possible plus à vostre contentement, comme je vous supplie de croire que je n'en puis avoir davantage de volunté, sçachant vostre mérite et les bons offices que vous avez tousjours rendus à l'advancement de ceste saincte cause. Je ne lerray ce pendant

(1) Du Pescheray, sous-gouverneur de Chartres.
(2) *Alias* : De Falandres. Il était gouverneur d'Evreux.

de chercher tous les moyens qui me seront possibles de vous donner occasion de croire que je ne vous oublieray point, et tacherai à faire que ce soit si tost que j'aurai receu les nouvelles que j'attens d'Anvers par Zamet ou Ribault : vous asseurant que je n'auray jamais tant de moyen de vous faire paroistre combien je vous aime et estime que je le désire. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

CLXXIII.

A Monsieur le prévost des marchans de la ville de Paris.

J'ay receu toutes voz lettres, et sur l'advis que me donnez de l'estat des affaires par delà, ay prié Monsieur le conte de Brissac de s'y acheminer, pour vous faire entendre mon intention et la disposition de toutes choses, comme vous sçavez qu'il en est entièrement instruict, affin aussi qu'il me rapporte toutes nouvelles de ce qu'il sera besoing de faire. Je ne doubte point que son voyage ne soit fort utile, ayant la créance qu'il a de longtemps acquise avec Monsieur de Belin et ceulx de vostre ville, par l'affection qu'il a tousjours faict parroistre au bien de ceste cause dès le commancement. C'est pourquoy je me remetz de beaucoup de poinctz de voz dictes lettres à ce que vous en pourrez particulièrement conférer avec luy. Je vous représenterai seullement les plainctes qui m'ont esté faictes par Monsieur de Plaisance de ce que, ayant esté envoyé par Monsieur de Lignerac une somme notable, dont la meilleure partie estoit affectée par Monsieur le duc de Parme et par moy au payement des lansquenetz, il n'en aye esté délivré aucune

chose à Monsieur le conte Collate, et que vous n'avez recogneu le mal qui en peut procéder, jusques à causer une révolte et sédition par lesdictz lansquenetz en vostre ville, et veu mesmes que toutes les partyes qui ont esté acquitées pouvoient mieulx attendre le retour de Ribault. Et pour ce que je ne voy point de plus prompt remède, je vous prie et conjure, toute aultre considération postposée, de faire fournir audict conte Collatte jusques à huict ou dix mil escuz, vous aydant à cest effect de tout ce qui reste de ce que j'avois envoyé, ensemble de tous les deniers qui auront esté trouvez au logis du feu sieur de Sainct-Bonnet, dont vous ne debvez faire nulle difficulté, son filz tenant notoirement le parti contraire et estant lieutenant de Roullet (1) qui commande au Pont de l'Arche ; et où il n'y auroit (2) assez d'argent contant pour parfaire ladicte somme, en trouver à quelque prix que ce soit, pour donner contentement audict conte Collatte. Aultrement je prévoy un malheur si prochain qu'il n'y aura nul moyen d'y pouvoir remédier, dont la faulte ne pourra estre imputée que au divertissement des sommes qui estoient expressément affectées à cest effect. C'est pourquoy il importe d'y remédier en toute dilligence comme de rechef je vous en prie, et vous asseure que je ne faillirai, si tost que ledict Ribault sera de retour, d'envoyer par delà une aultre bonne somme pour satisfaire à ce qui sera de besoing pour le bien de vostre ville. J'attens aussi de jour à aultre Monsieur de Victry qui est allé jusques en Flandres, à fin de vous faire

(1) Du Rollet, célèbre par ses entreprises sur les villes ligueuses de la Basse-Normandie.

(2) *Ms* : avoit.

fournir le bledz qu'il m'a promis, et espère vous en faire envoyer jusques à cent ou six vingtz muidz et plus.

Je loue ce que vous avez faict pour les fortifications (1) de vostre ville; et suis très aise que vous vous soyez accommodez avec Monsieur de Tremblecourt, estant gentilhomme de maison et qui a tousjours fort bien faict en ce party, n'estant nullement à propos de nous altérer les uns avecque les aultres où nous avons besoing de nous unir plus que jamais contre les effortz de noz ennemis. Je serois bien d'advis qu'il demeurast avecque vous aultres jusques à ce que nous eussions veu à quoy tourneront leurs desseins, et envoyrois pour cest effect dans peu de jours de l'argent pour leur entretenement. Touteffois si Monsieur de Belin et vous jugez que ses trouppes ne [se] peussent bien accommoder avecque voz concitoyens, vouz luy ferez entendre par Monsieur le conte de Brissac, qui luy porte de ma part une lettre de créance (2), la nécessité que j'ay qu'il me vienne trouver avec son régiment.

J'envoirai au sieur de Jauge ce que vous me mandez, incontinent que ledict Ribault sera venu. J'espère que vous aurez bien tost le sieur de Saisseval; en attendant, Monsieur de Trémont demeurera avec vous aultres. Je suis seulement mary qu'il n'a sa compaignie parfaicte; j'avois ordonné par deçà pour luy faire fournir de l'argent à fin de la remectre sus. J'avois escript du XIX[e] de ce moys à Monsieur de Belin, à fin de prier de ma part Monsieur de la

(1) *Ms* : forces.
(2) *Ms* : création.

Bourdaisière qu'il s'achemine en son gouvernement : je luy en escris encore ung mot à cet effet.

N'oubliez à asseurer Messieurs les prédicateurs qu'en tout ce qui se présentera pour leur promotion aux dignitez ecclésiastiques, ils ne doubtent point que je ne les préfère à tous aultres, et qu'il ne se passera occasion de les gratifier que je ne leur tesmoigne combien je les honnore et désire leur contentement ; que c'est à cest heure plus que jamais qu'il fault entretenir ce peuple en la dévotion dans laquelle il est.

Faictes continuer, je vous supplie, aux fortifications, surmontant toutes les difficultez qui se pourroient présenter ; et je vous engage ma foy et mon honneur que je n'oublierai rien pour conserver une chose si chère et précieuse que m'est le salut de vostre ville. Je remectz le surplus à la créance dudict sieur conte, duquel j'attendrai en très bonne dévotion toutes voz nouvelles ; et m'envoyez par la première occasion l'estat de la distribution de ce qu'a porté Monsieur de Lignerac, ensemble des deux mil escuz que Monsieur de Vuideville debvoit fournir.

C'est de Soissons.

CLXXIV.

A Monsieur de Lenoncourt.

Monsieur, Vous verrez, s'il vous plaist, ce que j'escris à Messieurs du conseil, et me remectant sur ses dépesches, je vous diray seullement que j'ay bien grand regret que je ne vous puis veoir par deçà si tost que je désirois : j'espère avec l'ayde de Dieu que ce sera dans peu de temps, et pandant lequel je prie

et conjure tous mes amis et vous particulièrement soustenir les affaires ; et de ma part je ne perdré une seulle minutte de temps pour remectre de bonnes forces ensemble, à fin de les disposer et me résoudre avec eux. Je suis accablé d'infinitez d'affaires qui me viennent de toutes les partz des provinces, et n'en puis pourveoir sans le sceau, qui me contrainct, en cas que ne puissiez venir par deçà avec seureté, qui me seroit beaucoup de contentement, de me le vouloir envoyer par Monsieur le conte de Brissac ; et si tost que nous aurons ce bon heur de nous revoir, qui sera, comme j'espère, dans peu de jours, je vous supplierai de vous en vouloir charger, ne le pouvant mettre entre les mains de personne qui s'en soit aquité de la charge avec plus d'autorité, de fidellité et d'affection. Je me recommande bien affectueusement en voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

CLXXV.

A Monsieur Protasieux (1).

Mon père, J'ay receu avec beaucoup de contentement les nouvelles que m'a aportées le sieur de la Valleterie de l'heureux progrez des affaires de vostre quartier soubz le bon gouvernement de Monsieur le viconte de la Guiarche (2), et la correspondance qui est entre luy et bonne partie des gentilzhommes du pays. Je voudrois pouvoir dire à tous, et vous jure que les partialitez que [j'ay] entendu estre entre quelques

(1) Ce nom est probablement altéré.
(2) Claude de Villequier, vicomte de la Guierche, gouverneur de Poitou.

ungs et luy ne m'ont pas aporté peu de desplaisir, parmy le succez de tous les bons exploictz qui s'y sont faits à l'advantage de ceste saincte cause; et parce que je sçai, qu'oultre ce que j'en escris particulièrement aux ungs et aux aultres, voz exhortations peuvent beaucoup ayder à les esteindre et assoupir, je vous prie et conjure d'employer la créance que vous avez acquise parmy eulx, à leur faire cognoistre le mal qui peut arriver de telles divisions, et au contraire le bon heur qui se suivra nécessairement de leur accord et mutuelle intelligence, quand ilz rapporteront tout au bien de la relligion, comme nous debvons tous faire. A quoy m'asseurant que vous n'oublierez rien de ce qui peut servir à cest effect, et que vous pourrez apprendre plus particulièrement dudict sieur viconte ce que vous désirez sçavoir de noz nouvelles, dont je luy escris amplement, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CLXXVI.

Dudict jour.

Aux gentilzhommes de Poictou.

Monsieur de......, Vous sçavez par Monsieur le viconte de la Guierche l'estat de noz affaires par deçà et les desseins que faict encore un coup l'ennemy d'employer tout ce qu'il pourra amasser de forces sur Paris. A quoy cognoissant l'intérest que nous avons tous de nous opposer, j'ay délibéré d'assembler les meilleures forces que je pourray faire, avecque celles que j'ay desja prez de moy et d'aultres

qui me doibvent arriver bien tost de Flandres, pour conserver ceste ville qui est de si grande importance à l'establissement de ceste saincte cause et à la manutention de cest Etat, et possible pour repousser plus loing les entreprises de noz ennemys. Ce que ne pouvant qu'avec le secours de ceux qui ont embrassé d'affection comme vous le bien de cez affaires, je vous supplie et conjure de vous tenir prest avec le meilleur nombre de voz amys, pour, à la première occasion que je vous ferai sçavoir par ledict sieur viconte, vous en venir tous ensemble par deçà, où je m'essayerai de vous donner tout contentement qui me sera possible, oultre la gloire à laquelle je m'asseure que vous serez bien aise de participer, si Dieu nous faict la grace que nous pouvons espérer de la ruine de noz ennemys et de la restitution de cest Estat, y establissant nostre saincte religion, en laquelle nous avons dès nostre première cognoissance protesté de vivre et mourir. En ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

CLXXVII.

Du XXVIIe Décembre.

A Messieurs de Dreux.

Messieurs, J'ay receu vostre lettre et veu avec beaucoup de regret ce que vous m'escriviez du sieur de Falandres que j'estimois fort pour avoir esté tousjours très sogneux de vostre conservation et affectionné au bien de ceste saincte cause. A son deffault, je ne trouve pas que, selon vostre opinion, le moyen de vous conserver, comme vous avez esté jusques à

cest heure, soit de vous desgarnir de gens de guerre et de prendre ung d'entre vous pour commander, ainsy que m'escrivez, dont au contraire vous ne faudriez de tirer en bien peu de temps vostre entière ruine. Et pour ce, j'ay advisé sur la nouvelle de cest accident de mettre en la place dudict sieur de Falandres Monsieur de Vieupont, qui est gentilhomme du pays que vous cognoissez fort affectionné à vostre bien et duquel je m'asseure que vous n'aurez moins de satisfaction que du deffunct, l'ayant choisy entre beaucoup d'autres pour la cognoissance que j'ay de luy, selon le désir que j'ay d'y pourvoir du tout à vostre contentement ; vous promectant oultre ce d'avoir tellement l'œil ouvert à ce qui sera de vostre repos et de la conservation de vos priviléges, que si nous avons repoussé les effortz de noz ennemys pour entrer en ceste considération, je les voudrois plus tost augmenter que souffrir qu'il y soit contrevenu en façon quelconque. Mais ce temps ne vous promectant de vous y arrester, au préjudice de la seureté que vous debvez aporter à vostre ville par l'appuy des bonnes forces que vous avez acoustumé d'y avoir, je vous prie de continuer de bien en mieulx, soubz ledict sieur de Vieupont, à vous maintenir et asseurer que je désire tellement de vous conserver que je n'espargnerai chose qui soit en ma puissance pour le vous faire cognoistre, lorsqu'il en sera besoing, priant Dieu, etc.

CLXXVIII.

A Messieurs du conseil.

Messieurs, Je vous ay par cy devant escrit le désir

que j'avois que la commodité se présentast de vous en venir par deçà, pour le besoing que j'ay de vostre assistance ; mais oultre ce qu'il n'y en a pas eu beaucoupt de moyen, ne s'estant trouvé guères d'escorte suffisante pour vous y conduire, j'estime que vostre présence a esté seullement requise à Paris, que la mesme considération vous y pouvant encore retenir plus que jamais, et me voyant ce pendant pressé de satisfaire aux parties qui sont icy de plusieurs endroictz, je vous supplie de résoudre le moyen que vous aurez de m'apporter le sceau dont je ne me puis plus aucunement passer, ou de le donner à Monsieur le conte de Brissac pour me l'apporter, aiant volunté de le remettre entre voz mains aussi tost que j'aurai ce bien de vous voir, que je désire infiniment; vous recommandant ce pendant tout ce que vous estimerez pouvoir servir au bien de cez affaires et conservation de la ville, ce que je me promectz assez de la prudence et bonne affection que vous y avez tousjours aportée. Du surplus, vous croirez Monsieur le conte de Brissac de ce qu'il a à vous dire de ma part, tout ainsi que moy mesme. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CLXXIX.

Au Sainct Père.

Très Sainct Père, la très digne promotion de Vostre Saincteté au souverain pontificat nous donne toute certaine et infallible espérance de l'advancement de nostre saincte religion et d'ung prompt et très puissant support aux catholicques, puisqu'il a pleu à Dieu faire choix d'ung chef en son Eglise, largement doué des parties et qualitez requises pour la conduire au

port de salut. Il y a longtemps qu'elle est troublée en son repos, presque en toutes les contrées de la chrestienté, et depuis trente ans extresmement agitée en la France par ceulx mesmes qui ont le debvoir et beaucoup d'obligation à la maintenir et conserver. C'est chose par trop cogneue de Vostre Sainctelé, laquelle nous a faict cest honneur d'embrasser nostre saincte cause dès le commancement que nous avons esté contrainct de lever les armes pour nous opposer à l'introduction des hérésies, dont Monsieur le commandeur de Dion, ambassadeur de ceste couronne, ayant rendu tesmoignage par toutes ses dépesches, nous avons jecté les yeux sur Vostre Sainctelé avant sa création, avecq veux et continuelles prières pour obtenir ce bénéfice de la divine bonté. Je puis dire avec vérité que jamais nouvelles n'a esté receue avecq tant d'alégresse de tous les bons François, qui tout aussi tost, sur l'advis que je leur en ay donné, en ont rendu actions de grâce à Dieu, qui enfin a faict paroistre qu'il n'afflige jamais les siens avecq tant de rigueur et ne lasche si avant la bride à ceulx qui les persécutent, qu'au milieu des adversitez et lorsque nous pensons les choses plus deplorées, il ne face reluire sur nous les rayons de sa clémence. Ce royaulme a souffert toutes les extrémitez; et depuis que la charge m'en est commise de l'auctorité des parlemens et du général consentement du peuple, il y a eu de très périlleux accidens, desquelz toutesfois Dieu nous a toujours rellevez et n'a point permis que les bons catholicques sé soient desvoiez et departis de la défense de son sainct nom. J'estimerois, Tressaint Père, faillir à mon office, si je ne représentois à Vostre Sainctelé leur sainct zèle, ferme resolu-

tion et persévérance, perpétuelle submission et révérance envers le Sainct Siége; auquel ayans eu recours et addressans aujourd'huy leurs plainctes et très humbles requestes à Vostre Sainctelé, je m'asseure qu'elle ne s'en tiendra point importunée, recognoissant que les enfants de l'Eglise ne peuvent avoir refuge qu'au pasteur universel et père commung que Dieu a estably en terre son vicaire pour la protection de ses ouailles et bergerie chrestienne.

Je prandrois volontiers la hardiesse de me doulloir des longueurs de là et froideurs du passé en ceulx que nous requiérons comme protecteurs de la justice de nostre cause et libérateurs du peuple de Dieu, sinon que c'est un secret jugement de sa providence, qui nous faict cognoistre évidemment avoir réservé à Vostre Sainctelé la restauration de son temple et la victoire contre ses ennemis. Il n'est besoing de luy faire entendre leurs forces et combien est estroite leur liaison et intelligence, tant au dedans que ors de [ce] royaulme, et moins encore le peu d'ardeur et de zelle, ou plus tost la contradiction de plusieurs de noz catholicques françois, tant ecclésiastiques que de la noblesse, lesquelz sont si aveuglez et si oublieux de l'estat de leurs consciences qu'ilz se bandent à la ruine de leur propre relligion et à l'anéantissement du Sainct Siége apostolicque, pour planter les nouvelles erreurs et mettre le sceptre françois ès mains d'ung prince hérétique, relaps endurcy et obstiné. C'est, Très Sainct Père, nostre plus grand regret et le mal le plus douloureux que nous sentions, auquel il est très nécessaire que Vostre Sainctelé, s'il luy plaist, applicque les remeddes lénitifz de ses sainctes et paternelles exortations, ou bien le cautaire spiri-

tuel si aultrement la guérison ne s'en peut espérer. Nous nous en remectons en sa prudence qui sçaura trop mieux juger ce qui nous est propre et expédiant, aprez luy avoir très humblement remonstré la foiblesse du corps de cest Estat qui ne peut souffrir de plus longues longueurs, se voyant du tout périr s'il ne plaist à Vostre Sainceteté le couvrir de la protection de vostre faveur et le conforter du secours de l'Eglise.

Je m'en ouvrirois plus particulièrement, si je n'avois escript assez amplement audict sieur commandeur de Dion des préparatifz que font les ennemis, de leurs praticques et desseings, des grandes levées de gens de guerre dont ilz s'asseurent, de la conjonction et correspondance des princes et potentatz de leur faction, à fin d'en rendre compte à Vostre Saincteté lorsqu'il luy plaira l'honnorer de son audience. Bien luy puisse dire que la France est la crise de la maladye de l'Esglize, que son salut est le jugement infaillible du salut universel de toute la chrestienté, et que contraire sa désolation attirera indubitablement en suitte et conséquence une généralle subversion des provinces et régions voisines. C'est pourquoy, Trèssainct Père, je me veux promectre que les princes chrestiens catholicques, excitez et admonnestez par Vostre Saincteté, et induictz par l'exemple de son assistance, se joindront à nous pour esteindre en France le feu qui menasse de les embraser tous et de réduire leurs Estatz en cendre par les brandons des hérésies. Il y va de leur intérest comme du nostre; et faisant profession d'enffans d'obédiance, ilz ont le serment à la manutention de l'Esglise comme nous, et n'y doivent apporter moins d'affection que les princes et

potentatz héréticques à la propagation de leur faulce doctrine. Je supplie très humblement Vostre Saincteté de m'excuser si j'en parle trop librement, et attribuer ceste franchise à la chaleur de mon zèle et à l'apréhension que j'ai d'ung péril très éminent, et à la très humble et très fidelle servitude que je luy dédie, qu'il luy plaira accepter, m'en onnorant de ses commandemens et paternelles bénédictions, que je tiendray à très grand heur, et de sacrifier ma vye pour le service de Dieu, lequel je prie, Trèssainct Père, aprez avoir baisé les piedz saccrez de Vostre Sainctelé, la conserver longuement en toute prospérité pour le bien et advancement de son Eglise.

CLXXX.

Dudict jour.

A Monsieur de Lancosme.

Monsieur de Lancosme, Il y a quelque temps que vous ayant faict une dépesche pour envoyer par la voye de Messieurs de Marseille, sur les plainctes que je receus de leur part du mauvais traictement qui leur estoit faict sur les mers du grand seigneur, et sur ce que m'en fit particulièrement entendre vostre homme, je fus diverti de vous dépescher par l'acheminement de Monsieur le duc de Parme aus Pays Bas, auquel je me déliberay de le conduire jusques sur la frontière, comme j'ay faict, en attendant tousjours depuis qu'il me vint retrouver pour le vous renvoier par la voye de Flandres comme la plus seure. J'ay receu, estant à Braine, que j'avois pris du mesme jour sur l'ennemy, deux des vostres du XVIIe et XXIXe

de septembre, par ung courrier qui m'a aporté les nouvelles de la création du pape Nicolas (1), naguères cardinal Crémone; par lequel ayant pris occasion de vous faire tenir ladicte dépesche, le faissant passer par Rome, je ne l'ay peu accompagner, comme je désirois, des présents accoustumez en telles choses ny des commoditez dont je désire particulièrement recognoistre les bons offices que vous faictes par delà au bien et avancement de ceste saincte cause, dont je vous prie faire mes excuses et donner asseurance, comme je faictz, au premier bassa, à qui j'escris, luy faisant entendre l'estat de noz affaires et la difficulté des chemins et passages pour cest effect, jusques à ce que je vous puisse renvoyer vostre homme, ou dépescher, comme j'avois délibéré, ung gentilhomme marsillais exprez avec ceste charge. Prenant ce pendant ceste occasion en main pour vous advertir de l'estat de noz affaires, auxquelles nous ne pouvions désirer plus de bon heur que celluy qu'il a pleu à Dieu nous accorder par la promotion au pontificat d'ung prince si affectionné et zélé à son honneur et si digne du gouvernement de son Eglise, qui est Sa Sainctelé; et pour remonstrer, comme je fais, à Sa Haultesse une partie de ce qui s'est passé jusques à cest heure en cez affaires, à fin de m'excuser du long temps que j'ay esté sans luy faire entendre les occasions qui m'en ont empesché, comme je vous supplie de faire de ma part, batissant la déduction de vostre discours sur la lettre que je luy escris, et vous servant de ce mesme subject pour luy faire révocquer la permission qu'il a donnée de courre sur les François qui tiennent

(1) Grégoire XIV.

le party et spécialement sur ceux de Marseille. Pour à quoy parvenir il sera bon, ce me semble, de luy représenter bien particulièrement la justice de ceste cause et la néteté de nostre intention au seul restablissement..... (1).

CLXXXI.

A Monsieur le viconte de Tavannes.

J'ay receu les nouvelles de la mort du sieur de Falandres auparavant voz lettres, avec beaucoup de regret de la perte d'ung si honneste homme, et encore plus de ce que je n'ay receu vosdictes lettres qu'après avoir pourveu à ce que vous me demandez pour Monsieur de Contenan, plus de quatre jours auparavant, en faveur du sieur de Vieupont qui en a desja son expédition. Ce m'eust esté ung singulier plaisir d'avoir racontré ce moyen de contenter ledict sieur de Contenan et de luy tesmoigner, comme je désire, l'honneur que je porte à ses mérites et l'estime que j'en fais, vous asseurant que je tacherai à tirer en ce quartier ledict sieur de Vieupont, à fin de pouvoir encore luy donner ceste satisfaction, qui sera dans peu de temps, selon que j'espère manier cest affaire en sa faveur, que je m'asseure qu'il aura bien cest patience. Je ne puis que je ne loue beaucoup ce que me mandez avoir escrip à Monsieur de Villars pour Caudebec. Cela me faict espérer que, suivant ce que je vous avois escrit, vous vous serez assemblez

(1) Cette dépêche n'est pas terminée.

pour joindre Monsieur de Mercœur et secourir Avranches, sçachant de quelle importance il est à toute la province et ce que méritent de ceste cause ceux qui sont dedans; ce que je vous supplie d'avancer, si ne l'avez desja faict, en toute dilligence, et de vous resouvenir que vostre bonne correspondance avec ledict sieur de Villars est le seul moyen de maintenir la province contre tous les desseins de noz ennemys. Si je vous eusse peu envoyer les forces que me demandez, je l'eusse faict très voluntiers en ceste occasion; mais ayant à m'opposer aux entreprises qui se font contre Paris où ilz dressent le principal but de leurs mauvaises intentions, je ne puis ny distraire ny me desaisir de ce que j'ay, faisant au contraire estat d'en assembler davantage, à fin de me pouvoir présenter à quelque effort qu'ilz puissent prétendre d'y faire.

Je croy que vouz aurez receu les IIII mille escuz que les marchands de sel vous doibvent fournir. Je ne suis qu'attendant Zamet et Ribault pour vous envoyer une aultre bonne somme, comme chose que je cognois bien nécessaire et que je ne désire moins que vous. J'attens aussi nouvelles de ce qu'aura faict Monsieur le président Janin en Bourgogne, auquel j'ay escrit suivant ce que me mandez, et vous en donnerai incontinent avis de tout ce qui se passera par deça.

Je ne veus oublier à vous dire les bonnes nouvelles que j'ay receues par ung courrier exprez de la création du pape Grégoire XIIIIe, auparavant cardinal Crémone, autant affectionné à cest saincte cause que nous eussions sceu désirer, à fin que vous en faciez rendre les actions de graces par Messieurs de vostre

ville et du clergé, ainsy que nous avons faict par deça à Paris et aultres villes.

C'est du camp.

CLXXXII.

A Monsieur de Dion.

La nouvelle que m'a apportée ce courrier est la plus agréable qui me pouvoit arriver de vostre part et la grace du ciel de laquelle je l'importunois le plus, ne pouvant espérer d'establissement bien asseuré en noz affaires que par l'assistence de ceste auctorité, en vertu de laquelle nous nous sommes premièrement armez pour la conserver contre tous ses ennemys. Aussi en ay je faict faire par tout les actions de graces que nous en debvions à Dieu, et en veux rendre tous les tesmoignages qui me sont possibles à Sa Sainctеté, à laquelle j'escris, la remectant sur vous de ce que je désire plus particulièrement luy faire entendre, dont vous pourrez prandre le subject en partie sur la lettre mesme que je luy en faiz, dont je vous envoye coppie, sur ce que vous aurez peu entendre de noz affaires et sur ce que je vous en desduiray icy : en quoy il n'est besoing que je m'arreste sur la nécessité qui nous presse, que vous avez assez cogneue de longtemps et dont vous avez peu estre informé depuis ; non plus que de l'alliance et intelligence des princes hérétiques renouvellée et confirmée à nostre ruine, s'ilz peuvent, par le passage du viconte de Turene (1) vers le duc de Saxe, qui avec la

(1) Henry de la Tour, vicomte de Turenne, depuis maréchal de France, dit le maréchal de Bouillon, homme *d'un grand cœur et*

royne d'Angleterre fournit les deniers pour de grosses levées de reistres, suisses et lansquenetz desja faictes et prestes à decendre dans ce printemps. De sorte que, si de nostre costé nous ne faisons pareille diligence, c'est temps perdu que de penser en venir à bout pour tirer les choses en longueur, ou se amuser à des deffiances et des jalousies particulières là où chacun des princes catholicques a égal intérest : mais Sa Sainctelé qui peut beaucoup à les exiter tous à son exemple, si elle veut monstrer qu'elle embrasse ceste affaire avecq autant d'affection qu'elle en peut juger la conséquence ; en quoy, chacun pourra voir son intention, si pour le premier effect elle continue l'excommunication jettée sur le roy de Navarre, comme héréticque et relaps, et menasse de pareille punition tous les catholicques ses fauteurs et adhérans, invitant tous les princes, seigneurs et communeaultez à recognoissance de leur faulte et leur donnant quelque terme pour cest effect ; confortant au contraire par ses brefz les bons catholicques qui ont persisté en ceste saincte cause, et louant leurs actions, leur fermeté et résolution avecq promesse de son secours et assistance, mesmement à ceulx de Paris. Le secours que nous en pouvons désirer seroit de dix mille Suisses, deux mille chevaulx françois entretenuz et de quelque cavallerie italienne, avecque les fraiz de l'artillerye et des vivres ; le tout par le maniement de ses commissaires, affin qu'il cognoisse par les siens mesmes à quoy seront employez ses deniers, si mieulx il n'ai-

d'un grand esprit, le plus accort et judicieux homme de son temps, et l'un des plus rafinez politiques, selon Beauvais-Naugis. Voir sur sa mission les *Lettres missives de Henry IV*, tome III.

moit me fournir par mois jusques à cent ou six vingt mille escuz, qui ne (1) seroit encore à moitié prez de ce que son prédécesseur m'avoit faict offrir par la bouche de Monsieur le cardinal Cayétan de me secourir de XXVI mille hommes de guerre, avec la suitte et l'équipage nécessaire.

Vous luy pouvez remonstrer que si nous n'avons deux ou trois puissantes armées pour en opposer l'une à la teste du roy de Navarre et employer les aultres à nettoyer les provinces, nous ne ferons que languir et donnerons en fin du nez en terre, aprez avoir ruiné tout cest Estat et mis la religion en péril asseuré, dont nous ne la pourrons garentir aprez; et qu'il vault mieux faire ung grand effort tout d'un coup, et mettre en ung mesme temps la despence qui se feroit à la longue que de tirrer, comme nous avons faict jusques à cest heure, une pièce aprez l'autre. Ce que Monsieur le légat a fort bien cogneu estre très nécessaire pour divers accidens qui peuvent arriver de la mort des princes qui portent noz affaires hors du royaulme et de ceulx dedans qui y travaillent, et aussi pour rompre et prévenir les desseins de noz ennemys, tant dedans que dehors ce royaulme, qui font tout ce qu'ilz peuvent pour avoir cest advantage sur nous.

Vous luy pouvez aussi représenter le besoing que nous aurions que Monsieur le légat Caiétan retournast par deça, pour l'assemblée des estatz que j'ay assignée au XXe de Janvier prochain; je pourrai prelonger d'ung mois ou six sepmaines, à fin de donner loisir à Sa Saincteté et aux aultres princes catholic-

(1) Ms : me.

ques d'y envoyer : qu'en iceulx on traictera de la nomination et eslection d'ung roy bon catholicque et hors de tout soupçon. Sur quoy vous pouvez sentir quelle sera l'inclination de Sa Sainctelé et me la faire diligemment et secrètement sçavoir. Il en faudroit aussi fort presser ledict sieur légat ; et où il s'en excuseroit, faire envers Sa Sainctelé qu'il luy pleust en mectre quelqu'un qui nous soit favorables ; mais ce sera aprez luy en avoir faict toutes les instances que vous pourrez et que vous réitérerez jusques à ce que vous en ayez perdu l'espérance. A quoy vous n'oublirez de luy représenter que c'est le souhait de toute la France et que sa présence seule peut aujourd'huy nous apporter le salut que nous désirons. Il seroit aussi bien requis, qu'outre le secours que nous pouvons espérer de Sa Sainctelé, il luy pleust unir pour la deffence de la religion tous les princes catholicques, à l'exemple de ce que font noz ennemiz pour l'establissement de leurs faulces doctrines.

J'ay pour cest effect dépesché de ma part Monsieur de Lion vers Sa Sainctelé et les aultres princes d'Italie ; Monsieur le président Janin en Espagne et Mondreville (1) en Allemaigne.

Je vous ay desja escrip pour vostre particulier que vous pourriez vous servir des cinq mille escuz de Monsieur le légat que j'ay rambourséz. Ayant plus de commodité, vous pouvez croire que vous ne manquerez de moyens faulte de volonté. J'attens en bonne dévotion Desportes pour sçavoir la résolution que Sa Sainctelé aura prise ; et ne pouvant, ce pendant, me prévaloir des forces que Son Altesse m'a

(1) Martin du Bosc, seigneur de Mondreville, du Francmanoir, etc.

laissées au nombre de IIII mille hommes de piedz et cinq cent chevaulx, si harassez et malades que j'ay esté contrainct de les mettre en garnisson quinze jours ou trois semaines devant que je m'en puisse auconement servir. Et pour ce, je vous renvoye le courrier en diligence que j'ay payé à cest effect, à fin que vous ne craigniez aucune importunité à presser et conjurer Sa Saincteté pour ce que nous en avons extrêmement besoing, si elle ne veult voir durant son pontificat la ruine toute certaine de cest Estat, qui s'est jusques icy à cest heure si vertueusement opposé aux assaulz dont on s'est essayé de le combatre de tous costez, et y ayant résisté avec tant d'honneur par le moyen de la fidelle assistance qu'il a receue du roy catholicque, auquel aprez Dieu nous sommes tenus de confesser que nous devons nostre conservation; ce qu'il luy doibt servir d'esguillon pour, oultre l'inclination qu'elle y peut avoir de soy mesme, ne laisse remporter ceste louange par autres quelconque, comme elle luy est plus particulièrement affecté qu'à personne. La nécessité que nous avons de son secours tant en hommes qu'en argent est telle qu'il n'y a plus d'apparence de se laisser retenir au respect, en chose du tout desespérée. Aultrement, faites luy cognoistre, autant que vous pourrez, que sans les promps effectz qui sont en sa puissance, je ne pense plus qu'il reste du temps pour les employer à l'advenir.

Ce que je pouray de faire de mon costé sera d'amasser le plus de forces françoises qu'il me sera possible, comme je suis aprez, pour, si tost que les estrangers auront pris quelque rafraichissement, aller, en attendant le secours de Sa Saincteté, me présenter à Paris avecque ce que je aurai de trouppes et m'op-

poser aux desseins de l'ennemy qui y a assamblé toutes ses forces et attiré mesme toutes ses garnisons de toutes partz, pour y faire, s'il peut, ung dernier effort, devant que je puisse faire estat de ce que j'attens de son assistence. Je ne laisse de me roidir contre tous ses effortz, et ayant repris despuis peu quelques chasteaux à sa barbe, dont ce pays estoit infiniment incommodé, et spécialement la ville de Braines, qu'il s'avança avec Monsieur de Nevers de vouloir secourir, où il perdit trois cent bons hommes qu'il pensoit se mettre dedans. Despuis le jeune Rieus (1) a deffaict, auprez de Cœure (2), Laval, cappitaine de ses gardes, et pris le meilleur de sa grande escurie, y ayant esté poursuivi de si prez qu'il faillit à y demeurer luy mesme.

J'ay pris occasion par ce mesme porteur de vous envoyer la despesche de Levant que je vous prie de faire tenir à Monsieur de Lancosme, comme chose qui nous importe infiniment. Je vous supplie de l'entretenir tousjours en la bonne dévotion qu'il a et qu'il nous advertisse de tout ce qui se passera par delà, s'opposant à celluy que le roy de Navarre pourroit envoyer par devers Sa Grandeur.

Je vous supplie que aultre que vous ne voye ce deschiffrement, qui est, qu'au cas que Monsieur le cardinal Caétan ne voulut aucunement entendre à retourner par deça, sur l'instance que je vous prie de luy en faire, vous luy proposiez aprez tout refus Monsieur l'évesque de Plaisance, pour avec sa faveur

(1) Jean de Rieux le Jeune, depuis marquis d'Acerac, défenseur de Noyon en 1591, puis gouverneur de Pierrefonds

(2) Cœuvres près Soissons.

obtenir de Sa Sainctelé qu'il nous demeure et tienne ceste place à son deffault avec l'honneur du chapeau qu'il mérite, estant personnage très digne de ceste charge et de ceste dignité, ainsy qu'il fut faict pour Monsieur le cardinal Mourron (1) en 88, et infiniment zelé à ceste saincte cause.

Je desire aussi que vous vous resouveniez des propos que nous eusmes ensemble dans le cloistre des Chartreux, Monsieur le président Vetus (2), vous et moy.

CLXXXIII.

Du XXVIIIe Décembre.

A Monsieur le conte de Carces.

J'ay receu vostre lettre du VIIIe Novembre seullement le XXIe de celluy cy. Je vous avois escrit il y a fort longtemps par vostre secrétaire, auquel j'avois donné vostre pouvoir ; et fault qu'il luy soit arrivé quelque accident, puisque vous n'en avez eu aultre nouvelles. Je vous ay despuis dépesché par plusieurs autres et spécialement par Sissognes, à qui je donnai plusieurs lettres en blanc pour distribuer à ceulx de voz amis desquelz vous jugerez plus à propos de les faire remplir. Je chargai aussi Monsieur le président Janin, qui est parti le dernier du passé, [de passer] par voz quartiers pour vous voir ; j'attens encore le sieur de la Rivière à fin que je vous envoye par luy

(1) Le cardinal Morosini, légat en France sous Henry III.

(2) Jean Vetus, né en Bourgogne, président au parlement de Rennes. La Bibliothèque impériale possède un manuscrit d'une de ses négociations (1566).

ung dupplicata de vostre pouvoir, et luy donnerai de lettres en blanc, suivant ce que vous désirez, et s'. m'est possible lettres de change pour vous sortir d la partie de huict mil escuz dont vous m'escriviez Ce pendant je charge ce courrier de ce mot, en atten dant que je vous puisse plus amplement escrire louant fort la façon dont vous vous estes conduit l'endroit de Monsieur de Savoye (1) et de ce que vou avez si bien remis les affaires de delà. J'ay entend qu'il a faict son entré à Aix (2). Voyés, je vous sup plie, de continuer avec la mesme prudence, et que c ne soit au préjudice de la créance que nous y pou vons avoir, fortifiant de plus en plus noz amis à l bonne affection qu'ilz nous ont tousjours portée. J croy que la bonne intelligence que vous pourrez avoi avec Madame la contesse de Sault y pourra servir d beaucoup, et ne fault doubter que ce ne fut ung ferm establissement de noz affaires.

Asseurez, je vous supplie, Messieurs de Marseill que j'ay dépesché vers le grand seigneur pour c dont ilz m'avoient escrit, et que je n'y ay rien oublié de ce que j'ay pensé pouvoir servir à leur bien et à la liberté qu'ilz désirent [sur] le trafict. Je redoublerai ceste dépesche à la première occasion, à fin qu'ilz y envoyent de leur part, avec les présens acoustumez à telles personnes. Je ne vous ferai cest plus longue que pour prier Dieu, etc.

(1) Le duc de Savoie venait d'occuper une partie de la Provence
(2) *Ms* : Aux.

CLXXXIV.

A Monsieur de Pui du Fou (1).

Monsieur de Pui du Fou, J'ay beaucoup de regret que les lettres que m'escrivez ont esté perdus, pour le contentement que j'eusse eu de sçavoir de vos nouvelles, dont j'ay touteffois esté bien aise d'apprendre ce que m'en escrit Monsieur le viconte de la Guierche, et ce que m'a rapporté vostre homme de la prise que vous avez faicte de Mauléon (2) sur les ennemis, qui ne peut estre que beaucoup à l'advantage des affaires par delà. Je ne me suis jamais moins promis de vostre valleur et bonne affection à l'advancement de ceste saincte cause, et m'asseure bien que vous n'en demeurez en si beau chemin.

Quant à ce que vous désiriez pour le gouvernement du pays, je désirerois fort vous pouvoir satisfaire, mais y ayant de longtemps pourveu Monsieur le viconte de la Guierche, et n'ayant acoustumé d'y en avoir deux, je m'asseure que vous sçaurez vous entretenir avec tant de correspondance et bonne intelligence l'ung avec l'autre que ce ne sera qu'une mesme chose; oultre ce que l'occasion se pourra présenter de vous donner autant de contentement d'ailleurs, comme vous m'y trouverez tousjours très-disposé. Pour le payement de vostre garnison ce ne seroit aussi rien à vostre advantage, ny au repos du pays, de pervertir l'ordre des finances et distraire l'élection de Mauléon de la recepte générallc de Poitiers. Pour ce j'escris aux thrésoriers à ce qu'ilz facent estat

(1) Puy du Fou, sieur de Sevéric, gouverneur de la Gamache.
(2) Mauléon en Poitou.

des deniers de leur généralité, pour vous donner si bonne assignation que vous en puissiez estre content, et audict sieur viconte à ce qu'il vous y tienne la main, vous priant de le voir pour cest effect et pour en dresser l'estat ensemblement, ainsi que vous adviserez pour le mieulx.

Je ne vous escris point plus particulièrement de l'estat des affaires de deça, dont je m'asseure que ledict sieur viconte vous communicquera tout ce que je luy en mande. Faictes moy ce bien de croire que je vous honnore et estime et que je n'aurai jamais plus de contentement que de pouvoir dignement recognoistre voz bons offices, que je vous prie de continuer de bien en mieulx, à l'advantage de cez affaires. En quoy m'asseurant de vostre bonne volunté, je prierai Dieu, etc.

CLXXXV.

A Monsieur le président Janin.

Monsieur le président, J'ay receu par plusieurs advis, depuis vostre partement, confirmatifz de grandes levées qui se font en Suisse et Allemaigne pour le roy de Navarre, et qu'elles seront plus tost prestes que nous ne pensons. Je crains fort les longueurs de noz amys et que noz ennemis ne nous préviennent. Le roy de Navarre va joindre à Saint-Dénis les maréchaulx de Byron, d'Aulmont (1), Espernon (2), et Monsieur de Nevers faict venir toutes ses garnisons

(1) Jean VI d'Aumont, comte de Châteauroux.

(2) Jean Louis de Nogaret de Lavalette, duc d'Epernon, l'*archimignon* d'Henry III. Un peu plus loin, on verra qu'il a été en marché pour se donner à la Ligue.

et se résoult de faire dans peu de jours ung effort sur Paris. Je suis aprez à y pourveoir. J'escriptz à Monsieur de Lyon sur l'advis que j'ay receu de la création de nostre Sainct Père, affin qu'il luy plaise s'advancer en son voyage, comme je vous prie et conjure de faire le semblable au vostre et de presser le secours de tous costez. Sy Monsieur de Savoye nous vouloit tenir la parolle que nous a tenu son ambassadeur et faire descendre en Bourgogne les trois mil hommes de pied et quatre cent chevaulx qu'il nous promect, se seroit ung moyen de pacifier la province en peu de temps, et ung commancement de forces pour empescher la descente des estrangers. Je supplie Monsieur de Lion me faire paroistre à ce coup de combien il m'ayme et le crédit qu'il a parmy la noblesse et les gens de guerre qu'il a par delà, et faire en sorte que je puisse estre secouru à nostre grand besoing d'une bonne trouppe soubz la charge de Monsieur de Nemours, mon frère, et de Monsieur de Sainct-Vidal.

CLXXXVI.

A Monsieur l'archevesque de Lion.

Monsieur, J'ay receu l'advis de la création de nostre Sainct Père, auparavant cardinal Crémone, que l'on nous asseure estre très-zélé au bien de noz affaires, dont je me conjouis avec vous, que je supplye vouloir avancer son voyage, affin de prendre avec Sa Saincteté une bonne et ferme résolution tant du secours que nous pouvons espérer d'elle, que d'une bonne intelligence de tous les princes catholicques, moyennant laquelle nous puissions nous opposer aux levées et forces que mettent ensemble les princes [et]

potentatz hérétiques, que j'entendz estre du tout uniz avec le roy de Navarre et la royne d'Angleterre pour conspirer à nostre ruyne. Il n'est besoing, Monsieur, de vous instruire de la conséquence et de ce qui est nécessaire pour conserver nostre relligion et le repos des gens de bien : j'en vouldrois prendre advis de vous mesmes et m'en remectz entièrement sur vostre prudence, comme sur la personne de ce monde que j'honnore et estime le plus, et de la conduite duquel je me promectz le bon heur de noz affaires et qui en doibt espérer la plus grande gloire.

Vous sçaurez aussi. s'il vous plaist, sonder quelle est l'inclination de Sa Saincteté pour la nomination et élection d'ung roy, à quoy tous les gens de bien désirent faire réussir cette assemblé d'estatz, ausquelz je souhaitteroys vostre présence, s'il y avoit moyen que vous peussiez estre de retour de vostre voyage.

Monsieur le président Janin vous aura veu et rendu compte de l'estat où nous sommes et n'y puis rien adjouster, sinon que, depuis son partement, le roy de Navarre a pris nouveau desseing qui est de ralier toutes ses forces et mesmes ses garnisons pour aller faire ung effort sur Paris, faisant venir les mareschaulx de Biron, d'Aulmont, Espernon et Messieurs de Nevers et Montpensier. Je tascherai de mon costé à m'y opposer avec les forces que m'a laissées Son Altesse, qui ne sont que de trois mille hommes de pied et cinq ceus chevaulx, la pluspart desquelles me demeureront inutilles pour quinze jours ou trois semaines, que je suis contrainct de leur donner pour rafraischissement dans les places où je les ay mises en garnison, jusques à ce qu'elles soient en meilleur estat. J'ay cependant despesché pour assembler toutes

les forces françoises qui ne peuvent estre que dans ce temps là prez de moy. Et pour ce, je [vous] supplie et conjure de presser vous mesmes Monsieur de Chazeul vostre nepveu de se tenir prest pour me venir trouver, avecque la meilleure trouppe de ses amis qu'il pourra, si tost que je luy ferai sçavoir; et ne faillirai de luy envoyer des moyens à cest effect.

J'ay envoyé le visceneschal vers Son Altesse pour me ramener quatre ou cinq régimentz de gentz de pied que elle m'a offerte et de cinq ou six cens chevaux. J'espère que ses forces jointes avec ce que j'attens de François feront quelque bon effect, dont je vous donnerai advis, et de tout ce qui se passera, à toutes les occasions. Je vous supplie de faire le semblable de vostre costé, et de presser Monsieur le duc de Ferrare, mon oncle, à nostre secours et à quelques moyens particulliers pour moy, qui serviront de reserve pour les accidentz innoppinez et necessitez qui doibvent survenir : et nous trouverons moyen de luy faire asseurer ses deniers par les estatz. C'est donc à ce coup que nos amis se doivent évertuer de nous secourir et sauver la religion. Je vous supplie d'y voulloir employer vostre crédit envers tous voz amis et de presser Monsieur de Nemours, mon frère, et Monsieur de Sainct Vidal : ils peuvent recognoistre qu'il y va de tout et que noz ennemys y couchent de leur reste. Ce qu'il vous plaira leur remonstrer, et pareillement à nostre Sainct Père et aux princes catholicques de l'Italie, lesquelz, sur les considérations que vous leur sçauriez trop mieulx représenter que si nous sommes mal, ilz ne seront guères mieulx, avec le temps. Je vous dirai, Monsieur, que je me promectz la plus grande partie de nostre salut de

vostre voyage. Je crains seullement qu'il ne vous arrive quelque indisposition qui seroit nostre malheur; c'est pourquoy je vous supplie de vous conserver pour le public et pour voz amys.

CLXXXVII.

Aux gentilzhommes d'Anjou.

Monsieur, Je recognois par le bon rapport que je reçoy de vous et de beaucoup d'autres gentilzhommes de vos voisins, que quelque advantage que noz ennemis ayent praticqué plus en quelques provinces qu'en d'autres, par la facilité de ceulx qui, faulte de résolution ou d'affection au service de Dieu et à vostre propre salut se sont laissez emporter du commancement de cez divisions, nous ne sommes touteffois tellement abandonnez de sa bonté qu'il ne réserve quelques bons amis (1) en chasque lieu, par le moyen desquels il puisse relever son nom et son honneur au milieu des effortz de ses ennemis. Vous estes aujourd'huy l'ung de ceux que je regarde pour cest effect soubz la bonne conduite de Monsieur de la Josselinière (2), que vous y cognoissiez affectionnez et quasi inspiré de plus hault à l'acheminement d'ung si bon œuvre. Je vous supplie donc de vous y employer avecque luy et y convier le meilleur nombre que vous pourrez de voz amis, à fin que tous ensemble vous puissiez produire quelque bon effect,

(1) Ms : avec.

(2) Claude d'Aubigné, Ier du nom, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur de la Jousselinière, etc.

tel que je me promectz de vostre valleur et sainctes intentions. En cest asseurance, je prie Dieu, etc.

CLXXXVIII.

A Monsieur de Limoges (1).

Je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous tesmoigner le contentement que je reçoy du bon succez des affaires de voz quartiers et des bons offices que vous continuez d'y faire de bien en mieulx, vous priant de tout mon cœur de ne vous en lasser point, et vous asseurant que là où j'aurai moien de recognoistre ce que vous y avez acquis de mérite, je n'espargnerai chose qui soit en ma puissance. Vous sçaurez par ce que j'escris à Monsieur le viconte de la Guierche l'estat de noz affaires de deça et le besoing que j'ay de tirer des forces des provinces pour, les ayant assemblées avecque ce que je puis avoir auprez de moy, me pouvoir opposer aux desseingz que faict encore une foys le roy de Navarre sur Paris. J'escris à cest effect à beaucoup de gentilzhommes du pays, que je vous prie d'entretenir en ceste dévotion pour la première occasion que je leur feray sçavoir par ledict sieur viconte (2). Quant à ce que vous m'escrivez pour vous en venir, c'est chose que je désirois plus que vous

(1) Henry de la Marthonie, petit-fils du premier président Mondot, fils d'Isabelle de Pompadour, frère de l'évêque d'Amiens; lui-même fut évêque de Limoges de 1587 à 1618.

(2) Pareille dépêche, au même évêque de Limoges, se représente un peu plus loin; elle diffère de celle-ci en ce qu'elle s'arrête en cet endroit et finit comme il suit :

« ...Vous suppliant ce pendant de vous maintenir dans le pays et y faire ferme jusques à ce que je vous mande plus particulièrement de mes nouvelles. Sur ce, je prie Dieu, etc. »

mesmes, pour le contentement que j'aurois de vous voir ; mais vostre présence estant rendue si utile par delà que je ne puis espérer d'ailleurs les bons offices que vous y faictes, je vous supplie de les y vouloir continuer jusques à ce que l'occasion se présente de vous acheminer par deça avec plus de dignité, vous asseurant que vous ne sçauriez ce pendant en meilleur subject employer la dévotion que vous avez au bien de ceste saincte cause, qu'à maintenir le plus que vous pourrez la bonne correspondance entre les seigneurs et gentilzhommes du pays, par laquelle les affaires se sont si heureusement conduites jusques à cest heure. De quoy me reposant sur la prudence que je sçay que vous y aporterez, je prieray Dieu, etc.

CLXXXIX.

Du XXIXe Décembre.

A Monsieur de Boisseguin (1).

Monsieur de Boisseguin, Je ne puis que je ne loue beaucoup les bons offices que vous avez tousjours renduz au bien de ceste saincte cause et establissement des affaires de vostre quartier, que je vous prie de continuer, avec asseurance que je n'aurai jamais moyen de recognoistre combien vous vous y rendez utile que je ne l'employe très voluntiers à tout ce qui sera de vostre contentemont. J'ay escript bien particulièrement à Monsieur le viconte de la Guierche tout

(1) Gouverneur du château de Poitiers ; appelé Boisseguni dans les *Lettres missives d'Henry IV*, et Brisogani dans les *Mémoires de Nevers*.

ce qui se passa (1) par deça, dont je m'asseure qu'il vous fera part. Je vous prie sur tout de faire par vostre prudence que les partialitez que j'ay advis qui sont entre quelques gentilzhommes du pays et ledict sieur viconte puissent être assoupis, comme choses en quoy nous faisons plus pour noz ennemys que pour nous mesmes, qui debvons en telles occasions préférer tousjours ce qui est du général à quelque particulier intérest qui nous touche. Je m'asseure qu'avec la créance que vous avez parmy eux, les lettres que j'en escris aux uns et aux autres pourront servir à l'advancement d'ung si bon œuvre ; auquel je vous prie de ne oublier de vostre costé se que vous y pourrez, et à maintenir voz amis en la dévotion qu'ilz ont au bien de cez affaires, pour se joindre avec ledict sieur viconte à Monsieur de Merceur, ou venir par deça, selon que l'occasion le pourra requérir (2) et l'advis que j'en donneray audict sieur viconte. Ce que me promectant de vostre bonne affection, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CXC.

A Monsieur de Nouzières (3).

Monsieur de Nousières, Vous sçaurez par Monsieur le viconte de la Guierche l'estat de noz affaires par deça et les desseins que faict encore ung coup l'ennemy d'employer tout ce qu'il pourra amasser de forces sur Paris ; à quoy cognoissant l'intérest que nous

(1) *Ms* : passera.
(2) *Ms* : acquérir.
(3) François de Brillac, seigneur de Nouzières, lieutenant criminel au siége présidial de Poitiers.

avons tous de nous opposer, j'ay délibéré d'assembler les meilleures forces que je pourai faire, avecque celles que j'ay desja prez de moy et d'aultres qui me doibvent arriver bien tost de Flandres, pour conserver ceste ville qui est de si grande importance à l'establissement de ceste saincte cause et à la manutention de cest Estat, et possible pour repousser plus loing les entreprises de noz ennemys ; ce que ne pouvant qu'avec le secours de ceulx qui ont embrassé d'affection le bien de cez affaires, comme je sçai que vous faites, je vous prie de conjurer tous voz amis de se tenir prestz pour, à la première occasion que je leur feray sçavoir par ledict sieur viconte, s'en venir tous ensemble par deça, où je m'essayerai de leur donner tout le contentement qui me sera possible, oultre la gloire à laquelle je m'asseure qu'ilz seront bien aise de participer, si Dieu nous faict la grace que nous pouvons espérer de la ruine de noz ennemis et de la restitution de cest Estat, establissans nostre saincte religion en laquelle nous avons dès nostre première cognoissance protesté de vivre et mourir. En ceste asseurance, je prierai le Créateur, etc.

CXCI.

A Monsieur le viconte de la Guierche.

J'ay esté très aise d'entendre de voz nouvelles par ce porteur et d'avoir occasion par luy de vous faire sçavoir des miennes, comme je désirois il y a longtemps, pour vous tesmoigner le contentement que j'ay des bons offices que vous faictes continuellement par delà à l'advantage de ceste saincte cause, et pour vous faire part de la disposition des affaires en ce quartier

et de ce qui s'est passé despuis le partement de Monsieur le duc de Parme, que vous aurez peu entendre par les dernières que je vous ay escrites, par lesquelles je vous mandois aussi les forces qu'il me laissoit, que j'ay esté contrainct de mettre en garnison dans ce pays pour leur donner loisir durant quinze jours ou trois sepmaines de se refaire et rafraischir, estant la pluspart malades, lassez et recreus de long travail du voyage, en sorte qu'il estoit impossible d'en tirer service aucunement. J'ay ce pendant depesché en Flandres pour ung renfort que me doibt encore envoyer ledict sieur duc, dans le mesme temps dans lequel je pourrai remettre tout ensemble, et avecque ce que j'attens encores de troupes françoises que j'ay mandées pour m'acheminer vers Paris, sur lequel les ennemis prétendent de faire quelque effort, ayantz aussi mandé toutes leurs forces de ce costé là; dont ayant esté adverty assez à temps, j'ay faict si bonne deligence d'y donner ordre, qu'il poura aisément subsister en attendant que je m'en approche. Le moyen toutesfois que j'estime il y a longtemps plus propre pour divertir leurs entreprises, seroit que, faisant le meilleur nombre que vous pourriez de voz amis tant de piedz que de cheval, vous et Monsieur de Ponpadour (1) peussiez vous joindre à Monsieur de Merceur et Monsieur de la Chastre, et faire ensemble ung corps vers la rivière de Louère pour y entreprendre quelque bon effect : ce que vous pouvez aisément, advertissant lesdictz sieurs qui sont desja en bonne disposition, comme je pense, fort avancez et avec bon nombre d'hommes assemblez à

(1) Louis, vicomte de Pompadour, mort à la fin de 1591.

ceste intention. Pour ce, je vous supplie d'y disposer voz amis autant que vous pourrez, et pour donner en mesme temps quelque moyen à ceulx de deça de respirer, et possible rendre aux autres le mesme traictement dont ilz ont voulu affliger tout ce pays là.

J'ay veu ce que m'escrivez [du] mescontentement que vous avez de quelques gentilzhommes qui sont par delà. Vous pouvez vous asseurer que personne n'a encore entrepris de s'addresser à moy pour altérer ou diminuer quelque chose de la réputation que vous avez acquise; et que telles praticques n'auront jamais effect en mon endroict, pour me diviser d'avecque vous que j'honnore et estime trop pour en recevoir aucune impression que dignes de voz mérites et des obligations que j'ay. Aussy croirez-vous, s'il vous plaist, que je ne me puis plaindre de personne qui y aye voulu essayer. Ce sont choses qui ne méritent pas que vous vous y arrestez, mais que vous pouvez esteindre par démonstration de vostre bienveillance à ung chacun, spéciallement à la noblesse que vous sçavez en ce temps estre jalouse et assez difficile à contenter; mais la recevant en communication des affaires, selon ce que vous pouvez juger qu'elle le mérite, vous la rendrez tellement satisfaicte que vous en jouirez autant que vous sçauriez désirer. Je vous en escris en ceste liberté que je vous supplie ne trouver estrange, estant bien souvent contrainct d'en user de la façon. Et croyez qu'il n'y a rien qui nuise davantage à l'establissement de noz affaires que les divisions qui procèdent ordinairement de telz mescontentementz : ausquelz c'est à faire à vostre prudence d'arrester le cours, postposant mesmes quelque foys vostre intérest, où il en auroit, à celluy du bien

et de l'advancement général, qui n'a point de plus asseuré moyen d'establissement que la bonne correspondance et union qui doibt estre entre nous. J'escris particulièrement à une bonne partie de noz amis pour se tenir prest à la première occasion que je vous en donnerai advis. Je vous supplie ce pendant les entretenir en ceste dévotion et ménager leur bonne volunté, comme vous sçavez très bien faire.

J'ay eu nouvelle depuis peu de la création de nostre Sainct Père Grégoire XIIIIe, et vous envoye la copie de ce qui m'en a esté escrit de Rome que je vous prie de communicquer, avec tout ce que dessus, à Messieurs les contes de Crissé (1), de Pompadour, d'Escluzonne et autres de noz amis que jugerez estre à propos, à fin de fortifier noz amis de la bonne espérance que nous en pouvons prétendre. Je n'attens pas moins d'Espaigne où j'ay dépesché exprez Monsieur le président Janin, et le sieur de Mondreville en Allemaigne, à fin de prendre une bonne et ferme résolution à ce que nous aurons à faire à l'advenir, dont je vous advertirai auprisme (2) que les occasions s'en présenteront. Faictes ce pendant les plus grandes levées et en la plus grande diligence que vous pourrez de compaignies tant de piedz que de cheval, vous servant à cest effect des moyens qui se trouveront en la province.

J'oubliois à vous dire que j'ay eu nouvelles de Monsieur de Lancosme, lequel s'acquite très dignement de sa charge et monstre beaucoup d'affection tant au général des affaires que à mon particulier, dont je

(1) Charles Turpin, comte de Crissé, baron de Vihers.
(2) *Ms :* aupris.

luy ay de l'obligation. Il m'escrit qu'il [y] a plusieurs soubzlevations ès estatz du grand seigneur et que ce prince est sur le poinct de souffrir de grands accidentz. Nous ne sommes seulz troublez en nostre repos. Je vous supplie que j'aye bien tost de vos nouvelles, et de croire que je suis du tout à vous.

De Soissonz.

CXCII.

A Monsieur le maire de la ville de Poitiers.

Monsieur le maire, J'ay veu ce que m'avez escrit par vostre lettre du XXVe du passé touchant les comportemens du sieur d'Espernon à l'entour de vostre ville, et suis très aise du bon debvoir et dilligence qu'avez mis pour vous asseurer et obvier à ses entreprinses. J'ay escript à Monsieur du Puy-du-Fou ce qu'il doibt faire à l'endroict de Monsieur le viconte de la Guierche vostre gouverneur. Je croy que ma lettre l'incitera de recognoistre ledict sieur viconte en sa charge et à recevoir ses commandementz, comme j'espère que nous feront semblablement ceulx qui se sont départis de son amitié par quelques mauvaises impressions ou pour n'estre, comme ilz disent, recogneuz et employez selon leurs mérites. Vous et Messieurs de vostre ville pouvez beaucoup en ceste réconcilliation, laquelle est plus nécessaire que ne pouvez penser : car demeurant les choses en cest estat et les deffiances continuans entre gens de mesme party, il est malaisé que les affaires puissent prendre bonne fin. Je feray tout ce qui me sera possible à ce qu'il ne soit rien perverti ny rien changé aux affaires de vostre généralité et justice, et ay faict entendre au-

dict sieur du Puy-du-Fou comme je pry que l'ellection de Mauléon ressortise comme elle soulloit à la recepte générale de vostre ville et les deniers des tailles y soient apportez, prenant touteffois l'estat des garnisons sur iceulx. J'espère qu'il satisfera à l'un et à l'autre et que vous aurez tous occasion de vous contenter. C'est chose que je désire de tout mon cœur et n'espargneray rien qui soit en ma puissance pour cest effect. Sur ce, je prie Dieu, etc.

A Soissons.

CXCIII.

A Monsieur de Sainct Padoux.

Monsieur de Sainct Padoux, Vous m'avez faict ung singulier plaisir de me faire entendre de voz nouvelles par celle que m'a apporté le sieur de la Valleterye, et recevrai tousjours très voluntiers celles qu'il vous plaira m'escrire, comme de la part d'ung gentilhomme que j'ayme, honnore et estime beaucoup. Je n'ay jamais doubté de la bonne volunté et affection à ceste saincte cause de Monsieur le viconte de la Guierche, il en a faict trop de preuve par le passé et continue tous les jours, dont nous luy en avons tous de l'obligation ; aussi peult-il asseurer que je ne luy manqueray jamais de chose qui soit en ma disposition, et que désire de le maintenir et faire cognoistre pour ce qu'il est par ceulx qui se playnent de luy, pour traverser ses bonnes [et] louables entreprises, ainsy que je suis adverty que quelques ungz ont voulu faire, ausquelz j'en ay escript exprez. Pour vostre particulier, vous pouvez faire estat de mon amitié et que tout ce que je pouray faire pour vostre conten-

tement ce sera de très bon cœur. J'ay prié ledict sieur viconte d'adviser à faire entretenir vostre compaignie sans en attendre les moyens de ce costé, pour ce que la nécessité en laquelle nous sommes par delà, à laquelle j'espère pourvoir dans peu de temps, en attendant lequel qu'il mette ordre à ce que vous désirez, et que demeurerez content et satisfaict, comme c'est mon intention. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CXCIV.

A Monsieur l'évesque de Poictiers (1).

Monsieur, J'ay receu voz lettres sur le désir qu'avez de voir acheminer Monsieur le chevalier d'Aumale en voz quartiers, en quoy je vouldrois vous pouvoir satisfaire, si les desseins de nostre ennemy ne me contraignoit de faire ung grand amas de forces et d'en tirer [de] toutes les provinces que de me desgarnir de la bonne assistance que je reçoy en noz principales affaires de mondict cousin. L'occasion s'en présentera possible plus à propos dans quelque temps; et ce pendant Monsieur le viconte de la Guierche vostre gouverneur pourra mettre ordre aux affaires de par delà, ainsi qu'il a bien commancé. Je désire sur toutes choses que vous et tous les gens de bien de ce party ayez bonne intelligence avec luy; et s'il y a quelque mescontentement, ainsy que l'on m'a faict entendre, c'est ung office digne de vostre charge et prudence de faire en sorte, comme je vous supplie, de vous y employer qu'ilz embrassent unanime-

(1) Geoffroy de Saint-Belin, d'une famille champenoise, évêque de Poitiers dès 1582.

ment nostre saincte cause et facent cognoistre de quelle affection chacun d'eux est poulsé à l'advancement d'icelle, et lors je me promectray tout heur et prospérité de vostre costé; ce que je ne puis faire, durant la division qui y est. Je vous en escris librement et à cœur ouvert, comme à l'un des meilleurs amys que j'aye, et pour la créance que je sçay que vous avez parmi eux, les ayans rendus bons amys et bien réconciliez, affin que nos ennemys ne s'en puissent prévaloir, comme ilz feroient indubitablement, cela continuant. Je croy que vous trouverez Monsieur le viconte très disposé à recevoir et embrasser ceulx qui par quelque mauvaise oppinion se sont départiz de son amitié, et que désormais il les appellera aux affaires et fera tout l'honneur qu'ilz sçauroient désirer, luy en escrivant à cest effect.

Quant à ce que me mandez pour l'estat d'eslu en faveur de Monsieur de Rouilly qui m'en escrit pareillement, il sçaît assez combien je vouldrois gratiffier en tout ce qu'il sçauroit désirer de moy; mais l'ayant accordé devant que d'avoir receu voz lettres au frère du deffunct, en faveur de la vefve et des héritiers, suivant le règlement qui en a esté faict en considération des bons services de ceux qui meurent dans ce party, comme je ne voudrois y contrevenir, je vous supplie de croire qu'en aultre occasion où j'aurai moyen de vous faire cognoistre combien j'estime les recommendations qui me sont faictes de vostre part, et mesmement pour ledict sieur de Rouilly que j'aime et honnore de longtemps, je suis trés aise de vous pouvoir donner toute la satisfaction que vous sçauriez désirer. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CXCV.

Du XXXe Décembre.

A Monsieur de la Josselinière.

Monsieur de la Josselinière, Ayant eu advis par le sieur du Laurens (1) de la bonne affection que vous désirez d'apporter avecque voz amis à l'establissement de ceste saincte cause pour la conservation de la religion en ce royaulme et restitution du service et de l'honneur de Dieu en icelluy, pour lequel nous travaillons depuis tant de temps, je n'ay peu que en remercier sa divine bonté, et prendre espérance que peu à peu ilexcitera tous ceulx qu'ilz a eslus [à travailler] à sa gloire et embrasser plus que jamais ceste querelle et s'opposer aux ennemis de son nom, desquelz en fin il dissipera les conseilz et renversera les entreprises, à la conservation de son Eglise. Et pour ce, secondant vostre désir, je vous ay incontinent faict dépescher les commissions que désirez de moy, tant pour vous que pour vostre filz, vous suppliant de poursuivre une si saincte intention, avec asseurance que la mesme grace qui le vous a inspiré favorisera voz entreprises et vous assistera en voz bons effectz, pour en remporter l'honneur et le contentement que vous pouvez espérer d'ung si bon mouvement. J'escris aussi quelques lettres aux gentilzhommes que vous pouvez cognoistre de ceste mesme volunté, lesquelz vous ferez remplir, s'il vous plaist, du nom de ceulx auxquelz vous les voudrez addresser, les invi-

(1) Guillaume de Ferroul, seigneur du Laurens, etc.

tant à vous accompagner en toutes voz entreprises, et croyez, Monsieur de la Josselinière, que je n'aurai jamais plus de satisfaction en mon âme que de me (1) voir les moyens de pouvoir recognoistre, comme je désire, tous ceulx qui marchent en cez affaires du pied que je voy que vous vous y voulez employer; dont je vous supplie prendre toute asseurance pour ce qui sera en ma disposition. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CXCVI.

A Monsieur de la Falaise.

Monsieur de la Falaise, Les bons services que j'ay receus de Monsieur de Tourly (2) en plusieurs occasions, et mesmes à s'opposer autant qu'il en a eu de moyen à noz ennemis lorsqu'ilz estoient dans Gournay, ont faict que dès ce temps là je luy fis don et accordai les tailles qui avoient acoustumé de se lever dans le village de Cuy (3), pour employer les deniers qu'il en pourroit retirer à l'entretien et payement des soldatz qu'il tenoit dans sa maison pour courir sur iceux des ennemys; dont s'estant acquité selon ce que chacun pouvoit désirer, il ne seroit raisonnable que les fraitz qu'il y a faictz fussent à sa charge et qu'il ne jouit de la gratification que je luy ay faicte desdictes tailles de Cuy, comme il m'a faict entendre que l'on les vouloit maintenant répéter sur luy. Pour ce, je vous en ay bien voulu faire ce mot exprez et

(1) *Ms* : ne.
(2) Jean des Courtils, seigneur de Tourly, du Quesnoy, etc.
(3) Cuy-Saint-Fiacre, en Normandie, près de Gournay.

vous prier de tenir la main à ce que le don que je luy en ay faict aye lieu et luy serve, ainsy que ça tousjours esté mon intention. M'asseurant que vous ne souffrirez qu'il y soit contrevenu, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CXCVII.

Du IIe Janvier.

A Monsieur de Longueville (1).

Monsieur, J'ay receu vostre lettre et dépesché en mesme temps à Monsieur d'Estournel (2) pour remettre celluy dont vous m'escriviez entre voz mains, ce qu'il peult recognoistre purement et simplement de vostre faveur. Le passeport du sieur de Villemaigne (3) n'ayant esté conceu que pour ses gentz, entre lesquelz son enseigne ne pouvoit estre compries, mesme pour estre particulièrement remarqué serviteur du roy de Navarre despuis longtemps, qui méritoit bien ung passeport à part : toutesfois, en vostre considération, je ne vouldrois aporter ny consentir aucune difficulté, estant, en toute aultre occasion qui se présentera pour vostre service, aussi prest de vous rendre preuve de l'affection que j'ay de m'y employer, que j'ay esté content que celle cy soit offerte, pour asseurer ceulx qui se renoumeront de vous

(1) Henry d'Orléans, duc de Longueville, comte de Dunois, marié à Catherine de Gonzague-Clèves, fille ainée du duc de Nevers, gouverneur de Picardie pour Henry IV.

(2) D'une ancienne famille de Picardie.

(3) Jean-Jacques de Rigaud, écuyer, seigneur de Villemagne et de la Bosse, dans le Vexin français, envoyé pour négocier la mise en liberté du duc de Guise et de Mesdames de Longueville par moyen d'un échange. Celles-ci furent rendues le 22 Janvier 1592 seulement. (V. *Lettres missives de Henry IV*, 23 Janvier 1592.)

de toute la faveur qu'ilz en sçauroient désirer. En ceste vérité, je vous baise bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

CXCVIII.

A Monsieur d'Estournel.

Monsieur d'Estournel, Il y a quelque temps que Monsieur de Longueville dépescha ledict sieur de Villemaigne vers Monsieur mon nepveu, sur le passeport que je luy en fis expédier le plus ample que je peus pour luy et les siens, le voulant en ceste occasion gratiffier autant qu'il me seroit possible; sur lequel il m'a adverty que vous n'auriez laissé d'arrester l'enseigne dudict Villemaigne, nommé Labarthé, comme non compris dans ledict passeport, dont je vous supplie, en considération dudict sieur [de] Longueville et de la négotiation qui se doibt achever pour mondict nepveu, ne faire aucune difficulté de laisser aller ledict Labarthé, favorisant autant qu'il vous sera possible la liberté que je pourchasse par ce moyen de mondict nepveu, laquelle je m'asseure n'est pas moins désiré de vous que d'aucun autre des amis de nostre maison. En ceste asseurance, je prierai Dieu, etc.

CXCIX.

Sans adresse (1).

Vous aurez peu sçavoir comme, pendant que j'estois à Rheins pour secourir Buiseul (2), ceux de la

(1) Probablement adressée au prévôt des marchands de Paris.
(2) Bisseuil, sur la Marne, canton d'Ay.

garnison de Marle (1), s'estantz advancez auprez de Liesse, trouvèrent toutes choses si disposées par la mort de deux des cappitaines qu'ilz tuèrent aux portes, qu'entrans dedans la ville, sur l'espouvante de ceux de dedans, ilz s'en sont renduz maistres. J'arrivay d'hier au soir en ceste ville (2), où je fus fort faché de ne trouver aucune nouvelle de l'arrivée de Monsieur le chevalier (3), ny de Monsieur le conte de Brissac, par lequel je désire fort sçavoir tout l'estat de voz affaires. J'attens de jour en jour le retour de Ribault pour vous envoyer encore des moyens, dont je vous supplie d'asseurer Monsieur le conte Collatte et maintenir la bonne dévotion d'ung chacun. En ceste asseurance, j'escris à Monsieur de la Bourdaisière sur l'advis que j'ay eu de bonne part des praticques qui se font sur Chartres. Je vous prie de le presser et conjurer de s'y avancer, s'il n'est desja party, et où il le sera de luy faire tenir en diligence les lettres que je luy escris. J'ay receu de très bonnes nouvelles de Rome, dont j'attens la confirmation de jour à aultre par Desportes ou autre courrier exprez. Je vous en donneray advis par les premiers.

CC.

A Monsieur de la Bourdaisière.

Monsieur de la Bourdaisière, Je vous escrivis dernièrement pour vous supplier de vous acheminer à Chartres pour la crainte que j'avois que vostre eslo-

(1) Marle et Notre-Dame-de-Liesse, département de l'Aisne.
(2) Soissons.
(3) Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale.

gnement ne donnast subject aux mal affectionnez d'y faire quelque entreprise, dont ayant esté adverty de bonne part despuis et sçachant pour certain que Monsieur le chancellier (1) et autres partisans du roy de Navarre en hastent les menées le plus qu'ilz peuvent, à la faveur de vostre absence, je vous supplie de rechef et conjure de vous y vouloir transporter en la plus grande diligence que vous pourrez, sy vous ne l'avez encore faict, croyant que vostre présence y est tellement nécessaire, que si vous ne vous avancez, ceste ville est en danger de courir fortune ; dont vous la pouvez garentir, faisant prompte et exemplaire punition de ceux qui se sont trouvez convaincus d'avoir voulu entreprendre au préjudice d'icelle, à fin de rompre le dessein de ceulx qui auroient envie d'en faire de mesme ; et vous asseurez où l'ennemy s'en approcheroit pour essayer d'y faire quelque effort, que je ne faudray de m'y rendre aussi tost que luy, pour vostre secours, n'ayant moins chère la conservation de ceste place que de quelque autre qu'ilz puissent attacquer. Ce que je vous prie pour tenir pour très certain, et de ne laisser point perdre de temps aprez la présente receue, pour y donner l'ordre que vous verrez estre plus nécessaire, ny à m'advertir du besoing que vous aurez que je m'en approche. Sur ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

(1) Philippe Hurault de Chiverny, gouverneur titulaire de Chartres. Henry IV venait de lui rendre les sceaux. Il décida le roi au siége de Chartres, et avança une partie de l'argent nécessaire.

CCI.

Réglement faict par Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, pour les expéditions qui se feront ès affaires d'Estat.

Mondict seigneur désirant de tout son pouvoir establir ung bon ordre aux affaires qui seront par luy et le conseil d'Estat résolues pour le bien général et particulier de ceste saincte cause et avancement de l'unyon des catholiques, et éviter aux abbuz qui se sont cy devant commis et se pourroient cy aprez commectre en l'expédition de beaucoup de lettres et dépesches qui se font tant à Messieurs du Clergé, à la Noblesse qu'au Tiers Estat, pour n'estre contresignés des secrétaires d'Estat, suyvant l'antienne forme observée en ce royaulme en affaires de telle conséquence qu'au faict qui s'agist aujourd'huy, a, de l'advis des princes, prélatz, seigneurs et conseillers dudict conseil estant prez de luy, ordonné et ordonne qu'à l'advenir et à commancer de ce jourd'huy toutes et chacunes des lettres missives qu'il escrira ausdictz sieurs du Clergé, de la Noblesse et du Tiers Estat seront contresignées par l'un desdictz secrétaires, chacun selon son département, tout ainsy que les mandementz, commissions, acquitz, patentz et lettres d'Estat, sans lesquelles contresignatures mondict seigneur veult et entend que l'on n'ayt aucun égard aux expéditions qui autrement seront faictes ; ordonnant à ceste fin aux secrétaires de faire sçavoir son intention aux gouverneurs, maires et eschevins des villes et provinces, à ce qu'ilz n'ayent à l'advenir à adjous-

ter aucune créance aux dépesches qui autrement leur seroient envoyés, à ce qu'ilz n'en prétendent cause d'ignorance.

Faict à Soissons.

CCII.

A Monsieur l'évesque de Glasco.

Monsieur, Je ne puis penser que de tant de lettres que j'ay escrites à Monsieur l'ambassadeur d'Espaigne, il n'y en ayt quelques unes qui soient venues jusques à luy et dont il ne vous ayt faict part, faisant l'estat que je sçay qu'avec beaucoup de subjectz il faict de vous, et ne sçais [à] quoy je puis attribuer que, l'honnorant comme je faictz, je n'ay encore sur aucune d'icelles peu voir une seulle responce, comme je me promectois de son affection en mon endroict que je recevrois de sa part, avec le conseil que j'en attans comme d'un personnage de qui la prudence m'est de longtemps cogneue. Je ne doubte point que le malheur de ce temps et la difficulté du passage ne m'aye faict bien souvent perdre le fruict de ce qu'il luy en a plu prendre de peine, recognoissant assez par moy mesme que de toutes celles que je metz aux champs, bien peu font le voyage tout entier. Toutesfois, je vous supplie me faire ceste faveur de prendre la peine d'en recognoistre le deffault et de m'en donner advis, à fin que si c'est chose qui dépende de moy, j'y donne tel ordre que doresnavant je ne sois privé de ce bien que vous sçavez que j'estime beaucoup, et que j'estimerois encore plus cher quand il vous plaira accompagner ses bons advis des vostres; les employant cependant autant que vous les cognoissez nécessaires à

la conservation et au bien de Paris, avec l'asseurance que je vous ay desja par plusieurs fois supplié de prendre que je n'espargneray jamais rien de ce qui sera en ma puissance pour son salut. Sur quoy, je prie Dieu, etc.

CCIII.

A Messieurs de Chartres.

J'ay esté présentement adverty de bon lieu des menées et pratiques que le roy de Navarre faict dans vostre ville par le moyen des partisans qu'il y a tant dedans que dehors : à quoy je vous prie de prendre sogneusement garde, continuant la diligence et ferme résolution par laquelle vous vous estes conservez et maintenuz jusques à cest heure, et faisant faire punition de ceux qui se trouveront avoir eu des intelligences et factions au préjudice de vostre dicte ville, pour donner exemple à ceux qui voudront continuer telles trahisons et augmenter le courage des bons ; vous asseurant que si tost que j'aurai advis que vous soiez davantage pressez ou que l'ennemy face estat de vous assiéger, je serai à ses talons pour vostre secours, n'estimant moins vostre conservation que d'aucune autre place qui aye rendu preuve de son zèle et bonne affection à l'establissement de ceste saincte cause. J'en escris autant à Monsieur vostre gouverneur, qui je m'asseure n'oubliera aucune diligence à ce qu'il pourra juger estre de vostre bien. J'attendrai de ses nouvelles et des vostres en la dévotion que je vous dis, et ce pendant je prierai Dieu, etc.

CCIV.

A Monsieur de Merceur.

J'ay faict responce à toutes voz lettres et vous ay escript par plusieurs despuis la depesche que je vous fis par Monsieur de Boisdauphin, vous ayant encore depesché de Guise le messager qui m'y vint trouver de vostre part. Vous aurez cogneu la diligence que j'é faicte de satisfaire ce que me demandez et croy que vous aurez maintenant eu nouvelles de Monsieur de la Chastre, qui doibt [estre] fort avancé avec les forces que je luy ay laissées et celles qu'il a prises à Paris du régiment de Collate, dont il a eu tout ce qui s'est peu, non pas ce qu'on eust volu. Ce qu'il en a toutesfois est des meilleurs et des mieulx conduictz qu'il eust sceu choisir. J'estime que, sans ce que je vous mande d'Avranches, vous seriez à ceste heure bien proches l'ung de l'autre, encore que vous ayez eu des divertissementz dans le pays, où je ne pense pas que vous debviez attendre de plus grandes forces des ennemis, ayant esté tous mandez pour ung effort qu'ilz prétendent de faire encore sur Paris, qui empesche que je ne me puisse désaisir de ce peu que j'ay auprez de moy; faisant bien estat d'en assembler autant qu'il me sera possible pour m'opposer à ce qu'ilz y pouroient entreprendre, et ayant à cest effect mandé de tous costez pour me venir trouver : sans cela je ne voudrois manquer à tout ce que vous sçauriez désirer de moy. Mais vous sçavez de quelle importance est à toutes noz affaires la conservation de ceste ville, oultre ce que ayant ledict sieur de la Chastre au prez de vous, avecque ce qu'il aura peu encore

assembler dans le pays, vous pouvez au premier mandement faire estat de Messieurs de la Guierche et Pompadour (1), qui ne font guerres moins de cinq à six cens chevaulx et III ou quatre mille hommes de pied; et n'y a aparence que l'ennemy paroisse par delà en semblables forces, ayant attiré tout ce qu'il en peult avoir, tellement que vous aurez tout moyen d'entreprendre, comme je m'asseure que vous ne voudrez demeurer sans quelque bon effect. J'avois commandé le pouvoir au gouverneur de la basse Normandie pour Monsieur le conte de Chaligny (2), et m'avoit semblé qu'il luy seroit fort propre, estant proche de vous. Je ne sçay pas ce qui l'en peut avoir destourné. Je vous supplie, si ceulx d'Avranches sont délivrez, de vous approcher le plus que vous pourrez, ne voyant ung plus asseuré moyen de dissiper tous les conseilz de nostre ennemy et de renverser ses desseins que de l'attirer à vous; oultre, je suivrai de si prez, qu'il aura fort à faire à respondre à tous deux ensemble.

CCV.

Du IIIe Janvier.

A Monsieur de d'Allincourt.

J'ay esté adverty que l'ennemy voulloit tourner de vostre costé avecq toutes ses forces, affin d'y entreprendre quelque chose, dont je m'asseure tant au bon ordre que vous y sçaurez donner et en la valleur que

(1) *Ms* : Ponpadou.
(2) Henry de Lorraine, Ier du nom, depuis marquis de Mouy, prisonnier au combat d'Aumale en 1592.

vous luy ferez cognoistre qu'il n'en emportera que de la honte. Toutesfois à fin que vous aiez plus de moyen de luy résister et ne pouvant si tost vous assister des forces que j'ay icy, le roy de Navarre estant entre vous et moy, j'ay dépesché en diligence à Messieurs de Belin et prévost des marchandz, pour vous faire conduire deux cens bons arquebuziers et bien acgueriz et deux cent lansquenetz cuirassez picquiers, des meilleurs du régiment de Collatte; vous asseurant que là où il sera besoing de davantage, je ne vous manquerai de chose quelconque qui soit en ma puissance, jusques à me rendre moy mesmes, avecq tout ce que j'ay icy de forces, sur le lieu (1) pour vostre secours, ayant aussy chère vostre conservation que celles de mes propres enfants. Je vous ay escript depuis peu de jours pour vous prier de faire achever de desmolir et abbattre du tout voz faulxbourgs, sans que le respect et considération des particuliers vous retienne. Je vous prie de rechef d'y employer le plus d'hommes et de dilligence qu'il vous sera possible, voire mesmes de faire ouvrir les logis de l'abbaye de Saint Martin, si vous jugez qu'il soit à propos et que l'ennemy s'en peult prévaloir. Faictes surtout que j'aye souvent de voz nouvelles et vous asseurez que, si tost que Ribault sera arrivé, je vous envoyerez des moyens.

A Soissons.

CCVI.

A Monsieur le marquis d'Urfée.

Monsieur le marquis, J'ay receu avec beaucoup de contentement les nouvelles que m'a escrites le sieur

(1) A Pontoise.

Hureau (1) du bon succès qui vous est arrivé par delà, que je ne me suis jamais promis aultre de vostre bonne conduite. Il vous pourra dire comme j'ay eu advis de la saincte résolution que le pape Grégoire XIIII[e] a prise de joindre au roy d'Espagne et à luy tous les princes d'Italie pour nostre secours, dans ce printemps, qui donne d'autant plus de subject à noz ennemis de presser leurs entreprises. Pour m'opposer auxquelles, ce pendant, je vous supplie de moyenner que, suivant ce que je vous escrivis dernièrement, je puisse faire estat d'estre assisté de voz amys, auxquelz j'escris particulièrement pour se tenir pretz dans le temps que je les pourrai mander. Sur l'asseurance que j'ay qu'ilz ne me manqueront en si bonne occasion, je prie Dieu, etc.

CCVII.

A Monsieur le marquis de Canillac (2).

Monsieur le marquis, Je vous ay par cy devant escrit ce que je cognoissois du dessein des ennemis, m'asseurant que, lorsqu'il sera besoing de s'y opposer, vous ne voudriez demeurer des derniers à me rendre l'assistence que je me promectz de tant d'honnestes gens. J'ay advis que [sur] les nouvelles que nous avons receues de la bonne résolution de nostre Sainct Père Grégoire XIIII[e] d'entendre la défense de ceste saincte cause, le roy de Navarre presse le plus qu'il peut l'amas de ses forces pour tacher de prévenir le

(1) Jacques Hurault, II[e] du nom, seigneur de Saint-Denis.

(2) Issu d'une riche et illustre maison d'Aquitaine, lieutenant général en Auvergne. Son père, Jean de Beaufort, a défendu la ville de Saintes contre les protestants, en 1570.

bien que nous pouvons espérer d'une si saincte volunté. C'est pourquoy je vous conjure de rechef de vous tenir prest, avecque le meilleur nombre que vous pourrez de voz amis, pour vous en venir par deça dans ce printemps, à ce que vous le faisant sçavoir, nous puissions de nostre costé faire ensemble de quoy nous opposer à tout ce qu'il sçauroit entreprendre. Je me promect ce bien de vous autant que de mon propre frère et vous asseure aussy que, estant par deça, je m'essayerai de vous donner telle satisfaction que vous aurez subject de contentement. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCVIII.

A Monsieur de Saint Vidal.

Mon père, Je me promectz tant de la bonne affection que vous me portez, que je ne pense avoir besoing de plus grande persuasion pour le désir que j'ay de vous voir par deça, que la diligence, dont je suis adverty qu'use l'ennemy pour entreprendre ung second effort sur Paris devant que le secours que j'attens tant d'Espaigne que d'Italie puisse estre joint à nous. C'est ce qui me faict redoubler la prière que je vous ay faicte desja par cy devant sur le mesme subject, vous suppliant et conjurant, autant qu'il m'est possible, de disposer le plus que vous pourrez de voz amis à monter à cheval et vous en venir tous ensemble lorsque je le vous feray sçavoir, laissant ce pendant tel ordre en la province, que d'une part et d'autres nous puissions espérer les bons effectz que nous en désirons au bien de ceste saincte cause, que

nous conduirons, si Dieu plaist, à sa gloire, comme je l'en supplie, et qu'il vous donne, etc.

CCIX.

A Monsieur Hureau.

Monsieur Hureau, J'ay esté bien aise de recevoir les bonnes nouvelles que me mandez et de voir la diligence que vous apportez à m'advertir de tout ce qui se passe par delà, ce que je vous prie de continuer par toutes les occasions que vous en aurez, et entretenir tousjours la noblesse du pays en la bonne dévotion en laquelle elle est, faisant tenir particulièrement à chacun d'eux les lettres que je vous addresse à cest effect; sur lesquelles je vous prie, s'il est posible, de prendre occasion de les voir de ma part, et leur donner espérance de bon succez de noz affaires par le bon heur dont nous avons esté assistez en l'élection du pape Grégoire XIIIIe, duquel j'ay advis qu'il a, pour le premier effect de son zèle au bien de ceste saincte cause, convié tous les princes d'Italie à se joindre à luy pour nostre secours, auquel il ne veult espargner chose qui soit en sa puissance. Cela faict que noz ennemis pressent de tant plus leurs desseins : aux quelz désirant de m'opposerautant qu'il me sera possible, je m'asseure tant de leur bonne volunté qu'ilz ne voudront manquer à une si bonne occasion, se tenant prestz ce pendant pour quand je vous pourrai faire sçavoir. A quoy je vous prie de vous employer, selon que vous pouvez juger que cest affaire peut estre de conséquence. Vous avez maintenant Monsieur de Nemours, mon frère, par delà, qui satisfera à ce que vous désiriez de moy par sa venue. Je

luy escris en vostre nom pour vous faire donner place au conseil, ainsy que me mandez, et au sieur Habert (1) pour vous fournir les moyens que je sçai qui sont nécessaires à la peine que vous prenez ; laquelle je ne lerrai de recognoistre d'ailleurs autant que les occasions s'en présenteront, dont vous pouvez faire estat. En ceste asseurance, je prie Dieu, etc.

CCX.

Du IIII[e] Janvier.

A Monsieur de la Fin (2).

Monsieur de la Fin, j'ay entendu ce que m'avez mandé par Perruquet (3), mon controolleur, sur le faict de vostre rançon, pour laquelle je me suis tousjours rendu fort prompt et affectionné à ce que désirez, comme je vous supplie de croire que je feray en toute autre occasion où il ira seimplement de vostre faict; ce que j'espère vous cognoistré, venant par deça où je vous désire veoir et m'esclaircir avec vous sur quelques rapportz que l'on m'a faict au préjudice de la foy que vous aviez donnée. Je vous eusse prié de prendre maintenant ceste peine, n'eust esté quelques divertissemens qui me sont arrivez et le désir que j'avois que ce porteur retournast vers vous incontinant, pour vous prier de me faire entendre ce qui

(1) D'une famille originaire du Berry, qui a produit plusieurs hommes illustres de robe et d'épée.

(2) Prégent de la Fin, vidame de Chartres, fils de Jean, ambassadeur de Henry IV près la reine d'Angleterre.

(3) *Alias* : Perricquet.

est à la vérité d'un de Messieurs des Comptes que ledict Perricquet m'a dict avoir esté arresté à Mante, venant à moy sur les passeportz du roy de Navarre (1) pour se trouver à l'assemblée que j'avois indicte à Orléans; si telle voye avoit lieu, ce seroit contrevenir à la foy publicque, et ne puis présumer que ce soit de l'intention dudict sieur roy de Navarre. Je désire fort estre esclaircy. Sur ce, je prieray Dieu, etc.

CCXI.

A Monsieur de Tavannes.

Je vous ay par plusieurs fois faict entendre la diligence que j'ay faicte de dépescher à Monsieur de Merceur pour le secours d'Avranches. J'ay encore freschement faict partir cinq couriers les uns sur les autres pour le mesme effect, ayant escrit à Messieurs le viconte de la Guierche et Pompadour pour le joindre, estimant qu'avec cela et ce que vous pouviez faire dans le pays vous n'auriez subject de craindre que l'ennemy peut entreprendre aucune chose que vous ne vous y puissiez opposer; et ne vous eusse laissé si longuement sans le secours que me demandez de trois centz chevaulx et sans m'y employer moy mesme, tant pour vostre particulier auquel vous sçavez que je ne voudrois manquer de chose du monde

(1) Mayenne avait expédié des passeports pour une assemblée d'états généraux ayant pour objet l'élection d'un roi catholique; Henry IV ne les accordait que pour que le chef de la Ligue pût consulter ses amis sur une trève ou un traité de paix : il révoqua les passeports dès qu'il vit qu'on s'en servait contre lui et fit arrêter les députés. (Voir *Mémoires de Villeroy.*)

que pour ceste province, dont j'ay la conservation aussy chère que ma propre vie, si oultre la difficulté du passage qui est occupé de tous costez par le roy de Navarre et la distance de six vingtz lieues de pays, trop grande pour aller sans bagage (1) et trop hazardeuse pour en porter, je n'eusse préveu encore ung plus grand mal, me défaisant de ce peu que j'ay de forces en ce pays où, par la perte de Corbie (2), l'ennemy s'est rendu si insolent que, si je n'y avois faict ferme, l'espouvante se prenoit tellement par tout qu'il estoit à craindre qu'il ne s'i establizt plus avant.

Vous pouvez assez considérer comme Paris en eust souffert et par conséquent vostre province et toutes les autres, ce que je vous eusse peu envoyer de secours n'estant pas assez fort pour passer jusques à vous sans se mettre au hazard de se perdre, et affaiblissant d'autant les garnisons que j'ay icy harassées et travaillées, qu'aprez ceste route l'ennemy n'eust eu beaucoup de peine à tailler le reste en pièce. Et ça esté une des considérations qui m'avoit faict auparavant entendre à despartir quelques trouppes bien petites à Monsieur de la Chastre, à fin que prenant avec luy ce qu'il pourroit amasser dans le pays pour aller joindre Monsieur de Merceur et s'i avancer ensemble sur la rivière de Louère, ce fut ung moyen de divertir les forces de noz ennemys de ce costé là, et de donner autant d'eslargissement et de respit à tout ce quartier de deça.

(1) Ms : voyage.

(2) Le 10 Décembre. Les sieurs de Humières, de la Boissière et de Parabelle conduisaient l'escalade. Le sieur de Bellefourier, qui commandait dans la place pour la Ligue, fut tué avec la plupart de la garnison, « sans perte que de deux royaux, » dit P. Mathieu.

Considérez, je vous prie, de quelle façon en usent ceux qui nous travaillent et ce que je puis davantage que ce que je faictz, à fin d'en rendre capables ceux qui remettent tous les deffaults de noz affaires sur ung seul, comme si il estoit possible qu'en toutes les nécessitez qui se présentent, je me peusse trouver en personne pour y mettre remède et estre en divers lieues en mesme temps. J'ay le roy de Navarre sur les bras et à respondre de tout le général avecques luy. Il a des cappitaines et des chefz dans les provinces qui font pour luy ; je pense que nous n'en avons pas moins, et que si Monsieur de Montpensier fait d'un costé, Monsieur de Merceur peut faire de l'autre avec l'assistance de tant de bons hommes ; que vous pouvez encore faire avec Monsieur de Villars, dont j'ay esté bien aise d'entendre la correspondance que vous avez ensemble. Je vous escris particulièrement toutes les raisons qui peuvent purger l'opinion que vous dictes qu'on a que je n'affectionne pas ceste province, n'en ayant en toute la France une que j'estime plus, et vous supplie de me faire ce bien de le représenter à ceux qui en pourroient doubter et spécialement à Messieurs de la Court, que je remectz à vous, pour n'avoir point de chiffre.

Je ne laisse pour tout cela de depescher présentement à Monsieur de Bellenglise (1), à fin qu'il assemble en toute diligence le meilleur nombre de ses amys qu'il pourra pour vous aller trouver ; ne pouvant davantage, si je n'y mène tout moy mesme, je croy que vous vous ayderez de ce moyen. Ce pendant, vous vous pouvez asseurer que je n'attens que le retour

(1) Antoine du Hamel, seigneur de Bellenglise.

de Ribault pour vous envoyer les moyens que je sçai qui vous sont nécessaires ; j'y ai depesché depuis Monsieur le visceneschal, encore le cappitaine La Planche, pour faire avancer son retour, et n'ay rien plus à cœur de vous donner toute satisfaction en cest endroict et en tous autres qui dépendront de moy. Je vous supplie de ne perdre courage, et en ceste asseurance, de faire tout ce que vous pourrez pour cez pauvres gentz, desquelz j'achepterois la conservation de mon sang si je pouvois faire partout autant que je désire. J'ay mandé Péricard pour me venir trouver. Si tost qu'il sera par deça, je vous envoirai les expéditions que vous me demandez pour le cappitaine Graffart et Bellefin et vostre secrétaire, d'autant qu'il en a les mémoires.

C'est de Soissons.

CCXII.

Du VI[e] Janvier.

A la Noblesse d'Auvergne (1).

Monsieur de..., Je vous ay par cy devant escrit sur les advis que j'avois dès lors des desseins de l'ennemy pour, avec l'ayde de noz amis et des forces que je pourrois assembler, m'y opposer autant qu'il me seroit possible. Depuis ayant esté asseuré de toutes partz qu'il continue à vouloir entreprendre de plus grands effortz sur la nouvelle qu'il peut avoir receue du bon secours que j'attens tant d'Espaigne que d'Italie, où Sa Saincteté a faict ouverte déclaration de ses

(1) Cette dépêche est suivie de deux autres conçues à peu près dans les mêmes termes et ayant pareille destination.

sainctes intentions et conjuré tous les princes et potentatz à embrasser avecque luy ceste saincte cause, pour la conduire avec nous à l'heureuse fin que nous en désirons, à la gloire de Dieu et establissement de nostre religion, je n'ay voulu faillir ceste commodité de vous donner ce second avis et vous supplier de vous tenir prest avecque le meilleur nombre que vous pourrez de voz amys, pour, à la première occasion que je vous feray sçavoir, vous rendre par deça, ainsy que je vous ay mandé, à fin que tous ensemble nous puissions renverser leurs entreprises et donner autant d'ouverture aux forces qui se doibvent rendre infailliblement, dans certains temps, auprez de moy, pour en tirer les bons et advantageus effectz que nous nous en pouvons promectre, avec la grace de Dieu, que je prie, etc.

CC XII

Du VII[e] Janvier.

A Messieurs du conseil pour La Haye (1).

Messieurs, J'ay de longtemps accordé au sieur de la Haye la préférence en la ferme des monnoyes de Paris, pour les bons services que, selon l'affection qu'il porte à nostre saincte religion, il s'est toujours essayé de faire autant qu'il a peu au maintien et conservation de la ville, et pour luy donner autant de volunté de continuer à l'advenir, estant pourveu de ladicte ferme selon mon intention : nonobstant la-

(1) Hilaire de la Haye, auditeur des comptes. Henry IV, à son avènement au trône, lui donna la charge de secrétaire du cabinet, en récompense des services qu'il rendit pendant la Ligue.

quelle ayant sceu que Messieurs les généraux des monnoyes l'auroient adjugée à ung nommé Du Val, serviteur du précédent maistre desdites monnoyes, absent et réfugé aux villes du party contraire despuis deux ans, je vous en ay bien voulu escrire ce mot exprez et vous supplier d'interposer vostre authorité affin que (1) ledict de la Haye jouisse du don de préférence que je luy en ay faict expédier, nonobstant l'adjudication faicte audict Du Val, pour commancer dès ce présent moys à entrer en exercice. N'estant ceste à aultre effect, je prie Dieu, etc.

CCXIV.

A Messieurs les généraulx de la court des monnoyes.

Messieurs, J'ay esté adverty que vous avez adjugé la ferme des monnoyes à ung nommé Du Val, serviteur de celluy qui les avoit auparavant; lequel ayant esté absent despuis deux ans et retiré aux villes du party contraire, et désirant gratifier en sa place le sieur de la Haye pour les bons services qu'il s'essaye, tant qu'il peut, de faire au bien et à la conservation de vostre ville, je luy en ay faict expédier nos lettres de don de préférence, sur lesquelles je vous prié de le faire jouir de ladicte ferme, à commencer de ce moys. De quoy m'asseurant, je ne vous feray cest plus longue que pour prier Dieu, etc.

(1) Ms : avec.

CCXV.

Au prévost des marchands.

Monsieur le prévost, Le sieur de la Faye (1), qui est dedans le Louvre, m'a faict entendre la nécessité en laquelle il est, ne pouvant entretenir ses soldatz, s'il n'est employé dans l'estat des garnisons de vostre ville selon l'estat qui en a esté donné au sieur Rivaude. Vous sçavez de quelle conséquence vous est ceste place. Je vous prie, d'autant que vous en aimez [la conservation], faire en sorte qu'il puisse entretenir à raison de vingt cinq hommes, ne pouvant avecque moins fournir à la garde qui y est nécessaire. Je m'asseure que vous y donnerez tel ordre qu'il aura occasion de s'en contenter, et n'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

CCXVI.

A Monsieur le conte de Belin.

Monsieur le conte, Vous sçavez de quelle conséquence nous est la conservation du chasteau du Louvre, pour la garde duquel j'avois faict l'estat de Rivaude à raison de vingt cinq soldatz ; lesquelz ayant laissé à La Faye, sans moyens de les entretenir, après y avoir faict la despence qu'il a peu, il m'a faict entendre la nécessité en laquelle il est : dont pouvant arriver faulte à ceste occasion, je vous en ay bien volu faire ce mot exprez, oultre ce que j'escris au

(1) Gaspard de Saligny, Ier du nom, seigneur de la Faye, capitaine de cinquante hommes d'armes

prévost des marchands pour le mesme effect ; vous suppliant de le vouloir faire comprendre dans l'estat des garnisons, estant l'une des plus nécessaires que vous ayez en ville. C'est chose qui importe tant que je m'asseure que vous n'y oublierez rien de la considération que vous apportez à toutes les autres qui regardent vostre charge, et ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXVII.

A Monsieur de Merceur.

Monsieur, Vous aurez entendu par toutes les dépesches que je vous ay faictes l'estat des affaires de deça et l'espérance que j'ay que vous vous serez maintenant avancé sur l'advis que vous pourra avoir donner Monsieur de la Chastre, et depuis Messieurs le viconte de la Guierche et de Pompadour, auxquelz [j'ay] escrit pour vous aller joindre. Vous y aurez remarqué, Monsieur, que c'est avec beaucoup d'instance que je vous supplie de donner commencement à l'effect que je me suis tousjours promis de vostre acheminement sur la rivière de Louère; mais le temps me presse moy mesmes et la nécessité des affaires le requiert tellement que je ne voy quasi point d'aultres moyen de divertir l'exécution des desseins que faict l'ennemy par deça, en attendant qu'avec égalles forces je me puisse pleinement opposer à luy. Il faict maintenant contenance d'en vouloir à trois ou quatre diverses places de ce quartier, et ne peult on encore juger à laquelle il se prendra la première. J'attens de jour en jour des forces que j'ay mandez de tous costez, oultre ce qui me doibt arriver de

Flandres, ainsy que je vous ay escrit par la dernière dépesche, pour empescher le succez de la première qu'il entreprendra.

Monsieur de Belin avoit assez heureusement conduit ces jours passez une entreprise sur Saint Denys, estant entré dedans Monsieur le chevalier d'Aumale jusques auprez de la grande église, où sa valleur l'ayant poussé trop avant et mal secondé, ceux qui l'assistoient, le voyant porté par terre, prirent l'espouvante, et ne fut possible d'en rassembler ung seul : qui est quasi un pareil accident à celluy qui arriva à l'ennemy dans Troye, où le logis du prince de Joinville (1), mon nepveu, ayant esté gangnay, les habitans se rallièrent si bien qu'ils le (2) contraignirent de sortir. J'ay, avec beaucoup de regret de sa mort (3), donné son estat de collonel de l'infanterie françoise à mondict nepveu, pour recognoistre en luy les mérites du père, autant que noùs pouvons.

Je vous escrirois plus au long, n'estoit la créance que ledict sieur de la Valleterie présent porteur porte avec soy. Je vous supplieray seulement le vouloir bien instruire de vostre volonté, affin qu'il retourne aussi tost vers les sieurs de la Guierche et de la Chastre, pour faire ce que vous leur manderez, et de vouloir, s'il vous plaist, juger de combien il importe au bien général des affaires de joindre toutes leurs forces aux vostres, pour ensemblement entreprendre sur la rivière de Louère. J'attendray en bonne dévo-

(1) Claude de Lorraine, second fils du Balafré, gouverneur de Troyes. La tentative sur Troyes eut lieu le 17 Septembre 1590.

(2) L'ennemi.

(3) Du chevalier d'Aumale, à Saint-Denis. Voir sur ces faits le recueil des *Lettres missives de Henry IV*, tome III, p. 324, 325.

tion de voz nouvelles. Ce pendant, croiez, Monsieur, que je suis vostre très humble serviteur.

CCXVIII.

A Monsieur de Lion.

Je croy que despuis la vostre du XXIXe de Novembre que j'ay receu naguère, les lettres que je vous ay escrites sur l'advis que j'ay eu dès le Ve du mois passé de la création de nostre Sainct Père vous auront esté rendues, et que vous vous serez fort avancé, dès le passage de Monsieur le président Janin, de faire vostre voyage vers Sa Sainctelé, recognoissant de combien vostre présence par delà nous peut estre nécessaire, et ayant satisfaict de ma part autant qu'il m'a esté possible à ce que vous pouvez attendre pour cest effect.

J'ay esté très aise du bon succez qui est arrivé par delà par la diligence de Monsieur de Chaseul; c'est bien ce que je m'en suis toujours promis, ayant, oultre sa valeur, le bon heur de vostre assistance et de voz bons advis, pour ne manquer jamais chose qui luy puisse acquérir de la réputation. Je vous supplie, oultre ce que je luy en escris, l'induire à faire la meilleure troupe qu'il pourra de ses amis pour me venir trouver avec Monsieur de Saint Vidal, à qui j'escris pareillement à ceste fin, voyant les préparatifs de noz ennemis si avancez pour faire leur effort où ilz ont desseing, que je ne sçaurois désormais estre trop tost à cheval pour m'opposer à leur entreprise.

Si vous pouvez devant vostre départ entendre à composer les affaires du Dauphiné selon que me mandez, je ne voy personne qui en puisse venir mieux à

son honneur que vous, qui est cause que je m'en remectz du tout à vostre bon advis, et vous supplie de vous y employer, vous asseurant que je tiendrai tout ce que vous ferez avec eulx, quelque obligation à quoy vous me puissiez engager. Je croy que Monsieur de Saint Sourlin, mon frère, y estant comme j'estime qu'il doibt estre maintenant, il ne nuira de rien à l'acheminement que vous y avez desja trouvé, et que Monsieur de Nemours s'achemine du costé de l'Auvergne, tout ce quartier sera en plus grand repos qu'il n'a encore esté ; tellement que les affaires y estant en assez bon train et avec espérance de mieux, vous n'aurez rien qui vous tienne que vous n'acheviez vostre voyage, comme je vous en supplie de tout mon cœur, ne me pouvant promectre plus de bon heur en noz affaires que par ce moyen et voyant la disposition qui s'y peut espérer par la résolution (1) que j'ay eu advis que Sa Sainctelé a prise, ayant conjuré tous les princes et potentatz d'Italie à se joindre à elle pour la manutention de ceste saincte cause, à laquelle on dict qu'elle est délibérée de n'espargner aucuns de ses moyens. Je vous conjure donc d'en avancer les effectz, comme vous pourrez si vous vous y rendez à temps. Et en ceste espérance, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCXIX.

A Monsieur de Saint Vidal.

Mon père, Je voy les préparatifs de noz ennemis se avancer tellement de jour à aultre, qu'encore que de naguères je vous aye escrit pour le mesme subject.

(1) *Ms :* Consolation.

je n'ay voulu laisser toutesfois de vous en donner advis par ceste occasion, et de vous conjurer par voz propres mérites et par l'honneur que vous avez acquis en ceste saincte cause, de m'obliger tant que de tenir voz levées prestes pour dans le moys de Mars vous en venir icy. J'escris à Monsieur le marquis de Canillac et à Monsieur de Chazeul, à fin que tous ensemble vous vous puissiez rendre en mesme temps. Je leur en escris à cest effect, et espère bien qu'avec vostre assistance et des autres forces que j'ay mandées, nous pourrons faire ung si bon nombre que noz ennemyz ne viendront pas à bout de tout ce qu'ilz se promectent, et qu'au bout de quelque temps nous aurons de quoy leur donner autant d'exercice qu'ilz en sçauroient désirer. Je me reposerai donc sur vous de ce costé là, et attenderai que vous m'envoyez quelqu'un de vostre part, pour vous faire tenir les moyens que je vous ay promis. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCXX.

A Monsieur de Chazeul.

Monsieur de Chazeul, J'ay sceu par Monsieur de Lion le bon debvoir que vous avez rendu de conserver la ville de Vichi en Auvergne et l'honneur que vous avez raporté sur noz ennemis et que vous continuez encore tous les jours de bons offices dans la province, dont j'ay ung extrême contentement, comme j'espère vous pouvoir mieux tesmoigner par les effectz, quand l'occasion s'en présentera. Ce pendant, je vous prie de tenir tous voz amis prests pour au premier advis vous en venir par deça avec Monsieur de Saint Vidal, auquel j'escris à ceste fin, voyant les préparatifz que font nosdictz ennemis de faire quelque

effort encore sur Paris, que avec le bon nombre des forces que j'attens de tous costez j'espère garantir de tous leurs desseins ; et m'asseure que vous serez bien aise d'avoir part à l'honneur que nous pourrons acquérir soit à la conservation de ceste place, soit à ce qu'il plaira à Dieu nous donner d'avantage sur eulx. J'estime que le président Janin vous aura veu et faict sçavoir l'estat de noz affaires ; cela me gardera vous en escrire plus particulièrement, seulement pour vous asseurer (1) que je n'aurai jamais tant de moyen de vous donner contentement que j'en ay de volunté. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCXXI.

A Monsieur le marquis de Canillac.

Encore que je ne doubte point que sur tant de semonces que je vous ay faictes les unes aprestz les autres, vous ne vous soyez mis en estat avec voz amis, pour selon le besoing que j'en pourrai avoir vous rendre par deça, je n'ay voulu toutesfois laisser passer ceste occasion sans vous en solliciter encore, vous suppliant et conjurant de vous y disposer le plus que vous pourrez, pour au premier advis ne me manquer de l'assistance que je me promectz de vous, ayant mandé de tous costez pour pouvoir en mesme temps nous opposer tous ensemble aux desseins que continue tousjours l'ennemy sur Paris et les villes d'alentour. Ce porteur vous pourra voir et vous dire plus particulièrement l'estat des affaires de deça : qui m'empeschera de vous [faire] icy plus long dis-

(1) *Ms* : il vous asseurera.

cours, que pour vous asseurer que j'honnore tant en vous la mémoire de deffunct Monsieur le marquis vostre père, que la conjoignant à voz mérites, je ne vous ayme moins que mon propre filz. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCXXII.

Du XVIe Janvier.

A Monsieur Hureau.

Monsieur Hureau, Je envoye les articles de la requeste de Messieurs du conseil respondus le plus selon leurs désirs qu'il m'a esté possible. J'ay escrit desja par une autre dépesche à Monsieur le président Habert pour vous faire toucher les trois cens escus que je vous ay accordez, et luy en escris encore de rechef, pour, s'il y a fond, vous faire délivrer plus grande somme, comme à Monsieur de Nemours, mon frère, pour vous faire avoir place audict conseil. Si vous pouviez faire ung voyage vers Monsieur de Saint Vidal, pour le faire haster de faire les levées de toutes ses forces et se tenir prest, il seroit très à propos, estant pressé d'assembler dans peu de temps tout ce que je pourrai tirer des provinces, pour m'opposer à ce que prétent l'ennemy tousjours sur Paris et sur les villes prochaines, et me mandez le temps dans lequel j'en puis faire estat. Voyez aussi, s'il est possible, Messieurs les marquis d'Ufé et de Canillac, pour les fortifier et asseurer de plus en plus de mon amitié, et me faictes surtout entendre des nouvelles de tout ce qui se passera par delà, vous asseurant que je ne serai jamais mescognoissant de la diligence

que je voy que vous y employez. Sur ceste verité, je prie Dieu, etc.

CCXXIII.

A Monsieur le marquis d'Ufé.

Monsieur le marquis, Dépeschant ce porteur à Messieurs de Lion, je n'ay voulu faillir de le charger de ce mot, pour vous continuer la prière que je vous ay faicte par cy devant, de faire tenir le plus que vous pourrez de voz amis prestz pour s'en venir par delà, selon le besoing que je pourrai avoir d'assistance dans peu de temps, pour m'opposer aux desseins que continue tousjours l'ennemy sur Paris. Je croy que Monsieur de Nemours, mon frère, sera maintenant par delà et que sa présence ne pourra qu'y avoir aporté beaucoup de repos et de restablissement aux affaires que j'ay entendues y estre desja assez bien disposées par la diligence dont vous y avez sceu user, que je vous supplie de continuer, avec asseurance que je n'aurai jamais moyen de vous tesmoigner l'obligation que je vous en ay particulièrement, que je ne l'employe à tout ce qui pourra estre de vostre contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCXXIV.

A Messieurs du conseil de l'Union de Lion.

Messieurs, J'ay veu les lettres et mémoires que vous m'avez envoyez par le sieur Brunet, présent porteur, par lequel je vous renvoye la responce sur chasque point que me demandez, le plus selon vostre désir

qu'il m'a esté possible, l'ayant aussi chargé des expéditions et commissions nécessaires à ce que vous demandez. Comme je seray tousjours très aise de vous pouvoir apporter de la satisfaction en tout ce qui dépendra de moy pour vostre contentement, j'escris à Monsieur de Nemours, mon frère, pour résoudre avecque luy de l'ampliation de vostre pouvoir, selon ce que je cognois estre à propos par l'advis que j'en attens de luy. Je pense qu'il sera maintenant fort avancé dans le pays et qu'il sçaura donner tel ordre par sa présence qu'elle ne pourra estre que très fructueuse à toute la province, de laquelle je désire le bien et le repos comme le mien propre. Vous pourrez sçavoir plus particulièrement l'estat des affaires de deça par cedict porteur que je ne vous en sçaurois escrire. A quoy me remettant, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXXV.

A Monsieur le président Habert.

Monsieur le président, Je vous envoye la lettre de commission pour l'estat d'eslu au nom du sieur Maare, en la faveur de ce que vous et Messieurs du conseil m'en avez escrit, ne pouvant avoir recommendation de personne à qui je consente plus voluntiers ce qui dépendra de moy qu'à la vostre. J'ay aussi satisfaict aux articles de la requeste que m'a aportée de leur part ce porteur. Et pour le regard de l'ampliation de leur pouvoir, en désirant premièrement l'advis de Monsieur de Nemours, mon frère, je luy ay escrit pour en résoudre avecque luy ce que jugerai plus à propos; vous priant, ce pandant, de

les asseurer que je n'aurai aucun moien de recognoistre la bonne affection que vous et eux [avez] aportée au bien de cez affaires, que je ne leur face paroistre combien j'en ay de satisfaction. Je vous ay desja escrit une aultre foys pour vous faire fournir la somme de troys cens escuz au sieur Hureau, que je luy ay accordé pour survenir à la despence qu'il faict par delà au maniment des affaires, auxquelles vous sçavez vous mesme comme il travaille et s'empploye diligemment. Je vous prie de rechef de la luy faire fournir ou aultre plus grande somme, pour luy tesmoigner le contentement que j'en ay et luy donner autant plus de moyen de continuer. J'escris aussi à mondict sieur de Nemours pour luy faire avoir place au conseil, à fin qu'il puisse d'autant mieulx s'instruire des affaires et m'en donner advis, comme il a tousjours très bien faict. J'estime qu'estant arrivé par delà, il donnera si bon ordre aux affaires que toute la province ne pourra que se louer beaucoup de sa présence. Vous sçaurez par ce porteur l'estat des affaires de deça, qui m'empeschera de vous faire ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXXVI.

A Monsieur de Clermont (1).

Monsieur, Je vous ay par mes dernières lettres tesmoigné le désir que j'aurois de vous voir par deça, si quelque bonne occasion se présentoit pour vous y

(1) François de la Rochefoucault, fils de Charles et de Fulvie Pic de la Mirandole, frère cadet de Jean-Louis, conte de Randon, gouverneur d'Auvergne, vaincu et tué à Issoire, le 14 Mars 1590, par François de Chabannes, marquis de Curton.

conduire. Je serai tousjours en ceste volunté jusques à ce que j'aye ce bien, vous y désirant tenir en telle considération et donner tel rang que vostre maison et vostre mérite particulier vous ont acquis. En ceste espérance, je vous envoye ung brévet de retenue de conseiller au conseil d'Estat, et vous asseure que vous n'y serez point, que je ne m'efforce de vous assister de tous les moyens que je pourrai pour vous y entretenir avec l'honneur et l'affection que je vous porte. J'ay veu tous les mémoires que vostre homme a aportez de la part du pays, ausquelz j'ay respondu sur chascun des articles, autant qu'il m'a esté possible selon ce qu'on pouvoit désirer. Et pour les debtes de deffunct Monsieur de Randan, j'en ay faict donner assignation à la descharge de la vefve (1) et de ses créanciers ; ayant aussy faict expédier la validation que demandez pour les deniers qu'il a maniez au pays, ainsy que vous pourra plus particulièrement déduire ce présent porteur; auquel, oultre ce, j'ay tesmoigné le désir que j'ay de vous donner satisfaction en tout ce qui se présentera pour vous ou les vostres, dont les bons offices me sont en telle recommandation que je n'en perdrai jamais la souvenance : ce que je vous supplie de croire et adjouster foy à ce que vous dira ce dict porteur de ma part. J'estime que Monsieur de Nemours, mon frère, soit maintenant fort avancé dans le pays, et en suis très aise pour le désir que vous en avez tousjours eu et l'espérance que j'ay qu'il y maintiendra fort les affaires à vostre

(1) Elisabeth de la Rochefoucault, cousine et veuve de Monsieur de Randan. Leur fille, Marie-Catherine, a été première dame d'honneur d'Anne d'Autriche.

contentement et celluy de toute la province. Faictes moy ceste faveur de m'en mander souvent des nouvelles et vous asseurer que je n'en puis recevoir de personne à qui j'aye plus voué d'amitié. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCXXVII.

Du XVIIIe Janvier.

[*A Monsieur de Villars.*]

Monsieur de Villars, J'ay beaucoup de regret que ceux qui me sont venuz trouver de vostre part ne vous en remportent davantage de satisfaction, encore que je m'asseure que, s'ilz ont voulu représenter l'estat auquel ilz ont laissé les affaires auprez de moy, vous aurez peu cognoistre que ce qu'il y a eu de défault à vostre contentement n'a point procédé de manquement de bonne volunté, que je ne puis avoir plus grande, [pour] en rechercher tous les moyens qui me seront possible : ce que vous pourra confirmer davantage le sieur de Boulhiers (1), présent porteur, que j'é esté bien aise que vous ayez choisy pour ce voyage et instruict de voz affaires, lesquelles il m'a (2) sceu aussi dignement représenter, comme je croy qu'il s'acquitera fidèlement de tout ce que je luy ay donné charge de vous faire entendre de ma part, oultre le tesmoignage que vous en recevrez en l'estat qu'il vous porte, que j'ay respondu de point en point autant qu'il m'a esté possible au plus prestz de ce que vous désirez. J'eusse esté bien aise de le pou-

(1) *Alias* : Boulliers, sans la particule.
(2) *Ms* : n'a.

voir accompaigner de quelques moyens, mais n'en tirant que d'ung endroict, et jugeant assez de vous mesme les grandes nécessitez que je puis avoir et les grandes despences que j'ay à supporter, je vous supplie de croire qu'il est maintenant hors de ma puissance de satisfaire mesme aux charges plus nécessaires et plus pressées. J'espère en avoir plus de moyen dans peu de temps, ayant advis que nostre Sainct Père qui est à présent désire d'embrasser avec plus d'affection de sa bonne volunté ceste saincte cause que n'a faict son prédécesseur, et en attens tous les jours des nouvelles par le sieur Desportes qui est en chemin. Si je suis secouru de ce costé comme je me promectz, vous pouvez croire que je n'y oublieray rien de ce qui sera du contentement de mes amys.

Je loue les considérations que vous avez apportées au traitté du traffic pour le danger qui y pouvoit estre, n'ayant, comme vous dites, citadelle ny retraicte bien seure qui soit séparé de vostre place : ce que je serois bien aise que vous eussiez faict aux despens des ennemis, selon l'ouverture que vous m'en avez faict faire.

Je regrette beaucoup la perte que vous avez faicte au vaisseau que vous aviez en mer; mais cela ne doibt empescher que vous vous y fortiffiez le plus que vous pourrez avec ce que vous avez, en attendant la commodité que je suis aprez à rechercher d'Espaigne, ayant dépesché présentement à Monsieur le président Janin, que j'ay envoyé vers le roy d'Espaigne, pour obtenir deux gallères et deus vaisseaux ronds qui vous pourront estre plus commodes à cest effect. J'espère que moyennant ceste assistance vous aurez de quoy vous opposer à l'ennemy et tenir les coureurs

en bride. J'ay faict expédier la commission que vous demandez pour les tailles.

J'escris à Monsieur le viconte de Tavanes et à Messieurs de Rouen pour le faict du sieur Gueroux (1) et du curé de Saint Patris (2), en faveur de la recommendation que vous m'en faictes et pour le mérite que je sçai que ledict Gueroult a particulièrement en ceste cause.

Pour le général, je me suis ouvert du tout audict sieur Boulliers, qui vous en sçaura rendre compte ; croyez, ce pendant, que je n'entreprendrai jamais rien en telles choses sans l'advis et le consentement de mes amys, c'est à dire sans le vostre, vous tenant des premiers en ce rang, comme j'ay prié cedict porteur de vous faire entendre : auquel je vous supplie donner toute créance pour ce qu'il vous dira de ma part, avec asseurance que je n'aurai jamais tant de moyen que j'en désire pour vous faire paroistre avec quelle affection j'embrasse, aime, estime et honnore tout ce qui me peut estre présenté pour vostre contentement, et pour la recognoissance que je sçai estre deue à vostre mérite ; dont je remectz la preuve à toutes les occasions qui s'en présenteront, priant Dieu, etc. (3)

(1) *Alias* : Gueroult.

(2) A Rouen.

(3) A la fin de cette dépêche, on lit les mots suivants : *Allart. Cyrus Allart.* C'est peut-être le nom d'un possesseur du manuscrit. L'écriture n'est pas de la même main que les lettres.

CCXXVIII.

A Messieurs de Rouan.

Messieurs, Vous debvez avoir maintenant vérifié les charges sur lesquelles vous vous estes voulu asseurer de la personne du curé de Saint Patris, le tenant en prison depuis si longtems; et par ce que, pour mon regard, je n'ay recogneu en luy que beaucoup, d'affection au bien de ceste saincte cause, y estant mesme confirmé par les bons rapportz qui m'ont esté faictz de son innocence en ce dont il a esté accusé dernièrement, je vous ay bien voulu faire ce mot en sa faveur et vous prier, si vous recognoissiez la justice de sa cause, comme j'estime que vous pouvez faire maintenant, de le délivrer et mettre en toute liberté, sans souffrir que pour ce dont il a esté soupçonné, possible sans subject, il reçoive aucun desplaisir ou mauvais traitement : sa détention estant mesme de mauvais exemple, en la qualité de laquelle il est, s'il n'est apertement convaincu coulpable, ce que je suis adverty qui ne se trouve point. Et pour ce vous prie de rechef de le faire sortir de prison et luy donner liberté de faire sa charge et s'acquitter de ce qui est de son debvöir. Ce que me promectant de l'égard que vous avez à sa condition et ce que je vous en escris, je ne vous feray cest plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXXIX.

A Monsieur le viconte de Tavanes.

Monsieur le viconte, J'escris à Messieurs de la ville pour le faict du curé de Saint Patris, sur la recom-

mendation que j'é receue de la justice de sa cause et le bon récit qui m'a esté faict de son zèle au bien de cez affaires. Je vous supplie tenir la main à ce qu'il puisse estre délivré, n'y ayant apparence que l'on n'aye peu despuis le temps vériffier le tort ou le droict qu'il peut avoir en ce dont il a esté accusé. Et [ne] me semble à propos, au temps où nous sommes principalement, de tirer les choses en telle longueur à l'endroit de ceux de sa profession. Je m'asseure que vous y sçaurez donner tel ordre que jugerez estre à propos, comme je vous en supplie, et ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXXX.

Du XIXe Janvier.

A Monsieur de Sainct Théran.

Monsieur de Sainct Theran, Je vous ay de naguères escrit les délibérations de nostre ennemy sur Paris et les grands préparatifs qu'ilz faict d'y essayer encore quelque effort, à quoy de mon costé je tasche de pourvoir par tous les moyens qui me sont possibles, espérant d'y estre assisté dans peu de temps de si bon nombre de forces de toutes les provinces, que je pourrai empescher qu'il ne vienne si aisément à bout de ce qu'il se propose et ainsy qu'il se le persuade. Je fais bien estat pour cest effect de ce que je puis attendre de voz quartiers, où je vous prie d'entretenir autant que vous pourrez en ceste volunté tous voz amis, et les conjurer de se tenir prestz pour lors que je leur feray sçavoir, réservant ce pendant dans la province ce qui pourra y estre nécessaire pour la

conserver : dont j'espère que Monsieur de Nemours, mon frère, s'i estant approché, vous ne serez pas en beaucoup de peine, ayant avecques luy une bonne troupe et de bons hommes que j'eusse fort désiré retenir auprez de moy, pour le besoing que j'en puis avoir d'heure à aultre, si je n'avois estimé si cher le repos de vostre dicte province que je ne puis dire n'y avoir rien voulu espargner de ce que j'estimois le plus. Pour vostre particulier, vous pouvez vous asseurer, Monsieur de Sainct Théran, que j'ay tant de resentiment des bons offices que vous y faictes continuellement, que je ne vous sçaurois assez tesmoigner à mon gré l'obligation que je vous en veus avoir, pour m'en revancher par tout où j'aurai moyen de vous donner quelque contentement. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

CCXXXI.

A Monsieur le cappitaine général de la mer (1).

Illustre et magnifique seigneur, Désirant, selon le debvoir de la charge à laquelle je suis appellé du consentement général de tous les catholiques de ce royaulme, entretenir et conserver autant qu'il me sera possible la mutuelle amitié et bienveillance qui a esté de tout temps entre ces deux grandes couronnes, j'ay dépesché ce gentilhomme exprez, pour représenter à Sa Grandeur l'estat de noz affaires et l'intention générale de tous les peuples de la France à maintenir entre eux la dévotion avec laquelle ilz se

(1) Grand-amiral du sultan. Le grand-bassa ou grand-vizir était Sinan-Pacha.

sont tousjours contenus au debvoir et respec que mérite une si grande et si heureuse alliance et confédération; pour plus grande asseurance de laquelle je luy envoye et à Vostre Excellence les tesmoignages et présent accoustumez, selon la commodité et les moyens que les guerres nous en donnent : lesquelz je supplie très humblement Sa Grandeur et Vostre dicte Excellence vouloir recevoir, pour preuve d'autant d'affection et de bonne volunté qu'elle en sçauroit désirer, en faveur de laquelle je supplie de rechef Vostre Excellence de commander à tous ceux qui dépendent de vostre authorité qu'ilz n'ayent à souffrir qu'il soit faict aucun desplaisir ou facherie aux François catholiques qui traficqueront en portz et mers de Sa Grandeur, es quelles je sçai qu'elle a toute puissance; et je tiendrai à singulière obligation la grace qu'en ceste assistance ilz recevront de Vostre Excellence, pour luy vouer service par tout ailleurs, comme je faictz et prie Dieu,

Illustre et magnifique seigneur, qu'il veille conserver Vostre Excellence en toute prospérité.

CCXXXII.

A Messieurs de Marseille.

Messieurs, Il y a desja quelque temps que, ayant esté adverty des pratiques de noz ennemys avec les Vénitiens pour par ce moyen introduire leur ambassadeur auprez du grand seigneur et en eslogner le sieur de Lancosme, à fin que, n'y ayant personne qui portast les affaires de ce party par delà, ilz peussent plus aisément obtenir de courre sur les catholiques et vous empescher le traffic de ceste mer, j'ay escrit

audict sieur de Lancosme pour s'y opposer, en attendant que je peusse luy envoyer les présens acoustumez pour estre reçeu audictes remonstrances que je désirois estre faictes en vostre faveur et pour la continuation dudict traffic libre, comme je sçai que c'est chose qui vous importe et de laquelle j'embrasse aussi vostre intérest avec autant d'affection que vous mesmes. Ce que n'ayant peu encore effectuer, à cause des grandes affaires aux quelles j'ay eu à pourvoir d'ailleurs, et ne voyant mesmes, à cause de la difficulté des passages, aucune commodité pour l'envoye desdictz présens, je vous ay bien voulu prier, comme pour vostre propre bien, de faire l'avance de quelques escarlates et aultres pièces propres à cest effect, jusques à la concurance de cinq ou six mille escuz, et député quelque gentilhomme d'entre vous pour porter lesdictz présens et les lettres que j'escris en vostre nom à Sa Haultesse et audict sieur de Lancosme, avec asseurance que je pourvoirai au remboursement de l'avance que vous en aurez faicte; de laquelle je ne me remettrois à vous, sans le peu de seureté qui est pour cest heure par les chemins. Vous pouvez considérer de combien la diligence vous importe en cest affaire, ayant les Vénitiens à partie, qui ont entrepris le mesme présent pour nosdicts ennemys. Le premier venu pourra estre le plus asseuré de ce qu'il désirera de la part des gens à qui nous avons à faire. Ce porteur a esté si longuement par deça, qu'il vous pourra rendre compte de tout ce qui s'y est passé et de l'estat auquel sont pour le présent noz affaires. A quoy me remettant, je prierai Dieu, etc.

CCXXXIII.

Dépesché à Rome. — Du XXIIIe de Janvier.

A Monsieur le commandeur de Dion.

Monsieur le commandeur, J'ay veu par vostre dépesche du XVIe décembre, qui me fut hier rendue, que vous n'avez rien obmis de ce qui se pouvoit représenter à nostre Sainct Père pour le bien général des affaires par des remèdes qui peuvent apporter allégement à nostre mal. Le monitoire de Sa Saincteté pour exhorter les catholiques suivant le roy de Navarre de se départir de son adhérence et se réunir avec nous est jugé par deça très nécessaire, d'autant que nous sommes bien informez que, bien que aucuns d'eulx soient tellement intéressez avec luy qu'ils demeurent fermes à son party, les autres y ont esté plus retenuz par la froideur et irrésolution du feu pappe que par desseing ou mauvaise intention. Recognoissant Sa Sainctelé du tout résolue à embrasser ceste saincte cause et d'y joindre ses moyens avec l'auctorité, il y a très grande espérance d'en regaigner et retirer à nous un bon nombre, avec la peine et le soing que j'y mectray, ayant délibéré, à mesme temps que ledict monitoire sera arrivé, faire publier une déclaration pour rappeller tous ceulx qui se sont desvoyez de leur debvoir. Il me semble qu'il est fort à propos de tenter premièrement ceste voie de douceur : et où elle ne réussiroit pas, Sa Sainctelé applicquera puis aprez, s'il luy plaist, le cautère du glaive spirituel, pour retrancher du tout du corps de l'Eglise les membres qui s'en sont distraictz et séparez.

Je luy ay très grande obligation de ce qu'il luy

plaist de pourveoir aux bénéfices à ma nomination, et je vous prie de l'asseurer que je ne luy recommanderay personne dont je n'aie très certain tesmoignage de la piété, affection et bonnes meurs, tant pour l'acquict de ma conscience que pour la cognoissance que nous avons tous que la mauvaise élection des prélatz est la principalle cause de noz troubles. J'ay esté aussi très aise qu'il luy ait pleu accorder à mon nepveu (1) la provision des bénéfices de feu Monsieur le cardinal (2), mon frère; et cest exemple de gratiffication donnera cœur aux gens de bien d'employer plus hazardeusement leurs vies pour la deffence de l'honneur de Dieu.

Je me promect que Sa Sainctelé, suivant ce que m'avez escript, aura pris une si bonne résolution aux affaires de ce royaulme que les catholicques en demeureront confortez, leurs espérances relevées et celles de noz ennemis du tout anéanties. Mais le principal est de luy bien imprimer que nostre mal estant si violent, les espritz de nostre nation promptz et subjectz aux soudains mouvemens et ne pouvant plus porter les longueurs, il est très nécessaire que le secours de Sa Sainctelé soit très puissant, et ce qu'elle destine pour les fraiz de ceste guerre soit plus tost fourny en une année que en deux, affin d'apporter estonnement à noz ennemis et tout à un coup repurger noz provinces. Monsieur le cardinal Caiétan, estant par deça, a bien recogneu que c'estoit le chemin qu'il falloit tenir et que les moyens foibles ne servoient que à nous faire languir et donner temps au

(1) Louis III de Lorraine, archevêque de Reims en 1605, cardinal en 1614.

(2) Louis II, cardinal de Guise, tué à Blois en 1588.

roy de Navarre de rechercher ses amis et alliez. C'est pourquoy vous traicterez, s'il vous plaist, avec Sa Sainctelé d'une bonne et notable somme de deniers par mois, tant pour l'entretenement d'un bon nombre de Suisses que pour les levées d'infanterie et cavallerie françoise qui doibvent estre noz principalles forces; car, plus nous y embarquerons de noblesse et de soldatz, plus nous diminuerons les forces et practiques de l'ennemy. L'expérience du passé nous a faict voir que nostre nation nous est plus propre que nulle autre à l'effect de ceste guerre.

Il vous souviendra de ce que je vous ay mandé plusieurs fois touchant la ligue des catholicques que Sa Sainctelé embrassera, s'il luy plaist, estant chose qui dépend du tout de son auctorité et qu'elle jugera très nécessaire. par la conjonction et liaison qui est entre les princes et potentatz héréticques; je ne vous en feray point de redite, ne pouvant rien adjouxter aux mémoires et instructions que je vous en ay envoyé cy devant, si non que vous teniez la main au lieu et rang que j'aurai en ceste ligue, mesme pour la conduite des armées françoises.

J'approuve grandement l'advis que me donnez d'obliger par quelque gratiffication le nepveu de Sa Sainctelé (1), auquel je ne faudray de réserver une ou deux abbayes des principalles qui viendront à vacquer.

Je vous ay faict entendre la résolution que j'avois

(1) Paul-Emile Sfondrati, fils de Paul Sfondrati, et neveu du pape Grégoire XIV, fait cardinal le 19 Décembre 1590, depuis évêque de Crémone et d'Albano. Son frère, François, comte de Montafie, devint général de l'armée navale du pape et châtelain du château Saint-Ange.

prise de faire une assemblée généralle des deputez des provinces, soit par forme d'estatz ou autrement, affin de rechercher avec eulx les moyens d'affermir et asseurer nostre saincte religion et pourveoir à beaucoup de désordres et de confusions que la licence du temps a faict naistre et glisser parmy les nostres; et que pour faciliter ladicte assemblée, je m'estois aidé de quelques passeportz du roy de Navarre que les catholicques qui sont auprez de luy avoient faict impétrer, lesquelz commencent fort à se lasser de l'insolence des héréticques et en appréhendent la domination ; mais pour quelque umbrage que depuis ledict roy de Navarre a pris de ceste assemblée, il a revocqué ses passeportz et arresté l'un des députez à Mantes, ce qui a interrompu l'advancement de ceste convocation, laquelle toutesfois je désire poursuivre, soit par autres nouveaux passeportz, si les catholicques les peuvent tirer de luy, ou par autre voie, faisant venir les députez de province en province par escorte. J'ay rendu Monsieur de Plaisance et Monsieur le duc de Parme capables et satisfaictz de ma droicte intention, et je ne doubte point que l'on n'en ayt informez Sa Sainctelé et les ambassadeurs de Sa Majesté catholicque ; et de vostre part vous la pourrez justiffier, quand l'occasion se présentera. Je n'ay autre but que l'establissement de nostre saincte religion et de l'auctorité du Saint Siége apostolicque, et espère que Dieu me fera la grace d'y atteindre avec l'aide et secours de Sa Sainctelé et de Sadicte Majesté.

Au demeurant, ayant retiré en garnison les troupes que ledict sieur duc de Parme m'a laissées, qui ne sont que de trois mille hommes de pied et quatre cens chevaulx, pour les rafreschir, attendant le renfort

que on me promect et le moien de faire des levées françoises, le roy de Navarre s'est jecté en campagne avec ses forces et les garnisons qu'il a mandées de toutes partz. Il a premièrement faict contenance de vouloir attaquer des places en Picardie, lesquelles aiant munies de gens de guerre il a tourné tout court du costé de Dampmartin et de Meaulx, pour entreprendre sur Paris par l'intelligence qu'il estime y avoir. J'y ay envoié six cens bons soldatz choisiz des régimens italiens et hespagnolz et des compagnies françoises, affin de rompre les desseingz et menées du dedans, qui est l'espérance de l'ennemy. Si Dieu me faict la grace que nous puissions arrester un mois ou deux sa violence, comme je l'espère et n'y perdz une seule heure de temps, il y a bien apparence que noz affaires amanderont, pourveu que nous soyons secouruz de Sa Saincteté. Ce pendant je mande de tous costez mes amis, affin de sortir en campagne dans trois sepmaines, et plus tost si les forces de Flandres m'arrivent; qui est ce que je vous puis mander pour le présent de l'estat de noz affaires; dont je désire que faciez part à Monsieur le cardinal de Pelvé, et de ce que vous jugerez à propos à Monsieur le cardinal Caiétan, duquel je me promectz beaucoup de faveur et de bons offices, vous priant de luy baiser très humblement les mains et de me conserver en ses bonnes graces.

Vous sçavez combien j'affectionne la promotion (1) de Monsieur de Lyon et combien il a mérité pour ceste saincte cause et est recommandable pour ses vertus et grandes parties.

(1) Au cardinalat.

Depuis mes lettres escrites j'ay receu les vostres du XIIIe de Décembre, qui m'asseurent de plus en plus de l'espérance que nous pouvons concevoir de Sa Sainctelé et des bons offices de Monsieur le cardinal Caiétan, auquel j'ay une très grande obligation. Je trouve à propos que nous recherchions tous les moiens d'attirer Monsieur de Montmorency (1) et Monsieur d'Espernon, et je vous prie d'en traicter avec Sa Sainctelé; de ma part, j'y apporteray tout ce qui deppendra de ma puissance. Monsieur de Luxembourg (2) est de retour avec une bonne somme de deniers dont les Vénitiens ont faict prest au roy de Navarre. J'euz hier advis que les princes protestant advancent fort leurs levées en sa faveur et que nous sommes menacez d'une descente de cinq mil reistres et de vingt six enseignes suisses. Jugez par ce à quoy nous serons réduitz, si le secours de Sa Sainctelé tarde tant soit peu.

CCXXXIV.

Dudict jour.

A Monsieur le président Janin.

Monsieur le président, Je suis en peine de sçavoir ce que vous avez traicté avec Monsieur de Lorraine (3) et le baron de Senecey (4) pour le surplus de la rançon

(1) Henry Ier, duc de Montmorency, connu d'abord sous le nom de *Damville*, maréchal de France, deuxième fils du connétable.

(2) François de Luxembourg, duc de Piney, revenait d'Italie, où il avait été envoyé par les catholiques dévoués à Henry IV.

(3) Charles III, duc de Lorraine, veuf de Claude de France.

(4) Nicolas de Baufremont, baron de Senecey, grand-prévôt de France, bailli de Châlon-sur-Saone.

du seigneur Alfonse Corse, n'aiant eu depuis vostre partement aucune seulle dépesche de vous que celle de Flandres. Je ne vous diray rien des advis que nous avons de Rome, pour ce que vous les pouvez apprendre sur les chemins et particulièrement de Monsieur de Lion, auquel j'escris de se vouloir advancer affin qu'il puisse arriver, s'il est possible, avant que nostre Sainct Père prenne une résolution en noz affaires. Monsieur le commandeur de Dion m'a donné de très grandes espérances, aiant eu en sa première audience une très favorable responce. Sa Sainctelé luy promectoit de despecher Desportes incontinant aprez les festes (1); je l'attendz dans la fin de ce mois ou peu aprez.

Il n'y a rien qui me travaille que Paris qui commence à rentrer en ses premières nécessitez, sur lesquelles le roy de Navarre prend subject de bastir ses praticques. J'y ay envoyé des hommes et des moyens, selon que j'en ay peu promptement recouvrir sur mon crédit, attendant la venue de Ribault dont les longueurs portent ung incroyable préjudice à noz affaires. Vous sçavez trop mieux juger de combien il nous importe que Monsieur de Lion et vous advanciez voz voiages avec toute la diligence que vous pourrez, ne voyant plus de moyen de subsister en noz irrésolutions, sans but et sans ung fondz et secours certain et asseuré. Mais puisque Sa Sainctelé se monstre tant zélée à embrasser ceste saincte cause, je veux espérer qu'il sera fort aisé de faire conformer Sa Majesté catholicque à une mesme intention; et pour cela il

(1) De Noel.

est très à propos que Monsieur de Lyon et vous entreteniez une bonne correspondance, comme je luy en ay escript et supplié.

Nostre assemblée n'a peu encores estre advancée, pour ce que le roy de Navarre s'est formé certains ombrages que l'intention de noz députez luy seroient entièrement contraire, et en a faict arrester un à Nante. Monsieur de Villeroy s'est essaié de rhabiller cela, par l'intervention des catholiques qui procurent ceste convocation pour la craincte qu'ilz ont du gouvernement des huguenotz qu'ilz commencent à apréhender, et pense obtenir des passeportz pour la prolongation du temps. Or je me résoudz de continuer la dicte convocation et de faire venir les députez, soit avec lesdictz passeportz ou par noz escortes, jugeant de plus en plus très nécessaire de nous recognoistre avec noz amis, tant pour nous fortiffier que pour les amener et conduire au desseing et à la résolution qui sera jugée plus utile pour le public et le bien général des affaires, qui ne peuvent plus souffrir de longueur ny de secours foible. Je m'en remectz sur ce que vous en sçaurez trop mieux représenter à Sa Majesté. Et outre vostre première créance, je vous prie d'obtenir d'elle, s'il est possible, que la Guienne soit secourue de trois mille hommes de pied espagnolz et de cinq ou six cens chevaulx soubz la charge de mon beau filz le marquis de Villars (1), pour tenir corps d'armée et joindre toute la noblesse de la province qui est très-affectionnée. [Si] je vois ce grand secours avec un certain entretenement, par

(1) Emmanuel-Philibert Desprez de Montpezat, marquis de Villars, issu du premier mariage de la duchesse de Mayenne.

advanture me résoudrai-je d'y envoier mon aisné à ce printemps.

Le marquis de Villars aussi faict grande instance d'estre assisté de Sa Majesté de deux galléres et deux vaisseaux rondz, pour travailler la royne d'Angleterre et tenir les costes libres et seures. J'espère de vous despécher dans peu de jours Paragge ou aultre pour vous porter de mes nouvelles, dont je vous prie de faire le semblable de vostre costé, priant Dieu, etc.

CCXXXV.

Dudict jour.

A Monsieur de Lyon.

Monsieur, Vous aurez plus tost receu l'advis de la création de nostre Sainct Père et de ses droictes intentions que nous estimons (1) que Monsieur le commandeur de Dion vous aura autant envoyé de la dépesche qu'il m'en a faicte, par laquelle il me respond sur tous les pointz dont je luy avois donné instruction et desquelz Monsieur le président Janin aura communiqué avec vous. Il me mect une telle espérance d'une prompte et favorable résolution de Sa Saincteté qu'il semble que noz affaires soient en estat de recevoir ung très grand amandement. Je luy en fais une recharge bien expresse, laquelle vous trouverez à vostre arrivée par delà, où je vous supplie, Monsieur, de vous vouloir acheminer et advancer, de sorte toutesfois que ce soit avec vostre commodité et disposition, qui m'est trop chère. Je me resjouis avecq vous que soiez en telle opinion et recommandation envers Sa

(1) *Ms* : estimant.

Sainctelé et le Sainct Siége, comme vous ne pouvez doubtez que soiez recogneu selon vostre prudence et voz mérites qui peuvent reluire par tout.

Je suis en peine des incommodités que souffre Paris et des praticques qui s'y manient, couvertes du manteau des nécessitez. J'y pourvois aultant que je puis, y ayant envoyé des forces choisies pour conforter noz amis et rompre les desseins de noz contraires, attendant que moy mesme j'approche, comme je m'y prépare avec toute la diligence que je puis, ayant depesché en Flandres, vers Monsieur de Lorraine et ailleurs, pour estre assisté; en résolution, si tost que je me verray des forces en main, de m'advancer près Paris pour en faire esloigner les ennemis et rendre quelque passage libre par lequel le peuple puisse estre rafraischi de vivres. Je voy bien que nous avons ung grand coup à soustenir entre cy et deux moys, et que pendant ce temps le roy de Navarre veult faire tous ses effortz et tenter des entreprises sur noz villes. J'en donne advis par tout; et jusques icy, graces à Dieu, j'ay rompu tous ses desseins assez heureusement.

Il n'est point besoing de vous informer de l'estat des affaires, ny de ce que vous avez à représenter à Sa Sainctelé et aux princes d'Italye que vous visiterez à ung chacun selon son honneur, ce que vous sçauriez trop mieulx faire par vostre prudence [que] c'est de vous que j'en voudrois prendre advis. Il ne me reste donc sinon de vous supplier qu'il vous plaist prendre la peine de ce voyage si nécessaire, et de me tant obliger de vouloir partir au plus tost et me faire part à toutes les occasions de voz nouvelles, qui est bien la plus grande consolation que je puisse recevoir

parmy tant de tempestes. Si estant par delà, il se présente moyen de correspondre avecq Monsieur le président Janin, je vous supplie de l'entretenir, jugeant que sur la conjonction et conformité des volontez de cez deux grands princes nous sommes nécessitez de fonder noz résolutions, et que sans leur assistance noz conceptions seroient vaines. J'espère que vous y trouverez les affaires fort disposez; et où il y auroit quelque particularité différente, vous pouvez tout réunir, avec la créance et aucthorité que voz mérites vous ont acquis. Je ne puis sinon vous conjurer de garder soigneusement vostre santé qui nous est tant utille, et me reposer entièrement sur vous, de ce que je n'aye moins de fiance que de moy mesmes, et duquel les gens de bien de ce royaulme attendent le bon heur du succez de noz affaires.

De Soissons.

CCXXXVI.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Caiëtan.

Monsieur, J'ay receu par les deux dernières dépesches de Monsieur le commandeur de Dion du XIIIe et du XVIe du passé tant de tesmoignages des bons offices qu'il vous plaist de continuer à rendre Sa Saincteté informée de l'estat de noz affaires et luy augmenter l'inclination qu'elle a d'en embrasser la protection, que je ne vous en sçaurois assez rendre de graces, ny vous dire combien je sens vous en avoir d'obligation en mon particulier. Mais si jamais vostre faveur a esté prompte et disposée à moyenner les re-

mèdes que vous avez cogneus nécessaires à noz maulx, je vous puis dire, Monsieur, que c'est à cest heure que nous en avons extrêmement besoing, et que la seulle dilligence d'un grand et puissant secours peult remettre les choses en estat, que je tiens aultrement, sans la manifeste grace de Dieu, pour fort abandonnées. Vous sçavez mieulx que personne à quoy nous ont réduict les longueurs du passé et quel advantage nous eussent apporté les mesmes offices qui nous ont esté faictes, si nous les eussions receuz plus à temps. Vostre prudence sçait juger de cela et de toutes les autres choses qui nous importent, et vostre saincte affection au bien et advancement de l'honneur de Dieu, qui est le seul but de ceste cause, est conduicte et assistée de sa grace, de sorte que je n'en puis désirer daventage de faveur que celle que je m'asseure que vous y apporterez. Je ne lerrai toutefois de vous supplier très humblement, Monsieur, d'en vouloir advancer les effectz le plus tost qu'il vous sera possible, comme le seul moyen qui peult le plus ayder à nostre conservation; laquelle vous estant recommandée comme vous le faictes paroistre, et ayant donné advis audict sieur commandeur de tout ce qui se passe par deça pour le vous communiquer, je n'adjousteray rien à celle cy que l'asseurance que je vous supplye prendre de ma dévotion à vous honnorer et servir comme le médiateur de tout le bon succez que nous pouvons espérer en cez affaires. Vous baisant, en cest endroict, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCXXXVII.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Pélevé.

Monsieur, Les lettres que j'ay receues de Monsieur le commandeur de Dion du XIII[e] et XVI[e] du passé me confirment tellement la bonne espérance qu'il me donna dès la création de Sa Sainctelé qu'elle embrasseroit la protection de ceste saincte cause, que je ne puis plus doubter de sa bonne volonté, ny des offices que vous continuez à luy en rendre l'assistance recommandée, autant que la nécessité le requiert, dont je vous ay extrême obligation. Mais, d'aultant que le mal nous presse plus que jamais, comme vous pourrez plus particulièrement entendre par les lettres que j'escrit audict sieur commandeur pour vous communicquer, je vous supplie, Monsieur, d'affectionner autant que vous pourrez la diligence de l'exécution de ceste bonne volonté, de laquelle seulle j'estime que peult deppendre le salut et restablissement de cez affaires, qui aultrement sont en très grand danger. L'affection que vous y avez faict parroistre est telle, qu'il semble qu'elle n'a aultre besoing de recommandation, que pour vous asseurer de l'humble recognoissance à laquelle je vous en demeure obligé pour mon particulier, et de la bonne volonté que j'auray toute ma vye de me revancher de tant de bons offices, en toutes les occasions qui se présenteront pour vostre service. Vous baisant, sur ceste vérité, très humblement les mains, je prie Dieu. etc.

CCXXXVIII.

Du XXVIe Janvier.

A Monsieur de Pélevé (1).

Monsieur, Je vous ay escrit par mes dernières la peine en laquelle j'estois d'empescher le desseing dont j'avois advis que l'ennemy poursuit les effectz pour faire encore ung effort sur Paris ; celle cy sera pour vous donner asseurance du bon succez qui en est arrivé, à la honte de ceux qui l'avoient entrepris, parce que, comme je veux croire, Dieu y a mis la main, aussy bien qu'aux autres fois qu'il a garanti ce peuple de pareil inconvénient, l'ayant préservé de la main de ceux qui cherchoient sa ruine, devant que j'eusse faict entrer dedans le secours que j'y envoyois, qui y est arrivé despuis, comme vous pourrez plus particulièrement sçavoir de Monsieur le commandeur de Dion à qui j'en ay escrit exprez bien au long pour vous en faire part. Et ne vous ennuirai de redite pour ce regard, si ce n'est pour vous supplier bien humblement, Monsieur, de presser autant que vous pourrez le secours que nous espérons de Sa Sainctcté; attendant lequel, si elle pouvoit estre disposée à m'envoyer quelque bonne somme de deniers, avec le monitoire pour retirer par promesses et par menaces, selon le subject, ceux qui ne sont encore bien résoluz ny d'une part ny d'autres, et mesmes quelques forces de l'ennemy qui ne veulent perdre le nom de catholicques, je penserois que ce seroit ung grand moyen pour diviser son parti, et fortifier autant cestui cy, et

(1) Cette dépêche est en double au folio suivant.

ung acheminement à sa ruine. Pour ce je vous supplie de rechef, Monsieur, de tenir la main à l'instance que j'escris audict sieur commandeur qu'il en face à Sa Saincteté, estant à craindre que le peuple, lassé et travaillé à la longue, ne puisse plus supporter les effortz de noz ennemys, qui ne laissent, pour avoir failli ceste occasion, d'estre tousjours assemblez et se promectent d'en venir à bout : à quoy j'espère m'opposer, mais avec les bons offices que j'attens de vostre intercession pour nous envers Sa Saincteté, remettant au sieur commandeur à vous dire la confiance que j'en ay, pour le soing (1) que je voy qu'il vous plaist prendre de nous et de ce qui touche le bien et salut de la France qui vous en sera obligée à jamais. Je vous baise, en cest endroict, bien humblement les mains, et prie Dieu, etc.

CCXXXIX.

Du XXVIIIe Janvier.

A Madame de Bronsvic (2).

Madame, Encore que pour la nécessité des affaires, qui est égallement générallc partout, j'ay esté contrainct, il y a desja longtemps, de laisser à Orléans comme en toutes les autres provinces les deniers qui avoient accoustumé de se tenir des receptes générales, ne pouvant à grand peine suffire à l'entretenement des gens de guerre qui seroient à la conservation de

(1) *Ms* : besoing.

(2) Marie de Hennin, femme d'Othon-Henry, duc de Brunswick et de Luxembourg, fille de Jacques de Hennin, marquis de la Vere, grand-maître des eaux et forêts de Hainault

ville, je n'ay voulu toutesfois laisser, pour vous donner contentement autant qu'il m'est possible, de commander l'expédition que vous désirez pour vous donner moyen de vous faire payer, ainsy que c'est mon intention, désirant bien pour vostre regard passer sur toutes aultres considérations, et n'oublier chose qui dépende du respect et de l'honneur que je vous ay vouée, pour vous rendre satisfaicte et vous faire tous les services que je pourray, comme j'espère de vous faire cognoistre en ceste occasion et en toutes celles qui se présenteront pour vous en rendre preuve ; vous suppliant très humblement de croire, Madame, que je tiendray tousjours à singulière faveur les commandements qui me viendront de vostre part, comme autant de moiens de satisfaire à la volonté que j'ay de m'employer pour vous et pour les vostres. Sur ceste vérité, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

CCXL.

A Monsieur de Lyon.

Monsieur, Je vous ay escrit du XVIII[e] de ce moys la peine en laquelle j'estois pour Paris, sur l'advis que j'eus dès lors des préparatifs que faisoient les ennemys pour y faire ung effort ; je vous dirai maintenant que m'estant acheminé avec ce que le temps me permit d'amasser de forces en ceste province tant de cheval que de pied, pour en rompre et empescher le dessein, je fus adverty à Meaux que le roy de Navarre tournoit teste, aprez avoir failly son effect par trois nuictz consecutives, dès le XVIII[e], XIX[e] et XX[e], ayant faict approcher, soubz ombre de porter des vivres, le

sieur de Laverdin (1) et Espernon, avec mille ou douze centz hommes de pied dans les Tuilleries et dans tout le faubour de Saint Honnoré, ce pendant qu'il estoit avec une partie de sa cavalerie au dosoubz de Montfaucon, et le reste avec Monsieur de Nevers et Longueville au deça du molin Montmartre, attendant que les portes de Sainct Honnoré, Sainct Denys et Sainct Martin fussent ouvertes, ainsy qu'il avoit esté promis audict Laverdin par ceux de dans qu'il avoit de longtemps pratiquez. Auscuns desquels estant priz et descouvertz, les rampars bien garnis et l'ordre donné, l'aube du jour commençant à les descouvrir, la nuict du XXe au XXIe, ilz quittèrent leur entreprise; dont je vous ay bien volu faire le discours, recognoissant que Dieu a assisté ce peuple quasi miraculeusement contre tant d'artifices et inventions tendantes à sa ruine, devant que j'y peusse estre à temps, ny le secours de quelques François et Espagnolz y fut entré; ce qu'il fist quasy en mesme temps que l'ennemy fut deslogé, et les Italiens que j'avois aussi ordonnez de suivre retournèrent à Meaux pour la seureté de la place. J'ay pris ceste occasion pour despescher à Rome, à fin que Monsieur le commandeur de Dion prenne ce subject pour presser et faire le plus d'instance qui luy sera possible de l'avance d'une bonne somme de deniers dont nous aurions extrêmement besoing ; vous en ayant voulu pareillement escrire, à fin, si vous vous estes acheminé, comme j'estime que vous aurez faict, vous puissiez redoubler la pour-

(1) Jean de Beaumanoir, IIIe du nom, seigneur et depuis marquis de Lavardin (anciennement Laverdin), comte de Negrepelisse, colonel de l'infanterie française, maréchal de France en 1595.

suite qu'il en fera, l'ayant prié, oultre ce que je vous en escris, de vous communiquer mes lettres devant que vous voyez Sa Sainctelé, s'il est possible, à fin que voz demandes et ouvertures soient conformes.

Je luy envoye aussi pour cest effect ung estat des deniers que je désire pour l'entretenement des forces qui me sont le plus nécessaires, n'estimant que nous puissions faire grand estat de celles d'Italie à cause de la grande distance et difficulté des chemins, ayant à passer au travers de noz ennemys, dont ilz arriveroient si harassez qu'ilz auroient plus besoing d'une bonne garnison pour se rafraischir que de se présenter à ung combat; aussi que jouissant d'un long repos que la paix leur a apporté, il est impossible qu'ilz puissent estre de longtemps expérimentez en noz guerres.

On m'a faict entendre que Monsieur le duc de Savoye luy en demande instamment, ce que je ne désire empescher, estant au contraire très aise que son secours s'estende généralement sur tous ceux qui recherchent l'appuy de son authorité, mais bien que cella ne nuise à ce que nous pouvons espérer de sa bonne assistance; ayantz à nous préparer pour soustenir à ce printemps ung grand secours qu'attend le roy de Navarre, tant d'Angleterre, d'Allemagne et Suisse que de ce qu'il est apprez à ramasser de la France, dont j'espé[re]rois bien luy distraire une partie du meilleur, si le payement estoit asseuré et qu'il pleust à Sa Sainctelé faire paroistre son intentention, tant pour la fourniture des deniers qui nous sont principalement nécessaires que par le monitoire, dont quelques ungs de ceux qui portent encore le non de catholicque se pourroient bien esbranler. Je vous

supplie donc bien humblement de poursuivre l'ung et l'autre, avec le bref duquel ledict sieur commandeur me mande que Sa Sainctelé est toute disposée de me favoriser pour la nomination des bénéfices, remettant le surplus de ce qui pourra estre à propos, selon les occurrences, à la bonne conduite de vostre prudence, sur laquelle je me repose, tant pour ce qui touche le général, que vostre zèle vous rend assez recommandé, que pour le particulier, auquel je sçai que vous m'obligez d'autant d'affection que je sçaurois désirer.

J'oubliois à vous dire qu'il seroit aussi très à propos de poursuivre le payement des deniers des Suisses du passé, qui seroit ung moyen de confirmer et entretenir davantage leur alliance, pour le besoing que nous en pourrons avoir à l'advenir.

Monsieur, j'ay advis que Sa Sainctelé est résolue de promouvoir une ligue des princes catholicques, jugeant comme nous que ce sera la force et l'appuy de nostre saincte cause, et je vous supplie bien humblement de l'y pousser encores davantage, et se faisant ladicte ligue, luy remonstrer que, tenant le lieu que je faiz en ce roiaume et ayant employé tant de services et de moyens, il ne seroit raisonnable qu'un aultre prince me vint lever l'honneur que j'ay acquiz du commandement des armées, et croy que, vouant (1) mon intérest, Sa Sainctelé jugera que le choix qu'elle fera de ma personne sera agréable au duc de Florence et aux Vénitiens et aux autres princes et potentatz d'Italie qui ne peuvent avoir jalousie de moy, et en auroient d'un autre prince, fust de leur nation ou

(1) De *vouair* ; voyant, considérant.

d'autre. Je m'asseure que vous ne lairrez passer chose, en cest endroict ny autre, qui me porte préjudice, et vous prie d'y tenir la main, comme à chose qui me touche de trop prez et qui ne peut donner subject de mescontentement à d'autre.

CCXLI.

Du XXVIIIe Janvier.

A Monsieur le commandeur de Dion.

Monsieur le commandeur, J'ay faict responce du XXIe de ce moys aux lettres que j'ay receues de vous du XIIIe et XVIe du passé, par lesquelles je receuz beaucoup de contentement de la bonne espérance que vous donnez de l'assistance que nous pouvons attendre de Sa Sainctelé en ces affaires, et de la disposition en laquelle vous mandez qu'elle est de m'envoyer son bref pour les nominations aux bénéfices; qui pourra estre à mon advis ung des principaulx moyens de rappeller à nous ceux qui se sont desvoyez et les discours qu'ilz ont peu faire sur les froideurs et contraires intelligences du prédécesseur, s'ilz recognoissent une fois une saincte intention par ceste faveur en mon [esgard], et par la prompte advance des deniers qui nous sont aultant nécessaires.

Je vous fis aussi bien ample response aux aultres pointz de vosdictes lettres, dont je n'useray point de répétition, vous ayant fait ceste depesche double et espérant que l'une des deux vous sera rendue fidellement. Je partis dès le lendemain de ladicte depesche, pour, avecq ce que le temps me peut promettre d'amasser de cavallerye en ceste province, m'en aller

droict à Paris rompre le desseing que j'avois eu advi que y praticquoit Laverdin. Lequel pensant toute choses fort asseurées pour ce qu'il s'en estoit promis et sur ceste asseurance y ayant faict venir le roy d Navarre, Messieurs de Nevers, de Longueville, d'Es pernon, Givry et autres, avecq tout le reste de ce forces et tous préparatifz qu'ilz avoient faictz de long temps d'eschelles et pontz, de clayes et de boys, ei fort grande quantité, se présent[ant] par trois diverse fois dès le XVIIIe, XIXe et XXe de ce moys aux porte Sainct Denys et Sainct Martin, estimant que par le intelligences qu'il avoit dans la ville l'on s'esleveroit et que ces deux portes qui luy avoient esté promise luy seroient ouvertes; dont estant advertis, Messieur de Belin et ceulx de la ville donnèrent si bon ordr que, les gardes renforcés, et quelques ungs de la con spiration pris et convaincus, le reste n'osa remuer et le roy de Navarre qui y fut en personne la nuict di XXe au XXIe jusques à l'aube du jour, voyant qu'i perdoit temps, se retira avec sa honte et la plaint des siens, pour avoir esté tant et tant de foys abusé de la vaine espérance de la prise et pillage de cett grande ville. Ce qui nous donne d'aultant plus gran confirmation de la grace de Dieu en l'assistance ceste saincte cause, que la gloire principalle en deue à la résolution du peuple, qui depuis cez grand tentations ne trouve rien impossible à supporter pou sa religion et pour l'honneur de Dieu. Car, encore que je me feusse mis en debvoir de les secourir, ayant faictz partir quelques jours auparavant Monsieur de Rosne avecq quelques forces que j'y envoyois, et que je suyvis incontinant avecq mil harquebuziers choisis et de sept à huict cens chevaulx e

les vivres que je faisois commander et conduire à ma queue, résolu de me perdre moy mesme avecq les précieux gaiges que j'y ay ou de la garentir, ne voulant survivre tant d'honnestes gens qui y sont ; ainsy que j'estois desja proche de Meaux, je sceu par le sieur de la Chappelle (1) comme toutes choses s'estoient passées et le secours entré en partye dans la ville, le reste estant de retour à Meaulx pour la seureté de ladicte ville, et que l'ennemy venoit reprendre son logis vers la Picardye, où il avoit apparence qu'il employeroit ses forces sur quelques places de la province : à quoy désirant pourvéoir, je suis retourné en ceste ville, laissant ce pendant le convoy de Paris à la Ferté Milon, pour, à la première occasion qui se présentera, le faire passer outre.

Je vous ay bien voulu, Monsieur le commandeur, faire entendre au long comme ceste entreprise est réussye, affin d'en faire le discours par delà; mais surtout tachez à faire recognoistre autant qu'il vous sera possible que, encores que l'ennemy ait si peu prouffiсté ceste fois à Paris, c'est ce qu'il est à craindre qu'ayant ces forces assemblées, il ne retourne encore une autre fois avec nouveau desseing, et qu'à la fin le peuple lassé et travaillé [par] extresme nécessité ne puisse supporter ung grand effort, s'il n'est promptement assisté de gens, de vivres et d'argent. Et pour ce je vous prie de faire le plus d'instance qu'il vous sera possible, à ce que Sa Sainctеté se dispose de nous secourir dilligemment et puissamment, affin de

(1) Nicolas de Luxembourg, seigneur de la Chapelle et de la Berlière, avait servi d'abord sous François de Lorraine, duc de Guise, et fut depuis homme d'armes dans la compagnie de Charles II, duc de Lorraine.

résister aux grandes forces que le roy de Navarre attent dans ce printemps, assavoir six mille Anglois, huict cent Suisses, et dix mille hommes de piedz françois et de IIII à cinq mille chevaulx. Je ne reprendrai point icy le suject que je vous mande par mes dernières qui me presse de faire telle instance; vous le sçavez et la cause en est trop cogneue : Sa Saincteté mesme peult juger de quelle conséquence est nostre ruine à (1) toute la religion. C'est pourquoy j'estime qu'elle n'avoit désagréable que vous la pressiez et principallement de me vouloir octroyer quelque notable somme, en attendant son secours, pour faire des levées en la France, m'asseurant par ce moyen d'attirer la plus part de la noblesse et des gens de guerre du roy de Navarre à ce party; oultre le grand et puissant secours que j'attens de Sa Majesté catholique, lequel, avecque ce que je pourray faire, estant seulement aydé des deniers de Sa Saincteté, sera suffisant pour venir à bout de nostre ennemy et le reppousser par delà la rivière de Loyre. Si vous voyez qu'elle s'i dispose, supplyez la d'envoyer par mesme moyen telz de ses officiers qu'elle auroit agréables pour le maniment de ses deniers, et qu'elle ne nous remectre puis aux lettres de change dont, oultre la perte qui est grande, l'effect est du tout nul, parce qu'il est impossible de recouvrer de l'argent par deça sur lesdictes lettres, quelles qu'elles puissent estre. J'ay pris ceste occasion de luy en escrire ung mot, remettant le reste à ce que vous luy en pourrez mieulx faire entendre et à Messieurs les cardinaulx Caiétan et Pellevé, que je vous prie aussy de veoir et

(1) *Ms* : de.

en communicquer avecq eulx de ma part, les asseurant tousjours de ma dévotion à leur service. Faictes, je vous supplye, que j'aye au plus tot que vous pourrez de voz nouvelles.

Vous souviendrez aussy, s'il vous plaist, de faire instance envers Sa Sainctelé à ce qu'il luy plaise conformer les censures et excommunication que son prédécesseur a faictes à l'encontre du roy de Navarre, ses faulteurs et adhérans, et de nouveau nous envoyer au plus tost que faire se pourra son monitoire pour rappeler les catholiques qui sont avec luy : vous jugerez assez de combien cela importe pour y user de la dilligence qui y est nécessaire.

CCXLII.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Caiëtan.

Monsieur, Vous savez par Monsieur le commandeur de Dion à qui j'escris bien particullièrement, comme depuis la dernière dépesche que je vous ay faicte, la ville de Paris a esté pour la seconde fois délivrée quasi miraculeusement des praticques qu'i avoient faictes de longue main les ennemyz, par l'intelligence de ceulx de dans, dont il y a quelques ungs de pris et descouvertz; et comme le roy de Navarre a esté contrainct de retirer toutes ses forces, sans aucun effect : ce que je ne puis attribuer qu'à la grace de Dieu, qui ne veut point perdre ce peuple qui se fortiffie de plus en plus en sa résolution, par la souvenance des bons

exemples qu'il a receus durant le bon heur de vostre présence, et par l'espérance qu'il a des bons effectz que vous moyennerez envers Sa Saincteté en sa faveur, avec la mesme bienveillance dont vous l'avez assisté durant le fort de sa nécessité.

Les dernières lettres que j'ay receues dudict sieur commandeur sont plaines d'asseurance de l'intention de Sa Saincteté à cest effect, mais j'ause vous dire, Monsieur, que la dilligence pour ce regard est l'unicque remède de noz maulx et le seul moyen de notre salut, comme vous avez sceu très bien recognoistre et juger par vostre prudence lorsque vous estiez par deça, estant mesme d'advis de faire à tout à coup une grande despence, à fin de mectre en repos cest Estat, lequel autrement nous ne faisons qu'entretenir en sa langueur, pour le veoir dans peu de temps défaillir et s'anéantir du tout. Ce que je vous supplie très humblement de remectre devant les yeulx de Sa Saincteté et nous estre intercesseur envers elle, estant à craindre qu'à la longue le peuple travaillé et lassé de l'oppression qu'il souffre ne puisse résister à ung autre nouveau effort, qui se prépare par le secours estranger qu'attend le roy de Navarre, de Suisse et d'Angleterre, s'il n'est, entre si et là, secouru de quelques moyens et rafraischi de vivres. Je m'en metray de ma part en tous les effortz que je pourray, en attendant que de la prompte ayde de Sa Saincteté je puisse distraire et attirer à nous une partie des forces de l'ennemy ; à quoy l'avance seule des deniers peut donner ung grand coup. Je vous supplie de rechef, Monsieur, de ne vous lasser à con-

Ms : longueur.

tinuer le bien que vous nous procurez, faisant confirmer à Sa Sainctelé les censures et excommunications à l'encontre du roy de Navarre et ses adhérens, et impétrer pour nous qu'il luy plaist nous envoyer au plus tost son monitoire pour rappeller les catholicques qui sont avec luy, et nous prester d'ailleurs l'assistance que nous attendons de son auctorité ; de laquelle seulle espérant tout nostre bien par vostre intercession, je vous baiserai, en cest endroit, très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCXLIII.

Dudict jour.

Au Sainct Père.

Tressainct Père, la bonne espérance que tous les catholicques de ce royaulme conçoivent de vostre paternelle assistance en la cause pour laquelle ilz souffrent tant d'afflictions, les fortiffie tellement en la saincte résolution qu'ils ont prise dès le commencement, que nous en resentons mesmes les effectz de la grace de Dieu plus exprez et plus favorables, ayant pour la seconde et troisiesme fois délivré quasi miraculeusement la principalle ville de la France, sur laquelle l'ennemy ne cesse de dresser tous ses effortz, cognoissant de combien elle importe à la seureté et affermissement des catholicques. J'escris bien particulièrement à Monsieur le commandeur de Dion tout ce qui s'y est passé ceste dernière fois, affin de le faire entendre à Vostre Sainctelé, lorsqu'il luy plaira l'honnorer et le favoriser de son audience ; et la supplie en toute humilité, Tressainct Père, adjouster foy à ce

qu'il luy pourra représenter de l'extrême nécessité en laquelle nous sommes réduictz : estant à craindre que, sans le prompt et puissant secours de Vostre Saincteté, le peuple lassé et travaillé de la longueur de ces guerres et de la disette qu'il souffre de toutes choses, ne puisse soustenir ung plus grand effort qui se prépare pour l'entrée de ce printemps, par le moyen des secours estrangers qu'attend nostre ennemy de tous costez ; duquel infailliblement je pourray distraire les forces et traverser les desseins, si, en attendant ce qu'il plaira à Vostre Saincteté ordonner en faveur de ceste saincte cause, il luy plaist faire promptement et diligemment fournir quelque grande et notable somme, pour faire les levées de gens de guerre françois qui branslent et sont en quelque volunté, s'ilz voyent plus d'espérance de payement d'une part que d'autre. Ce sera à Vostre Saincteté une gloire immortelle que la réunyon des catholicques en cest Estat soit proceddé de sa bienveillance, et que l'entrée de son pontificat soit remarquée de si fructueux effectz, à l'endroict des princes enfans de l'Eglise qui protestent de luy continuer leur perpétuelle obéissance et au Sainct Siége apostolique, comme je l'avoue en mon particulier, avec une très humble et très fidelle servitude ; laquelle il luy plaira accepter et me honnorer de ses commandemens et paternelles bénédictions, suppliant en cest endroict le Créateur, après avoir baisé très humblement les piedz sacrez de Vostre Saincteté, qu'il luy plaise,

Tressainct Père, la maintenir et conserver au bien de sa gloire et repos de toute son Eglise.

De Soissons.

CCXLIV.

A Monsieur le commandeur de Dion.

Monsieur le commandeur, Je vous escris par une aultre lettre tout ce qui s'est passé à Paris, et vous représente le plus au vif que je puis la nécessité en laquelle sont réduites les affaires de deça, s'il n'y est promptement pourveu, à fin que l'ayant deschiffrée, vous preniez occasion de la faire veoir à Sa Sainctelé, réservant celle cy à vous pour la communicquer à Messieurs les cardinaulx Caïétan et Pelevé, et les supplyer de tenir la main à ce que nous puissions estre soudainement secouruz pour pouvoir résister aux forces qui descendent de tous costez contre nous : ce que vous avez principallement à faire entendre à Sa Sainctelé, luy remonstrant ce dont ledict sieur cardinal Caiétan a tousjours esté d'advis, ayant veu l'estat de noz affaires durant son séjour par deça, et que le deffunct mesmes son prédécesseur monstra par les offices qu'il nous feist du commancement avoir bien recognu estre le seul moyen de nous remettre, qui est employer en cinq ou six mois tout ce qu'on vouldroit faire estat de despendre en ung plus long temps, durant lequel la France estant restituée à soy mesmes par l'effort qu'il seroit besoing de faire toute à la fois, Sa Sainctelé pourroit recueillir desja le fruict de ce qu'elle auroit employé, et tirer de grandes commoditez du restablissement de son auctorité, au lieu d'y continuer fille à fille une despence vaine et infructueuse à l'effect qu'elle s'en peult proposer, lequel consiste beaucoup davantage en une grande et prompte avance de deniers, dont nous sommes ex-

trêmement nécessitez, qu'en levées de gens de guerre italiens; dont vous luy pouvez aussi remonstrer que pour la distance des chemins nous ne pourrions de longtemps estre secouruz, les traverses et difficultez qui se présenteroient à leur passage, estantz contrainctz de passer au travers de noz ennemis; et quand bien ils arriveroient, la fatigue et long travail les auroit tellement lassez et recreus (1), qu'ilz auroient plus de besoing d'entrer en une bonne garnison que de soustenir ung combat. Aussi je n'ay autre reproche de la France et n'ay rien qui m'empesche plus d'attirer la noblessse à l'entour de moy, que ce que je me sers principallement d'estrangers, au lieu desquelz je pourrois faire ung bon nombre tant de gens de piedz que de cheval françois tirez des trouppes mesmes de l'ennemy, si je leur propose quelque asseurance de payement.

Je désirerois donc maintenant qu'il pleust à Sa Saincteté, réduisant les grandes offres de son prédécesseur, m'octroyer présentement l'argent qu'il fauldroit pour la levée et entretenement, par chascun mois, de quatre mille harquebusiers et quinze cent chevaulx françois, six mille Suisses et vingt mille escuz pour les vivres, artillerie et gaiges d'officiers; ainsy qu'il est porté plus au long par l'estat que je vous en envoye, que vous pourrez faire mettre au net pour le faire veoir à Sa Sainctelé comme venant de vous mesmes et sans qu'il s'apperçoive que je vous l'aye envoyé, par où elle pourra cognoistre à quelle dépence monteroit le payement de ce qui nous est nécessaire. A quoy vous pourrez adjouster combien

(1) Recroire : se fatiguer, se relâcher.

il est difficile aux gens de guerre de s'entretenir, en ceste grande nécessité de toutes choses (1), avec la paye ordinaire et antienne, de laquelle ilz ne peuvent estre à la vérité bien satisfaictz, qu'avecq quelque chose plus. Mais tousjours sera de moindre despence à Sa Sainctelé et de ruine à ce pauvre royaulme de me donner de quoy retirer et entretenir auprez de moy une partie des forces qui nous sont contraires : ce que je pourray faire [plus] aisément que d'armer tant de différentes nations dedans nos propres entrailles.

Si elle s'i monstre affectionnée, comme vous me faictes espérer, je désire qu'elle puisse juger d'elle-mesme à quoy seront employez les deniers, par le maniment de ses propres officiers et ministres et par les comptes qui luy en seront rendus, ainsy qu'il luy plaira en ordonner. Mais je luy prometz bien, moyennant la grace de Dieu et son assistance, de luy acquérir dans peu de temps la gloire toute asseurée et le contantement d'avoir esté le bon heur du restablissement de la France et le sainct tutellaire de toute la religion en ce royaulme. Aussi ne puis-je dissimuler que si, les moyens estans en ses mains, Sa Sainctelé pense pour espargne mesnager quelque chose de ce qui nous est nécessaire, en voullant tirer les affaires en longueur, comme on a faict jusques à cest heure, elle en verra trop tost une misérable et honteuse fin pour tous ceulx qui s'y seront employez avec ceste retenue, et portera ung regret extresme de ne s'estre monstrée à temps le père et le protecteur de ceulx qui ne se peuvent perdre que par la subversion du plus

(1) *Ms* : de touches.

CCXLVI.

A Monsieur le commandeur Grilon.

Monsieur le commandeur, J'ay esté très aise de voir ce porteur pour apprendre de voz nouvelles et vous faire sçavoir de celles de deça, comme je l'en ay chargé particulièrement pour vostre resgard, ne pouvant assez me louer des bons offices que vous continuez et de la mutuelle bienveillance que vous nourrissez avec Monsieur de Villars au bien des affaires de delà; laquelle j'ay tousjours pensé debvoir produire de telz effectz que ceulx qui me sont rapportez tous les jours, au contentement de tous ceux qui vous cognoissent et font estat de l'ung et de l'autre pour ce que vous estes; et voz actions estant tellement agréables à Dieu et au monde que je ne sçache personne si mal nay qui voulut y apporter de la division; et quand quelqu'un se seroit tant abusé que de le vouloir entreprendre auprez de moy, je vous respons que je le rendrois si loing de ses prétentions qu'il ne s'y addresseroit de sa vie. Je vous supplye donc et conjure de tout mon cœur croire que je reçois à tant de plaisir le récit de voz déportementz entre vous deux, que je ne cesseray que je ne vous aye faict cognoistre combien cela m'augmente la créance que j'ay tousjours eu de vous, et que je ne cherche tous les moyens qui me seront possibles de conserver ceste amitié si louable, avec recognoissance de ce que vous en méritez et à vostre contentement. Vivez donc en cest asseurance qu'il n'y a rien que j'aime au monde et honnore tant que vous. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCXLVII.

A Monsieur Gouion.

Cappitaine Gouion (1), J'ay tant de tesmoignages des bons services que vous avez rendus à ceste cause, outre ceux que de longtemps vous avez faictz à deffunct Monsieur mon frère, que je ne puis oublier ce que vous en méritez de recognoissance, encores que je ne vous en aye peu donner telle satisfaction que vous auriez peu désirer, despuis quelque temps que j'ay eu d'autres choses sur les bras. Vous ne lerrez de vous en asseurer partout où l'occasion s'en présentera et de continuer ce pendant à faire de bien en mieulx, comme je vous en prie. Ce porteur vous dira plus particulièrement ce que vous pouvez désirer de deça, luy ayant amplement communiqué, pour me remettre sur luy, comme je fais, et prie Dieu, etc.

CCXLVIII.

A Madame la maréchale de Joyeuse.

Madame, Les bonnes nouvelles que je reçoy de l'heureux succez de noz affaires par la conduite de Monsieur le mareschal vostre mary et de l'assistance de Messieurs voz enfans aux provinces où ilz s'emploient m'obligent à vous en rendre quelque recognoissance, que je ne me sçaurois satisfaire au désir que j'en ay, vous tenant pour la principalle cause de tout nostre bon heur par la saincte affection que

(1) Bertrand Goyon ou Gouion, huitième fils de Lancelot Goyon, seigneur de Vaudurand et de la Ville-aux-Oiseaux, du chef de sa femme, depuis capitaine des château et forteresse de Combourg.

vous avez tousjours eue de vous y rentre utile avecque tous voz amys. J'en esprouve encore les effectz particulièrement où vous estes. Et sans diminuer rien du mérite de Messieurs de Villars et de Grilon, desquelz je ne puis nier que je n'aye occasion d'infini contentement, je pense tenir de la faveur de vostre présence en ce quartier, et qu'ilz peuvent advouer eux-mesmes, la prospérité de leur entreprise de la grace dont il plaist à Dieu de confirmer vostre bonne volunté, comme vous rapportez à luy et au bien de son service toutes voz intentions.

FIN DU TOME I[er].

Reims, P. DUBOIS, Imprimeur de l'Académie Impériale de Reims.

DOCUMENTS INÉDITS

TIRÉS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS.

Tiré à 100 exemplaires sur papier vergé.

CORRESPONDANCE

DU

DUC DE MAYENNE

publiée sur le

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE REIMS

PAR E. HENRY

Membre honoraire de l'Académie de cette Ville

ET CH. LORIQUET

Bibliothécaire de la Ville et Secrétaire général de l'Académie.

TOME II.

Publication de l'Académie Impériale de Reims.

REIMS,

P. DUBOIS, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

Rue de l'Arbalète, 9.

1862.

CORRESPONDANCE

DU

DUC DE MAYENNE



CCXLIX.

Du III[e] Febvrier.

Au grand seigneur.

Très hault, très grand... J'ay beaucoup de regret de n'avoir eu le moyen, jusques à cest heure, de pouvoir tesmoigner à Vostre Grandeur le désir que j'ay tousjours eu de conserver, selon le debvoir de ma charge, l'inclination qu'a ceste couronne à la bonne et parfaicte amitié et correspondance qui a esté de tout temps entre Vostre Grandeur et elle, que je supplie très humblement d'en remettre la faulte sur les grandes affaires auxquelles j'ay eu à pourveoir, à cause des guerres qui ont esté meues en ce royaume par ceux qui en veulent abolir les anciennes coustumes et loys fondamentalles, comme pourront plus particulièrement représenter à Vostre Haultesse le sieur de Lanscome et ce gentilhomme, que je la supplie très-humblement vouloir favoriser de

2

son audiance : et ayant cogneu la dévotion des Françoys de ceste saincte unyon à Vostre Grandeur, pour luy continuer le mesme respect et recognoissance qu'ils ont faicts par le passé, vouloir en faveur de la protestation que j'en fais à Vostre Haultesse, en leur nom, commander que la permission qu'il a pleu à Vostre Grandeur de leur eslargir, de trafficquer sur les mers et portz de son obéyssance, leur soit continuée avec toute telle franchise et bienveillance des subjectz de Vostre Haultesse, qu'ils ont accoustumé d'en recevoir par cy devant : remettant audict sieur de Lancosme à luy faire plus particulièrement entendre l'estat des affaires de ce pays, pour n'ennuyer Vostre Grandeur de plus long discours de nos misères, je prieray le Créateur, très hault, très puissant, etc.

CCL.

Du VIIe Febvrier.

A Monsieur le général Musi, trésorier de France.

Monsieur le général, Le sieur de la Rivière, présent porteur, et le tesmoignage que j'ay d'ailleurs de toutes voz actions, me font tellement cognoistre le bon zèle que vous aportez à l'advancement de ceste saincte cause, que le dépeschant pour s'en retourner par devers vous, je pensois vous faire tort et à moy-mesme pour la charge que j'ay, si je ne vous donnois asseurance du contentement que j'en reçoy en mon particulier, avec désir de vous recognoistre par tous les moyens que j'en auray jamais, comme j'ay prié ledict porteur de vous faire plus particulièrement entendre,

ayant satisfaict à ce qu'il m'avoit apporté de la part de Messieurs les deputez des Estats de vostre province, le plus selon leur désir qu'il m'a été possible. Et vous prie en ceste asseurance de continuer de bien en mieux la bonne volunté que vous avez, y entretenant voz amis et concitoyens le plus que vous pourrez encore pour quelque temps, avec l'espérance qu'enfin Dieu détournera son ire de dessus son peuple, comme nous en voyons desjà les apparences par la déclaration qu'a faicte Sa Sainctelé, d'embrasser de cœur et d'affection ceste querelle et de n'y espargner aucuns de ses moyens. Je supplie le Créateur, etc.

CCLI.

Du VIII[e] Febvrier.

A Monsieur le conte de Carses.

Monsieur le conte, Je ne puis que je ne m'estonne infiniment de n'avoir receu aucune nouvelles de vostre part despuis l'entrée qu'a faict vostre voisin en la ville d'Aix. Puisque les choses sont arrivées de la façon, ce que j'estime que vous ayez à faire maintenant, est de conduire avec telle dextérité la créance (1) que nous y pouvons avoir, qu'elle puisse estre conservée sans luy donner aucun soupçon que ce soit pour s'opposer à son hauthorité. Je presse tant qu'il m'est possible le secours que j'attens de Sa Saincteté, tant d'hommes que de moyens, dont je ne fau-

(1) *Ms* : création.

drai de faire passer une partie par voz quartiers, pour laisser entre voz mains la somme de huict mille escuz avec leur intérest, dont vous estes responsable pour M. de Belin (1), et ce que je sçay vous estre oultre ce nécessaire pour subvenir à la dépense que vous estes contrainct de faire par delà ; en quoy je désire vous secourir avec le mesme soing et affection que je ferois à mon propre filz.

Ce pendant, je vous ay addressé ce porteur, que je dépesche au Levant vers son maistre pour confirmer l'amitié et alliance de ces deux couronnes, et obtenir de Sa Grandeur les franchises et libertez soubz lesquels Messieurs de Marseille ont de tout temps accoustumé de trafficquer en ses mers ; et pour ce que l'entrée de ces traictemens se doibt faire avecque présens, selon la coustume, et que je ne puis par la difficulté des chemins hazarder jusques là ce qui est de besoing pour cest effect, outre que Messieurs de Marseille ont le principal intérest à ceste négociation, je leur escris pour faire l'avance desdictz présens et députer quelqu'un d'entre eux qui les porte jusques là, pour, avec ledict sieur de Lancosme, qui y est desjà de nostre part, les présenter et faire les remonstrances et poursuittes desdictes franchises. A quoy je vous supplie de tenir la main, hastant ceste dépesche autant que vous le pourrez faire cognoistre de combien elle leur importe, et leur donnant toute asseurance du remboursement sur les ouvertures qu'ils m'en pourront [faire] pour le reprendre par leurs propres mains en la province. Je remectz le reste des affaires de delà à la discrétion dont vous avez tousjours

(1) C'était la rançon de Belin, fait prisonnier a Arques.

accompagné vos déportemens, et ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCLII.

A Madame la contèsse de Sault.

Madame, Ayant de longtemps désiré pourveoir à l'incommodité que pourroient recevoir Messieurs de Marseille de l'empeschement du trafic en Levant, si l'amitié qui a de tout temps esté entre ces deuz couronnes n'estoit confirmée et entretenue, j'ay dépesché ce porteur exprez à son maistre et le cherge de passer par voz quartiers, tant pour vous porter toutes nouvelles de deçà que pour vous supplier bien humblement de tenir la main à ce qui est du principal de sadicte dépesche, dont je n'ay peu faire que je ne me sois remis (1) sur Messieurs de Marseille, à cause de la difficulté des chemins et que ce faict aussi les touche plus que personne, leur ayant escrit exprez pour l'avance des présens qu'il faut faire marcher les premiers en telles négociations et députer quelque gentilhomme de leur part pour se transporter jusques là, [á] fin de faire, avec le sieur de Lancosme, quy y est pour nous, les remonstrations et les poursuittes à ce nécessaires. C'est chose qui leur touche si particulièrement que je croy qu'ilz n'en sçauroient faire difficulté, oultre ce que je les asseure du remboursement qui se fera par leurs propres mains, selon les ouvertures qu'ilz aviseront de m'en donner.

J'ay de jour en jour plus de confirmation de la

(1) *Ms:* rendus.

volunté en laquelle est nostre Sainct Père de nous assister et en attens en bonne dévotion les effectz, qui ne seront point sans en employer une bonne partie au contentement de tous nos amis de delà : dont je vous supplie bien humblement, Madame, prendre toute asseurance pour vous mesmes et les vouloir entretenir, comme il vous a pleu jusques à présent, en la mesme affection qu'ils ont faict paroistre au bien de ces affaires, de laquelle je tiens la principalle obligation de vostre faveur pour vous en rendre par tout où j'auray moyen le bien humble service que je vous doibz.

Vous sçaurez ce qui s'est passé à Paris et la saincte résolution en laquelle se confirme ce peuple de plus en plus, de ne tomber jamais soubz la domination de noz ennemis, ce que je remect à cedict porteur à vous faire entendre plus particulièrement. Vous baisant, en ceste volunté, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLIII.

Dudict jour.

A Monsieur don Joseph d'Acunia, ambassadeur d'Espaigne prez S. A. de Savoye.

Monsieur, Ayant eu certain advis des grandes forces que tous les associez de noz ennemys tiennent prest pour se mettre les premiers à la campagne et conduire noz affaires à telz termes que nous ne nous puissions, ny deffendre devant l'assistance du secours que nous attendons tant de Sa Saincteté que de Sa

Majesté catholique, ny relever par leur moyen, aprez avoir esté totallement ruynez, j'ay dépesché ce courrier exprès et en diligence par devers Sa Saincteté pour luy représenter l'extrémité de noz misères et le besoing que nous avons d'ung prompt et puissant secours; n'ayant voulu faillir de vous en escrire ce mot particulièrement, pour vous supplier très humblement, autant qu'il m'est possible, Monsieur, de favoriser de vostre recommandation la dépesche de cedict courrier et nous ayder à avancer les effects, lesquels avec trop de longueur pourroient rendre à la fin inutiles à nostre salut tant d'une part que d'autre, qui seroit ung regret extresme à toute la chrestienté, laquelle ne peut que recevoir beaucoup de dommage des esclatz de nostre ruine. Je fais mon debvoir de remonstrer autant qu'il m'est possible où je sçay qu'il est plus de besoing le mal qui s'en peut prévalloir infailliblement, et pense, aprez y avoir employé tout ce qui est de moy jusques à ma propre vie, que je demeurerai deschargé devant Dieu et les hommes du blasme et de la confusion qui retourneroient sur moy si je ne m'en acquitois de la façon. Chacun y poura apporter puis aprez ce que Dieu luy aura mis en main pour son service et l'establissement de sa gloire, comme je vous en semonds particulièrement, et vous baisant, en cest endroict, bien humblement les mains, prie Dieu, etc.

CCLIV.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Cremonne (1).

Monsieur, Si toute la France a eu subject de respirer pendant le fort de sa calamité à la bien heureuse nouvelle quelle a receue de la création de Sa Saincteté, ceux d'outre qui ont cest heur de cognoistre les rares vertus dont vous estes entre les autres favorisé du ciel, n'ont pas receu peu d'allégement aux traverses que nous souffrons par deçà, quand nous avons eu advis de vostre promotion, veu l'espérance que chacun a commancé à prendre de veoir les affaires de ceste saincte cause doresnavant assistées du zèle que vous y avez tousjours faict paroistre, conjoint à la faveur et authorité de vos mérites: ausquelz ayant par obligation voué de longtemps beaucoup de service, je vous supplie très humblement, Monsieur, de recevoir l'offre que je vous en faictz, avec tout ce qui dépendra jamais de ma disposition, et vouloir tant obliger à vous tout ce pauvre royaulme que de vous laisser esmouvoir de la juste compassion qu'il doibt faire à tous ceux qui, comme vous, aiment le repos de l'Eglise, de la perte qu'elle faict à sa ruine d'un des plus beaux et plus dignes membres de toute la Crestienté ; dont

(1) Paul-Emile Sfondrat, neveu du pape, récemment promu au cardinalat, et successeur de son oncle comme évêque de Crémone

voyant le terme si proche qu'il ne se peut dire plus, j'ay dépesché exprez ce courrier à Sa Sainctelé pour luy en faire la très humble remonstrance, à laquelle je me suis obligé par le debvoir de la charge qui m'a eslé commise : de laquelle remettant les particularitez à la communication que vous en fera Sa Sainctelé et à ce que Monsieur le commandeur de Diou vous en pourra faire entendre de ma part, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCLV.

A Monsieur le cardinal Caietan.

Je ne puis assez louer l'affection qu'il vous plaist d'apporter au bien de cest Estat par les effectz que vous en faictes cognoistre à tout le monde et par le tesmoignage qu'il vous a pleu m'en donner particulièrement par vostre lettre du XIIIIe du moys de Décembre, et de laquelle, puisque l'obligation qui vous en est deue de toute la France et de moy particulièrement vous est tellement acquise que vous n'en pouvez estre en doubte, je ne m'arresteray à vous en faire plus de protestations : seulement vous diray je que voyant le progrez des affaires de noz ennemys si avancé, que s'il n'y est promptement et puissamment pourveu par Sa Sainctelé, il nous sera du tout impossible de nous opposer à la fin, le peuple estant tellement abatu de la continuation de sa misère qu'il ne se peut relever pour faire teste et résister à sa ruine, quelque dévotion qu'il en aye, j'ay depesché

ce courrier exprez pour en faire très humble et très instante remonstrance à Sa Sainteté : dont remettant les particularitez à la communication qu'elle vous en pourra faire et à ce que vous en fera entendre de ma part Monsieur le commandeur de Diou, auquel j'escris à cest effect, je vous supplie très humblement, Monsieur, de vouloir favoriser de vostre recommandation ceste depesche, selon l'importance que vous en pourrez juger, et tenir la main à ce que je puisse estre promptement résolu de l'intention de Sa Sainteté et des moyens que je pourray espérer pour remèdes de noz maux, dont j'attens allégement par vostre intercession, comme père et médiateur de tout le bien que nous en pouvons désirer. Vous baisant, sur ce, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLVI.

A Monsieur le cardinal Pellevé.

Monsieur, J'escris bien particulièrement à Monsieur le commandeur de Diou l'advis que j'ay des grandes forces qui nous descendent sur les bras de tous costez des princes et poutentatz hérétiques, pour m'opposer auxquelles le secours que j'attens de Sa Sainteté et de Sa Majesté catholicque pourroit venir si tard qu'il seroit du tout inutile, n'y ayant moyen, s'ilz se mettent une fois les premiers en campagne, d'empescher la totalle ruine de cest Estat et de la religion ; ce que ne voulant faillir de faire remonstrer à Sa Sainteté, je lui ay despeché en toute

diligence ce courrier exprez, vous suppliant très humblement, Monsieur, de favoriser sa despêche de vostre recommandation, autant que vous pourrez voir que la nécessité des affaires nous presse, et tenir, s'il vous plaist, la main à ce que je puisse estre promptement résolu de l'intention de Sa Sainctelé et des moyens que j'en puis attendre : remettant les particuliaritez du subject que j'ay d'en faire tant d'instance, à ce que vous pourra dire ledict sieur commandeur, que j'ay prié de vous communicquer ce que je luy en escris, je vous baiseray très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCLVII.

Pour Monsieur d'Elbeuf (1) *à Sa Sainctelé*

Tressainct Père, L'extresme regret que j'ay de la longue détention de Monsieur le duc d'Elbeuf mon cousin, et l'obligation que j'ay de désirer sa délivrance autant qu'il m'est possible, tant pour les grands effectz qui se peuvent espérer de son zelle et bonne affection à l'advancement de ceste saincte cause que pour le respect particulier de l'estroite fraternité qui est entre nous, m'a faict rechercher tous les moyens que j'ay peu de composer avec Monsieur d'Espernon qui le tient prisonnier, sans qu'il m'aye esté possible d'obtenir ny de luy, ny du roy de Navarre, que l'on l'aye seulement receu à payer rançon qu'elle peust estre, jusques à cest heure que ledict sieur d'Es-

(1) Charles de Lorraine, marquis d'Elbeuf, cousin germain du duc de Mayenne.

pernon m'ayant faict entendre que ledict roy de Navarre luy a permis d'en tirer ce qu'il pourra, il l'a mis à une rançon si excessive que, sans l'ayde des princes catholiques qui peuvent estre meus à quelque compassion de sa longue captivité, il nous est du tout impossible de fournir la somme qu'il en demande, mesmement en temps que la nécessité nous presse plus que jamais. Toutesfois, estimant que son mérite ne peut estre mis à assez hault pris, je n'ay voulu demeurer en si beau chemin et ay pris la hardiesse d'accompagner la très-humble supplication que faict à Vostre Sainctelé ledict sieur duc d'Elbeuf, comme au père commung de tous les enfants de l'Eglise et duquel il espère plus de support en ceste affliction, de luy vouloir faire part de voz libéralitez pour l'ayder à sortir de cette misère, à fin de pouvoir parfaire la somme à laquelle monte sa rançon et en traicter avec ledict d'Espernon ; ainsy que vous pourra plus particulièrement [faire] entendre Monsieur le commandeur de Diou, auquel j'ay addressé celluy que mondict cousin a dépesché par delà pour présenter sesdictes lettres à Vostre Sainctelé et solliciter le fruict de la grâce qu'il en attend. En quoy suppliant de rechef Vostre Sainctelé de luy vouloir eslargir quelque partye des moyens que Dieu luy a donnez pour dispenser la garde et conservation de son trouppeau, je supplierai, aprez avoir en toute humilité baisé les pieds sacrés de Vostre Sainctelé, qu'il luy plaise,

Tressainct Père, la conserver longuement et heureusement au bien, repos et establissement de son Eglise et tous les fidelles.

CCLVIII.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, Vous sçavez si bien les mérites de Monsieur d'Elbeuf mon cousin, en ceste saincte cause, et l'obligation particulière que j'ay de désirer et procurer sa liberté autant qu'il m'est possible, qu'il n'est point besoing de vous dire comme je l'ay affectionnée sans y avoir peu rien advancer à son contentement ni obtenu seulement qu'il fust mis à quelque rançon, jusques à maintenant que le roy de Navarre ayant permis à Monsieur d'Espernon d'en tirer ce qu'il pourra, il l'a mis à une somme si excessive que je ne voy aucun moyen de le retirer sans l'assistance des princes qui peuvent estre meus à quelque compassion de sa longue et dure captivité, ayant despuis quelque temps esté reserré le plus cruellement et indignement qu'il se peut dire. C'est pourquoy ne désespérant point des charitables offices qu'il peut se promectre des princes catholiques en son endroict et spécialement de Sa Sainctetė, et ayant délibéré d'y dépescher ung des siens avec lettres de sa part, je n'ay voulu faillir de les accompagner des miennes et vous addresser ledict gentilhomme, à fin que ayant conféré avecque luy des moyens que vous jugerez plus à propos pour l'effect qu'il en attend, vous luy aydez de toute l'assistance envers Sa Sainctetė que vous pourrez, luy présentant aussi les lettres que je luy en escris particulièrement et apportant toute l'affection que vous pourrez luy tesmoigner et procurer le fruict qu'il espère de ceste

dépesche. Si la somme de cent cinquante mille escuz, à quoy monte sa rançon, semble telle à Sa Sainctelé qu'il n'y veille entendre pour le tout, faictes pour le moins s'il est possible qu'elle y entre pour telle bonne partie qu'elle advisera selon ses commoditez, afin que nous puissions tenir le surplus le mieux que nous pourrons des aultres. Ce que je vous recommande de tout mon cœur, et m'asseurant que vous y aporterez le soing et l'importunité, s'il en est besoin, que mérite une telle affaire, je prieray Dieu, etc.

CCLIX.

A Monsieur le cardinal Pelevé.

Monsieur, J'affectionne tellement la délivrance de Monsieur d'Elbeuf mon cousin, que je ne pourrois assez lui tesmoigner le désir que j'ay de luy en rendre preuve, à son contentement. Le malheur a toutesfois esté tel que je n'ay peu jamais faire condescendre Monsieur d'Espernon qui le tient prisonnier à aucune composition, jusques à cest heure que le roy de Navarre luy ayant permis de le mettre à rançon et en lever le plus qu'il pourra, de recompense de l'assistence qu'il luy a rendue à ce dernier effort de Paris, je n'ay voullu perdre ceste occasion d'en procurer la liberté à quelque pris que ce peut estre ; et m'ayant faict sa dicte rançon si hault, comme vous pourra faire entendre Monsieur de Diou, que toute la France à grand peine pourroit fournir ceste somme en l'extresme nécessité en la-

quelle elle est maintenant réduite, j'ay eu recours à Sa Saincteté, accompagnant les lettres et très humbles supplications qu'il s'i est résolu de luy en faire, ayant despeché exprez ce gentilhomme des siens par devers elle : et sçachant qu'il ne peut avoir ung plus favorable advocat en ceste cause que vous, je n'ay voulu faillir de vous en escrire ce mot pour vous supplier très humblement, Monsieur, de luy vouloir ayder de la faveur et assistance dont il pourra avoir besoing pour ce regard, et nous obliger tous du soing qu'il vous plaira prendre, avec la compassion à laquelle vous peut esmouvoir la dure servitude et misérable captivité à laquelle il est réduict, oultre l'affection dont il vous plaist honnorer toute ceste maison, qui vous en demeurera de plus en plus redevable, et moy particulièrement, à vous rendre tous les humbles services dont Dieu me fera jamais la grâce d'avoir quelque moyen de m'en acquiter, comme je l'en supplie de tout mon cœur, etc.

CCLX.

Du VIII Febvrier.

A Monsieur le conte de Suses.

Monsieur le conte, Je vous ay par cy-devant escrit comme, par les advis que j'avois des desseins de noz ennemis, il m'estoit nécessaire de remettre sur le plus de forces que je pourrois tirer des provinces, en attendant le grand et puissant secours que je dois recevoir dans ce printemps tant du pape que du roy d'Espagne, vous coniurant à cest effect

d'assembler le meilleur nombre que vous pourriez de voz amis, et vous tenir prest avec eux pour la première occasion que je vous pourrois faire entendre. Et parce que je ne doubte point que, pour ce faire, vous n'ayez besoing de commoditez, je vous avois prié de m'envoyer quelqu'un des vostres par lequel je vous en eusse faict tenir, ou en lettres de change ou aultrement, selon ce que vous adviserez pour le mieux ; dont ayant, grâces à Dieu, les moyens que je pouvois désirer, je n'ay voulu manquer à vous faire ceste recharge, vous suppliant de me dépescher en la plus grande diligence pour ceste fin, et ce pendant entretenir voz amis en la meilleure volunté que vous pourrez ; les asseurant, et vous aussy, qu'oultre ce que je m'efforceray de vous faire tenir par la voye que vous aurez résolu, je ne faudray, estant par deçà, de vous donner toute la satiffaction que je pourray. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCLXI.

[*A Monsieur de Sainct-Romans.*]

Monsieur de Sainct-Romans, Encore que je ne doubte point qu'il ne se présente assez d'affaires par delà, et que vous n'y rendiez tous les bons offices que je sçaurois attendre de l'affection que je sçai que vous apportez au bien de ceste saincte cause, si est ce que la disicion ayant à s'en faire par deçà dans peu de temps, par les grandes préparatifz et amas de forces que je voy qui se font de part et d'autre pour y venir fondre, et ayant besoing, en

attendant les grands secours que je pourrai avoir tant d'Espaigne que d'Italie, d'estre assisté des meilleures forces que je pourrai tirer des provinces, entre lesquelles je faictz beaucoup d'estat de celles que j'espère de voz quartiers, je vous prie vous tenir prest à cest effect, avec le meilleur nombre que vous pourrez assembler de voz amis, pour tous ensemble vous venir rendre par deçà lorsque je le vous ferai sçavoir : vous asseurant qu'estant icy je m'essayerai de vous donner tout tel contentement que vous sçauriez désirer. En ceste volunté, je prie Dieu, etc.

CCLXII.

Dudict jour.

[*A Monsieur de Neuchelles.*]

Monsieur de Neuchelles, J'escris à Monsieur le marquis de Saint-Sourlin mon frère, pour le conjurer d'employer tout ce qu'il aura de moyens à l'assistance que nous debvons tous à ce qui nous reste de Dauphiné, dont je ne puis vous nier que je m'estonne infiniment d'avoir receu plus tost les nouvelles par la voye de noz ennemys que par aucuns des nostres, et spécialement par vous à qui j'estimeois que ceste province deust estre en plus grande recommandation, et parce qu'elle a beaucoup mérité de ceste saincte cause, oultre ce qu'elle nous est d'extresme importance pour le passage d'Italie et pour estre si proche des terres de Monsieur le duc de Savoye. Je luy en escris pareillement, ayant délibéré d'y employer tout ce que je pourrai avoir de

moyens et d'amis devant que l'ennemy s'y fortifie davantage, ainsy que vous fera plus particulièrement entendre le sieur de la Rivière, présent porteur, que j'ay dépesché exprez. Le principal est pour cest heure d'assister le sieur de Sainct-Julien, qui y maintient encore quelques places à nostre dévotion, en attendant qu'avec plus de moyen il puisse davantage entreprendre. Je vous supplie d'y apporter la diligence et l'affection que vous cognoistrez y estre requise, mesme pour l'intérest de Messieurs de Lion, qui pourroient petit à petit estre bornez de ce costé là à leur porte. Et m'asseurant que vous en sçaurez juger l'importance et y rendre le soing et la vigilance que vous verrez estre nécessaire, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCLXIII.

Dudict jour.

A Son Altesse de Lorraine.

Monsieur, Dépeschant ce porteur en Levant vers Monsieur de Lancosme qui est là faisant les affaires de ceste saincte cause, et l'ayant chergé des mémoires, lettres et instructions qui peuvent servir à la confirmation de l'alliance qui a tousjours esté entre ces deus couronnes, en quoy les ennemis ne s'essayent pas moins de nous nuire qu'ailleurs, dépeschantz autant qu'ilz peuvent la liberté du trafic dont toute la Provance a plus accoustumé de s'entretenir, j'ay pensay que la meilleure addresse qu'il pouvoit prendre pour la scureté de son voyage estoit par les

terres de Vostre Altesse, l'ayant oultre ce bien voulu accompagner de ce mot par lequel je la supplie très humblement, Monsieur, de vouloir permettre, en faveur desdictes affaires, qu'il puisse estre assisté, selon le besoing qu'il pourra avoir, pour passer seurement et en la plus grande diligence qu'il luy sera possible : dont je vous aurai particulière obligation, pour vous en rendre ailleurs le très humble service que je vous doibtz. Ne vous faisant ceste plus longue [que] pour baiser, en cest endroict, très humblement les mains de Vostre Altesse, je prie Dieu, etc.

CCLXIV.

A Son Altesse de Savoye et à Son Altesse de Ferrare.

Monsieur, Ayant dépesché ce porteur en Levant vers Monsieur de Lancosme qui y faict les affaires de ceste saincte cause, et ne pouvant luy donner meilleure addresse que par les terres de Vostre Altesse, je l'ay oultre ce volu accompaigner de ce mot, la suppliant très humblement de vouloir, en faveur des lettres et instructions dont je l'ay chargé, commander qu'il puisse estre assisté selon le besoing qu'il pourra avoir, pour passer seurement et en la plus grande diligence qu'il luy sera possible. J'en aurai à Vostre Altesse particulière obligation, pour luy rendre ailleurs le très humble service que je luy ay voué. Luy baisant en cest endroict très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLXV.

Dudict jour.

[*A Monsieur de Lancosme.*]

Monsieur de Lancosme, Je ne m'aresteray point à vous faire entendre particulièrement l'estat des affaires de deçà, vous dépeschant vostre secrétaire qui, pour le long séjour qu'il a faict auprez de moy, vous en pourra mieux rendre compte. Je l'ay chargé de voir Messieurs de Marseille de ma part, ausquelz j'escris pour faire l'advance des présens, ainsy que je vous avois mandé par la dépesche que je vous fis dès le mois de Décembre dernier, dont je vous envoye la copie, afin de vous en servir au cas que l'autre ne vous en aye pas été portée, vous en pouvant, en ce cas, ayder pour faire cognoistre à Sa Grandeur l'intention en laquelle j'ay tousjours esté de continuer et confirmer, autant qu'il me sera possible, l'alliance et amitié de cez deux couronnes, dont vous pourrez encore tirer plus d'esclaircissement par l'instruction que je vous envoye et les articles que j'ai respondus sur ce subject; vous priant de tout mon cœur de procurer, avec le gentilhommes députė de mesdictz sieurs de Marseille, autant que vous pourrez, la continuation des franchises et libertez dont ont acoustumé d'estre privilégés les subjectz de ceste couronne sur les mers de Sa Grandeur, et embrasser tout ce qui peut estre du bien de cez affaires avec la mesme affection que vous y avez faict paroistre jusques à ceste heure, sans vous laisser divertir de la nécessité à laquelle elles ont peu estre réduites pour quelque temps; de la-

quelle nous retirans peu à peu par les grands et puissant secours que nous attendons des princes et pontantatz catholiques, vous pouvez vous asseurer, Monsieur de Lancosme, que ce ne sera point sans m'essayer de recognoistre les bons offices que vous avez rendus à ce qui se pouvoit désirer de vous : à quoy je n'ay peu aporter les effectz à vostre satiffaction si tost que j'eusse bien voulu. Vous me ferez ce bien, s'il vous plaist, de croire que ce n'a esté et ne sera jamais faulte de bonne volunté que je conserverai entière, pour les meilleurs occasions qui s'en pourront présenter doresnavant, que j'atendrai plus souvent de voz nouvelles, comme je vous prie de n'en laisser passer aucune occasion si vous pouvez. Me remectant de surplus à ce que vous fera plus particulièrement entendre votre dict secrétaire, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCLXVI.

[*Au mêmc.*]

Monsieur de Lancosme, J'ay sceu par le sieur du Pesché, qui est icy auprez de moy, l'ung des mestres de camp de ceste armée, qu'il a ung de cez frères prisonnier par delà , entre les autres pour lesquelz je vous escris, en faveur duquel je vous ay bien voulu faire cez lettres particulièrement, pour vous prier de procurer, autant qu'il vous sera possible, qu'il puisse estre mis en liberté : desirant de recognoistre en luy les bons et signalez services que ses frères ont faict et continuent tous les jours de

faire par deçà au bien de ceste saincte cause ; ils vous en auront particulière obligation, et ne lerrai de m'en revancher partout où j'aurai moyen de recognoistre les bons offices que j'espère que vous luy ferez en ceste recommandation. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

CCLXVII.

Instruction pour Monsieur de Lancosme, ambassadeur pour la Sainte Union des catholicques, à la Porte du grand seigneur.

Sçaura premièrement ledict sieur de Lancosme que Monseigneur de Mayenne, désirant d'entretenir l'alliance qui a esté de tout temps entre cez deus grandes couronnes, [avoit] délibéré, incontinent aprez la mort du feu roy Charles dix^me^, de bonne mémoire, de dépescher par devant Sa Grandeur ung gentilhomme de Marseille avec les présens accoustumez, pour luy faire entendre son intention ; dont ayant esté diverty par le siége de la ville de Paris, et incontinent aprez ledict siége levé par l'eslargissement des passages de ladicte ville, ausquelz il luy convint de s'employer avec Monsieur le duc de Parme, et encore despuis par le retour dudict sieur duc aux Pays-Bas, où il l'accompagna jusques sur la frontière, comme il a faict plus amplement entendre audict sieur de Lancosme par une dépesche qu'il luy a envoyée dès le XXIIIe de Décembre dernier, par la voye de Rome, de laquelle il luy envoye présentement le duplicata, craignant que ladicte dépesche ne luy aye esté portée.

Mon dict seigneur n'a voulu tirer ceste affaire en

plus grande longueur, jugeant de quelle importance a toujours esté l'estroite conservation de cette alliance, pour à quoy parvenir, voyant la grande incommodité des chemins, auroit escrit à Messieurs de Marseille pour l'advance desdictz présens, y ayant plus d'interest que aucune autre province de la France, sauf à leur estre pourveu du remboursement, et les auroit oultre ce conjurez de députer ung gentilhomme des leurs pour estre le porteur desdictz présens, et procurer, avec ledict sieur de Lancosme, la liberté du trafic pour tous les catholicques, soubz la faveur accoustumée de la bannière de France en mers, portz et havres de l'obéissance de Sa Grandeur.

De quoy ledict sieur de Lancosme est supplié par mondict seigneur de faire toute la plus diligente poursuitte qu'il pourra, faisant instance de la conservation des privilléges et franchises des subjectz de ceste couronne, mesmes à ce que personne n'aye liberté de trafiquer sur ses mers que soubz la faveur de ladicte bannière de France; avec deffence très expresses au vice-roy d'Argès (1) ou aultres subjectz de Sa Grandeur, d'assister ou favoriser plus le sieur de la Vallette (2) en Provence contre ceux de l'Union, ny de les inquiéter et molester en façon quelconq.

Et suppliant Sa Grandeur que les consulz qui ont accoustumé d'estre envoyés ez pays et royaulme de Sa Haultesse, Thir (3), Argès, Alexandre, Le Caire et autres soient conservez et maintenus soubz sa protection.

(1) Alger.
(2) Bernard de Nogaret, amiral de France, gouverneur de Provence, frère du duc d'Epernon.
(3) *Ms* : Chir.

Se souviendra aussy, ledict sieur de Lancosme, de moyenner la liberté des gentilzhommes et autres prisonniers de mérite et de qualité, entre autres des chevaliers de Villarceaux et Tenisay et du conte Mutio, continuant la bonne et sage conduite dont il a maintenu les affaires par delà avec beaucoup de contentement de mondict seigneur, qui n'oubliera rien, de son costé, de la recognoissance qui luy en est deue, après (1) que l'esclaircissement des affaires de deçà luy en donnera plus de moyen.

Empeschant, oultre ce, autant qu'il pourra, qu'aucun allant de la part du roy de Navarre à la Porte de Sa Haultesse puisse estre reçeu.

Pour fin, sera, s'il luy plaist, sogneus de prendre toutes les commoditez qui se pourront présenter pour faire sçavoir de ses nouvelles et tout ce qui se passera par delà à mondict seigneur.

Fait au conseil d'Estat tenu à Soissons, présent Monseigneur.

CCLXVIII.

Articles respondus au secrétaire de Monsieur de Lancosme, Coquerel.

Responces aux premier, second et troisiesme articles.

Monseigneur a esté trez aise d'avoir entendu par le secretaire Coquerel l'estat des affaires du Levant et les bons debvoirs que le sieur de Lancosme, ambassadeur de France à la Porte du grand seigneur y a

(1) Ms : au pris.

rendus, recognoissant que ces déportemens ont esté accompaignez de leur prudence et dextérité qui pouvoit estre requise: et est bien mary qu'il ne peut jusques à cest heure, renvoyer ledict Coquerel avec le contentement qu'il désire donner au sieur de Lancosme, comme il fera tousjours en ce qui dépendra de luy; les grandes charges des affaires qui luy sont tombées sur les bras en ayant esté la seulle cause, ainsi que ledict Coquerel a peu luy mesme remarquer, pour avoir esté tesmoing de ce qui s'est passé depuis son arrivée en France. Néantmoings, mondict seigneur, jugeant de combien l'entretenement et continuation de l'amityé et bonne intelligence de ses deux si grandes et puissantes couronnes estoit nécessaire et advantageuse pour le traficq d'entre les subjects d'icelle, auroit, dès le moys de Décembre dernier, faict une dépesche fort ample au grand seigneur, et icelle addressée au sieur de Lancosme pour la présenter à Sa Hautesse, pour laquelle il tesmoigne assez de combien luy est chère la continuation de ladicte amytié et comme il désire ne rien espargner pour l'entretenir. Laquelle dépesche il a faict tenir par la voye de Romme, en envoyant de rechef un duplicata par ledict Coquerel.

IIIe article. Sera escrit à Messieurs de Marseille, comme ceux qui ayant le plus d'interestz à la liberté du traffic et seureté des mers de Levant et qui en tirent plus de commodité, à ce qu'ilz facent l'advance des présens qui ont acoustumé estre faictz audict grand seigneur, premier bassa et général de la mer; considéré que pour la longueur du chemin et les dangers qui y sont maintenant, il est du tout impossible à Mon-

seigneur de les envoyer d'icy, sauf à leur estre faict ramboursement à la première commodité, ou bien estre rejectez sur quelque imposition par leur advis et consentement : et sera très à propos que les sieurs de Marseille facent eslection de quelque gentilhomme d'entre eulx pour porter lesdictz présens et avoir cest honneur de les présenter avecq ledict sieur de Lancosme.

Ve article. Monseigneur a très agréable de continuer ladicte [présentation] et rechercher tous les moyens qui luy sera possible pour en donner contantement audict sieur de Lancosme, ce qu'il espère faire dans fort peu de temps, ayant ung extresme regrect que dès à présent il ne peult tesmoigner par effect quelle est sa bonne volunté.

VIe article. Sera, au semblable, pourveu sur ce qui se trouvera estre deu audict sieur de Lancosme à messure que les moyens le pouront permettre.

VIIe article. Sera présentement escrit à Messieurs de Marseille pour avoir leur advis sur les actions et déportemens desdictz consulz, pour, icelluy veu, estre pourveu sur le présent article ainsy que Monseigneur verra bon estre.

VIIIe article. Attendu la nécessité des affaires, Monseigneur désire que ledict sieur de Lancosme s'ayde de la voye du sieur ambassadeur de Hongrie et luy en escrive à ceste fin.

IXe article. Sera escrict de rechef au grand seigneur et audict sieur de Lancosme, et envoyé une instruction bien ample de l'intention de Monseigneur.

Xe article. Sera délivré ledict chiffre.

Faict au conseil d'Estat tenu à Soissons, présent Monseigneur.

CCLXIX.

Dudict jour.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, Vous pouvez assez cognoistre par l'estat de noz affaires la difficulté qu'il y aura de garder le caresme dans les armées, qui est cause que, voulant obvier au désordre que la contraincte de l'observer y pourroit aporter et au mauvais exemple que nous donnerions, usant indifférement des viandes par la nécessité sans estre pourveu de la permission que les catholicques doibvent prendre de l'Eglise, je vous ay faict ce mot exprez pour accompagner celluy que j'en fais pareillement à Monsieur le cardinal de Pelevé, pour vous prier de moyenner avec luy que nous puissions avoir la dispense de manger de la viande ce caresme dans lesdictes armées, et une particulière pour ma maison, de trois jours de la semaine seulement ; lesquelles je vous prie de me faire le plus prompteement que vous pourrez, afin de le pouvoir faire publier à temps. Je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCLXX.

Du VIIIe Febvrier.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père, comme Dieu est merveilleux en ses œuvres et veult avoir la gloire des choses qui semblent presque déplorées, pour monstrer sa toute

puissance lorsque les remèdes humains se tiennent foibles, je recognois que les affaires de cest Estat ont esté relevées et les courages des catholicques soustenuz et renforcez par la création de Vostre Sainctelé, que sa divine bonté a reservée pour la restauration de son Eglise et l'extermination des ennemis qui la travaillent. Tous les gens de bien de la France ont conceu ceste mesme espérance avec laquelle, bien qu'affoibliz par la longueur et continuation de leurs misères et de la fièvre continue de l'Estat, ilz se roidissent, autant que si peu de forces qui leur reste le peut porter, contre les effortz et entreprises du chef des héréticques, attendans que Vostre Sainctelé, à laquelle aprez Dieu ilz ont leur recours comme à leur père et protecteur, les délivre des oppressions et angusties où ilz se voyent réduitz.

J'advoue, Tressainct Père, et j'en ay faict preuve par les effectz depuis la charge qui m'est commise, que les enffans des ténèbres veillent plus soigneusement à nostre ruyne que nous à nostre (1) conservation : et Vostre Sainctelé, s'il luy plaist, recevra de bonne part la plainte que je luy en fais avec ung extresme regret, et me pardonnera si la nécessité des affaires et les périlleux accidens qui nous menassent me contraignent de luy en parler trop librement ; et pleust à Dieu estre si heureux de luy pouvoir représenter moy mesmes la face de ce royaulme et ce qui en peult arriver en conséquence à toute la chrestienté, noz ennemis ayans desseigné d'y faire ung changement, qui puis aprez par une

(1) *Ms* : la.

contagion inévitable infecteroit les aultres parties du corps de l'Eglise catholicque, sont promptement et puissamment assistez des princes, pontantatz et peuple de leur faction, qui jugent fort sagement que de nostre ruyne deppend leur establissement, et au contraire de notre seureté et repos l'entière extirpation de leur erreur; et nous sommes si endormis, assoupis, de ne poinct appréhender la misérable condition à laquelle nous tombons par faulte d'union, d'intelligence et de prompte communication de secours et de forces, sans mettre en considération que la France est la monarchie qui peult en se conservant conserver la religion, et en périssant l'anéantir et faire périr en tous endroictz et parmy tous les peuples où elle est jusques ici maintenue, et Dieu servy et honnoré. Les espritz de nostre nation, Tres-sainct Père, sont ardans et remuans, les courages valeureux et généreux, le peuple aguerry et lequel se laisse porter aysément d'extrémité en extrémité, et partant il est fort à craindre que, tout ainsy que pour le soutenement de la religion catholicque, il a souffert ung long temps tout ce que la nature de l'homme peult endurer de nécessitez, de persécutions, d'injures, de périlz et de tourmens, se voyant abandonné après une si continuelle patience il ne [face] joug aux ennemis, et par désespoir, couroux et despit, il ne preigne des résolutions toutes contraires à ses premières droictes intentions.

Ce que je supplie très humblement Vostre Sainctelé de vouloir bien pezer, avec son très singulier et très exquis jugement, et, par les moiens qu'elle estimera estre à propos et nécessaires pour le salut de cest Estat qui se jette entre ses bras, prévenir et advertir

les malheurs et mutations qui panchent sur noz testes, et ne se peuvent éviter que par l'auctorité de Vostre Sainctelé et par sa prompte assistance, qui arreste le cours et progrez des entreprises des ennemis, face subsister les nostres en cœur et espérance, leur lève l'appréhension et craincte de la perte évidente et infallible de leurs biens, de leurs femmes et enfans, et de tout ce qui leur est de cher au monde. Car il est certain que les voluntez estans abattues se manient plus à présent par la violence et la force que non par la raison ou le zèle, et que si le roy de Navarre, qui se prépare avec de grandes trouppes et est aydé et appuyé des princes et peuples héréticques très puissamment, prend l'advantage de la campagne avant que noz armes soient sur pied, qu'il sera en voye, avec l'estonnement et esbranlement qui est parmy noz villes, de faire ung tel changement au général des affaires et ung tel affermissement à ses desseings qu'il seroit puis aprez très difficile et j'oseray dire impossible de remettre et ramener, avecq quelque despence que ce soit, les choses en bon estat.

C'est pourquoy, Tressainct Père, ayant advis de l'advancement de ses forces qui luy viennent tant de Germanie que d'Angleterre, je n'ay voulu faillir de le faire entendre à Vostre Sainctelé par ce courrier exprez, affin d'estre deschargé envers Dieu et les hommes de ce qui peult arriver de mal à faulte d'y estre pourveu à temps. J'ay escrit à Monsieur le commandeur de Diou de rendre compte des particuliaritez à Vostre Sainctelé, et j'en ay aussi supplié Monsieur le cardinal Caiétan, qui en est très instruict et informé, ayant recogneu l'instinct et inclination de noz peuples,

la qualité et gravité de nostre mal et ce qui peut y apporter remède, et je m'asseure qu'il n'aura oublyé de s'en acquiter et satisfaire à l'expectation des catholiques de ce royaume. Il me reste doncques, Tressainct Père, de supplier très humblement Vostre Sainctelé de favoriser de son audiance ledict sieur commandeur, implorer ses paternelles bénédictions, son ayde et auctorité, et la conjurer par la gloire de Dieu, par les mérites et piété du peuple françois, par le sang de tant de martyrs qui a esté respandu durant ces guerres, par les reliques de nostre naufrage, de vouloir entreprendre et embrasser la protection d'un estat affligé, le premier de l'Eglise, qui depuis trente ans a combatu pour maintenir le dépost sacré de la créance desdictz majeurs et ne point flaichir ny plyer le genoux devant l'idole des hérésies. Je ne puis, Tressainct Père, y ayant desjà employé tous mes moyens et ceulx de mes amis et serviteurs, offrir à Vostre Sainctelé, sinon ce qui me reste, qui est la vye que je voue à Dieu, à Vostre dicte Sainctelé et au Sainct Siége appostolique, avec une perpétuelle obéyssance et sacrifice de mon sang jusques à la dernière goutte. Et sur ce, Tressainct Père, ayant baisé très-humblement les pieds sacrés de Vostre Sainctelé, je prieray Dieu la conserver longuement pour le régime de son Eglise et la restauration de ce royaume.

CCLXXI.

A Monsieur de Lyon.

Monsieur, N'ayant peu entrer en aucune composi-

tion avec Monsieur d'Espernon pour la délivrance de Monsieur d'Elbeuf mon cousin, jusques à cest heure qui m'a faict entendre que le roy de Navarre luy a permis d'en tirer le plus qu'il pourra, et l'ayant mis à si haute rançon qu'il est du tout impossible d'y pouvoir satisfaire par ses moyens et ceux de ses amis de deçà, desquels la nécessité est quasi partout égalle, je n'ay voulu demeurer en si beau chemin et ay pensé ne pouvoir manquer à ce que je doibs à ses mérites en cest endroict, accompagnant comme je fais la très humble requeste qu'il faict à Sa Sainctelé, pour la supplier de vouloir s'esmouvoir à quelque compasion de sa longue et ennuyeuse prison et l'ayder de ses libéralitez pour parfaire la somme de cent cinquante mille escuz à quoy monte sa dicte rançon, vous en ayant bien voulu escrire particulièrement, sur l'asseurance que j'ay que vous aurez bien advancé vostre voyage, pour vous supplier bien humblement de vouloir assister de vostre faveur ce gentilhomme qu'il a dépesché exprez, à ce qu'il puisse, par vostre intercession, rapporter à son maistre le fruict qu'il se promect de son voyage, dont je vous aurai la mesme obligation que si c'estoit pour mon propre faict. Je vous escris par une aultre voye des affaires de deçà, et ne vous en ferai ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCLXXII.

A Monsieur le cardinal de Pelevé.

Monsieur, L'extresme deffault de toutes choses, qui pourra augmenter par la descente des armées

et le grand nombre de soldatz tant d'une part que d'autre, contraignant bien souvent les nostres, quelque réglez et relevez qu'ils puissent estre, de se licentier des vivres telz qu'ils les peuvent trouver audict jour, mesmes deffendus de l'Eglise, et craignant le mal qui s'en pourroit ensuivre, si ce qui est autrement scandale et désobéyssance n'estoit réparé du respec de la permission et indulgence de Sa Sainctcté, je vous supplie bien humblement, Monsieur, de vouloir impétrer pour nous envers elle une dispense à toute l'armée de manger de la viande durant le caresme, et pour ma maison trois fois la semaine seulement ; à fin que nous retenans soubz la faveur de sa concession dans les termes de la révérance que nous debvons à ses commandements, nous [n'] irritions davantage nostre Dieu contre nous, et donnant ung mauvais exemple, ne nous rendions en noz déportemens semblables à noz ennemys ; vous suppliant de rechef de vouloir favoriser la dépesche de ce courrier de vostre recommandation et nous obliger tant que de nous faire obtenir les dictes dispences, en la plus grande diligence que vous pourrez, à fin de les pouvoir faire publier à temps par les armées. Ce qu'attendant de vostre faveur, je ne vous feray ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement [les mains] et prier Dieu, etc.

CCLXXIII.

[*Au Sainct Père.*]

Tréssainct Père,

Les bons et signalez services que feu Monsieur le duc de Guise mon frère et moy avons receus du sieur

la guerre depuis si longtemps sur ce mesme subject, ainsy que vous sçavez et que vous pourra plus particulièrement faire entendre ce porteur qui a esté dépesché exprez, lequel vous supplie assister de toute la diligence que vous jugerez estre nécessaire pour ce regard; et n'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

CCLXXV.

A Monsieur de Savoye.

Monsieur, Voyant le progrez de noz ennnemis dans le Dauphiné si advancé par la prise de Grenobles que s'il n'y est promptement pourveu, ilz se pourront rendre maistre de toute la province, je me suis advisé de depescher (1) exprez à Vostre Altesse pour luy représenter les moyens qu'il y a encore de les empescher de passer oultre, et possible de regaigner ce que nous avons perdus, devant qu'ilz s'y soient davantage fortiffiez : la suppliant très humblement, Monsieur, de vouloir employer ses forces de ce costé là, ou en assister d'une partie Monsieur de Nemours ou Monsieur le marquis de Sainct Sourlin, mon frère, que j'ay suppliez de s'y acheminer en diligence. recognoissant que ceste province nous est de telle importance, pour estre conjointe audict pays de Vostre Altesse, que nous ne pouvons que l'intérest des ungs et des aultres n'y soit pareillement conjoint, dont il ne faudroient à [la] longue de donner de la fascherie à Vostre Altesse, aprez s'estre establis dans ladicte

(1) Blanc

province, s'estendans petit à petit sur les terres de vostre obeyssance et nous ostans toute la commodité du passage d'Italie. Ce que j'ay bien voulu représenter à Vostre Altesse, oultres la charge que j'ay donnée audict, luy faire entendre de ma part plus particulièrement toute la conséquence, la suppliant très humblement d'y vouloir apporter les remèdes qu'elle jugera estre plus à propos. Sur quoy luy baisant très humblement les mains, je prieray Dieu, etc. (1).

CCLXXVI.

Dudict jour.

A la noblesse d'Auvergne.

Monsieur..., Je vous ay escrit par mes dernières les préparatifz que j'ay eus advis dès ce temps là que les ennemys faisoient pour entreprendre encore sur Paris, et l'estat que je faisois d'assembler le plus que je pourrois de forces pour m'y opposer; vous aurez peu sçavoir despuis comme leur dessein tournera à leur confusion aprez s'y estre opiniastrez trois nuitz tout de suitte, par le bon ordre et la résolution de ceulx de dedans, devant que je peusse estre assez à temps pour le secourir, m'y estant acheminé jusques à Meaux avec quelques vivres dont j'avois délibéré de les rafraischir; ce que je recognois de la providence de Dieu plus tost que d'aultres choses, estimant qu'il ne veult permectre, comme il l'a monstré desjà par plusieurs fois lors que les affaires estoient quasi du

(1) Il y avoit plusieurs aultres lettres de ceste dépesche, mais elles n'ont pas servy à cause de la prise de Grenobles. (*Manuscrit.*)

tout désespérées, que les choses qui apartiennent à sa gloire soient pollues et ruinées par les ennemis de son nom et de sa mémoire.

Despuis, ceulx de leur party qui se disent catholicques, et entre autres Messieurs de Nevers, de Longueville, et autres me firent rechercher de recevoir le sieur de Fleuri (1), sur le désir qu'ils avoient de cognoistre avec moy les moyens de rendre quelque repos à cest estat : ce que luy ayant permis, à fin qu'ilz ne prissent subject de dire que je ne me rends traitable pour ce qui est du faict des catholicques, et leur fin n'estant autre que de prévenir, ce disoit-il, par quelque accord la descente des armées estrangères qui viennent pour le roy de Navarre, par ce qu'estant d'hérétiques toutes composées il y auroit danger que cela ne ruinast du tout la religion, je luy fis responce que s'ils l'avoient en telle recommandation, il seroit fort aisé de nous opposer tous ensemble à ceste ruine, sinon que j'espérois, avec l'ayde de mes amys et de tous les princes catholicques, de la maintenir en ce royaulme, au blasme et à la honte de tous ceux qui contre leur propre conscience les assistent : ce qu'il se chargera de leur rapporter fidellement et dont je vous ay bien voulu donner advis, afin que comme ils sont plains d'artifice, ilz ne se servent de ceste visite à autre intention et n'en tirent ung aultre effect.

Nous avons aussi nouvelles de Sa Saincteté que j'ay pensée estre à propos de vous escrire, qui sont qu'ayant assemblé ung consistoire général sur le

(1) Négociateur d'une trève commerciale avec Villeroy, commissaire du duc de Mayenne.

subject de noz affaires, il a pris résolution non seulement de continuer les censures et excommunications précédentes contre (1) ceulx qui favorisent le party contraire, mais de faire mesmes très-expresses deffences à tous les ecclésiastiques de les recevoir aux offices, prières ou sacrementz de l'Eglise, sous peine des mesmes excommunications, estant délibéré de fortifier ceste saincte cause de toute l'assistance des moyens qu'il en aura. Je prie Dieu de luy continuer ceste bonne volunté et qu'il vous tienne, etc.

CCLXXVII.

Lettres communes à la noblesse d'Auvergne.

Monsieur le marquis, Vous aurez peu sçavoir ce qui s'est passé à Paris et comme Dieu l'a quasi miraculeusement préservée aussy bien ceste fois que les autres, devant que le secours que j'y avois faict conduire y fut arrivé, ny que j'y peusse estre assez à temps avec ce que le temps me permettoit d'assembler de forces dans ceste province. J'en donne la louange à Dieu et veus croire que c'est qu'il ne veult permectre que les choses qui sont pour sa gloire tombent ainsy misérablement entre les mains des ennemys de son nom et de son service. Aprez avoir failly leur entreprise, à laquelle ilz s'i opiniastrèrent par trois nuitz toutes de suite, ilz m'ont faict rechercher de quelque traicte par le sieur de Fleury Marchomont, au nom de Messieurs de Nevers, Longueville, d'O, Chiverny et autres qui portent le nom de catholicques en ce party : ce que je ne voulus refuser, pour

(1) *Ms* : entre.

ne leur donner subject de dire que je ne veus entendre à ce qui se peut proposer simplement pour la religion, comme la responce que je luy ay faicte n'a esté d'oster (1) subject aux blasme de ceux qui assistent contre leur propre conscience ceux qui luy font la guerre de profession despuis si longtemps; ce que je vous ay bien voulu faire entendre, afin de prévenir ce qu'ilz pourroient mettre en avant sur ce subject, avec les artifices dont ils ont accoustumé d'user. Ilz me menacent d'une grande descente d'estrangers, et j'espère, moyennant la grâce de Dieu et l'assistance de mes amis et de tous les princes catholiques qui ne me promectent pas moins de secours, que la honte et le regret leur en demeurera. Je vous conjure tousjours pour cest effect de tenir voz amis advertis, et vous tenir prest en cest volunté pour la première occasion que je vous ferai sçavoir.

Nous avons nouvelles de Sa Sainctеté, quelle s'est résolue non seulement de continuer les censures et excommunications précédentes sur ceulx qui favorisent le party du roy de Navarre, mais qu'il a faict défenses très expresses à tous les éclésiastiques de les recevoir à la communion, ny à tous les autres sacrementz et prières de l'Eglise, sur peine de la mesme excommunication. Je vous ay despuis peu escrit par une autre voye : qui m'empeschera de vous faire celle cy plus longue que pour vous supplier de rechef de vous rendre disposé, avec bon nombre de voz amis, pour ceste nouvelle saison. Ce pendant, je prie Dieu, etc.

(1) *Ms* : d'autres.

CCLXXVIII.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Ayant sceu que de la mauvaise nouvelle que je receus il y a quelque temps de Daulphiné, il nous reste encore quelques places que le sieur de Sainct Jullin s'efforce de maintenir le mieux qu'il luy est possible, en attendant qu'il puisse estre assisté de vous ou de Monsieur le marquis de Sainct Sourlin mon frère. pour avec ce que l'ung ou l'autre pourra encore joindre d'ailleurs, tant de la part de Monsieur de Savoye que de Sa Sainctelé, tascher à regaigner ce que nous avons perdu en la prise de Grenoble devant que les ennemys s'y soient davantage fortifiez, je vous supplie, Monsieur, si vous avez avancé vostre voyage en ce quartier là, de vouloir favoriser ledict sieur de Sainct Jullin de tout le secours dont il pourra avoir besoing pour cest effect, pour lequel mesme j'escris à mondict sieur de Savoye et à M. l'ambassadeur de Sa Majesté catholicque prez de Son Altesse, et vouloir tant obliger toute ceste saincte cause à vous et particulièrement ceste province qui y a esté et est encore si affectionnée, de la garentir de sa totalle ruine, de laquelle elle se voit menacée, estant preste de se voir entièrement réduite soubz la puissance de ses principaux ennemys, si elle n'est promptement assistée ; à quoy, pour mon regard, je désire aporter tous les moyens qui me seront possibles, ainsy que vous fera plus particulièrement entendre le sieur de la Rivière, présent porteur, que j'ay dépesché exprez

devers vous et auquel j'ay donné charge de vous représenter l'estat et les affaires de ladicte province, dont il est suffisamment instruict pour vous donner plus d'ouverture et de commodité d'y entreprendre, ainsy que vous jugerez estre plus à propos. Vous baisant, sur ce, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLXXIX.

Dudict jour.

A Son Altesse de Savoye.

Monsieur, Je croy que Vostre Altesse aura peu entendre par le retour de Monsieur de la Croix, son ambassadeur, l'estat auquel il a laissé les affaires en ce pays, oultre ce que Monsieur le président Janin et depuis Monsieur de Lion luy en pouront avoir représenté de ma part, selon les advis que je leur en ay donnez, pour la supplier très humblement de vouloir plus que jamais embrasser en ce qui dépendra d'elle la manutention de ceste saincte cause et la conservation de la religion en cest Estat ; de laquelle recognoissant de jour en jour le péril plus évident et la ruine plus prochaine par les grandes forces que je suis adverty debvoir fondre dans peu de jours de tous costez en ce royaume, en faveur du roy de Navarre, et telles qui sera très difficiles de s'y pouvoir opposer, si nostre négligence est si grande que nous n'en prévenions le ralliement et n'empeschons qu'elles se puissent joindre et mettre les premiers à la campagne, j'ay despéché ce courrier exprez vers Sa Sainctelé pour luy remonstrer avec le plus d'in-

stance qu'il m'est possible l'extresme nécessité en laquelle nous sommes réduitz et le danger éminent de la subversion de cest Estat par l'estroite alliance et les conspirations de tous noz ennemys, si à leur exemple nous [ne] nous évertuons à bander toutes noz forces à la fois pour romppre leurs desseins et rendre leurs entreprises vaines. Je sçai, Monsieur, l'affection que Vostre Altesse y a tousjours aportée et les moyens qu'elle a de favoriser de sa recommandation envers Sa Saincteté ceste dépesche, dont je la supplie très humblement, et de vouloir aporter de sa part la bonne assistance que tous les catholicques de ce royaume se promectent de l'affection qu'elle y a tousjours faict paroistre ; de laquelle, luy demeurant particulièrement obligé, avec dévotion de luy en rendre très humble service par tout où j'en auray moyen, je luy baiserai, en cest endroit, très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCLXXX.

A Son Altesse de Ferrarre.

Monsieur, Encore que, comme j'estime, Monsieur de Lyon aye eu le moyen de Vous baiser les mains de ma part et de représenter à Vostre Altesse l'estat des affaires de deçà, pour luy en faire la compassion que scai qu'elle prend de nos misères, voyant toutesfois le mal s'i augmenter de jour à aultre et les forces de noz ennemys si prestes de se joindre, que s'il n'y est promptement pourveu, nous sommes en danger de n'y pouvoir plus aporter de remède, par la résistance de quelques armées que nous puissions

assembler puis aprez, j'ay dépesché ce courrier en toute diligence vers Sa Saincteté, pour luy faire très humble et très instante remonstrance du terme auquel je voy noz affaires conduites, sans espérance et sans support, s'il n'est si prompt et puissant tout à la fois qu'il puisse prévenir et rompre les forces et les desseins de nosditz ennemys, dont je n'ay voulu manquer de donner advis à Vostre Altesse, sçachant combien sa recommandation peut favoriser la dépesche de ce courier, et que d'elle mesme elle ne voudra perdre une si belle occasion de faire paroistre l'affection quelle a tousjours eue à la conservation de la relligion et de cest Estat, comme j'en supplie très humblement Vostre Altesse, Monsieur, et d'y vouloir employer les moyens et la grande prudence de laquelle elle est accompagné en toutes ses affaires; dont, oultre le mérite immortel qu'elle pourra acquérir, je luy aurai de plus en plus obligation, pour luy rendre le très humble service que je luy ay voué. Luy baisant, en cest endroict, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLXXXI.

Du XVII[e] Febvrier.

A Monsieur le cardinal Crémonne.

Monsieur, Les advis que je reçoy de la saincte affection que vous apportez au bien de ceste saincte cause m'obligent de plus en plus à m'asseurer du bon succez de noz affaires par le moyen de vostre faveur à l'endroict de Sa Saincteté, de laquelle je vis en espérance que vous ne voudrez manquer à tout

cest Estat, qui depuis vostre promotion et la cognoissance qu'il a de vostre zelle, ne respire autre chose que vostre intercession. Je ne vous particulariserai point noz nécessitez, et le danger que nous courons si le secours que nous en attendons est tiré à la longue; la charge que j'ay donnée à Monsieur le commandeur de Diou de la vous faire représanter au vif, et le jugement que vous en pouvez faire par la suitte de toutes les traverses que nous avons eu à souffrir vous en donnant assez de cognoissance, sans vous les faire sentir davantage. Mais je vous diray, Monsieur, que s'il vous plaist d'en faire cognoistre les inconvéniens innévitables à Sa Saincteté, et moyenner, comme je vous en supplie très humblement, par la faveur que vous avez auprez d'elle, l'advancement du bien que nous en espérons, à ce que nous puissions par le prompt et puissant appuy de ses libéralitez nous rendre les premiers maistres de la campagne, la France vous aura toute l'obligation du bon heur dont elle se verra assistée en ceste extrémité, et vous demeurera redevable de l'establissement de son repos en la conservation de la saincte religion de noz pères, qui est le seul but auquel nous tendons : vous vouant, dès à cest heure, sur l'espérance que j'en ay, pour mon regard, le très humble service que je vous en doibz particulièrement, avec autant de dévotion que, vous baisant, en cest endroit, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLXXXII.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Caietan.

Monsieur, Si la saincte intention de Sa Saincteté continue, comme toutes les lettres que j'en reçois me donnent confirmation de plus en plus, je ne puis doubter que les premières recognoissances ne vous en soient deus qu'à aucun aultre du Sainct Siège, et ne sçaurois aussy manquer de recourir plus librement à vous, comme je fais en toutes les occasions, sans craindre que cela vous doibve tourner à importunité, estimant que comme vous ne vous laissez posséder de rien que du désir d'employer les dons et grâces que Dieu vous a départis pour le bien de son service, nostre cause n'ayant autre chose proposée ne vous peut jamais estre à charge; oultre ce que la nécessité nous presse d'en user de la façon pour le danger inévitable que nous courons de perdre tout, si nous permettons à noz ennemys d'estre les premiers à cheval. Je ne vous fais point de discours plus particulier de toutes les raisons que j'ay d'apréhender que cela arrive et de désirer le contraire, m'asseurant que Monsieur le commandeur de Dieu ne faudra de vous faire voir ce que je luy en escris assez amplement. Il me suffira, Monsieur, de vous supplier bien humblement de le croire et Monsieur de Lion, s'il est arrivé par delà, de tout ce qu'ilz vous diront de ma part touchant l'estat de ces affaires, et obliger tant à vous tout ce royaume qu'il vous puisse recognoistre pour l'ung des principaulx

médiateurs de son salut, qui sans vostre intercession est en extresme hazard de sa ruine et de la perte de la relligion : à quoy vous et tous les princes catholiques auroient ung infini regret à l'advenir. Le seul moyen de l'empescher dépend du prompt et puissant secours que nous attendons ; et dont me reposant sur le soing que je m'asseure que vous en avez, je vous baise, en cest endroit, bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

CCLXXXIII.

A Monsieur le cardinal de Pellevé.

Monsieur, Je vous ay escrit par Divaille, que je dépesche exprez, le besoing que nous avons de la prompte assistance de Sa Sainctcté, si nous ne voulions laisser perdre l'advantage à noz ennemis et de se mettre les premiers à la campaigne. Je ne puis vous supplier de chose qui nous presse davantage et ne prens pour cest heure, non plus que les aultres fois, autre subject pour vous escrire ; ne vous voulant toutesfois ennuyer des particulières raisons que j'ay d'entrer en cez importunitez, j'en escris fort au long à Monsieur le commandeur de Diou qui vous pourra mieux faire entendre la peine en laquelle nous en sommes, et m'en remectz à luy et à ce que vous pourra encore plus fraischement faire sçavoir Monsieur de Lyon, que je pense estre maintenant arrivé par delà ; vous suppliant bien humblement de vouloir considérer la conséquence à laquelle peut tirer le retardement de ce que nous espérons, et l'advantage de noz ennemis sur nous, s'ilz peuvent estre les pre-

miers en campaigne. Je vous escrivis aussi en faveur de Monsieur le président Vétus pour la provision de l'abbaye d'Igni au nom de son filz, avec dispence de l'aage et gratiffication des bulles. Je vous en supplie de rechef, Monsieur, et de vouloir à l'ung et à l'autre apporter ce que je me suis promis de vostre faveur, avec dévotion de vous rendre par tout ailleurs le très humble service que je vous doibz. Vous baisant, en cest volunté, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCLXXXIV.

A Monsieur le cardinal de Sainct Séverin.

Monsieur, L'obligation que j'ay à tous ceux qui font paroistre comme vous le désir et l'affection qu'ilz apportent au bien de cez affaires, faict que je m'addresse particulièrement à vous comme à l'ung de ceulx de la faveur et assistance duquel je me promectz davantage, pour vous supplier bien humblement de donner créance à tout ce que Monsieur le commandeur de Diou vous représentera [touchant] les affaires de cest Estat, selon ce que je luy en escris amplement à cest intention ; et vouloir tant obliger toute la Crestienté à vous que d'estre ung des médiateurs du salut de ce royaume, en la perte duquel les autres potentatz ne peuvent qu'appréhender beaucoup de danger de leur éversion, principallement soubz la tiranie de l'hérésie contre laquelle nous avons à nous soustenir : ce que nous ne pouvons plus, sans l'assistance de Sa Saincteté et du Sainct Collége si prompte et si puissante que nous puissions

empescher noz ennemis d'estre les premiers maistres de la campagne. Je sçay, Monsieur, combien vostre faveur et bonne affection peut avoir de force et de vertu à cest effect, et ne crains point de m'en rendre importun soliciteur, avec obligation particulière du service que je vous en rendrai toute ma vie. En ceste dévotion, je vous baise bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCLXXXV.

Dudict jour.

A Monsieur de Sainct Sorlin et Madame de Nemours.

J'ay faict expédier il y a desjà quelque temps la confirmation que demandent Messieurs les consulz de la nation florentine en faveur du sieur Orlando Orlandini pour l'estat de maistre des couriers, auquel je l'ay continué, en vostre recommandation et autant que je désire n'innover ou changer aucune chose aux priviléges accordez de longtemps, voulant au contraire conserver toutes choses, autant qu'il me sera possible, en l'estat auquel je les ay trouvées. A quoy, oultre cela, je donnerai tousjours tant de lieu à ce qui me sera recommandé de vostre part que ceux qui s'addresseront à moy, avec la faveur de voz lettres, ne pourront retourner qu'avec tout le contentement qui dépendra de ma disposition. N'estant la présente que pour asseurance de ce que je vous ay desjà escrit, je ne la ferai plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCLXXXVI.

A Messieurs les consulz de la ville de Lion.

Messieurs, Je vous ay desjà envoyé par une autre voye l'expédition que me demandez pour l'estat de maistre des couriers en faveur du sieur Orlando Orlendini, que j'ay confirmé audict estat, désirant conserver autant qu'il me sera possible voz privilléges et entretenir généralement toutes choses de la mesme façon de laquelle elles ont accoustumé d'estre gouvernées et conduites : de quoy vous ayant donné toute asseurance par ladicte expédition et celle cy n'estant à autre fin, je ne la ferai plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCLXXXVII.

[*A Monsieur du Bourg.*]

Monsieur du Bourg, J'ai esté très aise de voir par vostre lettre l'estat auquel sont les affaires de delà et la bonne volunté en laquelle vous continuez d'en désirer le bien et l'avancement autant que vous y pouvez voir le moyen ; à quoy je vous prie de vous évertuer de plus en plus, ne vous pouvant assez tesmoigner l'obligation que je sens vous avoir du soing que cognoy que vous y apportez. Je m'estonne toutesfois de ce que vous me mandez sur le peu de lettres qui se voyent de moy en vostre quartier, d'où je receu responce de plusieurs dépesches que j'ay addressées à Hureau, qui

ont tousjours esté accompagnées de lettres particulières à la plus part des gentilz hommes, sans celles que je leur avois faict desjà tenir il y a longtemps par la voye de Monsieur de Nemours mon frère. J'en feray encore sur ce mesme subject que j'addresserai audict Hureau, et les envoirai en blanc pour les remplir selon ce que vous adviserez ; mais ce sera par une autre voye plus certaine, me contentant de charger vostre laquais de ce mot pour vous asseurer du contentement que j'ay receu de vostre advis et vous prier d'entretenir le plus que vous pourrez le grand maistre (1) en la bonne disposition en laquelle vous l'avez trouvé, ne faisant dificulté de luy offrir tout ce que vous estimerez pouvoir avancer sa résolution à espouser ce party, avec asseurance que je tiendrai tout ce que vous ferez avecque luy et ce (2) que vous jugerez mériter ceste peine. Pour le regard de vostre régimment vous pouvez croire que je n'aurai jamais moyen dont je ne vous face part ; mais les nécessitez de Paris m'ont tellement espuisé jusques à cest heure que je n'ay sceu faire autant que j'eusse bien désiré : je me suis toutesfois fort fasché contre Ribault de ce qu'il n'avoit satisfaict à vostre partie, comme je m'en estois reposé sur luy, et m'a promis d'y donner ordre à vostre contentement par le retour de Zammet que j'attens icy dans la fin de la semaine prochaine. Hastez donc le plus que vous pourrez vostre régiment pour me venir trouver, et vous asseurez que je

(1) Allusion au maréchal de Montmorency, grand-maître de France, qui était en pourparlers pour se réunir à la Ligue, comme nous l'avons déjà vu.

(2) *Ms :* ceux.

pourvoirai de telle sorte à vostre satisfaction que vous aurez toute occasion de demeurer content. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCLXXXVIII.

Dudict jour.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, Accusant la réception de vostre dépesche du XXIIe Décembre. j'excuseray le deffault des miennes par l'extraict que je vous en envoye et par les lettres que j'ay receues de Lyon; par lesquelles l'on m'asseure que mes pacquetz vous ont esté envoyez. Je me promectz que tout à un coup celles que je vous ay faictes depuis deux moys en çà vous seront arrivées: je sçay de combien il importe que vous soiez informé souvent de l'estat des affaires de deçà. et je m'en rends assez soigneux, affin qu'en puissiez rendre compte à nostre Sainct Père et prévenir les calomnies des ennemis. Je me soustiens d'une grande espérance d'ung prompt et très puissant secours de Sa Saincteté, n'estant besoing de luy représenter la conséquence de nostre salut ou de la ruine de nostre saincte religion en ce royaulme. Oultre le zèle et affection quelle y apporte comme père commung et chef de l'Eglise, je m'asseure quelle mectra en considération les mérites de la France et l'obligation que luy a de longtemps le Sainct Siége, la piété de nostre peuple, sa fermeté et pastience entre tant d'afflictions, et l'intérest universel de la Chrestienté qui y est en partie bandée, d'un costé à nostre conservation et de l'autre à l'anéantis-

sement de l'Eglise ; et nous ayant à soustenir ces deux grands effortz, il est très nécessaire que Sa Saincteté pourvoye de bonne heure que nous ayons l'advantage de la campaigne par la puissance des forces et l'advancement du temps : car, oultre les levées premières et seconde que le roy de Navarre faict en Suisse et en Allemagne, et à la descente d'ung grand nombre d'Anglois, j'ay advis que tous les princes protestants sont sur le point d'une conférence qui se doibt faire en la ville mesme où feust arresté leur alliance ou confédération schamadienne (1) contre l'empereur Charles le Quinct. C'est doncques à Sa Saincteté d'y rendre une prompte résolution, et après qui luy aura pleu ordonner de son secours, selon les remonstances et instances que luy en aurez faict de ma part, suivant l'estat que je vous ay cy-devant envoyé, de promouvoir et procurer soubz son auctorité une ligue offensive et deffensive de tous les princes catholicques ; et c'est le vray seul moyen de ruyner et extirper les hérésies.

Je ne doubte que ceulx qui favorisent le roy de Navarre ne sèment artifficieusement plusieurs faulx bruictz du progrez de ses affaires et des trefves ou suspensions d'armes, selon que m'escriviez ; et, sur ce, je vous diray, Monsieur le commandeur, que c'est bien chose qui a esté mise en avant pendant que Monsieur le duc de Parme estoit encore icy, et de telle façon que la qualllité dudict roy de Navarre n'estoit nullement recogneue ni confessée, et sembloit que ce conseil ne nous estoit moins utile qu'à luy, d'aultant que Paris en ressentoit (2) beaucoup

(1) Union de Smalkalde.
(2) *Ms* : présentoit.

d'allégement ; et toutesfois je n'y ai jamais voulu consentir pour ne point donner d'umbrage à Sa Sainctelé et à Sa Majesté catholicque, n'ayant aultre désir que de me conformer entièrement à leurs voluntez et ne faire penser chose qui leur soict tant soy peu à desplaisir. Si j'eusse eu aultre intention et que le public ne me eust esté plus cher que mon particulier, j'avois assez de subject de donner lieu aux recherches qui m'ont esté faictes, lesquelles tant s'en fault que j'aye voulu embrasser que je les ay en mesme temps rejectées. Vous priant le faire sentir à propos à Sa Sainctelé et luy en donner ceste asseurance, et quelle n'honorera jamais personne de ses commandemens qui luy rendra plus d'obbéissance et de fidellité que je feray.

Vous ayant dépesché depuis en poste Divaille expressement, avec de bien amples mémoires, a quoy je n'ay qu'adjouster, sinon que je travaille pour mettre les forces ensemble que j'ay tenues durant cest hyver en garnison, avec lesquelles et quelques levées françoises que je fais, selon mes moyens, je me résounds de partir d'icy, si tost que les premiers lansquenetz que j'attends de Flandres me seront arrivez, pour m'advancer à quelque exploict et entreprise.

J'ay satisfait à l'office d'obédiance par le choix de Monsieur l'archevesque de Lyon, l'un des plus grandz prélatz et plus dignes personnages de cest Estat, que j'estime estre maintenant arrivé par delà, vous priants de luy communicquer toutes mes dépesches affin de me relever d'une ennuyeuse reditte, et de l'informer bien particulièrement de ce que aurez traicté avec Sa Sainctelé depuis sa création. Estant trez ayse de

l'instance qu'avez faicte en mon nom de sa promotion, qui ne doibt moings estre recherchée par le Sainct Siége qu'il honnorera par ses vertuz, rares qualitez et suffisances, que désirée de luy et de ses amys, vous continuerez cest office comme l'ung des plus agréables que je puisse recevoir de vous, faisant cognoistre à Sa Saincteté combien cest accroissement de dignité sera utille à l'advancement et soustenement de ceste saincte cause.

J'ay escript par ledict Divaille à Messieurs les cardinaulx Caietan, de Pellevé, Sainct Sévérin et Crémone, desquelz je me promectz beaucoup d'assistance au bien général de ce royaulme, me resjouissant que Sa Saincteté ait pris tant de fiance dudict sieur cardinal Caietan que j'honnore et respecte et qui m'a monstré tant de bonne volunté pendant qu'il a esté icy : j'en doibz faire très grand estat. J'escriray à Monsieur le cardinal de Joyeuse pour la vice protection en sa faveur, ne le pouvant mectre en meilleures mains ; et si tost que j'en auray responce, je vous en envoyeray la dépesche. Combien que je désirerois plustost son retour en France où sa présence et auctorité nous seroict trop plus utille, toutesfois où il seroict retenu par Sa Saincteté, je vous prie vous ressouvenir de faire tous les bons offices que vous pourrez pour Monsieur l'évesque de Plaisance, suivant ce que je vous en ay escrit par le mesme courrier que vous m'avez dépesché.

Desporte se monstre fort diligent à me donner advis de tout ce qui se passe par delà, dont j'ay beaucoup de contentement et du soing qu'il a de mon particulier, me faisant ouvertures de quelques alliances qui se pourront traicter là où vous estes

pour mes enfans, par l'intervention de Monsieur le cardinal Altempes (1). Je ne sçay s'il en a charge de sa part, ce que pourrez descouvrir, et si vous recognoissez qu'il y aye du subject et de l'advantage, et que mon particulier puisse servir à l'advancement du général, je m'en remectray sur ce que Monsieur le cardinal de Pelevé, Monsieur de Lyon et vous m'en conseillerez.

Je n'ay point cy devant escrit audict sieur Deportes, ny encor par celle-cy, pour ce que je n'ay point pensé qu'il feust si longuement retenu par Sa Saincteté, laquelle je voy bien avoir différé nous faire entendre sa résolution pour quelques considérations qui ne nous sont cogneues. Et néantmoins je veus croire qu'elle faict le tout pour le mieulx. Si daventure ceste dépesche arrivoit avant le département dudict Desportes, je vous prie de rechef de bien représenter à Sa Sainctelé les inconvéniens que les longueurs et remises peuvent engendrer, et que nostre mal ne se peult guarir que par ung prompt remède.

J'ay envoyé de Paris, huict jours en çà. Monsieur le conte de Brissac vers Monsieur le duc de Parme, pour le presser de faire en diligence ses levées et s'aprocher de nous au temps qu'il m'a promis, affin que nous puissions ouvrir les passaiges des rivières de Paris, eslargir ses commoditez avant que nostre dict ennemy soit assisté de ses forces estrangères, jugeant très difficile que si nous sommes les derniers armez de gangner l'advantage sur luy.

Ceste dépesche, avec les précеddentes, servira pour mesdictz sieurs les cardinal de Pelevé et archevesque

(1) Marc Sittichs d'Altaemps, neveu de Pie IV.

de Lyon, ausquelz vous ferez pareillement entendre que j'ay faict partir le secrétaire de Monsieur de Lancosme, qui passera par Marseille, où j'ay escrit qu'on le face accompagner de quelques personnes de qualité qui soict porteur des présens que l'on a accoustumé de faire au grand seigneur, premier bassa et aultres de sa Porte. L'entretenement de ceste alliance nous a semblé très nécessaire pour le bien général de toute la Chrestienté, et le duc de Parme et les ministres de Sa Majesté en ont esté fort d'avis.

Au surplus, Monsieur le commandeur, je vous prie croyre que si je ne vous ay secouru jusques icy aultant que je l'eusse bien désiré et que voz mérites m'y convient, que ce n'est faulte de souvenance que j'aye de vous, ny d'affection et bonne volonté en ce qui vous touche, et que ça esté par pure nécessité. J'ay faict estat que pourriez recevoir les cinq mil escuz que j'ay faict payer comptant par deçà sur les lettres de Monsieur le cardinal Caietan, qui avoient esté du commancement prostestées et que j'estime avoir esté depuis acceptées, ne laissant de vous en envoyer ung mémoire pour vous éclaircir comme cest affaire est passée ; et toutesfois, oultre cette somme je croy que vous aurez touché IIII mille escuz par la voye de Lyon, ainsi que Monsieur le président Janin m'a escript. Dieu m'en donnant plus de moyen, croyez, Monsieur le commandeur, que vous y aurez si bonne part que vous aurez subject d'oublier le mauvais traictement du passé et occasion de vous contenter pour l'advenir.

CCLXXXIX.

Du XVIIe Febvrier.

[*A Monsieur de Troucy.*]

Monsieur du Troucy, J'ay desjà satisfaict par une aultre dépesche à ce que vous désirez de moy pour Orlando Orlandini, à qui j'ay accordé l'estat de couriers suivant la promesse qui luy en a esté faicte, désirant entretenir toutes choses au mesme estat auquel je les ay trouvées, oultre ce que beaucoup m'en ont escrit en sa faveur, comme vous, pour qui je seray tousjours bien aise de faire chose qui tesmoigne à voz amis la créance que j'apporte aux recommendations qui me sont faictes de vostre part, sçachant de quelle [zèle] vous vous employez et l'affection que vous apportez au bien de cez affaires; laquelle je vous prie de continuer, avec asseurance que je n'en serai point mescognoissant où l'occasion se présentera de la recognoistre. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCXC.

A Messieurs de Lyon.

Messieurs, J'ay pris occasion par ce porteur de vous faire ce mot, sur l'espérance que j'ay que Monsieur de Nemours mon frère sera maintenant par delà, pour me conjouir avec vous du repos que son retour apportera à vostre province, eslognant les pratiques qui s'y pourroient faire, comme par tout ailleurs, par noz ennemis qui n'espargnent aucune

diligence pour ce regard : à quoy je vous prie de vous rendre sogneus de prendre garde, autant que jamais, pour vostre propre intérest. J'attens de jour à aultre plus de confirmation de la bonne volonté de nostre Sainct Père qui nous promect beaucoup de secours, et espère que ce sera le moyen de remectre les affaires de ce pauvre royaulme en meilleur estat qu'elles ne sont. A quoy vous pouvez croire que j'apporterai tousjours bien voluntiers ce qui sera en ma disposition, et particulièrement pour le bien de vostre ville. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCXCI.

[*A Monsieur Guérin.*]

Monsieur Guérin, Je suis bien fasché que la longueur et difficulté des chemins, ou l'advis que vous eustes trop tard de (1) l'estat de président en l'élection de (2) que vous désirez, vous a frustré l'asseurance que vous en pouviez prendre, si je n'eusse esté prévenu quelques jours auparavant pour le cappitaine Pise à qui j'en fis expédier les lettres devant que d'avoir receu les vostres ; c'est chose qui se peut remettre à une aultre occasion et à laquelle vous trouverez tousjours de la disposition de ma part autant que vous en sçauriez souhaitter, vous priant ce pendant de continuer, comme vous avez faict jusques à cest heure, la bonne affection que vous avez aportée au bien de ces affaires et spécialement à ce qui touche la conservation de vostre ville, entretenant voz amis

(1) *Ms.* : trop tardée.
(2) Blanc.

en la mesme dévotion, et croyez que je n'en serai point mescognoissant. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCXCII.

Dudict jour.

[*A Monsieur Balbani.*]

Monsieur Balbani, J'ay receu vostre lettre avec beaucoup de contentement de la seure addresse que vous avez donnée à celles que je vous avois envoyée pour Rome et pour Monsieur le président Janin, qui fera que je manderai plus souvent doresnavant de ceste voye, vous priant de continuer à vous en rendre sogneus, et vous asseurer que où l'occasion se présentera par deçà pour vous de recognoistre la diligence et bonne affection que vous faictes paroistres à ce qui est du bien de cez affaires, je n'y espargnerai chose qui soit en ma disposition : et n'estant ceste à aultre fin que pour vous en donner asseurance, je ne la vous ferai plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXCIII.

A Messieurs de Diou et de Lion.

La dernière dépesche que nous avons receu de vous et les remises de nostre Sainct Père m'ont faict doubter de quelque refroidissement ou bien que l'on veut prendre par delà ung nouveau conseil, dont je vous prie de vous esclaircir. Je n'en puis présumer aultre occasion sinon [que] quelques ungs viennent à la tra-

verse pour donner espérance à Sa Sainctelé de quelque amandement aux affaires par le chois [et] avancement des cardinal de Bourbon et conte de Soissons (1). Sur quoy je vous diray que quand il luy plairoyt suivre ceste voye, je ne m'en esloignerois aucunement, pourveu qu'elle nous apportast du fruict et de l'acroissement aux affaires, n'ayant jamais rien tant recherché que le bien de nostre religion et la ruine de l'ennemy commung ; et vous puis asseurer que de ma part je me suis employé avec toutes les honnestes offres et conditions pour les attirer à nous, et Dieu me sera tesmoing de quelle rondeur et franchise je apporte, et vous, Monsieur, en pouvez rendre bon tesmoignage. Mais il est à craindre que ceste ouverture ne soit plus par desseing et artifice que autrement. Par deçà on nous sème des bruictz que lesdictz sieurs cardinal de Bourbon et conte de Soissons tentent quelque remuemens au préjudice du roy de Navarre ; et toutesfois nous n'en voyons sortir aucun effect, et est à présumer que c'est une partie jouée avec ledict pour diviser les catholicques et amortir l'ardeur de Sa Sainctelé et retarder ses résolutions, dont la remise d'un jour nous importe de tout. On m'escrit de Paris que ce bruict seul sera cause de faire enlever mon nepveu de Tours, pour prendre subject de le mener à La Rochelle, qui est ung des plus grands malheurs qui me pourroient arriver ; et ne me peut entrer en opinion que ces deux princes ny aucun aultre de leur maison ayt jamais la volunté

(1) Le tiers parti des catholiques politiques mettait en avant un des Bourbons catholiques, particulièrement le cardinal de Vendôme et le comte de Soissons, tous deux fils du premier Condé et cousins germains d'Henri IV.

ou le courage de faire distraire leur aisné, ny que leur zèle soit tel à nostre saincte religion, ayans la naissance et nourriture toutes contraires, qu'ilz veillent se retirer de la faction qu'ilz ont embrassée et embrassent encores aujourd'huy avec tant de ferveur et passion. Je vous prie de descouvrir, s'il est possible, si ceste pratique se met en avant, qui est celluy qui est l'auteur et qui s'en rend protecteur et médiateur envers nostre Sainct Père. On me veult faire croire que Monsieur le cardinal Caietan y est porté par l'évesque de Plaisance, lequel on dict prester l'oreille à Paris à quelques uns qui favorisent ceste opinion, plus par advanture, par imprudence que mauvaise volonté, pensans guérir le mal pour changer de médecin. Je veus estimer par raison qu'il n'en est rien: mais où Sa Sainctelé en seroit imprimée et monstreroit y avoir quelques inclinations, je me remectz à vous deux de luy faire en ceste occasion les remonstrances que vous sçaurez trop mieulx, tant du mal qui peult arriver par la remise et irrésolution sur couleur de ceste ouverture que du tort qui me seroict faict d'y entendre sans mon sceu et advis, luy faisant cognoistre que, quand elle jugeroit que ce fust pour le bien et propagation de nostre saincte religion, je serois le premier qui l'en requerois, n'aiant aultre but que d'y servir; mais qu'elle se garde bien d'estre trompée et esblouie soubz des veines espérances qui sont recherchées et mises en avant pour fortiffier le roy de Navarre et retarder le promps secours qui nous est tant nécessaire. Je vous en escriptz à tous deux confidemment et adjousteray que j'aurois tropt d'occasion de me plaindre, si l'on faisoit ung remuement sans moy, pour me priver du fruict de

mes travaulx, après y avoir mis tant du mien, et de la vie et des moyens, et que, en ce cas, je seroys contrainct de penser à mes affaires desquelles je suis tous les jours trop recherché.

CCXCIV.

Du XXe Febvrier.

[*A Monsieur de Chevrières.*]

Monsieur de Chevrières, Il y a desjà quelque temps que je vous ay escrit l'estat que je faisois de vostre assistance à la première occasion que j'aurois subject de vous mander, vous ayant adverty dès lors de vous tenir prest avec le meilleur nombre que vous pouriez de voz amis à cest effect ; ce qu'estimant que vous aurez faict, et m'asseurant que vous ne voudrez demeurer des derniers en l'occasion qui se présente de nous opposer aux desseins de noz ennemis qui assemblent de tous costez leurs forces, pour tenir la campaigne et entreprendre quelque chose à nostre désadvantage avant que les nostres estrangers nous puissent joindre, je n'ay voulu différer davantage de vous en advertir, et vous prier de vous avancer le plus que vous pourrez de venir avec Monsieur de Nemours mon frère, ou si les affaires le retiennent encore plus longtemps par delà, avec Messieurs de de Sainct Vidal, marquis de Canillac et autres, à qui j'escris pareillement et qui je m'asseure ne voudront manquer en une occasion de telle importance. J'en espère autant de vous, sur l'asseurance que je vous prie de prendre que vous ne serez point si tost par deçà, que je ne me mette en tout debvoir de vous

rendre le contentement que vous pouvez désirer de moy. Sur ceste vérité, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXCV.

Dudict jour.

A Monsieur de Sainct Sorlin.

Monsieur, J'estime que par le retour de Monsieur de Nemours mon frère par delà, les affaires auront receu ung plus asseuré repos que auparavant, et que par l'ordre que sa prudence y aura sceu donner nous aurons plus de moyen d'en tirer du secours pour nous assister par deçà, et tous ensemble nous opposer aux pernicieux desseings de l'ennemy, qui ramasse ses forces de tous costez pour se metre le premier en la campaigne et prendre quelque advantage sur nous, avant que le secours que nous attendons tant de Sa Saincteté que du roy d'Espaigne nous puisse joindre, si nous ne sommes aussy tost prest que luy pour le soustenir. Nous avons plus que jamais besoing de veiller à nostre conservation, ayant jusques icy conduict les affaires à une espérance de quelque bon establissement, ce qui me faict vous supplier bien humblement, Monsieur, de voulloir inviter avecq moy tous les gentilzhommes du pays de s'en venir par deçà, au plus tost qu'il leur sera possible, avecq Monsieur de Nemours, si les affaires le peuvent si tost permectre, ou bien avecq messieurs de Sainct Vidal, marquis de Canillac et aultres, ausquelz j'en escris particulièrement. Je m'asseure qu'un chacun sera désireus de l'honneur qui s'y peut acquérir et

que moyennant la grâce de Dieu nous en debvons espérer : et de mon costé, je m'efforcerai de leur donner tout le contentement, si tost qu'ilz seront arrivez. Ce qu'attendant, après vous avoir baisé bien humblement les mains, je prieray Dieu, etc.

CCXCVI.

A Monsieur de Sainct Vidal.

Mon père, Je vous ay escript par plusieurs fois combien je faisois d'estime de vostre assistance où le subject s'offriroit de vous mander, vous suppliant dès lors de vous vouloir tenir prest et en advertir le meilleur nombre de voz amis que vous pourrez : et je me suis tousjours tout promis de vostre zèle et affection à nostre saincte religion, dont vous avez tousjours rendu beaucoup de tesmoignage, qu'ayant satisfaict à ce que je vous mandois vous ne serez des derniers à estre participant de l'honneur que, avecq l'ayde de Dieu, se peult espérer sur noz ennemis qui tachent de se rallier et se mectre en campagne avant que nostre secours estranger puisse estre joinct à nous : dont je vous ay bien voullu donner advis, vous suppliant de vous en venir par deçà le plus tost et avec la meilleure trouppe qu'il vous sera possible. J'escris à Monsieur de Nemours mon frère pour ce mesme effect ; mais je crains que les affaires ne le retiennent plus longtemps. Ce pendant je vous supplie de vous advancer sur l'asseurance que je vous donne de pourvoir à leur contentement et au vostre si tost que vous serez par deçà. Ce qu'attendant, etc.

CCXCVII.

A Monsieur le commandeur du Mahiet (1).

Monsieur le commandeur, je vous puis asseurer qu'il n'a tenu en moy que vous n'ayez eu plus souvent de mes nouvelles, n'ayant faict aucune dépesche de cinq ou six que j'ay envoyez depuis quelque temps en voz quartiers, que je ne vous ay escrit particulièrement le désir que j'avois de vous voir par deçà, qui m'est augmenté par la continuation que vous me faictes paroistre de vostre bonne volunté par celle que j'ay receue de vous du XVIIIe du passé, qui en accuse d'aultres que je n'ay nullement veue. Je ne doubte point que ne soiez incommodé, comme partout ailleurs chacun se sent, du malheur général de cez affaires, et pour ce, je vous advisois par toutes les aultres, comme je fais encor présentement, que vous m'envoyassiez quelqu'un des vostres en qui vous vous peussiez reposer, pour confier entre ses mains ce que je désire vous faire tenir par lettres de change ou aultrement, pour subvenir à la dépense que je sçai qu'il vous faudra faire pour vous acheminer par deçà : vous tenant cependant prest avec le meilleur nombre que vous pourrez faire de voz amis, et vous asseurant que vous ne serez point auprez de moy que je ne m'essaye de vous donner tout le contentement que vous en sçauriez désirer. Je vous prie donc et conjure de vous advancer le plus que vous pourrez, ne pouvant en meilleure occasion employer le zèle et la

(1) *Alias :* Mayetz.

dévotion que vous avez tousjours aportée au bien de ceste saincte cause, ny la bonne volunté dont vous m'avez rendu preuve en particulier; de laquelle prenant l'asseurance que vous me donnez par vostre dicte lettre, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXCVIII.

Dudict jour.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Je ne puis vous cesser le désir extresme que j'ay d'entendre de voz nouvelles aprez les avoir si longtemps attendues, sur les lettres que je vous ay escrites par plusieurs sans en avoir receu une seulle des vostres. Je ne doubte point, toutesfois, qu'estant arrivé en voz gouvernement vous n'y ayez par vostre présence aporté beaucoup de repos et d'establissement aux affaires, et que vous aurez maintenant peu recognoistre le besoing que vous y faisiez : ce qui estant beaucoup avancé, comme j'estime, et y ayant moyen de laisser tel ordre que vous ne lairrez pas de vous pouvoir employer ailleurs, je vous diray que nous avons plus de besoing que jamais de nous évertuer tous ensemble à nous opposer aux préparatifz que faict l'ennemy, amassant de tous costez ses forces pour se mettre à la campagne et empescher le secours que nous attendons tant d'Espaigne que d'Italie, ou faire quelque autre entreprise devant que nous le puissions joindre : qui me faict vous supplier très humblement, Monsieur, de vouloir

avancer le plus qu'il vous sera possible voz affaires par delà, pour pouvoir espérer le bon heur de vostre assistance en ce que nous aurons à faire, entre cy et que les forces estrangéres nous puissent arriver. J'en escris particulièrement à quelques gentilzhommes de voz provinces, que je vous supplie aussy d'inviter avecques moy à se rendre par deçà le plus tost qu'ilz pourront, si vous n'y estes si tost disposée que l'estat de nos affaires le requerroit bien : dont me remettant à ce que vous jugerez estre plus expédient par l'affection que vous apportez à ce qui est du bien général de ceste saincte cause, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCXCIX.

A Monsieur le marquis de Canillac.

Monsieur le marquis, J'escris à Monsieur de Nemours mon frère sur l'advis que j'ay des préparatifz que faict l'ennemy, amassant ses forces de toutes partz pour tascher à se mettre le premier à la campaigne et empescher que nous ne puissions joindre le secours des forces estrangères qui nous sont asseurées dans peu de temps, tant d'Italie que d'Espaigne, le conjurant d'avancer le plus qu'il pourra cez affaires par delà, pour avoir moyen de s'acheminer avec les meilleures trouppes qu'il pourra faire en ses gouvernementz, et renforcer ce que j'ay auprès de moy de son assistance et de tant d'honnestes gens qui je m'asseure ne vouldroient demeurer derière luy, si ses dictes affaires luy pouvoient permettre de venir. Mais parce que je crains que cela ne puisse

estre si tost en sa disposition, je vous supplie et conjure, si vous eustes jamais désir de faire paroistre vostre affection au bien de ceste saincte cause et m'obliger particulièrement, de vous en venir avec le meilleur nombre que vous pourrez de voz amis, en attendant que mondict sieur de Nemours puisse se rendre par deçà, vous asseurant que je chercheray tous les moyens qui me seront possible de vous donner telle satisfaction que vous ayez occasion de vous contenter. Sur ceste asseurance, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCC.

Du XXII[e] Febvrier.

[*A Monsieur de Gommeron.*]

Monsieur de Gommeron, Ne pouvant pour la quantité d'affaires qui me sont survenus aller en personne, comme je désirois, donner christianisme au filz de Monsieur le marquis de Menelay (1), et n'ayant voulu faire choix d'aultre que de vous pour faire cest office en ma place, duquel je m'asseure que vous m'acquiterez très dignement, je vous en ay faict ce mot exprez pour vous prier de tout mon cœur de vouloir faire tant pour moy et pour ledict sieur marquis, de vous trouver pour cest effect au jour qu'il vous fera entendre et donner mon nom à son filz, comme j'eusse faict, si j'eusse eu aussy bien la commodité de m'y trouver que j'en avois la vo-

(1) Florimond d'Halewin, fils du comte de Pienne, gouverneur de La Fère. Bientôt il sera question de sa fin tragique.

lunté : m'asseurant de la vostre pour ce regard, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCI.

Dudict jour.

A Monsieur le conte de Carses.

Monsieur le conte, Ayant eu advis par Monsieur de Belin des poursuictes que faict contre luy Monsieur le maréchal d'Aumont, pour la partie de six mille escuz restans à payer des huict mille à quoy il avoit esté convenu, qui maintient qu'il a retiré ses enffans, sans y avoir rien meslée de l'affaire dudict sieur de Belin ; désirant de tenir la main, aultant qu'il me sera possible, à ce que ledict sieur de Belin puisse estre hors de dispute pour ce regard et desgagé entièrement de sa foy et de sa parolle pour les promesses qu'il pourroit avoir faictes sur ce subject, je vous prie m'envoyer, en la plus grande diligence que vous pourrez, la coppye de l'eschange et promesses que vous en avez par devers vous, et me mander bien particulièrement, oultre ce, comme toutes choses se sont passées pour ce regard ; affin qu'en estant mieulx instruict, je puisse intervenir à ce qui sera de besoing pour le délivrer entièrement, et recognoistre en ce que je pourray les bons offices et la grande dilligence qu'il apporte à la conservation de la ville de Paris et à tout ce qui peult estre de l'advantage de cez affaires : dont m'asseurant que vous n'aurez moins de désir, cognoissant les mérites dudict sieur de Belin, qui seroict chose du tout

contraire à ce que j'ay pensé jusques icy, ayant tousjours faict mesme estat de vous faire tenir ladicte somme à laquelle vous estes obligé suivant les lettres que je vous en ay tant de foys escrites, dont désirant estre esclairci, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCII.

Du XXXe Febvrier.

Lettre commune à la noblesse de Picardye (1).

Monsieur..... (2), Le récit que m'a faict Monsieur de Beauvais des tesmoignages que vous rendez de vostre bonne volunté au bien de ceste saincte cause me confirme tellement l'asseurance que j'en ay tousjours eue, que voyant l'estat des affaires en voye de prendre toute aultre disposition qu'elles n'ont encores eu par le passé, moyennant la bonne assistance qui m'est confirmée de jour en jour de la part de Sa Saincteté, et m'asseurant que vous ne voudrez demeurer des derniers à recevoir vostre part de l'honneur et du fruict que nous en pouvons espérer, je n'ay voulu faillir de vous en donner advis par ce mot exprez, pour vous prier d'assembler, en la plus grande diligence que vous pourrez, ung bon nombre de voz amis pour me venir trouver avec le sieur de Beauvois, sur l'occasion et dans le temps qu'il vous fera entendre de ma part, luy ayant communicqué

(1) Suivent trois autres dépêches conçues à peu près dans les mes termes, à la même adresse.
(2) Blanc.

particulièrement tout ce que j'ay délibéré d'entreprendre pour advancer ce bien au contentement d'un chacun, et satisfaire à ce qui pourra estre du vostre, autant qu'il me sera possible, selon que j'espère que Dieu m'en donnera la grâce, comme je l'en prie.

CCCIII.

Du IIIIe Mars.

A Monsieur de Plaisance.

Monsieur, Je vous escrivis hier bien amplement par Monsieur de la Chevallerie; despuis m'estant advancé jusques icy pour joindre plus seurement toutes les forces de ce pays et les lansquenetz que j'attens, et y ayant trouvé moyen d'entreprendre sur quelques places qui nous restent encore à y regaigner, j'ay pris ceste occasion de le vous faire entendre et vous donner espérance d'en avoir meilleures nouvelles dans peu de temps, dans lequel j'augmenterai tousjours mon armée et la pourrai rendre bastante pour aller trouver l'ennemy et ouvrir les passages de Paris, ou faire quelque aultre bon effect: ce que je ne pourrois maintenant entreprendre qu'en attirant sur moy toutes les forces ennemis, qui me contraindroient à ung combat désadvantageus ou à une pire retraite à la dereputation de toutes noz affaires. Ce que j'ay bien voulu vous représenter pour vous faire cognoistre que je ne perds aucune minutte de temps pour en avancer le bien aultant qu'il m'est possible, comme le sieur Dupecher vous pourra plus particulièrement faire entendre, vous suppliant par mes

moyen, Monsieur, en considération de la grande nécessité qui est partout, de vouloir, en vertu de l'authorité qui vous est donnée, accorder la dispense d'user des viandes durant le caresme, pour toute l'armée, et pour ma maison trois fois la semaine seulement, comme j'en ay escrit exprez à Sa Sainceteté, dont nous ne pouvons espérer si tost ceste grâce que de vous, à qui baisant, en cest endroict, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCIV.

A Monsieur le conte de Belin.

Ayant eu advis despuis mon despart de Soissons [du retoûr de l'ennemy] aux environs de Chartres, et m'asseurant que ce ne sera pas sans faire désirer à beaucoup que je m'en approche, comme je croy que ce seroit bien son intention à luy mesme de me faire désister par ce divertissement [de] ce qu'il peut estre adverty que je poursuis en ce pays, j'ay bien voulu vous représenter particulièrement l'estat auquel je suis et ce qui me retient par deçà, à fin que jugeant par vostre prudence ce que je puis et les considérations qui m'empeschent de m'advancer si tost, vous en puissiez rendre capables ceux que vous verrez estre à propos d'en instruire, de peur qu'ilz n'estiment que mon esloignement d'eux ne soit pour retarder autant le secours qu'ils en peuvent attendre, n'ayant entrepris ce voyage principallement que pour ramasser les forces que j'ay dans les garnisons, dont vous sçavez comme il est difficille et périlleux de les retirer. Messieurs de Longueville et

Espernon, Humiers (1) et aultres, n'attendant aultre occasion pour défavoriser noz affaires, si je ne m'y estois acheminée en personne : ce qui m'a succédé si heureusement que l'une des meilleures places de ceste province s'i est rendue à moy, comme vous aurez peu sçavoir, et suis aprez à en faire autant d'une grande partie des aultres qui nous restent à regaigner en ce pays ; dont je m'asseure que le roy de Navarre ne faict pas si peu d'estat que, sçachant le progrez que j'y faictz, il ne soit diverty luy mesme de son dessein pour arrester le succez du mien par deçà, par le moyen duquel, ayant, comme j'espère, dans peu de jours joint mez lansquenetz et faict ung corps d'armée suffisant pour me mettre en campagne, je tirerai bien résoluement droit à luy pour secourir ceulx de Chartres, s'il s'y opiniastre davantage, et m'employerai à l'ouverture et eslargissement de voz passages ; ce que je ne pourois entreprendre avec si peu de forces que j'ay présentement, que je ne les attirasse de tous costez dessus moy, sans aparence de me pouvoir garentir que par une retraite dommageable, une déréputation extresme de noz affaires et la ruine infaillible de vostre ville et de beaucoup d'aultres. Je ne laisse ce pendant d'envoyer le régiment Dupécher avec quelque cavallerie et infanterie, qui pourra faire le mesme effect que je pourrois maintenant faire. J'espère que Monsieur le viconte de Tavanes se pourra aussy acheminer avec quelques trouppes ; y ayant bon nombre d'honnestes gens dedans, j'estime qu'ilz me pourront donner quelque loisir de m'approcher avec plus de moyen que je ne

(1) Charles d'Humières lieutenant général en Picardie.

pourrois à cest heure : dont je vous supplie, autant qu'il m'est possible, de les tenir advisez et les asseurer que, m'estant rendu plus fort, je ne faudrai de m'avancer en dilligence pour quelque bon effect. Ce pendant je vous recommande tousjours de tout mon cœur la conservation de vostre ville, par la prudence que vous sçaurez apporter à dissiper les pratiques et remuementz qui s'y font par les artifices de noz ennemis. Je vous ay escrit bien amplement par Monsieur de la Chevallerie : qui me gardera de vous faire ceste cy plus longue, que pour prier Dieu, etc.

CCCV.

Dudict jour.

A Monsieur le viconte de Tavanes.

Monsieur le viconte, Vous sçavez tellement les anciens services dont Messieurs de Martinbault ont mérité recognoissance du deffunct roy Charles, que je ne pense estre besoing de les vous représenter pour leur estre favorable à tout ce qu'ilz peuvent espérer recourant à vostre authorité : de laquelle dépendant leur manutention contre ceux qui, en haine de leurs dictz services et du nom que portoit ledict deffunct, recherchent de les mescontenter, ayant faict sortir le sieur de Malonnay de la ville et empesché l'exercice des charges que je luy avois données en la province de Normandie et auxquelles il avoit vacqué mesmes à leur contentement, je vous prie de tenir la main, autant qu'il vous sera possible, à ce qu'il puisse estre remis en ses dictes charges, et ouy sur

ce dont il pourroit avoir esté accusé, ne permettant ung si mauvais exemple de mescognoissance et ingratitude à l'endroit de ceulx qui se sont acquis du mérite et de la réputation par les bons et fidelles services qu'ilz ont rendus à leur maistre et à ceste saincte cause, dont il n'y a personne qui ne puisse estre fidelle tesmoing : et vous leurs donnerez d'autant plus d'occasion de les continuer à l'advenir au bien de ce party, comme je m'asseure qu'ilz en ont beaucoup d'affection. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCVI.

Du VI[e] Mars.

A Messieurs de la court de parlement de Rouan.

Messieurs, Si les affaires qui estoient en assez mauvais estat en ceste province ne m'eussent donné tant de subject de m'y occuper que j'en ay eu tout cest hyver, j'eusse infiniment désiré de m'acheminer en la vostre, où je m'asseure que d'ailleurs ma présence ne pouvoit estre inutile, veu les pratiques qu'y ont faictes les ennemys ; mais ne pouvant assister à toutes les deux à la fois, et m'asseurant que vostre prudence accoustumée à la conservation de vostre ville rendroit leurs effortz ce pendant plus vains et pourvoiroict à toutes choses autant que vous pourriez juger estre nécessaire, je me suis eslargy icy à leurs despens autant que j'ay peu, ayant depuis Braine, Liesse et le Pont Arsy, repris Coussi et Nesle et réduict par mesme moyen toutes les petites places qui incommodoient le pays. Ce pendant j'ay receu à plusieurs fois de très bonnes nouvelles de Romme,

dont je croy que vous aurez eu advis, excepté des dernières, par lesquelles on m'asseure que Sa Sainctelé a faict expédier le monitoire général et l'envoye par Monsieur Landriano (1), avec des brefs particuliers pour faire ung chacun à recognoissance, avec l'espérance d'ung prompt et puissant secours d'hommes et de moyens, qui me faict espérer que prenant en main comme elle faict la protection de noz affaires, elles ne pourront que bien réussir et au contentement de tous les gens de bien. J'ay donné charge au sieur de Rouilly, présent porteur, de vous visiter de ma part et de vous faire entendre particulièrement tout l'estat des affaires de deçà et de mon intention à vostre bien et contentement, qui fera que, m'en remettant à luy, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCVII.

Du VIIe Mars.

[*A Monsieur de Sainct Taurin.*]

Monsieur de Sainct Taurin, J'ay receu, en l'absence de vostre frère, celle que vous luy escrivez, l'ayant envoyé à Soissons pour les affaires particulières que j'y puis avoir; et ay cogneu par ce que luy mandez les mescontentemens qui sont naiz par delà, qui m'ont donné occasion d'y dépescher le sieur de Rouilly, présent porteur, lequel je vous ay voulu addresser pour ce subject, afin que, vous ayant faict

(1) Marcille Landriano, Milanais, référendaire en cour de Rome, nonce de Grégoire XIV.

entendre particulièrement ce que je luy ay donné charge de vous dire de ma part, vous l'assistiez de tout le bon advis dont il pourra avoir besoing pour conduire les choses au terme que je les désire. Je sçai assez combien vous y travaillez d'affection de vostre costé, et ay tant de preuve des bons offices que vous rendez continuellement à ce qui est du bien de vostre ville et de toute la province, que j'auray souvenance de vous et de Messieurs voz frères, pour vous donner tout le contentement que j'auray jamais moyen, de la mesme volunté que je prie Dieu, etc.

CCCVIII.

Dudict jour.

A Messieurs de Lion et commandeur de Diou.

Messieurs, Despuis mes dernières dépesches du XVIIe et XVIIIe de ce moys, estant monté à cheval sur l'advis que j'eu que le roy de Navarre avoit assiégé Chartres, et luy ayant faict faillir son dessein, tant par le moyen de ceux de dedans que pour le secours que j'y pouvois aporter devant qu'il les peut endommager davantage, s'en estant retiré pour passer vers Dourdam, je me suis advancé en çà, pour y employer ce pendant ce que j'ay de forces et m'asseurant d'y regaigner une grande partie du pays : à quoy j'ay desjà eu tel commencement que l'une des plus fortes et meilleurs places s'est rendue sans la perte d'un seul homme, la ville et le chasteau de Coussy s'estant offertz à entrer en ce party, avec ung bon nombre de la noblesse qui s'y estoit retiré, et

ceux de Chauny (1) estantz en pareille disposition, nonobstant quelque renfort qu'y a envoyé ledict roy de Navarre pour empescher qu'ilz ne traictent avecques moy ; ce que j'espère, moyennant les forces que j'ay, de m'y conduire de telle sorte qu'ilz pourront servir d'exemple à beaucoup d'aultres et que vous en sçaurez des nouvelles dans peu de temps.

J'ay sur cez entrefaictes receu à Coussy celles que m'escrit Monsieur le commandeur du XXIXe de Décembre, par lesquelles il me confirme la mesme bonne volunté de nostre Sainct-Père, dont il m'avoit donné asseurance par ces préceddentes, sans aultre ouverture des particularitez que j'en attens par le retour de Desportes, dont je ne puis que je ne tienne les longues remises pour extremement préjudiciables au bien de noz affaires, et ne me sçaurois lasser de vous escrire à tous deux que vous pressiez, avec le plus d'instance et d'importunité que vous pourrez, sur ce que je vous ay desjà mandé par trois ou quatre de mes dernières : que l'ennemy se haste le plus qu'il peut de se jectter le premier aux champs avec de très grandes forces ; que si nous luy laissons prendre cest advantage, il y aura à craindre que les peuples, qui sont réduitz à telle nécessité qu'ilz n'en peuvent plus, ne se laissent emporter par l'appréhension à celluy qui aura la force en apparence, là où, si nous le prévenons, le pied que je commence à prendre se rendra d'aultant plus ferme, les villes persévérantes en leur résolution, et les ennemis estonnez de la réduction des ungs et de la ferme constance des aultres, plus empeschez que jamais à se rallier et joindre leurs

(1) *Ms* : Chany.

estrangers, ayant principallement nettoyé ceste province, comme j'espère de faire dans peu de temps.

Mais je veus bien vous remettre devant les yeux, Messieurs, qu'ayant travaillé jusques à cest heure, comme j'ay faict, et rendu les affaires, aprez beaucoup de peines et de traverses, en estat d'espérer quelque chose de mieulx à l'advenir, encore que le seul but que je me suis proposé soit l'establissement de la religion et le repos de tout ce royaulme, il ne seroict raisonnable que je demeurasse privé de l'honneur auquel je m'y suis maintenu jusques à cest heure, et qu'ung aultre, quel qu'il fust, vint à cœuillir le fruict que j'ay conduit en sa maturité, rendant mes travaux inutiles et me frustrant de la recognoissance que j'en attens de Sa Saincteté, pour demeurer tousjours en la mesme charge à laquelle j'ay esté appellé et que j'ay portée au péril de ma vie et de tous les miens, lorsqu'on n'y voyoit que des espines et des esguillons qui dégoutoient encore fraischement le sang de messieurs mes frères. Aussy m'asseure tant du bon jugement de Sa Sainctelé et de ceulx qui seront admis à la conduite de ses affaires, que ce qui s'en met en avant ne pourra estre receu au préjudice des mérites qu'elle et Sa Majesté catholicque sçavent que j'ay en ceste cause. A quoy vous pouvez adjouster, Messieurs, que ceulx qui ont cognoissance de l'humeur françoise, à laquelle nous avons principallement affaire, ne jugeront jamais que la noblesse ny les villes prennent créance que d'aultres de ceux qui leur sont cogneuz de long temps, et que ce ne soit plus tost ung moyen de renverser tout que de remettre les affaires en quelque meilleur estat. Aussy ay je advis que cela procède de certaine sorte de genz dont

je vous ay desjà escrit, ausquelz il semble, comme aux malades, que le changement de régime et de nourriture est l'unicque remède de leur guérison. Je vous ay touché bien expressementz par la dernière dépesche du XVIIIe du présent tous les remuemens qui se faisoient par les siéges et les praticques ausquelles ilz entendoient de tous costez, comme particulièrement ilz ont envoyé le docteur de Creil (1) à Romme, plus tost pour y brouiller et diviser le jugement des ungs et des aultres que pour aporter ou de la cognoissance davantage aux affaires ou quelque ouverture à une bonne résolution, n'estant pas instruict des choses qui peuvent servir à cest effect. C'est pourquoy je ne m'aresteray point à vous répéter ce que je vous en ay desjà mandé, vous advertissant seulement de rompre le coup à tout ce que vous jugerez partir de cez menées, au préjudice de l'authorité que j'ay conservée jusques à cest heure ; et pour empescher le progrez de telles praticques, trouver plus tost quelque subject exprez pour me renvoyer par deçà en diligence le docteur de Creil, comme je vous supplie d'en prendre quelque occasion.

Je pense vous avoir satisfaict sur ce que vous vous plaignez du deffault de mes lettres, vous ayant envoyé l'extraict de toutes les dépesches que je vous ay faictes despuis trois ou quatre moys : sur lequel vérifiés s'il tient en moy que ne soyez adverty et d'aultres satisfaictz, comme je vous supplie de leur en faire mes excuses, et croire pour vostre regard, Monsieur le commandeur, que je reçoy tant de tesmoignages de

(1) Précepteur du jeune duc de Guise, député du tiers parti ligueur.

vostre bonne affection que je n'ay rien plus à cœur que de vous rendre aussy asseuré de la mienne en vostre endroict, en cherchant tous les moyens qui me sont possibles ; dont j'estime que les trois mil escuz que vous aura faict tenir Monsieur le président Janin, et les cinq mille de Monsieur le cardinal Caietan vous auront rendu quelque preuve, en attendant d'aultres moyens de faire autant que je désire et dont je m'asseure que vous aurez plus de contentement. Si vous n'avez esté dressé desdictes sommes et si vous voyez quelque asseurance plus prompte de deniers de Sa Sainctelé, je seray très aise que vous vous en accommodiez.

Despuis ceste lettre escrite, j'ay eu advis que le roy de Navarre a faict retourner son armée à Chartres pour tascher à divertir les desseins que j'ay dans ce pays, pendant qu'avec quelques chevaulx légers il est allé à Tours, sur le bruict des remuementz qui s'y continuent à son désadvantage, de donner ordre en ce quartier et empescher, autant qu'il me sera possible, qu'il ne face par delà tout ce qui se promect, en attendant la bonne assistance et les moyens de Sa Sainctelé, que je vous supplie de rechef de solliciter le plus instamment que vous pourrez ; me remettant du tout sur le jugement que vous pouvez faire de la nécessité qui nous presse, et sur le soing que vous aurez de [ne] laisser passer, pour ce regard, chose qui soit à mon préjudice ; à quoy je ne pense avoir besoing de vous fournir de plus prégnantes raisons que celles que vous y pouvez apporter de vous mesmes, par voz prudences et par l'affection dont vous m'obligez particulièrement à vous honnorer et aymer plus que personnes du monde. Sur ceste

vérité, après vous avoir baisé bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

Je ne veux oublier à vous dire que, avec si peu de forces, je repris la ville et chasteau de Nesles où estoient trois cens cinquante harquebusiers et cent coirasses en garnison, qui travailloient infiniment tout ce pays à cause de la commodité de l'assiete où elle est et de la seureté de la retraicte, ayant esté jugée plus forte et de difficille reprise que Corbeil par ceux qui ont esté à l'ung et à l'autre. Le roy de Navarre n'en ayant pas faict si peu d'estat qu'il ne leur aye bien promis de lever le siége de Chartres pour venir exprez à leur secours, et leur a mandé qu'ilz tinsent huit jours sur ceste asseurance, comme il est certain qu'il avoit peu de cavallerie avec les sieurs de Longueville et de la Noue, pour tascher à m'empescher cest effect; mais je l'ay pressé de telle sorte et batue de telle furie qu'ilz n'en ont pas eu le loisir. Cela a remis ceste province en grande liberté, ayant par mesme moyen nettoyé depuis Soissons jusques à Péronne toutes les petites places qui l'incommodoient. Je vous diray aussy que Monsieur d'Humières, ayant voulu donner sur ung de mes logis, fut receu de telle sorte qu'il s'en est retourné blessé d'une harquebusade dans l'espaule, qui le passe d'oultre en oultre et dont on tient qu'il est fort difficille qu'il puisse guérir, et qu'il y a faict perte d'ung bon nombre de gentilzhommes ; que si je pouvois estre assisté à temps des moyens que j'attens de Sa Sainctelé, je me pourrois promecttre de prendre tant d'advantage sur l'ennemy qu'il se trouverroit dans peu de temps fort empesché. Vous

pouvez assez juger l'importance du retardement en cela et ne sçaurois quasy rien adjouster à ce que je vous en ay desjà escrit ; seulement je vous supplie de presser autant que vous pourrez. Je viens présentement de recevoir toutes voz dépesches des moys de Décembre et Janvier par ung courier que m'a envoyé exprez Monsieur de Lion ; elles ne sont encores deschiffrés : je vous en feray responce plus à loisir. De Noyon, VII Mars.

CCCIX.

Du VIIe Mars.

A Monsieur le marquis de Sainct Sorlin.

Monsieur, Je ne vous feray long discours de ce qui s'est passé par deçà, à quoy le sieur de la Rivière, présent porteur, ayant esté tousjours prez de moy despuis quelque temps, pourra mieux satisfaire de bouche que je ne vous pourrois escrire. M'en remettant à luy pour vous dire que, comme grâces à Dieu, j'ay regaigné en ce pays plusieurs places sur l'ennemy, et nettoyé la province despuis Soissons jusques sur la frontière, j'espère que de vostre costé, Monsieur de Nemours mon frère et vous n'aurez pas esté inutiles ; mais j'en ay eu si peu d'advis que je ne puis que je ne m'en plains, et vous supplie vouloir doresnavant vous en rendre ung peu plus soigneus. Je ne vous diray rien des nouvelles que j'ay receues d'Italie, parce que, estant passées premièrement par voz quartiers, je m'asseure que Monsieur de Lion vous aura faict part de ce qu'on luy a escrit. Vous luy pourrez seulement ramentevoir, a

vous plaist, que ce qui nous importe de plus pour ce regard est la diligence, et qu'aultrement nous sommes en danger de perdre ung grand avantage à noz affaires que nous pouvons aisément acquérir. Ce dict porteur vous dira particulièrement l'estat auquel il les a laissées, et ne vous feray ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCX.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Je ne sçay plus à quoy rapporter le malheur d'estre si longtemps sans recevoir de voz nouvelles, et ne puis que je ne continue les plaintes que je vous en ay desjà faictes par plusieurs fois, pour le désir extresme que j'ay d'en estre plus instruict, comme je vous supplie bien humblement d'en vouloir prendre la peine, et considérer celle que je puis recevoir à faulte de sçavoir bien certainement ny où vous estes ny ce que vous faictes ; encore que je ne doubte point que, quelque part que vous soyez, vous ne pouvez demeurer inutile au bien de cez affaires, vous y employant avec tant d'affection que je sçay que vous faictes. Vous pourrez sçavoir par (1) le sieur de la Rivière, présent porteur, comme il s'en fault fort peu que je n'aye nettoyé toute ceste province durant mon séjour par deçà, ayant encore fraischement regaigné Coussy qui s'i est rendu voluntairement, et Nesle apprès quatre vingtz coups de canon, où le

(1) *Ms* : que

CCCXIII.

Du VIIIe Mars.

A Messieurs de la ville de Lion.

Messieurs, Encore que je vous aye faict entendre par plusieurs fois de mes nouvelles et de l'estat des affaires de deçà, selon les occasions qui s'en sont présentées, je ne doubte toutesfois aucunement que veu la difficulté des chemins et malheurs du temps toutes mes lettres ne vous auront esté rendus, et que n'en soyez en mesme peine que j'ay esté jusques à cest heure de sçavoir en quelle disposition toutes choses estoient en voz quartiers, ne doubtant point des pratiques que l'ennemy s'essaye de faire partout, selon son naturel de recourir aux artifices où il recognoist qu'il ne peut rien espérer par la force : en quoy j'ay receu beaucoup de contentement de sçavoir que vous vous soyez rendus si vigilans que vous ayez descouvert la mauvaise volunté de ceulx qui leur sont conjoinctz d'intention, devant quelle aye peu estre exécuté. J'espère que Monsieur de Nemours mon frère, estant par delà, sçaura donner avecques vous si bon ordre à la punition de ceux qui s'en trouveront coulpables, que cela pourra retenir pour un temps les mauvais effectz des aultres qui n'ont pas peu estre descouvertz pour ceste fois, et que vous vous rendez encore plus sogneux de vous tenir sur voz gardes et d'avoir l'œil sur chacun de ceux qui vous peuvent nuire : qui est cause que je ne vous en faictz point de recommandation plus particulière, y

allant tellement de vostre intérestz que je m'asseure que rien ne vous y peut convier davantage. Vous sçaurez par le sieur de la Rivière présent porteur comme tout se passe par deçà et ce qui s'i est faict despuis quelque temps qu'il n'a bougé d'auprez de moy : qui me gardera aussy de vous en dire davantage que pour me recommander à vos bonnes grâces et prier Dieu, etc.

CCCXIV.

Du Xe Mars.

[*A Monsieur d'Albigni.*]

Monsieur d'Albigni, Vous aurez veu par d'autres lettres que je vous ay escrites le regret que j'ay que vous n'ayez peu estre assistez pour la conservation de vostre ville, à cause de la conséquence de laquelle elle est à toute la province et le mérite particulier de tant de gens de bien qui s'en voyent maintenant de hors. Mais j'espère, avec le secours du pape et de Sa Majesté Catholique, que les affaires pourron prendre tel changement que dans peu de temps il y aura moyen de nous y remettre. Le sieur de la Rivière, présent porteur, qui a esté longtemps auprez de moy, vous dira particulièrement l'estat de noz affaires et ce que j'ay faict en ce pays, luy ayant donné charge expresse de vous viciter de ma part pour vous asseurer que, de ce qui dépendra de moy pour vostre contentement, vous pouvez faire tout estat comme de chose où je manqueray jamais d'affection et de bonne volonté en vostre endroict. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

Du camp à La Ferre, ce, etc.

CCCXV.

Du XIIIe Mars.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père, je serois honteux de mes importunitez et de la très humble prière que je fais à Vostre Sainctelé de vouloir assister les catholiques de la France, qui aprez Dieu ont leur recours à elle, si je ne recognoissois leur extresme besoing et la qualité de nostre mal qui requiert un prompt remède. Elle recevera, s'il luy plaist, de bonne part si je luy faictz représenter par Monsieur l'archevesque de Lion, l'un des premiers et plus dignes prélatz de ce royaume, l'estat des affaires au vray sans aucun fard ny desguisement, qui sont des vices tropt eslognez de mon naturel, ayant tousjours parlé et traicté avecq rondeur. Je suis très asseuré de ses sainctes intentions et qu'elle n'a le salut de la France et la seureté des catholicques moins chère que nous mesmes; et dès lors qu'il a pleu à Dieu l'appeller à ce souverain pontificat, j'ay donné telle espérance aux peuples de sa protection que les volontez en ont esté affermies, les courages relevez et leur résolution grandement confortée. Mais comme, Tressainct Père, c'est à moy et de mon office de prévoir les sinistres accidens que les longueurs peuvent produire, par les advis que je reçois des desseings et entreprises des ennemys et le jugement et expérience que j'ay acquise au faict des armes, je me promects que Vostre Sainctelé n'aura prins à desplaisir que j'insiste, avecq tout le respect que je luy dois, sur la promptitude et advancement

de son secours, craignant que les progrez des hérétiques par nostre foiblesse et manquement de forces ne soient telz qu'on ne les puisse puis aprez arrester; et ce pendant Vostre Sainctеté considérera, s'il luy plaist, quel regret ce luy seroict que tant d'âmes catholicques tombassent en leur subjection et en danger d'estre contrainctes de souffrir quelque jour le martire ou de renoncer à la foy de leurs majeurs et obéissance de l'Eglise. Je m'estendrois à vous en dire davantage pour la descharge de mon honneur et de ma conscience, sinon qu'elle en sera trop mieulx informée à bouche par ledict sieur de Lion, sur la suffisance duquel me remectant, aprez avoir baisé très humblement les pieds sacrez de Vostre Sainctеté, je prieray Dieu, etc.

A Soissons.

CCCXVI.

A Monsieur le cardinal Caietan.

Monsieur, Je ne scay plus quel nom donner aux lettres que je vous faictz que de plaintes et importunitez, estant contrainct de les remplir des mesmes instances que je vous ay desjà faictes par plusieurs fois, de vouloir tant obliger tous les catholicques de ce royaulme que d'employer vostre faveur envers Sa Sainctеté, pour avancer, avec le plus de diligence qu'il sera possible, le secours que nous en sommes promis dès la première nouvelle de sa création. Et par ce que la fourniture des deniers qui sont les moyens les plus nécessaires à nostre salut, je ne doulte point que ceulx qui en veulent retarder

le bien le plus qu'ilz peuvent ne s'aydent de toutes sortes d'artifices, jusques à controoller mes despenses et toutes mes actions, et me faire respondre à toutes les faultes qui se sont faictes en général ou en particulier, je vous prens à tesmoing, Monsieur, et vous supplie très humblement de vouloir juger de tous mes départementz, comme en ayant cogneu la plus grande partie, et vous représenter la condition des gens à qui j'ay à faire, la disposition des choses que j'ay eues à manier, les moyens que j'ay receus et les charges que j'ay soustenues; que si c'est l'opinion de ceux à qui nous avons à faire de penser guérir nostre maladie par l'épreuve de divers remèdes, et prester l'oreille à tous ceulx qui se font croire d'en cognoistre la cause, prévoyant de tant de divers jugementz une irrésolution toute certaine, ung recullement pernicieux, et, à la fin, une ruine infaillible en noz affaires, je me plains plus que jamais à vous, Monsieur, du retardement dont on use en l'assistance qui nous est nécessaire et la seule promptitude de laquelle peut estre le remedde asseuré de noz maux, prostestant, aprez m'estre acquité de tout ce qui peut dépendre de moy, de demeurer déchargé envers Dieu et les hommes de tout ce qui en pourra arriver puis aprez, et vous suppliant très humblement de ne vous offenser point, si la juste douleur que j'en porte en mon âme me faict user de telles parolles; desquelles, de peur de vous enuyer par trop, je ne vous feray ceste plus longue, me remettant à ce que Messieurs de Lyon et commandeur de Diou vous pourront faire plus particulièrement entendre de l'estat des affaires de deçà, suivant ce que je leur en escris, que pour vous

baiser en cest endroit très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCCXVII.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Sfondrat.

Monsieur, Comme je reçoy tous les jours nouvelle confirmation de l'asseuré recours que peuvent avoir à vostre faveur au prez de Sa Sainctelé tous les catholicques de ce royaume, en embrassant comme vous faictes le bien et la protection, et voyant les affaires si empirer d'heure à aultre par les extresmes longueurs dont on tire, de terme en terme, l'espérance qu'ilz ont eue de leurs secours, je m'addresse principallement à vous et ne puis craindre de vous estre importun, en occasion où je me voy pressé moy mesme de telle sorte que, m'arrester à ceste appréhension et n'en faire pas toute l'instance qui m'est possible, ce seroit manquer à mon debvoir et retarder d'autant la bonne assistance que je m'asseure que vous serez tousjours prest d'ÿ apporter, vous privant des mérites et de l'obligation que vous en acquérez sur toute la France ; et, encore que ce soit à moy à vous en estre le premier obligé à cause du rang et de la charge que je tiens, je vous supplie très humblement de vouloir considérer, Monsieur, que le seul général me touche, et que je ne puis recevoir aucune passion de mon particulier, en chose où il va de tant, que l'intérest que je cognois à négliger la conservation

de cest estat ne nous menassent de rien moins que de la ruine et entière décadence de toute la chrestienté. Aussy ne veus je laisser, pour les refroidissementz que je voy, d'y employer tout ce que Dieu m'a mis en main, jusques à la dernière goute de mon sang, appellant tout le monde à tesmoing de la sincérité et droicture de mes intentions, et n'espargnant aucune occasion que je puisse avoir d'en tirer de bons effectz, au contentement d'ung chacun et à la descharge de ma propre conscience. Mais ne pouvant sans l'appuy des moyens et le prompt secours que j'attens de Sa Sainctelé les rendre si utiles que je désirois, je vous supplie encore ung coup bien humblement, Monsieur, d'y vouloir aporter la diligence que vous jugerez nous estre nécessaire, recevant les plainctes que je vous faictz avec la compassion qui est deue à nostre mal. J'escris amplement à Messieurs de Lion et commandeur de Diou qui vous sçauront représenter plus particulièrement l'estat des affaires et les moyens des bons offices que nous attendons de vostre faveur : à quoy me remettant, je ne vous feray ceste plus longue que pour vous baiser très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCXVIII.

A Monsieur de Sainct Séverin.

Monsieur, Si la nécessité des affaires des catholiques de ce royaulme ne me contraignoit de recourir à l'affection de laquelle je sçay que vous en embrassez le bien et l'avancement, je me tiendrois

pour importung moy mesme d'escrire tousjours d'ung mesme stile ; mais, voyant nostre mal empirer d'heure à aultre, et l'assistance que je m'en suis tousjours promise plus tost recullée que avancée d'ung pas, par les considérations scrupuleuses de ceux qui ne s'esmeuvent guères des discours de noz tragœdies, ou en désirent les actes plus longs, afin d'estre d'autant plus asseurez de nostre ruine, je ne puis que je ne continue les mesmes très humbles et instantes supplications que je vous ay desjà faictes, de vous sentir esmouvoir à quelque compassion de noz misères, et y pouvant aporter les remèdes que nous attendons, en vouloir faire haster les effectz, comme vous cognoissez que la seule diligence y est requise et sans laquelle je crains qu'ilz ne nous soient rendus par le temps du tout inutiles ; ainsy que vous pourront plus particulièrement faire entendre Messieurs de Lion et commandeur de Diou, ausquelz j'escris amplement à cest effect de tout l'estat des affaires de deçà, ne vous voulant ennuyer de plus de redite sur ung mesme subject, ny faire ceste plus longue, que pour vous baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCCXIX.

Dudict jour:

A Monsieur le cardinal Santi Quatro.

Monsieur, Je ne sçaurois assez me descharger à vous du regret que je porte des longues remises sur lesquelles nous avons appuyé toute l'espérance du

restablissement des affaires de ceste saincte cause; et en voy la ruine infaillible si proche, si Dieu n'y met la main de sa toute puissance, que je ne sçai plus avec quelz termes vous représenter assez vivement l'extresme nécessité qui me presse de vous en estre importun, avec espérance toutesfois que vous ne m'aurez en ceste considération, en chose où je suis tellement obligé de rendre ce debvoir; c'est pourquoy je ne me lasserai jamais de vous conjurer et supplier très humblement, Monsieur, de considérer la conséquence qui est à craindre du retardement de tant de bons effectz que nous attendons de Sa Saincteté, la fortifiant en la bonne et saincte résolution qu'elle a prise de nous secourir et de relever la religion qui s'en va perdue en ce royaulme. Ce sont offices dignes de sa piété et grandeur, et à vous, Monsieur, une gloire immortelle de vous rendre ung si grand et puissant Estat obligé, acquérant cest honneur par dessus tout, que vostre intercession en a faict renaistre la première vigueur et beauté pour en estre la recognoissance deue à Sa Saincteté et à tout le Sainct Siége. J'escris particulièrement à Messieurs de Lion et le commandeur de Diou comme toutes choses se sont passées par deçà, à fin de vous en pouvoir instruire, comme je vous supplie très humblement vouloir prendre la peine de les ouyr sur ce qu'ilz ont à vous communicquer de ma part: qui faict que, me remettant à eux, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCCXX.

A Monsieur le cardinal de Pelevé.

Monsieur, Je rougirois de vous escrire tant de fois d'une mesme chose, sans craindre de vous estre importuns, si, voyant les longues remises de promesses qui nous ont esté de longs temps faictes sans aucun effect, et je ne scay si j'ause dire sans espérance, le retardement dont on y use les pouvant rendre inutiles et sans fruict par l'advantage que pourront ce pendant prendre sur nous noz ennemys; je ne lerrai, toutesfois, d'employer tout ce que j'aurai de moyen pour m'y opposer autant qu'il me sera possible, comme vous pourrez sçavoir par Messieurs de Lion et le commandeur de Diou ce que j'ay faict jusques à cest heure, les ayant prié de vous représenter bien particulièrement tout l'estat des affaires de deçà, pour ne vous en estre davantage importun en celle cy, que je ne feray ceste occasion plus longue que pour vous baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCCXXI.

Du XIIIe Mars.

[*A Monsieur du Bourg.*]

Monsieur du Bourg, Je vous manday dernièrement par vostre homme le désir que j'ay de vous voir par deçà où je fais estat de vous tenir prest, ce pendant, de quoy vous donner le contentement

que vous pouvez attendre et désirer de moy ; et parce que de jour à aultre l'occasion se rend si commode à ce que nous pouvons espérer d'honneur et d'advantage sur l'ennemy, que nous ne la sçaurions souhaiter plus à propos, je vous conjure encore ung coup de vous avancer avec vostre régiment et tout ce que vous pourrez assembler de voz amis ; ayant escrit pour le mesme subject à ceux que je m'asseure qui ne voudront perdre ceste occasion de tesmoigner le zèle au bien de ce party et la bonne volunté qu'ilz me portent particulièrement : entre lesquelz vous tenant au rang que vostre affection et vostre valeur méritent, je vous ay faict ceste recharge, en espérance que vous ne voudrez manquer à ce que je me suis tousjours promis de vous, non plus que je vous asseure de ne faillir point à ce que vous pouvez espérer de moy, priant Dieu, etc.

CCCXXII.

[*A Monsieur Balbani.*]

Monsieur Balbani, Je vous remercie du soing que vous prenez de l'addresse de mes lettres et de l'affection que vous tesmoignez en la vostre pour vous employer ailleurs où vous en aurez le moyen, comme je sçai que vous manquez non plus que de bonne volunté ; mais parce que je m'aperçois que les pacquetz qui se recognoissent de moy sont plus envyez et bien souvent arrestez et perdus, je vous ay bien voulu advertir et prier, comme je fais, de donner une aultre couverture que la mienne au

nom de quelq'un de voz amis, à ceux que vous recevrez pour faire tenir soit en Espaigne ou en Italie, et vouloir prendre la peine d'addresser seurement et à la plus grande diligence que vous pourrez les lettres que j'escris par ce porteur, diversement, en Auvergne et au Puy. Je vous remercye aussi des bonnes nouvelles que me mandez des advis que vous avez receu de Rome, et vous prie de continuer à me faire part de ceux que vous aurez doresnavant, selon la commodité qui s'en présentera, vous asseurant que je tiens à tant d'obligation vostre bonne volunté à recevoir tout ce qui vous vient de ma part, que je ne perdrai point d'occasions de m'en revancher où j'en aurai moyen. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCCXXIII.

[*A Monsieur de Chazeul.*]

Monsieur de Chaszeul, Je vous ay cy devant escrit par plusieurs foys le désir que j'ay de vous voir par deçà, lequel me continue d'autant davantage que les nouvelles que je reçoy des bons offices que vous rendez par tout où l'occasion se présente, pour le bien du général ou particulier des provinces, comme encore dernièrement à Vichi, me rafraischissent la mémoire que j'ay de vos mérites, et la volunté que j'ay de les recognoistre en chose qui vous soit de quelque contentement; vous asseurant qu'il n'y a rien ny dedans ny dehors le pays à vostre commodité dont je ne sois tousjours aussi prest de vous gratifier que vous sçauriez désirer.

Toutesfois les affaires qui se présentent plus grandes et plus belles que jamais auprez de moy, et l'asseurance que j'ay de vostre amitié me faict souhaiter davantage de vous voir par deçà, où il ne peut manquer de subjectz de vous donner davantage de satisfaction que dans le pays, quelque occasion qui s'y puisse offrir; ce que je remectz à vostre élection, à fin de vous faire entièrement cognoistre que, hors la particulière affection que j'ay de vous voir, vous ne pouvez désirer chose de moy que je ne sois en toute telle disposition de vous satisfaire, que vous en puissiez demeurer content. Monsieur, si vous faictes estat de vous en venir, je vous prie que ce soit avec le meilleur nombre de voz amis que vous pourrez, les choses ayant pris par deçà tel acheminement que, moyennant la grâce de Dieu, je n'en puis que bien espérer, ainsy que vous pourrez mieux voir y estant. Ce pendant je prie Dieu, etc.

CCCXXIV.

Du XV[e] Mars.

A Monsieur de Lion. Envoyé à la dépesche du pappe.

Monsieur, Je vous envoye la coppie d'une lettre de Tureine (1) et de deux dépesches que j'ay receues du conte de Brissac qui est en Flandres. Je ne feray point d'interprétation de ce que nous avons à craindre d'un costé et debvons peu espérer de l'autre, vous

(1) Henri de la Tour, vicomte de Turenne, puis prince de Sedan, par son mariage avec Charlotte de la Mark.

ne le jugerez que tropt de vous mesmes, et en quelle extremité nous allons tomber si Sa Sainctelé ne se résoult promptement à nous fournir des moyens, pour faire de grandes levées françoises et deux ou troys bons régimens de Suisses : car de s'attendre aux forces d'Italie ce seroict un secours trop tardif et pesant et peu utile. J'ai esté contrainct, licenciant le colonnel Berligmin, d'arrester les comptes de ce que nous debvons aux deux régiments de Tanner et Fifer, et les assigner en Flandres de XX mil escuz, et sur ce que nous espérons de Sa Sainctelé de trente mille, et du surplus en prendre l'obligation sur moy : aultrement, je prévoioi une rupture inévitable de l'alliance et l'impossibilité de la levée qui nous est nécessaire. Je vous supplie donc, Monsieur, dele faire trouver bon à Sa Sainctelé. et quand au mauvais office du duc de Parme, en faire vostre proffit avec la prudence et tempérament que vous sçavez bien y apporter. Le conte de Brissac m'en escript ung peu aigrement, selon ce qu'il en a pris de son beau frère le conte de Mauffel (1) ; toutesfois les effectz parlent assez et nous n'en avons faict que trop de preuves à noz deslais.

A Soissons.

CCCXXV.

Dudict jour.

A Madame la contesse de Sault.

Madame, Je ne sçaurois croire que de tant de lettres que je vous ay escrittes vous ne m'aiez, de

(1) Charles, comte de Mansfeld, marié en premières noces avec Diane de Cossé-Brissac.

vostre costé, prins la peine de faire responce à quelques unes, encore que je n'aye eu ce bien d'en recevoir une seule; et veus remectre ce deffault plus tost sur l'incommodité et difficulté des chemins, que pescher en autre opinion de l'amitié que vous me portez et de l'affection que vous avez tousjours faict paroistre à ce qui est du bien de ceste saincte cause. Je ne doubte point que vous ne vous y employez tousjours autant que vous pouvez avecq la mesme solicitude, et pour ce je n'y apporteray autre recommandation par celle-cy que le remerciement que je vous en doibtz: vous suppliant bien humblement de croire que je n'auray jamais moyen de m'en ressentir en chose qui puisse estre à vostre contentement où celuy des vostres, que je ne le reçoive avecq autant de voluntez que vous sçavez que je vous suis obligé; et j'espère que Dieu m'en pourra donner plus de moyen à l'advenir, voyant les affaires prendre ung meilleur chemin qu'elles n'ont encores faict: dont j'ay pensé qu'auriez à plaisir d'estre advertie, recevant de bon cœur les nouvelles du progrez que j'ay faict par deçà, despuis la prize de Coussi et de Nesle, par la réduction de toutes les places et petitz fortz qui incommodoient le pays despuis ceste ville jusques à Peronne; et voyant ce qui reste à l'ennemy en ces quartiers fort petit, divisé et en volunté de se recognoistre, comme je n'oublieray de mon costé tout ce qui y pourra servir, je suis sur mon despart pour aller secourir ceulx de Chartres, desquelz je vis en bonne espérance, ayantz repoussé l'ennemy d'ung ravelin qu'il avoict gaigné, où il a faict perte de plus de cinq à six cens hommes, et soustenu un assault général fort longtemps, sans qu'il y aye sceu acquérir

aucun advantage. S'ilz me donnent le loisir de les aller voir, comme ils me le promectent, vous pourrez, moyennant la grâce de Dieu, entendre encores de meilleures nouvelles dans peu de temps. Ce pendant je vous baiseray bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCXXVI.

Du XXVIIIe Mars.

A Monsieur le président Janin.

Monsieur le président, Estant rappellé par les clameurs de Messieurs de Paris, j'ay esté contrainct de laisser les desseings que j'avois en Picardie, qui estoient très grandz et avecq espérance des villes de Sainct Quentin, Corbye et Chaulny, pour m'approcher d'eulx et reprendre Lagny, affin de leur ouvrir la rivière de Marne; et s'estant rendu par composition sans tirer ung seul coup de canon, j'ay faict un voiage au bois de Vinciennes où les principaulx de Paris me sont venu trouver; et vous diray qu'en deux jours j'ay tellement composé les affaires et rompu les divisions et praticques, que la ville ne feust jamais en meilleur estat ny plus en ma dévotion.

J'ay parlé à cueur ouvert à l'évesque de Plaisance, luy ayant faict ma plaincte des longueurs et irrésolutions de Rome, des faveurs qu'aucuns du colleige portoient évidemment au roy de Navarre, des jalousies esquelles ilz s'arrestoient plus qu'à l'advancement de la religion, et que ce mauvais exemple des esclésiastiques n'estoit pas pour eschauffer noz ca-

tholiques. Je luy ay faict confesser que toutes les défaveurs de noz affaires proceddoient des manquement et longueurs du dehors et non de ma faulte, et que moy seul je ne pouvois faire miracle, ny remédier à tous les malheurs ; que j'avois dissimulé jusques icy les deffaulx d'autruy à mon très grand préjudice, mais que je ne le pouvois plus, et n'estoit raisonnable que pour descharger les aultres je prise la honte et le reproche sur moy ; que si bientost je n'estois puissamment assisté tant de nostre Sainct Père que de Sa Majesté catholicque, je serois contrainct avecq beaucoup de regret de pourvoir à mes affaires, pour ne me point perdre ny les gens de bien avecq moy; et le faisant, que je protestois d'en estre deschargé envers Dieu et les hommes, aprez l'hazard de ma vye par tant de fois, les remonstrances et recherches que j'avois faictes et tant de despences de mon particulier et de celluy de mes amiz ; et que si aucuns de Messieurs les cardinaulx ne faisoient poinct de consience de porter et favoriser le party des héréticques et Sa Saincteté leur prester l'oreille, il ne me seroict moings reprochable et à noz catholicques de la France, aprez avoir senty tant d'incommoditez et de ruines ; et que je leur pouvois dénoncer et prédire infailliblement que l'orage tomberoit bientost sur l'Italye et noz aultres voisins ; qu'on se debvoit contenter qu'un pape, par ses desseings et artifices, avoit faict tout ce qu'il avoit peu pour me ruiner, et que je n'estois résolu de souffrir que les remises et irrésolutions de son successeur portassent moy et la France au péril et précipice. Ledict sieur de Plaisance demeura fort estonné et feist ce qu'il peust pour m'adoucir, recognoissant que j'avois très

grande et juste occasion de me plaindre et me promectoient de n'en rien desguiser à Sa Sainctcté.

Le jour suivant est arrivée auprez de moy Monsieur le conte de Brissac, lequel ne m'a apporté aucune asseurance de secours du duc de Parme, ny qu'il face avancer l'armée en Allemaigne ny ailleurs, et ne me promect aultres chose sinon que, dans la fin du moys prochain, il s'approchera des frontières avecq cinq mil hommes de piedz et douze cens chevaulx, qui est bien m'esloigner de l'espérance des deux grandes armées et du moyen que l'on me promectoict de me pouvoir opposer au roy de Navarre et encores nettoyer les rivières et eslargir les passages.

Et ce pendant Chartres est fort pressé et en danger de se perdre bien tost et d'attirer la perte et ruine de beaucoup d'autres bonnes villes, et à moy l'inposibilité d'y pourvoir. Jugez (1) l'extresme peine où je suis, et vous prie de le faire entendre à Sa Majesté catholicque, et que si je n'estois plus asseuré de ses droictes intentions que de celles de ses ministres, il y a longtemps que j'eusse pris une aultre résolution : mais, pour la fidélité et affection que je luy ay vouée, je feray ung dernier effort, quelque nécessité et incommodité que j'aye de subsister, jusques à ce que j'aye de voz nouvelles, que j'attendray désormais de jour à aultre

CCCXXVII.

Du XIXe Mars.

[*A Monsieur de Medavi.*]

Monsieur de Medavi. Je m'asseure que, ayant maintenant au prez de vous Monsieur le viconte de

(1) *Ms* : Jugerez.

Tavanes et les autres de voz amis qui sont par delà, vous pourrez tous ensemble faire quelque effort sur l'ennemy, et essayer tant de moyens qu'en fin vous trouverez quelque rafraischissement de gens de guerre, comme je vous prie d'y employer tout ce que vous avez, passant plus tost jusques à vous hazarder pour l'intérest que vous sçavez que nous avons de conserver ceste place. Je vous envoye, oultre cela le sieur de Victry avec bon nombre de cavallerie, en attendant que je m'y puisse acheminer avec les forces que j'ay mandées de toutes partz à cest effect. Mais je vous prie, si vous désirez faire pour moy, de le faire paroistre en ceste occasion sur toutes autres, car, comme, si l'ennemy l'emporte, il nous traversera infiniment les affaires, aussy pouvons nous espérer, s'il manque à ce dessein, de le voir autant recullé de ses prétentions qu'il [a] faict de sa vie. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCXXVIII.

A Monsieur le viconte de Tavannes.

Monsieur le viconte, J'ay eu beaucoup de contentement, aprez les nouvelles que j'ay apprises des bons effectz qui ont esté exécutez par vostre conduite au bien et advantage de la province, d'entendre comme vous vous estes approché des pauvres assiégez, m'asseurant que vous sentantz plus de courage, en attendant que, les forces que j'ay mandées de toutes partz estant joinctes, je puisse m'y acheminer, selon la volonté que j'en ay et l'asseurance que je leur ay

donnée de ne les abandonner point. Ce pendant je fais présentement partir Monsieur de Vitry, avec de bonnes trouppes de cavallerie pour, avec ce [que] vous aurez desjà auprez de vous, tascher à y faire entrer quelque rafraischissement de gens de guerre, hazardant plustost, comme je vous ay desjà mandé; et ne doubte point que despuis que vous y estes, vous n'ayez essayé tous les moyens que vous aurez peu de fatiguer noz ennemys, à fin de leurs faire d'autant plus tost lascher prise par mescontentement du mauvais traictement qu'ilz y peuvent recevoir. Je vous prie n'y espargner chose qui puisse dépendre de vous, et croyez que je feray de mon costé en sorte que vous aurez tout subject de vous en tenir content, comme j'espère de vous faire paroistre par ma présence ou celle de mon filz l'effect de la volunté que j'en ay tousjours eue : de laquelle vous recommandant de toute affection l'honneur que vous y pouvez acquerir sur tous, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

De Paris.

CCCXXIX.

Dudict jour.

[*A Monsieur de Contenant.*]

Monsieur de Contenant, Je me veus promectre qu'ayant apporté de longtemps tant d'affection que vous avez au bien de ce party, vous ne voudriez manquer à vous ayder de l'occasion de l'acheminement de Monsieur le viconte de Tavanes, faisant recognoistre aux assiégez le moyen que vous pou-

vez avoir de les assister, sur l'asseurance duquel ilz prendront courages : et vous puis dire que je désire m'y embarquer, comme pour mon propre faict, ne voulant, s'il m'est possible, au péril de ma vie, souffrir que ce dessein succède à noz ennemys, quelque obstination qu'ilz y apportent. Je vous prie donc de ne vous y espargner non plus de vostre costé, comme je m'asseure que vous ne serrez inutile, recognoissant assez la conséquence de ceste place. Et sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCXXX.

Du XXXe Mars.

[*A Monsieur de Balbani.*]

Monsieur Balbani, J'ay veu par les deux lettres que j'ay receues de vous du passé l'affection que vous continuez de me tesmoigner, et le soing que vous apportez à ce qui vous vient de ma part et l'advis que vous me donnez de ce que vous estimez appartenir au bien de cez affaires, dont je ne puis assez vous remercier ny faillyr de prendre occasion de vous faire sçavoir de noz nouvelles, estantz grâces à Dieu telles que noz amis n'en peuvent que recevoir contentement. Je vous diray doncques qu'ayant intermis ce que je faisois en la Picardie, où j'ay réduit la pluspart des places qu'y tenoient noz ennemys, pour m'advancer avecque ce que j'ay peu recueillir de forces au secours de Chartres, j'ay réduit encore, sans ung seul coup de canon, quelques places sur la rivière jusques à Paris, comme

La Ferté, Laigni, Assy et autres semblables, espérant bien tost en faire autant de Cressy et de Chasteau-Thiéri ; ce pendant, que j'ay envoyé Monsieur de Vitry avec cinq cent chevaulx, pour aller joindre Monsieur le viconte de Tavanes qui en a bien autant, et tascher à faire entrer quelque rafraischissement de gens de guerre, pour soulager et encourager les assiégez, ainsy que je me prometz de leurs valeurs. J'espère que ce sera la ruine des affaires de noz ennemys et ung acheminement à une meilleure disposition des nostres, avec les bonnes nouvelles que je reçoy tant d'Espaigne que d'Italie, moyennant que les promesses soient bien tost suivies de quelques bons effectz. J'ay aussi veu par lettres interceptés le peu d'espérance que nosdicts ennemys ont de leur négotiation d'Allemaigne et d'Angleterre : dont par ce que vous pouvez avoir eu pareillement advis, comme vous estes en lieu pour [en] recevoir de toutes partz, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCXXXI.

A Monsieur le duc de Sezzee (1).

Monsieur, Ayant veu par la dernière dépesche que j'ay receue de Monsieur le commandeur quelque aparence plus grande que de coustume de l'acheminement que prennent les affaires par delà, je ne puis que je n'en attribue tout le bon succez à l'affection que vous avez apportée à [en] embrasser le bien

(1) Ou de Sessa, ambassadeur d'Espagne à Rome, où il remplaça Henri de Gusman, comte d'Olivarès, nommé vice-roi de Sicile.

et l'advancement, et vous en rendre poursuivant envers Sa Sainctelé autant que vous avez jugé qu'il estoit important et nécessaire : dont je vous remercie bien humblement, vous suppliant de vouloir continuer de mesme zèle à vous obliger tant de gens de bien qui ne respirent que les effectz des belles espérances qu'on nous donne, lesquelz ont autant de besoing de promptitude et de diligence que de la mesme exécution ; n'estant plus possible de patienter les longueurs accoustumées, aux extrémités où nous sommes réduictz, ainsy que vous pourra plus particulièrement faire entendre ledict sieur commandeur, à qui j'escris bien amplement de tout l'estat des affaires de deçà, pour vous en faire part et suivre les bons advis dont je vous supplie bien humblement nous vouloir favoriser, selon les ocurrences. Vous baisant, en cest endroict, bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCXXXII.

Dudict jour.

A Monsieur le conte d'Olivarez.

Monsieur, Ayant eu advis par Monsieur le commandeur de l'advancement que prennent les affaires par delà, par le moyen des bons offices que vous y faictes continuellement, embrassant la poursuite et sollicitation de ce que vous jugez plus nécessaire et expédient à l'allégement de noz misères, je ne puis assez vous en remercier et vous supplier bien humblement de vouloir continuer tousjours, jusques à ce que nous puissions sentir quelques effectz de la bonne espérance qu'ilz nous en donne. Je luy escris bien

amplement le grand besoing que nous avons d'estre assistez en diligence, à fin qu'il vous communicque de toute la disposition des affaires de deçà et reçoive de vous l'assistance du conseil et bons advis dont je vous supplie nous obliger, vous vouant, en recognoissance de tant de faveur, tous les services que j'auray jamais moyen de vous rendre d'ailleurs. Sur ceste verité, vous baisant bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCXXXIII.

[*A Monsieur de Villars* (1).]

Monsieur de Villars, Il fault que je vous confesse que parmy les afflictions qui me travaillent en ces affaires, celle que je reçoy de la mauvaise intelligence qui est entre vous et le visconte de Tavannes est une des principalles et dont je sens aultant de mal et de desplaisir pour l'intérest qu'en souffre toute la province. Mais puisque c'est chose qui vous est si difficile de vous accorder à son humeur, je vous prye et conjure, par l'estat que j'ay tousjours faict de vostre amitié, d'assembler le plus grand nombre de forces que vous pourrez pour les envoyer par deçà soubz la conduite de Monsieur le chevalier d'Oize, et se joindre à moy dans la mi-Avril prochain, afin de se pouvoir trouver à ce que j'espère faire entre ci et ce temps là, ayant escrict de tous costez à cest effect, à fin de pouvoir entreprendre quelque chose, à quoy je m'asseure que vous ne voudrez demeurer

(1) Cette dépèche est en double au folio suivant, apres celle qui est adressée au chevalier Picart.

des derniers. Sur tout je vous prie de faire que Monsieur le commandeur de Grillon fortiffie son régiment jusques à quinze cens ou deulx mil hommes, s'il est possible, avecq le plus de picques et de plastrons qu'il pourra, l'asseurant que je luy tiendray des moyens prestz pour le rembourser de la despence qu'il aura faicte à sa levée, et pour luy donner plus d'occasion de continuer à l'advenir. Pour vostre regard, je pense m'estre tellement esclaircy au sieur Boulhiers de l'intention que j'en ay, qu'il n'est besoing de vous en donner plus particulière asseurance. Et pour ce, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCXXXIV.

[*Au capitaine de la Porte.*]

Monsieur de la Porte, J'escris au mère de vostre ville pour disposer les habitans à recevoir le sieur de Vieuspont pour leur gouverneur, selon la provision que je luy en ay faict expédier il y a longtemps, laquelle je désire avoir lieu et ne pourrois souffrir longuement qu'on s'i opposast davantage, comme chose que j'estime estre trop de conséquence à mon authorité ; je vous prie d'y tenir la main autant que vous pourrez, ne voulant pour cela donner aucun subject de mescontentement au sieur de Contenant, auquel je m'essayeray de donner satisfaction d'ailleurs de tout ce qui pourra dépendre de ma disposition, comme je ne suis aucunement ignorant de ses mérites et des bons offices qu'il a rendus à ceste cause. Je m'asseure que ledict sieur de Vieupont se portera de telle

sorte à l'endroict desdictz habitans qu'ilz auront toute occasion de se contenter de moy et de luy, ne désirant rien tant que de rendre à ung chacun ce que j'estime pouvoir estre d'avantage à vostre soulagement. N'estant ceste à autre fin, je prie Dieu, etc.

CCCXXXV.

[*A Monsieur de Tiron.*]

Monsieur de Tiron (1), Je suis très mari que vostre indisposition vous aye retenu de vous rendre prez de moy comme je me promectois, vous ayant faict entendre le désir que j'en ay ; et ne sçauroys vous tesmoigner assez combien je voudrois faire pour vous y résoudre plus que vous n'avez délibéré, comme je voy par vostre lettre, vous asseurant que si cest faulte de moyens dont les plus aisez de ce temps manquent autant que les autres, je n'en aurai jamais si peu que vous n'en puissiez faire estat autant que personne que j'honnore et estime en ce monde, et vous en envoyrai, s'il ne tient qu'à cela, jusques sur les lieux, par la première voye que vous me voudrez addresser. Je vous prie ce pendant de considérer de quelle conséquence a esté à tout le pays et est encore maintenant ausdictz pauvres assiégez la mauvaise intelligence de Monsieur de Villars et du viconte, qui pourroient estantz jointz entreprendre de belles choses, pendant que je tasche de mon costé à employer le mieux qu'il m'est possible ce que j'ay au

(1) Philippe Desportes, abbé de Tiron, confident de l'amiral de Villars. La *Satire Ménippée* l'appelle *le poëte de l'amirauté*.

prez de moy. Je sçai que l'ung et l'autre ont telle créance (1) en vous que vous pouvez beaucoup ayder à leur réconciliation, vous priant de vous y employer à bon escient et croire que vous serez tousjours le bien venu par deçà. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCXXXVI.

A Monsieur de Villars (2).

Monsieur, Je reçoy à beaucoup de faveur le tesmoignage qu'il vous plaist me rendre de l'estat que vous faictes de moy pour vostre serviteur, qui m'est ung subject d'augmenter de plus en plus la volunté que j'en ay tousjours eue ; mais je vous supplie bien humblement de m'excuser si je n'entreprens tousjours, comme j'ay faict en l'absence de Monsieur Péricard, de vous satisfaire pour le regard des dépesches de Monseigneur, par ce qu'il se tiendroict offensé de moy, entreprenant sur ce qui est de son département, et que cela pourroit engendrer du désordre et de la confusion aux affaires. Je ne lerrai de me rendre sogneux de tout ce qui vous touchera et deppendra de ma diligence, vous en escrivant particulièrement, ainsy que j'ay accoustumé. Et croyez, Monsieur, que je n'aurrai jamais tant de moyen de vous servir que j'en conserveray éternellement de volunté. Sur ceste asseurance, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

(1) *Ms :* création.
(2) Billet d'un secrétaire d'Etat.

CCCXXXVII.

Du XXXe Mars.

A Monsieur le maire de la ville de Dreux.

Monsieur le maire, Comme je désire recognoistre par toutes les occasions qui s'en présenteront les mérites de Monsieur de Contenant, sçachant combien il s'est employé dignement au bien de ceste saincte cause, qui luy en a acquis l'amitié et bien veillance de beaucoup et particulièrement des habitans de vostre ville ; aussy ne voudrois-je donner subject de mescontentement à pas ung de ceux qui sont en pareille recommandation au prez de moy, ny moins m'arrester à la volunté de quelques particuliers, pour en recevoir, au préjudice de l'authorité qui m'a esté donnée, l'élection de ceux qui les doibvent gouverner, qui doibt dépendre entièrement de ma disposition et du soing que j'ay de pourvoir à ce qui est nécessaire, pour ce regard, selon que je le juge plus à propos. C'est pourquoy je désire que, sans tirer en plus longue remise qui n'apporteroit qu'autant de désordre et de confusion, vous disposiez voz habitans à recevoir gouverneur de vostre ville le sieur de Vieuxpont, selon la provision que je luy en ay de longtemps faict expédier, empeschant, autant que vous pourrez, que ce qui s'est passé en faveur dudict sieur de Contenant jusques à cest heure n'apporte aucune altération ny difficulté à la réception dudict sieur de Vieuspont ; désirant que la charge que je luy en ay donnée soit conservée et maintenue, selon qu'il est porté par sesdictes lettres et ainsy que

font tous les autres qui ont les mesmes charges soubz mon authorité, à laquelle ce seroit se prendre trop ouvertement que de se vouloir opposer à mesdictes lettres. N'estant ceste en aultre fin, je prie Dieu, etc.

De Meaulx.

CCCXXXVIII.

A Monsieur le commandeur de Grillon.

Monsieur le commandeur, Encore que j'aye bien particulièrement chargé le sieur de Boulhiers de vous faire entendre la volunté en laquelle je suis pour tout ce qui peut estre de vostre contentement et le désir que j'ay de vous avoir prez de moy, je ne puis toutesfoys que je ne vous en donne d'autant plus d'asseurance que je voy tous les jours s'offrir les occasions auxquelles vous pouvez plus que jamais faire paroistre vostre vertu : c'est pourquoy je vous prie et conjure, par l'estat que j'ay tousjours faict de vostre amitié, de vous avancer le plus que vous pourrez de fortiffier vostre régiment jusques à XV cens ou deus mille hommes de pied, ainsy que j'en escris à Monsieur de Villars, pour vous en prier de ma part oultre la présente ; vous asseurant que j'ay dès maintenant, en ceste espérance, ordonné une bonne somme au trésorier Sanguin qui vous la tiendra preste, pour, dès que vous serez par deçà, vous rembourser de la despense que vous y aurez faicte et vous donner le plus de moyen qu'il me sera possible de continuer à l'advenir. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCXXXIX.

Dudict jour.

A Monsieur le chevallier Picart.

Monsieur le chevallier, J'ay tant de contentement des bons effectz auxquelz vous avez assisté par delà, que les occasions se présenteront maintenant plus que jamais de faire quelque chose de meilleur et de plus de mérite au prez de moy, je n'ay moins d'envie de vous voir employé par deçà que de bonne volunté de vous en donner les moyens, et entretenir celle que vous m'avez tousjours faict paroistre. Pour ce, je vous prie de faire en toute diligence une recreue de vostre régiment, pour me venir trouver dans la mi-Avril, et vous asseure que j'ay ordonné mille escuz que Senguin tiendra prest à vostre arrivée, pour vous rembourcer de la despense que vous y pourrez faire et vous donner autant de moyen que je pourrai de continuer à l'advenir. M'asseurant que ne me voudrez manquer en si bonne occasion, je prierai Dieu, etc.

CCCXL.

A Monsieur le viconte de Tavanes.

Monsieur le viconte, Je ne sçaurois avoir de nouvelles plus agréables que vostre acheminement au secours des assiégez, avec la résolution que je croy que vous aurez prise de n'y espargner chose qui se puisse espérer de vostre valeur. Je fis partir

dès hier le sieur de Victry pour s'y avancer avec une bonne trouppe de cavallerie, et espère qu'estans joinctz ensemble vous pourrez trouver quelque moyen de faire paroistre à ceux de dans combien vous et tous les gens de bien ont chère leur conservation, pour laquelle je vous puis asseurer que je ne manquerai à chose qu'ilz puissent désirer de moy, n'ayant rien de si affectionné que de rompre et empescher l'advantage que l'ennemy se propose tirer de leur ruine. Quant à ce que vous m'escrivez du sieur de Contenant, je sçay combien il mérite, et vous luy pouvez tesmoigner que je ne désire rien tant que de luy rendre preuve de l'estat que j'en fais, et de recognoistre sa vertu par quelque chose qui luy puisse tourner à contentement; mais ayant donné ma parolle au sieur de Vieuspont à qui je n'ay pas moins d'obligation, m'ayant continuellement rendu tant de services que je ne puis m'en louer assez, je n'estime pas qu'il veille, sur la bienveillance de quelques habitans, s'addresser à mon authorité et m'oster autant de moyen de faire pour luy ce que je désire, ne le pouvant qu'autant que ceux à qui j'ay affaire donnent lieu à la disposition que j'y apporte, selon que les occasions m'en sont présentées. Il n'en manquera pas pour luy dont il pourra tirer plus de contentement: et ce me sera une grande satisfaction de me faire paroistre qu'il ne me voudroit forcer à chose qui n'est plus en ma puissance, que pour la maintenir à celluy à qui je doibs faire valoir le commandement que les villes de ce party ont receues de moy jusques à cest heure. Ne laissez de l'asseurer que je ne luy manqueray en autre chose qui sera possible,

plus à sa bienséance et à son contentement. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCXLI.

Dudict jour.

A Monsieur le prince de Parme.

Monsieur, Ayant eu advis de la promotion qui a esté faicte de Monsieur son second filz au cardinalat, je n'ay peu manquer à ceste occasion de m'en conjouyr avecq Vostre Altesse, comme j'en ay donné charge au sieur séneschal de Montelimard, au deffault duquel je n'eusse fally de m'en acquiter par homme exprez, ne pouvant recevoir nouvelle plus agréable que de l'advantage et contentement de ceulx qui luy appartiennent de si prez: ausquels il la supplye très humblement de croire que j'apporteray tousjours autant d'affection que je m'y sens obligé par les faveurs que j'en reçoys continuellement, tant pour le général des affaires qu'il a pleu à Vostre Altesse d'embrasser comme les siennes propres que pour mon particulier, dont je luy rendray toute ma vie le très humble service que je luy doibz pour tous les deux. En ceste volonté, luy baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

De Meaux.

CCCXLII.

[*A Monsieur de Villars.*]

Monsieur de Villars, J'ay esté très aise de sçavoir le bon succez de noz affaires par delà et le progrez

que vous y avez faict par vostre diligence ; mais je ne puis que, voyant l'empeschement qu'y aporte la division et contrariété qui est entre vous et le viconte de Tavannes, je n'aye regret à ce que la province en reçoit de dommage, et que je n'aprehande encore le tort que la continuation de ceste mauvaise intelligence peut apporter aux assiégez, si une si belle occasion que celle là ne vous faict passer sur tous les empeschements qui vous peuvent naistre d'ailleurs, pour vous joindre à ung si louable effect que peut estre leur secours. J'y dépesche dès à présent le sieur de Vitry avec ung bon nombre de cavallerie, avecq lequel et ce qui pourra arriver d'ailleurs je ne puis penser que vous ne leur donniez pour le moins subject de se résoudre de plus en plus, attendant que je m'y puisse trouver en personne avec les forces que j'ay mandées de tous costez à cet effect ; et m'asseure que quelque chose que ce soit, vous ne voudrez manquer à une si bonne occasion, comme je vous en prie de tout mon cueur, vous asseurant que je prens tant d'espérance du bon heur qui a accoustumé de vous assister en vos desseings, que je ne puis que je ne me promecte beaucoup de ce que vous y voudrez entreprendre : et c'est chose dont je ne demeurerai jamais ingrat envers vous, recherchant en tout ce qui me sera possible les moyens de recognoistre vostre vertu plus que vous ne pouvez désirer vous mesme. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCCXLIII.

Du XXXe Mars 1591.

[*A Monsieur de la Londe.*]

Monsieur de la Londe, J'ay veu voz lettres et les mémoires que m'avez envoyé, ayant recogneu par là que vous n'estes seullement remply de bonne affection en ce qui touche le bien et advancement de ceste cause et mon particulier, mais aussi de prudence et sage conseil pour sçavoir bien discerner et cognoistre ce qui nous apporte et le bien et le mal que nous resentons en noz affaires. Je vous loue et remercie de la franchise dont vous me parlez, que je cognois procéder d'une sincère intention et du zèle que vous avez à ce party, qui ne se tienne semblable en beaucoup de personnes de vostre qualité. Nul autre plus que moy ne peut ressentir avecq plus de desplaisir le mal et le dommage que la mauvaise intelligence de noz amys apporte à noz affaires, qui sens cella seroyent en très bon estat et plaines de toute félicité; vous voulant bien confesser que c'est une chose qui me traverse le plus, pendant que je m'employe à regaigner sur nostre ennemy ce qu'il sembloit que la fortune pour ung temps luy avoit voulu donner: ce que je faictz, grâces à Dieu, avec assez d'heur et de prospérité, ayant depuis reprist les villes et chastaus de Liesse, Pontarsy, Dyne, Nesle, Saint-Gobin, Beaulieu, et autres à la réduction de Coucy, pris Assy, Laigny et la Ferté soubs Jouairre, estant du jour d'hier logé dans les faulx bourgs de Chas-

teau Thierry que j'espère d'emporter, pour delà passer plus oultre et ne m'arrester en si bon chemin.

Je sçay ce pendant, Monsieur de la Londe, la peine et le soing que de vostre costé vous avez pris (1) d'accommoder toutes choses, pour le bien du pays et pour l'effect que je désirois du secours de Chartres : dont je vous prie de ne vous poinct [lasser], et croyre aussi qu'il n'y a personne qui vous estime et désire plus recognoistre par effect vostre mérite que je fais, estant extresmement marry de l'oppinion que vous prenez au contraire, pour n'avoir pas receu tout le contentement que vous eussiez désiré, et moy encore plus, touchant les moyens qui vous ont esté promis et que je sçay vous [estre] bien deubz. Vous sçavez bien, comme je croy, qu'il n'i a point de ma faulte, ayant donné toutes les assignations et provisions qui pour ce m'ont esté demandées ; que s'il n'y a esté satisfaict sellon mon intention, c'est à mon très grand regrect et debplaisir, par ce que je y ay apporté toute la bonne volunté que je pourrois faire pour mon propre père. Je vous prie de vous en asseurer et de m'envoyer ung estat de tout ce que vous désirez de moy et que jugerez estre en ma puissance, vous promectant sur mon honneur que je vous en donneray tout le contentement que vous pouvez désirer, et mettray peine, en cella et toutes aultres choses qui vous concerneront, de vous faire cognoistre que je ne suis point ingrat de l'amitié que me portez, ny mescognoissant de ce que vous méritez : désirant conserver vostre bonne affection de tout nostre pouvoir, et de pareille volonté que je prie Dieu, etc.

(1) *Ms* : peu.

CCCXLIV.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père,

Ayant esté retiré du progrez que je faisois en la Picardie sur les ennemys, aprez avoir repris sur eux plusieurs places qu'ilz y tenoient, pour employer les forces que j'ay auprez de moy au secours de la ville de Chartres comme nous estant d'extresme conséquence, j'ay eu ce bien, en m'avançant vers Paris et y n'ettoyant quelques passages sur la rivière, de voir Monsieur de Plaisance et conférer avecques luy bien particulièrement de toutes noz affaires, dont je pense l'avoir laissé tellement informé que, pour ne retumber en mes importunitez accoustumées, lesquelles je supplie très humblement Vostre Sainctelé excuser sur l'urgente nécessité que nous avons de sa paternelle assistance, j'aime beaucoup mieux me remettre sur l'advis que je m'asseure qu'il en donnera bien au long à Vostre Sainctelé, selon la cognoissance qu'il en a et l'affection qu'il apporte au bien de son service et de ceste saincte cause, que d'user tousjours de mesmes redictes : comme, avec la permission de Vostre Sainctelé, je ne lerrai de luy dire que je me voy contrainct de faire les mesmes plainctes que je luy ay desjà faictes des grandes longueurs qui rendent tellement affaibly le corps de cest Estat, qu'il ne peut plus que souspirer le tort qui luy est faict de tant de retardementz, les ungs aprez les aultres, sur des considérations et difficultez auxquelles la violence de nostre mal ne peut permectre que l'on s'arreste,

offensant d'autant plus que nostre ruine est l'acheminement de celle de noz voisins et mesmes de toute la Crestienté. Ce que je m'asseure que Vostre Saincteté sçait très bien juger d'elle mesme, oultre ce que luy en peut avoir remonstré par plusieurs foys Monsieur le cardinal Caïetan, et que luy en pourra encore plus fraischement représenter par ses lettres ledict sieur de Plaisance, très digne et très capable subject des faveurs qu'il a pleu à Vostre Sainctelé luy départir, par l'authorité qu'elle luy donne et le contentement qu'elle luy tesmoigne avoir receu de ses actions et déportemens par son brief, ne pouvant assez louer l'élection qu'elle sçait faire des ministres de ses sainctes intentions. A tant, aprez avoir très humblement baisé les pieds sacrez de Vostre Sainctetá, je prie Dieu, etc.

CCCXLV.

Du XXXe Mars.

A Monsieur le cardinal Sfondrat.

Monsieur, S'il arrive quelque bon effect des espérances que Monsieur le commandeur me donne de l'acheminement de noz affaires par delà, je sçay que je n'en puis devoir aultre recognoissance, aprez Dieu, qu'aux bons offices que vous y avez rendus, embrassant avec affection tout ce qui pouvoit dependre de vostre faveur auprez de Sa Sainctelé, aprez laquelle l'honneur et le mérite vous demoureront du fruict que tous les catholicques se promectent coeillir de sa bonne assistance. J'ay rendu tant de tesmoignage de l'obligation que je vous en ay particulièrement à Monsieur

l'évesque de Plaisance, avec qui j'ay eu tout loisir d'en communicquer, m'approchant de Paris jusques au bois de Viesaine (1), tant à cest effect que pour y remettre les affaires et relever le courage des habitans par l'asseurance du secours que je fais advancer à Chartres, que j'estime qu'il en donnera toute satisfaction à Sa Sainctelé, et que je me pourrai à ceste occasion dispenser de vous en faire icy davantage de redicte. Oultre la charge que je donne audict sieur commandeur de vous faire entendre ce que je luy en escris, je ne lerray de vous dire, Monsieur, comme j'ay desjà faict par plusieurs aultres, que la diligence conjointe à la bonne volonté de Sa Sainctelé et de ceulx qui l'assistent comme vous est l'unicque remède duquel nous espérons l'allégement de noz maux. Desquelz vous supplyant de prendre telle compassion qu'ilz méritent et vous baisant, sur ce, très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCXLVI.

A Monsieur le cardinal Mathei.

Monsieur, Je me suis tousjours tant asseuré que, sur la communication que j'ay donné charge à Monsieur le commandeur de Diou de vous faire de ce que je luy escrivois de noz nécessitez et de la disposition de noz affaires, vous en embrasseriez tellement la poursuitte auprez de Sa Sainctelé et y feriez recognoistre vostre affection à l'honneur de Dieu et advancement de sa cause, que je ne puis que je ne vous

(1) Vincennes.

attribue en partie le bien qu'il me promect par ses dernières dépesches, vous suppliant très humblement de vouloir continuer à faire toute l'instance qu'il vous sera possible de la promptitude du secours que nous attendons, comme l'unicque moyen d'apporter le remède qui est nécessaire à nostre mal, ainsy que vous pourrez encore plus particulièrement cognoistre par ce que je luy escris et qu'il vous communicquera. N'estant ceste à aultre fin que pour vous tesmoigner l'obligation que je vous en aurai en mon particulier, pour vous servir par tout où j'en aurai moyen, de la mesme affection qu'aprez vous avoir baisé très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

De Meaulx.

CCCXLVII.

A Monsieur le cardinal Santi Quatro.

Monsieur, Encore que par ceste dernière dépesche j'ay plus de subject en apparence d'espérer que je n'ay eu par le passé, je ne suis pas toutesfois sans plainte des longueurs et irrésolutions qui traversent tout le bien que nous en pouvons attendre : qui faict que je continue à vous supplier très humblement de vouloir embrasser de plus en plus la promptitude qui seulle nous peut donner l'advantage que nous désirons et nous promectons de l'assistance de Sa Sainctetė. Vous y avez desjà rendu tant de bons offices que je ne sçaurois m'en addresser à personne qui en affectionne davantage l'appuy et la protection que vous, ne pouvant mesmes attribuer ce que j'y voy naistre d'espérance qu'à l'instance que je m'asseure que vous en

avez faicte par cy devant. Mais, comme nostre mal s'augmente de jour à aultre par le prolonguement des remèdes que nous y attendons, aussy auroit il besoing de plus de diligence que jamais, ainsy que Monsieur le commandeur de Diou vous fera plus particulièrement entendre par ce que je luy escris bien au long de toute la disposition de noz affaires, oultre ce que je m'asseure qu'en escrit à Sa Sainctetė Monsieur de Plaisance, à qui j'ay eu ce bien d'en communicquer au bois de Viesaine, en approchant de Paris; me remettant sur ce que vous pourrez sçavoir par le moyen de l'ung et de l'aultre, pour ne vous faire ceste plus longue, que pour vous baiser très humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCCXLVIII.

A Monsieur le cardinal Caietan.

Monsieur, J'ay eu ce bonheur, en perdant l'occasion d'achever le progrez que je faisois sur noz ennemys en toute la Picardie pour m'approcher des assiégez à leur donner quelque secours, de voir auprez de Paris Monsieur l'évesque de Plaisance et luy communicquer si particulièrement de toutes noz affaires, que je m'asseure qu'il en informera et donnera toute satisfaction à Sa Sainctetė, à laquelle, à cest occasion, je me suis dispensé d'en escrire plus au long, aymant beaucoup mieulx qu'il sçache l'estat de noz affaires et ce qu'il désiroit possible entendre de mes déportementz par ledict sieur de Plaisance que par moy. Je croy que ce ne sera pas sans vous en faire part; et pour ce, je me remettrai à ce que

vous pourrez aprendre par ce moyen, oultre ce que j'escris à Sa Sainctеté de ma propre main, et plus particulièrement à Monsieur le commandeur, pour vous communicquer, comme je m'asseure qu'il fera, ne vous voulant ennuyer de redites de mesme chose, sinon pour vous supplyer très humblement de croire, Monsieur, que quelques espérances dont on nous puisse entretenir, si nous ne voyons bien tost plus d'effectz que nous n'avons faict par cy devant, nous serons contrainctz de vous escrire des nouvelles que je sçai bien que vous ne pourrez avoir agréable, ne pouvantz plus subsister en cez longueurs et irrésolutions acoustumées, et voyantz assez de moyens de nous garentir du péril duquel nous nous voyons proches, si nous n'en sommes promptement retirez. Je m'en addresse à vous principallement, comme à celluy duquel j'espère les meilleurs et les plus favorables offices. Et sur ce, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCXLIX.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal de Sainct Sevrin.

Monsieur, Je metz par dessus toutes les preuves des bons offices que je reçois continuellement de vostre faveur et assistance, au bon acheminement de noz affaires par delà, celle que j'ay de l'espérance que Monsieur le commandeur me donne plus que jamais par ceste dernière dépesche de les voir en meilleur train qu'elles n'ont encores esté, m'asseu-

rant que, s'il y a de quoy s'i en promectre quelque bon succez, ce ne sera pas sans l'ayde que vous y aurez apporté par les instances que vous en avez faictes, selon le besoing que je vous en ay représenté par plusieurs fois ; lequel je ne lerrai pour cela de vous remettre de plus en plus devant les yeulx, ne craignant qu'avec tant de bonne volunté que vous y faictes paroistre vous receviez à importunité la souvenance que je vous en désire rafraischir par toutes les occasions qui s'en présentent. Remettant les particularitez qui m'y convient davantage à ce que vous en pourra dire ledict sieur commandeur, à qui j'escris bien amplement, pour ne vous faire ceste cy plus longue que pour vous recommander de rechef le mérite d'une si saincte affection, je vous bayseray, en cest endroict, très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCL.

Du premier Avril.

[*A Monsieur de Beaumenil.*]

Monsieur de Beaumenil, Ayant mandé de tous costez mes amys pour me venir joindre en l'occasion qui se présente de faire quelque chose à l'advantage de ceste saincte cause, et m'asseurant que vous n'avez rien diminué de la bonne affection que vous y avez tousjours apportée, oultre celle que particulièrement vous m'avez de longtemps tesmoignée, je vous prie faire toute la diligence que vous pourrez d'assembler ung bon nombre de voz amis et me venir trouver au plus tost, avec asseurance que vous ne serez point prez de

moy que je ne vous donne toute la satisfaction et contentement que vous en sçauriez désirer. Sur ce, je prie Dieu, etc.

Du camp.

CCCLI.

A Messieurs de Beauvays.

Messieurs, J'ay veu la lettre que m'avez escrite et les plainctes que vous me faictes, pour remédier auxquelles j'ay escrit au sieur de Beaumenil ainsi que me mandez et au sieur de Villars, luy faisant bien exprez commandement ou de remettre la place de Gerberoi entre voz mains, si vous estes en ceste volunté, et de m'en respondre ou de raser tout ce qui y peut estre de deffense, sans faire toutesfoys tort à la maison, luy deffendant aussy dé s'attribuer plus les deniers des tailles, ny de recevoir le sieur Fumée jusques à ce que ledict fort soit desmoli et desmantelé. Quant à ce que vous désirez commision pour assoir sur le pays les deniers du remboursement de ceulx que me mandez, oultre que ce soit chose qui tourne à la foule du peuple et qu'il soit difficile d'exécuter sans nouveau subject de plaintes, tousjours est il besoing de voir par estat la levée que vous désirez et les deniers que vous voulez imposer, que je ne puis vous accorder qu'autant que je cognoistray que le pays aura la commodité de le porter. Désirant égallement conserver ung chacun au milieu de cez misères et ne donner occasion à personne de se plaindre de moy ny de ceulx de qui ilz attendent leur soulagement et conservation, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCLII.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père, l'asseurance qu'il plaist à Vostre Sainctelé me donner de ne refuser sa grâce à ceulx qui luy seront présentez et nomez avec ma recommandation, et l'espérance que j'ay que Monsieur de Montpesat (1) mon beau filz se rendra digne de la faveur que j'en désire pour luy, l'ayant du tout dédié au service de l'Eglise et estent jà en aage capables d'y pouvoir servir, me faict supplier très humblement Vostre Sainctelé de luy vouloir accorder la provision de l'abbaye de Sainct Germain d'Auxerre, vaccante par la mort de Monsieur Françoys de Beauqaire; et elle m'obligera d'aultant plus à continuer le très humble service que je luy ay voué. Baisant, en cest endroict, très humblement les piedz sacrés de Vostre Sainctelé, je prie Dieu, etc.

CCCLIII.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, J'escris à Sa Sainctelé en recommandation de Monsieur de Monpezat mon beau filz, pour la provision de l'abbaye Sainct Germain d'Auxerre, vaccante par la mort de M. Françoys de Beaucaire; je vous prie de tenir la main à ce qu'il en puisse obtenir les bulles en ma faveur, selon ce

(1) Henri de Montpezat devint évêque de Montauban, puis rentra dans la vie séculière et mourut en 1619.

qu'il plaist à Sa Sainсteté confirmer mes nominations. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

CCCLIV.

Dudict jour.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Encore que j'eusse désiré infiniment de vous voir par deçà, afin de pouvoir ensemblement donner secours aux assiegez, je loue toutesfois vostre acheminement à Lion et suis très aise de sçavoir qu'y soyez maintenant arrivé, veu les divers advis que j'ay eus, tant par Monsieur de Lion que par Messieurs de la ville, au besoing qu'y faisoit vostre présence, laquelle pourra composer toutes choses, de sorte qu'elle ne s'y rendra moins utile qu'elle eust peu estre aux effectz que je m'en promectois icy; et encores que je ne doubte point que la noblesse du pays ne recherche de s'approcher de vous et vous assister en ce que vous en pourrez avoir affaire, je n'ay laissé d'escrire à Monsieur de Savoye, pour ayder de cez forces autant qu'il luy sera possible et que vous en aurez besoing. Mais je vous supplie aussi, Monsieur, aprez y avoir réduit toutes choses en l'estat que vous pouvez désirer, si vous jugez que vostre partement ne leur puisse préjudicier et que Monsieur de Sainct Sorlin mon frère les puisse maintenir en vostre absence, luy en laisser la charge et la conduite, pour retourner en cez quartiers et participer à l'honneur et à l'advantage que j'espère avecque vous pouvoir acquérir sur noz ennemis. Adjoustant aux mérites

que vous avez desjà en ceste saincte cause ceux que je désire partager avec vous, de vostre consentement et avec toute l'égallité et union que je conserverai tousjours aussi chèrement entre vous et moy que ma propre vie, je vous diray donc qu'ayant esté contraint par les clameurs de Paris et la nécessité des assiegez de laisser le progrez que je faisois en Picardie, où je gaignois de jour à aultre quelque place sur l'ennemy, j'ay délivré en descendant quelques passages sur la rivière, comme Lagni et Assi, et me suis approché jusques au bois de Viesaine, où j'ay esté visité de tout ce peuple que j'ay tellement remis par ma présence qu'il n'eust jamais plus de résolution contre l'ennemy ny plus de dévotion à mon endroict : et estant remonté en çà pour joindre toutes mes forces, j'ay ce pendant envoyé les sieurs de Vitry et Trémont, avec trois cens bons chevaulx, joindre le vicomte de Tavannes qui n'en a pas moins, à Dreux, pour de là entreprendre de faire entrer quelque rafraischissement de gens de guerre dans Chartres et y mettre, s'il est possible, ledict Trémont ; qui sera assez pour donner courage aux habitans et de l'exercise aux ennemys, voire pour le faire changer de dessein : pendant lequel je fais tout ce qui m'est possible pour attirer Monsieur d'Aumalle avec les forces qui sont en Picardie, et je l'atemps de jour à autre, je m'essaye le plus que je puis de rendre ceste rivière toute libre.

J'ai veu ce que m'escrivez pour ceulx d'Auxerre, que je leur ay accordé en vostre recommandation, comme je me rendrai tousjours prest à ce que vous désirez de moy, et ne pouvant manquer de chose qui en dépende ceulx qui y viendront accompagnez

de vostre faveur. Sur ceste vérité, je vous baise très humblement les mains et prie Dieu, etc.

CCCLV.

Du IIe Avril.

A Monsieur le baron de Tenissay.

Monsieur le baron, Je m'asseure tant à l'affection que vous avez au bien de ceste saincte cause et l'amityé que vous portez à mon particulier, qu'ayant receu les commoditez que je vous ay ordonnées pour faire vostre régiment, vous y aurez usé de telle diligence que j'en puise maintenant faire estat. C'est pourquoy je vous ay prié par mes précédentes, comme je faictz encores par à présent, qu'aussitost que vous l'aurés receu, partiez (1) avecq vostre dict régiment pour estre au prez de moy au XX de ce moys, affin d'estre des premiers à gaigner l'advantage que la fortune nous présente sur noz ennemys ; en quoy Dieu m'a tellement assisté depuis six sepmaines en çà, qu'aprez la prise du Pont Arsi, de Liesse, Nesle, Sainct Lambert, Assi, Sainct Gobin, Dine et Beaulieu et réduction de Coussy, je me suis approché de Paris pour y nettoyer la rivière, ayant pris Lagny et La Ferté soubz Jouaire. Je suis du jour d'hier logé dans les faulxbourgs de Chasteau Thiéry, espérant dans demain emporter la ville, et feray tout mon effort pour emporter le chasteau ; de là j'espère passer oultre et ne laisser perdre les occasions, puisque Dieu me faict tant de grâce que de m'y assister. Hastez vous doncq, Monsieur le baron, je vous prie, et vous asseurez que vous ne serez plus tost prez de moy que

(1) *Ms :* partir.

je ne vous donne tout contentement et moyen de supporter la despence qu'il vous conviendra faire, ayant ja à cest effect ordonné et laissé entre les mains du trésorier Sanguin une bonne somme de deniers pour vous estre réservez et employez à cest effect. Et n'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

CCCLVI.

Du IIIIe Avril 1591.

A Madame de Joieuse.

Madame, Vous m'obligerez infiniment de la continuation qu'il vous plaist me faire paroistre de vostre bonne volonté, tant en ce qui dépend particulièrement de vous que pour me conserver ceste mesme affection à l'endroict des vostres, dont vous me rendez tous les jours nouvelles preuves et augmentez d'autant les obligations que je vous en ay dès longtemps, dont je vous supplie croire que je rechercherai de mon costé toutes les occasions qui me seront possibles pour vostre contentement, affin de me revencher de tant de bons offices; et ne me veulx tant arrester aux parolles et promesses, que je ne vous face voir et juger par les effectz que je n'en sçaurois avoir davantage de volonté, ayant faict entendre à Messieurs les commissaires, sur ce qu'ilz m'ont dict de vostre part, comme je suis délibéré de vous donner telle satisfaction, en cest endroict et en tout autre, que vous sçauriez désirer de moy. Je vous supplye aussy, Madame, aultant que vous affectionnez le bien de cez affaires, de joindre vostre prière à celle que j'ay faicte à Monsieur le cardinal vostre filz, d'avoir

agréable de gratiffier Monsieur le cardinal Cayetan de la vice protection des affaires de France, qui sera ung moyen de l'obliger davantage à vostre maison et d'embrasser avec plus d'ardeur et d'affection ce qui est du bien et avancement de ceste saincte cause, à laquelle je sçay le zèle et la dévotion que vous avez tousjours apportée : qui me gardera de vous en dire davantage pour vous asseurer, Madame, que je n'auray jamais plus de contentement que de vous tesmoigner par bons effectz le désir que j'ay de vous servir et rendre plainement satisfaicte de tout ce qui est en ma disposition. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCCLVII.

Du VIII° Avril.

A Monsieur le marquis de Chaussin (1).

Monsieur, Je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous donner quelque advis du bon succez que les nouvelles que je reçoy de jour à autre de Romme me faict espérer de noz affaires à l'advenir, Sa Sainctеté les ayant embrassées avec tant d'affection que nous ne pouvons quasi le désirer davantage. Cela faict qu'encore que la continue des peines que les ennemys nous donnent par deçà aye infiniment travaillé les peuples de cez provinces, ils reprennent toutesfoys plus de courage que jamais, spécialement les assiégez qui se fortiffient de résolu-

(1) François de Lorraine, frère du duc de Mercœur et de la reine Louise.

tion, au pris qu'ilz sont pressez de l'ennemy. J'y ay faict jectter quelque cinquante ou soixante cuirasse, en entendant que les forces que j'ay mandées de tous costez, me soient venu joindre, pour, dans la fin de ce moys, ayant esté au devant de Monsieur le prince de Parme qui m'a asseuré par homme exprez de se tenir prest dans ce temps là, tourner ensemble droict où sera l'ennemy : à quoy je souhaitterois infiniment vostre présence, si les affaires, de la province où vous estes ne vous tenoient assez employé. Je suis très aise du secours que Monsieur de Merceur me mande luy estre nouvellement arrivé ; j'espère avoir plus de moyen dans peu de temps de luy en envoier encore autant qu'il désire, et de pouvoir possible m'aprocher de luy pour avoir ce bien de le voir et vous aussy, qui ne sera jamais si tost que je désirerois. Ce pendant je vous baiseray bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCLVIII.

Aux gentilhommes d'Auvergne.

Monsieur (1), Je m'asseure que l'arrivée de Monsieur de Nemours mon frère aura tellement composé les affaires en vostre province que vous aurez d'autant plus de moyen de satisfère à ce que je désire de vous, suivant les lettres que je vous ay escrites il y a longtemps, de vous tenir prest avec le meilleur nombre de voz amis que vous pourrez, comme je vous en prie et conjure de tout mon cœur, faisant estat,

(1) Blanc

aprez avoir amassé toutes les forces que j'ay mandées, d'aller joindre Monsieur le duc de Parme, qui m'asseure d'estre dans la fin de ce moys sur la frontière avec les siennes ; à fin qu'estans joinctz nous puissions ensemblement donner ung puissant secours à ceux de Chartres, s'ilz nous en donnent le loisir, ou tourner la teste droict où sera l'ennemy et le poursuivre de telle sorte que nous puissions voir quelque achemínement au repos de ce royaulme : à quoy je m'asseure que vous ne voudrez estre des derniers, et vous prie de croire que je ferai, de mon costé, en sorte qu'estant par deçà vous recevrez de moy tout le contentement que vous en pourrez désirer, n'ayant rien de plus chair ny recommandé que de vous faire cognoistre combien je vous ayme et estime et honnore. Sur ceste vérité je prie Dieu, etc.

CCCLIX.

Monsieur le marquis, J'espère que la présence de Monsieur de Nemours mon frère ayant aydé à remettre toutes choses en l'estat que nous pouvions désirer en vostre province, et vous prestant moins de subject de vous y employer, vous pourrez maintenant vous advancer par deçà, et suyvant ce que je vous ay mandé par plusieurs foys, amener avecque bon nombre de voz amis, comme je vous en prie et vous conjure de tout mon cueur; faisant estat, aprez avoir assemblé les forces que j'attens de tous costez, d'aller joindre dans la fin de ce moys celles de Monsieur le duc de Parme, qui m'a asseuré depuis peu, par homme exprez, qu'il sera prest sur la fron-

tière dans le mesme temps, à fin de pouvoir tous ensemble donner ung bon et puissant secours à ceux de Chartres s'ilz nous en donnent le loisir, ou tourner la teste droict où sera l'ennemy. Je viens de recevoir présentement nouvelles du dernier assault qu'il donna le IIe jour de ce moys, avec seize canons, depuis les cinq heures du matin jusques à quatre heures aprez midy, et fut soustenu avec tant de résolution des nostres qu'ilz firent quitter la place et contraignirent les ennemys de remporter les enseignes qu'ilz avoient plantées quelque temps sur le hault de la bresche : cela me donne espérance qu'il n'en viendra à son honneur et pourra bien estre ung commancement de sa ruine, ayant faict perte en deux assaultz de huict maistres de camp, cinquante cappitaines et plus de mil hommes de pied. Je vous prie donc de rechef de vous avancer avec vostre compaignie et les meilleures trouppes que vous pourrez amener, vous asseurant que je me rendrai soigneus, estant par deçà, de vous donner toute satisfaction que vous sçauriez désirer. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCLX.

Dudict jour.

A Messieurs de Marseille.

Messieurs, Ayant sceu la nomination que vous avez faicte, entre aultres, de Monsieur d'Ampus pour le viguierat de vostre ville, et cognoissant de longtemps ses mérites et bonnes qualitez conjoinctes à l'affection qu'il a tousjours faict paroistre

au bien et advancement de ceste saincte cause, je ne puis que louer beaucoup voz bons et sages advis en la conduite de vostre dicte ville, dont je vous recommande de plus en plus le soing et la diligence que vous apportez à sa conservation, que je tiens aussi chère que chose de ce monde, comme je vous ferai cognoistre en toutes les occasions qui se présenteront de vous en rendre plus de preuve, ne pouvant assez faire à mon gré pour [le] salut et la conservation de toute la province, dont je seray tousjours très aise d'entendre par vous la disposition, aux occasions qui s'en présenteront. Et je vous diray que de deçà, noz affaires commencent à prendre ung peu meilleure forme qu'elles n'ont encores eue, ayant réduit quasi toute la Picardie, et nettoyant maintenant toutes les places qui brident les passages sur la rivière de Marne jusques à Paris; à quoy je travaille, en attendant que les forces que j'ay mandées de tous costez me viennent joindre, pour aller au devant de Monsieur le duc de Parme, qui m'a asseuré d'estre avecques les siennes dans la fin de ce moys ou le commancement de l'autre sur la frontière, pour, estans ensemble, tourner la teste droict où sera l'ennemy; dont je vous donnerai advis et de tout ce qui succédera à nostre advantage, comme j'espère, de bien en mieux, moyennant la grâce de Dieu, lequel je prie, etc.

CCCLXI.

A Monsieur le marquis de Canillac.

Monsieur le marquis, J'ay toute asseurance de Monsieur le duc de Parme qu'il se tiendra prest

avec ses forces sur la frontière pour la fin de ce moys, et à ceste occasion fais toute la diligence qu'il m'est possible pour assembler les miennes de tous costez, vous faisant ce mot exprez, suivant ce que je vous ay desjà escrit par cy devant, pour vous prier de tout mon cœur de venir avec le meilleur nombre de voz amis et vous avancer avec le plus de diligence que vous pourrez, afin qu'estantz tous joinctz ensemble nous puissions aller trouver l'ennemy et tourner la teste droict à luy, pour mettre quelque fin à noz misères. Je m'asseure que vous ne voudrez demeurer des derniers à avoir vostre part de l'honneur que nous en pouvons espérer, moyennant la grâce de Dieu, et je vous prie de croire que, pour le regard de ce qui dépendra de moy, je m'essayerai de vous donner tout le contentement et la satisfaction que vous sçauriez désirer. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCCLXII.

A Monsieur le conte de Charlus.

Monsieur le conte, Je vous ay desjà par cydevant escrit le désir que j'ay de vous voir par deçà, qui m'augmente d'autant davantage que les occasions se commencent à présenter plus que jamais d'entreprendre et d'espérer quelque chose de bon contre noz ennemys et [pour] l'establissement d'une si saincte cause; à laquelle ayant tousjours faict paroistre combien vous portez d'affection et bonne volunté, je m'asseure que vous ne voudrez manquer maintenant et vous priver de l'honneur et des mérites que

vous y avez desjà acquis, selon lesquelz je vous supplie de croire que je vous donneray, estant de par deçà, toute satisfaction pour le rang et grade qui vous est deub, et en tout ce que vous sçauriez désirer de moy en aultre chose. Je vous prie donc, en ceste asseurance, de vous avancer le plus que vous pourrez avec Monsieur vostre filz et le meilleur nombre que vous pourrez faire de voz amis ; faisant estat, aprez avoir amassé les forces que j'ay mandées de tous costez, d'aller joindre Monsieur le duc de Parme qui m'a asseuré d'estre pour la fin du moys sur la frontière, à fin de tourner la teste incontinent aprez droict à l'ennemy et poursuivre le repos que tous les gens de bien désirent. J'envoirai par le premier homme seur qui viendra de vostre part par deçà, comme je vous avois mandé, de quoy faire les levées du régiment de Monsieur vostre filz et survenir à la despence de ses troupes. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCLXIII.

[*A Monsieur de Saugeat.*]

Monsieur de Saugeat, Si vous avez jamais désiré de me faire cognoistre vostre affection au bien de ces affaires, je vous prie m'en rendre preuve en ceste occasion, ne pouvant en attendre une meilleure à estre plus désiré de moy, qui, ayant mandé de tous costez pour amasser le plus de forces que je pourray, espère aller joindre Monsieur le duc de Parme qui m'asseure d'estre avec les siennes dans la fin de ce moys sur la frontière, à fin qu'estans jointz nous

tournions ensemble la teste droict où sera l'ennemy. Il ne sera besoing de voz harquebousiers à cheval, que j'estime estre la ruine d'une armée ; mais je désire bien que vous rendiez vostre compaignie de chevaulx légers la plus belle et forte que vous pourrez, ayant à cest effect mis en réserve douze centz escuz que je ferai délivrer au premier que vous m'envoyrez pour les vous faire tenir. Je vous prie donc faire diligence de m'envoyer quelqu'un des vostres, et ce pendant vous avancer le plus que vous pourrez, avec asseurance qu'estant par deçà, je n'espargnerai chose qui soit en ma puissance pour vous donner toute satisfaction. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCLXIV.

Du IXe Avril

A Monsieur le conte [de] Suze.

Monsieur le conte, Je vous ay desjà par plusieurs fois escrit le désir que j'ay de sçavoir de voz nouvelles, sans que j'aye depuis receu aucune lectre de vous, dont je ne puis que je ne continue à me plaindre, ne sçachant sur quoy remectre ce deffault, veu mesmes ce que je vous ay mandé par mes dernières, pour m'envoyer quelqu'un des vostres par qui je vous puisse faire tenir seurement ce que je vous ay promis et dont je désire survenir aux despences que vous faictes par deçà, affin de pouvoir remectre sus quelque bonne trouppe de voz amys et me venir trouver ; et, parce que l'occasion en est encor plus belle que jamais, je vous ay bien voullu faire ceste recharge sur le

mesme subject, vous priant et conjurant, aultant qu'il m'est possible, de vous avancer de partir pour vous rendre auprez de moy dans la fin de ce moys; dans lequel ayant assemblé le plus que je pourray de forces, comme je les ay mandées de tous costez, je faictz estat d'aller rejoindre celles du prince de Parme qui m'a asseuré, par homme exprès, de se tenir sur la frontière dans le mesme temps, affin qu'estans joinctz ensemble nous puissions apporter un bon et puissant secours à ceulx de Chartres, s'ilz nous en donnent le loisir, et tourner la teste droict où sera l'ennemy. Je viens de recevoir présentement nouvelles comme le second jour de ce moys [le roy de Navarre] les battit de seize canons depuis les six heures du matin jusques à quatre heures aprèz midy, et donna ung assault général qui fut soustenu des nostres avec tant de résolution qui firent quitter la place aux ennemys et les contraignirent de remporter leurs enseignes qu'ilz avoient plantées sur le hault de la breche, laquelle pouvoit estre de cent homme de front, et n'a pas esté sans beaucoup de perte de leurs gens; et se trouve qu'en deux assaultz qui se sont donnez l'ennemy y a faict perte de huict maistres de camp, cinquantes cappitaines et plus de mil soldatz; Laverdin a esté blessé d'une harquebusade dans la jambe qui l'empeschera de retourner si tost. J'espère que ce sera ung avancement de sa ruine, ung moyen de pouvoir mieulx espérer à l'advenir de noz affaires, moyennant l'assistance de noz amys: à quoy je vous prie et conjure de rechef de ne vouloir demeurer des derniers, et vous asseurer que vous ne serez poinct plustost par deçà que je ne vous donne tout contentement. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains et prie Dieu, etc.

CCCLXV.

[*A Monsieur Hureau.*]

Monsieur Hureau (1), J'ay leu bien à loisir toute vostre lettre et ay receu beaucoup de contentement de remarquer toutes les particuliaritez que vous y touchez, vous priant de continuer cette mesme forme à toutes les dépesches que vous me ferez. Je ne puis que je ne loue ce qui a esté faict en la ville de Sainct Flour, ayantz faict paroistre en tous leurs déportemens beaucoup d'affection au bien de ceste saincte cause. Mais de leur donner confirmation particulière, pour approuver davantage ce qui s'y est faict, ce seroit blasmer ce que j'ay esté contrainct de faire à Paris au contraire et en d'autres villes, et pourroit apporter trop de conséquence pour ceulx qui sont encores en quelque humeur de se relever en estat populaire; estant au contraire besoing de travailler pour faire revenir tout autant qu'il sera possible soubz l'ancienne forme de la monarchie, en laquelle nous avons vescu jusques à présent. J'ay escrit par toutes les occasions à Monsieur le conte de Charlus et m'estonne qu'il n'aye receu de mes nouvelles, luy ayant desjà de long temps envoyé sa commission. Je luy escris encore pour ce subject et à Monsieur le baron son filz, que je désire faire haster son régiment, et à cest effect qu'il m'envoye ung homme seur par lequel je luy puisse faire tenir les commissions et des moyens pour faire sa levée.

(1) *Ms :* de Hureau.

Vous pouvez encore asseurer le père que je le désire fort par deçà, et que je luy donneray tousjours tel grade en l'armée qu'ont accoustumé d'avoir les gouverneurs et lieutenantz généraulx des provinces, le traictant avec l'honneur et respect que mérite sa vertu. Pour le regard de ceux de Marsac, j'ay ordonné commission pour informer de la perte qu'ilz peuvent avoir faicte, pour puis aprez leur estre pourveu, ainsy qu'il sera jugé plus à propos. Et quand à la despence que je sçay que vous faictes par delà, en la diligence que vous rendrez aux affaires, dont j'ay toute satisfaction, je vous ay accordé la somme de mille escuz sur les plus clairs deniers de toute la province et escrit à cest effect à Monsieur Habert.

Je suis bien aise d'entendre la diligence qui a esté faicte de la publicquation des éditz du labourage et de ce que l'on a soing de le faire entretenir, estant trés nécessaire pour remédier aux grands désordres de la guerre.

J'ai escrit à Monsieur de Nemours mon frère pour le prier de faire ung voyage en Auvergne et Velai, à fin d'y composer toutes choses par sa présence, dont je vous prie encore de le presser d'haster son voyage, afin que, toutes choses y estantz remises en tel ordre qu'il n'y ait plus de danger d'en eslogner les forces, je puisse estre secouru et assisté de ce que j'en attens pour faire ung effort sur l'ennemy comme je suis apprez.

Je vous ay accordé l'abbaye dont m'escrivez et vous en feray faire les expéditions. Vous debvez avoir entendu par d'autres comme je m'avvançois en la Picardie, y ayant repris Nostre Dame de Liesse, Braine, Pont Arsi, Coussi, Nesle, Janlis, Sainct Ram-

bert, Sainct Gobin et autres places qui travailloient et incommodoient la province, lorsque ceulx de Paris m'ont appelé à ladicte pour délivrer les passages de leur rivière et donner quelque ordre au secours de Chartres; qui m'a faict remettre ce que je faisois dans la Picardie à une aultre fois, et suis descendu jusques au bois de Vinciesne, ayant repris Lagni sans tirer ung seul coup de canon; puis aprez avoir choisi une bonne troupe de cavallerie pour faire jetter quelque rafraischissement de gens de guerre et relever le courage des assiégez, comme la chose est succédée assez heureusement, Monsieur le viconte de Tavannes y ayant faict entrer quarente ou cinquante cuirasses, je suis remonté le long de ceste rivière où j'ay repris Assi, la Ferté soubz Jouaire, et logé du premier jour toute nostre infanterie dans le faux bourg de ceste ville jusques sur le fossé, en espérant bonne issue, encore qu'elle face quelque contenance de se vouloir faire battre.

Nous avons ce pendant receu de très bonnes nouvelles du costé de Romme, Sa Sainctelé embrassant ceste cause avec autant d'affection que l'on sçauroit désirer, comme elle m'en asseure particulièrement par le bref qu'elle m'a escrit à ceste fin, et par la coppie que Monsieur le commandeur de Diou m'a envoyé du monitoire qu'elle envoye, avec quelque somme de deniers, par le seigneur Landriano, qui sera suivi de bien prez de son nepveu, avec toute authorité de sa part et les moyens que nous attendons pour nostre secours. J'ay aussi de très bonnes nouvelles de Monsieur le duc de Parme, m'asseurant d'estre avec ung bon nombre de forces sur la frontière dans la fin de ce

mois ou le commencement de l'autre. Je vous prie de faire tenir les lettres que j'escris aux gentilzhommes à qui elles s'addressent et de vous rendre tousjours soigneux de m'escrire amplement tout. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCLXVI.

Du XIIe Avril.

A Messieurs [de la court] des comptes.

Messieurs, Je loue les remonstrances que me faictes sur la plainte d'aucuns de vostre compagnye ausquelz j'ay escrit de s'abstenir pour ung temps de l'exercice de leurs charges, sans que pour cela je veille souffrir qu'il soit attenté ny à leurs biens ny à leurs personnes; mais aussy je vous supplie de considérer qu'ayant la charge qui m'est commise, je ne doibs rien avoir si cher que la conservation de l'Estat et de vostre ville particullièrement, pour laquelle je n'ay jamais espargné ma vie. Ce n'est pas que je veuille condampner les actions de ceulx qui se plaignent, lesquelz peuvent croire que ce qui est faict non de mon mouvement seul, ains par l'advis du conseil d'Estat et de voz principaux magistratz, est plus tost pour leur bien et repos que pour faire aucun préjudice à leur réputation. Je désire seullement que, pour faire lever quelques soupçons et jalousies, ilz se retirent en lieu où j'auray moyen de les protéger et conserver, en intention qu'en se comportans en gens d'honneur zélez et affectionnez à l'advancement de ceste saincte cause, je les puisse dans

peu de jours rappeller avecq la bienveillance du peuple et leur contentement : de quoy je vous supplie de les asseurer de ma part et vous, Messieurs, de croire que j'embrasseray le respect qui est deub à vostre compaignie avec autant d'affection que le pouvez désirer. Et sur ce, je me recommanderay humblement à voz bonnes grâces, priant Dieu, etc.

CCCLXVII.

A Messieurs de la court de parlement de Paris.

Messieurs, Aprez la prise de la Ferté soubz Jouarre, désirant du tout nettoyer ceste rivière pour eslargir Paris et luy ouvrir ses commoditez, je suis venu m'attacher à ceste place où d'abordée je me saisy des faubourgs; et, aprez l'avoir bien recogneue et faict venir des balles et aultres provisions de guerre, je feis hier commancer la batterye à six heures du matin, qui dura jusques à six heures du soir, ayant faict tirer jusques à cinq cens coups de canon; et combien que la bresche feust fort malaisée et peu raisonnable , je ne laissay d'y faire donner, et le succez m'a esté si heureux, par la grâce de Dieu, qu'en moings d'une heure et avecq peu de perte d'hommes, je me suis rendu maistre de la place par assault, espérant que la commodité en sera telle, par la liberté de la rivière, que désormais Paris aura abondance de vivres. Il fault, Messieurs, que je vous die que, n'ayant rien si en horreur que l'effusion du sang et happréhendant les cruaultez qui ne se peuvent éviter ès places prinses d'assault, j'avois re-

cherché le secrétaire Pinart (1) d'une honneste composition, le priant et exhortant de ne voulloir point estre auctheur de la ruine de tant de gens de bien; mais il s'est monstré si entier et opiniastre que j'ay esté contrainct, contre mon naturel et avec beaucoup de desplaisir, d'avoir recours à la rigueur des armes. J'ay bien voullu, Messieurs, vous faire part de ceste bonne nouvelle, comme à ceulx qui ont le principal soing de l'Estat et qui par leur auctorité et prudence y peuvent apporter les plus salutaires remeddes. Et sur ce, aprez m'estre bien humblement recommandé à vos bonnes grâces, je prie Dieu, etc.

CCCLXVIII.

Du XVIe Avril.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, J'ay receu vostre dépesche du XIIe de Mars par vostre secrétaire et le courrier que je vous avois envoyé, qui me trouvèrent en ce siége le IIIe de ce moys, par laquelle vous m'avez représenté fort amplement tout ce qui s'est passé, jusques à toutes les particuliaritez, aux trois audiances que vous avez eues depuys la dernière despesche que vous m'avez faicte, et enfin la résolution que Sa Saincteté avoit prinse sur nostre secours, dont les deux principaulx pointz sont touchant les forces qui nous doivent venir de ce costé là et de

(1) Claude Pinart, ancien ministre secrétaire d'Etat, gouverneur de Château-Thierry. Il avait pour lieutenant son fils le vicomte de Comblizy.

ur conduicte, et l'autre du troisiesme party qu'au-
ıns mectent en advant ; sur quoy je vous diray que
loue infiniment le zèle de nostre Sainct Père,
quel estans traversé de plusieurs praticques, ce
ıantmoings demeure ferme en ses droictes intentions
: nous assister, jugeant fort sainement que de nostre
ınservation deppend celle de l'université, et que·
utes les autres considérations humaines ont peu de
ndement. Son secours composé de six mil Suisses
de deux mil hommes de pied italiens et mil che-
ıulx, y commectant tel chef comme Monsieur le
ınte Sphondrate son nepveu, c'est ung précieux
ıige de ses bonnes volontez et que la France aura
ès cher; et de ma part j'en resens une infinie obli-
ıtion et luy rendray tout le respect et honneur qu'il
y conviendra non seullement pour ses mérites,
ais aussy pour la recognoissance de ce que je doibtz
: révérence et submission à Sa Sainctеté, et m'as-
ure qu'elle en recevra tout contentement, me
ılibérant de vivre et me comporter avecque luy
ı toute intelligence et fraternité, faire voir à Sa
ıincteté par mes succez que je ne respire que l'obéis-
nce de ses volontez et commandemens. J'eusse bien
ısiré que vous et Desportes n'eussiez point tant in-
sté sur ce qui est de mon particulier pour le rang
qualité que je tiens en ce royaulme, que nul ne
ıut débatre ; aussy m'aseurai-je que Sa Saincteté
a jamais pensé et ne permectra poinct que l'on
'y face préjudice, ayant esté appellé et recogneu
: toute la France, et servy fidellement avecq tant
: périlz, de nécessitez et de despences comme j'ay
ict et soustenu jusques icy ung si pesant faiz. Je
us prie tesmoigner à Sa Sainteté ceste mienne

volonté et la remercyer très humblement, en mon nom, de ce choix, la suppliant de vouloir faire advancer ledict sieur conte au plus tost, d'aultant que le retardement est la ruine certaine et infaillible de cez affaires, lesquelles je désireroys fort me pouvoir permectre de luy tesmoigner davantage et l'aller recueillir moy mesme, estant ung office duquel je m'acquicteroys très volontiers, et chercheray tous les moyens que je pourrai de luy en rendre toute preuve.

Quand au troisiesme party duquel l'on parle il y a lomptemps et que l'on veult bastir sur le fondement du cardinal de Bourbon et conte de Soissons, je vous ay desjà protesté par mes dernières dépesches que s'il est jugé par nostre Sainct Père et Sa Majesté catholicque propre pour le remedde de noz maulx, que tant s'en fault que je prétende m'y opposer, que je l'embrasseray de toute mon affection : et vous peut Monsieur de Lion tesmoigner combien je m'en suis ouvert à luy, et en quel debvoir je me suis miz pour me joindre avecq eulx à la conservation de nostre relligion et à la ruine des hérésies. Mais en ce faict il y a deux choses à observer : la première, qui est plus que raisonnable, qu'il ne s'y traicte rien sans mon sceu et intervention et que les résolutions s'en prennent avecq moy; aultrement ce seroit plus tost engendrer nouvelles divisions que d'apporter de la réunyon entre nous, et donner subject à noz amiz qui sont engagez avecq moy de se plaindre du peu de soing et de souvenance qu'on auroict eu d'eux et ne rendre peu de gratitude et de recognoissance de mes travaulx : mais je veux bien mieulx espérer du jugement de Sa Sainctété, ayant tant de preuves de mes droictes intentions. L'autre, qu'il n'y ait

point d'artifice caché pour retarder le secours de Sa Sainctelé, soubz coulleur d'ung expédient par lequel elle puisse rabiller les affaires sans despence par la reconciliation des catholicques, et ce pendant que le roy de Navarre fera son proffict de cest amusement, ne perdra pas temps pour advancer ses forces et prandre beaucoup davantage sur nous. Ce qui m'augmente et confirme les soupçons et deffiances que j'en ay, c'est que lesdictz sieurs cardinal de Vendosme et conte de Soissons sont en la puissance du roy de Navarre, l'ung en son armée et l'autre chef de son conseil à Tours; et néantmoings le but de ce tiers party qu'ilz disent voulloir conformer est publié et divulgué par tout et à Rome et par deçà, qui faict présumer que ce n'est au desceu dudict roy de Navarre, ains de son adviz et consentement et pour en tirer luy seul proffict à son establissement et à nostre ruyne. Ce que je vous prie de représenter à Sa Sainctelé, affin que par sa prudence elle prise toutes choses avant que se laisser aller aux ouvertures qui lui sont faictes, et quelque chose qu'on luy propose, elle ne veille retarder son secours pour y entendre, parce que c'est le seul but auquel tendent tous cez artifices. Toutesfoys, je suis d'adviz que vous vous gouvernerez en ces affaires avecq tel tempéramment que Sa Sainctelé ne puisse penser que les difficultez proceddent de quelques passions ou intérestz particulliers et soient faictes avecq dessaing, n'estant mon but aultre que de rechercher tout ce qui pourra servir à l'advancement de la gloire de Dieu, conservation de la saincte religion et de cest Estat.

Je ne m'attendois pas que l'on eust faict si peu de compte du contentement de noz Suisses qui ont servy en cest guerre, veu les promesses que Monseigneur le cardinal Caietan avoit faictes aux collonnelz, y ayant obligé la foy des Saincts Pères et du Sainct Siége; estant la France espuisée de moyens, nous ne pouvons de nous mesmes conserver ceste alliance, qui toutesfoys importe de tant et à nous et aux princes catholicques; que si elle nous est une foys arrachée par le roy de Navarre, c'est une très puissante force préparée à nostre ruyne. Au moings, je vous prie faire cognoistre au collonnel Fiffer qui est de par delà, que Monsieur de Lyon et vous n'aurez manqué d'en faire instance, affin que les seigneurs supérieurs des cantons catholicques recognoissent le soing et le debvoir que nous y avons employé.

J'ay faict remarque [de] ce que vous m'avez escript du retranchement de la libéralité de nostre Sainct Père pour la garnison de Paris, qui s'en promectoit plus tost la continuation et acroissement sur l'asseurance qui luy en avoit esté donnée, de laquelle se voyant fuistré et décheu, ce sera ung subject aux ennemys de tenter et esbranler leur fermetté par la foiblesse, changement, longueurs et irrésolutions de leurs secours. Ce n'est pas une goutte d'eau froide à ung fébricitant, et vous puis dire avecq vérité que l'entretenement des garnisons en vivres, soldes et fortiffications nous reviennnent à plus de XXXVI ou XL mille écus par moys, et ne fault pas penser que nous le puissions conserver à moings, jusques à ce que nous luy ayons ouvert les passages, remiz le commerce et la plaine jouissance de leurs terres,

rentes et gaiges, ce qui ne se peult faire qu'avec de puissantes armées.

Vous remercierez Sa Sainctelé du bref dont il luy a pleu m'honnorer et suis très aise d'avoir veu la coppye du monitoire qui a esté résolu pour rappeller les brebiz esgarées, duquel je ne puis qu'espérer un très grand fruict, mesmement estant accompaigné et suivy, selon que je vous ay jà escript, de forces si gaillardes, promptes et puissantes que les ennemiz entrent en deffiance de leur establissement. J'essayerai d'en tirer le plus grand proffict qu'il me sera possible. Suyvant vostre bon adviz que je loue, et à l'instant qu'il arrivera, j'envoyeray une déclaration à ceste mesme fin, pour me rapporter et conformer entièrement au commandement de Sa Sainctelé. Je vous prie de luy baiser très humblement les piedz de ma part, pour la très digne eslection qu'elle a faicte des quatre cardinaux ; et vous en conjouyr avec eulx, en mon nom, de leur promotion, leurs faisant paroistre que leurs vertuz et mérites les ayans appellez à ce grade, c'est ung renfort et appuye pour l'Eglise, laquelle, aprez Dieu, n'a point de plus ferme et asseuré fondement que soubz la conduicte des prélatz de telle dignité. Vous m'avez faict ung très grand plaisir de présenter à Monsieur le cardinal Sphondrate l'abbaye Sainct Martin de Laon qui est des plus belles que nous ayons en ce royaulme, et vous prie, quelque difficulté qu'il en ayt jà faict ou qu'il en face encor, d'obtenir de nostre Sainct Père, que nous n'en soyons poinct esconduictz, et je vous envoye à ceste fin le brevet de recommandation, vous priant de me mander quelle forme Sa Sainctelé désire que j'y garde à l'advenir et d'en tirer, s'il est possible,

son intention par escript à ce qu'elle nous serve de règle. Vous la remercyerez aussy, s'il vous plaist, de l'expédition qu'elle a ordonnée de l'abbaye d'Igny pour le frère du président Vétus, et ferez instance en mon nom du gratis, si desjà il ne luy est accordé, remonstrant les laborieux et longs services qu'il a faictz et continue de faire auprez de moy, la perte et ruyne de tous ses biens occupez par l'ennemy, et que sondict frère ne peult de long jouyr de ladicte abbaye qui est aussy occupée par eulx.

Au surplus, j'ay veu ce que vous m'escrivez de vostre main avecq ung extresme déplaisir de voz nécessitez qui ne me touchent moings que vous mesmes, estant du tout résolu d'y pourvoir à l'arrivée du sieur Zamet que j'attens de jour à autre. J'ay ce pendant retenu vostre secrétaire, affin de le vous redespécher avecq effect et à vostre contentement, vous priant ce pendant de ne vous point ennuyer, ains de continuer vos bons offices par delà et d'entretenir l'intelligence avec le sieur de Lancosme qui sert très dignement, et luy faire part des nouvelles que je vous escriray désormais.

J'adjousteray à mes dernières que vous a portées le courrier de Monsieur l'évesque de Plaisance la prise de la ville et chasteau de La Ferté soubz Jouarre et embarquement en ce siége où, ayant prins les faulx bourgs d'abordée avecq perte de peu d'hommes, je pris peu de temps aprez la ville, y ayant faict tirer cinq cens coups de canon, et suis maintenant aprez le chasteau dans lequel se sont retirez une partie des habitans avec les soldatz, s'attendant aux forces que le roy de Navarre leur doibt envoyer pour les secourir. Je m'y suis attaché à plu-

sieurs fins (1), pour le divertir du siége de Chartres, faire conduire des commoditez de vivres à Paris, et assembler plus aysément le gros de mes forces, que je mande de toutes partz pour la délivrance des assiégez, lesquelz je conforte tant que je puis, y ayant jecté de cinquante à soixante cuirasses d'hommes choisix, qui y sont entrez si à propos qu'ilz y ont de beaucoup aydé et servy à soustenir le dernier effort qui y fut faict le IIe de ce moys par ung assault général, aprez que la ville fut battue de XVI canons, depuis les cinq heures du matin jusques sur les quatre heures aprez midy, la bresche faicte de cent pas et plus. J'ay adviz que la perte des ennemiz aux deux assaultz qu'ils y ont donnez a esté de huict maistres de camp, de cinquante cappitaines et plus, de mil soldatz sans la noblesse. Laverdin a esté blessé devant Auneau d'une harquebuzade, quatre doibtz au-dessus de la cheville du pied. Si Dieu me faict la grâce que la ville se puisse maintenir encores troys sepmaines ou ung mois, j'espère de m'y acheminer avec de si bonnes forces que ce sera à l'ennemy de songer à la retraicte; et cependant y ay encores envoyé trois cens bons chevaulx soubz la conduite de Monsieur le viconte de Tavannes, qui m'a promis de se perdre ou d'y entrer.

J'ay receu despuis deus jours nouvelles d'une rencontre qui s'est faicte en Limosin près Sainct Givré par le second filz de ma femme, qui tenoit ceste place assiégé, où Monsieur le conte de la Roche Foucault, La Coste, Messière, Ventadout, Beaupré, Lordonné et Fredaigne ont esté deffaictz par luy ; et

(1) *Ms* : loys

la charge a esté si rude que l'on m'a rapporté qui est bien demeuré, avec ledict Roche Foucault, de cinq à six cens soldatz sur la place et prez de deux cens gentilzhommes. Je vous prie que ceste dépesche serve pour Monsieur de Lion et pour vous, et que si Desportes est encores par deçà qu'il en ayt communication. J'ay adviz de M. de Bassompierre (1) que le roy de Navarre faict une grande levée de douze mil lansquenetz et six mil reistres, et envoye faire des creues en Suisse pour remplir ses deux régimentz, et que la royne d'Angleterre faict descendre de III à IIII mil Anglois en Bretaigne. Considérez les forces françoises qu'il a et qu'il peult assembler, et joinctes avecq ceste grande armée estrangères : combien nous aurons à craindre d'estonnement à noz peuples et de changement à noz affaires, si nous [ne] sommes assistez et secouruz de plus grandes forces ou pour le moings esgalles.

Depuis ceste lettre escrite j'ay attacqué le chasteau, lequel aprez avoir enduré soixante coups de canon s'est rendu à composition, où est demeuré l'artillerye et toutes les monitions de guerre qui estoient en icelluy. Je puis dire maintenant par la prise de ceste place avoir ouvert le passage de Brye, de Champagne et de Picardie, et nettoyé plus de vingt cinq lieues de ceste rivière, qui apportera beaucoup de commodité à Paris. Messieurs de Longueville, Espernon, Humiers et La Noue s'estoient joinctz ensemble, avecq toutes les forces qu'ilz avoient peu assembler, pour venir secourir les assiégez : mais estant à Espernay,

(1) *Ms* : Boissompierre.

ilz ont eu nouvelles de la reddition dudict chasteau. Si, sur cest effect, j'estois maintenant assisté des secours qu'il y a si longtemps que l'on me promect, j'espérerois prandre ung grand advantage sur nostre ennemy : ce que je vous supplye de remonstrer, et combien tant de retardemens et de longueurs mectent tous les jours au hazard et la religion et l'Estat.

Je ne failleray de vous renvoyer dans bien peu de temps vostre secrétaire, avec le contantement que vous désirez de moy. Je vous prie de remercier très humblement de ma part Sa Saincteté de la grâce qu'il luy a pleu faire à Monsieur mon nepveu des bénéfices de deffunct Monsieur le cardinal mon frère, tesmoignant à Monsieur le cardinal de Pellevé les obligations que Madame de Guise ma seur et moy sentons luy avoir au soing qu'il luy en a pleu prendre : lequel je le supplie de vouloir continuer pour la gratiffication de l'indult à mon nepveu, qu'on a acoustumé d'octroyer à Messieurs les cardinaulx, pour la collation de ses bénéfices, à fin qu'il n'y soit point prévenu et qu'il aye le loisir et la commodité d'y pourvoir de personnes capables et non suspectez : en quoy madicte dame aura soing de le faire assister jusques à ce qu'il soit en aage, et désireroit qu'ayant recogneu Monsieur d'Orbais (1) pour homme très digne de ceste charge et très affectionné à cest maison, Monsieur le cardinal eust agréable l'élection qu'elle a faict de luy pour estre son vicaire, comme je l'en prie aussy de ma part, et de faire que nous puissions avoir au plus tost les

(1) Jean de Pilles, abbé d'Orbais, secrétaire du cardinal de Guise, prévôt de Notre-Dame de Reims.

bulles, avec bonne procuration, pour prendre possession en son nom de l'archevesché et presté le serment de fidélité, à fin d'arrester le cours de la régale et clorre celle pour laquelle les fruictz de ladicte archevesché sont saisis.

Du camp de Chasteau Thierry.

CCCLXIX.

Du XVIIIe Avril.

A Monsieur de Lion.

Monsieur, J'ay faict la dépesche pour vous et Monsieur le commandeur en son chiffre, craignant que ne feussiez encor arrivé par delà. Je n'ay qu'à y adjouster, sinon que je vous supplye d'avoir les yeulx ouvertz aux diverses menées et praticques que vous sçavez trop mieulx descouvrir par vostre prudence et clair jugement. Les artiffices sont merveilleux et par delà et icy, et ma façon de procedder est si ronde et franche que je mesure ung chascun de mon naturel ; mais je voy que l'on en abuse et que l'on essaye de me tromper. Or tout gist en vostre prudence, sur laquelle je me remectz et repose entièrement.

Vous aurez sceu de la façon que Balbany (1) s'est conduict à Romme et les langages qu'il a tenus, mesmes qu'il s'est voullu prévalloir de l'audience qu'il a eue de vous. Je vous supplye que j'aye bien tost nouvelles de vostre arrivée, ayant tousjours eu

(1) Allusion aux menées du tiers parti en faveur du cardinal de Bourbon-Vendôme.

espérances que de là deppend l'establissement de noz affaires.

CCCLXX.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Je m'estois advancé jusques au bois de Vincennes, espérant de passer oultre sy vous et Monsieur d'Aumalle eussiez lieu la commodité de vous approcher ; et ne faisoient doubte que nous n'eussions peu secourir Chartres, lequel, aprez avoir soustenu ung second grand assault, est entré en cappitulation de se rendre, en cas qu'il ne soit secouru de quatre cens chevaulx qui entrent dans la ville dans demain. Et encores que ce soict une condiction mal-aisé et presque impossible, je n'ay laissé d'y hazarder environ ce nombre soubz la conduicte du viconte de Tavannes, qu'il m'a promis ou de se perdre ou de faire l'effect. J'ay [ce] pendant pris la Ferté soubz Jouarre et ceste ville d'assault et le chasteau par composition ; et vous diray que c'est plus par miracles que les raisons de guerre, ayant si peu de forces avecq moy. Ceste rivière s'en va libre, dont Paris recevra de grandes commoditez de vivres, et j'ay faict charger des bledz pour nourir la garnison trois moys et plus. Vous pouvez juger, Monsieur, que le roy de Navarre prenant Chartres que je tiens pour perdu, il passera oultre et attacquera quelque aultre place de conséquence : c'est pourquoy il est très nécessaire que nous nous gettions à la campagne au plus tost avecq toutes noz forces pour arrester son progrez. Ce que

je vous supplie bien humblement de considérer et faire que nous nous puissions joindre dans peu de jours, avecq ce que nous pourrons amasser pour nous opposer aux desseins de l'ennemy et prendre l'advantage de la campaigne, s'il est possible ; autrement les affaires recevront une grande altération. J'ay envoyé en Flandres pour presser M. le duc de Parme qui m'a promis d'estre sur la frontière au commencement de May ; je fais ce que je puis pour le faire haster. Mon beau filz de Montpezat et le viconte de Pompadour ont deffaictz des trouppes de la Marche et de Limosin qui s'estoient assemblez pour secourir une place prez de Limoges, La Roche Foucault, La Cotte, Mézière, ung des gendres du maréchal de Biron et environ soixante gentilzhommes ennemys qui sont demeurez mortz sur la place et plus de quatre cens harquebuziers ; et deux jours aprez ceste deffaicte, Beaupré, voullant avoir sa revanche, ralia quelques trouppes, lesquelles furent encores deffaictz et contrainctz de se sauver dans Limoges. Je vous supplie encore bien humblement, Monsieur, de vous vouloir advancer avecq toutes voz forces et plus grand nombre de voz amis que vous pourrez.

A Chasteau Thierry.

Monsieur, j'attens dans peu de jours le sieur Zamet, à l'arrivée duquel je tiendray des deniers prestz pour vous et voz trouppes, et si plus tost vous ne pouvez partir que je ne les vous face tenir, je vous supplie bien humblement ce pendant vous tenir prest et de me mander en diligence l'estat de voz forces.

CCCLXXI.

Du XXII[e] Avril.

A Messieurs de la court de parlement d'Aix.

Messieurs, Ayant meurement considéré et recogneu par la suite de noz affaires de jour en jour combien il est expédient de continuer l'assemblée que j'avois assignée il y a quelque temps à Orléans, comme l'unicque remède duquel nous pouvons user pour la restauration de cest estat et establissement de nostre saincte religion, j'ay despesché par toutes les provinces pour faire avancer la députation et élection de ceux qui seront jugez plus capables de s'y trouver pour cest effect, et mande aux gouverneurs d'accompaigner des meilleures escortes qu'ilz pourront lesdictz députez en lieu de seureté, chascun en son gouvernement, sans s'i arrester plus auz passeportz que le roy de Navarre s'estoit accordé de donner et qu'il a révocquez despuis sur (1) certains ombrages qu'il a pris que ce qui s'y traiteroit ne portast préjudice à ses affaires. Je vous prie, Messieurs, d'y interposer vostre authorité, et faire que ceux qui seront envoyez soient personnes desquelles on puisse espérer quelque bonne et saincte résolution et les faire partir en la plus grande diligence qu'il se pourra pour se trouver par le moyen desdictes escortes en ceste ville (2) dans la fin du moys prochain, qui est le terme que j'ay donné pour ladicte assemblée à toutes les

(1) *Ms* : ses.
(2) Reims.

aultres provinces. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCLXXII.

A Monsieur de Glasco.

Monsieur, J'ay veu ce que vous m'escrivez, oultre la lettre que j'ay receue de Monsieur de Plaisance, et suis très aise que vous ayez trouvé bon le moyen que je vous ay mandé pour rendre doresnavant les advis que je pourray recevoir plus asseurez. Si vous n'avez trouvé en l'estat dont je vous ay envoyé le brevet telle commodité que vous pouviez espérer en meilleure saison, faictes estat de ce qui se pourra présenter de meilleur, n'y ayant rien que je ne sois prest de mettre au lieu de celluy là, pour vous donner contentement selon voz mérites. Vous verrez par la lettre que j'escris à mondict sieur de Plaisance, et que je croy qu'il vous communicquera, en quel estat sont les affaires de deçà. Ne vous faisant à ceste occasion ceste cy plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCLXXIII.

Dudict jour.

A Madame la contesse de Seault.

Madame, Je vous ay cy devant escrit par toutes les commoditez qui se sont présentées ce qui s'est passé par deçà, sans avoir eu nouvelles de vous, et ne veus pourtant laisser de continuer, principallement en ceste occasion, où il va du bien et de l'establissement

de ceste saincte cause que je sçay que vous affectionnez assez, de vous prier de tenir la main en ce que vous pourrez pour faire que nous puissions avoir bien tost par deçà des depputtez pour l'assemblée que j'ay remise en ceste ville, suyvant les lettres que j'en ay envoyez par tout, ayant au lieu des passeportz du roy de Navarre qu'il a révocquez sur ung umbrage que l'on y traictast chose qui feust au préjudice de ses prétentions, pourveu par le moyen des escortes que pourront donner de lieu en lieu les gouverneurs desdictes provinces, que les depputez pourront passer en toute seureté en ceste ville où se fera ladicte assemblée. Je vous prie de moyenner autant que je sçay que vous avez de créance et de bonne volunté dans le pays, que ce soit avecq le plus de diligence et de résolution que ce pourra.

J'avois faict partir trois cens chevaulx des meilleurs que j'eusse pour le secours de Chartres, pendant que je batois Chasteau Thierry, encore que ceux dedans m'eussent asseuré, lorsque je fus vers Paris, n'auroient besoing de personne de plus d'ung mois ou six semaines : en quoy ilz se sont aussi bien trompez, comme à ne vouloir recevoir aucun des gens de guerre que je leur envoyay devant le siége. Cela n'empesche pas que je n'en plains infiniment la perte, comme elle est très importante ; mais c'est ung exemple aux autres qui veullent prendre ceste résolution de s'ayder pour le moins des moyens qui leur y peuvent servir. Vous en ouirez parler diversement ; mais croyez, Madame, que l'ennemy ne s'y peut estre beaucoup acommodé, et que je plains plus le malheur de la pollution de ce beau temple et de la ruine des gens de bien qui ont si longuement résisté aux effortz

des ennemys, que je ne fais l'advantage qu'ilz en peuvent tirer, n'estant point, Dieu mercy, sans récompense en ce qui est demeuré des leurs sur la place et en ce que j'ay regaigné sur eux auparavant et despuis, ayant rendu une grande partie de ceste rivière libre, et espérant de continuer et passer plus avant si les promesses qui m'ont esté faictes ne manquent. J'ay à ceste occasion mandé toute la noblesse de ce party pour se trouver dans le commancement ou sur le milieu du mois prochain. Je vous supplie d'ayder autant que vous pourrez à induire ceulx que vous voyez de n'abandonner point ceste cause en une telle occasion que celle cy. Et m'asseurant que vous y aporterez ce qui dépendra de vous, je ne vous feray ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCLXXIV.

A Messieurs les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris.

Messieurs, J'ay vêu la lettre que vous m'avez escrite et les advis que vous me donnez sur l'appréhension en laquelle vous estes pour la ville de Chartres, dont je ne puis que je ne m'estonne pour vous, Monsieur de Belin, qui sçavez assez le peu d'apparence qu'il y avoit que, m'advançant davantage sans autre assistance que celle que j'avois, je ne misse plus tost Paris et tout le reste des affaires en extresme péril, que je n'eusse peu apporter aucun soulagement aux assiégez. Pour Monsieur le prévost, sa plainte

est plus tollérable, par ce qu'elle est faicte avec la juste crainte qu'il espouse de tous ceulx qui sont en peine de ce qui arrivera de ceste place]; mais c'est tousjours sans que je sente avoir manqué d'aucune chose de ce qu'on pouvoit désirer de moy, ayant pourveu de renfort aux villes que l'ennemy pourroit venir sonder aprez celle là et spéciallement à Meaulx.

Je n'ay peu vous envoyer pour la première conduite que environ quarante muidz de bled, faulte de bateaux. Si vous en faictes monter, comme je vous ay mandé, je tascheray de vous en faire tenir davantage; mais si on retarde trop, il y a danger que les habitans estans remis en leurs maisons et biens, la commodité ne se trouve pas, comme elle estoit du commancement. Toutesfois j'ay lessé le sieur de Roissieux (1) exprez pour y tenir la main. Je vous ay aussy envoyé le plus d'argent qu'il m'a esté possible, que je vous prie faire durer et mesnager jusques à ce que j'aye plus de commodité de vous en envoyer, jugeant de vous mesme les autres grandes charges et despences que j'ay sur les bras et ausquelles je suis forcé de satisfaire. Vous sçavez par le retour du sieur de Rondinelli plus amplement de toutes nouvelles de deçà ; auquel me remettant, je ne vous ferai ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCLXXV.

Du XXIIIe Avril.

A Monsieur de Plaisance.

Monsieur, J'ay veu, oultre la lettre que j'ay re-

(1) Ancien maire d'Orléans, secrétaire d'Etat.

ceue de vous du Xe de ce moys, le sieur Rondinelli et conféré avecques luy fort à loisir de tous les pointz dont vous l'aviez chargé à son départ de Paris, qui me rendent de plus en plus confirmée vostre bonne volunté en mon endroict et le sainct zèle dont vous estes poussé à la conduite de cez affaires, comme je luy laisse à vous donner tout tesmoignage de ma part de l'obligation que je vous en sens avoir, et vous faire les responces particulières sur tout ce que nous avons communicqué ensemble, dont il pourra mieux vous entretenir à son retour qui sera dans peu de temps. Ce pendant je n'ay voulu manquer à vous donner advis de la réception de la vostre et du contentement que j'en ay receu, par la conformité du jugement que vous avez faict de ce qui est plus nécessaire avec la résolution que j'en avois prise quelque temps auparavant, n'ayant eu repos en mon âme que je n'aye veu quelque avancement à ce que vous en désirez, et j'ay faict partir en diligence ce que j'ay peu recouvrer promptement pour la garnison, attendant que les bateaux arrivés j'en puisse envoyer davantage. J'ay aussy pourveu pour l'argent, qui me faict estimer qu'il n'y aura rien à craindre de ce costé là. Pour la justice, je veus croire que la répurgation qui en a esté faicte cez jours passez retiendra les bons en leur debvoir et empeschera les autres d'entreprendre chose dont ilz puissent estre repris. Quant à Chartres, vous sçavez, dès lors que j'eus ce bien de vous voir, en quelle volunté j'ay tousjours esté d'y hazarder ma propre personne, si j'eusse esté assisté de ceux que j'attendois en ceste occasion, et n'ay peu sans précipiter du tout les affaires y rendre plus de debvoir que ce que j'ay faict. Pour

le regard des forces estrangères, j'ay encore despesché avec le sieur Cinfarini Monsieur de Clavaison, pour haster la résolution que Son Altesse m'a asseuré en avoir prise; et vous supplie de joindre autant que vous pourrez vostre instance à celle que je fais, tant envers elle que vers Sa Saincteté. J'attens aussi celles que j'ay mandées de tous costez et fais tout ce que je puis pour les avancer.

Ce pendant, voyant de quelle conséquence est à la longue l'empeschement du commerce et combien la liberté en seroit utile à nos villes, si le traité qui a esté commancé pouvoit estre conduict à bonne fin, j'ay pensé à propos de le faire continuer par ceux qui s'i sont desjà employez, et esté d'advis de choisir un lieu qui ne peut aporter de soupçon qu'il s'i traistat d'autre chose, comme je vous supplie d'en rendre capables tous noz amis, afin que le voyage que font Messieurs de Villeroy et Videville à Noissy, pour ce seul subject, ne reçoive autre interprétation. Je continue aussy l'assemblée qui avoit esté arrestée pour pourvoir au général des affaires, et escris à tous les gouverneurs des provinces d'assister de bonnes escortes à cest effect les députez pour les faire passer seurement, sans nous arrester plus aux passeportz du roy de Navarre. J'ay receu par Monsieur le président Le Maistre l'arrest de Messieurs de la court sur la députation qu'ils sont d'advis que facent les provinces, pour avoir auprez de moy quelque personnage de chascune qui aye soing de prendre garde à ce qui y pourra apartenir : ce que j'ay trouvé assez à propos et en ay envoyé les coppies par toutes les villes et cours souveraines de ce party. Vous verrez ce que c'est, et me manderé, s'il vous plaist, ce qui vous

en semble. Travaillant de tous costez autant que nous pouvons, j'espère que Dieu nous prestera la main de sa saincte assistance et nous donnera la grâce de continuer tout l'establissement de son sainct service, comme je l'en prie, etc.

CCCLXXVI.

Du XXIIIIe d'Avril.

A Messieurs de la court de parlement de Paris.

Messieurs, Je loue grandement le soing et prévoyance qu'il vous plaist apporter à la direction des affaires de ce royaulme, estans très nécessaire de pourvoir au plus tost aux désordres que la licence du temps y a introduictz, comme j'espère que Dieu m'en fera la grâce, avecq l'adjonction de voz auctoritez. Je mectray peine de satisfaire à tous les poinctz qui m'ont esté proposez par Messieurs le président Le Maistre et Duvivier, et me conformerai tousjours à voz prudentz adviz et conseilz, ayant ung extresme regret que les passions d'aucuns particuliers et le peu de zèle qu'ilz ont au public m'ayent empesché jusques à cest heure d'en faire paroistre les fructueux effectz que je désire. Lesdictz sieurs députez sont retenuz par deçà pour quelques jours, à cause du danger des chemins : à leur retour, ilz vous rendront compte de tout et de la continuelle affection que j'ay de vous honnorer et m'employer à la conservation du respect qui vous est deu, qui est cause que je ne vous feray ceste plus longue que pour me recommander bien humblement à voz bonnes grâces et prier Dieu, etc.

CCCLXXVII.

Du XXXe d'Avril.

A Monsieur le conte de Carses.

Monsieur le conte, Plus j'attens à avoir de voz nouvelles, moins je trouve que les plaintes que je vous ay faictes ayent de lieu au prez de vous, ne voyant pour toute responce de ce que je vous ay escrit despuis huict mois en çà, ung seul mot de vostre part, quelque occasion qui s'en soit présentée, sur l'arrivée de Monsieur de Savoye en Provence, sur son entrée à Marseille, sur le passage du président Janin, son embarquement avec ledict duc, et mesme sur vostre propre faict, pour lequel je vous ay mandé par plusieurs fois que m'envoyant quelqu'un des vostres, je donnerois ordre à vous descharger de la partie dont vous avez respondu pour Monsieur de Belin, dont je ne doubte point que vous ne soyez en peine. Je vous escris à part pour la depputation à l'assemblée que j'ay esté conseillé de continuer en ceste ville pour le bien des affaires de ceste saincte cause. Je vous prie de rechef de prendre garde à ce que ce soient personnes dont on puisse espérer quelque bonne résolution; et de maintenir ce pendant le mieux que vous pourrez la créance que nous avons de longue main en ceste province.

S'il y eust eu moyen de réunir avecq nous les catholicques du party contraire et les praticquer sans estre contrainctz de recourir à noz voisins, j'estime que c'eust esté ung grand advantage pour le pays.

Puisque toutesfois les choses y sont maintenant réduites aux termes que l'on me faict entendre et dont je n'ay nul advis de vous, je ne lesse de satisfaire à ce que je doibz et vous prier d'avoir l'œil ouvert à tout ce qui sera de la conservation de la province, me mandant particulièrement ce que vous en cognoissez et qui y seroit plus expédient. J'ay receu lettres de Monsieur Biords lieutenant du siége présidial d'Arles, qui se monstre fort affectionné à s'employer pour ce qui sera du service de ce party : je vous supplie de luy faire cognoistre en tout ce que vous pourrez le contentement que j'en ay et le désir que j'ay de le recognoistre du passé et luy donner moyen de continuer à l'advenir ceste bonne volunté, et mesme de la façon qu'il aura à se conduire et comporter en l'estat que sont les affaires de la province. Je ne cesserai de vous dire que vous me mandiez de voz nouvelles jusques à ce que j'en reçoive, et ce pendant je prie Dieu, etc.

CCCLXXVIII.

[*A Monsieur de Biords.*]

Monsieur de Biords, J'ay veu ce que m'avez faict entendre par ce porteur, dont j'ay assez de confirmation de la bonne volunté de laquelle vous vous employez au bien de cez affaires, et escris exprez à Monsieur le conte de Carses, vous priant de continuer de bien en mieux, et de croire qu'il ne se présentera occasion que je ne reçoive volontiers pour vous (1)

(1) *Ms* : leur.

tesmoigner le contentement que j'ay que vous ayez procédé aux affaires qui se sont passée de la façon que vous avez faict. Continuez à me mander de voz nouvelles le plus particulièrement que vous pourrez, et soyez asseuré que je recevrai tousjours de très bonne part ce qui me sera présenté de vous ou en vostre recommendation. Sur ce, je prie Dieu, etc.

De Rheins.

CCCLXXIX.

Dudict jour.

[*A Monsieur Balbani.*]

Monsieur Balbani, J'ay receu la vostre du Ve de ce moys, et ay cogneu la diligence que vous apportez de plus en plus à ce qui vous est addressé de ma part, par celle que vous me mandez avoir rendue pour l'addresse des lettres que je vous envoyois pour Espagne, Italie et Auvergne. Je suis demeuré fort estonné de sçavoir que Monsieur de Lyon estoit encore par delà, m'ayant faict entendre de longtemps auparavant qu'il estoit prest de partir. Cela n'apportera rien de bon au malheur que nous avons receu despuis en la prise de Chartres, dont il est impossible de croire le regret que je reçois, voyant comme chacun s'employe froidement en cez affaires, s'en remettant sur moy, comme si je debvois tout seul réparer les faultes d'autruy et faire des miracles pour establir les affaires en plus de prospérité. Ce qui me console c'est que tout le monde voit le debvoir que j'en faictz, selon les moyens qu'on me donne et l'assistance que je reçoy, tant dehors que dedans ce

royaulme ; mais cela n'empesche pas que je ne voye dépérir ceste cause avec beaucoup de déplaisir, faulte d'affection et de zèle en ceux à qui elle doibt toucher de plus prez et que tous les catholicques peuvent remarquer au doibt comme coulpables de leur perte et de leur désertion. Je vous envoye la coppie de la lettre que j'en escris aux provinces, où est la vérité de tout ce qui s'est passé depuis le siége de Paris, à fin que chacun cognoisse la rondeur de laquelle j'ay marché et juge d'où procède le défault du mal qui va empirant de jour à aultre ; non qu'il ne s'y trouve assez de remèdes, mais par ce qu'on n'en veult pas user. Je vous prie de représenter à Monsieur de Lion, s'il est encore par delà, le tort qu'il faict à ces affaires de tirer son département en si grande longueur et différer de moys en moys l'obédiance, par laquelle nous debvions commencer à eschaufer la bonne volunté de nostre Sainct Père qui, s'estant monstré fort affectionné du commencement, est devenu ce semble refroidy par la considération de noz déportementz en son endroict, et faulte d'avoir esté vivement picqué du sentiment que nous luy pouvions donner de nostre calamité, si elle luy eust esté représentée par homme digne de ceste charge comme il est, et en temps qu'il ne pouvoit encores estre prévenu d'aucun autre divertissement. Je vous en parle à cœur ouvert, comme à celluy que je sçai qui s'employe avec zelle où il le fault, et qui peut frapper quelque bon coup à l'effect que j'en désire. Je vous prie de n'y espargner rien et me continuer voz bonnes grâces, priant Dieu, etc.

CCCLXXX.

Du XXVIIIᵉ Avril.

[*A Monsieur de Sainct Paul.*]

Monsieur de Sainct Paul, Peu aprez vostre partement j'ay receu lettres de Paris de Monsieur de Belin et du prévost des marchans, par lesquelles ilz me donnent adviz que la reddition de Chartres a apporté un tel estonnement à la ville de Rouen et Orléans que si l'ennemy s'y présentoit, les habitans sont en termes de traicter, entrans en discours et considération des tromperies et amusemens dont ilz ont esté repeuz jusques icy sans fruict ny effect, et de là faisans interprétation que noz voisins, desquelz ilz ont espéré le secours, ne cherchent qu'à les affoiblir et par la longueur les précipiter à quelque ruyne, et me reprochent que je me suis trop fondé et asseuré sur leurs promesses. Ilz me font représenter que les pappes nous ont entretenuz depuis deux ans quatre mois sans résolution, et que le secours que nostre Sainct Père nous offre est si pesant et long à venir que ce sera aprez la mort le médecin, et pendant qu'ilz consultent à Rome de noz affaires, Chartres s'est perdu, une des plus importantes villes que nous ayons, et que l'ennemy gaigne pied à pied en toutes les provinces. N'oublient pas aussy de me remectre devant les yeulx les irrésolutions d'Espaigne et le manquement des promesses de Monsieur le duc de Parme, lequel à son partement avoit donné sa foy à Messieurs de Paris qu'il leur ouvriroit les passages des rivières à ce printemps et que, dès le

commencement de Mars, il se rendroict sur les frontières avecq une puissante armée et me fourniroit de moyens pour en ayder une autre : et que du tout ce que dessus ilz n'en voyent aucun effect ny mesmes de la dernière promesse que m'a donnée Son Altesse, signée de sa main, qu'elle seroit à la frontière à la fin de ce mois, où nous touchons du doibt et néantmoings sens apparence d'aucune armée qui soit en estat. Le peuple estant désespéré prend à moy tous les deffaulx d'autruy et des nécessitez qu'il souffre, et me desplaist que l'on charge sur mon honneur, comme si de moy seul, sans estre assisté, je pouvois faire miracle. Je seray contrainct de me résouldre bien tost, et si je ne voy le secours d'hommes et de moyens sy prest et préparé que je puisse réparer les pertes passées et mectre en peu de temps le peuple en repos et sauveté, de m'accommoder à ce dont il me poursuict. Ce sera bien à mon très grand regret, mais j'ay assez attendu et ne me veux pas perdre tout à coup ce que j'ay gaigné et acquis de réputation et bienveillance en ce royaulme. Partant je vous prie de faire résouldre promptement Son Altesse et luy déclarer et aux seigneurs Taxis et Dinaris que je penseray à moy, que le blasme leur en demourera et paravanture à leur maistre le dommage. Il est hors de ma puissance de pouvoir plus patienter et me semble que j'ay donné assez de temps et de loisir et à Sa Majesté et à Son Altesse de pourvoir à nos nécessitez.

De Rheins.

CCCLXXXI.

Dudict jour.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, Je vous ay faict depuis peu troys ou quatre dépesches toutes semblables et sur ung mesme subject, par lesquelles vous avez peu entendre le debvoir auquel je me suis mis de toutes partz pour le secours de Chartres, qu'il fault qu'avec infini regret je voye maintenant entre les mains des ennemys, faulte d'avoir esté assisté ny secondé de personne du monde. Mais ce que j'ay à vous dire de pis, c'est que tout le peuple est entré en telle appréhension de ceste perte que je ne puis dissimuler la peyne en laquelle j'en suis, le voyant quasi réduict à ce que j'en ay tousjours crainct, et moy sollicité de tous costez à ne laisser perdre la religion en cest Estat et le reste des gens de bien qui l'y ont maintenue jusques à l'extrémité à laquelle nous en sommes. Je vous ay souventesfois mandé qu'ayant faict ce qui estoit de mon debvoir, je me tiendrois pour deschargé envers Dieu et les hommes du mal qui en pourroict arriver. Il ne tient poinct encore en moy que nous ne nous soustenions contre tous les effortz de nos ennemys ; mais si j'ay eu cy devant juste occasion de me plaindre, pour avoir eu ung pappe ouvertement contraire à l'establissement de ceste saincte cause, je puis dire que les longueurs où l'on porte Sa Sainctcté ne nous sont moings dommageables. Je ne laisse de fortiffier les villes le plus qu'il m'est possible et vous envoyé la coppye de la

lettre que j'en ay faicte par toutes les provinces affin de les conforter, estant la pure vérité de ce qui s'est passé en ce siége ; ayant ce pendant envoyé Monsieur de Sainct Paul vers Son Altesse pour la presser de s'avancer, selon la promesse qu'elle en a faicte à Messieurs de Paris et encor de naguères à moy mesme, par Monsieur le conte de Brissac : sinon je ne suis pas résolu de me laisser plus entretenir de parolle et regarderay à ce qui sera de ma conservation et de tout ce qui deppend de moy. Je justiffierai assez que je ne pouvois faire chose que ce que j'ay faict, durant le temps de troys ans qu'il y aura bien tost que j'exerce ceste charge, sans y avoir esté secouru de personne qu'aprez que l'on nous a veu le cousteau sur la gorge. J'aurois trop de regret à la ruine de tant de familles, de corps de villes et de communaultez qui ont si bien faict leur debvoir de résister à l'ennemy commung, s'il failloit que, faulte de pourvoir à eulx, je les laissasse tomber à la miséricorde de ceulx contre lesquelz ils ne se peuvent maintenir d'eulx mesmes. Ce sera bien une résolution forcée ; mais d'autres y adviseront aprez, et nous sçaurons posible dire quelque jour à quoy ilz en seront réduictz.

Je vous envoye la coppye de la lettre que j'en ay faicte audict sieur de Sainct Paul pour la monstrer, depuis qu'il est party, qui m'empeschera de vous user de longue parolle. Nostre nécessité ne donne plus de lieu à tant de remonstrances, voyant qu'elles sont vaynes et inutilles, et le désespoir mesmes nous fournit ung conseil tout nouveau, n'attendant plus de remède d'où il ne peult venir désormais que trop tart. J'ay envoyé vostre secrétaire

jusques à Paris pour recevoir de ma femme cez lettres, addressantes à ceulx qui font ses affaires à Lyon, pour vous faire payer ce qui vous est deub, estant si pressé et accablé de nécessité que je n'ay aultres moyen plus clair n'y plus asseuré d'ailleurs. J'espère qu'il en retournera bien tost et satisfaict, et je le vous despécherai incontinent aprez, avec plus amples adviz de ce qui se passera oultre si et là, selon les occurrences des affaires.

De Rheins.

CCCLXXXII.

A Monsieur de Lion.

Monsieur, Il vous peut souvenir que lorsque vous partistes, l'advancement de vostre voyage feust jugé si nécessaire et fructueux que je me disposay à vous en faire le fonds, en envoyer les dépesches au plus tost, pour traicter avec tous les princes d'Italie et empescher que les délibérations ne fussent préoccupées par noz ennemis, prester l'obédience à Nostre Sainct Père et prendre avec Sa Saincteté une bonne résolution pour le secours de noz affaires. Vous sçavez trop mieulx qu'il y avoit de mon honneur de rendre le premier devoir à Sa Saincteté, représentant le premier estat de la Chrestienté, requérant son assistance sur laquelle nous avons basty nostre premier et principal fondement, et que le roy de Navarre et ses ministres sont assez soigneux de divertir ses sainctes intentions par divers desguisemens et artiffices, et de prévenir les princes et potentas d'Italie de faulces impressions, pour alantir les ungs et abander les

autres contre nous. Je n'en pensois plus prompt remède à tous cez inconvéniens que vostre présence, laquelle mesme eust esté très requise avant que Sa Sainctelé se feust résoleue de la façon de nostre secours, et je me promectois que vous y pouviez apporter beaucoup de challeur par voz vifves remonstrances et la disposer du tout au bénéfice de ceste saincte cause. Je vous diray encor, Monsieur, que j'ay advis que Sa Saincteté trouve très mauvais que je me sois oublié en ce respect, et les princes pensent que je méprise de les rechercher, ou pour peu de bonne volunté que j'aye ou par quelque mauvaise oppinion que nous ayons conceu de leur inclination; et cela ne peut que grandement nous nuire et préjudicier et donner faveur aux desseings des ennemys. J'ay beaucoup de regret que vostre retardement, que je veux imputer à quelque certain malheur et non à aucune diminution de l'amitié que vous me portez, nous ayt produict ces mauvais accidens, nous ostant presque toute espérance de tirer aucun fruict de la peyne que vous prendrez en ce voyage, sur lequel néantmoings je bastissois mon principal fondement. Il y a desjà prez de troys moys que la pluspart de mes dépesches, des plus secrettes et importans, sont soubz vostre chiffre, ayant remis la conduicte de ceste négociation sur vostre prudence et clair jugement. Il y a bien aultant de temps, depuis vostre commancement, que vous m'avez escrit que vous estiez sur vostre partement, ce qui m'a retenu d'y envoyer aultre personne de qualitez, et ce pendant j'ay manqué à l'office d'obédience et les résolutions ont esté prises sans que aucun de nostre part y soit intervenu ; et la faulte en est du tout rejectée sur moy,

qui toutesfoys, comme vous sçavez, n'y ay rien oublié ny espargnay : ce que je porteroys plus patiamment si le public n'en résentoit le dommage. Je vous supplye donc, Monsieur, au nom de Dieu, d'avancer vostre voyage et de purger à nostre Sainct Père ce retardement, affin qu'il ne luy en demeure poinct de mauvaise oppinion. Il n'est besoing de vous informer et instruire de l'estat auquel nous sommes réduictz et à quoy il fault promptement pourvoir : vous l'apprendrez par mes dépesches préceddentes, qui, je m'asseure, vous auront esté gardées par Monsieur le commandeur de Diou, et par celle que je luy faictz présentement.

CCCLXXXIII.

Dudict jour.

A Messieurs les procureurs et advocatz généraulx du roy de la court de parlement d'Aix.

Messieurs, Je vous envoye la déclaration que j'ay faicte vériffier à la court de parlement de Paris sur les biens et offices apartenantz à ceux du party contraire, ausquelz je n'avois encore voulu toucher que par commission, espérant qu'aprez que ceux qui portant le nom de catholicques auroient recogneu le tort qu'ilz se font de se bander contre leur propre proffession, ilz pourroient en fin revenir à nous et estre remis, comme c'estoit mon intention, en leurs biens et possessions : en quoy voyant que la douce voye de laquelle j'ay voulu user en leur endroict ne leur profite de rien, je me suis résolu, avec l'advis du conseil d'Estat, de procéder avec plus de rigueur doresnavant, vous priant, à cest effect, de présenter ma dicte déclaration pour estre vérifiée, et tenir la

main à ce qu'elle soit suivie et observée rigoureusement à l'endroict des contrevenantz, tant pour le bien que le général en recevra que pour ne souffrir qu'il y soit faict aucune restrinction ou modification, au préjudice de mon authorité. Me recommandant sur ce à voz bonnes grâces, je prie Dieu, etc.

CCCLXXXIV.

Du XXXe Avril.

A Messieurs le cardinal Cayetan (1) *et commandeur de Diou pour les Suisses.*

Messieurs, Vous aurez desjà receu par deus diverses despesches la recommandation que je vous faictz de poursuivre, avec Monsieur le cardinal Caietan, le contentement des Suisses qui ont si fidellement servi ce party, et ne double point que vous ne vous y soyez employez autant que vous cognoissez que le subject le mérite, ne pouvantz assez dignement recognoistre leur bonne volunté à la conservation de la religion catholicque et restablissement de ce royaulme. Je sçay bien que de satisfaire à tout, c'est chose qui nous est du tout impossible de pouvoir espérer si tost : aussi, considerans nostre nécessité et estantz entrez en compte avec les depputez, ilz se sont contentez pour cest heure que nous les facions asseurer des trente mille escuz que je vous ay mandez, desquelz je vous supplie faire telle instance par delà, tant envers Sa Saincteté que ledict sieur cardinal, luy ramentevant les promesses sur lesquelles ilz ont esté employez, qu'ilz puissent avoir ceste satis-

(1) Cette lettre et la suivante prouvent qu'il faut remplacer ici Caietan par Pellevé.

faction de nous que nous n'avons oublyé aucun office de nostre debvoir pour ce regard, et que le fruit qu'ilz en recevront les puisse induire à nous continuer tousjours la mesme affection qu'ilz nous ont faict paroistre en l'extrémité de noz affaires. Vous sçavez de quelle importance nous est la conservation de leur amitié : qui est cause que je me remettray sur voz prudences, pour les tesmoignages que nous leur debvons rendre du désir que nous avons de l'entretenir plus que jamais. J'en escris ung mot à mondict sieur le cardinal, pour accompagner voz remonstrances. Sur ce, je vous baise bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCLXXXV.

A Monsieur le cardinal Caietan.

Monsieur, Encore que je ne manque point d'assez d'aultres subjectz de vous estre importun, pendant le malheur qui nous travaille, l'obligation toutesfoys que j'ay de rechercher, autant qu'il m'est possible, le contentement des Suisses qui se sont employez pour nous au fort de noz affaires, sur l'asseurance qu'il vous pleust leur donner d'intercéder envers noz sainctz pères (1) et le Sainct Siége, mesmes pour le payement, faict que je ne crains point d'adjouster ceste importunité aux aultres, et vous supplier très humblement de vouloir assister Monsieur le commandeur en l'instance que je luy escris qu'il face envers Sa Saincteté, pour faire dresser Messieurs les colonnelz qui sont par delà de trente mille escuz, dont leurs deputez avec lesquelz j'ay compté se sont accordez avec moy de se contenter en attendant que nous

(1) Les cardinaux et les évêques.

puissions faire davantage, estant du tout impossible, tant que nous serons réduictz aux termes ausquelz nous sommes, de les satisfaire entièrement. Ce sont personnes dont l'alliance et amitié nous est extremement chaire et de l'ayde desquelz vous sçavez que nous avons besoing. Pour ce je vous supplie de rechef, Monsieur, de vouloir tenir la main à ce qu'ilz puissent estre dressez de ladicte somme de XXX mille escuz, et qu'ilz jouissent du fruict qu'ilz se sont promis des asseurances que vous leur en avez données, et nous de la bienveillance qu'il vous a pleu nous faire paroistre en cela et en toutes les occasions qui s'en sont presentées : laquelle vous nous obligerez, s'il vous plaist, de continuer, augmentant de plus en plus la puissance que vous avez acquise sur tous les bons catholicques de ce royaulme. Ce qu'espérant de vostre bonté, je ne vous feray ceste plus longue, que pour vous baiser très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCLXXXVI.

Du IIIe jour de Mai 1591.

Lectre envoyez aux provinces sur ce qui est passé à Chartres.

Messieurs, Il vous souviendra, s'il vous plaist, de tant de despesches que je vous ay cy devant envoyées sur la prévoyance de ce qui pouvoit arriver de mal à noz affaires et d'heur à celles de noz ennemis, par le peu de forces qui me sont restées depuis le mois d'Octobre, le peu de moiens que l'on m'a fourni et conséquemment la difficulté extresme où je me trouvois de m'opposer plainement aux dessaings du roy de Navarre, tant que je resterois ainsi habandonné

d'hommes et d'argent. Néantmoings, Dieu m'avoict faict la grâce de surmonter ces difficultez, et avois pourveu de sorte à toutes les places de deçà la Seine que ledict roy de Navarre n'en a ozé attacquer une seulle, scachant que je les avois munies de ce qui faisoit besoing à les conserver: le mareschal de Biron ayant pris quelques fors en Normandie ne les garda que bien peu; et me semblant ne rester que Chartres en danger je destinay des trouppes suffisantes à la conservation, ordonnant par plusieurs foys aux habitans de les recepvoir. Mais, soict qu'ilz se confiassent trop à la force imaginaire de leur ville, soict pour crainte de la foulle d'une garnison, soict que par artifice les malaffectionnez en destournassent les aultres, ilz n'y voulurent jamais satisfaire. Sur quoy, recognoissant évidemment le péril où ils s'estoient mis, je commence (m'efforçant à destourner les ennemis) de me mectre en campaigne, où tant en Picardye, Isle de France que Brye, j'ouvry tellement les passages, par la prise de Cousi, Nesle, la Ferté-soubz-Jouaire, Lagny et quinze ou vingtz petites places, que plusieurs autres bonnes villes en ont esté grandement eslargis, et que Paris en a receu plus de commodité en une sepmaine que depuis le siége il n'avoit faict en troys mois. Ce pendant, je pressois en toute extresme diligence les trois mil lansquenetz qui m'estoient destinez et promis les trouppes de Picardye, Bourgongne et Lionnois, d'où j'avois asseurance de tirer douze ou quinze cens chevaulx, avec bon nombre d'infanterie (sans ce qui me pouvoit venir des provinces voisines). Mais, voyant que chacun, mesmes les plus grandz, me payoient d'excuse, et me trouvant quasi assisté, oultre les estrangers,

que des forces du gouvernement de Champaigne, je jugé, par l'advis de tous les cappitaines et seigneurs de mon armée, que sur les manquementz d'autruy je ne debvois manquer à la France, hazardant témérairement en une bataille si peu de gens me restans pour la deffence de la religion et de l'Estat, contre une armée grosse et entière logée et retranchée fortement, de façon que prévoyant ne pouvoir en gros secourir la ville, je fis acheminer ès places des environs sept ou huict cens bons chevaulx, tant de mon armée que de Normandie, sans ceulx qui estoient du costé d'Orléans, Aulneau et Dourdan, affin de trouver moyen de rafraîchir les assiégez et incommoder les ennemis. Mais le malheur ayant voulu que de toutes ces forces, on n'en ayt jecté que si peu audict Chartres, que les habitans pressez et ennuyez du siége composérent et traictérent de se rendre dans huict jours, s'ils n'estoient secouruz, je fis partir d'auprez de moy pour y aller la fleur de ma cavallerie, qui, aprez de longues traictes faictes en dilligence, rancontrant la nuict une chaussée et chemin fort malaisé qui les arresta longtemps (comme ilz m'ont rapporté), se trouvèrent surpris du jour, non bien loing de la ville, tellement qu'à ceste occasion ilz ne se hazardèrent d'exécuter mon commandement, qui aultrement se pouvoit tenter ainsi. Et par le deffault desdictz habitans et de ceux qui me debvoient assister, suivant leurs promesses, et le malheur des cappitaines ordonnez à rafreschir les assiégez, ce lieu célèbre en dévotion est maintenant occupé par les héréticques : ce qui eust apporté ung beaucoup plus grand estonnement, sy en mesme temps (comme vous aurez desjà peu entendre) je n'eusse oultre

l'advis commung de plusieurs cappitaines, jugé l'entreprise de Chasteau-Thierry faisable et nécessaire, mesmes pour envitaller Paris ; à quoy le dessaing m'ayant réussy, pris la ville par assault et le chasteau par composition. Les choses se sont modérées de sorte que les vivres qui en sortent journellement font voir qu'elle accomode Paris davantage et avec plus de facilité par la rivière de Marne que Chartres en la scituation où elle est. Mais j'espère que les forces que j'attens estant unyes avecq celles qui nous sont toutes asseurées de la part des princes et seigneurs qui ont tousjours embrassé ceste saincte cause, noz ennemiz mesmes recognoissent entre nous tant de corespondance, et verront le progrez de noz affaires tel que ce dont ilz pensent avoir acquis advantage ne leur donnera guères de moyen de s'en prevalloir; espérant que Dieu, par les armes de presque tous les princes et potentatz d'Europe, uniz plus que jamais à l'advancement de ceste saincte cause, fera deschoir les meschantz, confus en leurs espérances, eslevant celles des gens de bien à sa gloire. Je l'en supplye de tout mon cueur et qu'il vous ayt, Messieurs, en sa saincte et digne garde.

CCCLXXXVII.

Du IIIIe May 1591.

[*A Monsieur Hureau.*]

Monsieur Hureau, Je n'ay peu par ceste occasion hazarder beaucoup de lettres, n'ayant ce porteur peu sauver jusques icy celles qu'il m'apportoit de Monsieur de La Fayette seullement, qui est cause que vous ne recevrez pour ce coup grande dépesche ; et ne servira ce mot que pour vous prier de suppléer

à ce deffault à l'endroict de tous noz amiz, les pressant de s'advancer de me venir trouver, avec asseurance que je ne manquerai estantz par deçà à satisfaire aux frais de leur despence et levées, ayant faict fond de ce qui sera besoing à cest effect. Je leur eusse bien donné les assignations à Lion, si j'eusse eu de leurs nouvelles; mais le temps nous presse maintenant, et ne pense pas qu'ilz voulussent perdre la commodité de se trouver aux belles occasions qui se présentent, Monsieur le prince de Parme commençant à marcher sur le nouvel ordre qu'il a receu de Sa Majesté catholicque, avec provision pour l'armée, et ayant pareil advis de la diligence qui se faict en Italie d'avancer les trouppes qui sont dans le Milanois. Visitez ceulx que vous pourrez et leur faictes entendre l'estat de noz affaires et qu'il y a assez de moyen, grace à Dieu, de restablir la perte que nous pouvons avoir faicte à Chartres, où chascun scachant assez le debvoir auquel je me suis mis de le secourir, si j'eusse esté assisté à temps. Je vous envoye coppie de la lettre que j'en ay escrite aux villes et d'une que j'ay receue cez jours passez de Monsieur de Lancosme qu'il escrivoit à Monsieur le commandeur de Diou, que je vous prie de faire voir et communicquer à tous noz amis, et les haster de rechef de me venir trouver. Je ne vous feray plus longue lettre que pour prier Dieu, etc.

CCCLXXXVIII.

A Monsieur de Villeroy.

Monsieur, Madame d'Aplincourt s'en venant cez jours passez en ceste ville pour y faire quelques affaires particulières, sur l'asseurance de l'accord

que vous scavez estre faict entre le roy de Navarre et moy en faveur des femmes et des laboureurs, a esté prise par ceulx de la garnison de Vervain où elle est présentement détenue, contre les conventions dudict accord, au prejudice duquel je voy que, quelque rigueur que j'y face tenir par les nostres, ceux des ennemis ne laissent pas de se licentier et molester les laboureurs comme auparavant, ce que je vous prie de faire remonstrer pendant que vous estes par delà; aultrement je seray contrainct, à mon grand regret, d'en faire autant de ce costé et laisser patir le public du désordre qu'on y veult maintenir, contre tout sentiment d'humanité, dont nous souffrions puis aprez les ungs et les aultres des pauvretez et des nécessitez extresmes et une désolation plus déplorable que jamais en cest Estat. Je n'en ay pas faict ainsy des dames qui avoient esté prises et menées à Pierrefond, que j'ay faict rendre incontinent et sur peine de la vie: aussi ne puis je croire que ce soit l'intention du dict roy de Navarre, et, pour ce, je vous prie de rechef d'en faire instance et poursuivre la liberté de ma dicte dame d'Aplincourt qui vous en aura obligation. J'en escris ung mot à Monsieur de Longueville que je croy qui s'y rendra disposé. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCLXXXIX.

A Monsieur de Longueville.

Monsieur, Les désordres qui se sont suivis de nostre dernier malheur estantz venuz à tel point qu'il ne restoit aucune seureté pour personne de quelle que qualité, sexe ou condition qu'il fut, il avoit esté résolu et arresté entre le roy de Navarre

et moy, pour ne comprendre tout en ceste calamité publique, que les femmes et laboureurs principallement seroient exempts de la rigueur de la guerre, et ne pourroient estre ny molestez, ny emprisonnez et mis à rançon, suivant l'accord que j'en ay sur ce faict publier par toutes les villes de l'Union des catholicques et garder fort estroitement en ce qui dépend de ma charge, ne permettant qu'il y soit aucunement contrevenu, comme peuvent tesmoigner encore récentement les dames qui avoient esté prises à Pierrefond que j'ay faict rendre incontinent, ainsy que je m'asseure que vous voudriez faire de vostre costé aux endroictz où vous avez commandement, et que vostre intention n'est de vous ayder pour ce regard de la détention de mesdames vostres mère et femme, qui est de longtemps auparavant ledict accord et dont j'ay assez de regret; qui est cause que je vous ay plus librement faict ce mot, en faveur de Madame d'Aplincourt, qui a esté prise venant icy pour sez affaires particulières, avec une sienne seur, et menées à Vervains, vous suppliant bien humblement, Monsieur, voulloir interposer vostre auctorité à ce qu'elles soient délivrées, comme mal prises et contre les conventions dudict accord, qui aultrement pourroit estre rompu, autant d'une part que d'aultre, au regret de plusieurs et au préjudice mesme du repos public. Monsieur, je scai que vous vous employez voluntiers en faveur des dames, et espère que vous ne refuserez ceste courtoisie à celle cy en ma recommandation. Elles vous en demeureront obligées et moy aussi, pour vous faire service par tout ailleurs où j'en auray le moyen, d'aussi bon cueur que, aprez vous avoir sur ce baisé bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCXC.

Du V[e] May 1591.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père,

L'abaye de Saint Germain d'Auxerre estant vacante par la mort de feu Monsieur de Beaucaire, évesque de Metz (1), je n'ay pensé pouvoir présenter personne par ma nomination à Vostre Sainctelé plus digne et plus capable d'estre pourveu de ladicte abbaye que Monsieur Gilbert Genebrard, docteur en théologie, l'ung des doctes et plus religieux personnages de ce royaulme, luy en ayant escrit à ceste occasion, faict expédier mon brevet, et sur l'instance qui m'en a esté faicte par une infinité de gens de bien qui le désirent, pris ceste occasion de supplyer, comme je fais très humblement, Vostre Sainctelé de vouloir avoir agréable que des provisions lui en soient expediées (2). Les mérites dudict Genebrard sont tellement cogneuz d'ung chacun qu'ilz n'ont besoing de plus particulière recommandation. Pour ce, je baiseray très humblement les piedz sacrez de Vostre Sainctelé, priant Dieu qu'il luy plaise la maintenir, Tressainct Père, en parfaicte santé, très longue et heureuse vie.

CCCXCI.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, J'escris à Sa Sainctelé en

(1) François de Beaucaire de Peguillon, seigneur de La Creste et de Chommières, ami du cardinal de Lorraine et auteur de divers ouvrages.

(2) Le pape nomma à cette abbaye le cardinal Sfondrat, son

faveur de M. Genebrard, docteur en théologie, duquel je croy que vous cognoissez le mérite, pour la supplier très humblement d'avoir agréable la nomination que j'ay faicte de luy pour l'abbaye de Sainct-Germain d'Auxerre, vacante par la mort de Monsieur de Beauquaire, évesque de Metz, à quoy j'ay esté convié par infinis honestes gens qui le désirent et par les religieux mesmes qui m'en ont faict prier. Je vous prie de vouloir adjouster vostre recommandation au brevet que je luy en faict expédier et faire qu'il en puisse obtenir les provissions à ce necessaires, ne pouvant rien désirer davantage que de faire cognoistre par la promotion de telles personnes aux dignitez ecclésiasticques, combien je veus me rendre sogneus d'y faire revivre l'ordre qui en a esté si longuement banni en cest Estat. N'estant ceste à aultre fin, je prie Dieu, etc.

CCCXCII.

A Monsieur le marquis de Canillac.

Monsieur le marquis, Si j'eusse receu quelque responce de vous sur ce que je vous ay mandé par mes dernières, pour vous faire tenir de quoy faire voz levées et vous advancer en çà, vous en eussiez maintenant les asseurances à Lion ou par ceux que m'eussiez envoyé. Pour ce, je vous prie de me despecher promptement quelqu'un des vostres, si vous n'aymez mieulx vous advancer vous mesme, avec la meilleure troupe que vous pourrez faire de voz amis, et vous remettre du payement et entretenement de voz levées à quand vous serez icy, où vous pouvez

neveu, et Henry IV la donna, de son côté, à Pierre du Lion, maître des requêtes, qui finit par l'emporter.

vous asseurer que je ne vous manquerai de chose que puissiez désirer pour cest effect. J'espère que Monsieur le prince de Parme commencera bien tost à marcher, ayant eu nouvel ordre de Sa Majesté catholique et provision pour son armée. Nous avons aussi nouvelles que le comte Hercule, nepveu de Sa Sainctelé, doibt s'acheminer incontinent et que les troupes sont desjà avancées dans le Milanois. Ce sera de quoy arrester l'advantage que noz ennemys pensent avoir acquis sur nous par la prise de Chartres, où chacun sçait le debvoir que j'ay rendu, si j'eusse esté assisté, qui est cause que je ne vous ferai plus long discours, m'asseurant d'avoir ce bien de vous voir dans peu de temps. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCXCIII.

Dudict jour.

[*A Monsieur de Sainct-Théran.*]

Monsieur de Sainct-Théran, Je vous escrivis dernièrement pour vous prier de vous avancer avec bon nombre de voz amis, de vous en venir par deçà et de m'envoyer quelqu'un des vostres à qui je peusse confier ce que vous pouviez attendre de moy, pour vous aider à la despense de voz levées : dont n'ayant eu aucunes nouvelles, j'ay pensé que vous seriez possible aussi contant de trouver par deçà tout prest ce dont vous auriez besoing pour le payement et entretenant de voz troupes, ayant faict fond exprez pour n'y manquer si tost que vous serrez arrivé. Pour ce je vous prie de faire que ce soit le plus

tost que vous pourrez, ayant eu nouvelles de Monsieur le prince de Parme qu'il s'approche tant qu'il peut, despuis le commandement qu'il a nouvellement receu de Sa Majesté catholicque, avec provision pour son armée. J'ay à ceste occasion mandé tous mez amis en diligence, et n'attens aultre chose pour l'aller recevoir. M'asseurant que me ferez ce bien de ne demeurer des derniers, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCXCIV.

[*A Monsieur de La Fayette.*]

Monsieur de La Fayette, Je suis bien marry que ce porteur ne m'a peu apporter voz lettres seurement, affin de voir le moyen que j'aurois de satisfaire à ce que vous désirez de moy, n'ayant sceu apprendre de luy aultre chose que les difficultez qui se trouvoient aux assignations qui vous ont esté baillées, auxquelles je ne puis présentement donner tel ordre que je désire pour l'absence de Ribault, qui est allé en Flandres, et qui, je m'asseure, à son retour ne faudra de la valider et lever tous les empeschements que l'on y voudroyt donner: vous sçavez comme il est vostre obligé et qu'il n'y oublira rien pour vous donner contentement. Ce pendant, si vous voulez pour avancer temps envoyer par deçà quelque homme de créance pour cest effect, à qui vous vous puissiez confier, je ne faudrai de le faire aussi tost expédier, si mieulx n'aymez vous y acheminer incontinent avecq vostre compaignie et le meilleur nombre de voz amis que vous pourrez, pour me

joindre avec mes forces qui, entre et là, seront toutes assemblées auprez de moy, où je tiendray une bonne somme de deniers toute preste pour satisfaire aux fraiz de vostre levée, oultre ce que je vous puis asseurer que vous n'y manquerez d'aucune chose que vous puissiez souhaitter de moy, qui seavez assez combien j'honnore vostre vertu et vostre mérite. J'ay adviz que Monsieur le prince de Parme faict grande diligence pour vous venir secourir, selon le commandement très exprez qu'il a receu de Sa Majesté catholicque, avec ung nouvel ordre pour son armée. J'espère qu'il sera bientost suivye du conte Herculle, nepveu de Sa Saincteté, qu'elle envoye par deçà avecq de belles forces qui sont desjà fort advancées, ainsy que l'on m'escrit. Par ce moyen nous pourrons faire rabattre quelque chose à noz ennemys de l'advantage qu'ilz pensent avoir acquis sur nous par la prise de Chartres, qui s'est perdue faulte que je n'ay esté assisté ainsi qu'il estoit nécessaire pour la secourir. Et vous attendant en bonne dévotion pour participper à l'honneur qui s'i peut acquérir, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCXCV.

A Monsieur le commandeur du Mayetz.

Monsieur le commandeur, Je vous ay faict entendre par mes dernières le désir que j'avois que vous me veniez trouver avec vostre régiment et la meilleure troupe de voz amis que vous pourrez; et par ce qu'à cest effect vous avez besoing de moyens dont je

vous veus ayder, mandez moy si vous estes contant de recevoir vostre assignation à Lion, où je ne faudrai de la vous faire incontinent tenir, ne laissant de vous haster et me dépescher plus tost exprez quelqu'un des vostres. J'ay advis que le prince de Parme s'avance fort, ayant eu nouveau commandement de Sa Majesté catholicque et provision pour son armée, et espère que dans peu de temps aprez nous aurons encore d'autres forces d'Italie; de sorte que les ennemys n'auront pas beaucoup de moyen de se prévaloir de la prise de Chartres, à laquelle chascun sçait le debvoir que j'ay apporté, si j'eusse esté assisté. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCXCVI.

Du VIe jour de May 1591.

A Messieurs les maire et eschevins de la ville de Sens pour l'assemblée générallc.

Messieurs, Le désir que j'ay de veoir réussir le bien que nous debvons attendre de l'assemblée qui a esté assignée en ceste ville au dernier du présant mois, à laquelle je vous ay prié faire trouver vos depputez, m'en faict souailter l'exécution aussi prompte qu'elle est très nécessaire ; et s'il estoit possible d'avancer ce bonheur par la dilligence que chascun y doibt apporter, j'espérerois que Dieu recognoissant la franchise de nostre affection et la sincérité de noz courages, estandroit avec plus de libérallité ses bénédictions sur ceste saincte entreprise.

C'est pourquoy je vous prie faire trouver au XXme de ce mois voz dictz deputtez en ceste dicte ville, affin que tant plus tost nous tirions le fruict que nous espérons de ceste assemblée. Et m'asseurant que vous y apporterez tout ce qui dépendra de vous, je prieray Dieu, Messieurs, aprez m'estre recommandé à voz bonnes graces, qu'il vous ayt en sa saincte et digne garde.

A Rheins, le...

CCCXCVII.

[*A Monsieur de Belan* (1).]

Monsieur de Belan, N'espérant pas peu de fruict de l'assemblée qui a esté assignée en ceste ville au dernier jour de ce moys, je désire, s'il est possible, avancer ce bon œuvre et que les deputtez des provinces voisines, comme de vostre gouvernement, se trouvent dix ou douze jours devant les autres ; c'est pourquoy je vous supplie, suivant ce que je vous ay escript, presser le plus qu'il vous sera possible lesdictz depputtez et les assister de ce qui dépendra de vous pour la seureté de leur voyage, avec asseurance que vous ne pourriez en meilleure occasion tesmoigner l'affection que vous avez à ceste saincte cause. Et m'en remetant sur vostre prudence et vigillance, aprez m'estre recommandé à voz bonnes graces, je prieray Dieu, etc.

(1) Peut-être de Belin.

CCCXCVIII.

Aux évesques.

Monsieur, Puisque c'est une espérance de remède à noz maulx que la résolution qui se prendra en l'assemblée qui a esté assignée au dernier jour du présent mois en ceste ville, de laquelle je vous ay escript, je désire, pour le bien général, que nous aportions à l'advancement de ce bon œuvre tout ce qui dépend de noz pouvoirs ; et pour ce que, d'autant plus tost que vous ferez partir vosdictz depputtez, nous ressentirons le bien que nous attendons de ladicte assemblée, je vous supplie tenir la main qu'ilz partent en sorte, s'il est possible, qu'ilz soient icy au XXe de ce mois, tenant pour très véritable que c'est le plus signallé service que vous puissiez faire à l'Eglise de Dieu, duquel le mérite vous demourera, et à moy une obligation de laquelle je ne perdray jamais le souvenir, priant Dieu, après mes humbles recommandations en voz bonnes graces, qu'il vous ayt, Monsieur, en sa sainctė et digne garde.

CCCXCIX.

Du XIe May 1591.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, Par voz dernières dépesches du XVIIe, XXIIIe de Mars et X^{e} du passé et celles de Desportes, je voy la continuation de la bonne volonté de nostre Sainct Père et le soing

qu'il luy plaist prendre de noz affaires, dont nous luy avons toute l'obligation, estant Sa Sainctelé traversée et divertye par les praticques et inductions de ceux qui portent et favorisent le party de noz ennemys, et néantmoings demeurant tousjours ferme en ses sainctes résolutions. C'est en quoy nous remarquons la specialle grace que Dieu faict à noz Saincts Pères de ne point vaciller en la conduicte de son Eglise; et comme ce benéfice nous conforte grandement parmy tant d'orages, il fault aussi que je vous dye que les gens de bien sont extresmement scandalisez des froideurs, artifices et déportemens d'aucuns du sacré collége envers lesquelz noz ennemis trouvent faveur et support. C'est chose par trop honteuse que la faction des hérésies soit soustenue par eulx et la piété des catholicques calomniée, et qu'ayans tant de preuve par la perte de la pluspart des royaulmes et principaultez chrestiennes du mal qu'engendrent les hérésies, ilz soient en doubte si on les doibt extirper en France ou non, et préférer l'establissement de l'honneur de Dieu et de l'auctorité du Sainct Siége apostolicque aux jalousies imaginaires d'Estat. Si ceste considération est receue et tollérée des personnes ecclésiastiques, beaucoup plus seroit-elle excusable ès princes et seigneurs qui ne sont de cest ordre et profession, et moins serions nous repréhensibles de cedder à la violence des guerres pour noz commoditez, et ne point embrasser avecq tant d'ardeur et le péril de noz vyes ce qui est négligé et habandonné par ceulx qui y ont le plus d'intérêt. Et toutesfois Dieu nous a faict la grace jusques icy de ne poinct fleschir et de postposer tout advantage de grandeur, de seureté et de repoz au

bien de son service, et de n'y espargner ny noz moyens ny noz personnes, pendant que ceulx à qui la querelle touche plus qu'à nous sont spectateurs de nos tragédies, avecq peu de compassion du sang de tant de pauvres catholicques dont tous les endroictz de la France sont abreuvez.

C'est l'une de mes premières plainctes que j'accompagneray d'une seconde, qui me regarde en particullier et dont je désire que nostre Sainct Père soit informé par vous, et qu'il luy plaise m'excuser si la fréquence des calumnies me jecte hors des bornes de mon naturel et de ma patience accoustumée. Et néantmoings j'ay à me louer grandement de Sa Saincteté, de l'estime qu'elle faict de mon intégrité et de la franchise et rondeur avecq laquelle j'ay tousjours proceddé, sans fard, artifice ny desguisement; mais il me desplaist que je ne sois en ceste mesme oppinion envers tous ces Messieurs, et que mes services et travaulx soyent détorquez en calumnies et impostures. Les personnes de mon rang et qualité endurent mal voluntiers d'estre offencez en leur honneur, et j'en suis, pour mon regard, si jaloux que je consentirois plustost à la perte de ma vye qu'à la diminution, pour petite qu'elle feust, de la réputation que j'ay acquise au pris de mon sang, et qui ne me peult estre controversée par qui que ce soit, que je ne m'en pleingne de telle façon que toute la chrestienté jugera le tort qui m'est faict en cella. Je ne diray poinct, encores qu'il fault qu'on l'advoue, qu'aprez Dieu seul, en France, j'ay relevé les catholieques et que sans moy ceste couronne ne seroit paraventure moins hors de l'obéissance de l'Eglise et du Sainct Siége que l'Angleterre et l'Escosse; et si je ne

me feusse opposé aux desseings et violences des princes qui prétendoient faire le changement de la religion, il y a longtemps qu'ils en feussent venuz à bout. Je n'y ay non seullement prodigué mes moyens et ceulx de mes amiz, mais ma santé et ma vye, m'estant aussy retranché de tous plaisirs, du repos et des commoditez depuys tant d'années, dont ces Messieurs qui parlent si licentieusement de moy n'en vouldroient pas jeusner ung seul jour. Or je ne m'estonne poinct, si, pour bien faire, je suis payé en calumnies et ingratitude qui est le loyer assez fréquent et ordinaire des grandz princes et cappitaines qui servent au publicq.

Mais bien que telles mauvaises impressions trouvent lieu ès espritz des personnes de dignité et qu'elles se laissent emporter par faulx bruitz et rapportz des ennemiz, je vous ay desjà, Monsieur le commandeur, satisfaict par d'aultres miennes dépesches sur ce que l'on me charge d'employer innutillement ou mal à propoz les deniers destinez pour la guerre, et je desireroys qu'il pleust à ces Messieurs, qui sont censeurs de mon mesnage, de voulloir ouyr et examiner mes comptes par la fin et closture desquelz, je rendois deliquateur (1) le publicq de plus de douze cens mil escuz, depuys deux ans en çà seullement, qui sont sortiz de mes deniers et de mon crédit.

Et quand aux exploictz de guerre, je puis justiffier en la présence de tous ceulx qui s'y cognoissent que je n'ay oublié une seulle occasion, ny ung moment de temps, à faire ce qui estoit de la charge et debvoir d'ung chef d'armes ; ayant eu cest honneur

(1) Sic.

depuis quinze ou seize ans de conduire et commander, Dieu ma donné aultant de prospérité qu'à prince de nostre aage. Les bons et mauvais événemens sont en sa main et ne deppendent de nous, et s'il nous en a faict ressentir des sinistres, je le veux attribuer à noz offences et y puis adjouster les manquemens et default de ceux qui nous assistent; et si je ne me feusse roidy contre la mauvaise fortune et arresté les mouvemens des peuples et les praticques et menées de noz ennemys, la religion catholicque ne seroit en son entier. Je suis demeuré ferme et inflexible en mes résolutions, sans m'en départir, et n'y a ni orage ny tempeste qui m'aye sceu esbranler, ny encores les recherches, offres et promesses qui m'ont esté faictes. Il y en a peu de delà, de ceulx qui ont jugement, qui n'en ayent quelque cognoissance et qui n'estiment qu'il a esté en moy et est encores de faire mes affaires, quant je m'y lerray porter: et cela me faict entrer en soupçon que les mesdisances sont à desseing pour m'enlever l'honneur et l'auctorité tout ensemble, et de ma ruine bastir la grandeur de quelques aultres. Ce que je vous prie faire voir à Sa Sainctelé, à laquelle seulle je remectz la censure de mes actions, et m'estimeray très heureux et très honnoré qu'il luy plaise me commander de luy en rendre compte, et qu'en publicq consistoire je les puisse représenter, comme je suis délibéré de luy en faire très humble requeste, et d'envoyer personnage de qualité pour cest effect.

J'espérois bien que Monsieur de Lyon s'acquitteroit de cest office, comme il en estoit très capable; mais s'en estant depuis naguères excusé, pour son indisposition, j'adviseray dans peu de jours de choisir

quelque seigneur et paradventure de mes plus proches, pour aller rendre l'obédience à nostre Sainct Père, et par mesme moyen desduire de temps en temps tout ce qui s'est passé en cest guerre, estant très mary que j'aye manqué à ce debvoir si long temps, et que la maladye dudict sieur de Lyon m'ayt apporté ce malheur.

Je ne vous feray poinct de redicte du plaisir et faveur que je reçois de la venue de Monsieur le conte Herculles et du désir que j'ay de le servir; mais bien me puis je doulloir avecq raison qu'on ne s'est poinct addressé à moy pour son entrée en ce royaulme, et que l'on ayt plus tost demandé adviz à Monsieur le duc de Parme, lequel, comme prince très saige, recognoissant que cella deppendoit du tout de mon auctorité, sans laquelle nul ne peut espérer de tirer des commoditez de vivres, ny seureté de passages des villes et provinces de ce party, a dépesché exprez ung gentilhomme des siens vers moy, pour m'en communicquer et m'en remectre la résolution. Je ne veux point penser que telles obmissions procèdent ou de mespris ou de mauvaise volonté, mais, si est ce que je ne le puis passer sans m'en plaindre, et me semble, Monsieur le commandeur, que quant telles occasions s'offrent, vous et Desportes vous en devriez plus remuer, m'asseurant que Sa Sainctelé recevra tousjours de bonne part les remonstrances et instances que luy ferez pour la conservation de la dignité de cest Estat, lequel je représente aujourd'huy. Je vous prie de ne laisser de me donner adviz du temps que ledict sieur conte se pourra rendre sur noz frontières, affin que je pourvoye de bonne heure de l'y faire recevoir et recueillir selon qu'il convient

à ses mérites, et comme à personne si proche et si chère à nostre Sainct Père, et continuez tousjours de le presser à s'advancer, pour les raisons que si souvent je vous ay escrites. Je fais partir presentement le mareschal de Montelimart pour aller au devant de Monsieur le nonce Landriano, escrivant par ceste voye à Monsieur de Nemours, mon frère, et à Messieurs de Lyon, pour le recevoir avecq le respect qu'il luy est deub.

Au surplus je vous prie de faire très vive instance envers Sa Sainctetéqu'il ne soit faict aucune expédition des bénéfices consistoriaulx que sur ma nomination et recommandation, puisque j'ay [faict] serment de conserver les droictz de cette couronne, et que je n'en puis souffrir la diminution au préjudice du pouvoir qui m'a esté commis ; et si l'on en use aultrement, il est à craindre que toute la France en entre en de grands umbrages, et ceulx qui seroient pourveuz desdicts benéfices ne se pourroient pas asseurer de la jouissance. Et vous diray sur ce subject que Messieurs de la court de parlement et du conseil d'Estat se sont formellement opposez que je n'aye baillé mes lettres d'attaches aux bulles et expéditions du doyen Frizon (1), d'aultant qu'elles sont expédiées sans ma nomination, et que ce seroit une bresche faicte aux droictz de la couronne que j'ay si solennellement juréet promiz de maintenir. Mais, pour le désir que j'ay de gratiffier ledict Sr Frison en recognoissance de ses services et qu'il est particulièrement serviteur

(1) Pierre Frizon, doyen du Chapitre de Reims, pourvu alors du titre d'abbé de La Val-Roy, et souvent député à Rome par les princes lorrains.

de nostre maison, je luy ai baillé mes lettres de continuation d'économat pour entrer en la jouissance de ladicte abbaye. et lettres d'Estat à la court de parlement pour sursoir le procez qu'il y a avecq son competiteur, pour luy donner le loisir de faire réformer ses bulles.

Je m'estonne de ce que vous ne mandez rien de la grace des expéditions de l'abbaye d'Igny, que vous m'avez si-devant escript avoir esté accordées par nostre Sainct Père en faveur du frère du président Vétus, à ma nomination. Que si le gratis n'est encores accordé, je vous prie en faire très humble requeste à Sa Saincteté de ma part, et luy remonstrer les longs services dudict président en ceste saincte cause, ses pertes et ruines, et que ladicte abbaye estant occuppée par les ennemiz, son frère ne peut espérer d'en jouyr de longtemps.

J'ay eu asseurance de Monsieur le duc de Parme que son armée sera preste pour estre en la frontière dans la fin de ce mois ou au commencement du prochain, et je veux à ceste fois croire qu'il me tiendra promesse, et que l'on ne me manquera plus, comme l'on a faict par le passé, chose qui a pensé estre cause de nostre ruyne. Je prépare de mon costé mes levées en fort bon nombre, pour en mesme temps ou peu aprez les mectre toutes ensemble, ne me restant que de fournir des moyens que j'attens dudict sieur duc de Parme. Je vous prie de faire voir ceste depesche, qui servira aussy pour Desportes, à nostre Sainct Père, et l'asseurer de ma perpetuelle servitude et obéissance, et luy baiser très humblement les piedz de ma part.

A Rheins.

CCCC.

Du XI[e] May 1591.

[*A Monsieur de Lancosme.*]

Monsieur de Lancosme, Despuis que je vous ay dépesché vostre secrétaire, j'ay receu la coppie d'une lettre que vous avez escrite à Monsieur le commandeur de Diou, par laquelle j'ay cogneu le debvoir et l'affection que vous rendez à satisfaire ce que je me suis promis de vous, par tout où vous la voudrez employer, comme je vous prie de continuer où vous estes, surmontant par vostre résolution les traverses et dégoutementz divers que vous recevez à cause de la longue distance et la difficulté qu'il y a de parvenir jusques à vous, qui vous empesche de recevoir bien souvent les advis que je vous escris de ce qui se passe par deçà, et vous doibt estre d'aultant plus ennuyeuse qu'il y a moins de moyen de vous asseurer d'icy du succez de noz affaires, ainsi que je m'aperçoy par vostre dépesche; ayant mesmement à combatre les artifices desquelz noz ennemys s'aydent par tout où ilz peuvent, pour divertir autant les bonnes résolutions de ceux qui désirent l'advancement de ceste saincte cause.

C'est pourquoy je reprens ceste dépesche de plus loing et vous ay voulu rapporter comme ung sommaire de toutes noz nouvelles, despuis le départ de vostre secrétaire, qui fut lors que par l'eslognement du roy de Navarre je commençai à ramasser les forces que j'avois mises pendant l'hyver en garnison en la Picardie, pour les employer à nettoyer la

province : en quoy je fus assisté de si bon heur qu'en moins de quinze jours ou troys semaines, je réduitz ou pris de forces et de composition une grande partie des principalles places qui nous incommodoient, et une infinité de petits fortz qui travailloient la province ; de sorte qu'il en restoit bien peu à la dévotion de l'ennemy, quand je fus adverty de l'effort qu'il faisoit d'ung aultre costé à Chartres, et de l'effroy auquel estoient entrez ceux de Paris et les aultres villes circonvoisines, qui fit que je differay l'exécution de mon dessein, pour tourner teste du costé des assiégez, à fin de tacher à leur donner secours, ou si mes troupes s'augmentoient, comme je les avois mandées par tout messager, de faire lever le siége. Pendant cela, je repris Lagni pour délivrer la rivière, et fis couler de Meaux grande quantité de vivres à Paris où je m'approchai pour leur donner courage, ce que je fis assez heureusement, dépeschant de là cependant quatre ou cinq cens des meilleurs chevaulx que j'eusse pour tacher à faire quelque effort sur l'ennemy et rafraischir les assiégez ; et ne voyant telle diligence que je pouvois désirer aux trouppes que j'attendois, ny moyen de m'opposer avec ce que j'avois à l'ennemy, je remontai du long de la rivière de Marne pour délivrer les passages ; ce que je fis, reprenant Assi, la Ferté-soubz-Jouarre et Chasteau-Thierri, que je n'estimois estre de si petite importance que le roy de Navarre ne s'en deubt bien remuer, comme il fit, faisant avancer quelque cavallerie, mais trop tard, sans toutesfois démordre l'entreprise de son siége ; dont estant venu enfin à bout, apprez y avoir perdu plus de deux mille hommes des siens et beaucoup de

marque et de ses principaulx cappitaines, il rebroussa soudain en ce pays, où il commença à assiéger en divers endroictz, et a esté repoussé si vivement que bonne partie des siens y sont demourez, Monsieur d'Espernon tué (1) et luy contrainct de se retirer. Et le temps estant proche que les armées, tant d'Espaigne que d'Italie, doibvent estre prestes de la frontière, je suis venu en ceste ville, pour en la faveur desdictes armées faire assemblée de toutes les provinces de la France, et prendre, du consentement géneral de tous les ordres, une bonne résolution sur les affaires qui se présentent, afin de n'employer mal ny le temps ny les forces qui nous viennent; ayant receu en ceste ville le nonce de Sa Sainctété, qui m'a aporté asseurance de l'armée qu'il faict avancer, dont je vous envoye copie de l'estat, et ayant pareil advis de la diligence que faict Monsieur le duc de Parme de faire marcher la sienne, lesquelles joinctes ensemble, avec ce que je pourrai faire dedans le pays, vous pouvez croire que nous donnerons autant à penser à nostre ennemy qu'il aye eu de sa vie; et espère que les peuples et la noblesse mesme voyant deux si grandz princes d'ung mesme accord à nostre protection, chascun se pourra recognoistre plus que jamais pour tendre tous unanimement au repos que nous cherchons par l'establissement de nostre religion et election d'ung roy catholique, soubz lequel nous puissions estre gouvernez avec quelque relache des maux dont nous avons esté affligez jusques à maintenant.

(1) Le duc d'Epernon avait reçu une blessure assez légère; mais, comme à l'ordinaire et plus que jamais, Mayenne grossit les succès des Ligueurs et diminue ceux des Royalistes.

Vous pouvez croire, Monsieur de Lancosme, que ayant trop de preuve de vostre bonne affection et persévérance au bien de cez affaires, je ne me rendrai jamais ingrat ny mescognoissant de l'obligation que je vous en ay en particulier, désirant de vous donner autant de subject de contentement que je sçay quel est vostre mérite, comme je vous en rendrai plus d'asseurance par les premières occasions qui s'en présenteront. Ce pendant, je vous recommandrai de tout mon cœur de continuer et prendre patience, si les choses jusques icy n'ont esté conduites avec telle satisfaction que vous pourriez désirer, espérant quelles changeront d'avant qu'il soit guerre de faire. N'oubliez, s'il vous plaist, à me donner advis par les premiers, si mes lettres ont esté présentées à Sa Hautesse et de quelle façon elles auront esté receues. Et sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCCI.

Discours envoyé à Rome et à Son Altesse.

Ceulx qui veullent discourir du moyen de conduire ceste guerre pour obtenir une bonne issue sont fort partiz et differendz en leurs opinions; aucuns estimans que les remeddes deppendent de la longueur, et les aultres au contraire que le salut gist en la célérité et promptitude : et les ungs et les aultres pensent avoir des raisons très pertinentes, et y estre très bien fondez par les maximes et considérations d'Estat.

Ceulx qui conseillent de prolonger les affaires mectent en advant que ordinairement les princes

qui ont plus longue haleyne, gaignent le pris de la course et que le dernier denier rapporte le fruict de guerres, estant très certain que le nerf et entretenement des armées, mesmement auxiliaires et estrangères, deppend des moyens, et que l'on ne peut bastir beaucoup d'asseurance sur les forces volontaires, lesquelles le plus souvent s'esvanouissent et escartent lors que l'on en a plus de besoing, ne tiennent coup, ne font corps d'armée et ne rendent obéissance ny subjection aux loix de la discipline militaire.

Le roy de Navarre ayant son principal appuy et assistance en des trouppes de ceste qualité, volontaires et non stippandiées, il est impossible de les maintenir longuement, et n'y a gentilhomme ny soldat qui ne se lasse de servir à ses despens, et n'y a poinct de si ardent affection qui ne soit refroidie par la nécessité, ung chascun estant de son naturel désireux de son bien, de sa conservation, de son accroissement, et appréhensif de sa ruyne par la commisération de sa femme, de ses enffans et de ses propres incommoditez : tellement que, puisque ledict roy de Navarre a peu de fondz et de moyens de soustenir la guerre, il est expédient de l'ennuyer et fatiguer par la longueur, luy séparer et dissiper peu à peu ses forces, amiz et serviteurs, qui enfin se desgouteront de sa suicte, quelque affection qu'ilz lui portent, et seront contrainctz de se ranger au party le plus advantageux et moings nécessiteux.

Il est très certain que les catholicques estant assistez de nostre Sainct Père et de Sa Majesté catholicque, sont trop mieux appuyez et de forces et de deniers, que leur source ne peult tarir si tost, que leurs armées demoureront sur pied plus longtemps, que l'on

en peult espérer de plus grandz exploictz, qu'ilz sont favorisez des bonnes et capitalles villes de ce royaulme pour les vivres et aultres commoditez des armées, et finallement que les puissances souveraines et establyes, et qui peuvent durer et subsister, emportent ordinairement celles qui commencent à bastir le commencement de leur grandeur.

Et, comme ces raisons ont beaucoup d'apparence, elles sont contredictes par des considérations qui n'ont moings de poidz, et sur lesquelles ceulx qui suyvent le roy de Navarre ne fondent moings d'asseurance de leur bonne fortune.

Car, combien que pour le présent ilz n'ayent tant de moyens ny tant de forces estrangères entretenues que les catholicques, ils soubz-lèvent leur espérance sur l'ardeur, valleur, courage, diligence et jeunesse de leur chef, et estiment les catholicques trop plus foibles qu'eux, à cause que leur secours deppend du dehors et n'est si proche, et partant, qu'il leur peut manquer au besoing et n'a si long traict que celuy qui est asseuré et domesticque.

Que nostre Sainct Père, bien que plain de zèle et bonne volonté, estant caduc, chargé d'ans et de maladye, et le roy catholicque sur la déclination de son aage, et l'ung et l'autre prince pouvant mourir bien tost par nature, et le roy de Navarre par raison les survivre; que le party des catholicques est trop plus foible et en moindre apparence et espérance de rester victorieux.

Que les grandes villes sont tellement incommodées qu'il est très difficille de les maintenir et empescher qu'elles ne soient contrainctes de se précipiter à ung traicté avecq l'ennemy, si bien tost elles ne sont déli-

vrées et eslargies, de façon que l'advantage du roy de Navarre est gaigner le temps, patienter et attendre les occasions de la mort de ses ennemys et l'extremité des peuples.

Il semble donc qu'il y ayt trop plus de raison d'advancer et accélérer ceste guerre par des promptz et puissantz secours, soit pour l'intérest de la France, soit pour la seureté des Estatz voysins; et que nostre feu requiert d'estre estouffé en ung instant, sinon qu'il réduira en cendre par une généralle combustion et la France et toute la chrestienté.

L'ennemy peult se conserver contre de petites forces et avecq peu de despence, se mectant sur la deffensive, mais non pas résister à de gaillardes et de puissantes armées, telles que peuvent jecter en campaigne nostre Sainct Père et Sa Majesté catholicque; et estant attaqué en plusieurs et divers endroictz, il est indubitable qu'ayant la plus part de ses places affoiblyes, il en perdra ung bon nombre en peu de temps, et conséquemment de la noblesse qui est attachée à ses interestz et n'est poussée et retenue à l'ung ou à l'aultre party, sinon qu'autant qu'elle en espère du proffict.

Le contentement de Sa Sainctetéest de voir pendant son pontificat la fin de ceste guerre, les catholicques de la France en repoz, la religion establye, son aucthorité et celle du Sainct Siége recogneue, et la paix en Itallie affermie par l'extirpation des hérésies.

Le mesme contentement peult recevoir Sa Majesté, et singulièrement que l'ennemy le plus dangereux et capital qu'elle ayt, et qui luy pourroict le plus altérer ses Estatz et traverser ses sainctz désirs, soit abattu et ruyné durant sa vye, que son nom soit

magnifié en toute la chrestienté du tiltre de restaurateur de l'Eglise et de la religion catholicque, que le prince son filz soit asseuré en la succession de tant de belles monarchies, sans crainte de guerre, ny de trouble, ce que Sa Majesté ne se peult promectre, si le malheur voulloit que le roy de Navarre feust maistre de la France ou en tout ou en partie, et que l'hérésie y feust fomentée, qui est la semence de division et la province de discorde, laquelle respanderoit son venin si avant, voire jusques aux entrailles de toutes les contrées de la chrestienté, que par ceste contagion et infection elles périroyent d'elles mesmes, et ne seroit en la puissance des souverains qui les possèdent de les conserver en leur obéissance, estant une maxime généralle et infaillible, que le changement de la religion attire après soy le changement et subversion de l'Estat.

Par ainsy, il semble que la meilleure et plus saine opinion soit d'advancer l'issue de ceste guerre par tous moyens, et estouffer la faction contraire par deux ou troys puissantes armées, dont l'une s'oppose à l'ennemy, rompe ses desseings, et les aultres nestoyent et repurgent les provinces et leur facent sentir l'allégement et la délivrance qu'elles se promectent du sainct zèle de Sa Sainctelé et de Sa Majesté catholicque.

CCCCII.

Dudict jour.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Pour ce que je désire que la dépesche que je vous faictz avec ceste cy soit leue et monstrée à Sa Sainctelé, je n'y ay rien voullu toucher de vostre parti·

culier ny des aultres affaires moings sérieuses, attendant d'heure à aultre le retour de vostre secrétaire pour le vous renvoyer incontinent, avec vostre contentement portant, avec aultant de douleur que vous sçauriez faire, la remise de vostre secours. Quand à l'estat de maistre des couriers, j'ay eu esgard à la résignation qui est tousjours favorable, oultre la recommandation qui m'en a esté faicte par les Altesses des grand duc et duchesse de Toscane, de Madame ma mère, de Messieurs de Nemours et de Saint Sourlin, mes frères, et de Messieurs de la ville de Lyon et de toutes les nations : et si, Messieurs du conseil d'Estat, mesme Monsieur de Villeroy, ont jugé que je n'en pouvois user aultrement ; et si plus tost j'en eusse receu adviz de vous de ce que désirez en ceste occasion, croyez, Monsieur le commandeur, que j'eusse faict en cella pour vous, comme je feray en toutes les aultres choses, et ne lairray pour l'amour de vous de faire quelque aultre bien à Dinaille en vostre contemplation.

Je vous ay escript assez librement par forme de plaincte du pied que nostre Sainct Père prend en la provision des bénéfices concistoriaux ; mais je vous diray franchement que je suis si jaloux de conserver mon aucthorité sur les nominations ou recommandations, et en suis tellement requis des parlement de toute la France, que je ne puys souffrir qu'il y soit rien altéré. J'y suis obligé par serment solempnel que j'ay juré (1) au parlement, lorsque mes lettres de lieutenant général y ont esté vérifiées, et responsable en mon honneur des contraventions qui

(1) *Ms* : Pris.

s'i feroient. C'est pourquoy vous y debvriez roidir, et en tout ce qui regardera généralement la dignité de cesté couronne, n'estant raisonnable pour ses afflictions qu'elle reçoive aucune diminution de ses privileiges.

Je suis bien mary de ce qui est intervenu entre Messieurs les cardinaux de Pellevé et de Pallotte, où il n'y a rien de mon faict, m'estant remis à Monsieur le cardinal de Joyeuse de subdeileguer en son absence, lequel estant sur le poinct de faire ung voyage à Rome composera ses différendz, reprenant à soy la protection.

Je vous ay donné adviz de la redition de Chartres, que je pensois à la vérité debvoir apporter plus d'estonnement à nostre peuple, mais il s'est conforté par la prinse de Chasteau Thierry qui ouvrira beaucoup plus de commoditez à Paris qu'il ne recevoit de Chartres et sans grande despence, ayant faict couller en deux voyages prez de deux mille muidz de bledz et force vins. Le roy de Navarre s'estoit advancé par deçà avec la pluspart de sa cavallerye et quelques gens de piedz, pour faire entreprise sur noz places, mesmement sur Noyon, mais je y ay pourveu, de sorte que, graces à Dieu, il n'a rien emporté de nous, sinon qu'envoyant deux cens cinquante lansquenetz pour s'y jecter, il y en a eu de XXX à XL que mortz que prisonniers, le reste s'estant retiré dans La Fère avec leurs enseignes; mays en recompense le jeune Rieux a deffaict entièrement une des meilleures cornettes du roy de Navarre, et, à une aultre sortye qu'il a faict de Noyon sur lesdictes trouppes ennemyes, il les a mené batans près d'une grande lieue, où il en est demeuré ung bon nombre sur la place. J'ay faict ruyner les pontz de Damery

et d'Espernay, où les miens ont gaigné les faulxbourgs et les ennemis faict perte de plus de cent de leurs meilleurs hommes. Le sieur d'Espernon s'estant approché avec toutes ses trouppes de Pierre Fondz pour le surprendre, ne sçachant pas que le baron de Vieuxpont s'y feust jecté en l'absence dudict Rieux, y a esté si bien receu que plusieurs des siens y ont esté tuez et luy atteint d'ung coup de mousquet au visage, dont on doubte de l'issue. Je presse fort l'assemblée des depputez des provinces pour les faire rendre en ceste ville, pour tout ce moys ou tost aprez, affin de prendre une bonne résolution avec eulx, espérant qu'elle réussira à l'honneur de Dieu et au bien de ce royaulme, pourveu qu'il plaise à Sa Sainctété de nous assister promptement et à bon essient. Ce pendant, je suis quasi en oppinion de faire ung voyage de peu de jours en Picardye et à Rouen, pour composer et amortir quelque division qui sont en ces deux provinces, et y donner tel ordre que je les puisse asseurer et oster le moyen à l'ennemy de s'en prévalloir : ce que j'espère faire et en venir aisément à bout, recognoissant qu'il n'y a point tant de mauvaise volonté parmy aucun de noz peuples que de nécessité, qui est la seulle cause qui les faict murmurer, et la longueur de les secourir de ceux qu'ils estiment estre le plus obligez à leur conservation.

Je ne scay à qu'elle fin l'on retient si longuement Desporte par delà ; je m'appercoy bien qu'il n'y est pas inutille et qu'il y sert très dignement, comme mesmes vous me le tesmoignez : que si vous jugez que sa présence pour vous assister et soulager y soit encore nécessaire pour quelque temps, m'en don-

nant adviz, je lui envoieray des moyens pour supporter la despence qui luy convient faire. Je suis très aise du bon tesmoignage que vous me rendez du docteur de Creil; j'en avois bien ceste oppinion, mais sur les rapportz qui me sont faictz, je ne puis moings que de vous prier d'observer les actions de tous ceulx qui sont envoyez par delà, qui ne doibvent parler que par vostre organe ou suivant voz instructions, et n'est de besoing de lacher la bride aux volontez des particuliers qui n'ont point de charge en l'Estat ny d'aveu de moy.

A Reins, le XIe jour de May.

CCCCIII.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père, L'asseurance que j'ay des bontez paternelles de Vostre Saincteté et le soing que je doibz à la conservation de ce qui touche à mon honneur, estant né ce que je suis et tenant la première charge de ce royaulme, me faict très humblement la supplyer de vouloir prendre de bonne part mes plainctes et remonstrances qui luy seront représentées par Monsieur l'ambassadeur de Diou. Je n'ignore poinct que comme chrestien il m'est commandé d'oublier les injures et mespriser les calumnies, et je proteste à Vostre Saincteté de ne m'en poinct resouvenir; mais il ne m'est poinct deffendu de m'en plaindre au père commun, auquel je me veux rapporter du tout de la censure et jugement de mes actions, et, si en quelque chose elles sont trouvées manqués et deffectueuses, d'en recevoir de ses mains telle penitence qu'il luy plaira de m'enjoindre.

Les calumnies sont malaysées à endurer à ceulx qui ont bien fidellement servy ; et fault, Tressainct Père, que je confesse que Dieu m'ayant faict assez patient à l'exercice des affaires et des armes, appris et accoustumé de compatir aux infirmitez de mon prochain, recognoissant les miennes encore plus grandes, je ne puis toutesfoys permectre facillement que l'on se licentie de parler à mon desadvantage, ny au prejudice de ma réputation qui m'a tousjours esté plus chère que ma vye propre. Vostre Sainctelé excusera, s'il luy plaist, ma juste passion et honnorera de son audience ledict sieur ambassadeur; sur lequel me remectant, je baiseray très humblement les piedz sacrez de Vostre Sainctelé, priant Dieu, etc.

CCCCIV.

Du XI[e] de May 1591.

[*A M. Desportes.*]

Monsieur Desportes, Encore que j'escrive bien au long à Monsieur le commandeur, sur lequel je vous remetz pour le principal de la response que vous pouvez désirer à voz lettres, auxquelles je satisfaictz comme aux siennes par ce que vous en pourrez voir, je ne me suis peu contenter que je ne vous aye faict ce mot à part pour vous tesmoigner la satisfaction que j'ay de la diligence avec laquelle je voy que vous vous employez par delà, et vous dire toutesfoys que je ne sçayt à quoy imputer le retardement de vostre retour, par lequel il y a si longtemps que j'attens une plaine résolution de tout ce que je doibs espérer de Sa Sainctelé. Ce n'est pas que je

le veille précipiter, si vous voyez que vostre séjour soit encore necessaire pour le bien des affaires, comme vous en pouvez résoudre ensemble, ledict sieur commandeur et vous ; mais si ce qui nous y reste à faire pour avancer le secours et représenter noz nécessitez peut estre conduit et mainé par luy, comme je ne voy pas grande aparence qu'il y aye besoing de second, les choses estant doresnavant en tel train que j'espère qu'il ne les faudra que maintenir : en quoy je le soulagerai encore par celluy que je délibère d'y envoyer en la place de Monsieur de Lyon, je vous prie presser vostre depesche et faire en sorte, s'il est possible, que quand vous arriverez je sois tellement esclairey de tout, que je ne puisse attendre de personne plus de résolution que celle que vous m'apporterez. Comme je m'asseure qu'il ne tiendra point en vous que vous ne veniez imformé, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCV.

[*A Monsieur Frizon.*]

Monsieur Frison, Vous pouvez juger de mes précédentes le contentement que j'ay des bons offices ausquelz je sçai que vous vous employez par delà, et combien voluntiers je les recognoistrai en ce qui se presentera pour vous tesmoigner la bonne volunté que j'en ay, ainsy que j'eusse faict en ce que vous désirez de moy pour le regard de l'abbaye de Valle Roy, si les bulles que vous en avez obtenues de Sa

Sainctеté eussent esté en telle forme (1) qu'il fault pour estre présentée à Messieurs de la court de parlement, ainsy que je mande plus particulièrement à Monsieur le commandeur, vous ayant cependant faict expédier mes lettres de surcéance en ladicte court, afin qu'il ne soit procédé par vostre partie qu'aprez le temps qu'il fault pour la réformation de vosdictes bulles, et continuant ce pendant vostre œconomat, pour vous conserver tout le droit que vous y pouvez avoir, auquel je désire vous maintenir autant qu'il me sera possible. Vous en pouvez prendre toute asseurance de moy et continuer, comme je vous prie, la bonne volunté que vous avez aportée au bien de cez affaires, assistant ledict sieur commandeur de tout ce que vous pourrez. Sur ce je prie Dieu etc.

CCCCVI.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal de Sainct Severin.

Monsieur, Encore que par infinis aultres tesmoignages j'aye toute asseurance de la bonne affection dont il vous plaist m'obliger particulièrement et du sainct zèle que vous apportez de tout temps au bien de noz affaires, je prens toutesfois telle confirmation de ceste bonne volonté pour tous les deux respectz en la lettre qu'il vous a pleu m'en escrire, que je ne puis espérer moins d'effectz à nostre soulagement par le désir que vous en faictes paroistre, que je m'en

(1) *Ms* : fortune.

suis tousjours promis des moyens que vous en auriez et par la faveur que vous avez auprez de Sa Saincteté, à l'endroict de laquelle je vous supplie très humblement, Monsieur, vouloir favoriser mes droites intentions, rejectant autant que vous jugerez à propos les calumnies et impostures desquelles noz ennemys se sont tousjours artificieusement aydez pour refroidir autant l'ardeur de la charité paternelle envers nous, de laquelle dès le commencement de son pontificat elle a faict telle demonstration que nous n'avons poinct eu d'espérance depuis qui nous soustienne davantage, ny noz ennemis aprehension qui les face tant entrer en crainte du jugement de Dieu, à leur ruine et confusion, cherchantz toutes les inventions qui leur sont possibles pour destourner les effectz que nous en attendons : dont je vous aurai perpetuelle obligation sur tous ceulx qui nous font ce bien d'assister ceste cause de leur faveur, comme vous faictes, pour m'en revancher par tous les humbles services que j'auray jamais moyen de vous faire. Desquelz je vous supplie très humblement de prendre asseurance, et rejecter sur la faveur que vous me faictes par vostre dicte lettre la liberté avec laquelle je vous addresse la conservation de nostre bon droict et la sollicitation du bien que nous désirons continuellement. Attendant lequel de la grace de Dieu, je le prie, après vous avoir baisé très humblement les mains, qu'il vous donne, etc.

CCCCVII.

Du XV[e] May 1591.

Aux évesques pour l'assemblée générale (1).

Monsieur, L'arrivée de Monsieur le nonce Landriano en ceste ville me confirmant l'espérance que j'ay tousjours eue d'une bonne résolution de l'assemblée que j'y ay convoquée, c'est le subject dont cy devant je vous ay escript, pour la fin de ce moys ou le commancement de l'aultre, pour lequel je vous ay faict ceste recharge, affin de vous supplier si jà ne l'avez faict de depputer quelque personnage de Messieurs de vostre diocèse, pour se trouver en ladicte assemblée, si vous mesmes ne vouliez prendre la peine en occasion de telle importance de vous y acheminer en personne, vous randant à Lyon avec les aultres députez des provinces circonvoisines, pour tous ensemble, soubz l'escorte de Monsieur de Nemours, mon frère, à qui j'escris pour asseurer vostre passage, prendre vostre chemin par la Bourgoigne et dans la Lorraine, où Monseigneur de Lorraine vous fera pareillement accompagner jusques en lieu de seureté, suivant la très humble prière que je luy en ay faicte, ayant donné mesme ordre pour

(1) Cette nouvelle convocation des états généraux dans la ville de Reims aboutit à la réunion de quelques députés, venus d'Abbeville, Rouen, Paris, Sens, Dijon, Bourges, Alençon. Mayenne prépara son discours d'ouverture, qu'on trouvera plus loin ; mais l'assemblée ne fut jamais en nombre suffisant pour délibérer.

toutes les aultres provinces. Et espère que, lors que tant de gens de bien se trouveront ensemble avec la bonne et droite intention qu'ilz ont tousjours faict paroistre au bien de ces affaires, nous pourrons tirer beaucoup de fruict de leurs bons et prudentz conseilz et résolutions, et, qu'avec l'asseurance des forces que nous attendons de Sa Sainctelé et celle de Monsieur le duc de Parme et d'ailleurs, Dieu nous fera la grace de venir à bout de noz ennemys, comme je l'en supplie et qu'il vous donne, etc.

CCCCVIII.

Aux gentilzhommes pour l'assemblée.

Monsieur de..., L'arrivée en ce lieu de Monsieur le nonce de nostre Sainct Père me donnent tant d'espérances d'une bonne et heureuse yssue de l'assemblée que j'y ay couvoquée il y a desjà quelque temps, que j'ay bien voullu vous faire ceste recharge sur ce subject, pour vous supplier très humblement de tenir la main à ce que les depputez de voz provinces et principallement ceulx de la noblesse s'avencent de partir, s'ilz ne l'ont desjà faict, pour s'en venir en ceste ville, pour pourchasser en général et encore en particulier le bien et soulagement pour lequel il y a desjà si long temps que nous travaillons, [et que] vous [les] fortifiées de troupes, autant que vous en aurez moyen, pour leur donner asseuré passage jusques à Lyon, où Monsieur de Nemours, mon frère, donnera ordre qu'ilz puissent estre assistez jusques en Bourgoigne ou jusques en Lorraine, et

de là je me rendrai soigneux jusques icy; espérant (1)...

CCCCIX.

Aux villes, pour l'assemblée.

Messieurs, Recognoissant de plus en plus le besoing que nous avons d'avancer l'assemblée qui a esté jugée nécessaire des députez des provinces et bonnes villes de ce royaulme, et mandée au dernier jour de ce mois ou au commancement de l'autre en ceste ville, pour prendre tous ensemble une bonne résolution sur le général des affaires, et aussi que l'arrivée en ce lieu de Monsieur le nonce de nostre Sainct Père nous confirme en ceste délibération, je vous faicts ceste recharge pour vous prier, si ja ne l'avez faict, de nommer en toute diligence l'un d'entre vous et du corps de vostre ville, pour se trouver en ladicte assemblée, et si vostre maire mesme s'i pouvoit acheminer en personne, j'en serois infiniment aise; affin que ceste dicte assemblée, estant composée de ceulx qui ont les principalles auctoritez dans les villes et qui cognoissent d'autant mieulx le remède le plus nécessaire pour le bien et soulagement, se face avec plus de dignité : sinon et si vous jugez qu'il ne puisse habandonner vostre dicte ville, je désire que vous m'envoyez ung de voz eschevins sans, pour ladicte députation, faire autre assemblée que du corps de vostre dicte ville, pour éviter toutes longueurs. Je vous envoye ung mémoire du chemin que

(1) Le reste comme dans la lettre précédente.

vostre dict depputté et les aultres de la province auront à tenir, avec ung passeport bien ample par lequel il est mandé à tous gouverneurs de les conduire seurement, remectant toutesfois à leur discretion de prandre tout autre chemin qu'ils jugeront le plus seur, vous voullant bien advertir que j'ay desjà donné ordre par toutes les provinces pour la seureté du passage de tous les depputez, comme aussi pour leur retour. J'espère (1)...

CCCCX.

Du XVIIIe May.

A la noblesse de Provence.

Monsieur de... L'asseurance que j'ay de vostre bonne affection au bien de cez affaires, par les tesmoignages que vous en avez rendus aux occasions qui s'en sont présentées, me faict croire que vous y apporterez tousjours la mesme volunté, sans qu'elle aye besoing d'estre rafraischie de nouvelle recommandation. Toutesfois, je n'en ay voulu perdre ceste occasion, specialement pour vous prier d'affectionner tousjours Monsieur le conte de Carces, mon beau filz, et où vous verriez de la difficulté sur le pouvoir de lieutenant que je luy ay donné dans le pays, l'assister et faire recognoistre et recevoir pour tel, ainsy que ça tousjours esté mon intention, laquelle j'ay de nouveau confirmé par la déclaration que je luy en ay envoyé pour oster tous doubtes et partialitez pour ce regard, qui pourroient aporter plus de

(1) Le reste comme dans la lettre aux évêques.

division. A quoy m'asseurant que vous tiendrez la main, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCXI.

A la noblesse de Provance.

Monsieur de... L'affection que j'ay tousjours eue au bien et repos de vostre province m'a fait choisir dès il y a longtemps Monsieur le conte de Carces, mon beau filz, pour lieutenant au gouvernement, n'y pouvant pourvoir personne qui me fus plus chère ny de qui je peusse espérer plus de contentement pour le général du pays, y estant aimé et cogneu de long temps comme il est; qui est cause que le désirant, autant qu'il m'est possible, maintenir en ladicte charge, je [la] luy [ay] encore confirmée de nouveau pour rendre ung chascun plus asseuré de mon intention ; et me promectz tant de l'amityé et bonne volonté que comme son parent et allié vous luy avez tousjours portée et au bien de ces affaires, que vous l'assisterez pour faire recognoistre et recevoir; l'accompaignant autant qu'il aura besoing pour s'opposer à noz ennemis et en empescher les entreprises, comme je vous en prie de tout mon cœur, et de croire que, pour vostre particulier, je ne lerrai passer aucune occasion qui dépende de moy, pour vostre contentement, que je ne vous rende preuve de l'estat et estime que je faictz de vous. Sur ce, je prie Dieu, etc.

CCCCXII.

A la noblesse de Provance.

Monsieur de... Ne pouvant pourvoir personne qui me soit plus chère et de laquelle j'espère davantage de sollicitude à s'acquiter de tout debvoir en la lieutenance du gouvernement de vostre province que de Monsieur le conte de Carces, mon beau filz, je luy en ay de long temps faict expédier le pouvoir, lequel n'ayant peu estre si tost vérifié à cause des incommoditez des chemins, ny luy recogneu selon mon intention, je luy ay de nouveau confirmé ledict pouvoir par la déclaration que je luy en ay faict expédier, suivant laquelle je vous prie de le recevoir et faire qu'il puisse estre assisté, autant qu'il sera de besoing, pour s'opposer aux desseins des ennemis et maintenir le pays le plus qu'il pourra en repos et à vostre contentement ; m'asseurant qu'il y apportera tousjours tant d'affection qu'il en rendra satisfaict, et que de vostre part aussy vous y tiendrez la main, autant qu'il vous sera possible, comme je vous en prie, et de croire que je n'aurai jamais rien en plus singulière recommandation que ce qui sera de vostre bien et conservation. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCCCXIII.

Dudict jour.

[*A Monsieur de Biords.*]

Monsieur de Biords, Les tesmoignages que Monsieur le conte de Carces m'a tousjours rendus et

que j'ay encore fraischement receus par son secrétaire des bons offices que vous faictes par delà en tout ce qui se présente, pour le bien de vostre ville ou du general de la province, m'excitent de plus en plus à vous asseurer, comme j'ay faict par mes dernieres depesches, de la volunté que j'ay de m'en ressentir en chose qui deppende de ma disposition pour vous et pour les vostres, comme je vous prie d'en faire estat, continuant autant que vous avez faict par le passé, d'assister ledict sieur conte et mesmes en la déclaration et confirmation que je luy ay nouvellement donnée de son pouvoir de lieutenant au gouvernement de la province, pour, aprez l'enregistrement que vous en aurez faict faire, le faire recevoir et recognoistre en vostre ville, ainsi que ça toujours esté mon intention : m'asseurant qu'il sçaura si dignement employer l'authorité que je luy ay donnée au bien de la province et désadvantage des ennemys que chascun louera l'élection que j'en ay faicte de longtemps, et se maintiendra en debvoir avecque lui contre nosdictz ennemis; l'assistant des moyens que vous aurez et cognoistrez propres et nécessaires à cest effect, comme je vous en prie, ne vous faisant ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

De Reins.

CCCCXIV.

A Monsieur de la Rivière.

Monsieur de la Rivière, Ayant tousjours esté si entier au bien de vostre ville et de la province, comme vous avez faict cognoistre par voz deportements,

suivant les bons recitz que m'en a faict faire Monsieur le conte de Carces et encore fraischement par son secretaire, présent porteur, je ne puis que je ne m'en loue à vous. vous faisant entendre le contentement que j'en ay et vous priant de continuer persévéramment, assistant de tout ce que vous pourrez ledict sieur conte, pour vous opposer tous ensemble aux ennemys de la religion et de nostre repos, et le faisant recevoir et recognoistre en vostre ville, selon la déclaration et confirmation que je luy ay nouvellement donnée de son pouvoir de lieutenant au gouvernement de la province comme ça tousjours esté mon intention, à l'exécution de laquelle je m'asseure que tiendrez la main, comme à tout ce que vous sçavez dépendre de mon authorité et estre du bien général du pays, lequel m'est plus chèrement recommandé qu'aultre qui soit en ce royaulme. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCXV.

A Messieurs de la ville d'Arles.

Messieurs, Les artifices de noz ennemys ne tendant à aultre chose qu'à nous diviser les ungs des aultres, comme nous n'avons point de force plus asseurée contre eux que nostre union et bonne correspondance les ungs avec les aultres, je ne puis que je ne me pleigne des difficultez qui ont peu retarder jusques à maintenant la vérification du pouvoir de lieutenant au gouvernement que j'avois envoyé à Monsieur le conte de Carces, ayant tousjours

esté mon intention de l'y maintenir, autant que j'ay jugé que m'estant proche d'alliance et bien affectionné à ceste saincte cause, je ne pouvois faire meilleure élection, ainsy que je m'asseure que vous le cognoistrez ; l'assistant comme je vous en prie, et le faisant recevoir en vostre ville et recognoistre pour tel, suivant les lettres de déclaration et confirmation que je luy en ay nouvellement faict expédier. A quoy m'asseurant que vous tiendrez la main, faisant suivre de point en point l'intention de nos dictes lettres, je ne vous feray la présente plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCXVI.

Dudict jour.

A Messieurs de la ville de (1)...

Messieurs, J'ay beaucoup de regret de ce qui s'est passé en vostre ville, plus, comme je le veux croire, par les faulx bruictz et rapportz que l'on vous faict que par aucune mauvaise volunté qui soit en voz concitoyens, les ayant tousjours recogneuz très fermes et très zélez en la deffence de l'honneur de Dieu et très affectionnez au bien et repoz commung, comme le sieur président Janin n'aura oublyé en son passage de vous asseurer de l'estat et estime que je fais de vous, et combien je désire d'employer jusques à ma vie propre pour la conservation de la province et de la vostre en particulier, qui m'est, pour plu-

(1) En blanc. Probablement Marseille

sieurs considérations que vous sçavez trop mieulx juger de vous mesmes, des plus chère et recommandée de ce royaulme. J'ay faict, dès l'année mil cinq cent quatre vingt dix, expédier lettres de lieutenant général à mon beau filz, Monsieur le conte de Carces, ayant estimé que pour m'estre si proche d'alliance et les siens [ayant] tant travaillé pour le bien de ladicte province, je ne pouvois faire choix de personne qui vous feust plus agréable ; ce que me voullant encor promectre, pour les preuves qu'il rend ordinairement de son sainct zèle, je luy ay confirmé, autant que besoing seroict, son pouvoir : vous priant de l'assister en la conduicte de ceste charge de voz bons conseilz, comme j'espère que tous les catholicques s'unyront avecq luy, pour repurger les hérésies et establir ung perdurable repoz qui soit à l'honneur de Dieu, lequel je prie, etc.

De Rheins.

CCCCXVII.

A Monsieur le conte de Carces.

Monsieur le conte, Encore que je vous envoye confirmation de vostre pouvoir par vostre secrétaire comme vous le désirez, l'ayant voulu depescher avec tant d'asseurance de mon intention pour vous y maintenir que vous ny personne n'en puisse estre doresnavant en doubte, ayant toutesfoys advis que le retour de Monsieur le président Janin ne scauroit beaucoup retarder aprez celluy de vostre secrétaire, je vous supplie ne vous haster de faire veoir voz dépesches que vous ne les ayez premièrement communicquées

audict sieur président, suivant, aultant que vous jugerez à propos, les bons advis que je m'asseure qu'il vous donnera, tant pour vostre faict particullier que pour la conservation de ceste province, selon la cognoissance qu'il a des affaires, dont il vous pourra plus plainement informer, luy en ayant escript exprez, et de vous assister des moyens qu'il pourra avoir, et des provisions qu'il apportera jusques à la somme de dix mil escuz, scavoir : six mil pour la responce que vous avez faicte pour les enfans de Monsieur le mareschal d'Aumont, et quatre mil pour soustenir vostre dépence et satisfaire à ce qui vous est deub, ainsy que je m'asseure qu'il fera, s'il en a, scachant, comme je luy mande, le peu de commodité que j'ay de le faire d'ailleurs et l'intention que j'ay de ne vous manquer de chose qui soit en ma puissance.

Je vous escris plus amplement par vostre dict secrétaire; et n'est rien survenu depuis que la mort de Monsieur le marquis de Megnelai qui a esté tué dans La Fère cez jours passez par ses propres soldatz et par les habitans, à l'instant qu'il pensoit rendre ladicte ville au roy de Navarre avec lequel il avoict traicté quelques jours auparavant. Je ne vous puis assez dire le regret que je porte qu'il se soict tant oublyé, l'ayant tousjours aymé comme mon propre filz. Monsieur le seneschal de Montlimard est dedans la place. J'espère faire ung tour dans le pays, pour garantir les aultres villes de la Picardie qui auroient esté meslées en ceste intelligence avec ledict roy de Navarre. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCXVIII.

A Messieurs les consulz d'Aix, procureurs du pays.

Messieurs, Ayant faict dépescher la confirmation du pouvoir que j'ay de longtemps donné à Monsieur le conte de Carces, mon beau filz, de lieutenant au gouvernement de vostre province, je n'ay voulu faillir de l'accompagner encore particulierement de [ce] mot, pour faire cognoistre l'intention que j'en ay tousjours eue, ne pouvant à mon advis faire choix de personne qui peut estre davantage au contentement de chascun en ceste charge, à laquelle je me suis tousjours asseuré qu'il aporteroit autant d'affection et de vigilance pour le bien et soulagement du pays que l'on scauroit désirer : qui faict que je vous prie de [le] recevoir et faire recognoistre en vostre ville, et l'assister de tout ce qui peult dépendre de vous pour le regard de sadicte charge, où il en aura besoing pour s'opposer aux praticques et entreprises des ennemys ; estimant le soing que j'ay de vostre repos et contentement par l'estat que je fais dudict sieur conte, que je ne tiens moins cher que s'il estoit mon filz propre. Auquel m'asseurant que vous porterez la mesme bonne volunté que je scay qu'il a en vostre endroict, pour estre unanimement conjoinctz à vostre conservation, je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCXIX.

A Monsieur le conte de Carces.

Monsieur le conte, J'ay trouvé tout ce que m'a

rapporté vostre secrétaire si estrange et si esloigné de ce que j'avois estimé de l'estat des affaires de delà jusques à maintenant, que je n'ay peu de première abordée donner créance, ny aux praticques qu'il m'a dict y avoir esté faictes contre vous, ny à la résolution à laquelle il m'a faict entendre que vous étiez prest de vous précipiter, estant chose si hors de toute apparence de jugement que, sans la cognoissance que j'ay eue du tort qui vous est faict et sans l'amityé que je vous ay et à ce qu'il vous appartient, je luy eusse faict porter la peine des parolles qu'il m'a advancées en vostre nom, ne voullant croire qu'il en eust charge ni adveu de vous qui m'estes si cher et si proche, et duquel je faictz tant d'estime et d'estat, et qui ne pouvez mieux appuyer vostre bonne fortune que sur l'amityé que je vous porte. Et si la demeure de la veriffication de vostre pouvoir a engendré quelques accidens, et que quelzques ungs se soyent servis de mon nom à vostre préjudice et du public contre mes sainctes intentions, je n'en doibs estre garend ny raisponsable. Et si je n'y ay apporté les remeddes telz que vous pouviez désirer, ce seroit plustost à moy de me plaindre que ne m'en aviez donné aucun advis, ne pouvant deviner ce qui se faict au loing à mon desceu. Je n'ay esté si parresseus de mon costé de vous faire part de mes nouvelles, et ne s'est passé aucune occasion que je ne vous ay escrit, comme j'ay faict veoir à vostre secrétaire par la coppie des dépesches qui vous ont esté envoyées, et par lequel je vous envoye maintenant la déclaration sur vostre pouvoir. Or, pour l'advenir, je vous diray que je me promectz que vous scaurez conduire avec telle prudence, en vous comportant

envers noz amis, la noblesse et le peuple selon qu'il est requis, que vous regaignerez en peu de temps le crédit et la créance en la province, et que je recepvray le plaisir et contentement que j'en espère, ne désirant moings vostre honneur et advancement que vous mesme. Je doibz parler à vous librement, et vous, recevoir de bonne part les remonstrances que je vous faictz pour le salut du public et pour ce qui vous regarde en particulier. Usez, je vous prie, de l'auctiiorité avec telle modestie que la province en sente de l'alégement et du repoz, et les ennemys de la ruyne. Je ne vous en feray plus longs discours.

CCCCXX.

Dudict jour.

A Messieurs de la court de parlement d'Aix.

Messieurs, L'on m'a présenté requeste et au conseil d'Estat qui est auprez de moy, au nom de quatre de voz colleigues qui sont depuis un long temps détenus prisonniers à la tour de Mᵉ (1), à la sussitation du peuple, sans que l'on ayt vacqué à la confection de leur procès. Je ne vous puys nyer que je n'en reçoyve beaucoup de desplaisir, pour la diminution de la dignité de vostre sénat que je désire conserver en son entier et ne poinct permettre qu'il soit exposé aux injures ou jugement de ses inférieurs. C'est pourquoy je vous supplye, Messieurs, suivant ce qui est ordonné sur leur requeste, d'en prendre cognoissance et les traicter selon les formes anciennes et ce qui

(1) Marius?

est pratiqué aux cours souveraines et causes des magistratz et leur pouvoir, de façon qu'eux et leurs famille n'ayent plus de subject de recourir à moy. Au reste, Messieurs, je vous ay bien voulu donner advis que Messieurs des aultres parlemens, sur ce qu'ilz ont eu adviz que l'on a abusé de mes lettres misives, m'ont requis de les faire doresnavant par l'ung des secrétaires d'Estat, et aultrement que l'on n'y aura aucun esgard : ce que je vous supplie garder de vostre part, me recommandant sur ce bien affectueusement à voz bonnes graces.

CCCCXXI.

Du XXIIe May 1591.

[*A Monsieur de Chevrières*]

Monsieur de Chevrières, Encore que je vous aye escrit par d'aultres despuis celle que j'ay receue de vous par ce porteur, je ne lerrai de continuer à vous donner toute asseurance par luy du désir que j'ay de vous voir, l'ayant chargé exprez de passer chez vous pour vous dire de noz nouvelles; et croyez que vous ne serez point par deçà que je ne vous donne tout le contentement que vous scauriez desirer, estant bien faché que je n'ay peu jusques à ceste heure vous ayder des moyens que vous attendez pour cest effect, desquelz j'attens plus de commodité que je n'ay eu par le passé, et m'en reserverai pour satisfaire à ce que vous pouvez désirer de moy. Je croy que l'arrivée de Monsieur de Nemours, mon frère, aportera beaucoup de seuretté au pays et en

ouvrira les occasions plus que jamais, donnant par sa présence tel ordre à toutes choses dans la province qu'il y pourra avoir davantage de repos. Si vous penssez toutesfoys luy estre plus utile pour les troupes, que je luy mande de faire les plus belles qu'il poura, afin de s'en aller au devant de Monsieur le conte Hercule, nepveu de Sa Sainctelé, je désire tant qu'il puisse estre bien accompaigné en ceste occasion, que je me rapporte au jugement que vous en pourrez faire pour le mieux, vous conjurant ce pendant, si ce subject ne vous sert d'excuse, de vous avancer pour vous rendre par deçà où vous scavez par les effectz ce que je ne puis me contenter de remettre sur des parolles avecque vous, aymant mieulx les laisser à dire à ce porteur, et attendre sur l'espérance que j'ay de vous voir bien tost, pour prier Dieu, etc.

CCCCXXII.

[*A Monsieur de Chazeul.*]

Monsieur de Chazeul, Je vous ay escript par plusieurs foys pour vous prier de vous tenir prest, afin de pouvoir vous en venir par deçà avec bon nombre de voz amis, sans vous avoir envoyé les commoditez qui vous font besoing pour cest effect, faulte d'avoir eu aucunes nouvelles de vous, ni sceu où vous désirez que je vous assignasse voz deniers, n'ayant toutesfoys laissé de vous faire comprendre dans l'estat de mes levées, et tenir fond prest pour satisfaire à la despense que vous auriez faicte pour ce regard. Qui faict que je vous prie de

ne laisser de vous avancer le plus que vous pourrez et croire que vous ne serez poinct de par deçà que je ne vous donne tout contentement, si mieulx vous n'aimez que je vous envoye lettre de change à Lion, comme je feray si tost que je scaurai ce que vous desirez de moy. Je me remetz à ce porteur à vous faire plus particulierement entendre de mes nouvelles; estant tel que vous le cognoissez, je m'asseure que vous luy donnerez toute créance à ce qu'il vous dira de ma part. En cest endroict je prie Dieu, etc.

CCCCXXIII.

A Monsieur le marquis de Sainct-Sorlin.

Monsieur, Je ne puis que beaucoup louer la prudence avec laquelle vous vous estes gouverné à recognoistre la vérité de la conspiration dont il vous avoit pleu m'advertir, et à faire chastier ceux qui avoient mis en avant une telle meschanceté si eslognée de toute aparence que je m'en suis jamais rien sceu persuader, au préjudice de ceux que j'ay esprouvez et recogneus de longue main pour très fidelles et affectionnez au bien et advancement de ceste saincte cause. En quoy je vous supplie bien humblement les vouloir maintenir de plus en plus, faisant, s'il vous plaist, avancer les depputez que j'ay desjà mandez à diverses fois, esperant que l'arrivée de Monsieur Landriano et la publication des bulles qu'il a aportées de Sa Saincteté sera ung moyen d'attirer tous les aultres de toutes partz, sur l'apparence qu'il y aura de prendre quelque bonne résolution de l'assemblée de tant de gens de bien tendans à ung mesme but.

Je pensois vous envoyer Monsieur le séneschal de Montélimard, quand j'ay esté contrainct de le despecher à la Fère sur l'adviz que j'ay eu des praticques qu'y faisoit le roy de Navarre et Monsieur de Longueville avec le feu marquis de Megnelai qui, n'estant suivy en ceste entreprise que de troys de ses soldatz, fut saisi par les habitans de la ville ung peu devant qu'il la deubt rendre, et tué ainsy qu'il se pensoit sauver à une porte qui estoict plus à sa dévotion. La place a esté par ce moyen garantie, et quelques aultres qui se debvoient suivre de l'intelligence de celle là : dont j'ay bien voulu vous advertir, n'estimant pas peu d'avoir sauvé ce coup, encore que j'aye beaucoup de regret que ce gentilhomme, que je n'eusse jamais penssé, se soit tant oublié et aye faict une si pauvre fin.

Je suis très aise que Monsieur de Nemours, mon frère, soit de par delà. Je luy escris particulierement, et ne vous feray ceste plus longue que pour vous baiser très humblement les mains, priant Dieu, etc.

CCCCXXIV.

Dudict jour.

[*A Monsieur Balbany.*]

Monsieur Balbany, Vous me faictes ung singulier plaisir, oultre le soing que je voy que vous prenez de l'addresse des pacquetz que je vous envoye, de me faire part de ce que vous aprenez de la disposition des affaires, tant en voz quartiers qu'ailleurs ;

ce que je vous prie de continuer, et faire, s'il vous plaist, tenir le pacquet cy enclos à Monsieur de Nemours, mon frère, dont j'ay esté très aise de scavoir l'arrivée de par delà, m'asseurant que sa présence pourra beaucoup servir à y contenir toutes choses en estat tel que chascun peut désirer pour le bien et le repos de la province.

Nous avons eu icy à prendre garde à nous sur les praticques que faisoit l'ennemy soubz main en toute la Picardye ; à quoy feu le marquis de Megnelay s'estoit tellement laissé aller que, peu auparavant qu'il deubt rendre la ville, les habitans craignants de tomber entre les mains de leurs ennemys s'en voulurent saisir, et si s'estant deffendu d'eux pour courir à une des portes, le tuèrent : à quoy j'ay eu ung extresme regret pour l'amitié que je luy portois et le lieu dont il estoit sorty. Cela doibt servir d'advis aux aultres pour prendre garde à soy, car il n'y a sorte d'artifices dont nous n'ayons à nous deffendre contre ceulx qui ne veillent qu'à nostre ruine. Je ne vous feray ceste plus longue que pour prier Dieu, etc.

CCCCXXV.

Du XXIIe de May 1591.

[*A Monsieur de Rochefort.*]

Monsieur de Rochefort, J'ay tousjours eu tant d'asseurance de vostre bonne affection au bien de cez affaires que je n'ay jamais sceu recevoir impression du contraire, quelque advis que j'aye eu de ce

qui s'est passé par delà, dont je suis très aise que la justice se soit ensuivie à vostre descharge, vous priant de prendre ceste preuve que vous avez rendue de vostre intégrité pour une obligation de continuer de bien en mieulx, et augmenter autant la bonne volunté que vous avez tousjours faict paroistre à embrasser ce qui est du service de ceste cause, et particulièrement ce qui est de l'intérest de la ville et du pays où vous estes. L'arrivée de Monsieur de Nemours, mon frère, ne pourra que beaucoup ayder à y conduire encore toutes choses avec plus d'ordre et de règlement, dont je suis très aise, d'aultant que je receoy qu'il scaura donner contentement à ceulx qu'il cognoistra avoir mérité, comme, pour mon regard, vous pouvez vous asseurer qu'il ne s'en présentera point d'occasion pour vous, que je ne m'y employe d'aussy bon cœur que je prie Dieu, etc.

CCCCXXVI.

A Monsieur de Nemours.

Monsieur, Je ne scai plus comment accuser le peu d'advis que j'ay de voz nouvelles, n'ayant aprez infinies lettres que je vous ay escrites receu aucune responce de vostre part, ce que ne pouvant attribuer qu'à la difficulté du passage et peu de seureté qu'il y a sur les chemins, j'avois délibéré de vous dépescher exprez Monsieur le séneschal de Montelimard, lors qu'ayant esté adverty des praticques qu'avoit faictes Monsieur de Longueville avec le feu marquis de Megnelay pour remettre La Fère entre les mains du roy de Navarre, j'envoyay ledict sieur séneschal

pour tacher à destourner ce coup et remonstrer audict marquis le tort qu'il faisoit à sa réputation, ayant esté tel que chascun l'avoit cogneu auparavant; en quoy n'ayant peu rien profiter et le voyant persister en la résolution qu'il en avoit prise, jusques à avancer vers une des portes pour faire entrer l'ennemy qui paroissoit, les habitans mesmes et quelques ungs des siens se bandèrent contre luy et le tuèrent : dont je porte ung extresme regret pour le lieu dont il estoit et l'amityé que je luy ay tousjours portée. De là vous jugerez l'asseurance qu'il y a aujourdhuy entre les hommes. Je ne lerrai de vous dépescher bien tost ung des miens exprez pour résoudre avecque vous de l'entrée de Monsieur le conte Hercule en ce royaulme. Ce sera ung moyen pour faire qu'avec les forces que vous pourrez amasser de vostre costé, les ennemis n'entreprennent rien en vostre province, comme je m'asseure qu'estant joinctz ensemble vous pourrez en passant faire quelque bon effect sur ladicte [province]. Je vous escrirai plus amplement par la commodité de celluy que je vous envoyrai, vous suppliant sur tout de faire, s'il vous plaist, avancer le plus que vous pourrez voz deputez, espérant que ce sera ung asseuré moyen de prendre quelque bonne et salutaire résolution en cez affaires. Sur quoy, vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu etc.

CCCCXXVII.

Dudict jour.

A Monsieur de Lyon.

Monsieur, J'ay receu voz lettres du VIII[e] du passé

et depuis celles du IIII[e] de ce moys avecq beaucoup de desplaisir, tant à cause de vostre indisposition que de la rupture de vostre voyage sur lequel je m'estois entièrement remis pour le bien général des affaires. Et fault que je confesse que j'en resens de très grandes incommoditez en mon particulier, outre ce qui touche au publicq qui m'est encores plus grief : car les résolutions se sont prises à Rome sans intervention d'aucuns de nostre part; et si mon bon heur eust voulu que vous y feussiez rendu au temps que j'espérois, la condition de cest Estat en eust esté trop meilleure et trop plus advantageuse, et le secours plus prompt; et comme vous pouvez rendre tesmoignage de mes actions mieux que nul autre, noz ennemiz n'eussent esté si licentieux ny desbordez en leurs médisances et calumnies, d'autant que vous eussiez eu le moyen de les relever et faire paroistre le contraire ; et oultre, faisant des premiers l'obéissance à nostre Sainct Père, je n'eusse esté blasmé et taxé de tout le monde d'avoir manqué à ce debvoir si nécessaire. Je suis maintenant en peyne de reparer ce defaut et choisir de nouveau quelque seigneur pour s'acquitter en mon nom de cest office, qui ne peult désormais avoir tant de grace que si j'y eusse satisfaict en temps et à propoz, comme je me l'estois bien promis. Au reste, Monsieur, j'ay esté très aise de la justiffication des prisonniers et que la calumnye aye esté descouverte à l'advantage de leur honneur et réputation. J'en cognoissois quelques ungs et des principaulx, et ne m'estois peu persuader qu'une telle laschheté leur feust tombée en l'ame pour le tesmoignage qu'ilz ont rendu de leur zèle et de l'affection qu'ilz ont monstrée en mon particulier.

Je m'estonne que vous n'ayez receu les expéditions de l'abbaye de Belleville, Péricard m'ayant asseuré les vous avoir addressées par voye seure. Je luy ay commandé vous en envoyer encores autant, et désirerois pouvoir faire de mesmes pour celle d'Orcan, comme j'avois intention, si elle n'estoit destinée à mon nepveu, envers lequel et vous tous vous continuerez, s'il vous plaist, vostre entière et parfaite amitié.

Je n'ay poinct envoyé d'argent à vostre nepveu de Chazeuil, comme vous me mandez, parce que je n'ay point eu de responce de luy où il voulloit son assignation, n'ayant laissé pour ce de le faire mectre et comprendre en l'estat de mes levées, en attendant de ses nouvelles. Si ce pendant il se voulloit advancer, comme le temps ne permect poinct d'user de beaucoup de retardement, il se peut asseurer sur ma parolle que je luy feray toucher, incontinent qu'il sera arrivé, ce que luy ay destiné; ce que je vous supplye de luy faire entendre de ma part, outre ce que je luy escris particulierement.

Je ne veus oublier à vous dire comme le feu marquis de Megnelai, dont vous scavez l'estat que je faisois, s'estant tant oublié que de se laisser praticquer par Monsieur de Longueville pour rendre la place au roy de Navarre, sans avoir peu gaigner que trois ou quatre de ses soldatz pour luy ayder à commettre une telle lascheté, a esté tuée par les habitans et quelques ungs des siens, ainsy qu'il estoit sur le point de livrer la ville à l'ennemy : dont vous pouvez juger quelle fiance on peult aujourd'huy prendre parmi les hommes et le soing que nous avons de regarder à nous : qui faict que je vous supplie de faire avancer voz députez, espérant que ce moyen servira infini-

ment, mesmes despuis l'arrivée de Monsieur Landriano et la déclaration qu'il a apportée des intentions de Sa Sainctelé à prendre quelque bonne et salutaire résolution sur les affaires. Sur ce, je me recommande bien humblement à voz bonnes graces, priant Dieu, etc.

CCCCXXVIII.

A Monsieur le commandeur de Diou.

Monsieur le commandeur, Depuis nostre dernière dépesche du XI du présent mois de May, que je vous ay faict double, j'ai receu les vostres des XII et XX[e] du passé par l'arrivée de Monsieur le nonce Landriano, le XIII[e] de ce moys, avec la lettre de change de XV mil escuz pour ung moys de la garnison de Paris, et j'espère que nostre Sainct Père continuera pour les aultres troys moys, suivant l'asseurance que Sa Saincteté en a donnée par l'évesque de Plaisance; et encores que j'aye esté surpris par ledict sieur Landriano, n'ayant eu nouvelles de sa venue que six heures auparavant, je n'ay laissé de donner tel ordre pour sa réception qu'il en a eu contentement.

J'escris à Sa Saincteté la lettre dont je vous envoye coppye, sur le subject de laquelle vous estendrez le discours de vostre audience, et aprez je seray très aise que vous luy faciez très humbles remonstrance sur la forme des provisions de Monsieur le cardinal Caietan, esquelles il n'est nullement parlé de ma nomination ny recommandation, encore qu'il scait expressement porté dans ses bulles qu'elle a vacqué hors de la court de Romme. C'est une façon nou-

velle, contraire aux concordats que ceste couronne a avec le Sainct Siége et la promesse que Sa Sainctelé m'avoit faicte de ne pourvoir aux beneffices consistoriaulx qu'à ma seule nomination, comme vous m'avez mandé par voz lettres du XVI° jour de Febvrier. Les plus gens de bien et plus affectionnez à ce parti en preignent umbrage, et entrent en oppinion que ce soit une bresche pour rompre et violer les concordats et les droictz du royaulme, privilléges et libertez de l'Eglise galicane; et le parlement de Paris s'en remue fort, me souvenant de la foy et parolle que j'ay donnée entre leurs mains, prestant le serment de lieutenant général de l'Estat royal. Je désire fort gratiffier et servir ledict sieur cardinal pour sa dignité et ses mérites, mais aussy que ce soict avec la conservation de mon honneur et ce que je doibz à la France qui se repose sur mon aucthorité et conduicte, et que l'on ne me puisse imputer ny à ma postérité à l'advenir que, pendant le temps de ma charge, j'aye souffert aucune innovation ny diminution préjudiciable à ceste couronne. J'ay esté arresté par la mesme considération à l'atache que Monsieur Frison me demande à ses bulles, encore que vous le puissiez asseurer que je ne scaurois désirer davantage que je faictz de recognoistre les services qu'il a renduz aux miens et l'affection qu'il continue en mon endroict. Et vous diray franchement que je m'estonne, et tous ces Messieurs du conseil d'Estat, que luy mesme et vous n'en ayez faict instance envers Sa Sainctelé, à laquelle, avec la modestie et tempéramment que vous y scaurez bien apporter, je vous prie faire sentir que si les bulles et provisions ne sont obtenues doresnavant à ma

nomination ou recommandation, pour qui que ce soict, tant que j'auray cest honneur de représenter la personne et dignité royalle, je n'en puis consentir l'exécution, ny que les titullaires jouissent du revenu des beneffices. Sa Sainctelé le recevra, si luy plaist, en bonne part, sur ce que vous luy remonstrez que ce n'est poinct pour aucune ambition particulière, mays par la nécessité de ma charge et la religion de mon serment, et aussy pour en prevoir ung très grand inconvénient, sur ce que noz ennemys se serviront de ce subject pour mal interpreter les sainctes intentions du Sainct Siége et faire croire à ceulx qui les suivent qu'il s'essayent d'entreprendre sur l'Estat et le despouiller de son aucthorité ; et vous scavez, Monsieur le commandeur, combien les espritz de noz Françoys sont chastouilleurs et cappables de recepvoir de mauvaises impressions. Il s'est pareillement présenté quelques difficultez sur les facultez de Monsieur le nonce: la premièrc pour sa qualité, n'ayans les saincts pères accoustumé de donner des facultez en France à aultres qu'à des légatz et non à leurs nonces ; l'aultre que ne pouvant aller à Paris, il désire que sesdictes facultez soient vériffiées sur une coppye collationnée ; et la troisiesme qu'il luy est accordé la provision d'aucunes abbayes et aultres beneffices de collation royalle, sans ma nomination. Néantmoings j'ay advisé, afin de faire cognoistre à Sa Sainctelé combien je respecte les personnes qu'elles m'envoye, d'interposer nostre aucthorité envers Messieurs de la court de parlement, pour faire admectre et veriffier lesdictes facultez, avec les modiffications ordinaires pour la conservation des droictz de ceste monarchie et liber-

tez de l'Eglise gallicanne, et leur dépescher à cest effect de ma part homme expres et de qualité, pour leur faire entendre ma volunté qui est et sera tousjours de la conformer aux commandementz de nostre Sainct Père, tant pour mon debvoir que pour l'obligation que nous luy avons. J'ay faict expedier les éconnomatz de Sainct Martin et de Valleroy, en vertu desquelz lesdicts sieurs cardinal Caietan et doyen Frizon percevront les fruictz, en attendant qu'ayant faict réformer leurs bulles, je les puisse accompaigner de mon attache : et, pour ce, j'envoye audict sieur cardinal mon brevet de nomination, avec les aultres dépesches nécessaires que vous luy présenterez de ma part, l'asseurant qu'en pareille occasion et plus grande je luy feray paroistre combien je désire luy faire service. Quand à ce que vous me mandez pour l'abbaye de Sainct Germain d'Auxerre, et la démonstration que Sa Saincteté vous a faicte qu'elle auroict agréable que Monsieur le cardinal Sfondrate en feust pourveu, c'est chose que je tiendrois à beaucoup de faveur, si depuis vous avoir escript en la recommandation de mon beau filz, Monsieur de Montpesat, je ne l'avois retiré de luy pour la bailler au docteur Génébrard. Mays s'il est ainsy, comme Desportes m'escrit, qu'il soict pourveu de l'archevesché d'Aix, je seray libre de ma promesse et, en ce cas, vous en pouvez faire offre audict sieur cardinal Sfondrate, et sur vostre advis j'en feray dépescher incontinent le brevet de ma nomination, et auray pareillement en souvenance sur les vaccations qui escherront [à] Messieurs du sacré collége qui se monstrent favorables en nos affaires.

Vous m'avez faict ung singulier plaisir de m'avoir

escript si particulièrement les sainctes désirs et résolutions de Sa Sainctelé, et des moyens qui luy plaist de prendre pour affermir nostre saincte religion et dissipper toutes les factions de noz adversaires, mesmes par la création d'un bon nombre de cardinaulx qui soient du tout affectionnez à ceste saincte cause et pour le soustenement des siens; et cela estant, je penserai à choisir avec Monsieur de Lyon quelque aultre grand prélat de ce royaulme pour luy recommander, et serai très aise que Monsieur de Clermont de Randain (1) ne soict poinct oublyé. Il est, comme vous scavez, de bonne maison, prélat très capable et très zélé, et le frère aisné duquel est mort pour la deffence de l'Église.

J'escris à Messieurs les duc de Sèze et conte d'Olivares pour les remercier des bons offices qu'ilz nous rendent tous les jours, et de la franchise avec laquelle ilz se communicquent avec vous et avec Desportes. Je vous prie de manier dextrement ceste correspondance, et me donner souvant adviz de ce que vous aprendrez des intentions et résolutions de Sa Majesté catholicque que je veus croire estre toutes conformes à celles de Sa Sainctelé. J'ay eu advis que Monsieur le président Janyn arriva à Madrit le XXIIIe du passé et troys jours avant Monsieur le duc de Savoye, et qu'il y a esté fort bien receu, luy ayant Sa Majesté ordonné son logis et le faisant défrayer avec toute sa suitte, qui n'est pas une petite faveur. J'en attends de jour à aultre des nouvelles, dont je vous feray part tout aussy tost.

Dimanche dernier, Monsieur le nonce feist pu-

(1) Randan.

blier en ceste ville les monitoires et se résould de partir incontinent pour s'acheminer à Orléans, où je le feray conduire avec bonne escorte. Il m'a dict qu'il luy a esté commandé de s'i rendre par vostre advis et celluy de Desportes, et, encor que je l'approuve et que par tout où j'aurai puissance je le feray honnorer et respecter selon ses mérites et le lieu qu'il représente, si serai je bien ayse qu'en telles occasions l'on s'en remete sur moy, car les affaires changent à toutes heures, et selon cela nous fault bien souvent conduire et gouverner. Dieu veille que les recherches qu'il fera puissent réussir et que Sa Sainteté soict recogneue de ceulx qui font profession de catholicque à la suite du roy de Navarre ! Mays j'en crains ung tout aultre effect, ayant desjà sceutz qu'ilz font une assemblée à Chartres pour chercher des cavillations et prétextes de s'opposer aux decretz de nostre Sainct Père et interjecter des appellations comme d'abus à ung prochain concille de tout ce qui sera faict contre eulx et contre le roy de Navarre par Sa Sainteté.

Si luy plaist aux armes spirituelles adjouster les temporelles, comme desjà elle y a bien commencé, j'espère que Dieu nous fera la grace de surmonter tous les artifices, ruses et praticques de noz ennemis, et que la force et les moyens donneront la loy. Il vous souviendra que j'ay souvent remonstré que pour estouffer cette guerre tout à coup, accabler noz ennemis et abréger et acoursir le cours de noz misères, qui est le seul salut de la France et des catholicques de toute la chrestienté, il estoit nécessaire que Sa Sainteté et Sa Majesté catholicque fissent de grandes forces et despences en peu de temps.

et que les armées foibles et languissantes ne pouvoient apporter que la ruyne de ceste saincte cause et l'establissement du roy de Navarre: et asseurez vous que Sa Sainctelé le cognoistra avec le temps ; et si mes conseils estoient creuz et suiviz, ayant la cognoissance de l'humeur de noz peuples et de l'estat des affaires, j'espérerois, en peu de moys, que nous rendrions le roy de Navarre si affoibly et sa faction si divisée que l'on se pourroit promectre la restauration de la religion catholicque en ce royaulme, et par conséquent en Flandres et ailleurs. A quoy il me semble que les ministres de Sa Sainctelé et de Sa Majesté catholicque ont très grand intérest pour la seureté des Estatz de leurs maistres, qui ne peuvent faire meilleure espargne qu'en faisant une grande despence une bonne foys, qui leur proffite et nous tire hors de nos malheurs. La longueur donne loisir au roy de Navarre de rechercher les princes et peuples de sa faction, de se lier et associer avec eulx, d'en recueillir des commoditez et des trouppes, et il estime que son mieulx soict de dilayer la guerre, se fondant sur sa jeunesse et espérant en la vieillesse et caducité de Sa Sainctelé et de Sa Majesté catholicque; et sur ceste mesme considération il nourrist et soullève le courage des siens et estonne les plus foibles et apprehensifz qui soient parmy nous, qui jectent les yeux sur ces apparences et considérations deseings (1), mandans et craignant qu'en fin le champ et la victoire ne demeure aux héréticques.

Je me resjouys de ce que Sa Sainctelé gouste

(1) *Sic.*

l'assemblée que j'ay assignée en ceste ville, laquelle je presse le plus que je puis, affin de prendre une bonne et ferme résolution pour la conservation de la religion et le bien général. J'espère que dans peu de jours une partie des depputez arrivera, et pendant ce temps je visiteray la Picardie, et si je puis je passeray jusques à Rouan affin d'asseurer de plus en plus les places.

Le roy de Navarre et Monsieur de Longueville avoyent des entreprises sur plusieurs par des praticques qu'ilz avoient trainées de longuemain et gaigné le feu marquis de Megnelay pour leur rendre la Fère. Il y a longtemps que l'on m'avoit donné l'advis de divers endroictz, et néantmoings je ne pouvois me persuader qu'ung gentilhomme de ceste qualité et qui m'avoict tant d'obligations des faveurs et de l'honneur qu'il recevoit de moy, peust songer une telle lascheté. Dieu luy a osté le moyen de l'exécuter, n'ayant peu faire consentir à ceste méchanseté que troys de ses cappitaines et pas ung de ceulx de la ville, et sur le poinct que les trouppes du roy de Navarre y doibvoient entrer et s'en saisir, y ayant envoyé deux jours auparavant le séneschal de Montlimard pour parler audict marquis et tascher à le ramener, le voyant résolu et oppiniastre à se ranger du party dudict roy de Navarre, il est advenu que la cure et les maieurs et eschevins de la ville, les princippaux habitans avec les cappitaines de la garnison se sont mis en armes pour empescher ceste trahison; et estans hors d'espérance de le desmouvoir de son mauvais desseing, ledict séneschal le voulloit arrester prisonnier en mon nom. Il courust en l'une des portes de la ville pour s'en saisir

et s'en faire maistre, pour introduire les trouppes ennemies qui s'estoient approchées et desjà parroissoient au nombre de quatre cens chevaulx; mays il feust suivi de si près et prévenu par les nostres et attainct de plusieurs coups d'espées, qu'ilz le tuèrent sur la place, et la ville preservée, de laquelle les ennemys commençoient à triompher. J'ay eu beaucoup de regret à sa mort, l'ayant, je vous asseure, aymé et chéry comme mon propre filz, et n'y avoict gentilhomme en ce royaulme auquel j'eusse plus de fiance. La legerelté de sa jeunesse et la conversation qu'il a eue avec Monsieur de Longueville et quelques aultres inductions de personnes qui paravanture luy sont proches l'ont porté à ce malheur. J'ay honte de l'infidelité d'aucuns des nostres et du peu de soing qu'ilz ont de leur honneur. Il estoit à craindre que ceste perte n'eust eu une très grande suitte, et j'y ay pourveu incontinent et estime qu'il n'en arrivera poinct de faulte.

Nous avons tenu d'Espernon pour mort et desjà je m'estois préparé pour praticquer les cappitaines de ses places et mesmement celluy de Loches pour la délivrance de Monsieur d'Elbeuf, que j'ay en très singulière recommandation, et non moings encor, si non plus, celle de Monsieur mon nepveu. Et Dieu scait combien je l'ay recherchée par tous les moyens possibles, recognoissant assez, oultre le naturel et affection du sang, que ce me seroict une assistance et ung second moy mesme. L'on avoit faict contenance de me voulloir proposer des condictions, mays à ce que j'ay peu descouvrir, elles estoient si rudes et si désavantageuses à tous les catholicques, qu'ilz faisoient assez paroistre le peu de volonté qu'ilz

avoient de consentir sa liberté. Vous pouvez croire que s'il n'y alloict que de mon sang et de la substance entière de toutes mes facultez, que je luy dépendrois très volontiers; et suivant cela, je me suis faict entendre que je favoriseray telle somme de deniers que l'on voudroict, délibéré de n'y rien espargner du mien et de celluy de ma femme, et d'y engaiger tous mes amys.

Je m'apperçois bien par vos lettres que l'on continue d'esplucher de fort près mes actions et contenances. Je vous ay desjà satisfaict pour le regard du mauvais mesnage dont je suis accusé; et quand aux voluptez et plaisirs, je vous diray que je suis homme infirme et imparfaict; mais, quand bien j'aurois envie de mal faire, je n'en ay pas le loisir, et j'appelle à témoing ceulx qui me fréquentent ordinairement, comme j'employe les heures. Je suis en butte et aux ennemys qui sont jaloux de ma réputation, et aux ennemys et malveillans qui n'ont point plus grand artifice que de descrier mes actions et me rendre odieulx s'ilz peuvent, pensans par ma ruyne s'establir. Ilz sont imbus de ces instructions par les héréticques qui se sont tousjours essayez de supplanter la religion catholicque et introduire les hérésies par les mesdisances et inventions contre le pappe et la court de Rome. Je ne trouverai jamais estranges telles façons de la part de noz ennemys, mays bien de ceulx pour lesquelz je veille et travaille et qui sont si peu judicieulx qu'ilz se rendent ministres de leur propre et totalle subversion.

Je ne puis sinon de plus en plus regretter le malheur de la demeure de Monsieur de Lyon, sur lequel je m'estois reposé de la representation des

affaires et de l'ordre et remède que l'on y pouvoit apporter; mays c'est une faulte qu'il fault tascher de réparer, et mesme pour l'obédiance envers nostre Sainct Père, qui est ung debvoir auquel je ne puis manquer, pour la dignité de cest Estat, pour tesmoigner à Sa Sainctelé ma dévotion et très humble servitude. Je suis en quelque délibération, si je cognois que Sa Sainctelé l'ayt agréable, de luy dépescher mon filz aîné; et je vous prie, Monsieur le commandeur, m'en donner advis promptement, à fin que je m'y résolve et que par ce gaige, qui est le plus cher que j'aye au monde, je rende preuve à Sa Sainctelé et au Sainct Siége du respect et obéyssance que je luy ay vouée.

Je vous renvoye vostre secrétaire, bien mary de l'avoir si longtemps retenu; et par là vous jugerez noz nécessitez, car je ne manquerai jamais de bonne volonté en vostre endroict et de recognoissance à voz mérites, mays il fault que je confesse que je suis accablé de charge et d'affaires, et que n'estant secouru du dehors que bien escharsement, et le dedans du tout ruyné et espuisé, qu'il m'est impossible de satisfaire et d'avoir le contentement que je désire à noz amys et de ceulx qui servent utillement et dignement comme vous. Il vous dira ce que j'ay peu faire avec beaucoup de difficulté, et quand à l'advenir, croyez, Monsieur l'ambassadeur, que je vous feray tousjours part des moyens que j'auray et que je m'accommoderay tousjours d'ailleurs et des choses des plus pressées que vous en ayez contentement.

De Rheins.

CCCCXXIX.

Du XXIIe jour de May 1591.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père, Ayant faict cognoistre dès le commencement de vostre pontificat la paternelle affection de Vostre Sainctelé à embrasser tout ce qui est de la grandeur et dignité de ce royaulme, entre les principalles marques de la piété duquel on a tousjours estimé les privilléges et droictz accordez spécialement à la France par les prédécesseurs papes pour la nomination aux benefices consistoriaux, selon qu'il est porté par les concordatz, je fis faire dès le commencement instance à Vostre Sainctelé par Monsieur le commandeur de Diou qu'elle eust agréable de conserver ce mesme droict à cest Estat, soubz ma recommandation, afin que je ne peusse recevoir le blasme d'avoir laissé diminuer aucune partie des prérogatives qui luy sont acquises de longtemps, durant la charge à laquelle il a pleu à Dieu de m'appeller; sur quoy, ledict sieur commandeur m'ayant asseuré de la disposition en laquelle estoit Vostre Sainctelé pour ce regard, par ses lettres du XVIe Febvrier dernier, je la supplye très humblement, Tressainct Père, en vouloir estre expédié l'indult, à fin que doresnavant personne ne puisse plus doubter de son intention, et que ce me soict tousjours plus de moyen de rendre le très humble service que j'ay voué pour toute ma vie à Vostre Sainctelé, de laquelle baisant, sur ce, très humblement les piedz sacrez, je prie Dieu, etc.

CCCCXXX.

[*Au Sainct Père.*]

Tressainct Père, Le bref dont il a pleu à Vostre Sainctelé m'honnorer et le rapport que m'a faict de sa part le sieur Landriano, son nonce, et l'acheminement de Monsieur le conte Sfondrate, son nepveu, donnent de si certains et precieux gaiges à ce royaulme de son sainct zèle et sa salutaire protection, que nous sommes obligez de plus en plus de rendre actions de graces à Dieu que par une si digne eslection de son vicaire en terre, père et pasteur de son Eglise, nostre conservation ne semble estre moings proche et l'establissement de la religion catholicque moings asseuré qu'auparavant nous en estions en très grande doubte. Les prières et oraisons de Vostre Sainctelé pénètrant jusques aux cieulx, les graves exhortations et remonstrances à l'endroict des catholicques desvoiez les ramèneront à quelque résipisence; ses armes temporelles conduictes par ung tel chef et par ung seigneur de telle aucthorité estonneront ses ennemys, et noz bons catholicques se voyant appuiez d'un secours si puissant et favorable reprendront cueur et se roidiront plus que jamais contre les effortz et desseings des héréticques. Je puis dire avec vérité, Tressainct Père, que jusques icy ilz ne se sont oubliez en la constance et résolution chrestienne, que franchement ilz se sont exposez aux périlz, souffert toutes sortes d'incommoditez et injures, et que si, selon mon debvoir, je les ay conviez par mon imitation et exemple à la couronne du martire, j'ay trouvé des soldatz très

Megnelai que je scai que vous aymiez fort, et que j'honorois autant que gentilzhomme de ce party pour le rang qu'il tenoit et le lieu dont il estoit sorty, qui a esté cause que je n'en ay quasi jamais peu entrer en deffiance, jusques à la fin qu'estant bien adverty de la résolution qu'il avoit prise de rendre La Fère entre les mains du roy de Navarre, je dépeschai le séneschal de Montlimard pour le destourner d'une telle lascheté : ce qui fut suivi des habitans qui, craignantz de tumber ez mains des ennemis qui estoient desjà proches, se voulurent saisir de luy, et se défendant le tuèrent, ainsy que vous pourrez mieulx voir par le discours que j'en fais audict sieur ambassadeur : auquel me remettant, je ne vous ferai ceste plus longue que pour vous baiser bien humblement les mains et prier Dieu, etc.

CCCCXXXII.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Caietan.

Monsieur, Vous me consolez beaucoup de vos sages advis et de ce qu'il vous plaist considérer la condition de ma charge qui est exposée à plusieurs injures et mesdisances, dont je ne me suis jamais offencé, ayant ce but de le vaincre en bien faisant et attendant la recognoissance et le loyer de mes services de Dieu et du sain (1) jugement des gens d'honneur, et ce n'est de l'oppinion de ceux qui sont plus prompts à calomnier les bonnes et louables actions qu'il a (2) de les imiter. Je rendray tous-

(1) *Ms :* sainct.
(2) *Ms :* qu'à.

jours tesmoignage par les effectz, et que mon principal soing est de m'acquiter du debvoir de ma charge, et que je n'ay passion en l'ame que la conservation de nostre saincte religion et du public. Je vous supplie très humblement, Monsieur, de prendre cest asseurance de moy, et au reste recevoir de bonne part, si je n'ay peu accorder mon attache à vos bulles pour l'abbaye de Sainct Martin de Laon, en la forme qu'elles sont conceus, pour les raisons que vous déduira Monsieur l'embassadeur de Diou, vous ne lairrez d'en resentir les effectz, et du service que je vous ay voué, par toutes les endroictz et occasions qu'il vous plaira me commander : vous baisant très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXXXIII.

A Monsieur le cardinal de Lorraine.

Monsieur, Je m'esjouis infiniment de vostre heureuse arrivée à Rome et m'aperçoy desjà combien vostre présence nous y estoit nécessaire, l'estat de noz affaires ayant tousjours requis l'assistance de quelque personnage d'authorité auprez de Sa Saincteté, duquel la recommandation et la créance dans tout le Sainct Siége peut ayder et avancer les fruictz de la bonne volunté que je y ay tousjours cogneue. Le principal subject que j'ay d'en espérer encore davantage est l'asseurance de l'inclination de Sa Saincteté et de la plus grand part des seigneurs qui l'aprochent à désirer la mesme chose que je faictz, qui est l'affermissement de la religion soubz ung roy catholique et l'eslongnement de tout ce qui s'y

oppose en faveur des héresies, m'ayant confirmé l'intention qu'elle en a par divers effectz, et encore nouvellement par l'arrivée de Monsieur Landriano, qu'elle a envoyé à cest effect devant l'armée qu'elle s'est résolue de faire marcher soubz la conduite de Monsieur le conte Hercule, son nepveu, pour le secours des catholicques. Je vous supplye bien humblement, Monsieur, de vouloir embrasser d'affection l'instance que je mande à Monsieur l'ambassadeur de Diou de faire à Sa Sainctelé, à ce qu'elle ne permette qu'il s'expédie plus de bulles, pour les bénéfices portez par les concordatz, qu'avec la recommandation qu'il luy a pleu en accorder audict sieur ambassadeur pour moy, ainsy qu'il m'a escrit des le XVI[e] Décembre dernier, et d'interposer, s'il vous plaist, vostre authorité [à] ce que son indult me soit accordé, afin de conserver les droictz acquis à ce royaulme par lesditz concordatz, desquelz je ne désire avoir le blasme d'avoir souffert aucune diminution ou altération pendant la charge à laquelle il a pleu à Dieu m'appeler.

J'ay esté retenu plus longuement par deçà que je ne pensois pour rompre et empescher les praticques que l'ennemy avoit sur diverses villes de Picardie, comme j'ay faict pour le regard de La Fère que le marquis de Megnelay s'i estoit tant oublié de luy vouloir livrer; en quoy l'ayant prévenu, il fut à mon grand regret tué sur place par ses propres soldatz et par les habitans de la ville qui s'estoient résolus de mourir plus tost que de tomber si misérablement entre les mains des héréticques. Je suis aprez à pourvoir au reste, pour puis aprez avoir ce bon heur de me pouvoir

aboucher avec Monsieur vostre père; et je ne faillerai doresnavant de vous tenir adverty de tout ce qui se passera. Vous baisant ce pendant bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXXXIV.

Dudict jour.

A Monsieur le cardinal Sancti Quatro.

Monsieur, Celle que j'ay receue de vous est si plaine des tesmoignages de l'affection que vous avez au bien de cez affaires, que je ne puis désirer ny les moyens de l'exécuter que je scai ne vous pouvoir manquer par la faveur que voz mérites vous acquièrent auprez de Sa Sainctelé, ny la persévérance pour la rendre plus durable, m'asseurant que le fondement en est tel que les divers mouvementz des Dumeurs de ce monde ne la peuvent ny diminuer ni altérer. Ce que j'ay doncques à désirer, Monsieur, c'est que je puisse particulièrement mériter par quelque bon service l'assistance que je me promectz de vostre faveur et intercession envers Sa Sainctelé, comme je vous supplye très humblement de croire que j'en chercheray les occasions par tout où je pourrai, avec aultant de dévotion que je m'y sens obligé par l'inclination que vous faictes paroistre avoir à ce qui est du bien général de ce royaulme; dont espérant les principaux effectz de la part du Sainct Siége et les attendant de jour en jour, suivant l'asseurance qu'il vous plaist me donner du progrez qu'y prennent les affaires de ceste saincte

cause, je prierai Dieu de nous rendre dignes d'en recevoir le fruict, et aprez vous avoir baisé bien humblement les mains, qu'il vous donne, etc.

CCCCXXXV.

A Monsieur le cardinal de Sainct Severin.

Monsieur, Voyant les asseurances que je reçoy de toutes partz et principallement par ce qu'il vous a pleu m'escrire de l'affection que Sa Sainctelé faict paroistre au bien de cez affaires, tant par sa propre inclination que par l'instance que tant de seigneurs qui embrassent l'intéresl de la religion et la conservation de toute l'Eglise luy en font continuellement, je ne puis que je ne rapporte de plus en plus à une grace particulière de Dieu ses sainctes résolutions, et n'en espère le bien infaillible où il a une fois commencé de mettre la main ; n'attendant que l'heure que Monsieur le conte Hercule soit advancé par deçà, pour le recevoir ainsy que mérite l'estat qu'en faict Sa Sainctelé, et luy tesmoigner les obligations qu'aura toute la France recevant ung tel secours de sa paternelle bonté, à laquelle auront encore part ceulx qui l'ont excitée et despuis confirmée à en pourchasser de si heureux et mémorables exploictz, desquelz je luy demeurerai tousjours comme à vous très humble et très obligé serviteur. Sur ceste vérité, je prie Dieu, etc.

CCCCXXXVI.

A Monsieur le cardinal de Lorraine.

Monsieur, J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escrire en faveur de Monsieur Frison, à l'endroict duquel, comme pour quelque aultre que ce soit, vostre recommandation m'est de tel pois, que je vous supplie de croire que vous ne le désirez pas plus voir pourveu selon ses mérites, que je suis en volunté de le gratiffier de tout ce qui est en ma disposition, et vous faire paroistre combien j'honnore tout ce qui m'est présenté de vostre part ; mais n'estant faicte aucune mention en ses bulles de la nomination que Sa Sainctelé m'avoit asseurée il y a desjà longtemps avoir accordée, suivant les droictz de cest Estat et les concordatz passez entre le Sainct Siége et noz roys, et en cela y allant par trop de l'intérest de ma charge, si je passois oultre, je n'ay peu pour cest heure faire dadvantage pour luy que luy continuer l'œconnomat, en attendant qu'il ayt faict réformer sesdictes bulles, vous suppliant de rechef bien humblement de le prendre de bonne part et vous asseurer que je tiendrai tousjours à singulière faveur le moyen que j'aurai de vous servir, pour m'y employer avec autant d'affection que, vous baisant bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXXXVII.

A Monsieur Doria Jehan André.

Monsieur, J'avois, oultre la lettre qu'il vous a pleu m'escrire, receu tant de tesmoignage des faveurs qu'il vous a pleu aporter au passage de Monsieur le président Janin et la démonstration que vous me faictes en particulier de vostre bonne volunté, que je ne puis vous dire assez à mon gré combien je vous en sens avoir d'obligation, sinon que de vous mesme vous me faciez cest honneur d'en venir à la preuve et m'employer, comme je vous supplie, où vous cognoistrez quelque chose que ce soit en ma disposition pour vostre service ou de voz amis : vous asseurant que je tiendrai à singulière faveur toutes les occasions qui s'en présenteront, et les recevrai pour satisfaire à ce que je vous doibs avec aultant d'affection qu'aprez vous avoir baisé bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXXXVIII.

Monsieur le duc de Seze.

Monsieur, L'advancement que je voy en noz affaires par la bonne affection qu'y aporte et faict ouvertement paroistre Sa Saincteté estant, par l'advis que j'en reçoy de Monsieur le commandeur de Diou et de Desportes, principallement deub à la vive instance que vous en faictes, luy représentant au vrai la nécessité que nous avons d'estre secouruz, je ne puis manquer de vous en faire très humble remerciement,

vous suppliant de continuer voz bons offices tant envers Sa Majesté catholicque que Sa Sainctelé, communicquant comme il vous a pleu jusques à cest heure ce que vous jugerez à propos de faire scavoir audict sieur commandeur ou à Desportes, et vous asseurez des obligations que vous en acquerez sur moy, dont j'essayerai de me revancher par tous les moyens que j'aurai de vous servir d'aussi bon cœur que, vous baisant bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXXXIX.

A Monsieur le conte Olivarez.

Monsieur, Les asseurances que j'ay de toutes partz de la bonne résolution qu'a prise Sa Sainctelé pour avancer le secours qui est nécessaire au bien de ce royaulme me donneront, oultre sa naturelle inclination, ung argument infaillible des bons offices que vous y rendez, tant envers elle qu'envers Sa Majesté catholicque, quand l'advis que j'en reçoy de Monsieur le commandeur de Diou et le fruict qu'il rapporte des conférences par lesquelles il vous plaist luy faire part de ce dont vous jugez à propos qu'il soit informé ne m'en donneroit point plus de cognoissance. Aussi me suis-je tousjours promis ce bien de vostre faveur, ayant sceu dès le commancement avec quel zèle vous vous y estes employé, et me persuade que, si les artifices dont usent noz ennemys pour destourner les bonnes voluntez de ceux qui nous assistent ont eu quelque effect à retarder ce qu'elles sont en estat de produire, vostre faveur et continuelle assistance

en avancera le bien, effaçant toutes les mauvaises impressions qui peuvent estre semées au contraire et vous obligeant de plus en plus tous ceulx à qui il touche, comme je me resens particulierement redevable de vous en faire tout humble service où j'en aurai le moyen, et vous supplye d'en faire estat. Vous baisant sur ce bien humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXL.

Dudict jour.

A Monsieur le duc de Ferrare.

Monsieur, J'attens bien tost le retour du seigneur Rondinelly, ambassadeur de Vostre Altesse, qui est en résolution de l'aller trouver dans peu de jours, et je prendray ceste commodité pour luy rendre compte de l'estat des affaires et la supplier très humblement de me vouloir honnorer de ses très prudens advis pour m'y conformer en la direction et conduicte de ma charge : n'ayant ce bon heur de luy pouvoir baiser les mains et recevoir de sa bouche ses commandemens, ce me sera beaucoup de contentement qu'il se présente ung ministre si fidelle et affectionné à Vostre Altesse et très bien informé de mes intentions et qui a veu clair es desseings des ennemis. Il a pleu à nostre Sainct Père nous envoyer le sieur Landriano (1), son nonce, par lequel j'ay esté acertené des résolutions de Sa Sainctelé d'embrasser

(1) *Ms* : Andriano.

la protection des catholicques, non seullement pour son sainct zelle, mais aussy qu'elle recognoist que le salut de la France et l'establissement de la religion catholicque porte coup à la seureté des aultres Estatz. Et premierement nous espérons dans peu de jours la venue de Monsieur le conte Sfondrat, son nepveu, avec les forces italiennes et des Suisses et ung premier secours de Monsieur le duc de Parme.

Mais je diray à Vostre Altesse que, bien que noz forces soient grandes, nous ne serons sans peine et péril, ayant adviz que le roy de Navarre a faict une levée de neuf mille lansquenetz, trois mil wallons et six mil reistres, par la commune intelligence et association des princes (1) protestant d'Allemaigne et de la royne d'Angleterre, qui tous sont bandez à introduire ce prince hérétique en ce royaulme, pour y affermir leur doctrine et affoiblir le parti des catholicques. C'est ung intérest qui regarde tous les princes qui sont jusques icy maintennus (2) en l'obéissance de l'Eglise et du Sainct Siége, et doibvent avoir les yeulx ouvertz à leur conservation qui est conjoincte avec celle de la relligion catholicque. Je me promectz que nostre Sainct Père les y conviera tous, et qu'eulx, n'ayant moins d'affection que d'obligation à la deffence de l'honneur de Dieu et de son sainct service, y seront induictz et excitez par le debvoir de leurs consciences et la craincte d'une perte inévitable de leurs Estatz. J'en donneray plus ample information audict sieur Rondinelly, et de ce que j'apprendray du costé d'Alle-

(1) *Ms* : Premiers.
(2) *Ms* : Maintenant.

maigne et les praticques que le viconte de Thuraine y a faictes, et cependant j'envoye à Vostre Altesse les adviz que j'en ay receuz.

Je fais une assemblée des depputez des villes et provinces en ceste ville, affin de prendre une bonne et ferme résolution avecques eulx, nous recognoistre et réunir et penser à noz affaires. Je donneray adviz à Vostre Altesse de ce qui succeddera. A laquelle ayant baisé très humblement les mains, je prie Dieu, etc.

CCCCXLI.

Articles et mémoires pour l'assemblée.

Les accidens survenuz par noz désordres et le peu d'union et d'intelligence qui a esté parmy nous, le mal qui nous en est arrivé, le péril ou plus tost la ruyne que nous en prévoyons a donné subject et occasion à Monseigneur de faire ceste assemblée : laquelle n'ayant peu à présent estre convoquée en forme d'estatz généraulx, il a espéré qu'elle n'auroit moins de poix et ne produiroit moins de fruict et d'effect par une convocation particulière de certains depputez des villes et provinces, choisiz et esleuz, qui ont par leur prudence et expérience aux affaires acquis la créance en chascun des troys ordres.

Il n'y a celuy qui n'advoue que nous sommes très bien fondez en la justice de nostre cause, puisque nous maintenons la religion et l'Estat et que nous combattons pour empescher le changement et l'altération de l'un et de l'aultre, estant l'office d'un bon

citoyen de conserver la possession et les formes receues en son païs, et plustost perdre la vie que de souffrir l'introduction d'aucunes novalitez : ce qui n'a point esté seulement gardé entre les chrestiens pour l'observance de leur religion, mais entre les Romains et les Grecs et aultres payens pour l'usage de leurs loix et accoustumes et la deffence de leurs autelz et fouiers.

Mais aussi debvons-nous recognoistre que nostre cause a esté très mal assistée, le chef peu secouru, et que nous nous sommes par trop confiez et reposez sur l'asseurance de nostre bon droict, ou bien nous retirans du but du publicq que nous protestions de vouloir seul embrasser; que nous nous en sommes laissez emporter à nos passions et interetz, sans considérer que s'estoit se deppartir de noz sermens, aliéner de nous la grace de Dieu et la bienveillance des peuples, nous exposer en butte aux calompnies de noz ennemis, et encores nous précipiter en une confusion innevitable, estant chose hors de tout sens et jugement de penser que nous puissions garentir noz moiens, noz fortunes et noz vies, si la barque de l'Estat faict nauffrage.

Il est donc de besoing de remarquer sommairement les faultes que nous avons faictes en nostre conduitte, et y rechercher les remeddes qui seront les plus propres et salutaires, à ce que désormais nous en puissions ressentir l'amendement en nostre mal et l'allégement en noz misères, que tous les catholicques et bons Françoys se promettent de l'yssue de ceste assemblée: laquelle estant faicte pour l'honneur de Dieu,

en son nom, il sera au milieu de nous pour nous inspirer les résolutions qui puissent servir à l'advancement de sa gloire, à l'extermination de ses ennemys et au bien général et affermissement de ceste monarchie.

Dès l'entrée et commancement des troubles, nous avons tous juré et promis une parfaicte union, telle qui doibt estre entre les catholicques, et en avons faict proffession en apparence, et néantmoins les effectz en ont esté fort dissemblables, tendans plus à bastir une seureté privée qu'à maintenir le salut general : de quoy Dieu s'est tant offencé qu'il a renversé la plus part de noz desseings et lasché la bride à noz adversaires pour prendre de l'adventage sur nous.

Par serment et protestation solennelle nous avons recogneu Monseigneur le duc de Mayenne pour nostre chef, lieutenant général de l'Estat royal et couronne de France, représentant la mesme personne d'un legitime roy et avec tel pouvoir, hormis le nom, comme à la vérité il est très certain que nous estants nez soubz la monarchie et ayant à combattre ung prince qui en usurpe faulcement le tiltre, nous ne pouvons subsister et moins vaincre que soubz les enseignes et gouverneurs d'un chef qui soit en esgalle aucthorité et proéminance : ung souverain en l'Eglise et en ung royaulme, mesmes en celluy de France, n'estant moins nécessaire que la teste au cors humain, sans laquelle il n'est qu'un tronc sans vie et sans respiration ; et toutesfoys nous nous sommes bien avant oubliez pour la pluspart en la révérence

et obéissance qui luy estoit deue, non seulement pour sa valeur et ses mérites, mais aultant encores pour nostre conservation propre.

Les membres n'ont moins peché en leurs finitions (1), et chascun des ordres en ce qui estoit de sa charge, soit que nous ayons esté aveuglez par l'espesseur des nuages du temps ou bien prevenuz de noz afflictions privées, préférans le monde au service de Dieu et à l'acquit de noz consciences.

De faict, le plus grand nombre des eclesiastiques, principaulx prélatz et aultres se sont fort légèrement retranchez de l'union de l'Eglise pour adhérer à ung prince hérétique, contre l'expresse parolle de Dieu qui prohibe et deffend toute société, adjonction et participation entre les fidelles et les herétieques, et contre mesme la protestation qu'eux et les deux aultres ordres de la France ont faicte aux estatz généraulx de Blois, de ne se soubmettre jamais à la subjection de roy héréticque, et renonçant à la faveur et specialle grace que Dieu nous a faicte d'avoir esté regiz et gouvernez successivement depuis Clovis, sans aucune interruption jusques à peu de temps en çà, par des roys catholicques très religieulx et très chrestiens.

Ceste mesme honte et reproche tombe sur plusieurs de la noblesse, lesquelz, forlignans de la piété de leurs péres et prédecesseurs, prestent ayde et assistance à l'introduction des hérésies, taschent à

(1) Ms : Fruictions.

mettre le sceptre royal entre les mains d'un prince qui ruineroit puis aprez la religion, les fortunes et la vie de ses propres fauteurs, s'arment contre les catholicques pour l'establissement et grandeur des meurtriers de leurs pères, frères, parens et alliez, captivans leur honneur et leur foy soubz le servaige de leurs anciens ennemis.

Quant au peuple, nous ne pouvons nier qu'il ne retienne en son cueur sa créance et devotion première, et que la seule force le contrainct de faire joug et de ployer soubz la viollence de ceulx qui l'occuppent ; et tant s'en fault qu'on luy en puisse rien imputer que plustost il est très digne de commisération, et ceulx qui luy commandent très coulpables envers Dieu de se rendre ministres de la tirannie et insuportable domination des hérétiques.

Or, comme nous avons subject de reprendre et accuser les faultes d'aultruy, nous ne debvons moins estre sévères censeurs de nous mesmes; et examinans de prez nos actions, nous nous trouverrons aultant sinon plus deffectueux, et d'aultant moins excusables que nous avons protesté d'estre joinctz, unis et armez pour le soustenement de nostre saincte religion et de l'Estat, et que nostre zèle doibt estre pur, sans souilleure ny tache d'ambition, d'avarice, de rancune et exempt de toute passion aultre que du public.

Le corps de ceste monarchie estant indivisible et ne pouvant durer en sa vigueur que par une très étroicte liaison de tous les membres, néantmoins nous avons manqué en ceste union et intelligence,

singulierement la noblesse et les habitans des villes qui ont esté quasi opposites et contraires en leurs desseings, irrésoluz et incertains en leur but.

Les gouverneurs en la pluspart des villes et provinces, au lieu d'embrasser le faict de leurs charges, se sont addonnez à l'avarrice et aux exactions, et faict plus de compte de remplir leurs bources que d'acquérir de l'honneur ; ne se sont dispensez de butiner les meubles de ceulx de leur party plus tost que d'en gaigner sur l'ennemy, faict d'excessives despences en leurs entretenemens, obtenu de grandes garnisons et espuisé de telle facon les finances de l'Estat que les armées n'en ont peu estre secourues.

Leurs prédécesseurs, plus convoiteux de gloire que de bien, rendoient leurs compaignies tant de pied que de cheval plus fortes en nombre que l'estat ne le portoit, et avons veu de nostre temps cinq et six cens chevaulx en une compagnie de cinquante lances, et en ung régiment de gens de pied trois et quatre mil hommes, et lors ilz deffendoient les places, estoient maistres de la campagne contre quelque ennemy qui se peult présenter ; et aujourdhuy tout au rebours, l'art et industrie des gens de guerre est pour cinquante lances en fournir une vingtaine, pour ung régiment de gens de pied deux ou trois cens soldatz mal équippez, et de convertir et torner à leur proffict les deniers qui leur sont distribuez pour faire leurs levées entières et complettes : d'où il advient qu'ilz perdent aisement les places, soit par surprinse ou par siége, ayans peu d'hommes en effect pour les disputer et ne s'y oppiniastrans pour sauver leur bagage.

Pour ce desbordement et avarice effrenée, ilz ne pardonnent à aulcune nature de deniers soit de tailles, taillon, gabelles du scel, droict du marchant, decimes, douane, aydes, subcides ou aultres quelsconques, et n'y a coffres de recepte qu'ilz ne rompent, caves, greniers et granges qu'ils ne vuident, ny bestail qu'ilz n'esgorgent, bastiments qu'ilz ne démolissent : et semble que le ravage du peuple leur soit un object et le subject sur lequel ilz exercent et font l'essay et preuve de leur valeur.

Et de là nous voyons des suittes si pernicieuses que, si promptement il n'y est pourveu, nous n'en pouvons attendre qu'une vaste solitude et désolation entière, estant desjà la meilleure partie des terres déserte et inculte, les villages et bourgs habandonnez et tout le plat païs dépeuplé, dont s'ensuivra infailliblement la famine générale par toute la France; et pour le regard des villes, le commerce et traffict n'ayant plus de cours, qui est l'un des principaulx nerfs de la vie et société humaine, et les greniers à scel, qui est ung cinquiesme élément, sans fourniture, nous demourrons du tout despouillez de ce qui est nécessaire à nostre usage et entretenement ordinaire: qui sont tous maulx irresparables et lesquelz attirent aprez eulx, par la dépopulation des subjectz, la totalle subversion de l'Estat.

La plaincte n'est point moindre contre aulcunes des principalles villes, lesquelles se sont licentiées d'estendre les bornes de leur puissance au préjudice de l'authorité du chef et, par leur domination trop indiscrette et qui torneroit avec le temps en anarchie,

ont estrangé plusieurs gentilzhommes de leurs voisins desquelz ilz pouvoient tirer secours et force : car, il n'y a jalousie qui touche si avant au cueur du Françoys, de son naturel généreux et courageux, et nourry soubz les lois de la monarchie, que l'appréhention d'un Estat populaire et tumultueux et de l'establissement d'une républicque, en laquelle il n'y ayt point distinction des rangs et qualitez des personnes, ny différence de leur naissance et extraction à celle des hommes de basse condition.

On ne peult non plus excuser l'atteintat et entreprinse d'aulcuns maires et eschevins sur l'authorité des gouverneurs, leur dérciglé mesnage en la dispensation des finances qui ne leur appartient par droict ny privilleige quelzconque, leur dureté et rigueur contre plusieurs de leurs concitoyens qu'ilz travaillent soubz la couverture de la cause publique.

Toutes ces faultes que nous avons remarquées et plusieurs aultres que nous laissons au jugement de l'assemblée ont beaucoup divisé les volontez qui debvoient estre liées, et plus par adventure, par ung certain malheur, que par desseing ou malice : ceste considération nous faict espérer qu'il sera très facile de les réunir et rejoindre, après qu'un chascun se sera rendu capable que ce seul remède à noz maux, aprez Dieu, deppend d'une fraternelle société, mutuelle correspondance de tant que nous sommes, qui faisons profession de catholicques uniz pour la cause de Dieu, et d'estre du tout bandez à la ruine des hérésies, soubz l'authorité et les commandemens de mondict seigneur, nostre chef.

Les bonnes loix sont engendrées des mauvaises mœurs, et ordinairement nous sommes faictz saiges par les sinistres evenements de noz follies; de façon qu'ayans faict essay à noz despens des inconveniens arrivez par la division suivant la prophétie divine, que tout royaulme en soy divisé tombera en désolation, c'est à nous de fuir et détester ceste peste la plus contagieuse et mortelle qui soict en ung Estat.

Et puisque nous descouvrons la cause de nostre mal, la cure et guarison en sera plus facille, et pour y parvenir, y [a] plusieurs remeddes qui sont en nostre puissance et ne doibvent estre rejettez, sinon que nous veillions estre homicides de nous mesmes, déserteurs de nostre religion et du bien général de la France.

Et comme c'est une reigle de médecine que les maladies se guairissent par leurs contraires, qui peut estre appliquée au maniment des monarchies, le vray moyen de remettre noz affaires est de nous gouverner tout aultrement que nous n'avons faict jusques icy, et nous resouvenans des erreurs et faultes passées, de prendre ung nouveau chemin, d'aultres formes et maximes en nostre conduitte, puriffier noz actions et les rapporter au public, avec mespris de nostre particulier.

Nostre premier fondement est de recognoistre nostre chef, avec tout respect, plaine puissance et souveraine authorité; nous confier en sa prudence du faict des armes, des traictez du dedans et du dehors, et nous reposer sur luy de noz fortunes et salut à

l'exemple des saiges Romains, lesquelz, ès grandes extrémitez et esbranlement de leur républicque, eslizoient ung dictateur entre les mains duquel ilz remettoient le souverain et absolut gouvernail et l'entière direction des affaires.

Mondict seigneur donc estant estably pour nostre chef et de l'Estat, jusques à ce qu'il ayt pleu à Dieu faire la grace de proceder par l'advis et consentement des estats généraulx à la création d'ung roy vrayement catholicque, nous protesterons, suivant ce qu'il nous est enjoinct par les arrestz de la court de parlement de Paris, de recepvoir ses commandemens, luy prester toute fidélité et obéissance, ne contrevenir à ce qui nous sera par luy ordonné, nous réunir tous soubz son aucthorité pour la deffence et soustien de nostre saincte religion ; déclarans dès à présent ceulx qui s'oubliront en ce debvoir et respect, de quelque qualité, dignité et condition qu'ilz soient, avoir encouru les peines (1) et reproches de rebellion, infidélité et désobéissance, et comme telz séparez et retranchez du corps de l'union, ennemis de la cause de Dieu et de nostre païs commun.

Sera mondict seigneur très humblement supplié et requis de vouloir continuer le soing qu'il luy a pleu prendre du général, ne se point ennuyer des fatigues et travaulx, et de s'asseurer du service et assistance et de la disposition des volontez des catholicques, qui luy tesmoigneront par tous bons effectz à l'advenir qu'ilz ne respirent que ses commandementz,

(1) *Ms* : Princes.

recognoissent l'obligation qu'ilz luy ont de leur conservation, avec beaucoup de regret du peu d'ordre et d'intelligence qui a esté parmy eulx, estans bien resoluz de se comporter cy aprés en son endroict avec telle submission et reverence qu'il en demourra trés satisfaict.

Il jugera, s'il luy plaist, s'il ne sera point à propos de semonder et rappeller les catholicques qui ont adhéré au roy de Navarre, jusques à présent, par toutes les chrestiennes raisons et remonstrances qu'il scaura trop mieulx y apporter, et leur donner certain temps dedans lequel ilz soient tenuz de se distraire de l'association et hanttise des héréticques, moiennant quoy ilz rentreront plainement et paisiblement en la jouissance de leurs charges, estatz, biens, possessions, et icelluy passé qu'ilz en seront privez, et pourveu par mondict seigneur aux offices de la couronne et aultres.

Que pareille semonce et interpellation soict faicte aux eclésiastiques et communautez des villes et à tous aultres personnes qui ont intérest comme nous que nostre religion soit conservée en son entier et les erreurs déracinées, non seulement pour le respect du service de Dieu et de noz consciences, mais aussi pour leur seureté propre qu'ilz ne peuvent bastir soubz la domination des hérétiques.

Que ce soit aussi le bon plaisir de mondict seigneur de renforcer le conseil d'Estat d'ung nombre d'aultres personnaiges d'honneur, de qualité et de longue expérience, nourriz et versez au maniment des affaires,

et oultre avoir agréable qu'un depputé de chascune des provinces soit assidu et ordinaire à sa suitte, pour y recepvoir ses commandementz et les faire entendre à sa province, à ce que lesdictz depputez ayent à maintenir la correspondance, liaison et union qui est si nécessaire pour le bien et salut de l'Estat.

Que désormais les gouverneurs, cappitaines et aultres gens de guerre s'abstiennent de toucher aux finances publicques, reçoipvent leurs souldes et appoinctement sur les estatz qui en seront dressez par l'ordonnance de mondict seigneur et des mains des officiers comptables; et qu'ilz soient si jaloux de leur honneur, que leurs compaignies soient complettes, et qu'il leur soit deffendu de faire aucune extorsion ou exécusion sur le peuple et de violer les loix de la discipline militaire, et que ceux qui y contreviendront soient degradés des armes et du tiltre de noblesse et puniz et chastiez avecq toute rigueur.

Qu'au premier adviz et mendement de mondict seigneur et selon le besoing qu'il jugera, les chefs de guerre et leurs trouppes se rendent là par où ilz seront mandez, estans chose de leur debvoir d'obéyr et ne prendre poinct de cognoissance du secret et des volontez du chef souverain.

Que les villes et communeaultez se disposent à l'advenir de respecter leurs gouverneurs et entretenir l'union entre leurs concitoiens, mestant soubz le pied toutes partialitez, passions et divisions, et qu'il

leur soict expressement prohibé de ne s'ingérer en la distribution des deniers de l'Estat, dont les officiers et non eulx sont responsables, ny de faire aulcunes impositions sur le peuple, sans commission et lettres patentes, à peine d'estre tenuz du quadruble de ce qu'ilz lèveront, et que leurs enfans et héritiers en seront recherchez jusques à la cinquiesme succession.

Et d'aultant qu'il est impossible de fournir aux fraiz de ceste guerre, si le chef souverain n'est aydé et secouru des provinces, et que c'est chose par trop honteuse et indigne de la repputation françoyse de s'appuyer du tout sur les moyens de noz voisins, l'assemblée sera requise de faire fond de quelque notable somme de deniers pour estre destinée tant à cest effect qu'à l'entretènement de la maison de mondict seigneur, du conseil, des cours de parlemens et aultres souveraines, et des officiers tant de l'armée que des finances.

Que pareillement sera pourveu à l'indampnité et décharge de ceulx qui sont entrez en obligation ou responsion pour les fraiz de ceste guerre, n'estant raisonnable qu'ilz soient molestez et travaillez pour ce qui a esté employé et converti au public, et dont il n'ont senty ny perceu aucune commodité ny proffict.

Le fonds pour tout ce que dessus se pourra tirer sur le bon mesnage du scel, sur les aydes, subcides, douane, traictes foraines et quelques aultres impositions peu dommageables au peuple, telles que

l'assemblée advisera ; du jugement et résolutions de laquelle, soubz l'authorité de mondict seigneur, la France se promect, avec l'aide de Dieu, l'amendement de son mal, l'advancement de son salut et l'extirpation des hérésies.

CCCCXLII.

A très auguste et très invincible prince l'empereur des Allemaignes (1).

Sacrée Majesté, Les roys souverains dominateurs de ceste monarchie françoyse ont depuis douze cens ans et plus successivement embrassé la religion catholicque et maintenu leurs peuples en ceste observance avecq tant d'ardeur que le tiltre de très chrestiens leur a esté justement acquis et déféré par les Sainctz Pères; quelques schismes ou erreurs qui se soient glissez par la malignité des siècles, il ne se trouve poinct qu'un seul d'eux y ayt jamais adhéré ou se soit desvoyé des ordonnances de l'Eglise catholicque et de la révérance du Sainct Siége apostolicque romain. Ceste ancienne dévotion leur a esté recommandée par sainct Remy qui a baptizé le roy Clovis; et en tous les sacres de noz roys il y a certaines conventions qui les obligent à ce debvoir et à l'extirpation des hérésies : et ce serment auquel ilz sont astrainctz est si estroict et sollennel, qu'ilz ne peuvent aultrement estre receuz ni recogneuz de leurs subjectz, et y contrevenans ilz se declairent descheuz de la couronne. Et depuys naguères les estatz généraulx

(1) Rodolphe II, fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche, sœur de Philippe II.

en deux assemblées ont arresté pour loy inviolable et fondamentale, que nul prince héréticque ou seullement soupçonné d'hérésie pourroit oncques estre mis (1) au manyement de ce royaulme, pour quelque droict qu'il y prétende, estant chose trop périlleuse de fier la conduicte d'une nation si dévote à ung chef de foy et créance contraire. J'ay bien voullu informer en bref Vostre Majesté impérialle de noz loix et usages, affin que d'aultant mieulx elle juge des sainctes et droictes intentions des catholicques de la France, lesquelz, d'ung cueur généreux et digne de la piété de leurs ancestres, se sont armez pour empescher l'introduction d'ung prince héréticque et conserver ce précieux et excellent tiltre de peuples religieux et très chrestiens. J'ay eu cest honneur d'estre choisy et esleu leur chef, lieutenant général de l'Estat [et] couronne royalle, attendant que par une convocation des trois ordres Dieu nous ayt faict la grace de procedder à l'eslection d'ung roy catholicque, imitateur du sainct zèle de ses prédécesseurs : et en ceste qualité, sacrée Majesté, et comme vostre très humble serviteur, je prendray la hardiesse d'implorer vostre faveur et vostre sacré support en une cause equitable qui regarde le repoz et salut universel des catholicques. Nous sommes bien advertiz que le roy de Navarre s'asseure de l'appuy et assistance des potentatz et peuples héréticques, leur faisant entendre avecq beaucoup d'apparence qu'empiétant ceste monarchie il respandra et plantera les hérésies par tout ailleurs, et que son establissement apporteroit beaucoup d'altération et changement aux estatz des roys et prin-

(1) *Ms* : adviz.

ces catholicques. C'est pourquoy, nous concevons une certaine espérance que Sa Sainctelé et Vostre sacrée Majesté, qui sont les deux premiers chefz et protecteurs de la chrestienté, prendront nostre deffence en main et y employeront leur supresme auctorité et puissance, se monstrans encores plus affectionnez et uniz à l'advancement du service de Dieu que les ennemys ne sont à sa ruyne. Et desjà nous sommes bien et duement acertenez que Vostre Majesté impérialle a commancé d'interposer ses commandemens, prières et exhortations envers les princes du Sainct Empire, pour rompre les desseings et praticques des envoyez de la royne d'Angleterre et du roy de Navarre, et dissipper leurs levées de reistres et lansquenetz qu'ils s'efforcent de mectre ensemble, affin de ravager ce pauvre et désolé royaulme, desmolir noz temples et autelz, abolir le culte divin et les sacremens et anciennes cérémonies de l'Eglise, et contraindre les catholicques par les cruaultez et tourmens d'y renoncer. Nous serions par trop ingratz de ce bien faict de Vostre Majesté, si nous ne luy en rendions ung très humble remercyement, qu'elle me permectra d'accompagner d'une très humble requeste : que son bon plaisir soit de continuer ses graves remonstrances aux princes soubzmiz en son obéissance de n'estre poinct auctheurs du trouble et désolation d'ung peuple qui ne les a poinct offencez, et est fondé en possession imémorialle de sa foy et des loix, formes et statutz de son pays, et lequel ne peult estre que grandement loué de s'opposer aux novalitez qui luy seroient préjudiciables et attireroient la subversion de l'Estat soubz lequel il est né. C'est un office très

digne de Vostre Majesté imperialle, qui luy accroistra la bienveillance et les veus et bénédictions de plusieurs millions d'ames, lesquelles espèrent en la protection de ses bontez; et pour mon regard, je luy en auray telle obligation, que je me tiendray très heureux de pouvoir quelque jour sacriffier ma vie pour son très humble service, et dès maintenant je la luy voue, priant Dieu,

Sacrée Majesté, vous voulloir conserver en très parfaicte santé, avecq tout accroissement de bon heur et prosperité. A Amyens.

De Vostre sacrée Majesté imperialle très humble
et très obeyssant serviteur,
Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

CCCCXLIII.

A la royne douairière de France (1) *ma souveraine dame.*

Madame, En l'extresme affliction de ce royaulme travaillé par les héréticques en tous les endroictz et contrées. j'ay recours à Vostre Majesté qui a rendu tant de tesmoignages de son sainct zéle à ses subjectz. Elle, s'il luy plaist, le prendra de bonne part, recognoissant que je le fais pour le debvoir de ma fidellité et l'apprehension de la part de nostre saincte relligion; et y ayant certain adviz que le roy de Navarre assisté de la royne d'Angleterre tasche, par tous moyens et artifices, d'esmouvoir les princes

(1) Elisabeth d'Autriche, sœur de l'empereur Rodolphe, veuve du roi Charles IX.

protestans contre la France, et faire de grandes levées de gens de guerre en leurs provinces pour, avecq la force, planter leurs faulces doctrines et abolir la foy catholicque, j'ay prins l'hardiesse d'en addresser ma plaincte à Sa Majesté imperialle, affin qu'il luy plaise d'y donner empeschement. Car aultrement, si nous estions si misérables que cest orage ne feust destourné et qu'il vinst à tomber sur nous qui sommes desjà tant affoibliz, nous en prévoyons une totalle désolation et ruyne. Madame, y ayant Vostre Majesté l'intérest de sa naturelle affection et le soing à la protection de ses subjectz, ilz s'asseurent qu'elle employera ses faveurs envers Sa Majesté imperialle pour leur salut, qui est joinct avec la manutention de nostre saincte religion catholicque.

Madame, j'en fais en leur nom très humble requeste à Vostre Majesté, à laquelle je prie Dieu voulloir conserver, en parfaicte santé, très longue et très heureuse vye. De sa ville d'Amiens, le Ier jour de Juing.

De Vostre Majesté très humble et très obeissant serviteur et subject,

Charles de Lorraine, duc de Mayenne.

CCCCXLIV.

A Madame la duchesse de Bavières (1).

Madame, J'escris à Monsieur le duc sur les occurances de noz affaires et le besoing que nous avons

(1) Renée de Lorraine, sœur du duc de Lorraine.

d'estre soustenuz et favorisez des princes catholicques du Sainct Empire, pour nous opposer aux ennemyz qui préparent ung dernier effort pour ruyner nostre saincte religion en ce royaulme. Je me promectz que Son Altesse s'employera en une si juste cause, en laquelle Monsieur vostre frère et tous ceulx de la maison courent une très perilleuse fortune, estant leur salut et conservation inséparable du genéral. Il est bien certain que le roy de Navarre se promect une très puissante armée de reistres et de lansquenetz par le crédit et intelligence des protestans, et que leur but est premièrement de ravager la Lorraine et puis venir fondre sur nous, ce que j'espère nous divertirons, avecq l'ayde de Dieu, si nous sommes tant soit peu assistez, comme il est bien necessaire, des princes noz amyz et alliez : et je supplye très humblement Vostre Altesse d'y apporter son crédit et sa prudence, selon son affection naturelle et le besoing des affaires, et au reste m'honnorer de ses commandemens, pour l'accomplissement desquelz je n'espargneray jamais ma vye propre. Je baise très humblement les mains de Vostre Altesse, priant Dieu,

Madame, luy donner en parfaicte santé très longue et heureuse vye.

De Vostre Altesse bien humble et très afectionné serviteur et cousin.

CCCCXLV.

A Monsieur l'archiduc Ferdinand (1).

Monsieur, Si le roy de Navarre, qui s'essaye d'u-

(1) Ferdinand d'Autriche, comte de Tyrol, oncle de l'empereur Rodolphe.

surper ce royaulme et y planter la faulce doctrine des Calvinistres avecq la force des armes, se promect tout appuy et assistance des potentatz protestans, nous espérons que Sa Majesté imperialle, Vostre Altesse et aultres princes catholicques ne se monstreront moings propices et favorables au soustenement de nostre saincte religion et de noz catholicques francoys, qui s'y sont employez jusques icy avecq telle ardeur et affection qu'ilz n'y ont espargné ny leurs moyens ny leurs vyes propres. Ceste saincte cause est commune et touche non seullement l'honneur et conscience des princes souverains qui font mesme profession que nous, mais leurs Estatz et grandeur; estant chose très certaine que, si nostre malheur ou la permission de Dieu voulloit pour noz pechez que feussions emportez et soubzmiz à la domination et tyrannye d'ung héréticque, leur faction se rendroit si puissante que finallement elle supplanteroit les vrais fidelles et semeroit ses erreurs en toutes les partyes de la chrestienté. Or, Monsieur, ce subject n'a besoing de grandes remonstrances, et Vostre Altesse y voit trop clair et juge assez la conséquence de nostre partie, qui ne nous seroict point particulière, ains que les estincelles de nostre feu embraseroyent non seulement les contrées voisines, mais passeroient jusques au plus remotes. C'est pour quoy plus hardiment j'ay recours à Vostre Altesse, pour implorer son ayde et la supplyer très humblement de voulloir employer son crédit pour empescher la conjonction et liaison des princes protestans et le passage de leurs levées dont nous sommes menassez, et semondre les princes catholicques du Sainct Empire d'avoir les yeulx ouvertz à leur

conservation et à la nostre, qui sont inséparables. Ce que faisant, toute la France en ressentira une très grande obligation, Vostre Altesse en rendra son nom singulièrement recommandable à toute la postérité, et moy très estroictement lyé à son service. Je luy baise très humblement les mains, priant Dieu....

De Vostre Altesse très affectionné serviteur.

CCCCXLVI.

A Monsieur l'archiduc Ernest (1).

Monsieur, Les troubles advenuz par les hérésies ayant premièrement commencé en Allemaigne sont passez jusques à la France si avant et prennent ung tel accroissement que, si les princes catholicques ne dressent maintenant leurs conseilz, forces et intelligences pour maintenir la religion catholicque en tous les Estatz, il est grandement à craindre qu'elle n'y soict entièrement suffocquée et estaincte par les nouvelles zizanies et erreurs. Il y a plus de trante ans que nous y résistons et encores n'avons moings d'espérance ny de vollonté de soustenir une si saincte cause, si nous [ne] sommes assistez des princes catholicques qui n'y ont moings d'intérest que nous. Les potentatz héréticques, bien que différentz en doctrine et oppinion, ne laissent de se joindre et associer pour s'establir par noz ruynes; et nous voullons espérer, avecq la grace de Dieu, que les roys et souverains qui font proffession

(1) Frère de l'empereur Rodolphe, plus tard gouverneur des Pays-Bas.

de mesme foy s'uniront tous pour la deffence de l'Eglise et ne souffriront qu'elle se perde en France, où elle a esté receue et maintenue depuis douze cens ans. J'en supplye, pour mon regard, très humblement Vostre Altesse, que je recognois très zelé à l'advancement de la gloire de Dieu et avoir en détestation et horreur la violence et impiété des héréticques. Et sur ce, luy ayant baisé très humblement les mains, je prieray Dieu, etc.

CCCCXLVII.

A Monsieur le duc de Bavières (1).

Monsieur, S'il y a prince en Allemaigne duquel les catholicques de France se puissent promectre faveur et secours en leur nécessité, c'est de Vostre Altesse qui a tousjours faict paroistre beaucoup de zèle au soustenement de la cause de Dieu et d'opposition aux héréticques. Elle est née avecq ce sainct instinct et luy est ceste gloire comme heréditaire, s'estant conservée et son Estat en l'obéissance de l'Eglise et à la dévotion du Sainct Siége, au milieu des ennemys, résisté à leurs effortz et praticques, et pouvons dire que sa constance et fermeté a arresté le cours et le progrez des sectaires et protestans. Or je la supplye et conjure, avecq toute l'instance que je puis et le respect que je luy doibz. de vouloir embrasser maintenant la deffence des catholicques françoys et empescher qu'ilz ne soient molestez ny travaillez par

(1) Guillaume V, duc de Bavière, fils d'Albert le Magnanime et d'Anne d'Autriche.

les levées que prétend faire de delà le roy de Navarre d'ung grand nombre de reistres et lansquenetz. Oultre le général intérest qui touche à Vostre Altesse, il y en a ung particulier qui regarde l'Altesse de son beau frère, lequel est menassé en ses pays de tous actes d'hostillité et de sa propre ruyne. Vostre Altesse auroict trop grand regret que ce malheur luy arrivast et ne recevroit moings d'ennuy et de desplaisir que tant de bons catholieques françoys feussent réduictz en la subjection et oppression d'ung héréticque. Je ne luy en feray poinct plus de recommandation, m'asseurant des effectz de sa piété et de la singulière affection et amitié qu'elle porte à ceulx qui ont cest honneur de luy appartenir d'alliance et luy ont vouée beaucoup de servitude, comme j'ay faict de longtemps pour mon regard, qui la supplye en voulloir faire la preuve en me favorisant de ses commandemens. Je luy baise très humblement les mains, priant Dieu, etc.

De Vostre Altesse bien humble et très affectionné serviteur et cousin.

CCCCXLVIII.

A Monsieur le duc Ferdinand de Bavières

Monsieur, Je suis adverty que les princes protestans d'Allemaigne se remuent pour le secours du roy de Navarre et des héréticques de la France, et qu'ilz dressent de grandes levées de reistres et lansquenetz. Je veulx aussi espérer que les princes catho licques ne se rendront moings officieux et affection-

nez en nostre endroict, puisqu'il s'agist du salut ou de la ruyne de la religion catholicque, laquelle estant abolye par deçà ne pourroict longuement subsister ailleurs. Je scay combien Vostre Excellence est disposée et favorable à une si saincte deffence comme est la nostre, et que, outre le général intérest, elle a tousjours faict cest honneur et faveur aux miens de leur faire paroistre beaucoup d'affection et d'amitié, se pouvant aussy asseurer que nous ne manquerons de nostre part d'une bien dévotieuse servitude. Si nous estions si heureux que les nostres feussent aussi uniz que sont les héréticques, je ne doubterois aucunement de nostre salut et de leur ruyne. Leur exemple nous doibt esmouvoir, mectant mesmes en considération que la France ne peult périr, que les contrées et provinces catholicques n'en ressentent ung très grand dommage, et par adventure en peu de temps leur totalle désolation. Je supplye doncq, Monsieur, bien humblement Vostre Excellence de nous estre favorable par tous les moyens [que Dieu] luy a donnez de crédit et d'auctorité, qu'elle ne pourroit employer en une meilleure occasion, ny pour personnes qui luy en demeurent plus obligez pour luy en rendre service bien humble. Baisant, en cest endroict, bien humblement les mains de Vostre Excellence, je prieray Dieu, etc.

CCCCXLIX.

A Monsieur l'archevesque (1) de Coulongne, électeur du Sainct Empire.

Monsieur, Ce n'est à Vostre Altesse à qui je doib

(1) Ernest de Bavière, promu en 1583, mort en 1612.

descouvrir de noz malheurs, qui en a senty sa part; et encores moins me mectre en peine d'implorer son secours, ayant trop d'asseurance de ses bonnes volontez et de sa perfaicte et entière dévotion à l'advancement de noz affaires. Elle juge trop mieux combien il est très nécessaire de maintenir l'ancienne piété en France et d'empescher l'introduction des hérésyes, lesquelles s'estendroyent après en toutes les aultres régions et contrées de la chrestienté. Je n'informerai poinct Vostre Altesse des pernicieux conseilz et desseings du roy de Navarre et de ce qu'il se promect de support et appuy des princes protestans d'Allemaigne, ny aussi peu des dangereux événemens qui en peuvent arriver, s'ilz ne sont promptement prévenuz et destournez par une perfaicte unyon et correspondance des catholicques. Nous espérons qu'en ceste nécessité ilz ne manqueront à nostre secours, ne leur estant nostre conservation de petite importance pour le salut et repoz de leurs Estatz, avecq l'intérest général. Je m'asseure que Vostre Altesse y sera poulsée de l'affection particulière qu'il luy plaist de porter à ceulx qui luy attouchent d'allience et d'amityé, et qui ne désirent rien plus que de luy correspondre en ses sainctes intentions par tous humbles services. Je luy continueray l'offre du mien, avecq mes bien humbles baise mains priant Dieu, etc.

De Vostre Altesse très affectionné serviteur et cousin.

CCCCL.

A Monsieur l'archevesque de Mayence (1), *électeur du Sainct Empire.*

Monsieur, La compassion des misères de la France et de tant de peuples affligez et oppressez ung si long temps devroyent toucher aux cueurs des princes, mesmement de ceulx qui font profession de la foy et religion catholicque, pour la deffence de laquelle nous souffrons d'estranges et extresmes persécutions; oultre le zèle et l'honneur de Dieu qu'ilz sont obligez de maintenir, voire aux péril de leurs vyes, ilz y ont ung très notable intérest pour la conservation de leurs Estatz, qui est attachée à celle de leurs voisins. Je ne doubte poinct que ces considérations entrent bien avant en l'esprit et pensement de Vostre Altesse, qui a perfaicte cognoissance des affaires et ung jugement très singulier pour prévoir les accidens qui naistroient de noz malheurs et les remeddes que l'on y peult apporter. Or, Monsieur, ayant adviz que le roy de Navarre, aydé et soustenu de la royne d'Angleterre, se promect de bander les protestans contre nous et tirer d'eux de grandes levées de gens de guerre, j'ay estimé que je debvois en ceste nécessité avoir pareil recours aux princes catholicques du Sainct Empire, me confiant qu'ilz n'auront moings d'affection à nostre deffence que les adversaires à l'advancement de leurs erreurs. Et seroict une chose de très mauvais exemple qu'ilz

(1) Wolfgang de Dalberg, promu en 1582, mort en 1601.

feussent plus estroictement lyez à une mauvaise querelle que nous uniz à une si juste cause, et noz amiz si perduz de courage et d'espérance que d'estre spectateurs seullement de noz ruynes, pour puis aprez périr eux mesmes. Il plaira doncq à Vostre Altesse de le faire considérer aux potentatz catholicques; à ce que d'ung commung consentement et bonne intelligence ilz s'opposent courageusement aux desseings des ennemiz et au passage de leurs trouppes par les meilleurs moyens qu'ilz trouveront estre à propoz. C'est une bien humble prière que je luy faictz, au nom des gens de bien de ce royaulme et pour l'acquict de ma charge, avecq offre d'une perpétuelle et très affectionnée servitude : luy baisant, en cest endroict, plus que humblement les mains et priant Dieu, etc.

De Vostre Altesse très affectionné serviteur et plus asseuré amy.

CCCCLI.

A Monsieur l'archevesque de Trieves (1), *électeur du Sainct Empire.*

Monsieur, Ayant Vostre Altesse annexé à sa dignité électorale la charge et sollicitude des Gaulles, je la puis avec raison, sur le subject de noz affaires dont elle est assez instruicte, semondre et interpeller de son secours, aydc et favorable assistance. Elle sçait combien de longtemps nous sommes persécutez par les héréticques, et l'effort qui se prépare par les protestans à leur poursuicte, pour du tout nous accabler,

(1) Jean de Schonenberg, promu en 1581, mort en 1599, à l'âge de 74 ans.

et scait encores que nous ne pouvons périr que noz voisins ne soyent affaissez du coup de nostre cheute : qui me faict la supplier plus que humblement de voulloir embrasser nostre deffense, et y faire joindre et unir les aultres princes catholicques du Sainct Empire, qui courent puis apres la mesme fortune que nous et ne se pourroient guarentir d'ung prompt et soudain naufrage. Car il est très certain que, si la France estoit corrompue et infestée des hérésies, qu'elles les espanderoit incontinent par tout, et seroict hors de la puissance des princes catholicques qui resteroient en petit nombre de résister aux desseings et entreprises de leurs ennemiz, lesquelz de leur naturel sont turbulens et ne cesseroient qu'ilz n'eussent entièrement renversé et aboly l'usage et exercice de nostre saincte religion. Puis doncq que nostre salut est encores en son entier et le général en deppend, il touche à tous les princes catholicques d'en prendre soing et procurer par tous moyens que l'hérésie soit desracinée en France; et moyennant cela nous pourrons espérer que Dieu fera la grace aux roys et potentatz catholicques de restaurer la vraye relligion par tout ailleurs et arracher de leurs estatz les zizanies et erreurs.

Monsieur, après avoir baisé plus que humblement les mains de Vostre Altesse, je prieray Dieu, etc.

De Vostre Altesse très affectionné serviteur et plus asseuré amy.

CCCCLII.

A Monsieur l'archevesque de Salzebourg, légat du Sainct Empire.

Monsieur, Il ne sera besoing que je informe Vostre Grace Révérendissime des persécutions que souffre ce pauvre royaulme, par les mains des héréticques qui le travaillent continuellement depuys trente ans et plus, et est chose miraculeuse qu'il ayt peu si longuement y résister; et toutesfoys la piété des catholicques est si fervante, qu'ilz ont trop plus cher de perdre et les moyens et leurs vyes propres que de faire joug aux hérésies. Or ceste considération doibt à mon adviz induire et esmouvoir les cueurs des princes de mesme foy et profession à leur secours et assistance. Ilz ont une cause commune, puisqu'ilz combattent pour une mesme religion : et diray davantage que les intéretz et les périlz en sont commungs, estant chose indubitable que, si les hérésies estoient plantées en ceste monarchie, elles passeroyent plus oultre et feroyent ung tel progrez et espandroyent si avant leur venin et contagion qu'il n'y a prince ny province qui s'en peult exempter. C'est doncq le bien de toute la chrestienté d'en arrester icy le cours et estaindre le feu qui la pourroict embraser: et, en ceste endroict, je supplye bien humblement Vostre Grace Révérendissime de nous assister de son ayde et faveur, en la rupture et dissipation des forces qui se lèvent par delà contre nous, sans l'orage desquelles nous espérons, avecq l'ayde

de Dieu, de nous conserver contre les ennemys, et par nostre salut establir et asseurer le repoz de noz voisins. Ce que nous promectant de la piété et jugement de Vostre Grace Révérendissime, je luy baiseray bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

De Vostre Grace Révérendissime très affectionné serviteur et plus parfaict amy.

CCCCLIII.

A Monsieur l'évesque de Visbourg.

Monsieur, J'ay tousjours faict tant d'estat de l'amityé et faveur de Vostre Grace Révérendissime, que je m'en suis promiz tous bons effectz et offices quand l'occasion et le besoing s'en présenteroyent. Or elle peult considérer en quelle perplexité sont les catholicques françoys, grandement travaillez par les armes d'ung prince héréticque qui veult usurper le commandement et la domination sur eulx, encor que [par] les loix et statutz de ce royaulme il en soit descheu, et déclaré par les estatz généraulx et par les censures ecclésiasticques indigne et incapable: et bien qu'il ayt suicte de ceulx de sa faction et d'aultres qui se sont embarquez avecq luy, soubz les promesses qu'il leur a faictes de leur donner en partage et proye les biens et possessions des ecclésiasticques, si est ce que nous espérons, avecq l'ayde de Dieu, de l'empescher en ses desseings et conserver nostre saincte religion, s'il n'est appuyé et soustenu des forces de delà, dont il s'asseure d'ung grand nombre par l'ayde et crédit

des protestans. Si cela [est], nous désirerions qu'il y eust mesme lyen et intelligence des catholicques pour nostre deffensse, laquelle ilz ne doibvent moings embrasser, tant pour leur zèle que pour l'intérest qu'ilz y ont. Et je me faiz fort que Vostre Grace Révérendissime n'y espargnera chose qui soit en sa puissance; et de ce je la supplye bien humblement et d'y semondre Messieurs les electeurs et les potentatz catholicques du Sainct Empire, lesquelz croyront, s'il leur plaist, que si nous estions si malheureux de périr et d'estre subjuguez par ung prince héréticque, que leur ruyne suyvra de bien près la nostre.

Monsieur, ayant baisé bien humblement les mains de Vostre Grace Révérendissime, je prye Dieu, etc.

De Vostre Grace Révérendissime très affectionné serviteur et asseuré amy.

CCCCLIV.

A Monsieur l'évesque de Strasbourg (1).

Monsieur, Nous sommes en peyne des adviz que nous avons des grandes levées qui se font en Allemaigne contre nous, à la faveur du roy de Navarre et soubz le crédit des protestans. Nous désirerions qu'il pleust aux princes catholicques du Sainct Empire de s'y opposer. Comme ce faict leur touche, et qu'il est très raisonnable qu'ilz ne se monstrent moings affectionnez au bien et salut de nostre saincte

(1) Jean de Manderscheit-Blankenheim, promu en 1572, mort en 1592.

religion que font les adversaires à l'accroissement de leurs hérésies, il est doncq nécessaire de les y exciter et convier avecq toutes les justes raisons et considérations que Vostre Grace leur scaura bien représenter; estant très certain que, si nous sommes mal traictez en France et oppressez par l'hérésie, les catholicques noz voisins courront ung très grand péril : car nostre cause est commune et noz adversaires désireux de mouvemens et ennemiz de tout repos. Je laisse doncq à vostre prudence d'y apporter son jugement, me promectant tous bons offices de Sa Grace, que je recognois très affectionnée au bien de noz affaires. Je luy baise bien humblement les mains, priant Dieu, etc.

De Vostre Grace bien affectionné serviteur et plus asseuré amy.

CCCCLV.

A Monsieur l'évesque de Wormes (1).

Monsieur. J'ay grand regret que les ennemyz de nostre saincte religion soyent aydez et assistez d'aucuns princes du Sainct Empire, qui ont peu de compassion de noz misères et s'efforcent d'establir leurs faulces doctrines par nostre ruyne. J'aurrois encore plus d'ennuy sy, en ceste commune nécessité, nous estions abandonnez de la faveur et secours des princes catholicques, qui feroyent très grand tort à leur honneur et au deub de leurs consciences. Je supplye

(1) Georges de Schonenberg, frère de l'archevêque de Trèves, promu en 1580, mort en 1595.

bien humblement Vostre Grace d'observer (1) que nostre perte ne seroit poinct seulle, ains qu'elle attireroit quant et soy celle de noz voisins, et que y allant si avant de leur intérest, c'est de leur office d'embrasser nostre deffense, et à quoy il plaira à Vostre Grace les exciter, conforter et faire pourvoir, autant qu'il sera possible, que les desseings des ennemys soyent rompuz et leur levées dissippées ou bien empeschées en leur passage. J'en ay faict très humble requeste à Sa Majesté imperialle qui s'y monstre très affectionnée, et je me promectz que ses sainctes intentions seront secondées et suyvyes des aultres princes catholicques, et que tous se joindront et unyront ensemble pour ayder et maintenir en France la vraye religion qui y a esté gardée depuys XII cens ans en ça, et ne poinct souffrir qu'ung prince héréticque usurpe ceste très chrestienne couronne, à laquelle il ne peult aspirer ne pretendre par noz loix.

Monsieur, ayant baisé bien humblement les mains à Vostre Grace, je prye Dieu, etc.

CCCCLVI.

A Monsieur l'évesque de Spire (2).

Monsieur, Je suis obligé par ma charge et le debvoir que j'ay voué à l'advancement de l'honneur de Dieu de rechercher tous les moyens de le maintenir et empescher l'introduction des nouvelles erreurs qu'ung prince héréticque s'efforce de planter en la France et luy faire perdre le tiltre de très chrestienne

(1) *Ms* : conserver.
(2) Everard de Dienheim, promu en 1581, mort en 1610.

couronne. Je suis adverty qu'il faict grand estat du support des protestans du Sainct Empire, se promectant par leur crédit et auctorité de faire de très grandes et puissantes levées de gens de guerre, pour les faire entrer jusques au cueur de ce royaulme et les employer à la ruyne des catholicques. Si ce coup n'est destourné par les princes, noz amiz et conféderez, et qui y ont interestz à nostre conservation, il sera très dangereux ; et je supplye, Monsieur, Vostre Grace de le bien peser et le représenter à ceulx qui nous y peuvent apporter les remeddes. Ilz auroyent trop de regret à nostre ruyne et peine de se guarentir de la leur prochaine, estans les héréticques fortiffiez de tant de royaulmes et de peuples conduictz à leur subjection. Il reste doncq d'y pourvoir et n'attendre poinct que le malheur soit arrivé, duquel les accidens seroyent innévitables et ne se pourroyent plus réparer.

Monsieur, je baise bien humblement les mains à Vostre Grace, priant Dieu, etc.

Après quelques folios blancs, se trouve la lettre suivante, écrite en 1587.

CCCCLVII.

Response faicte par Monseigneur le duc de Guise à la lettre de Monseigneur le duc de Bouillon sur la prise de Raucroy.

Monsieur, Pour responce aux offres que vous faictes de vous employer à ce que Rocroy demeure en l'obéis-

sance du roy, je vous diray que, avant la surprise, je croy que vous aviez pouvoir de ce faire autant que homme du monde, puisque Sa Majesté se contentoit de vous avoir prins pour respondant de ceulx qui l'ont exécutée; maintenant que je m'en suis aproché, je scay que, soubz l'aucthorité du roy, je puis plus que vous ny autre qui soit de leur religion, pour avoir plus de moyen, avec les forces et commandemens de Sa Majesté, de les chastier, que vous n'avez de m'asseurer d'eux.

TABLE

ANALYTIQUE

TOME Ier.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES PERSONNES ET DES LIEUX (1)

dont il est fait mention

DANS LES LETTRES DU DUC DE MAYENNE.

(1) Les noms des lieux sont en italiques.

FAUTES A CORRIGER.

Tome I, p. 67, l. 9, *au lieu de* XVme, *lisez* XXme.
— 43 et suivantes, *au lieu de* de Dion, *lisez* de Diou.
— 112, note 1. Le sieur de Gazain, *ou plutôt* de Gagan, pourrait bien être espagnol, d'après ce qu'en dit Mayenne.

Tome II, p. 138, l. 19, *au lieu de* Saint-Lambert, *lisez* Saint-Rambert.

Reims, Typ. P. DUBOIS, rue de l'Arbalète, 9.



